



HAL
open science

A l'ombre des palmiers à sucre : les campagnes cambodgiennes sous protectorat français à travers l'exemple de Kampong Thom

Mathieu Guérin

► **To cite this version:**

Mathieu Guérin. A l'ombre des palmiers à sucre : les campagnes cambodgiennes sous protectorat français à travers l'exemple de Kampong Thom. Histoire. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2019. tel-02427730

HAL Id: tel-02427730

<https://hal.science/tel-02427730>

Submitted on 4 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



À l'ombre du palmier à sucre

**Les campagnes cambodgiennes sous protectorat français
à travers l'exemple de Kampong Thom**

Mathieu Guérin

AVERTISSEMENT

La version présentée ici est celle qui a été soumise à un jury d'habilitation à diriger des recherches à l'Ecole des Hautes en Sciences Sociales à Paris le 25 juin 2019 composé de M. Alain Delissen, directeur d'études à l'EHESS (garant), M. Emmanuel Poisson, professeur à l'université Paris Diderot (rapporteur), Mme Marie-Sybille de Vienne, professeur à l'INALCO (présidente du jury et rapporteur), M. Alain Forest, professeur émérite à l'université Paris Diderot, M. Benedict Kiernan, professeur à l'université Yale, M. Michel Naepels, directeur d'études à l'EHESS, et M. Pierre-Michel Forget, Professeur au Muséum National d'Histoire naturelle.

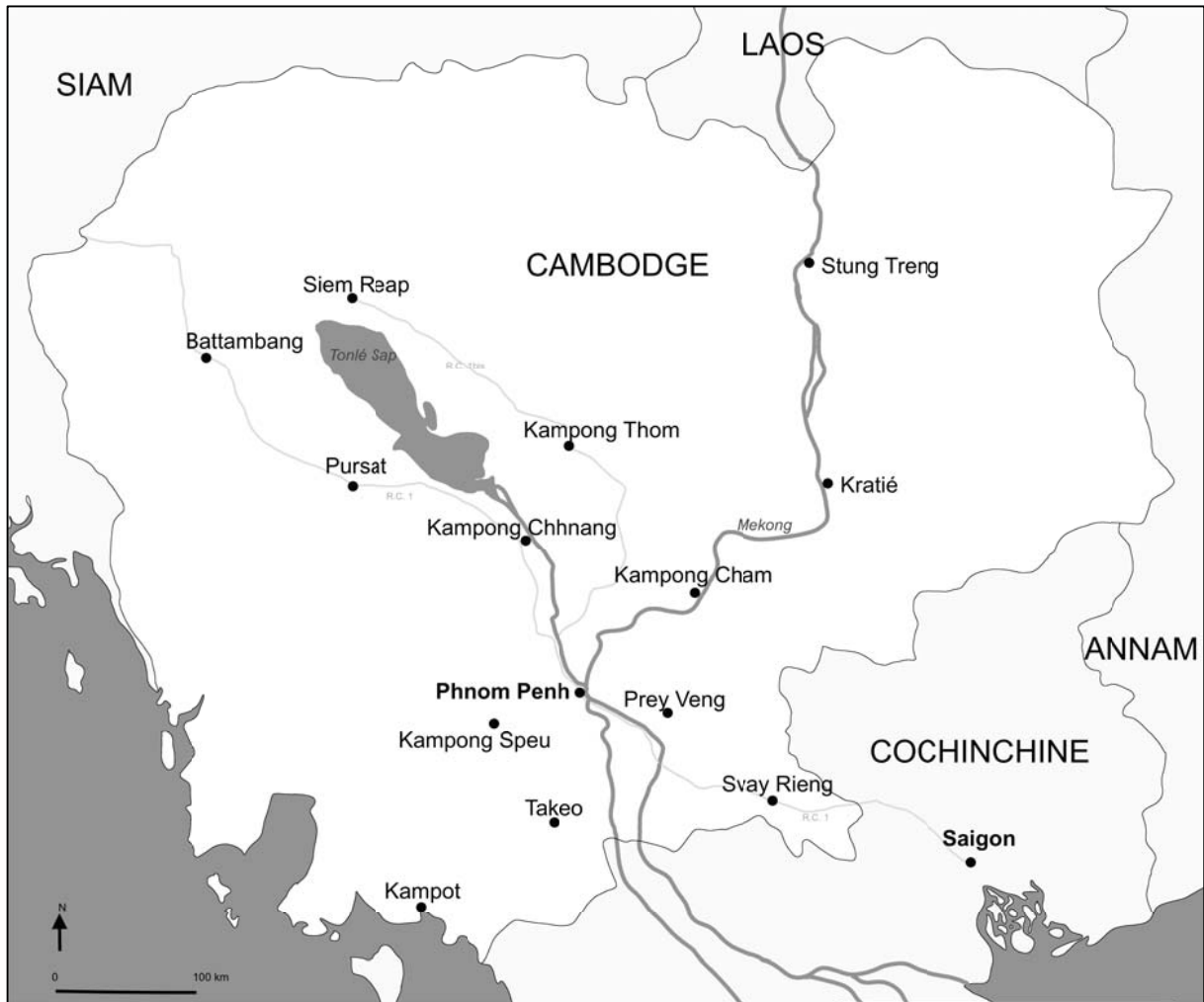
Cette version n'a pas été éditée. Des fautes de frappes, d'orthographe ou de translittération du khmer persistent. Elle ne prend pas en compte les remarques des membres du jury. Afin de faciliter son téléchargement, le fichier a été compressé. La lecture de certaines images, notamment des cartes peut être difficile.

À l'ombre du palmier à sucre

**Les campagnes cambodgiennes sous protectorat français
à travers l'exemple de Kampong Thom**

Mathieu Guérin

2019



Le Cambodge colonial : les résidences de France

Remerciements

Comme toute recherche, l'ouvrage présenté ici est le résultat de nombreux échanges. Je remercie d'abord le personnel des archives nationales du Cambodge, des archives nationales d'outre-mer, du centre Bophana à Phnom Penh, et les Cambodgiens de Kampong Thom qui m'ont donné un peu de leur temps pour parler du passé. Les conversions que j'ai eu avec plusieurs collègues m'ont aidé à façonner ma pensée, à la clarifier et parfois à trouver des sources dont j'ignorais l'existence. Je suis particulièrement redevable à Grégory Mikaelian, Lok grū Khing Hoc Dy, Gilles de Gantès, Marie Aberdam, Sylvain Vogel, ainsi qu'à Ashley Thompson, Luc Benaïche, Steven Prigent, Fabienne Luco, Deth Thach, Nasir Abdoul-Carime, Stéphane Dovert, Olivier de Bernon et Ang Choulean. Plusieurs de mes étudiants de master, tant à Caen qu'à l'INALCO dans le cadre du projet Manusastra, ont contribué au résultat de cette recherche. Je pense notamment à Florian Brou, Fanny Drion, Céline Chesnel, Alexandre Koebbel, Fanny Brée, Victor Gaume, Alexandre Barthel, Hoin Channara, Sophea Linna, Um Vutha, Yem Sothea, Khuoy Suosobranith. Je ne saurais remercier assez Louis et Mireille Arzac qui ont accepté de relire le manuscrit, d'en corriger les nombreuses scories et m'ont fait part de leurs remarques constructives, ainsi que Michel Antelme qui a vérifié une partie des translittérations et des traductions du khmer.

Termes khmers.

Pour les termes khmers, il a été décidé de conserver une transcription en usage à l'époque du protectorat pour les noms propres, et la translittération de Mme Saveros Pou pour les noms communs et les titres de dignitaires¹.

¹ Lewitz, Saveros, « Note sur la translittération du cambodgien », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n°55, 1969, p. 163-169

Introduction

Les voyageurs pressés de voir Angkor, parcourant les routes aux heures lourdes de la sieste, ou de nuit, écrivent parfois assez justement que la traversée du Cambodge leur a paru monotone.

Séduits par les scènes campagnardes des bas-reliefs du Bâyon, ils déplorent de ne pouvoir connaître en mouvement, en couleur, ces silhouettes savoureuses. Si, tôt le matin ou tard le soir, ils s'étaient arrêtés sur la route, s'en étaient écartés seulement de cent mètres, ils auraient découvert la vivante reproduction de ces scènes, les mêmes pirogues, les mêmes charrettes, les mêmes faucilles sculptées en forme de nàga, et les mêmes personnages, porteurs de fléaux, pêcheurs, musiciens, sorciers...

Guy Porée, 1938.¹

Depuis un siècle et demi, les Occidentaux produisent des écrits en nombre sur le Cambodge, dans lesquels les campagnes sont présentées comme éminemment stables, voire immuables. Cette capacité des campagnes à s'inscrire dans le passé du pays contribue à une vision romantisée du Cambodge dans laquelle les paysans et les paysannes forment la base d'une société qui trouve ses racines dans le système des royautes d'Angkor. Comme l'ethnologue Guy Porée en 1938 cité en exergue, les historiens eux-mêmes se prennent à ce jeu de la mise en scène des permanences depuis la période angkoriennne. L'archéologue et historien Bernard Philippe Groslier, l'un des plus importants contributeurs aux études khmères, s'est fait chantre de cette approche. Lui aussi utilise la charrette cambodgienne semblable à celle que l'on voit représentée sur les bas-reliefs du Bayon, dans lesquels les travaux des champs sont pourtant remarquablement absents², comme symbole d'une immobilité des campagnes. Groslier écrit à propos des villages :

Je suis persuadé, quant à moi, que le village khmer est une donnée très ancienne, non seulement conditionnée par le terrain tel que les hommes l'ont remodelé, mais sur le plan social non moins solidement structurée et vivace. Son antiquité est un

¹ Guy Porée et Évelyne Maspero, *Mœurs et coutumes des Khmères, origines, histoire, religions, croyances, rites, évolutions*, Paris, Payot, 1938, p. 9.

² Louis Frédéric, *La vie quotidienne dans la péninsule indo-chinoise à l'époque d'Angkor (800-1300)*, Paris, Hachette, 1981, p. 225.

fait que nous venons de dégager brièvement en rappelant les raisons historiques de sa localisation au long des anciens aménagements de l'espace.³

À partir de quelques exemples de villages adossés à des sites pré-angkoriens ou angkoriens, dont la localisation répond à une logique d'occupation de l'espace, Bernard-Philippe Groslier va jusqu'à déduire une permanence de la situation géographique et de l'ordre social des villages khmers. La démonstration appuyée par son intime conviction n'est soutenue que par peu d'éléments probants si ce n'est une démonstration dialectique bien construite. Ainsi, à l'ombre du palmier à sucre, le *borasus* ou *tnot* des Khmers, qui parsème les paysages rizicoles de la grande plaine centrale, la vie du paysan khmer du XX^e siècle s'écoulerait comme celle de son ancêtre qui cultivait ces terres au XII^e siècle ou au XVII^e siècle. Cette perception des campagnes cambodgiennes s'accompagne souvent de la description de gestes lents presque figés par le temps, images porteuses d'une beauté captée par les photos de Jacques Dannaud dans les années 1950⁴, ou le superbe film de Rithy Panh, *Anak srae, Les gens de la rizière*⁵. Même le géographe Jean Delvert, dont les travaux portent sur le monde rural au milieu du XX^e siècle, et qui a décrit nombre d'évolutions connues par celui-ci depuis l'époque du Protectorat, écrit en 1983 que « le paysan a continué à travailler avec ses instruments traditionnels, déjà utilisés à l'époque d'Angkor : araire (charrue), charrette »⁶. Ainsi le maintien de l'utilisation de certains outils fait passer au second plan l'histoire des hommes, celle de leur organisation sociale, les évolutions des productions agricoles ou autres, les échanges, les guerres et la paix.

Il revient aux historiens d'interroger ces représentations, d'aller au-delà de ces images si attirantes par leur beauté esthétique ou le ravissement de l'esprit qu'elles provoquent. Déjà en 1931, le médiéviste Marc Bloch mettait en garde contre l'immobilité perçue ou une histoire trop simpliste des campagnes françaises⁷. Son enseignement a été

³ Bernard Philippe Groslier, « Pour une géographie historique du Cambodge », *Cahiers d'Outre-Mer*, n°104, 1973, p. 369.

⁴ Jean-Pierre Dannaud, *Le Cambodge*, Lausanne, éd. Clairefontaine, 1956, 158 p.

⁵ Rithy Panh, *Anak srae, Les gens de la rizière*, film sorti en 1994, dont l'histoire est tirée du roman malaisien de Shahnnon Ahmad, *Ranjau Sepanjang Jalan*.

⁶ Jean Delvert, *Le Cambodge*, Paris, PUF, 1983, p. 51. Les recherches de Kem Sonin montrent qu'il existe plusieurs modèles de charrettes cambodgiennes, ce que Jean Delvert qui a effectué un long terrain ne pouvait ignorer. Kem Sonin, *Madhyopāy tīk jāñjūn knuñ saṅgam khmaer* [moyens de transports dans la société khmère], Phnom Penh, Reyum, 2007, p. 14-42.

⁷ Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Les Belles lettres, 1931, 261 p.

fondateur pour le lancement d'une école d'histoire rurale française, dont la plupart des membres sont rassemblés depuis 1993 dans l'association d'histoire des sociétés rurales sous la présidence de Jean-Marc Moriceau. Ils interrogent les permanences et les évolutions, à différentes échelles spatiales et temporelles, des sociétés et espaces ruraux de l'antiquité aux temps contemporains. Malgré une volonté d'ouverture, leurs objets d'étude restent très majoritairement la France et l'Europe⁸.

La période coloniale est une phase charnière de renforcement de la mondialisation définie comme mécanisme de mise en relation des différentes parties du monde. Le changement interne des différentes sociétés humaines qui en découle s'accélère, notamment au Sud⁹. Ainsi, étudier l'histoire des campagnes cambodgiennes à l'époque du protectorat français, permet de contribuer à l'histoire du royaume khmer, mais aussi d'aborder plus largement l'influence de la colonisation européenne, en l'occurrence française, sur les espaces ruraux et les populations qui les habitent. Alors que l'écrasante majorité des colonisés étaient des paysans, les études qui leur sont consacrées restent marginales.

L'histoire de la colonisation européenne a d'abord pris les traits d'une geste héroïque narrant les exploits des découvreurs, des aventuriers, des militaires, des missionnaires qui jouèrent un rôle important dans la construction des empires. Cette historiographie hagiographique a survécu aux crises de décolonisation des années 1950-1960 et reste pratiquée de nos jours¹⁰.

Dès la période coloniale, certains ont, à rebours du discours officiel, mis en exergue les crimes de la colonisation. Ces journalistes, comme Albert Londres ou Andrée Viollis, ou porte-paroles des colonisés comme Nguyễn Ái Quốc s'insurgeaient contre l'action de la

⁸ Voir par exemple Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle. Inerties et changements dans les campagnes françaises à la fin de l'époque moderne (jusqu'en 1815)*, Paris, SEDES, 2000, 320 p., mais aussi l'ensemble des articles publiés par *Histoire & Sociétés rurales* depuis 1993. Deux autres grandes revues françaises publient exclusivement sur les campagnes, *Ruralia* et *Études rurales*, en faisant régulièrement une place au Sud, mais elles adoptent alors une approche géographique ou anthropologique plutôt qu'historique.

⁹ Jacques Frémeaux, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 389 p.

¹⁰ Georges Taboulet, *La geste française en Indochine, histoire par les textes de la France en Indochine, des origines à 1914*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1955-1956, 2 vol., 424 p. et 935 p. Pour une publication récente, voir par exemple Isabelle Dion, *Auguste Pavie, l'explorateur aux pieds nus. Cambodge-Laos*, Aix-en-Provence, Archives nationales d'outre-mer, Marseille, Images en manœuvres, 2010, 200 p.

France¹¹. Ces écrits ont servi de base à une nouvelle école historique qui à partir des années 1960, s'est attachée à dénoncer les excès du colonisateur et les mécanismes de domination mis en place. On trouve un bon aperçu synthétique de ces travaux dans l'ouvrage dirigé par Marc Ferro en 2003, *Le livre noir du colonialisme*¹². Cette approche a ses limites. Elle tend à transformer les colonisés en simples victimes, sans leur reconnaître une capacité de décider ou d'agir autre que la révolte. Elle réduit le fait colonial à un système d'exactions et de résistances. Ainsi, dans son ouvrage magistral sur le peuple français, qui met justement l'accent sur sa capacité d'action et donne une place aux femmes, Michèle Zancarini-Fournel aborde le colonialisme et l'histoire des peuples colonisés par le seul prisme de l'oppression¹³.

Au-delà même des crimes perpétrés, la domination exercée sur des pays et des peuples plus ou moins lointains par les puissances occidentales apparaît par essence illégitime. Ces considérations morales ne doivent pas occulter que la colonisation est d'abord un fait historique aux conséquences multiples. Il apparaît autrement plus fructueux de chercher à comprendre comment le fait colonial a pesé sur le devenir de l'humanité, ce qui nécessite de comprendre comment fonctionnait le système colonial et comment celui-ci a influencé les sociétés impliquées dans ce phénomène. Depuis deux décennies, de nombreux travaux se sont intéressés à l'impact, tant économique que culturel, social ou politique, de la colonisation sur les métropoles et notamment la France¹⁴. Cependant, l'impact majeur du fait colonial a d'abord porté, non sur les sociétés colonisatrices, mais bien sur les sociétés colonisées. Des chercheurs se sont penchés sur la société coloniale entendue d'une part comme la société des coloniaux¹⁵ et d'autre part comme le lieu de

¹¹ Albert Londres, *Terre d'ébène (la traite des noirs)*, Paris, Albin Michel, 1929, 268 p., Andrée Viollis, *S.O.S. Indochine*, Paris, Gallimard, 1935, 253 p. ; Nguyễn Ái Quốc (Hồ Chí Minh), *Le procès de la colonisation française, première série : mœurs coloniales*, Paris, Librairie du travail, 1926, 123 p.

¹² Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècles, de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, 843 p. ; voir aussi l'ouvrage récent, Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Gilles Boëtsch, Christelle Teraud, Dominic Thomas (dir.), *Sexe, race & colonies*, Paris, La Découverte, 2018, 544 p.

¹³ Michèle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves, une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La découverte, 2016, 995 p.

¹⁴ Pascal Blanchard (dir.), *La France noire : présences et migrations des Afriques, des Amériques et de l'Océan Indien en France*, Paris, La Découverte, 2012, 263 p. ; Pierre Singaravélou, *Professer l'empire, les "sciences coloniales" en France sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p. ; Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire (dir.), *Culture coloniale, la France conquise par son Empire, 1871-1931*, Paris, Autrement, 2003, 253 p.

¹⁵ Gilles de Gantès, *Coloniaux, gouverneurs et ministres, l'influence des Français du Viet-Nam sur l'évolution du pays à l'époque coloniale, 1902-1914*, thèse de doctorat, Université Paris VII-Denis Diderot, Paris, 1994,

rencontre des colonisateurs et des colonisés. Sur le Cambodge, la très éclairante thèse de Gregor Müller en est un exemple remarquable¹⁶. Mais l'histoire des colonisés en soi est rarement abordée. Cette ignorance des évolutions des sociétés du Sud prises dans leur ensemble, et plus particulièrement de leur paysannerie, amène en 2007 Henri Guainot à mettre dans la bouche du Président de la République française :

Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.¹⁷

La méconnaissance chez les élites françaises des sociétés du Sud et de leur histoire est ici patente.

Les recherches historiques cherchant à sortir de l'ethnocentrisme occidental pour s'intéresser à la manière dont les sociétés colonisées ont changé restent, particulièrement en France, très largement minoritaires, d'autant qu'elles nécessitent de s'appuyer sur des sources locales¹⁸. Alors qu'au Royaume-Uni et dans le monde anglo-saxon, la grande vague des *subaltern studies* a permis de faire émerger un important mouvement d'écriture de l'histoire de la colonisation telle que vécue par les colonisés, où ceux-ci apparaissent comme des acteurs, on peine à trouver l'équivalent en France. Pourtant, dès les années 1960, des précurseurs comme Catherine Coquery-Vidrovitch pour l'Afrique ont ouvert la voie¹⁹. Les trop rares travaux qui portent sur l'évolution des sociétés colonisées s'attardent surtout sur les élites, pour lesquelles les sources sont les plus nombreuses et les plus diverses. C'est ce que fait Romain Bertrand dans son étude

2 vol., 546 p. ; Eric Jennings, *La ville de l'éternel printemps. Comment Dalat a permis l'Indochine française*, Paris, Payot, 2013, 448 p.

¹⁶ Gregor Müller, *Colonial Cambodia's 'Bad Frenchmen': the rise of French rule and the life of Thomas Caraman, 1840-87*, Londres, New York, Routledge, 2006, 294 p., traduction française, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français » : les débuts du Protectorat français et la vie de Thomas Caraman 1840-87*, Paris, L'Harmattan, 2015, 372 p. ; voir aussi sur l'Indochine Pascale Bezançon, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2002, 478 p. ; Marianne Boucheret, *Les plantations d'hévéas en Indochine (1897-1954)*, thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2008, 3 vol. 1146 p. ; Firpo, Christina Elizabeth, *The Uprooted. Race, children, and imperialism in French Indochina, 1890-1980*, Honolulu, Hawai'i University Press, 2016, 260 p.

¹⁷ Discours de Dakar de Nicolas Sarkozy du 27 juillet 2007. Pour une analyse, lire Jean-Pierre Chrétien, *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*, Paris, Karthala, 2008, 203 p.

¹⁸ En dix ans, de 2008 à 2017, *Outre-Mers*, la principale revue française d'histoire de la colonisation a publié 268 articles de recherche. Sur ce total, 17, soit 6%, utilisent des sources en langues vernaculaires.

¹⁹ Voir par exemple son article « La fête des coutumes au Dahomey, historique et essai d'interprétation », *Les Annales, histoire, sciences sociales*, 1964, p. 696-716.

sur les *priyayi* javanais sous la colonisation néerlandaise²⁰. Malgré le titre très large de son ouvrage, l'étude de Nguyễn Văn Ký sur *La société vietnamienne face à la modernité* s'intéresse essentiellement aux élites citadines²¹. Les écrits d'Emmanuel Poisson sur les lettrés et mandarins vietnamiens montrent ce qu'apporte une bonne connaissance d'une société qui se retrouve sous domination occidentale pour saisir comment les différents groupes sociaux s'adaptent au contexte colonial²².

Denys Lombard dans *Le carrefour javanais* expose en quoi la focalisation sur les élites constitue un biais amenant à négliger la grande majorité des colonisés et à passer à côté d'évolutions dans l'ordonnement général des sociétés étudiées. Pour aborder celles-ci, il propose de s'appuyer sur des monographies régionales, comme les membres de l'école des Annales s'y sont attelés pour saisir l'histoire de la société française dans les années 1950-1970²³. Sur l'Indochine, la plupart des recherches historiques existantes sur les campagnes se concentrent, à l'instar des travaux de James Scott ou de Pierre Brocheux, sur les révoltes contre les Français²⁴. Même dans le cas du Vietnam, il est symptomatique que le principal ouvrage de référence sur la paysannerie sous influence coloniale reste la thèse de géographie humaine de Pierre Gourou publiée en 1936²⁵. Pourtant, il est possible pour les historiens d'aborder la manière dont la colonisation a pu bouleverser le devenir des ruraux sous domination. C'est ce qu'ont fait le spécialiste de l'Algérie et parfait arabisant André Nouschi en adaptant les méthodes développées par les membres de l'École des Annales en histoire quantitative et sérielle appliquées à l'étude du Constantinois, les historiens Philippe Le Failler et Nguyễn Thị Hải sur les hautes terres du nord du Vietnam en croisant sources de l'administration impériale

²⁰ Romain Bertrand, *État colonial, noblesse et nationalisme à Java : La tradition parfaite*, Paris Karthala, 2005, 800 p.

²¹ Nguyễn Văn Ký, *La société vietnamienne face à la modernité. Le Tonkin de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Paris L'Harmattan, 1995, 436 p.

²² Emmanuel Poisson, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004, 355 p.

²³ Denys Lombard, *Le Carrefour javanais. Essai d'histoire globale*, t. III, *L'héritage des royaumes concentriques*, Paris, éditions de l'EHESS, 1990, p. 15-87.

²⁴ James C. Scott, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 1976, 246 p. ; Pierre Brocheux, « Les communistes et les paysans dans la révolution vietnamienne », *Histoire de l'Asie du Sud-Est : révoltes, réformes, révolutions*, Lille, PUL, 1981.

²⁵ Pierre Gourou, *Les paysans du delta tonkinois, étude de géographie humaine*, Paris, Les éditions d'Art et d'histoire, 1936, 666 p.

vietnamienne et archives coloniales, ou les anthropologue Hy V. Luong et Vanina Bouté en travaillant à la fois sur archives et sur entretiens²⁶.

Le travail présenté ici s'inscrit dans cette démarche. Il vise à saisir comment la vie des ruraux cambodgiens, et notamment des paysans et paysannes, a changé entre le milieu du XIX^e siècle et l'indépendance en 1953 sous l'action du colonisateur, mais aussi par leurs propres capacités d'agir. Trois thèses de doctorat ont ouvert la voie : celle de Milton Osborne en 1969, celle d'Alain Forest en 1979 et celle de Sorn Samnang en 1995²⁷. John Tully a pour sa part proposé une synthèse sur le Cambodge sous protectorat français²⁸. Penny Edwards et Anne Ruth Hansen ont aussi contribué à mieux comprendre l'impact de la colonisation française au Cambodge, la première en s'intéressant à l'émergence de l'idée de nation et la seconde à travers son étude des mouvements qui ont secoué le bouddhisme theravada²⁹. Ces historiens et historiennes ont posé un cadre permettant de commencer à appréhender comment la colonisation a modifié la vie des paysans khmers. Ils se sont notamment interrogés sur l'organisation du pouvoir politique, sur le renforcement de l'État et l'augmentation de la pression fiscale et enfin sur les mutations générales vécues par la société cambodgienne, notamment des élites. Deux études de temps long permettent d'intégrer les évolutions sous le Protectorat dans une échelle temporelle plus étendue. Jacques Népote a proposé une étude des structures de parenté cambodgiennes allant de la basse époque moyenne

²⁶ André Nouschi, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919 (essai d'histoire économique et sociale)*, Paris, PUF, 1961, 769 p. ; Philippe Le Failler, *La rivière noire, l'intégration d'une marche frontière du Vietnam*, Paris, CNRS éditions, 570 p. ; Nguyễn Thị Hải, *La Marche de Cao Bằng. La Cour et les gardiens de frontière, des origines aux conséquences de la réforme de Minh Mạng*, Paris, Presses de l'INALCO, 2018, 291 p. ; Vanina Bouté, *En miroir du pouvoir. Les Phounoy du Nord-Laos. Ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, EFEO, 2011, 327 p. ; Hy V. Luong, *Revolution in the Village. Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1992, 272 p.

²⁷ Milton E. Osborne, *The French presence in Cochinchina and Cambodia: rule and response (1859-1905)*, White Lotus, Bangkok, 1997 (réédition), 379 p. ; Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, 542 p. ; Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, thèse de doctorat, Université Paris 7, 1995, 3 vol., 540 p.

²⁸ John Tully, *France on the Mekong: A history of the Protectorate in Cambodia, 1863-1953*, University Press of America, 2003, 592 p.; il est aussi l'auteur de *Cambodia under the Tricolour. King Sisowath and the "mission civilisatrice", 1904-1927*, Clayton, Monash Asia Institut, 1996, 352 p.

²⁹ Penny Edwards, *Cambodge, the Cultivation of a Nation 1860-1945*, University of Hawaii Press, 349 p. ; Anne Ruth Hansen, *How to behave. Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia, 1860-1930*, Honolulu, Hawai'i University Press, 2007, 254 p.

au XX^e siècle, alors que Roderic Broadhurst, Thierry et Brigitte Bouhours, abordent l'histoire de la criminalité et de la violence du milieu du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle³⁰. Toutefois, il a été difficile à tous ces chercheurs de saisir l'évolution de la vie dans les villages autrement que de manière pointilliste ou au contraire à gros traits. La société rurale elle-même n'est que très superficiellement abordée.

Le choix de l'échelle est ici crucial. Comment rendre compte des évolutions vécues dans les campagnes en restant à l'échelle du pays ? À l'inverse, une très grande échelle, comme celle du village pose la question de la représentativité de l'objet étudié, sauf à multiplier les monographies villageoises. Le choix fait ici, inspiré par les travaux des historiens de l'école des Annales, a été de se positionner à l'échelle provinciale. Il y a un quart de siècle, après que Bernard Philippe Groslier a plaidé « pour une géographie historique du Cambodge », Jacques Népote exposait qu'il « reste en effet toute une géographie culturelle régionale du Cambodge à dégager »³¹. Depuis, peu a été fait. On peut citer trois ouvrages d'érudits locaux sur Battambang, Kampot et Kampong Thom³² et la thèse de Khuon Vichheka sur Battambang³³.

L'espace choisi pour cette étude est celui qui correspond plus ou moins à l'actuelle province de Kampong Thom. Située au nord du grand lac qui occupe le centre du Cambodge, elle couvre l'essentiel de ce qui fut pendant plusieurs siècles la terre de Kampong Svay, un ensemble territorial tout à la fois primordial pour le pouvoir khmer et excentré. Au milieu du XIX^e siècle, la terre de Kampong Svay s'étend des provinces alors siamoises de Siem Reap à l'ouest, où se trouvent les temples d'Angkor, jusqu'aux *bhnam* Koulen, de Tonlé Repou et Mélou Prey au pied des monts Dangrek au nord, de la vallée du Mékong à l'est et du grand lac Tonlé Sap au sud. Elle représente une étendue

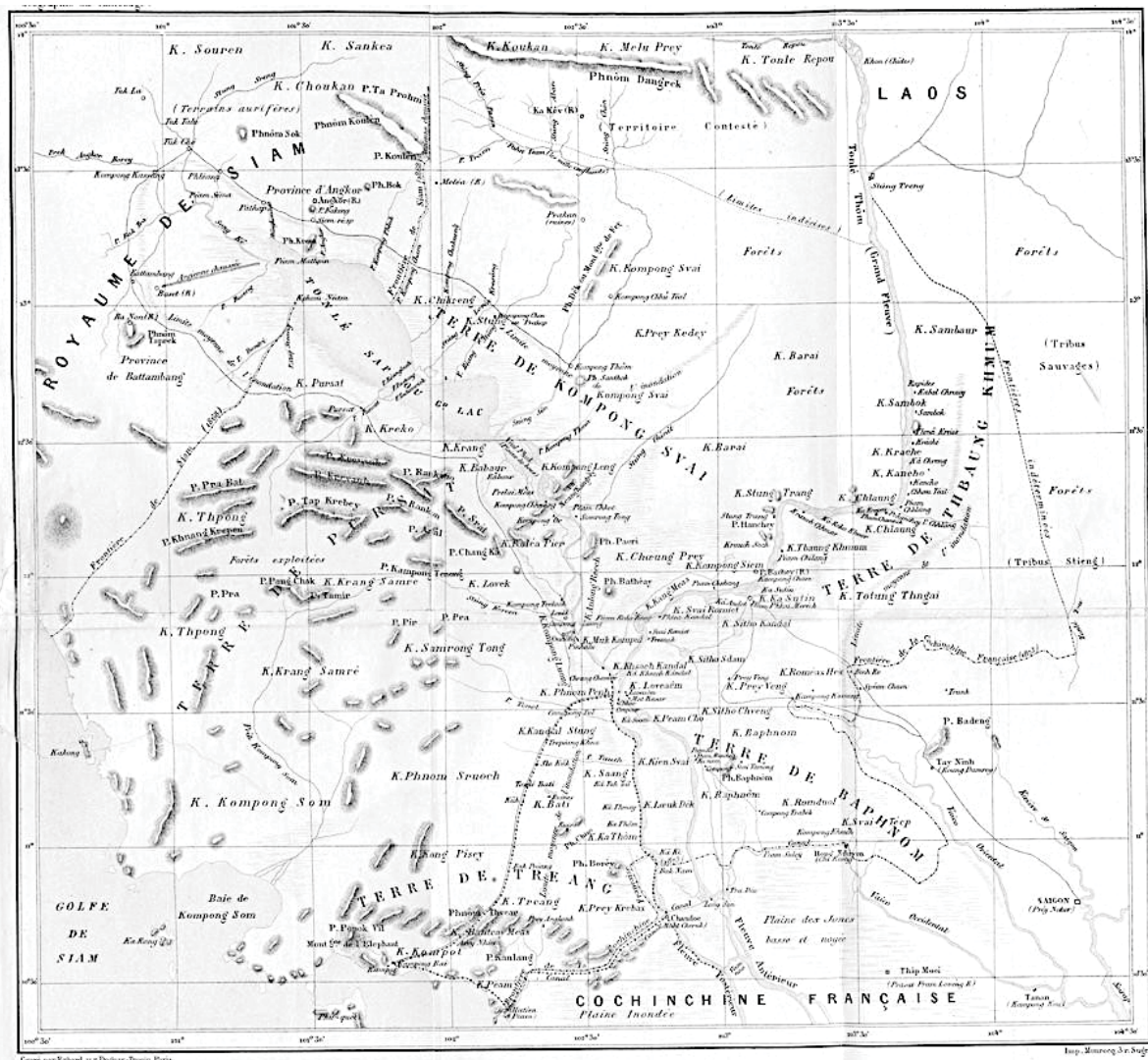
³⁰ Jacques Népote, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, 255p.; Broadhurst, Roderic, Bouhours, Thierry, Bouhours, Brigitte, *Violence and the Civilising Process in Cambodia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 362 p.

³¹Népote, 1992, p. 62 ; Groslier, 1973.

³² Tauch Chhuong, *Pättampañ samây lok mcās*, Phnom Penh, 1994, 233 p., traduit en anglais, *Battambang during the time of the Lord Governor*, Phnom Penh, CEDOREK, 1994, 144 p., Luc Mogenet, *Kampot : miroir du Cambodge, promenade historique, touristique et littéraire*, Paris, You Feng, 2003, 320 p.; Cristiano Calgagno, *Kampong Thom and its province. History, geography and archaeology of the heartland of Cambodia*, 2011, 174 p.

³³Khuon Vichheka, *Battambang et sa région de 1939 à nos jours : intégration, spécificité et divergences dans le cadre de l'histoire contemporaine du Cambodge*, thèse de doctorat sous la direction d'Alain Forest et Sorn Samnang, Université Paris 7, Paris, 2015, 3 vol., 641 p.

d'environ 28 000 km². L'actuelle province de Kampong Thom d'une superficie de 13 800 km² n'en occupe qu'une partie.



Le Cambodge à la fin du XIXe siècle : la terre de Kampong Svay est alors à la frontières avec le Siam³⁴

En 1900, Étienne Aymonier décrit les territoires qui formèrent le cœur de la circonscription.

Kâmpong Soay= Kambañ Svāy « le quai des manguiers » est le nom donné à la plus vaste province du Cambodge actuel, (...) s'étendant donc depuis le Chinit à l'est jusqu'à la province d'Angkor à l'ouest. La limite orientale de cette grande circonscription n'atteint pas, en effet, le grand fleuve : Krachêh, Sambok et Sambaur occupant une large bande de terrain sur la rive droite ; elle suit le Chinit

³⁴ Aymonier, Étienne, *Géographie du Cambodge*, Paris, Leroux, 1876.

ou tout au plus la ligne de partage des eaux entre le fleuve et cet affluent du Bras du Lac. Par endroits, quelques monticules et quelques mamelons de limonite dessinent cette ligne de faite, mais plus généralement elle n'est constituée que de forêts ou plateaux marécageux.³⁵

Les densités humaines y sont faibles. On peut les estimer à environ quatre à cinq habitants au kilomètre carré en moyenne. En 1875, la terre de Kampong Svay compte 20 415 inscrits, soit environ 120 000 à 160 000 personnes³⁶. Vaste espace de plaines et plateaux parsemé de quelques éminences, à la fois cultivé et anthropoisé au sud, et couvert de forêts clairières et de forêts plus denses au nord, elle forme un espace bien marqué par le maillage administratif khmer. On y trouve à Sambor Prei Kuk les vestiges de l'une des grandes capitales du Cambodge pré-angkorien, Ishanapura. Kampong Thom fait bien partie du territoire des Khmers, tel que défini par Bernard Philippe Groslier ou Jean Delvert, même si ceux-ci auraient tendance à en extraire le nord peuplé de nombreux villages kuoy³⁷. On trouve de nombreuses similitudes sur l'organisation de l'habitat et les modes d'exploitation du sol entre Kampong Thom, Kampong Cham, Kampong Speu, Takeo, Svay Rieng ou Siem Reap. Étudier les évolutions sociales et économiques vécues à Kampong Thom permet bien de saisir ce qu'elles ont pu être en pays khmer. Pour autant, Kampong Thom n'est pas complètement représentative de l'ensemble des provinces khmères. À Kampot au sud, au bord de la mer de Chine méridionale, ou à Battambang dans l'ouest du pays, l'organisation de la production agricole au XIX^e et au XX^e siècle est sensiblement différente, avec des conséquences sur l'ordonnement social. La place des Chinois est beaucoup plus importante à Kampot et une grande propriété rizicole s'est développée à Battambang³⁸.

Kampong Thom est à l'écart de l'axe Phnom Penh-Saigon autour duquel s'articule la géographie politique et économique du sud de l'Indochine française. Ce n'est pas dans cet espace que la présence française est la plus forte. Ce choix d'un territoire excentré permet de voir comment, même loin du pouvoir colonial, l'intégration du Cambodge

³⁵ Étienne Aymonier, *Le Cambodge*, t.1, *Le royaume actuel*, Paris, Leroux, 1900, p. 364-365.

³⁶ Étienne Aymonier, *Géographie du Cambodge*, Paris, Leroux, 1876, p. 35-37, en intégrant Prey Kdey. Les administrateurs français comptent en général une moyenne de six personnes par inscrits lorsqu'ils cherchent à évaluer la population cambodgienne, 8 dans les zones reculées. Ce ratio s'est avéré cohérent lors des premiers dénombrements au XX^e siècle. Mathieu Guérin, « Groupes ethniques autochtones des hautes terres du Cambodge au début du XX^e siècle. Essai de démographie historique », *Aséanie*, n°17, Juin 2006, p. 11-28.

³⁷ Groslier, 1973 ; Jean Delvert, *Le Paysan cambodgien*, Paris, L'Harmattan, 1994 (1961), 740 p.

³⁸ Forest, 1980.

dans l'Union indochinoise, et par-delà dans l'Empire colonial français, a pu changer la vie des habitants des campagnes.

Malgré sa localisation périphérique, la terre de Kampong Svay constituant une marche frontière avec le Siam au XIX^e siècle, Kampong Thom est plutôt bien couverte par les sources. En effet, étudier l'histoire des campagnes en lui appliquant les outils de l'historien, l'analyse critique des traces du passé, implique que ces traces existent et permettent de reconstituer non seulement un ordre social mais aussi son évolution. Si avant le XIX^e siècle, l'exercice reste encore largement spéculatif pour les campagnes du royaume khmer, la période coloniale ouvre une ère pendant laquelle la masse des sources disponibles croît considérablement.

À partir de 1863, les relations entre la France et le Cambodge sont encadrées par un traité de protectorat. Une administration coloniale française est donc mise en place alors que l'appareil d'État cambodgien et son administration sont conservés. Dans un premier temps, les Français interviennent peu dans les affaires internes du pays sauf pour y défendre le trône du roi Norodom lorsque celui-ci est menacé par des révoltes, et s'en tiennent pour l'essentiel aux termes du traité. Ils tentent en 1884 par un coup de force de prendre le contrôle du pays, mais une révolte générale les amène à revoir leurs exigences. Ce n'est qu'en janvier 1897, après un second coup ourdi par le résident supérieur Huyn de Verneville que l'administration et le gouvernement du pays passent effectivement entre leurs mains. Ils en gardent le contrôle jusqu'au coup de force japonais du 9 mars 1945. Après la fin de la guerre, ils reviennent aux affaires. En 1949, une partie des prérogatives de l'État passent sous autorité cambodgienne et en 1953, le Cambodge obtient son indépendance pleine et entière.

Les sources dont nous disposons pour aborder l'histoire des campagnes de Kampong Thom du début du Protectorat à l'indépendance sont nombreuses et variées. La très grande majorité en volume sont des sources françaises. Dès même avant la mise en place du Protectorat, des Français s'y sont rendus et ont rédigé des relations de voyage ou des rapports de mission. Des études ont pu y être menées sur l'économie régionale, sur l'ethnographie des populations ou sur la géographie régionale pendant toute la période coloniale. Ainsi, en 1937, la commission Guernut est chargée par le gouvernement du Front populaire de déterminer « les besoins et aspirations légitimes des populations

habitant les colonies, les pays de protectorat et sous mandat »³⁹. Cette commission envoie des questionnaires, notamment sur l'habitation et l'alimentation des colonisés, qui sont remplis par des correspondants, souvent des administrateurs coloniaux ou indigènes, ou des instituteurs.

En 1884, Kampong Thom devient l'une des toutes premières résidences créées par les Français à l'intérieur du pays. Le résident de France à Kampong Thom, administrateur qui représente les autorités du Protectorat dans la province, rédige des rapports réguliers, mensuels, trimestriels ou annuels. Ces rapports standardisés couvrent tout à la fois la situation politique dans la circonscription, les rapports avec les autorités cambodgiennes, les questions relatives à la sécurité, les impôts, les travaux publics, les productions et les échanges. Nous disposons ainsi d'une précieuse source sérielle qui couvre plus d'un demi-siècle entre 1884 et la Seconde Guerre mondiale. Ces rapports périodiques adressés au résident supérieur peuvent être complétés par une abondante correspondance, sous forme de lettres ou de télégrammes, avec la résidence supérieure. Le résident est aussi le président du tribunal de France dans sa circonscription qui juge les litiges impliquant des étrangers, notamment des Chinois ou des Vietnamiens. Une partie des dossiers d'instruction ou des jugements sont parvenus jusqu'à nous.

À partir de la Seconde Guerre mondiale, les archives produites à Kampong Thom deviennent très rares. Toutefois, la résidence puis province de Kampong Thom apparaît aussi dans les nombreux documents produits dans les services centraux du Protectorat : rapports du résident supérieur, rapports d'inspection, textes règlementaires... Elle est mentionnée dans des archives de la défense et les rapports des services de renseignement extérieurs français, notamment pendant la période de la Guerre d'Indochine. Les allusions à Kampong Thom sont en revanche rares dans la presse francophone. Quant à l'évolution de l'emprise humaine sur le territoire, qui entraîne une évolution des paysages et de l'environnement, elle peut être appréciée grâce aux très précises cartes du service géographique de l'Indochine et à un jeu complet de photographies aériennes au 1/40 000 prises en 1952-1953. Il est aussi possible de

³⁹ Sur la commission Guernut, voir <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Dossiers-du-mois/1006-Guernut/Dossier-Commission-Guernut.html>, consulté le 26 décembre 2014.

chercher les éléments manquants, notamment sur l'organisation sociale, dans les études conduites à l'échelle du pays ou dans les autres provinces.

Comme on le voit les archives françaises sont variées, abondantes et parfois sérielles. Toutefois, elles ne donnent à voir que la perception du colonisateur sur les campagnes, même si celle-ci est loin d'être uniforme, alors même que les relations des administrateurs français avec la masse des paysans restent distantes et épisodiques. Se contenter de ces sources pour aborder l'histoire des ruraux sous protectorat ne peut donner qu'une image distordue de la réalité. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur des sources cambodgiennes.

L'administration cambodgienne continuant à fonctionner a produit sa propre documentation. L'essentiel des matériaux conservés l'était au palais ou dans les ministères et a disparu avec le régime khmer rouge, sachant que la propension de l'administration khmère à conserver et à archiver était assez faible. Néanmoins, La correspondance des dignitaires cambodgiens entre eux ou avec les Français, une partie des rapports réguliers que les gouverneurs de provinces envoyaient à leurs ministres de tutelles, avec copie aux résidents français⁴⁰, les minutes du Conseil des ministres, les ordonnances royales, certains rôles d'imposition, une partie des archives judiciaires, tant criminelles que civiles, ont été conservés. Tous ces documents sont en khmer et permettent ainsi une plongée dans le système conceptuel cambodgien sans passer par le truchement des coloniaux. Ils peuvent être complétés par les textes normatifs en vigueur à l'arrivée des Français : codes de loi et codes gnomiques dont beaucoup remontent au XVII^e siècle⁴¹. Les chroniques royales cambodgiennes, *rāj baṅsāvātā khmaer*, font fréquemment allusion à la terre de Kampong Svay au XIX^e siècle. L'historien Khin Sok a pu retrouver et éditer deux poèmes, exceptionnels par les informations qu'ils apportent, racontant le devenir des gens de Baray, province située à

⁴⁰ En 1898, un canevas est imposé pour ces rapports qui rapproche leur organisation de celle des rapports des résidents français. Le Conseil des ministres décide qu'ils doivent comporter les parties suivantes : 1) situation politique, esprit des populations, 2) voies de communications, 3) assassinat, piraterie, vol, 4) attitude et conduite des fonctionnaires placés sous les ordres des gouverneurs, 5) travaux publics en cours d'exécution, 6) impôts, 7) agriculture, état des récoltes, commerce, 8) mercuriale, 9) justice, 10) épidémies, épizooties, pluies, orages, accidents, vaccine. Minutes de la séance du Conseil des ministres du 3 mars 1898, arch. nat. du Cambodge/rsc 24192.

⁴¹ Grégory Mikaelian, *La royauté d'Oudong. Réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2009, 374 p.

l'intérieur de la terre de Kampong Svay, dans les années 1830-1850⁴². Enfin, avec le développement de la presse cambodgienne, des articles d'information ont pu être publiés dans les journaux, *kāsaet* (gazette), essentiellement à partir des années 1920. Ces sources restent pour l'essentiel des sources d'en haut, des élites, du pouvoir royal ou de ses représentants. Nous disposons d'un nombre très réduit de textes émanant des gens du commun : billets de dettes, lettres de plainte auprès de l'administration, témoignages dans les affaires judiciaires, courriers de chefs de village. Comme Grégory Mikaelian l'a bien souligné, les « documents de la pratique sociale » et les écrits privés en général sont extrêmement rares au Cambodge. Ceux qui sont parvenus jusqu'à nous montrent qu'ils existaient, mais leur très faible nombre indique qu'ils n'avaient pas vocation à être conservés⁴³. Ces documents écrits ont été complétés par une dizaine d'entretiens avec des personnes âgées tenus entre 2007 et 2017, auxquels s'ajoutent les témoignages sur la vie dans les campagnes rassemblés entre 1934 et 1969 par la commission des mœurs et coutumes du Cambodge, dont une petite partie a survécu aux destructions du régime khmer rouge⁴⁴. L'analyse, l'approche critique et le recoupement des sources sont indispensables pour pouvoir faire émerger l'histoire des ruraux de Kampong Thom sous protectorat et apprécier la manière dont ce dernier a influé sur leur rapport à l'État, sur leur sécurité, sur les productions et les échanges, sur l'organisation sociale ou même sur la vie quotidienne.

Les sources sont de natures diverses et peuvent être croisées et recoupées à des échelles différentes. Nous disposons alors d'outils pour nous lancer dans une étude qui permet de vérifier ce qui dans l'histoire des campagnes cambodgiennes relève des tendances de temps long, de relever les permanences, de montrer les changements, les évolutions, les bouleversements, en les caractérisant. À cette fin, il est nécessaire de comprendre ce qu'était l'organisation sociale, économique et politique de ces campagnes, ainsi que leur rapport à l'État avant la colonisation. Si les sources avant 1860 sont rares et parcellaires,

⁴² Khin Sok, *L'annexion du Cambodge par les Vietnamiens au XIX^e siècle, d'après les deux poèmes du vénérable bâtum baramey Pich*, Paris, You Feng, 2002, 416 p.

⁴³ Grégory Mikaelian, « Monachisme bouddhique et parenté dans le Cambodge de la basse époque moyenne. Note sur un 'billet de licence matrimoniale' (fin XIX^e siècle) », *Bulletin de l'AEFEK*, n°22, 2018, <https://www.aefek.fr>.

⁴⁴ Ont notamment été utilisés, Évelyne Porée-Maspero, Pich Sal, So Bauv, Hang Arun, *La vie du paysan khmer*, Phnom Penh, Institut bouddhique, 1969, 103 p. ; Olivier de Bernon, Kun Sopheap, Leng Kok An, Vann Narith, Suong Sereykosol, Suon Kosol (éds.), *Les traditions du Cambodge d'après les documents de la Commission des Mœurs & Coutumes*, Phnom Penh, UNESCO, EFEO, 2 vol., 2018, 985 p.

la période 1860-1897 constitue un moment privilégié pour apprécier ce qui se passait dans les campagnes de la terre de Kampong Svay, « *wie es eigentlich gewesen ist* »⁴⁵, avant l'impact de la colonisation. Les Français ne sont pas encore aux affaires, ou tentent de l'être en 1884 et échouent, mais ils sont là. Ils produisent de la documentation et collectent des écrits cambodgiens, notamment Adhémard Leclère administrateur affecté à Kampong Thom en 1893 et pionnier de l'ethnographie khmère.

Ce travail est donc scindé en deux grandes parties, avant et après 1897, chacune divisée en trois chapitres. La première partie offre une plongée aussi holistique que possible dans l'histoire politique, dans le système de production et d'échanges et dans l'organisation sociale qui prévalent dans la terre de Kampong Svay dans la deuxième moitié du XIX^e siècle avant que la France ne mette en œuvre son projet colonial. Le premier chapitre étudie la manière dont sont administrées les provinces qui composent la terre de Kampong Svay, les rapports qu'elles entretiennent avec le centre et la royauté, la manière dont elles se positionnent dans les révoltes qui secouent le règne du roi Norodom. Elle vise notamment à déterminer comment l'État parvient, ou non, à assurer la sécurité des habitants. Le second chapitre étudie les productions de la terre de Kampong Svay, la manière dont les habitants tirent profit de la terre, des forêts, de la pêche sur le grand lac et comment la royauté prélève sa part, et enfin présente les activités minières, notamment l'exploitation du fer du *bhnam* Dek, et l'artisanat. Le troisième chapitre décrit les différents groupes qui forment le corps social en commençant par ceux que les Français nomment « esclaves », ceux qui sont en situation extrême de dépendance, puis les hommes et femmes de bien. La place des étrangers, Chinois et Vietnamiens notamment, est abordée, avant de s'intéresser aux groupes sociaux qui sont en charge d'encadrer le peuple : les moines et les dignitaires. Il se termine par une présentation de la vie au village qui aborde la place du monastère, les relations entre hommes et femmes et enfin s'interroge sur la communauté villageoise.

La seconde partie reprend les mêmes thématiques de 1897 à l'indépendance pour chercher ce qui précisément a changé et comment, et faire ainsi apparaître ce qui a subsisté ou s'est modifié du Cambodge rural pré-colonial. Le quatrième chapitre montre

⁴⁵ « Comme cela s'est réellement passé », pour reprendre le célèbre mot de l'historien allemand Leopold von Ranke.

comment l'État dirigé par la puissance protectrice a réorganisé l'administration provinciale, a intégré les ruraux au fonctionnement des institutions et jusqu'à quel point, et a cherché à assurer leur sécurité. L'évolution de la violence dans les campagnes de la fin du XIX^e siècle à la Guerre d'Indochine et l'indépendance permet de saisir les résultats obtenus. Au-delà, le fonctionnement même de l'État et son adaptation au contexte colonial peut être mis à jour. Le cinquième chapitre s'interroge sur la « mise en valeur » des ressources voulue par le protecteur et sa mise en œuvre concrète. La construction des routes ayant été l'une des grandes affaires de la colonisation, celle-ci est abordée en cherchant à voir en quoi elle a effectivement participé au désenclavement des campagnes, comment celles-ci sont rattachées à l'économie impériale et à l'économie mondiale. L'analyse des effets de la Grande Crise des années 1930 offre un exemple saisissant. Au-delà, l'évolution des paysages ruraux sur un demi-siècle est décrite à partir des jeux de cartes et des témoignages disponibles. Les modifications apportées à l'environnement naturel, notamment aux forêts, apparaissent alors. Enfin le sixième chapitre s'intéresse aux effets de la mise en œuvre de la mission civilisatrice de la France dans les campagnes. Comment l'abolition de l'esclavage, le développement de l'enseignement public ou de l'accès à la médecine occidentale ont affecté l'ordre social ? Il vise aussi à mieux comprendre l'émergence de nouvelles élites, ainsi que l'introduction de la modernité occidentale dans les villages et les rapports sociaux.

Le lecteur pressé qui s'intéresse essentiellement au rapport à l'État et aux questions de sécurité pourra se reporter aux chapitres 1 et 4. Celui qui veut comprendre le jeu des productions et des échanges pourra aller directement aux chapitres 2 et 5. Enfin, celui qui voudrait saisir l'organisation sociale des campagnes cambodgiennes et leur évolution peut se référer aux chapitres 3 et 6, les plus volumineux et les plus complexes. En revanche, celui qui veut comprendre comment la vie des paysans cambodgiens, et des ruraux en général, l'organisation de l'espace et de la société ont été affectés, ou non, comment les habitants des campagnes ont eux-mêmes agi pendant la période de la colonisation française, devra lire l'entièreté de ce travail.

Partie 1

La terre de Kampong Svay sous le règne du roi Norodom

Chapitre 1 – Une marche du royaume

ដំរីជល់គ្នា ងាក់ស្រមោច

ṭamrī jal' gnā nāp' sramoc

Les éléphants se battent, les fourmis meurent

La question des rapports entre le roi du Cambodge et les habitants des campagnes a été peu étudiée jusqu'à présent. Les premiers écrits français sur le Cambodge font du roi du Cambodge un souverain au pouvoir absolu. Dans l'introduction de son dictionnaire français-cambodgien, Étienne Aymonier commence sa partie sur le roi par « le gouvernement du Cambodge est une monarchie absolue »¹, idée partagée par Gustave Janneau ou Jean Moura. Les recherches récentes, notamment celles de Grégory Mikaelian remettent en cause ce modèle. Le roi du Cambodge se présente comme le protecteur de son peuple auquel il doit assurer la sécurité en échange d'une totale obéissance. Ce devoir du roi s'exprime dans la sphère temporelle : il assure la protection du royaume pour laquelle il peut réquisitionner l'ensemble de ses sujets valides, il lève l'impôt et rend la justice. Mais, l'essentiel relève de la sphère religieuse et supranaturelle. En matière de justice, il est non seulement le médiateur qui tranche les différends et fait régner l'ordre public, mais aussi et surtout le *dharmarājā*, le roi de la loi ou roi de justice, entendu de la loi bouddhique. Il incarne en sa personne le *dharma* et est dès lors « le garant de l'ordre social »² en contexte du bouddhisme theravadin. Les codes exposent les qualités que doit posséder le roi, qui sont autant de marques qu'il est l'élu des divinités. Rattaché aux divinités brahmaniques qui veillent sur le royaume, il occupe aussi une place éminente dans les rites rendus aux divinités chtoniennes, dont la

¹ Étienne Aymonier, Dictionnaire français-cambodgien, précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgienne, Saigon, imprimerie nationale, 1874, p. 10 ; Gustave Janneau, Manuel Pratique de langue cambodgienne, Saigon, imprimerie impériale, 1870, p. 11-18 ; Jean Moura, Le royaume du Cambodge, Paris, Leroux, 1883, t. 1, p. 221.

² Grégory Mikaelian, *La royauté d'Oudong. Réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2009, p. 194

protection est indispensable aux paysans cambodgiens. Dans son rôle de *dharmarājā*, le roi du Cambodge assure ainsi la protection de son peuple face aux forces supranaturelles et l'harmonie en son royaume³.

Le politologue James C. Scott, fortement marqué par la pensée anarchiste, décrit l'État en Asie du Sud-Est comme essentiellement un outil d'oppression de la paysannerie, alors que Grégory Mikaelian insiste sur les actions de prédation des officiers du roi sur la population⁴. Saisir les rapports que les habitants des campagnes de Kampong Svay entretiennent avec l'État et le souverain à la veille de la prise de pouvoir par les Français nécessite de comprendre comment fonctionne alors l'administration du royaume. Si les conceptions théoriques qui sous-tendent l'exercice du pouvoir sont plutôt bien connues depuis les travaux d'Étienne Aymonier, Adhémar Leclère, et plus récemment David Chandler, Mak Phoeun, Khin Sok, et enfin Grégory Mikaelian, la réalité de cet exercice à la fin de la période dite moyenne, qui sépare la période angkoriennne de celle de la domination française, est encore peu connue.

Modèle théorique de l'administration des provinces appliqué à Kampong Svay

Depuis la période angkoriennne, l'administration du pays est partagée entre quatre maisons, les *saṃrāp'* : la première, le *saṃrāp' ek*, est celle du roi, la seconde, le *saṃrāp' do*, celle du roi qui a abdiqué, l'*ubhayorāj*, la troisième, le *saṃrāp' drī*, celle du roi en devenir, l'*uparāj*, et enfin la quatrième, *saṃrāp' catvā*, celle de la reine-mère, *braḥ varājīnī*⁵. Au milieu du XIX^e siècle, le territoire du Cambodge est divisé en une cinquantaine de provinces, appelées *khaetr* ou *sruk*, intégrées aux apanages des quatre maisons princières. À leurs têtes sont placés des gouverneurs, les *cauhvāysruk*, qui les administrent au nom du roi, mais aussi du chef de maison à laquelle chaque province est

³ Mikaelian, 2009, p. 193-206 ; Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, 1991, p. 163-174 ;

⁴ James C. Scott, *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 1976, 264 p. ; *Weapons of the weak : Every Form of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985, 389 p. ; *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 2009, 442 p. ; Mikaelian, 2009.

⁵ Éric Bourdonneau, « Nouvelles recherches sur Koh Ker (Chok Gargyar). Jayavarman IV et la maîtrise des mondes », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, tome 90, 2011. p. 95-141.

rattachée, ce dernier les nommant à leur poste⁶. Les *cauhvāysruk* sont assistés de dignitaires, les *kramakār*. Il s'agit en général d'un adjoint nommé *pālāt'*, de deux dignitaires spécialisés dans les affaires judiciaires, les *subhā*, de deux ou trois subalternes, *snañ* et *kraḷābās*, et d'un ou deux secrétaires, *smīen*. Ces dignitaires provinciaux sont nommés par le roi mais recrutés par le *cauhvāysruk*⁷. Les *mesruk* (litt. « chefs de pays ») ont en général en charge un groupement de plusieurs villages et assurent le lien entre les communautés villageoises et l'administration provinciale. Le système des apanages signifie que si le roi est le « prince maître des existences », « *luoñ mcās' jīvit* », une partie de l'espace du royaume et des populations qui le peuplent échappent à son contrôle direct. La maison du roi, le *saṃrāp' ek*, reste de loin la plus importante. À l'avènement de Norodom, 39 provinces y sont rattachées, auxquelles s'ajoutent les cinq provinces de l'apanage de l'*ubhayorāj*, position alors non pourvue.

Kampong Svay est rattachée à la maison du roi dans laquelle elle tient une place particulière. En effet, Kampong Svay est à la fois une province, *sruk*, et une terre, *tī*. Son gouverneur est non seulement *cauhvāysruk*, gouverneur de la province, mais aussi *stec trāñ'*, chef de terre (litt. « roi des clairières »)⁸. Il a autorité sur la terre de Kampong Svay, soit la province de Kampong Svay et les provinces avoisinantes de Baray, Santuk, Choeng Prey, Kampong Siem, et Stung Trang⁹, auxquels on peut ajouter les *mīoen*, terme d'origine siamoise désignant au Cambodge des circonscriptions de peu d'importance, situés au nord du *sruk* de Kampong Svay, Promtep et Porong. La petite province de Prey Kdey coincée entre Kampong Svay et Santuk dépend de l'apanage de reine-mère et échappe donc théoriquement à l'autorité du *stec trāñ'* de Kampong Svay. Dans les codes cambodgiens, rédigés pour l'essentiel au XVII^e siècle et mobilisés de nouveau au début du XIX^e siècle sous le règne d'Ang Duong afin de renforcer le contrôle de la royauté sur le pays, le *stec trāñ'* de Kampong Svay apparaît comme le plus important des dignitaires de

⁶ Sur l'administration du royaume khmer à l'époque post-angkorienne, voir Khin Sok, 1991 et Mikaelian, 2009.

⁷ Khin Sok, 1991, p. 219.

⁸ *Stec* est en général traduit en français par « roi ». Le terme de *stec trāñ'* pour qualifier les chefs de terre montre bien qu'il s'agit de personnages considérables, mais cela n'en fait en rien des rois qui pourraient revendiquer une quelconque similitude avec le roi du Cambodge. Pour une discussion autour du terme de *stec*, voir Grégory Mikaelian, « Le souverain des *Kambujā*, ses neveux jörai, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle », *Péninsule*, n°71, 2015, p. 53-54.

⁹ Bib. mun. d'Alençon, ms 694/1m et Khin Sok, 1991, p. 212.

l'extérieur, ceux en charge de l'administration des provinces¹⁰. Il porte le titre d'*ukñā tejo* ou *ukñā taejo* honoré de dix mille dignités, soit autant que les ministres. L'*ukñā tejo* occupe une place centrale dans les rituels. Dans l'ordre du monde, il est placé sur l'axe du roi, avec le *cauhvā*, le principal ministre. Il est le dos du serpent, le totem chthonien du roi. Il a non seulement le même rang que les ministres, mais il est placé face au roi dans les cérémonies. Son parasol rouge, à l'instar des quatre autres *stec trāñ'*, se distingue d'une frange d'or de celui des simples gouverneurs¹¹. Pour Adhémard Leclère, l'*ukñā tejo*, « mandarin à dix sac, gardien de la frontière khméro-siamoise était un gros personnage ; il était le premier des sdach tranh du royaume et pouvait se placer sur le même rang que le kralahom qui est le ministre de la guerre »¹².

La terre de Kampong Svay



¹⁰ Mikaelian, 2009, p. 221-230.

¹¹ Étienne Aymonier, *Le Cambodge*, tome 1, *Le royaume actuel*, Paris, Leroux, 1900, p. 71

¹² Adhémard Leclère, « Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d.

Leclère rapporte que « quand il venait prendre au lendemain de sa nomination possession de son siège, on égorgeait un homme au son de la musique ; c'était un criminel mais la cérémonie était un sacrifice humain aux génies du pays et l'affirmation d'un droit de mort ». Étienne Aymonier y fait aussi allusion dans son article « Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens »¹³. Cette assertion des administrateurs français basée sur des témoignages oraux est confortée par la mention de sacrifices humains au moins jusqu'en 1877, lors de la prise de fonction du *stec trāñ'* de Ba Phnom. En s'appuyant sur les chroniques royales et sur le récit d'un témoin oculaire recueilli en 1944 par l'Institut bouddhique, David Chandler montre que ces sacrifices humains sont à mettre en relation avec le culte d'une divinité chtonienne protectrice du royaume, la Dame Blanche, Me Sa, et qu'ils sont intrinsèquement liés au fonctionnement de la royauté khmère¹⁴. À Kampong Svay, ils avaient probablement lieu à proximité du mont Santuk, à une vingtaine de kilomètres de Kampong Thom, qui héberge la divinité chtonienne la plus puissante de la région et où se trouve le centre de la terre de Kampong Svay. Au pied du mont Santuk, le village de Prasat abrite une communauté de *pāgū*, prêtres brahmaniques en charge des rituels royaux. Les *pāgū* du palais et les cinq *stec trāñ'* sont liés. Ils interviennent notamment dans le sacrifice pour conjurer les malheurs¹⁵. Sous le règne de Norodom, les sacrifices humains sont remplacés par des sacrifices de bovidés.

Les dix *pāgū* du mont Santuk sont appelés *pāgū braṃm jaiy*, les brahmanes de la victoire, leur chef portant le titre de *braḥ braṃm jaiy*. Ils sont chargés de la garde de quatre sabres sacrés, les *braḥ khān' jaiy*, rattachés à quatre *stec trāñ'* légendaires¹⁶. Ils doivent les entretenir et les amener à la capitale pour la fête des morts, le *phjuṃm pin*. Lors de la

¹³ Adhémar Leclère, « Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d ; Étienne Aymonier, « Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens », *Excursions et Reconnaissances*, n°16, 1883, p. 176.

¹⁴ David Chandler a pu établir un lien entre la présence de *pāgū*, le *stec trāñ'* de Ba Phnom et le sacrifice humain. David Chandler, « Rolly Sponsored Human Sacrifices in Nineteenth Century Cambodia : the Cult of *Nak Tā Me Sa* (Mahisāsūramardini) at Ba Phnom », in David Chandler, *Facing the Cambodian Past, selected essay, 1971-1994*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1996, p. 119-135.

¹⁵ Adhémar Leclère, *Cambodge, fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, 1917, p. 609-611.

¹⁶ Pour une description de ces épées, voir Dr M. Dufossé, *Monographie de la circonscription résidentielle de Kompong-Thom*, Saigon, Société des Études indo-chinoises, 1918, p. 74-76.

Fête des eaux qui marque la fin de la saison des pluies et le renversement du cours du Tonlé Sap, il leur revient de couper la corde qui barre le Mékong¹⁷.

Province excentrée, Kampong Svay est ainsi parfaitement intégrée au fonctionnement rituel de la royauté cambodgienne. Pour autant, comme le montre l'analyse des rapports du gouverneur de Kampong Svay avec le roi Norodom au début du règne, la place éminente de l'*ukñā tejo* dans l'organisation symbolique de la royauté khmère et son rattachement à la maison du roi, ne signifient en rien une nécessaire proximité avec le souverain ou une forte soumission au « prince maître des existences ».

Le temps de Ey : le pouvoir dans la terre de Kampong Svay et l'affirmation de Norodom

Lorsque commence le règne de Norodom, les territoires du nord du lac échappent largement au contrôle du roi. À l'ouest et au nord, les provinces de Siem Reap, qui abrite les temples d'Angkor, Mélou Prey et Tonlé Repou sont occupées et administrées par les Siamois, via des dignitaires khmers depuis la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e. Le gouverneur de Kampong Svay jouit quant à lui d'une grande autonomie face au pouvoir central régalien. Rendant compte d'une entrevue avec le souverain cambodgien, Doudart de Lagrée écrit ainsi au gouverneur de Cochinchine en décembre 1863 : « il est de notoriété publique que celui [le gouverneur] de Kompong Svai s'est rendu presque indépendant »¹⁸. Lorsque Norodom prend la succession de son père Ang Duong en 1860, l'homme fort de la partie cambodgienne de la rive nord du lac est l'*ukñā tejo* Ey, à la tête de la province de Kampong Svay depuis plus d'une vingtaine d'années. Ey est décrit dans les sources française comme un personnage considérable. Adhémard Leclère

¹⁷ Lettre du ministre du Palais au résident supérieur du Cambodge, 25 mars 1922, Arch. nat. du Cambodge/rsc 37958. Pour une analyse du rôle des brahmans de Santuk dans les rituels royaux sur le temps long, voir Mikaelian, 2015, p. 59.

¹⁸ Lettre d'Ernest Doudart de Lagrée au gouverneur général de Cochinchine, 11 décembre 1863, cité dans Ernest Doudart de Lagrée, A.B. Villemereuil, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Mékong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, p. 103

rapporte qu'il avait « plus de quarante éléphants », droit de haute justice et que sa bravoure était renommée¹⁹.

Les débuts du règne de Norodom ont été marqués non seulement par le traité de protectorat signé avec la France en 1863, mais aussi par des révoltes qui, à plusieurs reprises, menacent directement son trône et entraînent des troubles importants dans l'ensemble du royaume. Ceux-ci n'épargnent pas la terre de Kampong Svay et ses habitants. La question se pose alors de savoir comment l'homme fort de cette région, et ses habitants, se positionnent vis-à-vis du nouveau souverain.

L'*ukñā tejo* Ey, un dignitaire proche du Siam à la fidélité douteuse

Pour apprécier les relations de Ey et des habitants de Kampong Svay avec la cour et comment ils sont perçus par celle-ci, nous disposons de deux types de sources : les chroniques cambodgiennes et les sources orales recueillies et retranscrites par les administrateurs français, notamment Ernest Doudart de Lagrée, Jean Moura, Étienne Aymonier et plus tardivement Adhémard Leclère. Les trois premiers, tous officiers de marine, ont occupé le poste de représentant du Protectorat ; Adhémard Leclère a été résident de Kampong Thom en 1893-1894. Tous sont des pionniers des études khmères. Bien qu'agents de la puissance coloniale, ils avaient une connaissance approfondie du Cambodge, tant de ses institutions que de sa géographie ou du fonctionnement de sa société²⁰. Ils se sont d'ailleurs aidés des chroniques royales pour analyser la situation au Cambodge.

¹⁹ Adhémard Leclère, « Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d.

²⁰ Sur Étienne Aymonier, voir Pierre Singaravélou, « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale : itinéraire d'Étienne Aymonier d'après ses mémoires inédits » in Jean-Louis Bacqué-Grammont, Angel Pino, Samaha Khoury (éds.), *D'un Orient à l'autre. Actes des troisièmes journées de l'Orient, Bordeaux, 2-4 octobre 2002, Cahiers de la Société asiatique IV*, Paris-Louvain, Peeters, 2005, p. 237-248 ; George Coedes, « Étienne-François Aymonier », *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, n°XXIX, 1929, p. 542-548 ; Pierre L. Lamant, « Les fantasmes d'un administrateur colonial : le cas d'Étienne Aymonier », *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, n°29-30, Paris, Publications de Langues'O, n°29-30, 1^{er} et 2^e semestres 1991, pp. 269-280 ; Sur Ernest Doudart de Lagrée, Bernard et Bernardette Chovelon, *Doudart de Lagrée : navigateur, diplomate et explorateur*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, 211 p. ; Sur Jean Moura, Gregor Müller, *Colonial Cambodia's 'Bad Frenchmen'. The rise of French rule and the life of Thomas Caraman, 1840-87*, Londres et New York, Routledge, 2006, 294 p. Sur Adhémard Leclère, Grégory Mikaelian, *Un partageux au Cambodge : biographie d'Adhémard Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémard Leclère*, Paris, Cahiers de Péninsule n°12, 2011, 474 p.

D'après les renseignements recueillis par les administrateurs français, les chroniques royales sont rédigées par un corps de lettrés spécialisés, les *rāj paṇḍit*, ou scribes royaux.

[Leur]tâche consiste à prendre chaque jour des notes sur tout ce qui se passe autour d'eux et qui intéresse particulièrement le règne présent. Ils notent ainsi tous les faits et gestes du souverain, critiquent ou louent ses actes, ses décisions, et même sa conduite privée. Les « Reach Bandit » se réunissent et discutent ensemble de ce qui doit être seulement laissé dans l'ensemble des notes prises par chacun d'eux pour être transcrits à la Chronique royale. Ces écrits ne doivent être communiqués à qui que ce soit pendant l'intervalle d'un règne. La coutume veut que le Roi lui-même ne puisse en prendre connaissance.²¹

Les chroniques rédigées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle apparaissent comme la transcription des événements, tels qu'ils sont perçus et jugés par des dignitaires de la cour qui se positionnent comme gardiens de la tradition et du rôle de la fonction royale. En-sus des chroniques royales, nous disposons de deux poèmes, le *sāstrā vatt krūc* et le *sāstrā lpoek rapā ksatr* rédigés dans les années 1850 par le *pūdam paramī* Pich, un bonze de la région de Baray à l'est de Kampong Svay. Pich était probablement un proche du ministre du Palais, *l'ukñā vāṃṇ* Nong, originaire de Baray qui a joué un rôle central dans les affaires de Kampong Svay dans les années 1840. Il a été un témoin direct des événements qu'il relate. Ses poèmes ont été traduits et édités par Khin Sok²². Ils donnent de très nombreux détails sur la situation de la terre de Kampong Svay pendant la première moitié du XIX^e siècle. Les chroniques royales auxquels Ernest Doudart de Lagrée a eu accès et qu'il a fait traduire rapportent qu'en 1835, après la mort du roi Ang Chan et l'intronisation de la reine Ang Mey par les Vietnamiens, le gouverneur de Kampong Svay Ream se révolte contre le nouveau

²¹ Lettre du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 12 juin 1906, arch. nat. du Cambodge/rsc 37089. Les chroniques ont fait l'objet de nombreuses études critiques. Voir Michael Vickery, *Cambodia after Angkor. The Chronicular Evidence for the Fourteenth to Sixteenth Centuries*, thèse de doctorat, Yale University, 1977, 550 p. et 203 f. ; Mak Phoeun, *Histoire du Cambodge de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e siècle*, Paris, EFEO, 1995, p. 4-18 ; David Chandler, « Cambodian Royal Chronicles (*rajabangsavatar*), 1927-1949 : Kingship and Historiography at the End of the Colonial Era », in David Chandler, *Facing the Cambodian Past*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1996, p. 189-203. Sur les scribes royaux, David Chandler, « The Duties of the Corps of Royal Scribes : An Undated Khmer Manuscript from the Colonial Era », in David Chandler, *Facing the Cambodian Past*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1996, p. 159-164.

²² Khin Sok, *L'annexion du Cambodge par les Vietnamiens au XIX^e siècle, d'après les deux poèmes du vénérable bâtum baramey Pich*, Paris, You Feng, 2002, 416 p.

pouvoir entièrement contrôlé par les Vietnamiens et est exécuté²³. Un nouvel *ukñā tejo* est alors nommé, Chah, flanqué d'un adjoint. « Le snang Ey fut nommé *ong chanh* et gouverneur de la forteresse de Kompong Thom, conjointement avec un mandarin annamite »²⁴. D'après les poèmes de Pich, Ey a été nommé à son poste par le général vietnamien qui commande les troupes d'occupation au Cambodge, Truong Minh Giảng. Ey, alors âgé d'une quarantaine d'années, est *snan*, soit un dignitaire cambodgien subalterne. Il est originaire du village de Da à une cinquantaine de kilomètres de Kampong Thom dans la province de Kampong Leng, au pied de la colline de Neang Kangrey²⁵. Kampong Svay est alors exsangue. La province a été pillée, les femmes violées, les villages brûlés par les armées siamoises qui l'ont traversée en 1833, puis de nouveau lors de la retraite siamoise de 1834 pendant laquelle les hommes valides qui ne parviennent pas à se cacher en forêt sont emmenés de force au Siam²⁶. L'arrivée des Vietnamiens est loin d'amener la paix et la sécurité aux villageois de Kampong Svay. Après avoir exécuté l'*ukñā tejo* Ream, ils réquisitionnent les hommes par milliers pour construire des ouvrages défensifs ou les incorporer dans des régiments khmers sous commandement vietnamien. L'ensemble des activités de production, y compris les travaux des rizières, est supervisé par les Vietnamiens qui stockent les récoltes.

En 1837, la population de Kampong Svay se soulève contre les Vietnamiens. Pour les chroniques, Chah dirige le soulèvement avec le soutien de Ey avant d'être pris et exécuté avec « un grand nombre d'hommes du peuple de Kompong Svay, qui furent, les uns mis à mort, les autres emmenés dans l'Annam »²⁷. Dans les poèmes de Pich, c'est l'assassinat de Chah qui entraîne la révolte. Le ministre du Palais, l'*ukñā vāṃṇi* Nong, dit *narindrā dhipatī* Nong, chargé par les Vietnamiens de surveiller la frontière nord-ouest pour prévenir une attaque siamoise, prend la tête de l'insurrection. Il est aidé par Ey. Le général vietnamien commandant la citadelle de Kampong Thom et ses hommes sont massacrés. La mutinerie se répand dans tous les postes dépendant de Kampong Thom. Les deux poèmes de Pich décrivent avec force détails la violence de la répression

²³ Les deux poèmes de Pich indiquent que Ream et l'ensemble de sa famille ont été exécutés sans raison. Khin, 2011, p. 254-255.

²⁴ Traduction des chroniques royales, Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 341.

²⁵ Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 606 ; Khin, 2011, p. 254-255. On ne sait presque rien de la vie de Ey avant sa nomination dans la citadelle de Kampong Thom.

²⁶ David Chandler, *A History of Cambodia*, Chiang Mai, Silkorm books, 1993, p. 118-123 ; Khin, 1991, p.69-85

²⁷ Traduction des chroniques royales, Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 341.

vietnamienne qui s'abat sur les habitants. Des milliers de personnes sont arrêtées, torturées à mort, y compris des villageois kuoy qui habitent les forêts au nord de la province²⁸. Nong et Ey parviennent à s'enfuir et s'installent à Tonlé Repou alors au Siam, emmenant avec eux une partie de la population. De nombreux villages situés entre l'ouest de Kampong Svay et Baray les suivent en exil²⁹. Nong négocie à Bangkok la protection du roi de Siam Rama III pour ceux qui ont réussi au terme d'un périple éprouvant à se réfugier à Tonlé Repou. Il meurt sur le chemin du retour vers Tonlé Repou.

La révolte permet à Rama III qui entend recouvrer son autorité sur un royaume que les rois de Siam considèrent comme vassal depuis le couronnement du roi Ang Eng à Bangkok en 1794 d'intervenir au Cambodge. Après la mort de Nong, il nomme Ey gouverneur de Kampong Svay et lui octroie le titre d'*ukñā tejo*, alors même que la province reste *de facto* contrôlée par les Vietnamiens et les dignitaires khmers nommés par la reine Ang Mey. Dans une période particulièrement agitée de l'histoire du Cambodge, celle du protectorat imposé par l'empereur du Vietnam Minh Mạng sur le royaume khmer, Ey est nommé non par la reine du Cambodge, Ang Mey, mais par le roi de Siam³⁰. Peu de temps après, les forces siamoises lancent l'offensive sous les ordres du célèbre général Chaophraya Bodin Decha³¹. Ey commande une division dans l'armée du général siamois³². Les Vietnamiens sont défaits et en 1841, le prince Ang Duong monte sur le trône, sous tutelle des Siamois. Une nouvelle administration est alors mise en place, dont les dignitaires sont nommés par Ang Duong et Bodin³³. Ey est désormais *stec trāñ'* de la terre de Kampong Svay. La chronique de la pagode de Setbaur indique que Ey a fait partie d'une ambassade cambodgienne à Bangkok en 1843, au début du règne d'Ang Duong, pour chercher de nouveau le soutien du roi de Siam contre les

²⁸ Jusqu'à aujourd'hui, le récit des atrocités commises par les vietnamiens lors de cette répression nourrit la vietnamophobie au Cambodge.

²⁹ Adhémar Leclère, *Histoire du Cambodge depuis le 1^{er} siècle de notre ère d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Paris, Geuthner, 1914, pp. 424-425 ; Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 341 ; Khin, 2011, pp. 260-261, 332-338.

³⁰ Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 4 mars 1869, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10125, confirmée par le *sāstrā vatt krūc*. Khin, 2011, p. 270-271.

³¹ Bodin a détruit Vientiane et arrêté le roi Anou au Laos en 1828, puis pillé Phnom Penh en 1833. Il est considéré comme l'un des grands stratèges de la péninsule de la première moitié du XIX^e siècle.

³² Khin, 2011, p. 270-272.

³³ Khin, 2011, p. 342.

Vietnamiens³⁴. Le choix de Ey peut s'expliquer par sa proximité avec le général Chaophraya Bodin Decha. Les combats reprennent alors au Cambodge et ce n'est qu'en 1847 que Siamois et Vietnamiens se mettent d'accord pour exercer une double tutelle sur le Cambodge.

Ey n'est en rien un cas isolé. Lorsque Norodom arrive sur le trône, une partie importante des dignitaires en place doivent leur carrière au souverain du Siam. Toutefois, pour Norodom, Ey s'est rendu coupable d'un acte de haute trahison. Il aurait confirmé par écrit en 1847 la cession des territoires du nord de sa terre, les provinces de Tonlé Repou et Mélou Prey, au Siam en remerciement du soutien apporté dans la guerre contre les Vietnamiens, sans l'aval de la cour³⁵. Ces renseignements sont recueillis par le capitaine de vaisseau Jean Moura en 1869. Il est alors représentant du Protectorat à Phnom Penh et s'appuie sur la tradition orale à la cour. Il ajoute que les villages cédés fournissaient autrefois 6 000 hommes de corvées et 500 barres d'argent d'impôt. « Ces provinces produisent du fer, de la cire, ivoire, cornes de rhinocéros, cardamon (sic.) sauvage »³⁶. Pour Norodom, Ey est coupable de l'avoir dépossédé d'une partie de son royaume et de ses richesses.

Les chroniques et les informations recueillies par Doudart de Lagrée et Moura peuvent être confirmées par le témoignage du père Bouillevaux. Lorsque le missionnaire traverse la région au début de 1853, il rencontre Ey qu'il décrit comme « le gouverneur de la province de Compongsoai, qui a établi son séjour à Compongthôm (Rivage-Grand) (...), mandarin, très dévot et fort honnête homme. » Il ajoute en note « On dit cependant qu'il ne fut pas toujours très-fidèle à Ang-Duong et à son fils Ang-Chrelang [Norodom] »³⁷. *L'ukñā tejo* Ey apparaît comme un homme compétent, honnête, mais acquis aux intérêts du Siam, un homme dont la loyauté est davantage tournée vers le royaume de l'ouest que vers le souverain cambodgien.

³⁴ Khin, 1991, p. 100.

³⁵ Auguste Pavie, *Excursion dans le Cambodge et le royaume de Siam*, Saigon, imprimerie du gouvernement, 1884, p. 142. Ces terres ont été cédées au Siam en 1810, par *l'ukñā tejo* Meng qui s'était révolté contre Ang Chan, avant d'être occupée militairement par les Siamois. Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 52 ; Aymonier, 1900, p. 364.

³⁶ Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 4 mars 1869, arch. nat. du Cambodge/ggi 10125

³⁷ Charles-Émile Bouillevaux, *L'Annam et le Cambodge. Voyages et notices historiques*, Paris, Palmé, 1874, p. 165.

Le gouverneur entraîne avec lui toute la population de la terre de Kampong Svay dans sa double allégeance. Ainsi, lorsque le jeune frère du roi, Si Votha, s'oppose au souverain en avril 1861, les hommes de Kampong Svay à la capitale sont accusés de l'avoir laissé fuir vers le Siam³⁸. Pire, en 1864, l'*ukñā tejo* est soupçonné par Norodom de chercher à faire passer sa province sous suzeraineté siamoise³⁹. L'intérêt du Siam pour Kampong Svay est clairement indiqué dans le traité secret signé en décembre 1863 entre Norodom et Mongkut, puisqu'il prévoit les modalités de cession des provinces de Kampong Svay et de Pursat au Siam⁴⁰.

L'exemple du gouverneur Ey montre que les *cauhvāysruk* peuvent être bien plus que de simples administrateurs provinciaux. Ils sont en capacité d'agir en toute autonomie et de résister au souverain. Dans les premières années de son règne, le roi Norodom n'est ainsi pas en position de destituer un de ses principaux dignitaires en lequel il n'a aucune confiance. On observe un gouffre entre la théorie du pouvoir politique qui donne un pouvoir extrêmement étendu au roi et la pratique.

Ey, Les habitants de Kampong Svay et Poukombo

En juillet 1865, alors que le l'équilibre politique du Cambodge est fragilisé par la révolte de *ācāry* Sva et par les tensions entre le roi Norodom et son autre frère cadet Ang Sôr, le futur roi Sisowath, le premier représentant du protectorat, Ernest Doudart de Lagrée, estime que « le point par où pourrait venir l'insurrection la plus sérieuse serait la province de Kampong Svai, parce que les révoltés auraient derrière eux les montagnes et forêts du Laos, où l'on ne pourrait les suivre »⁴¹. Cette année-là, la royauté cambodgienne est secouée par une crise importante lorsqu'un aventurier, nommé A-Leak par les chroniques, et qui est resté dans l'histoire sous son nom de chef insurgé, Poukombo, tente de ravir le trône à Norodom et de chasser les Français du royaume. Moura qui se base sur les chroniques royales et les témoignages des notables de la cour explique que « Pucombo était d'origine sauvage ; c'était un Cuoi-dêc (un Cuoi fabricant

³⁸ Moura, 1883, t. 2, p. 138-139.

³⁹ Procès-verbal, audience du roi au gouverneur de Cochinchine le 6 janvier 1868, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10229.

⁴⁰ Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 94-100.

⁴¹ Rapport d'Ernest Doudart de Lagrée au gouverneur général de Cochinchine, 7 juillet 1865, cité dans Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 142.

de fer) et il était né dans le village de Thbong-prea-khleang, province de Compong-soai [Kampong Svay] »⁴². Il aurait été novice au monastère d'Angkor Vat avant de s'installer à proximité de Tay Ninh. Là, il se fait passer pour Poukombo, petit-fils du roi Ang Chan, et donc légitime successeur d'Ang Duong. Il est interné à Saigon dont il parvient à s'enfuir avant de soulever la population de l'Est. Il combat non seulement les dignitaires de Norodom mais aussi les troupes françaises et obtient plusieurs succès. Fin 1866, il menace Oudong et Phnom Penh, et détruit la principale implantation chrétienne du Cambodge, celle de Pinhalu sur les rives du Tonlé Sap. Le prince Sisowath, demi-frère de Norodom, est alors appelé à la rescousse par les Français.

Les rebelles choisissent de se replier entre Mékong et Tonlé Sap et à Kampong Svay. Le roi reproche alors à *l'ukñā tejo* Ey de ne pas véritablement chercher à défaire les partisans de Poukombo. D'après les chroniques, Ey est reçu en audience à Phnom Penh alors que Poukombo est en train de lever des hommes, mais il ne parvient pas à rassurer le roi sur son engagement à ses côtés⁴³. D'après les renseignements recueillis par les Français, les craintes de Norodom n'étaient pas fondées. Pour Moura, « les habitants protestaient hautement contre la suspicion en laquelle on tenait leur vieux gouverneur, qui cependant tenait campagne pour le compte du roi à la tête d'une bonne partie de ses administrés »⁴⁴. En février 1865, Doudart de Lagrée rencontre Ey dans sa province. Il le convainc de collaborer avec les Français et de cesser ses contacts avec le Siam, en le menaçant de destitution⁴⁵. Ey se rend ensuite à Phnom Penh pour poursuivre les négociations avec les Français et rechercher leur protection. Il obtient la promesse du représentant Pottier successeur de Doudart de Lagrée, que celui-ci interviendra en sa faveur auprès de Norodom s'il aide à capturer Poukombo. Fin juillet 1867, les troupes de Poukombo sont battues dans les provinces de l'Est. La rumeur court alors que leur chef

⁴² Moura, 1883, t.2, p. 159.

⁴³ Eng Sot, *Brah rāj bañsāvātā khmaer tām sāstrā sliḥ rit bit it klaeñ klāy mahā puras khmaer*, Phnom Penh, volume 7, 1969, p. 1128.

⁴⁴ Moura, 1883, t.2, p. 164

⁴⁵ Lettre représentant protectorat de Lagrée au gouco, 15 février 1865, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10126 ; Lettre d'Ernest Doudart de Lagrée au gouverneur de Cochinchine, 7 juillet 1865, citée dans Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 142

s'est réfugié chez les *Pōtao* jarai, le maître de l'Eau, le maître du Feu et le maître du Vent dont la renommée dans la péninsule est considérable⁴⁶.

C'est le moment que choisit Norodom pour destituer Ey. En apprenant la nouvelle, la population réagit violemment. En octobre, après que Norodom a remplacé Ey par un autre dignitaire, des troubles éclatent à Kampong Svay. Le nouveau gouverneur explique que les hommes de Poukombo ont attaqué la province, alors que pour Pottier, « la vérité est que ce gouverneur a été mis à la porte par les habitants qui ne voulaient pas de lui ». Ils exigent le retour de l'ancien *tejo*⁴⁷.

Quelques semaines plus tard Poukombo réapparaît du côté de Kampong Svay, revenu de chez les *Pōtao* jarai. « Il avait trouvé un talisman qui non seulement le rendait invulnérable lui et les siens, mais encore au moyen duquel il abattait les Français par milliers »⁴⁸. Poukombo est attiré dans un piège par les partisans de l'*ukñā tejo* Ey. Des habitants de Kampong Svay lui proposent de se rallier pour se venger des humiliations subies par le vieux gouverneur Ey. Alors que Sisowath l'attend dans l'Est, que le roi lève des troupes à Baray et à Chikreng, Poukombo se rend à Kampong Thom. Là, lui et ses hommes sont lynchés par les habitants⁴⁹. Ces derniers tuent aussi un dignitaire envoyé par le roi et en capture deux autres, tous trois accusés d'exactions. Tout montre que les habitants de la province défendent avant tout leurs intérêts et ceux de leur gouverneur. Ainsi l'ensemble des groupes armés qui sillonnent alors la province, tant les hommes de Poukombo que ceux levés par le roi, sont perçus comme des intrus. Lors de la révolte de Poukombo, les combats à Kampong Svay opposent les troupes de Poukombo aux troupes royales, mais aussi les habitants aux troupes royales, non parce qu'ils soutiennent Poukombo - ils finissent par le tuer - , mais parce qu'ils défendent leur gouverneur, Ey, la seule autorité qu'ils reconnaissent vraiment. L'exemple des rapports entretenus entre Norodom et Ey montre que le pouvoir du roi est loin d'être aussi

⁴⁶ Lettre représentant protectorat Pottier au gouverneur de Cochinchine, 5 octobre 1867, arch. nat. du Cambodge/ggi 10126. Jacques Dournes, *Pōtao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jōrai*, Paris, Flammarion, 1977, 377 p.

⁴⁷ Lettre du représentant du protectorat Pottier au gouverneur de Cochinchine, 5 octobre 1867, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10126.

⁴⁸ Lettres du représentant du protectorat Pottier au gouverneur de Cochinchine, 5 octobre 1867, 2 novembre 1867, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10126.

⁴⁹ Moura, t. 2, 1883, p. 167-170. Lettre du représentant du protectorat Pottier au gouverneur de Cochinchine, 13 novembre 1867, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10126.

absolu que ce que clament les observateurs français. Leur intérêt est d'ailleurs de décrire un pouvoir despotique pour mieux justifier leur ingérence dans les affaires du royaume khmer. Milton Osborne rappelle avec raison que « le pouvoir temporel du roi, même sous le règne du roi Ang Duong, était sévèrement restreint »⁵⁰. La capacité de dignitaires comme Ey à établir des liens personnels forts avec leurs administrés, à se construire des clientèles, oblige le roi, pourtant auréolé d'un prestige et de pouvoirs religieux et surnaturels sans équivalent, à composer. Les habitants de Kampong Svay montrent clairement que leur fidélité est d'abord tournée vers leur gouverneur.

Comme cela avait été promis à Ey, le gouverneur de Cochinchine, l'amiral de La Grandière, intervient auprès de Norodom pour qu'il retrouve la tête de sa province⁵¹. Les Français voient Ey comme un homme « qui a assez d'influence, d'autorité sur ses anciens administrés, sur la clientèle de ses affidés pour faire arrêter et tuer après l'avoir attiré dans un piège, le prétendant Poucombo. » Norodom qui s'en méfie comme d'un agent du Siam propose de le nommer au palais pour éprouver son dévouement⁵². Finalement, sous la forte pression des Français, Norodom accepte de renvoyer l'indésirable dans sa province en mars 1868. Moura qui est alors représentant du protectorat rapporte que cet homme de caractère et énergique « est enfin retourné dans sa province au grand contentement de ses administrés »⁵³. La révolte de Poukumbo a montré aux Français l'importance stratégique de Kampong Svay qui contrôle la frontière avec le Siam et la rive nord du lac. Le maintien du calme dans cette région est essentiel pour les militaires français.

L'éviction de Ey par le haut

Norodom qui se méfie toujours de l'*ukñā tejo* Ey décide en mars 1869 de le remplacer et d'affaiblir le pouvoir du *tejo* en divisant sa province en trois. Kampong Svay est amputée de ses territoires occidentaux pour créer deux nouvelles provinces, Stong et Chikreng. Les nouveaux dignitaires nommés par le roi sont chassés par la population et le

⁵⁰ Milton Osborne, *The French Presence in Cochinchina and Cambodia, Rule and Response*, Bangkok, White Lotus, 1997, p. 227.

⁵¹ Ey cherche à entretenir de bons rapports avec les Français. Voir Bouillevaux, 1874, p. 165-167.

⁵² Procès-verbal, audience du roi au gouverneur de Cochinchine le 6 janvier 1868, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10229.

⁵³ Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 10 mars 1868, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10126.

gouverneur de Chikreng est tué alors qu'il tente vaille que vaille de s'installer à son poste. Le représentant du Protectorat Moura estime que « ces sortes de scènes arrivent assez souvent au Cambodge lorsque le choix des mandarins gouverneurs a été mauvais, personne ne s'en émeut »⁵⁴. Moura explique la révolte par les exactions des nouveaux dignitaires et surtout par la popularité de l'ancien gouverneur dont il dit qu'il est un « homme intelligent, honnête, et dont la vieillesse n'a encore pas amorti les facultés »⁵⁵. Les habitants ne veulent tout simplement pas changer de gouverneur. Une fois les nouveaux représentants du roi chassés, les villageois ont repris tranquillement leur vie. Les dignitaires royaux subalternes, qui ont en fait été nommés par Ey, et les collecteurs d'impôt ne sont pas inquiétés. Ces événements confirment que le roi du Cambodge n'est toujours pas celui qui détient l'autorité temporelle en la terre de Kampong Svay, neuf ans après qu'il a succédé à son père et cinq ans après son couronnement.

Pour calmer les habitants de Kampong Svay, le roi nomme l'*ukñā tejo* Ey au sommet des honneurs de la pyramide administrative en le faisant grand dignitaire au palais portant le titre de *samtec*, le plus haut titre honorifique. Il remplace un ancien chef malais qui vient de mourir⁵⁶. Hormis les dignitaires religieux et les membres de la famille royale, le titre de *samtec* n'est porté que par quelques dignitaires des trois premières *saṃrāp'*, notamment les chefs des trois maisons. Ey est ainsi fait *samtec caubañā*, Premier ministre de la maison de l'*ubhayorāj*⁵⁷, rattaché à la maison du roi, puisqu'il n'y a pas alors de roi ayant abdiqué au Cambodge. Le *samtec caubañā* est en charge de la surveillance de la province de Kampong Leng, au sud-est de Kampong Svay, où Ey est né et a grandi. Cette manœuvre permet à Norodom d'éloigner Ey de ses gens, en le nommant à un poste prestigieux de l'intérieur basé à Phnom Penh. Ey qui est vieux et malade semble accepter avec soulagement cette proposition. L'un de ses fils assure

⁵⁴ Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 1^{er} avril 1869, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10125. Gustave Janneau indique lui-aussi que les meurtres de gouverneurs par leurs administrés sont susceptibles de se produire. Janneau, 1870, p. 36.

⁵⁵ Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 4 mars 1869, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10125.

⁵⁶ Ey remplace l'un des fils de Tuôn Set Asmit, le principal chef de la communauté chame et malaise du Cambodge au début du XIX^e siècle. Adhémar Leclère, *Histoire du Cambodge depuis le 1^{er} siècle de notre ère*, Paris, Geuthner, 1914, p. 445. Mathieu Guérin, « Les Cam et leur « véranda sur la Mecque », l'influence des Malais de Patani et du Kelantan sur l'islam des Cam du Cambodge », *Aséanie*, n°14, 2004, p. 29-68.

⁵⁷ Khin Sok, 1991, p. 180, 214.

l'intérim de la gestion de Kampong Svay en attendant qu'un nouveau gouverneur soit nommé.

Ey ne pouvait pas espérer une plus belle fin de carrière, mais cela ne résout pas la question de l'acceptation de son départ par ses administrés. On peut saisir l'aura de Ey auprès des habitants par la manière dont son souvenir est perpétré après sa mort. Arrivé à Kampong Thom un quart de siècle plus tard, Adhémard Leclère se fait l'écho de l'attachement de la population de Kampong Thom pour « son vieux gouverneur qu'elle aimait »⁵⁸. Même une fois l'accord de Ey obtenu, la situation reste tendue car il reste à convaincre les habitants. Sur proposition des Français, l'*ukñā arjūn*, gouverneur et *stec trāñ'* de la terre de Thbaung Khmum, est nommé pour prendre la tête de la terre de Kampong Svay. Même si les sources ne donnent pas son nom, on peut penser qu'il s'agit de l'*ukñā arjūn* Sou, un dignitaire proche des Français qui a combattu les derniers lieutenants de Poukombo à l'est de Thbaung Khmum⁵⁹. Il n'accepte de prendre son poste que s'il est installé par les Français avec lesquels il collabore depuis plusieurs années⁶⁰.

En septembre 1869, l'*ukñā arjūn* et le représentant du Protectorat Jean Moura se rendent à Kampong Thom, chef-lieu de la province de Kampong Svay. Après avoir remonté la rivière Tonlé Sap et le grand lac, la barque à vapeur des officiels se présente devant l'embouchure du *sdiñ* Sen, la rivière qui mène à Kampong Thom. Là, comme le raconte Moura, les deux hommes se trouvent devant un spectacle impressionnant :

J'ai trouvé les barques de tous les chefs dans le lac, à l'embouchure de l'arroyo qui conduit à Compong Thom, chef-lieu de cette province. J'ai pris ces barques à la remorque, et les eaux étant assez hautes, j'ai pu aller mouiller le Mëcong à Compong-Thom même, à 55 milles du lac. J'ai trouvé là réunis plus de cinq mille hommes venus de différents points et cent à deux cents Cuys, sauvages tributaires seulement du Cambodge.⁶¹

Les habitants ont été réunis par le fils de l'ancien gouverneur qui assure l'intérim. Moura harangue les habitants « sous l'arbre où a été exposé dans le temps le corps décapité de

⁵⁸ Adhémard Leclère, « Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d.

⁵⁹ Mathieu Guérin, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Bibliothèque d'Histoire rurale, Caen, AHSR, 2008, p. 152.

⁶⁰ Sur les échanges entre Moura et Norodom sur cet incident, Osborne, 1997, p. 189-190.

⁶¹ Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 14 septembre 1869, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10125.

Pou-com-bo » et leur présente leur nouveau gouverneur. Si les notables semblent se résigner, la foule des habitants de Kampong Svay fait alors très clairement savoir qu'elle exige le retour de l'ancien *tejo* alors que Norodom se refuse à laisser à la tête de la principale terre du pays, un homme qui a été nommé trente ans auparavant par le roi de Siam, un homme qui a cédé au Siam la partie septentrionale de sa terre, un homme qui est populaire au point que ses administrés n'hésitent pas à se dresser pour lui et contre leur souverain. Ce jour de septembre 1869, la tension est palpable et Moura doit rentrer sans avoir réussi à imposer le nouveau gouverneur.

Cette province a été de tout temps très difficile à gouverner. C'est une population moins civilisée que celle des autres parties du royaume vivant dans les forêts et ne connaissant, en fait d'autorité, que celle du gouverneur qui est au milieu d'eux et qu'ils ne supportent point s'il n'est pas à leur convenance.⁶²

Considérer les habitants comme « moins civilisés » est avant tout un moyen pour Moura de justifier son échec. La mort de Ey en 1871 règle la question et la division de la province est actée⁶³.

Ni le roi, ni les autorités françaises n'acceptent l'ascendant de l'*ukñā tejo* Ey sur les habitants de la province. Pour Norodom, ils sont ses sujets, *prajānurāstr*, et lui doivent une obéissance absolue. Pour les Français, ce sont des administrés. Ils oublient qu'ils sont aussi et surtout les clients de l'*ukñā tejo* Ey. Pendant plus de vingt ans d'administration de la province, celui-ci a su tisser un réseau de relations personnelles que le pouvoir central ne parvient pas à casser. Ey n'est pas que le gouverneur de la province, il est le protecteur de chacun de ses habitants qui s'est rallié à lui. La détermination des habitants de la province montre que c'est un rôle qu'il a joué parfaitement dans une période extrêmement troublée de l'histoire du Cambodge. Entre la nomination de Ey au poste d'*ukñā tejo* par le roi de Siam et l'arrivée de Norodom au pouvoir, le Cambodge a dû faire face à une invasion et une occupation vietnamienne, à plusieurs incursions siamoises. Doudart de Lagrée témoigne que la population de

⁶² Lettre du représentant du protectorat Moura au gouverneur de Cochinchine, 25 août 1869, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10125.

⁶³ Rapport du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, mai 1894, arch. nat. du Cambodge/rsc 5957 ; Étienne Aymonier, *Géographie du Cambodge*, Paris, Leroux, 1876, p. 35.

Kampong Svay a alors moins souffert de la guerre que les autres régions du royaume⁶⁴. Le soutien populaire dont bénéficie Ey provient de sa capacité à avoir tenu ses administrés à l'abri des malheurs des temps, y compris en les amenant avec lui au Siam pour les protéger des Vietnamiens. Après la mort d'Ang Duong, le Cambodge est pris dans les conflits de succession entre ses fils, et finalement dans les mouvements de révolte contre le nouveau roi, notamment ceux de l'*ācāry* Sva et de Poukombo. Le mouvement de l'*ācāry* Sva, ne semble pas avoir eu de répercussion à Kampong Svay⁶⁵. Quant à la révolte de Poukombo, les villageois de la terre de Kampong Svay ont certes dû subir des passages de bandes armées, mais le phénomène est resté limité et ne semble pas avoir durablement perturbé la vie des habitants. Les compétences de Ey et de ses dignitaires, mais aussi la qualité de la relation qu'ils établissent avec la population et leur capacité à mobiliser les habitants, apparaissent comme le meilleur rempart contre les formes de violence extrême qui frappent les campagnes cambodgiennes au XIX^e siècle.

Des éléments épars dans les archives montrent que l'autorité du roi reste contestée après la mort de Ey. Au début des années 1870, le *prasoe sūrivañs*, prince faisant fonction de ministre de la Guerre⁶⁶, est envoyé à Kampong Svay à chaque fois que l'autorité de Norodom est menacée, accompagné de dignitaires originaires de la région. Le maintien de tensions après le décès de Ey s'explique par les rapports que les habitants entretiennent avec la royauté khmère en général et Norodom en particulier. L'*ukñā tejo* Ey avait été nommé à l'instigation du roi de Siam et ses subordonnés étaient choisis par lui. Les dignitaires de Kampong Svay sont donc moins des membres de

⁶⁴ Cité par Albert Bouinais et A. Paulus, *La France et l'Indo-Chine*, Paris, Challamel Aîné, 1886, p. 126.

⁶⁵ Même si les chroniques royales font de celui-ci un ancien serviteur, *pāv*, de l'*ukñā tejo*. Il s'agirait d'un *ukñā tejo* Sok, qui est peut-être un des prédécesseurs de Ey. Eng Sot, 1969, vol. 7, p. 1114. Toutefois, les chroniques indiquent que l'*ukñā kraḷāhom* Pan, qui combat les hommes de Poukombo pour le roi était auparavant *ukñā tejo*, ce qui est en contradiction avec les autres sources dont nous disposons. Ces affirmations sont donc à prendre avec précaution, même si dans les années 1840, puis de nouveau dans les années 1860, les différents prétendants au trône nomment tous des dignitaires et que plusieurs personnes peuvent donc simultanément recevoir le même titre.

⁶⁶ « L'oknha Presor Saurivong Chang Véang, chargé de la surveillance des pages royaux », liste des dignitaires de la couronne traduite par Etienne Aymonier, in Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 69. Dans les années 1870, la charge d'*ukñā cakrī* reste vacante pendant plusieurs années. Le commerçant et aventurier français Paul Le Faucheur précise que « Le Luc Prosor-Sorivong, parent du roi, ministre de la guerre, également très-bien doué ; il sait le français, mais se décide difficilement à le parler. ». Paul Le Faucheur, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Aîné, 1872, p. 7. Voir aussi Julien Fourès, « Royaume du Cambodge, organisation politique », *Excursions et reconnaissances*, 1882, p. 181. Il s'agit de Mau, *prasoe sūrivañs* de 1867 à 1878, dont la fille a épousé un des fils de Norodom. Marie Aberdam, comm. perso., avril 2018.

l'administration royale cambodgienne que les obligés d'un grand du royaume avec lequel le souverain doit composer. L'ensemble des dignitaires, *L'ukñā tejo* compris, doivent tous les ans se rendre à deux reprises à la capitale pour exprimer leur fidélité au roi en buvant l'eau du serment. Pour autant, le lien avec Norodom apparaît bien ténu. Les résistances à l'autorité royale lorsque Norodom tente de reprendre le contrôle de la terre de Kampong Svay peuvent aussi être analysées comme des résistances à l'emprise de l'État central khmer absent de ces régions depuis plusieurs décennies. Pour les habitants, la principale marque de l'autorité royale sur leurs terres est la venue tous les ans de chargés de pouvoir du roi, *ājñā luon*, responsables notamment de la perception des impôts.

Il faut attendre une nouvelle génération de dignitaires dans les années 1870 pour que, progressivement, des liens avec le palais soient tissés. C'est ce que fait *l'ukñā mantrī tejo* Srey, gouverneur de Stong, lorsqu'il envoie son fils Seang servir comme page au palais en 1873⁶⁷. Stong est une province créée par Norodom pour diminuer le pouvoir de *l'ukñā tejo* et on peut émettre l'hypothèse que Srey était bien plus proche du palais que la plupart des dignitaires de la terre de Kampong Svay.

Le temps de Si Votha : une marche au cœur des révoltes

Dès le début de son règne, Norodom se heurte à son jeune frère cadet, Ang Phim, qui prend le nom de Si Votha. Né en 1841, il est donc âgé de 19 ans à la mort de leur père. Doudart de Lagrée le décrit comme « un beau jeune homme, habile dans l'art de parler aux hommes et aux foules, aimé des femmes et du peuple »⁶⁸. Élevé à Bangkok comme Norodom, il revient à Oudong à sa suite. Si l'on en croit Adhémard Leclère qui s'appuie sur les sources orales au palais, « le roi avait accueilli le prince Votha en bon frère. Il lui avait donné 100 barres d'argent (8 000 francs), des bagues en or, des bijoux et avait consenti à son mariage avec une de ses sœurs de père, la princesse Sîrî-vongs »⁶⁹. Poussé

⁶⁷ Seang, fils du gouverneur de la province de Stong sert le *prasoe sūrivāns* en tant que *smīen* dans la répression des mouvements de rébellion à Stong et Ba Phnom. Bulletin individuel de note, 1901, dossier personnel de Srey Seang, arch. nat. du Cambodge/rsc 25413.

⁶⁸ Leclère, 1914, p. 449.

⁶⁹ Leclère, 1914, p. 448.

par sa mère originaire de Ba Phnom, et soutenu par son frère Ang Sôr, le prince Sisowath, il tente de supplanter son aîné en 1861⁷⁰. Il doit alors quitter le royaume et se réfugier à Bangkok, sa mère étant arrêtée et assignée à résidence au palais⁷¹.

Kampong Svay dans la révolte de 1875-1877

En mai 1875, Si Votha, quitte la cour du roi Chulalongkorn au Siam dont il était l'hôte pour tenter de soulever le pays khmer. Il se rend à Tonlé Repou au nord de Kampong Svay, dans un territoire peuplé de Khmers et de Kuoy, mais sous l'autorité du Siam depuis le début du XIX^e siècle. Si Votha envoie des émissaires dans le Haut-Mékong et les provinces orientales, celles-là même où Poukombo avait trouvé des soutiens. Il lève ainsi une armée qu'il lance contre Kampong Thom, chef-lieu de Kampong Svay.

Vers le 12 juin, des bandes de partisans se montrent dans les provinces du haut du fleuve et dans celle de Compong-soai, où elles tiennent le gouverneur bloqué dans sa citadelle de Compong-thom. Le prince Sirovong est envoyé sur un navire à vapeur à Compong-thom, afin d'y organiser et diriger la défense. Ne comptant guère pour cela sur les Khmers, il écrit pour demander qu'on lui envoie des Tagals⁷² de Manille employés au service du gouvernement cambodgien en qualité d'agents de police. Des bandes d'Annamites et de Chinois, profitant des embarras du moment, se livrent à la piraterie sur le Mèkong et dans le lac.⁷³

Le village qui abrite le siège du gouverneur est fortifié comme en témoigne Auguste Pavie et l'attaque est repoussée :

Une enceinte palissadée d'un peu plus de 100 mètres de côté, construite pendant la dernière révolte du prince Si-vatha, contient les maisons du gouverneur et de ses gens ; mais celui-ci, comme bon nombre d'habitants, loge dans une grande barque sur la rivière. Le village est nu, absolument dépourvu d'arbres, ainsi que la plaine ; les hameaux sur l'autre rive, en face ou à sa suite, sont autrement plus coquets.⁷⁴

Un an plus tard, après avoir levé de nouvelles troupes, Si Votha lance une deuxième offensive. En juin 1876, une bande de partisans de Si Votha attaque le village de Stong. Les dignitaires du roi doivent fuir et les rebelles prennent le contrôle du village. Si Votha

⁷⁰ Doudart de Lagrée et Villemereuil, 1883, p. 63-64.

⁷¹ Leclère, 1914, p. 450.

⁷² Terme alors utilisé pour désigner les mercenaires philippins, dont la langue est souvent le tagalog.

⁷³ Moura, 1883, t. 2, p. 175.

⁷⁴ Auguste Pavie, *Excursion dans le Cambodge et le royaume de Siam*, Saigon, imprimerie du gouvernement, 1884, p. 156.

se rend ensuite dans les provinces de l'est du Cambodge pour rallier les anciens partisans de Poukombo. Malgré la saison des pluies, les forces royales rétablissent rapidement le pouvoir des représentants du roi. Le prince rebelle trouve refuge à Chrey Meng, village stiong fortifié par deux anciens lieutenants de Poukombo⁷⁵.

En novembre 1876, Kampong Svay reste la seule province agitée du royaume. Partout ailleurs, les forces de Norodom soutenues par les Français ont pris l'ascendant sur les rebelles. Moura rapporte que :

Des nouvelles mauvaises arrivent de Compong-Soai le 4 décembre. Le roi expédie son ministre de la guerre, le Présor-sorivong [*prasoe sūrivañs*], avec des renforts et l'ordre de prendre et d'exercer lui-même le commandement des forces royales, jusque-là mal utilisées par le prince primitivement envoyé et le gouverneur de cette province, excité l'un contre l'autre par de vifs sentiments de rivalité.⁷⁶

Le *prasoe sūrivañs* parvient à dégager Kampong Svay, mais dès son départ, les rebelles reviennent, chassent les dignitaires du roi et les remplacent par des hommes à la dévotion de Si Votha. Les combats qui ont lieu en novembre-décembre 1876 se produisent à l'époque des moissons, le pire moment pour les paysans, dont beaucoup sont levés pour y participer par l'un ou l'autre des camps en présence.

Deux mois plus tard, Si Votha prend le contrôle de la province de Ba Phnom, près de la frontière avec la Cochinchine, où il est finalement défait par des colonnes françaises en février 1877. La victoire des troupes royales soutenues par la France est totale. Pour ramener le calme dans le pays, une amnistie est proclamée le 25 février en faveur des partisans de Si Votha. Dans les semaines qui suivent, « des lettres de Compong-soai [Kampong Svay] annoncent que la plupart des Cambodgiens influents qui s'étaient ralliés au prétendant, ont fait leur soumission et que la province est tranquille »⁷⁷. Le baroud d'honneur a lieu en juin 1877, lorsque les dernières troupes de Si Votha attaquent Tbaung Khmum et sont finalement repoussées chez les Stiong.

⁷⁵ Guérin, 2008, p. 152-154.

⁷⁶ Moura, 1883, t. 2, p. 178.

⁷⁷ Moura, 1883, t. 2, p. 183.

Si Votha refuse de se rendre. Il se retire alors dans le nord de Kampong Svay, à la frontière avec le Siam, « dans un endroit isolé et habité seulement par des sauvages Cuois. » Pour protéger le centre de la province, un renfort de cinquante soldats cambodgiens et trente Tagals est alors envoyé au chef-lieu. La présence de mercenaires philippins s'explique par leurs compétences dans le maniement des armes, mais aussi par le manque de confiance que le roi peut avoir dans ses sujets de cette province. La faiblesse numérique du renfort est un bon indicateur du danger réel représenté alors par le prétendant au trône.

En avril 1878, des espions informent les autorités que Si Votha s'est fait ordonner bonze et est parti en forêt suivi de quelques serviteurs pour vivre une vie ascétique. Les rapports périodiques des résidents généraux montrent que le prince déchu reste un sujet de préoccupation pour Norodom et les Français. Après sa retraite en forêt, il s'installe à la frontière entre la principauté de Champassak sous suzeraineté siamoise et le Cambodge. Ses derniers partisans sont peu nombreux. Ils pillent des villages de la frontière ou rançonnent les bateaux de passage pour survivre. Aymonier estime les forces de Si Votha en 1883 à une cinquantaine de personnes démunies de tout⁷⁸.

À peine le danger représenté par Si Votha est-il écarté, qu'un nouveau soulèvement a lieu.

On mande de Compong-soai [Kampong Svay], le 30 novembre [1877], qu'un jeune novice inspiré, échappé de la bonzerie d'Angkor-vat, a pénétré dans cette province suivi d'une bande de gens crédules, mêlés à des intrigants et à des bandits, qui exploitent la situation à leur profit et provoquent une certaine agitation parmi les populations craintives de cette contrée. Ce jeune fou se prend pour une incarnation de l'esprit protecteur du Cambodge, et il pousse la population à la révolte contre les autorités locales qu'il croit, non sans raison, mauvaises. Le nom de famille de cet enfant est A-nong. Ces aventuriers parviennent à s'établir dans la partie occidentale de la province de Compong-soai, qu'ils exploitent sans inquiétude du côté des autorités supérieures de la province, qui n'osent rien entreprendre contre un personnage quasi-divin.⁷⁹

⁷⁸ Rapports du résident général Fourès au gouverneur de Cochinchine, 9 janvier et 12 février 1882, arch. nat. d'outre-mer, ggi 10169 ; Étienne Aymonier, *Voyage dans le Laos*, Paris, Leroux, 1895, tome 1, p. 11.

⁷⁹ Moura, 1883, t. 2, p. 184.

Trois bandes qui attaquent le fort de Kampong Thom sont repoussées et des renforts sont envoyés de Phnom Penh. La révolte fait long feu. Au début des années 1880, la province est de nouveau tranquille. En 1882, le gouverneur de Kampong Svay ne voit plus l'intérêt de maintenir le fort de Kampong Thom en bon état⁸⁰. La province semble revenue dans le giron de la royauté et de l'État.

Kampong Svay dans la Grande Insurrection de 1885

En juillet 1884, le gouverneur de Cochinchine Thomson impose *manu militari* une nouvelle convention entre la France et le Cambodge au roi Norodom. Celle-ci prévoit notamment d'abolir les différentes formes extrêmes de dépendance en usage dans le royaume khmer, d'instaurer une propriété privée de la terre calquée sur le droit français, de mettre en place des résidents français dans les provinces pour contrôler l'action des gouverneurs en subordonnant ceux-ci aux résidents français, de réformer l'administration cambodgienne sur le modèle de l'administration de la Cochinchine, et surtout de retirer au souverain l'essentiel de son pouvoir politique⁸¹. Kampong Svay devient la circonscription résidentielle de Kampong Thom, avec le village éponyme sur le *sdñ* Sen comme chef-lieu, siège du résident français. Elle est divisée en quatre arrondissements, Kampong Thom, Baray, Stong-Chikreng et Kampong Leng, regroupant 152 communes⁸². Le gouverneur Thomson se rend ensuite dans les provinces. C'est ainsi qu'il arrive à Kampong Thom pour une visite impromptue en novembre. Là, il présente les nouvelles mesures prises à l'issue du coup de force aux notables que l'on imagine ébahis⁸³.

Si Votha se positionne alors en défenseur des traditions khmères et prépare le terrain à une insurrection générale⁸⁴. Dès octobre 1884, ses émissaires sont signalés dans les provinces. Comme l'ont analysé Milton Osborne et Alain Forest, le coup de force de

⁸⁰ Rapports du résident général Fourès au gouverneur de Cochinchine, 2 juillet et 20 novembre 1882, arch. nat. d'outre-mer, ggi 10169.

⁸¹ Osborne, 1997, p. 206-230, Eric Gojosso, « L'insurrection cambodgienne de 1885-1886 et ses conséquences sur l'administration intérieure du royaume », *Siksācākṛ*, n°12-13, 2010-2011, p. 63-71.

⁸² Note sur l'organisation administrative du Cambodge, sd, arch. nat. du Cambodge/ggi 10208.

⁸³ Paul Branda [contre-amiral Réveillère], *Ça et là, Cochinchine et Cambodge, L'âme khmère, Ang-Kor*, Paris, Fishbasher, 1892, p. 65-67.

⁸⁴ Sur la préparation de l'insurrection et son déroulement à Kampong Thom, voir Charles Meyer, « L'insurrection nationale de 1885-1886 (Kompong-Svay et Thbaung-Khmum) », *Études cambodgiennes*, n°11, juillet-septembre 1967, p. 32-46. Charles Meyer s'appuie notamment sur les télégrammes des officiers français.

Thomson a été perçu non seulement comme une action contre le roi Norodom, mais aussi et surtout comme une atteinte aux intérêts des dignitaires et enfin à l'équilibre et à l'harmonie du monde khmer⁸⁵. Le 7 janvier 1885, l'attaque du poste militaire français de Sambor dans la haute vallée du Mékong marque le début de la révolte contre l'occupant. D'après les renseignements militaires français, les troupes de Si Votha sont divisées en trois unités, deux qui descendent du nord au sud vers Phnom Penh le long du Mékong, et la troisième qui prend la route de Kampong Thom. Si l'on en croit les renseignements fournis à la presse, elles enrôlent sur leur passage les hommes valides⁸⁶. Le gouverneur Thomson organise des colonnes pour les arrêter. Celle qui prend la direction de Kampong Thom est commandée par le capitaine David, secondé par des dignitaires considérés comme loyaux. Le 19 janvier, Kampong Thom est attaquée par 400 partisans de Si Votha. Ceux-ci sont repoussés par quatre canonnières, après un court échange de coups de fusils et de canons. Les troupes coloniales reçoivent des renforts de Cochinchine, ce qui permet de mettre en place des colonnes volantes destinées à pourchasser les insurgés⁸⁷. Mais contrairement à ce que pensent alors les officiers français, les rebelles sont loin d'être en déroute. À partir de février, la colonne du capitaine David est régulièrement accrochée⁸⁸.

Dans son étude sur les opérations de 1885, le capitaine d'état-major Dufour, insiste sur l'extrême difficulté des colonnes à se déplacer dans un terrain qu'elles ne connaissent pas et où les marches sont particulièrement pénibles. Dans Kampong Thom, les rebelles utilisent les cours d'eau à faible débit pour se déplacer en pirogues, alors que les canonnières françaises sont limitées au *sdjñ* Chinit et au *sdjñ* Sen qui ne sont navigables qu'une partie de l'année. Le *sdjñ* Sen permet de ravitailler Kampong Thom, le seul poste permanent dans le pays. Quant aux routes, elles sont difficilement praticables : inondées et boueuses à la saison des pluies, sablonneuses à la saison sèche⁸⁹. Les colonnes continuent de parcourir le pays, mais les combats et les pertes de part et d'autre sont

⁸⁵ Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 10-16 ; Osborne, 1997, p. 222-223.

⁸⁶ *Le Gaulois*, 31 janvier 1885.

⁸⁷ Charles Meyer souligne la lenteur de ces colonnes formées chacune d'une compagnie et partant leur faible capacité de réaction. Meyer, 1967, p. 37.

⁸⁸ Meyer, 1967, p. 38.

⁸⁹ A. Dufour, « Insurrection du Cambodge en 1885, historique, Première partie, Géographie du théâtre des opérations », *Excursions et Reconnaissances*, n°XIII, Saigon, imprimerie impériale, 1887, p. 5-50.

peu fréquents. Les insurgés ne sont alors que quelques milliers d'hommes, alors que beaucoup de soldats des troupes françaises sont malades et exténués.

Au mois de mai 1885, les insurgés prennent le contrôle de la rive gauche du Mékong et menacent Phnom Penh. Dans le même temps, des opérations sont menées entre le *sdjñ* Sen et le Mékong⁹⁰. Les partisans de Si Votha construisent un fort sur la partie aval du *sdjñ* Sen pour couper les communications entre la garnison de Kampong Thom et la capitale. Ce fort est pris en juin par les tirailleurs annamites du capitaine David⁹¹. Début juillet, le gouverneur de Cochinchine écrit au ministre de la Marine et des Colonies que la situation est sous contrôle, ce qui apparaît bien loin de la réalité sur le terrain⁹². Le sérieux de la situation militaire amène le général Bégin, gouverneur de Cochinchine par intérim, à nommer des officiers comme résidents à titre provisoire, dont le capitaine Ytasse à Kampong Thom, dans « les arrondissements qui ne sont pas encore complètement pacifiés »⁹³. Entre juillet et novembre 1885, le calme revient dans la résidence de Kampong Thom, ce qui tend à montrer l'implication des paysans dans l'insurrection. Cette période est en effet celle où les rizières ont besoin de soins. Les insurgés doivent retourner à leurs cultures. Les Français n'ont de toute façon pas les moyens de tenir effectivement le pays et de vastes territoires, telle la province de Baray, échappent totalement à leur contrôle. Les dignitaires n'informent pas le capitaine-résident des affaires de leur province.

En novembre, le commandement militaire français estime que la priorité est de prendre des mesures pour protéger les dignitaires et habitants fidèles aux Français, qui sont régulièrement pris pour cibles, et propose la construction de nouveaux postes. Pour les Français, la fin de la saison des pluies doit permettre de renvoyer des colonnes sur les centres de résistance⁹⁴, alors que les insurgés se préparent à reprendre les armes une fois les récoltes rentrées. À Kampong Svay, la révolte reprend dès la fin de 1885. Dans les premiers mois de 1886, les insurgés menacent les positions françaises dans la vallée

⁹⁰ Dufour, 1887.

⁹¹ C'est ce que rapporte *La Justice*, le journal de Clémenceau qui suit de près les affaires indochinoises, 18 août 1885.

⁹² *La Justice*, 12 juillet 1885.

⁹³ Lettre du général Bégin au ministre de la Marine et des Colonies, 20 août 1885, SHD/10H7.

⁹⁴ Courrier du colonel Bégin au résident supérieur du Cambodge, 24 novembre 1885, arch. nat. du Cambodge/rsc 11546.

du Mékong. Les autorités françaises modifient leur stratégie en multipliant les ouvrages fortifiés plutôt que les colonnes volantes. En janvier 1886, 155 hommes, dont 44 soldats d'infanterie de marine, 20 tirailleurs annamites et 91 miliciens cambodgiens sont stationnés à Kampong Thom⁹⁵.

En mars 1886, alors que les chefs insurgés sont signalés dans les forêts du nord de la province, les Français sont surpris par le soulèvement des ouvriers cambodgiens réquisitionnés pour la construction d'un pont à Veal Pring sur le *sdin* Sen à proximité de la frontière siamoise. Trois gardes qui surveillaient les ouvriers sont tués. Quelques jours plus tard, un dignitaire allié aux Français, le *pālāt'* Srey, est tué par des habitants de Chikreng. Le capitaine-résident fustige l'influence politique des bonzes et des villageois. Sa réaction montre surtout l'absence complète d'emprise sur la population.

Il faut agir avec la plus grande rigueur contre ces habitants ; après la sommation qu'ils ont reçue de rentrer dans leurs villages, ceux qui n'obéissent pas ou qui ne se retirent pas près de nous pour nous demander protection doivent être considérés comme rebelles. Nous devons dès lors nous attaquer à leurs propriétés puisque dans leurs forêts, ils sont imprenables.⁹⁶

Deux mois plus tard, il déclare que « la population est hostile, voire passée aux rebelles »⁹⁷. Le soutien des habitants aux troupes de Si Votha s'est généralisé. La province de Kampong Thom est alors entièrement contrôlée par les insurgés⁹⁸. Cela s'explique par la popularité de Si Votha, par le refus des réformes imposées par les Français, et par le comportement des troupes françaises et royales sur le terrain. L'administrateur colonial Paul Collard rapporte le désarroi des soldats français qui ne parviennent pas à identifier l'ennemi, ce qui les amène à s'en prendre à tous ceux qu'ils rencontrent :

En 1885 et 1886, des colonnes françaises sillonnent le pays dans tous les sens pour anéantir les bandes insurrectionnelles. Loin d'atteindre son but, cette poursuite ne

⁹⁵ Rapport du général Bégin, gouverneur de Cochinchine par intérim, au ministre de la Marine et des Colonies, janvier 1886, SHD/10H7.

⁹⁶ Rapport du mois de mars 1886 du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'Outre-Mer/rsc 373 ; *La Justice* 9 mai 1886.

⁹⁷ Rapport du mois de mars 1886 du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'Outre-Mer/rsc 373 ; *La Justice* 9 mai 1886.

⁹⁸ Rapport du gouverneur de Cochinchine Filippini pour 1886-1887, cité par Osborne, 1997, p. 217.

fait qu'en augmenter le nombre ; mises en déroute, celles qu'on rencontre se dispersent, et leurs débris gagnent les villages voisins où nos soldats, lancés à leur poursuite, ne trouvent que d'honnêtes cultivateurs occupés aux travaux des champs. Un ennemi inconnu, souvent invisible, tel est celui que nous avons à combattre au début de la campagne.⁹⁹

Les colonnes envoyées dans le pays et notamment à Veal Pring sont harcelées. Quatre bandes d'insurgés sont identifiées : une tient Chikreng, une seconde dans le nord de Kampong Thom est commandée par le ministre de la Justice, *yomarāj*, de Si Votha, Pek, et le *cau kraṃ* Pen¹⁰⁰, une troisième tient Veal Pring. Enfin, celle qui tient Baray et Choeng Prey est dirigée par un certain Koy et un jeune homme d'un grand prestige se disant « fils de la montagne ». Quant à Si Votha, il ne semble pas avoir de problèmes pour se déplacer dans la province, où il est notamment signalé près de Romchek et dans Prey Kdey¹⁰¹. Les Français construisent cinq forts : un à Kampong Thom sous le commandement du capitaine Ytasse qui héberge 211 hommes, auxquels s'ajoutent quatre autres postes : 76 hommes sont affectés à Veal pring, 73 à Prey Kdey, 41 à Kampong Thmar et un petit détachement de 26 hommes à Hao. Au total, en juin 1886, ce sont 146 militaires français de l'infanterie de marine et 3 artilleurs, soutenus pendant quelques semaines par une quarantaine de zouaves, 137 tirailleurs annamites et 95 miliciens cambodgiens commandés par trois officiers français qui cherchent à tenir la province. Les habitants sont alors pris à partie tant par les groupes insurgés qui cherchent à les recruter que par les troupes françaises qui les considèrent comme potentiellement hostiles. Tous se ravitaillent chez eux.

Face à l'échec de la répression, le lieutenant-colonel Badens qui occupe les fonctions de résident général de France au Cambodge est remplacé par Georges Jules Piquet, alors qu'Ange Michel Filippini succède au général Bégin en Cochinchine. Les nouveaux responsables français qui comprennent le rôle du roi dans l'animation de l'insurrection choisissent de négocier avec Norodom de surseoir à la convention de 1884 pour ramener le calme dans les provinces. En juillet 1886, le résident général Piquet envoie

⁹⁹ Paul Collard, *Cambodge et Cambodgiens, métamorphose de royaume khmêr par une méthode de protectorat*, Paris, société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925, p. 113.

¹⁰⁰ Rapport du mois de mars 1886 du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373 ; *La Justice* 9 mai 1886.

¹⁰¹ Rapport du mois de mai 1886 du capitaine-résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10242.

une circulaire à tous les résidents les informant qu'une proclamation du roi va être envoyée aux dignitaires faisant savoir que la France a bien voulu lui rendre l'administration de son royaume et qui invite les chefs de la rébellion à faire leur soumission. Des émissaires du roi sont envoyés dans les provinces, puis le roi lui-même part en tournée¹⁰². L'action des dignitaires et la reprise des travaux de rizière ramènent le calme dans la terre de Kampong Svay, sans que pour autant les habitants ne se soumettent aux Français. Le gouverneur de Cochinchine rapporte en août :

Sur la rive droite, la tranquillité est parfaite dans la province de Kompong-Thom. Le ravitaillement de nos postes, même les plus éloignés, comme Veal Pring sur le Stung Sen, se fait sans encombre. Les bandes n'ont cependant pas désarmé : elles se tiennent au nord de la province dans les forêts des anciens districts de Stung et Chikreng où elles semblent avoir construit de nouveaux ouvrages non loin de ceux qui ont donné lieu aux opérations des 29 avril et 9 mai. Toutefois, elles restent pour le moment sur la défensive.¹⁰³

Sur la dizaine de résidences prévues par la convention de 1884, seules quatre, dont Kampong Thom « situé au centre de Compong Soai [Kampong Svay], la région dévouée à Si Votha »¹⁰⁴, sont maintenues. Le découpage ne suit pas celui des *tī* qui organisaient le royaume jusqu'alors. La circonscription résidentielle de Kampong Thom comporte les provinces de Chikreng, Stong, Kampong Svay, Santuk, Prey Kdey, Promtep, Baray, ainsi que Kampong Leng plus au sud. Les provinces orientales de la terre de Kampong Svay, à savoir Stung Trang, Kampong Siem et Choeng Prey sont rattachées à la résidence de Kampong Cham, puis à celle du haut-Mékong, marquant une rupture dans l'administration de ces provinces.

En septembre, le corps d'occupation français au Cambodge est ramené à 982 tirailleurs annamites et 1 146 hommes d'infanterie de marine, plus les officiers¹⁰⁵, contre plus de 4 000 soldats français au plus fort de l'insurrection¹⁰⁶. Pour faciliter le retour au calme, le gouverneur de Cochinchine interdit formellement toute action militaire. Les troupes

¹⁰² Arch. nat. du Cambodge/rsc 3591.

¹⁰³ Rapport sur la situation au Cambodge du gouverneur de Cochinchine Filippini au ministre de la Marine et des Colonies, 11 août 1886, SHD/10H7.

¹⁰⁴ Rapport du commandant supérieur des troupes de Cochinchine-Cambodge au gouverneur de Cochinchine, 28 octobre 1886, arch. nat. du Cambodge/ggi 10190.

¹⁰⁵ Arch. nat. du Cambodge/rsc 11551.

¹⁰⁶ Osborne, 1997, p. 206-230.

françaises restent cantonnées aux chefs-lieux et dans leurs fortins¹⁰⁷. Le mois suivant Piquet demande d'étudier le renvoi en Cochinchine des tirailleurs vietnamiens dont la présence exacerbe les tensions avec la population¹⁰⁸. Pour diriger les opérations militaires, Badens est remplacé par le colonel Chevallier plus modéré. La stratégie imposée par Piquet et Filippini fonctionne. Un télégramme du gouverneur de Cochinchine Filippini résume la situation fin septembre 1886 :

Roi poursuit pacification. Premiers résultats satisfaisants mais succès définitif encore incertain. Corps d'occupation maintenu sur demande du roi. Evacuation postes commencera octobre. Nouvelle administration fonctionne bien.¹⁰⁹

L'optimisme du gouverneur de Cochinchine s'explique par la situation dans la plaine des quatre-bras. À Kampong Thom, où les partisans de Si Votha s'opposent toujours aux Français, tout en se défiant du roi Norodom, la tension reste palpable. Peu de temps après l'accord entre les Français et le roi Norodom, ce dernier envoie son ministre de la Justice, l'*ukñā yomarāj* sur la rive droite du Mékong. Il est accompagné d'un détachement français ce qui ne fait que jeter de l'huile sur le feu. Alors que Filippini avait interdit toute action militaire française, le ministre cambodgien tente de rétablir par les armes l'autorité du roi en s'appuyant sur des troupes commandées par des Français¹¹⁰. En octobre 1886, le capitaine-résident de Kampong Thom rapporte que les villageois des environs de Veal Pring se tiennent à distance du poste de la milice et se sont installés en forêt où ils s'occupent de leurs champs¹¹¹. Loin d'être rassurante, la présence des militaires français est perçue comme une menace par les populations. Pour les chefs insurgés, l'accord de juillet est une ruse pour les amener à déposer les armes afin de mieux les réduire.

La proclamation du roi serait considérée comme une lettre dictée par nous et que Norodom n'aurait signée que parce que nous l'y aurions forcé. Ce serait, d'après les

¹⁰⁷ Rapports du 11 août et du 5 septembre 1886 du gouverneur de Cochinchine au ministre de la Marine et des Colonies, SHD/10H7.

¹⁰⁸ Rapport du commandant supérieur des troupes de Cochinchine-Cambodge au gouverneur de Cochinchine, 28 octobre 1886, arch. nat. du Cambodge/ggi 10190.

¹⁰⁹ Projet de télégramme du gouverneur de Cochinchine Filippini au ministre des colonies, 25 septembre 1886. Arch. nat. du Cambodge/rsc 11551.

¹¹⁰ Voir la traduction d'une lettre de l'*ukñā yomarāj* citée par Charles Meyer, Charles Meyer, « Le roi Norodom confirme son autorité en 1886-1887. La dernière révolte de Sivotha », *Études cambodgiennes*, n°13, janvier-mars 1968, p. 25.

¹¹¹ Rapport du résident de Kampong Thom, octobre 1886, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

rebelles, une ruse de notre part pour obtenir leur soumission ; mais ils ne croient pas que nous ayons l'intention de faire les concessions promises dans la proclamation.¹¹²

Le délicat cessez-le-feu maintenu s'explique par la nécessité des deux camps de s'occuper des récoltes, et par les négociations entre le roi et son demi-frère. Norodom dépêche l'*uparāj* Sisowath pour rencontrer Si Votha. L'*uparāj* se rend en novembre 1886 à Kampong Thmar sur le *sdjñ* Chinit à quelques kilomètres au nord de Baray, où le chef de poste signale que « Sa Majesté reste toujours ici. Elle attend Sivotha », alors que ce dernier continue à lever des hommes plus au sud¹¹³. En décembre le poste de Kampong Siem signale quatre groupes d'insurgés réunissant 580 hommes commandés par des dignitaires de Si Votha¹¹⁴. Aucune action violente contre les positions du roi ou des Français n'apparaît dans les archives, mais les officiers restent sur le qui-vive. D'après Charles Meyer, qui s'appuie sur une traduction d'une lettre de Sisowath au résident-général du 12 février 1887, la rencontre entre Si Votha et Sisowath n'a lieu qu'au début de 1887. Sisowath obtient qu'une partie des dignitaires fidèles à Si Votha, notamment l'*acāry* Hang, boivent l'eau du serment et soit autorisés à se rallier au camp du roi, alors que Si Votha installe ses gens dans la région de Porong au nord de Kampong Svay¹¹⁵.

Si Votha, improbable souverain des terres du Nord

Dans le premier trimestre 1887, les récoltes rentrées, le calme semblant revenu, une partie des habitants regagne leurs hameaux. Cet éphémère retour au calme s'explique probablement d'une part par l'accord entre Si Votha et Sisowath, et d'autre part par la nomination comme *ukñā tejo* du fils de Ey, Thong¹¹⁶. Mais les habitants de la terre de Kampong Svay doivent vite déchanter. Entre mai et juin 1887, l'*ukñā yomarāj* Poc et l'*ukñā tejo* Thong cherchent à obtenir par la force ou la menace de la force la soumission des habitants et des notables. Comme le montrent les enquêtes menées *a posteriori*, les

¹¹² Rapport d'octobre 1886 du résident de Kampong Thom cité par Meyer, 1968, p. 24.

¹¹³ Rapport du chef de poste de Kampong Thmar, sous-lieutenant Charles des Etangs, mois du 10 novembre 1886, arch. nat. du Cambodge/rsc 11553. Il semble que des contacts aient existé entre Si Votha et ses frères dès le début de l'insurrection. Osborne, 1997, p. 213, 220.

¹¹⁴ Note de service du lieutenant-colonel Chevallier, commandant supérieur des troupes au Cambodge au résident général, 2 décembre 1886, arch. nat. du Cambodge/rsc 21664.

¹¹⁵ Meyer, 1968, p. 27.

¹¹⁶ Dans les années 1890 (probablement en 1894), Adhémard Leclère, rapporte qu'il « paraît avoir hérité de l'affection que les habitants avaient autrefois pour son père ». Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d.

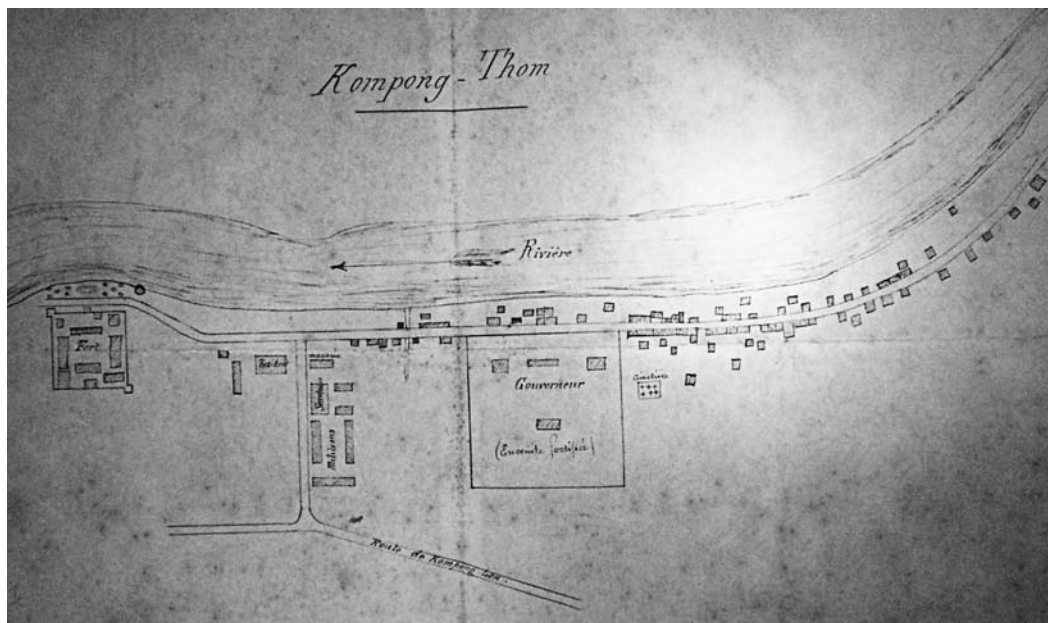
exactions contre les populations civiles sont nombreuses. Parallèlement, s'appuyant sur le mécontentement contre les deux dignitaires, Si Votha recommence à lever des hommes jusque dans Baray et Kampong Svay où « il a sa résidence et ses principaux défenseurs »¹¹⁷. Le prince met tout en œuvre pour se présenter et être perçu comme autorité légitime. Il donne des titres aux chefs de ses partisans, lève des impôts en bonne et due forme et insiste sur sa titulature en se présentant comme « *saṃmtāc braḥ aṅg Vadhdhā parammapabit* », soit « Seigneur prince Votha illustre et sacré »¹¹⁸. *Saṃmtāc braḥ aṅg* peut désigner le souverain, mais on note cependant que, nulle part, Votha ne se présente comme *cau kruṅ Kambujā*, gouverneur de la capitale du Cambodge, ou comme *mcās' jivit*, maître des existences, expressions qui renvoient explicitement et sans ambiguïté à la fonction royale au Cambodge et ne peuvent être portées qu'après le couronnement.

Au mois de juin, accompagné d'une forte escorte, Si Votha se rend dans le Sud pour rejoindre Oudong. Il est possible qu'il soit allé chercher sa mère, retenue à Oudong et qu'il en ait profité pour chercher à rencontrer la reine-mère, très hostile aux Français. Il pouvait facilement correspondre avec celle-ci via les dignitaires en charge de la province de Prey Kdey dépendant de la maison de la *braḥ varājjīnī*, l'ancien gouverneur de Prey Kdey s'étant rallié à lui. En juin 1887, les Français tentent de l'intercepter près de Kampong Tralach, alors qu'ils pensent qu'il est sur le chemin du retour pour Kampong Svay accompagné d'un de ses fidèles lieutenants, le *kraḷāhom* Kong. De retour dans la terre de Kampong Svay, Si Votha lève de nouvelles troupes, notamment à Baray en juillet. Des bandes armées sont de nouveau signalées, mais les officiers français ne croient pas les renseignements qu'ils reçoivent. Leur incrédulité ne dure pas. À la fin du mois, le résident et les miliciens du poste de Kampong Thom sont bloqués par les hommes du prince rebelle qui lancent des attaques de nuit contre leurs bâtiments. Dans les zones où Si Votha est implanté, les paysans se trouvent soumis à une double imposition et sont menacés d'être levés pour combattre pour chacun des deux camps¹¹⁹.

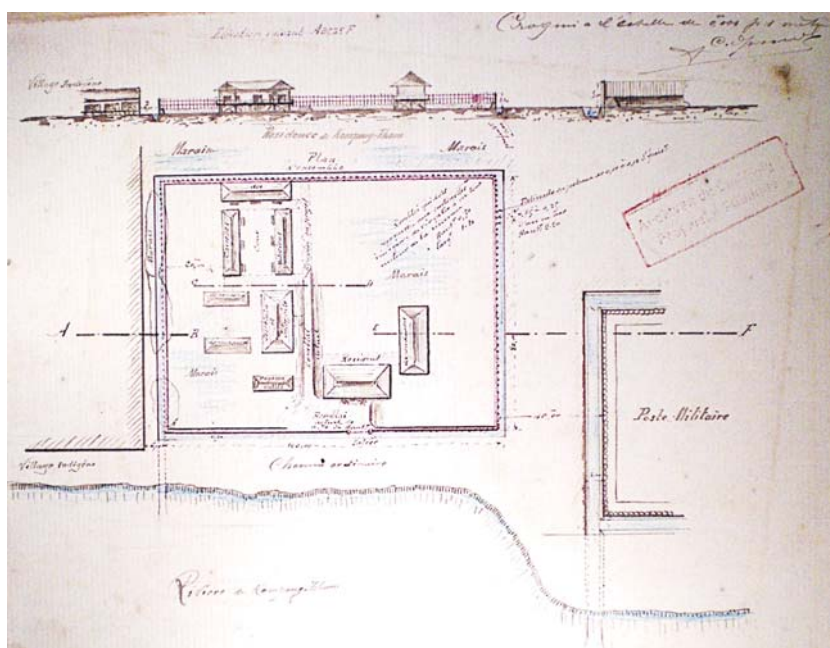
¹¹⁷ Rapport du commandant supérieur des troupes de Cochinchine-Cambodge au gouverneur de Cochinchine, 28 octobre 1886, arch. nat. du Cambodge/ggi 10190.

¹¹⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 3169.

¹¹⁹ Courriers du résident de Kampong Thom au résident général, avril-août 1887, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.



Kampong Thom en juillet 1887¹²⁰



La résidence de Kampong Thom en septembre 1888¹²¹

L'*ukñā yomarāj* et le *tejo* Thong avec le support des gouverneurs de Stong et de Chikreng lancent une contre-attaque à la tête d'une flotille montée par plus de 300 hommes dont une partie sont équipés d'armes à feu fournies par les Français. Ils parviennent ainsi à détruire des fortins montés par les rebelles sur le *sdjñ* Sen et dans la partie occidentale

¹²⁰ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹²¹ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

de la terre de Kampong Svay¹²². L'ensemble des troupes en présence se rend coupable d'exactions dans les villages, vols de bestiaux, enlèvements et viols de femmes et de jeunes filles, meurtres. Les troupes insurgées et royales rassemblent chacune environ 500 hommes. Un millier d'hommes armés parcourent en bandes la basse vallée du *sdin* Sen, les plaines de Baray, de Stong, des espaces parmi les plus riches et les plus peuplés de la terre de Kampong Svay, à une période où les rizières demandent beaucoup de soin. En septembre, le frère cadet de *l'ukñā tejo* Thong est décapité par les rebelles à Santuk, province de Stong¹²³. Les troupes royales reprennent Baray et Kampong Siem, territoires largement favorables à Si Votha puis en novembre-décembre, au moment où les paysans rentrent leurs récoltes, poursuivent les opérations plus à l'ouest, à Kampong Svay, Chikreng, et Stong. Ils se rendent aussi dans les villages du Nord en zone forestière qui servent de base arrière aux insurgés pour tenter de s'emparer de Si Votha. Ses fidèles doivent se réfugier dans les forêts de Porong, voire au Siam, pour échapper aux troupes royales. Suite à l'attaque d'un commerçant malais de Chaudoc sur le Mékong en amont de la frontière, le ministère des Affaires étrangères siamois réaffirme un ordre du roi du Siam qui interdit d'apporter quelque soutien que ce soit aux hommes de Si Votha¹²⁴. Le Siam craint alors que la France n'utilise un incident comme prétexte pour s'emparer de ses possessions les plus orientales.

De leur côté, les Français qui se félicitaient dans un premier temps de leurs bonnes relations avec *l'ukñā tejo* et *l'ukñā yomarāj*, que les dignitaires royaux fassent reculer les insurgés et rentrer les impôts, commencent à s'inquiéter des récits d'exactions qu'ils reçoivent de l'ensemble de la province et du poids pris par Thong et le *yomarāj* dans les affaires de la terre de Kampong Svay. En décembre 1887, le résident de Kampong Thom indique que les provinces de Kampong Svay, Chikreng, Baray et Stong sont sous la coupe de Thong et de sa famille, alliée à des commerçants chinois¹²⁵. Le conflit de 1887 diffère sensiblement de celui des deux années précédentes. En 1885 et 1886, l'insurrection visait à unifier les Cambodgiens contre les Français et les combats s'arrêtaient pendant les principaux travaux des champs. En 1887, le climat est celui d'une guerre civile

¹²² Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, juillet et août 1887, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹²³ Rapports du résident de Kampong Thom au résident général, août et septembre 1887, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹²⁴ Arch. nat. du Cambodge/rsc 3588.

¹²⁵ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, août 1888, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

opposant les partisans de Si Votha aux dignitaires fidèles à Norodom, soutenus par les Français. Les exactions sur les villages apparaissent systématiques. Les combats ont lieu pendant la saison des pluies alors que les paysans auraient dû se consacrer à leurs champs, ce qui a des conséquences néfastes sur les récoltes. À la fin de 1887, Sisowath est envoyé négocier avec les chefs insurgés sans parvenir à rétablir le calme alors que la misère écrase la province.

En juin 1888, les Français obtiennent un succès important. *L'ukñā tejo Sen*, gouverneur de Kampong Svay nommé par Si Votha, est cerné au *bhnam* Koulen. Il se rend et rentre sur ses propriétés à Trapeang Prolit, ce qui ramène le calme pendant un temps et relance les négociations avec le prince¹²⁶. Si Votha écrit au résident français de Kratié Deleschamps et à l'interprète Oung. Par ces courriers, Si Votha explique qu'il remercie le résident de sa proposition de faire soumission, mais que ceci lui est impossible. D'une part ses gens sont actuellement occupés aux travaux des rizières et des *camkār* et d'autre part, il craint de venir à Kratié. Il propose que le résident vienne le voir, seul, sans armes et sans escorte. Les échanges en restent là. Pour Deleschamps, « le prince paraît à bout de ressources et désirerait rester en paix sur les bords du fleuve »¹²⁷. De fait, dans sa lettre du 14 juin 1888, Si Votha écrit que lui et ses partisans doivent attendre les récoltes avant de pouvoir se déplacer pour éviter la famine.

Entre juin 1888 et décembre 1889, alors que les troupes royales continuent de construire des fortins, la plupart des anciens partisans de Si Votha font leur soumission et reviennent s'installer dans les terres sous contrôle de l'administration royale. Il est en effet inconcevable pour les paysans insurgés de se battre pour une autre saison des pluies. Si Votha reste cependant hors de portée du roi et des Français. Les rapports des espions envoyés auprès du prince, les courriers de ses partisans ou du prince lui-même permettent de saisir l'étonnante vie qu'il mène. Il établit une petite colonie à Krak dans la partie amont du *sdīn* Sen comprise dans les territoires du *mīoeñ* de Porong à la limite du Siam. Là, il se crée un petit royaume pris sur la forêt. Il est entouré du dernier carré de fidèles, de sa mère qui depuis 1861 le pousse à prendre le trône, et de leurs dépendants. En juillet 1890, il prend cinq jeunes filles de la région pour épouses, deux de

¹²⁶ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹²⁷ Arch. nat. du Cambodge/rsc 3169.

Romchek, une de Kabal Damrey, une de Long, une de Samrong. Leurs familles les accompagnent et accroissent ainsi le nombre de ses sujets, que les Français estiment à une quarantaine d'hommes en septembre 1889¹²⁸. Tous se réfèrent à lui comme *luon*, titre renvoyant à la royauté. Si Votha envoie régulièrement des émissaires prélever des taxes dans les villages avoisinants et ses dignitaires doivent venir boire l'eau du serment. Il recrée ainsi un cérémonial de cour dans son village. Ceci n'empêche pas le roi et ses mandarins de prendre leur part dans les travaux des champs qui décident de leur survie. Tous pratiquent la riziculture humide et l'essartage. Très pieux, Si Votha se rend par ailleurs régulièrement dans les pagodes des environs où ses rencontres avec les bonzes l'aident à vivre sa vie de prince déchu, mais inflexible. Iang, le chef du monastère de Phnau dans Santuk devient alors l'un de ses principaux intermédiaires avec les autorités françaises et cambodgiennes, d'autant que l'interprète de la résidence de Kratié, Oung, est un parent du bonze.

En avril 1890, Si Votha contacte les Français par l'intermédiaire du bonze qu'il charge de savoir si une reddition honorable est négociable. Ayant obtenu une réponse positive, Si Votha se rend à Krayea dans la province de Santuk pour y rencontrer les Français. L'adjoint du résident de Kampong Thom, le commis Alfred Schneider, est envoyé sur place. Il rencontre Si Votha entouré de huit mandarins et d'une vingtaine d'hommes armés de fusils et de sabres. Si Votha explique qu'il se défie de son frère avec lequel il a tenté des négociations l'année précédente qui n'ont pas abouti. Il demande à se placer sous la protection de la France. Il demande l'administration et les revenus d'une province, en proposant le *mīoen* de Porong, ou une rente qui lui serait payée non sur le budget du roi, mais sur celui du Protectorat, tout en étant prêt à accepter les arriérés de sa pension de prince que Norodom avait cessé de lui verser. Le résident Collard explique alors :

Le prince est dans la plus grande misère. Il en fait l'aveu lui-même et s'apitoie sur le sort de sa vieille mère et de ses mandarins, condamnés grâce à lui à des travaux pénibles et humiliants, ses partisans sont encore plus fatigués que lui. L'un d'eux,

¹²⁸ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

ancien gouverneur de Prey Kdey m'a fait demander il y a quelques jours, par l'intermédiaire du Déchou Pen, l'autorisation de s'établir à Kompong Thom.¹²⁹

Collard ajoute toutefois que les partisans de Si Votha lui sont tellement dévoués qu'il sera difficile d'obtenir des défections. Si Votha envoie plusieurs courriers pour négocier sa reddition, mais faute de réponse de la part des autorités françaises, le contact est suspendu à la fin de 1890, au moment du décès de sa mère.

Au début de l'année 1891, Si Votha reprend contact avec le résident de Kampong Thom. Si Votha est alors en très mauvaise santé. Fortement ébranlé par le décès de sa mère, marqué par la disette, il souffre de plus terriblement des oreilles et d'hémorroïdes. Par l'intermédiaire du *mevatt* de la pagode de Phnaou, une rencontre est organisée dans ce village entre le résident de Kampong Thom et Si Votha en février. Des secours en riz sont envoyés aux habitants de Krak. Toutefois, en avril, Si Votha rejette les termes de redditions proposés. D'après Paul Collard qui suivait alors l'affaire pour la résidence supérieure, Si Votha acceptait de se soumettre à la France, mais refusait de reconnaître l'autorité de Norodom. Par ailleurs, le prince revendique une terre, *tī*, qu'il pourrait recevoir en apanage. Il demande les provinces de Porong, Promtep, Chikreng, Baray, Stong, Santuk, là où il sait que de nombreux habitants lui sont attachés, ce qui est inacceptable pour Norodom comme pour les Français¹³⁰. Les relations entre Si Votha et les autorités françaises deviennent régulières. Lorsqu'en mai 1891 des hommes de Si Votha perçoivent des taxes dans les villages, le résident contacte le *luon* de Krak pour lui demander d'arrêter cette pratique et de livrer les mandarins incriminés¹³¹. En juin 1891, Si Votha écrit au nouveau résident de Kampong Thom, Chauzeix pour le féliciter de sa nomination.

Alors que les relations entre le prince et les Français se sont largement apaisées, le 31 décembre 1891, âgé de 50 ans, Si Votha décède à Krak. Une quinzaine de ses partisans s'enfuit vers le Siam. Ils sont arrêtés à la frontière par les Siamois. Ceux qui restent, notamment ses dignitaires, tel son *yomarāj*, une poignée de partisans, deux aventuriers

¹²⁹ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur 2 mai 1890 et série de télégrammes du résident de Kampong Thom au résident supérieur entre mai 1890 et janvier 1891, bib. mun. d'Alençon, Fonds Adhémar Leclère, ms 684 1b3.

¹³⁰ Arch. nat. du Cambodge/rsc 1758, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373, Collard, 1925, p. 86.

¹³¹ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

birman, et ses femmes demandent à pouvoir retourner au Cambodge, qui à Porong, Santuc ou Baray, qui à Kratié ou Prey Kdey, pour y vivre tranquillement à l'abri des vexations des officiels cambodgiens. Si Votha lègue ses biens, notamment ses attelages, à ses femmes, sauf deux qu'il destine à des communautés monastiques de Chinit et de Porong. Lorsqu'il décède, il possède encore deux éléphants : un petit enlevé à l'*ukñā tejo* Prom, mais que le fils de celui-ci rachète pour huit barres d'argent, et un grand cédé pour douze barres. La vente des éléphants et les bijoux du prince servent à payer la cérémonie funèbre et à fondre un bouddha en or¹³². Les funérailles, très solennelles, ont lieu en juillet 1892 à Phnaou, en présence du gouverneur de Santuc, le résident de Kampong Thom, Paul Collard, étant retenu au chef-lieu pour les festivités du 14 juillet. Après les funérailles, le gouverneur de Kampong Svay tente de récupérer les jeunes veuves du prince, mais trois d'entre elles refusent.

En novembre, une rumeur traverse la région à partir de Porong selon laquelle trois hommes, Prac, Méas et Khniom se seraient baignés dans une rivière du *bhnam* Chi et auraient proposé aux gens de Porong de se mettre à leur suite « Ce n'a pas été sans provoquer une grande inquiétude que la nouvelle du bain pris au Pnôm Chi s'est répandu dans les régions voisines. À Baray et à Santuc, on s'est beaucoup ému et les gouverneurs de ses provinces ont pris immédiatement des mesures dans le but d'assurer l'ordre chez eux. »¹³³ Le résident de Kampong Thom met alors en cause un cousin et ancien partisan de Si Votha, Sâr. Jeune homme énergique d'une vingtaine d'années, il vit alors dans une maison fortifiée à Krang entouré d'une dizaine d'anciens partisans de Sivotha et jouit d'un certain prestige. Toutefois, le résident n'apporte aucun élément permettant de lier la présence de Sâr à Krang et l'émotion qui a cours dans la province.

De fait, si les partisans de Si Votha font encore parler d'eux sporadiquement, la mort du prince tourne une page dans l'histoire de la terre de Kampong Svay¹³⁴. Plus de trente ans

¹³² Arch. nat. du Cambodge/rsc 1758.

¹³³ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom Collard au résident supérieur du Cambodge, novembre 1892, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹³⁴ En 1926, un nommé Chhloeum, alors page au palais et âgé de 39 ans, écrit au résident supérieur du Cambodge en se présentant comme fils de Si Votha. Dans une grande détresse matérielle, hébergé au *vatt* Ounalum, il demande le poste de gouverneur du district de Khang Leach à Kratié. Une note crayonnée sur le courrier indique que sa requête surprend : « est-ce un déséquilibré ? ». Le ministre du Palais, l'*ukñā*

après la mort d'Ang Duong, Norodom n'a plus de compétiteur comme maître de la terre de Kampong Svay.

Les malheurs des temps

Les trois décennies qui suivent l'arrivée sur le trône de Norodom et le protectorat de la France sur le Cambodge sont marquées dans la région de Kampong Thom, comme dans le reste du pays par des révoltes, des combats et des mouvements de troupes, même si tous les conflits que connaît alors le Cambodge ne s'y sont pas répercutés. Ainsi les premiers combats entre partisans de Si Votha et de Norodom ou le mouvement de l'*acāry* Sva n'ont eu aucune incidence dans cette partie du royaume. En revanche, Kampong Svay et ses habitants ont été fortement impliqués dans les événements qui accompagnent la révolte de Poukombo, le retour de Si Votha du Siam en 1875 et surtout la grande révolte de 1885-1888. Ainsi, tous les dix ans, en 1865-1867, 1875-1878, 1885-1888, pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, les campagnes de Kampong Thom sont sillonnées par des hommes en armes vivant sur le pays. Si en 1865-1867 et 1875-1878, les passages de bandes sont relativement limités dans le temps et dans l'espace, il n'en est rien à partir de 1885. Les conséquences de la guerre ont alors été terribles. Lors de la Grande Insurrection, Adhémar Leclère estime les pertes sur l'ensemble du royaume à un millier d'hommes côté français et 10 000 Cambodgiens, la plupart morts de maladie, de faim ou de privations¹³⁵. Les pertes de vies dans les combats restent très limitées. Les sources font seulement état de quelques tués à chaque escarmouche. Toute la région de Kampong Svay est touchée, notamment la vallée du *sdin* Sen et les plaines rizicoles de Baray à Kampong Leng. Les plus importants combats ont lieu entre janvier et juillet 1885, entre mars et juillet 1886, puis entre août 1887 et juin 1888. À partir d'août 1888, les plaintes affluent sur les exactions commises par les dignitaires khmers en charge de la répression, et notamment l'*ukñā tejo* Thong.

vāṃṇ Thiounn chargé de cette affaire rapporte que Si Votha n'a pas eu de fils, et que Chhloeum est un protégé du prince Nopakao, fils de Sisowath, qui lui a obtenu un emploi de page à 15 piastres par mois. Thiounn refuse qu'un poste lui soit proposé et demande qu'il soit surveillé par la Sûreté. Arch. nat. du Cambodge/rsc 36393.

¹³⁵ Leclère, 1914, p. 466. Ceci est cohérent avec la recherche menée dans les années 1960 par Charles Meyer. Toutefois, John Tully montre que le Cambodge a peut-être perdu jusqu'à 185 000 habitants pendant l'insurrection, soit le cinquième de sa population. John Tully, *France on the Mekong: A history of the Protectorate in Cambodia, 1863-1953*, Lanham, University Press of America, 2002, p. 94.

Ce dernier a mis ces pays éloignés en coupe réglée, réquisitionnant les hommes, les troupeaux, les charrettes, faisant main basse sur l'approvisionnement de paddy, exigeant des indemnités de 10 et 20 barres des villages de Kompong-Kroum, de Lô-Peck, de Chrey Sam Yong sous prétexte que plusieurs anciens rebelles y habitaient, faisant tout, en un mot, pour pousser de nouveau à la révolte des populations presque ruinées par la guerre civile et n'aspirant plus qu'au repos.¹³⁶

Les exactions des troupes françaises, meurtres, viols, pillages, dont on sait qu'elles ont eu lieu, restent sous-documentées¹³⁷. Face à la violence qui s'abat sur eux les villageois ont plusieurs options. Certains suivent un homme fort, *mekamlāṃṃ*, et combattent soit du côté des autorités royales, soit des insurgés. D'autres se révoltent, rejoignent les insurgés lorsque les exigences du pouvoir, via les corvées ou les exactions, deviennent insupportables. Le soulèvement du chantier de Veal Pring en mars 1886 en est un bon exemple. D'autres s'organisent en groupes d'auto-défense et combattent tous ceux qui s'approchent de leur village. À Dan An Tek, les troupes de *l'ukñā tejo* sont reçus à coups de fusils par les habitants, alors même que ceux-ci ont demandé un soutien contre les rebelles. Toutefois, la durée inhabituelle de la grande insurrection en vient à menacer non seulement la sécurité physique des habitants, mais encore l'équilibre alimentaire de toute la région. Les récoltes de 1885, 1886 et 1887 sont affectées par les opérations militaires. En 1888, certaines familles se replient autour du chef-lieu et les réserves de riz deviennent vite insuffisantes. Après le passage des hommes en armes, les paysans font face à la famine. Comme à Pursat, où près de 40 000 personnes ont fui au Siam où elles sont autorisées à s'installer et cultiver des rizières¹³⁸, beaucoup passent la frontière. Le départ de ces familles, outre qu'il montre l'échec de la politique « protectrice » de la France, est synonyme d'appauvrissement, tant pour les Français que pour le souverain cambodgien. Lorsque le résident de Kampong Thom se rend à Angkor, alors au Siam, en décembre 1888, il découvre une région dévastée par les années de lutte.

Je venais d'être vivement frappé, dans mon voyage à cheval aux ruines d'Angkor, par la profonde misère de toute la région, de Kompong Thom à la frontière. Sur un espace de plus de 200 kilomètres, et qui, outre une partie de Kompong-Swai, embrasse entièrement les provinces de Stung et de Chikreng, c'est à peine si j'ai

¹³⁶ Rapport du résident de Kampong Thom au résident général, décembre 1888, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹³⁷ Ces violences sont reconnues par le résident général Piquet. Osborne, 1997, p. 217

¹³⁸ Osborne, 1997, p. 228.

rencontré sept ou huit misérables villages, avec quelques cases seulement, sans commerce ni industrie, presque sans rizières.¹³⁹

Par contraste, il décrit le Siam comme couvert de rizières en pleines cultures, à la population nombreuse et aisée. Dans les années qui suivent les dernières redditions, une grande partie du travail de l'*ukñā tejo* Prom, qui succède à Thong en 1888, vise à créer les conditions d'un retour des exilés. Pendant un an, les rapports des administrateurs français et des gouverneurs cambodgiens signalent régulièrement qu'un groupe de paysans revient du Siam, ce qui confirme le retour au calme dans la terre de Kampong Svay¹⁴⁰.

Après la tempête

Créer les conditions d'un retour au calme

À partir de 1888 et les redditions de la plupart des lieutenants de Si Votha, les dignitaires cambodgiens en charge des provinces incluses dans le ressort de la résidence de Kampong Thom se trouvent *de facto* sous la surveillance du résident. La mise en cause en septembre 1888 de l'*ukñā yomarāj* Pok et de l'*ukñā tejo* Thong et l'éviction de ce dernier, pourtant clairement ralliés aux Français, visent à signifier aux dignitaires que les exactions à l'encontre des populations civiles ne sont plus tolérées. Il s'agit d'inscrire l'action de l'administration dans la mission civilisatrice de la France de la III^e République et d'éviter une reprise de la rébellion.

Les Français n'interviennent pas directement dans les affaires de l'administration cambodgienne. Ils assistent en spectateurs inquiets aux luttes d'influence qui opposent le ministre de la Justice, le *yomarāj* Pok, le Premier ministre, l'*aggamahāsenā* Um, et l'*uparāj* Sisowath dans la terre de Kampong Svay. Après la fin de la grande révolte et les ralliements des derniers chefs insurgés en 1888, l'autorité des dignitaires royaux continue d'être contestée en raison des rivalités qui opposent les grands.

¹³⁹ Rapport du résident de Kampong Thom au résident général, décembre 1888, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁴⁰ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106 ; arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

En août 1889, un an après l'éviction de Thong, son successeur Prom se fait l'écho de l'emprise maintenue du *yomarāj* à Santuk et des exactions de ses émissaires à Baray¹⁴¹. L'*uparāj* Sisowath, successeur désigné au trône, intervient alors. Il interdit au gouverneur de Santuk de rendre la justice et prend sous sa protection de nombreux habitants de Kampong Leng et de Baray. Dans le même temps, la reine-mère qui a dans son apanage la petite province de Prey Kdey impose aux villageois une pression fiscale jugée exorbitante¹⁴². Le roi, la reine-mère, le *yomarāj* et l'*uparāj*, tentent tous de maintenir ou de développer leur ascendant sur les populations de la région. Les luttes de pouvoir qui ont lieu à Phnom Penh se prolongent ainsi sur les habitants de la terre de Kampong Svay à travers le développement des réseaux de clientèle et de protection. Le roi tente d'y mettre bon ordre en décembre 1889 et de raffermir son autorité sur la province :

Les gouverneurs m'ont fait connaître qu'il avait été fait droit à leurs réclamations. Le roi leur a donné l'ordre de retirer toutes les lettres de recommandations données par la reine-mère, le second roi, les princes et les mandarins et de les envoyer au palais.¹⁴³

Cette mesure n'a aucun impact notable. Après la mort de la reine-mère en 1896, la province de Prey Kdey passe sous le contrôle de l'*ukñā tejo*¹⁴⁴.

Les actions de prédation des dignitaires à l'encontre des habitants se poursuivent après la Grande Insurrection. L'ordonnance royale du 1^{er} janvier 1892 qui, en échange d'une rémunération qui leur est désormais versée régulièrement, supprime la part des amendes revenant aux juges réduit de fait les produits de leur charge pour les gouverneurs et les juges. Parallèlement le premier ministre Um exige dix à quinze barres d'argent des adjoints des gouverneurs, les *pālāt'*, pour être maintenus en poste. Les dignitaires se tournent alors vers leurs administrés pour compenser leurs pertes de revenus en exigeant cadeaux et contributions plus ou moins forcés. À ce racket

¹⁴¹ Rapport du résident de Kampong Thom au résident général, août 1889, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁴² Rapports du résident de Kampong Thom au résident général, mars 1890, juillet 1890, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373. Elle sait qu'elle va bientôt mourir et souhaite achever la construction d'une pagode à Oudong.

¹⁴³ Courrier du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 28 décembre 1889, arch. nat. du Cambodge/ rsc 5106.

¹⁴⁴ Céline Chesnel, « Du palais des grandes dames au conseil des Ministres. Retour sur la neutralisation du pouvoir de Norodom par le Protectorat (1860-1904) », *Péninsule*, n°59, 2009, p. 53.

s'ajoutent de véritables actes de brigandage commis par des dignitaires subalternes. En juin 1891, un collecteur d'impôt de la capitation se rend coupable d'un acte de brigandage à Phat Sanday. En 1893, le gouverneur de Santuk est accusé de meurtre, de vol, de concussion et d'abus de pouvoir par des habitants de sa province¹⁴⁵. Un ancien dignitaire subalterne, un *kraḷābās*, habitant le village de Lovien à Kampong Svay est poursuivi pour avoir assassiné un homme et enlevé sa femme afin de la vendre. En mars 1895, le *caubañā mahānsā* Soum du village de Tang Krasang à Stong est déféré à Phnom Penh pour vol de buffles¹⁴⁶. Les exactions des dignitaires reviennent régulièrement dans les rapports des résidents français et dans les correspondances de l'administration royale qui ont pu être conservées. De plus, des escrocs n'hésitent pas à se faire passer pour des envoyés du roi afin de collecter des taxes à leur profit. Ces pratiques minent la confiance des villageois dans les représentants du roi chargés de les encadrer.

Face aux pressions et aux exactions dont ils sont victimes, les paysans réagissent. À Prey Kdey, les habitants refusent de payer les impôts exigés par les percepteurs de la reine-mère. Lorsqu'un envoyé de la reine est attaqué, le gouverneur de Prey Kdey et l'*ukñā tejo* se déclarent tous deux incompetents, montrant ainsi qu'ils ne souhaitent pas se trouver en porte-à-faux par rapport à leurs administrés aux réactions parfois violentes. À Prek Pongro, des habitants du village cherchent à se placer sous la protection du résident français pour échapper aux pressions des différents dignitaires. En 1891, les envoyés du roi peinent à faire rentrer l'impôt des paddy. Certains, notamment quatre envoyés royaux qui avaient cherché à prélever des impôts supplémentaires pour leur propre compte, sont violemment attaqués à Baray et à Santuk. Dans ces provinces, l'agitation contre les autorités reprend. Dans un contexte de pénurie alimentaire, voire de famine, les cadeaux et contributions exceptionnels exigés par les gouverneurs, notamment à Prey Kdey, Santuk et Stong, à l'occasion de leur déplacement à la cour pour la cérémonie de l'eau du serment entraînent des plaintes des habitants. À Prey Kdey et à Stong, les maisons des gouverneurs sont incendiées. À Stong les habitants se réunissent dans la *sālā* et demandent le départ de leur gouverneur qu'ils obtiennent en réitérant leurs accusations d'extorsion.

¹⁴⁵ Arch. nat. du Cambodge/ rsc 2437.

¹⁴⁶ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 11 mars 1895, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106. Il s'agit probablement du *mesruk*.

Pour faire face à l'agitation et à la propension des habitants de s'opposer à l'administration royale, Thong qui avait été écarté en 1888 en raison de sa brutalité, est renvoyé à la tête de la terre de Kampong Svay en novembre 1892 pour imposer l'ordre royal. Il y reste jusqu'en 1896, lorsqu'il est de nouveau révoqué pour concussion. Il doit alors rembourser au trésor 168 barres d'argent, 311,50 piastres, un domestique, cinq éléphants, douze livres d'ivoire qu'il a détournés¹⁴⁷. Entre 1893 et janvier 1897, les archives sont trop parcellaires pour pouvoir évaluer la situation politique dans la province. Même si elle semble plus calme, les émotions populaires ne disparaissent pas. Ainsi, en 1894, une forte tension agite Kampong Svay lors de la vente des rizières tombées en déshérence, les *srae kamtambī*, par les *ājñā luon*¹⁴⁸. En décembre 1896, un bonze nommé Mey est arrêté à Promtep après avoir tenté d'abuser « de la sottise et de la crédulité des habitants » pour reprendre les termes du résident français¹⁴⁹.

Les forces de sécurité

Jusqu'en 1885, il n'existe aucune force de police dans les campagnes cambodgiennes. La police est assurée par les villageois menés par les dignitaires du roi chargés de rendre la justice et les *mesruk*. Ni le roi, ni les Français n'ont les moyens de protéger les paysans contre les exactions des pillards et des voleurs. La tentative des Français de s'ingérer dans la gestion des affaires provinciales s'accompagne de la création de corps d'agents spécialisés dans la sécurité publique au nom de l'État.

La première force de police ainsi créée est la milice qui devient ensuite la Garde indigène. Sa mise en place est en grande partie justifiée dans un premier temps par la lutte contre les forces rebelles lors de la Grande Insurrection avant qu'elle ne se voit confier des missions de maintien de l'ordre¹⁵⁰. La création de cette force de police permet de justifier le protectorat français sur le royaume khmer. En 1888, le résident de Kampong Thom avance ainsi que la population peut désormais compter sur les agents

¹⁴⁷ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹⁴⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 26060.

¹⁴⁹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur, décembre 1896, arch. nat. d'outre-mer/ rsc 373.

¹⁵⁰ E. Daufès, *La garde indigène de l'Indochine de sa création à nos jours*, t. 2 : *Annam, Cambodge, Laos, Kouang-Theou-Wan*, Avignon, D. Seguin, 1934, 311 p.

français du Protectorat pour la défendre contre les pirates¹⁵¹. Dès sa création, la milice est placée directement sous l'autorité des résidents français qui peuvent mettre des hommes à disposition des gouverneurs cambodgiens. Les rapports périodiques des résidents consacrent pratiquement tous un paragraphe à la milice. Dans les années 1880 et 1890, celle-ci est décrite comme dévouée et efficace, même s'il est difficile de lever des hommes pour la rejoindre. Toutefois le maintien de l'ordre n'est pas sa fonction principale. Elle est d'abord là pour assurer la sécurité des Français et des dignitaires qui leur sont fidèles.

La violence ne disparaît pas

Hors des violences motivées par des luttes de pouvoir et notamment la contestation de la légitimité du roi Norodom à diriger le pays, nous ne savons pratiquement rien du niveau de crime auquel étaient confrontés les habitants de Kampong Thom, comme d'ailleurs du reste du royaume, au début du protectorat français. Les voyageurs français, tels le commandant Doudart de Lagrée ou Jules Harmand signalent l'existence de bandes de bandits de grands chemins, mais sans que leurs allégations ne soient soutenues par des exemples précis. L'ascendant de l'*ukñā tejo* Ey et le fort soutien populaire dont il bénéficie indiquent que l'ordre est correctement maintenu à Kampong Svay et que les habitants se sentent en sécurité avec lui. C'est le souvenir qu'il a laissé lorsqu'Adhémard Leclère est à Kampong Thom une vingtaine d'années après sa mort : « sa police était bien faite, sa justice sévère et expéditive, les voleurs ne parcouraient point le pays »¹⁵². Nous avons peu d'indications sur la situation après 1869, outre que des bandes de partisans de Si Votha continuent de piller des villages après la retraite de leur maître.

Ce n'est qu'à la fin du mouvement de révolte populaire mené par Si Votha, soit à l'été 1888 pour Kampong Thom, que le résident français peut commencer à s'intéresser à la sécurité générale des habitants de sa circonscription. Les rapports périodiques établis par les résidents à destination du résident général, puis résident supérieur, deviennent alors une source utile pour évaluer le niveau de violence non seulement lié aux

¹⁵¹ Rapport du résident de Kampong Thom au résident général, décembre 1888, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁵² Adhémard Leclère, « Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d

mouvements de révolte, mais aussi aux crimes de droit commun auxquels les habitants des zones rurales sont soumis.

Sur la période entre 1888 et janvier 1897, date du coup de force de Huyn de Verneville, nous ne disposons que de 36% des rapports mensuels des résidents français de Kampong Thom, soit 39 mois couverts sur 109. Nous n'avons aucun rapport pour 1893, et seulement un rapport mensuel pour 1895 et pour 1896. Pour les autres années, entre quatre et huit mois par an sont couverts par les sources.

Sur les 39 mois couverts par les sources entre 1888 et janvier 1897, une trentaine d'incidents, dont quatorze homicides volontaires, douze attaques par des bandes armées, dix vols de bétail, un enlèvement et une tentative d'enlèvement, sont rapportés par le résident de Kampong Thom. Seuls les crimes les plus violents, homicides et attaques à main armée, semblent rapportés systématiquement. Les vols simples et les viols ne sont que rarement ou pas signalés. La fréquence des actes considérés comme suffisamment graves et violents pour figurer dans les rapports des résidents est donc d'un peu moins d'un par mois pour l'ensemble de la circonscription de Kampong Thom sur la décennie. En extrapolant les moyennes mensuelles à partir des données existantes en moyennes annuelles, on peut estimer le taux d'homicides déclarés annuel moyen sur la décennie à environ 4 pour 100 000 habitants, soit un taux d'homicides volontaires élevé, sans être dramatique¹⁵³. Une part des homicides, qu'il est impossible d'apprécier, ne sont cependant pas systématiquement déclarés aux autorités.

Les victimes des quatorze homicides sont toutes présentées rapidement dans les rapports. On compte deux femmes et douze hommes, dont trois dignitaires ou personnes remplissant une mission pour l'administration royale, soit un cinquième des victimes : un mandarin, sans précision, le chef des esclaves royaux de la province et un envoyé auprès de Si Votha. Leurs meurtres semblent tous avoir pour objectif premier de les dépouiller. Ces hommes ont moins été ciblés parce qu'ils représentent l'autorité que parce qu'ils possèdent des biens et se déplacent ce qui les rend plus vulnérables. Un autre cambodgien, probablement un paysan, est tué par des voleurs. Une femme est tuée

¹⁵³ À titre de comparaison on observe un taux d'homicides volontaires de 5 pour 100 000 en Thaïlande en 2012 (données United Nations Office on Drugs and Crime).

en cherchant à empêcher l'enlèvement de son enfant et deux hommes en tentant d'empêcher l'enlèvement de leurs femmes. Les enlèvements visent les femmes et les enfants. Des deux femmes enlevées, l'une parvient à s'échapper et la seconde est achetée par un dignitaire subalterne de Promtep, qui l'échange contre une jument¹⁵⁴. Cinq victimes d'homicides n'ont pas été tuées en vue d'être volées. Il s'agit de deux voleurs tués par les habitants, dont un spécialisé dans le rapt de femmes et d'enfants, d'une victime d'une querelle amoureuse, et enfin d'une veuve et de son fils, vivant dans le village de Leng à Kampong Svay, lynchés par une quinzaine d'habitants de leur village comme sorciers en juin 1896¹⁵⁵.

L'étude des personnes mises en cause dans les violences acquiesitives, c'est-à-dire en excluant les querelles et les paysans qui ont tué des voleurs, permet de s'intéresser à ceux qui utilisent la violence pour subvenir à leurs besoins. Au début de la période, en 1888 notamment, ce sont essentiellement des partisans de Si Votha. Par la suite, des bandits ne montrant aucune allégeance politique les remplacent : plusieurs bandes venues de Mélou Prey, une bande commandée par un Vietnamien, deux pirates chinois sur le lac, mais aussi des notables. Plus qu'un moyen de survie, la violence acquiesitive apparaît davantage comme une activité de prédation dans laquelle s'engagent des hommes qui disposent de la force nécessaire.

La terre de Kampong Svay, la sécurité des habitants et l'État

Pendant les premières décennies du règne de Norodom, avant que les Français ne confisquent le pouvoir au souverain cambodgien, celui-ci a les plus grandes difficultés à se faire reconnaître par ses sujets de la terre de Kampong Svay. La défiance des habitants vis-à-vis du roi et de l'État central apparaît bien ancrée. Pour autant, ils ne refusent pas toute tutelle ou tout commandement. Ils se montrent dévoués à l'*ukñā tejo* Ey. Les dignitaires qui lui succèdent comme *stec trāñ'*, y compris son fils, ne bénéficient

¹⁵⁴ Résident de Kampong Thom, rapport de mai 1891, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁵⁵ Traduction de la lettre de l'*ukñā tejo* à l'*aggamahāsenā*, 7 janvier 1898. Le Conseil des ministres saisi de la question demande la peine de mort pour ceux qui ont porté les coups mortels, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

pas du même ascendant. La fidélité des populations va moins à la fonction qu'à l'homme. Ey est puissant en la terre de Kampong Svay parce que les habitants lui obéissent et le défendent. Ils lui obéissent parce que pendant les deux décennies du règne d'Ang Duong, il a pu tisser des réseaux d'alliance étroits avec ses administrés mais aussi et surtout parce que lui-même a su les protéger et les guider lors des années de troubles liées aux invasions siamoises et vietnamiennes, parce qu'il possède les qualités attendues d'un chef. Ey est un dignitaire de grande gloire, porteur d'une *kerti* extraordinaire, comme Rama, le héros du Ramayana¹⁵⁶. Cette renommée explique que plusieurs décennies après sa mort son souvenir est encore présent, que l'on chante encore ses louanges. Pour les Cambodgiens auxquels parlent Adhémar Leclère en 1893, ses biens matériels, notamment ses quarante éléphants, dont rien ne prouve qu'ils aient réellement existé, sont un signe de cette gloire exceptionnelle¹⁵⁷.

En cherchant à écarter l'*ukñā tejo* Ey, Norodom s'aliène sa très nombreuse clientèle et après sa mort, beaucoup se tournent vers Si Votha, un autre prince qui leur paraît porteur de davantage de mérites que leur roi, tout sacré et *dharmarājā* qu'il soit. Il faut attendre 1888, après trois ans de guerre qui ont brisé la résistance de la population, pour que la puissance régaliennne s'impose par la force. Encore, celle-ci doit-elle composer et accepter la présence du prince déchu dans les confins septentrionaux de la terre de Kampong Svay jusqu'à sa mort.

Dans cette marche du royaume khmère, centrale dans l'organisation cosmologique du royaume, mais en réalité frontalière du Siam, l'État royal est d'abord un oppresseur, représenté par des *ājñā luon* prélevant l'impôt et des colonnes volantes françaises et royales qui sillonnent le pays au nom du roi. L'insécurité n'est jamais si grande dans le pays que lorsque le pouvoir central s'y intéresse. Ses agents sont sources de violence et de prédation, y compris Thong, fils de Ey, qui dans la tradition cambodgienne avait pourtant hérité de sa *kerti*. L'État n'est jamais en mesure d'assurer la fonction régaliennne par excellence tenant à la sécurité des habitants. Après la Grande Insurrection, les

¹⁵⁶ Saveros Pou, « Du sanskrit Kīrti au khmer Kerti : une tradition littéraire au Cambodge », *Seksa Khmer*, n°5, 1982, p. 33-54 ; Saveros Pou & Grégory Mikaelian, *Rāmakerti I « La Gloire de Rāma »*. *Drame épique médiéval du Cambodge*, Paris, L'Harmattan, 2007, 440 p.

¹⁵⁷ On retrouve ici l'idée défendue par Saveros Pou en 1982, à savoir que le patrimoine matériel, *ker*, est lié à la gloire, à la renommée, les deux étant intégrés à l'héritage familial. Pou, 1982.

protecteurs français créent une force de police, mais celle-ci permet seulement au pouvoir central d'apprécier la criminalité qui touche les campagnes, et non de la combattre efficacement. L'État est renseigné, mais sans que cela n'améliore le quotidien des habitants. L'administrateur colonial Adhémard Leclère ne s'y trompe pas. Il se fait l'écho de l'âge d'or que représentait l'époque de Ey aux yeux des habitants, une époque où le calme et la paix régnait. On y lit en creux l'aveu de l'échec du Protectorat et de la royauté à assurer la sécurité des sujets cambodgiens de Kampong Svay.

Chapitre 2 – Des rizières entre forêts et lacs

រពិសដៃ ផ្លែផ្លែត

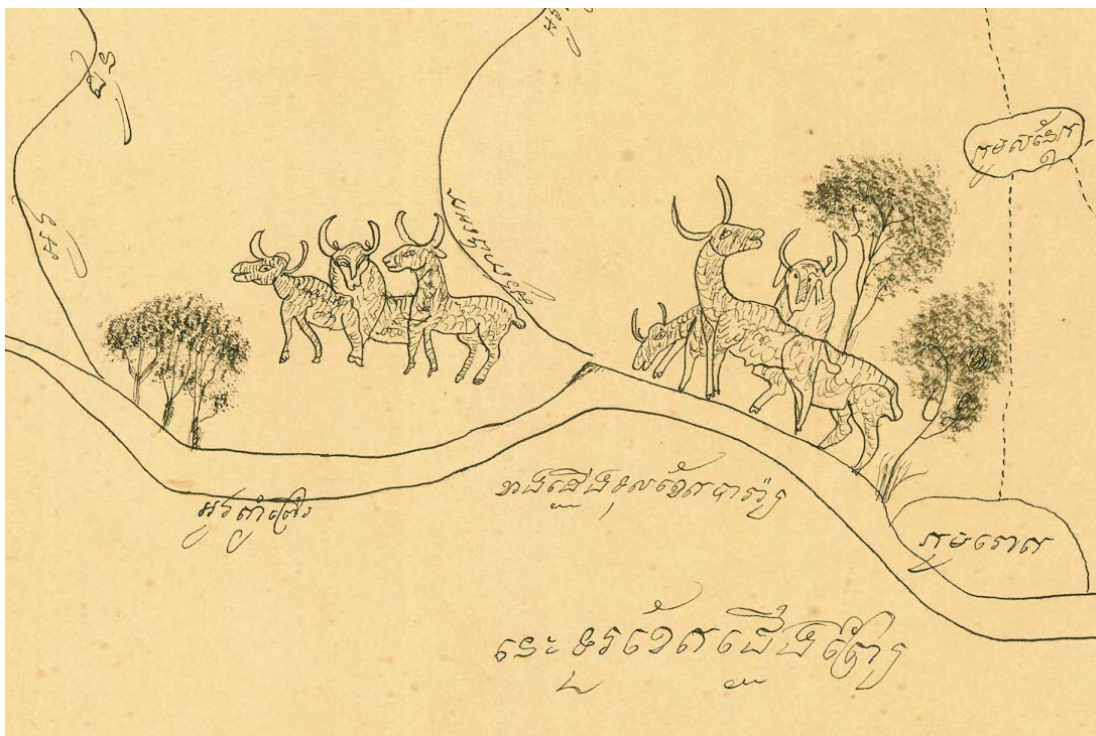
rabis tai phcai chaet
mains actives, ventre plein

Une part importante de la vie des habitants de Kampong Svay est consacrée à « chercher de quoi manger », *rak sī*. Les comprendre implique donc de saisir les modalités de cette quête qui passe essentiellement par l'exploitation des ressources présentes dans leur environnement naturel. Les récits des voyageurs occidentaux, notamment du Père Bouillevaux en 1853, de Louis Delaporte en 1873, du capitaine Filoz en 1874, du Dr Jules Harmand en 1875, ou d'Edgar Boulangier en 1880, ainsi que les rapports des administrateurs français en poste à Phnom Penh et Kampong Thom proposent des descriptions des paysages et permettent de se faire une idée de l'organisation de l'espace dans la terre de Kampong Svay. Par ailleurs, un très intéressant jeu de cartes cambodgiennes des provinces du royaume, probablement commandé par les autorités françaises en 1897¹, donne le regard khmer sur cet espace au moment de la prise de contrôle par les Français.

Les villages sont concentrés, à la limite du niveau maximum d'inondation du lac, notamment à proximité immédiate d'une ancienne route angkorienne, et le long de ses principaux affluents. D'ouest en est, ce sont les *sdjñ* Chikreng, Stong, Sen et Chinit. Là, sont les villages décrits comme les plus prospères par les voyageurs occidentaux. Kampong Siem à l'est, davantage ouverte sur le Mékong, apparaît aussi comme l'un des

¹ Ces cartes sont conservées à l'École française d'Extrême-Orient à Paris, à l'Institut Géographique national à Saint-Mandé et aux archives nationales du Cambodge à Phnom Penh. Voir l'article de Grégory Mikaelian, « Notes sur la première cartographie provinciale cambodgienne (c.1897) », *Péninsule*, n°54, p. 99-136. Leur étude détaillée est en cours dans le cadre du projet *Camññāñ*, recherches sur la mémoire collective dans l'espace khmer.

sruk les plus riches et les plus peuplés de la terre de Kampong Svay. Cette organisation autour des cours d'eau apparaît très clairement sur les cartes de 1897 (voir carte de Chikreng). La présence humaine dans la partie méridionale de la terre de Kampong Svay, la plus peuplée, reste clairesemée. Le résident général Fourès qui s'y rend en novembre 1882, décrit la région de Kampong Thom comme pauvre et peu habitée². Les cartes de 1897 des provinces méridionales portent de nombreux éléments qui attestent d'une occupation fragmentaire de l'espace par les finages villageois : on y trouve mention de *braiy*, forêt (Chikreng, Kampong Siem), *vāl*, *vāl māl braiy* ou *vāl dhdhamm*, plaine, plaine couverte de forêt ou grande plaine (Santuk, Baray), des dessins d'arbres ou d'animaux qui symbolisent les espaces sauvages (Stong, Choeng Prey).



Carte de Choeng Prey, détail³

La partie septentrionale de la terre de Kampong Svay est encore moins peuplée. La forêt y est omniprésente. Il s'agit essentiellement de forêt clairière où dominent les diptérocarpacées, mais de beaux massifs de forêt dense sont aussi signalés le long des cours d'eau ou sur les espaces bénéficiant de sols d'une qualité exceptionnelle. Ainsi, au

² Rapport du résident général Fourès au gouverneur de Cochinchine, 20 novembre 1882, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10169.

³ Collection EFE0.

nord du *sruk* de Chikreng, on trouve une « *braiy dhdhamm* », forêt épaisse, qui marque la frontière avec le Siam.

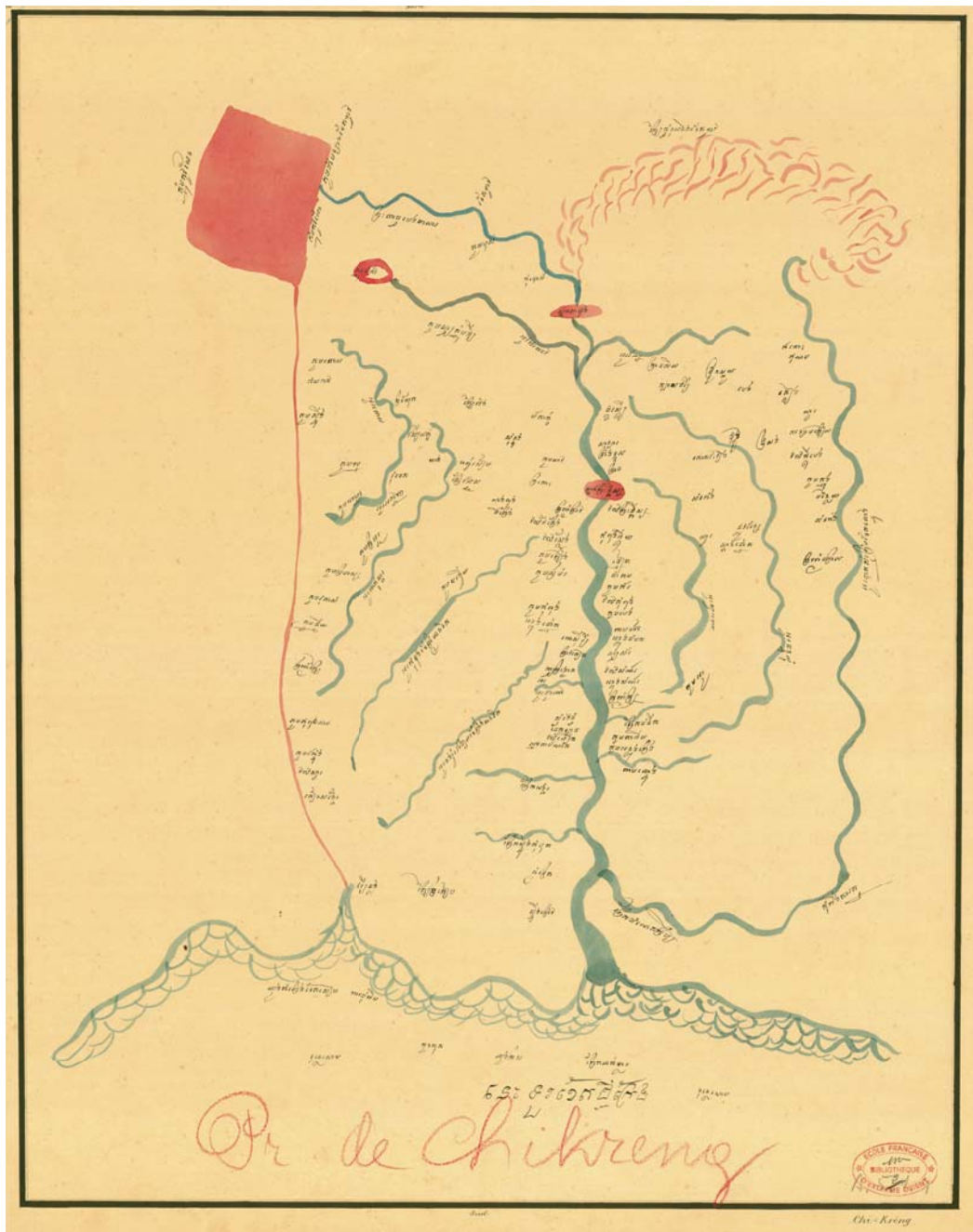
Les sources dont nous disposons montrent l'importance de l'agriculture, des forêts, de la pêche et, dans une bien moindre mesure, de l'artisanat et des mines dans l'économie régionale. Elles permettent aussi de comprendre comment les villages de la terre de Kampong Svay sont liés au reste du pays, voire au-delà, aux pays voisins et au reste du monde. Elles sont en revanche bien trop partielles et lacunaires pour pouvoir reconstituer dans le détail l'évolution des productions et des échanges dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Une agriculture diversifiée

Proposer une étude de l'agriculture dans la région de Kampong Svay au début du règne de Norodom nécessite, en premier lieu, d'aborder le problème des sources. Jusqu'à la fin de la grande rébellion de 1885-1888, celles-ci sont pratiquement inexistantes. On trouve quelques éléments qualitatifs dans les récits de voyages ou les rapports de tournée des administrateurs et explorateurs français. Ce n'est qu'à partir de 1887-1888, que les rapports des résidents français donnent des éléments réguliers sur l'économie provinciale, et partant sur l'agriculture, même si toute donnée quantitative est alors à prendre avec une extrême précaution⁴. Les sources khmères sont complètement muettes.

Des sources existantes, il ressort qu'à Kampong Thom comme dans le reste de la vallée du Mékong, la riziculture, associée à l'élevage des bovidés, est à la base de l'économie villageoise et provinciale, et qu'elle est complétée par les cultures des terres de berge. Les Cambodgiens distinguent moins en fonction des productions que des méthodes culturales, en opposant rizières en eau, *srae*, et l'ensemble des cultures sèches, *camkār*.

⁴ Les sources sur les activités économiques étant essentiellement françaises et classées par résidence, la scission effectuée dans la terre de Kampong Svay en 1884 amène à centrer cette étude sur le cœur de Kampong Svay, c'est-à-dire sans tenir compte de Choeng Prey et Kampong Siem.



Carte de Chikreng, 1897⁵

Les productions agricoles

La riziculture est l'activité qui structure l'ensemble des relations de production et d'échange. Elle prend essentiellement deux formes : la riziculture humide en rizières inondées et la riziculture sèche sur essarts. Les rizières en eau sont situées entre le grand lac et l'ancienne route angkoriennne et sur la dizaine de kilomètres au-delà vers le nord, soit dans les provinces de Chikreng, Stong, Baray, Prey Kdey, et dans le sud de

⁵ Collection EFEQ.

Kampong Svay, ainsi qu'à Kampong Leng plus au sud. À Promtep et dans le nord de Kampong Svay, rizières humides à proximité des cours d'eau et essarts se partagent l'espace⁶. On ne trouve pas dans cette région du Cambodge l'équivalent d'une répartition des méthodes culturales par groupes ethniques telle qu'elle existe à Stung Treng, alors au Laos, à Kratié ou dans l'est de Thbaung Khmum⁷. Les membres des deux principaux groupes ethniques peuplant cette région, les Khmers et les Kuoy, sont susceptibles de pratiquer les deux types de riziculture. On ne perçoit pas de différence culturelle majeure liée à la forme de riziculture adoptée. Les paysans de la région choisissent le mode de culture qui leur paraît le plus adapté en fonction des sols, des possibilités d'inondation, du couvert forestier ou de la densité de population. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un même paysan de la haute région utilise conjointement les deux techniques sur deux champs différents.

La présence des deux types de rizières permet de limiter les risques pour chaque paysan et pour l'ensemble de la province. Les essarts sont particulièrement sensibles à la sécheresse et aux insectes, alors que dans les champs en eau, les plants sont susceptibles de pourrir en cas d'inondation trop importante ou trop prolongée ou d'être dévorés par des crabes de rizières.

L'étude des récoltes sur les années 1886-1900 permet de saisir les risques encourus par les récoltes à la fin du XIX^e siècle à Kampong Thom. À partir du mois d'avril, les paysans ont les yeux braqués sur le ciel et attendent la pluie. Si, ce qui est récurrent⁸, en mai-juin, les pluies ne sont pas tombées, l'inquiétude devient générale. Ainsi, en mai 1890, les essarteurs plantent précipitamment du maïs pour pallier le manque de pluies. Cette année-là, la sécheresse touche toute la terre de Kampong Svay, les premières pluies en août s'avèrent insuffisantes pour sauver la récolte. À partir d'août-septembre, c'est le trop plein d'eau que craignent les cultivateurs de rizières humides. Ainsi en septembre 1891 dans la vallée du *sdjñ* Sen et en août 1894 dans le nord de Kampong Svay, les

⁶ Rapport de tournée du résident de Kampong Thom à Promtep, 8 mai 1894, arch. nat. du Cambodge/rsc 5957.

⁷ Mathieu Guérin, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XX^e siècle », *Aséanie*, n°8, Bangkok, décembre 2001, p. 35-55, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Bibliothèque d'Histoire rurale, Caen, AHSR, 2008, p. 20-24, 192-195, 291-294.

⁸ On l'observe en 1890, 1891, 1899

inondations excessives détruisent les semis. À Promtep, les rizières sont couchées par l'orage en octobre 1897, trop tôt pour pouvoir récolter, alors que dans les autres provinces, les plants ont été abîmés. Après le climat, l'autre grand motif d'inquiétude des paysans khmers est l'état des troupeaux de bovidés. Contrairement aux essarts, les rizières humides nécessitent des buffles et des bœufs pour tirer les araires qui labourent le sol. Or, pendant la Grande Insurrection, les bandes armées qui pillent le pays s'emparent systématiquement des précieux animaux. À peine sortie des années de conflit, la région est frappée par une terrible épizootie qui décime les troupeaux en 1888. Deux ans plus tard, ceux-ci ne sont toujours pas reconstitués. En 1897, un nouvel épisode s'abat sur la région, avec une maladie des yeux et des sabots. Chaque mois, des centaines, voire des milliers, d'animaux crevés sont répertoriés, plus de 2 400 pour le seul mois de mai 1898. En novembre 1899, l'épidémie ralentit mais se poursuit encore jusqu'au début de la saison des pluies suivante. Elle touche non seulement les buffles et les bœufs, mais aussi les autres mammifères domestiques⁹. Les épizooties obligent les paysans à restreindre considérablement les surfaces cultivées, faute de pouvoir labourer. Elles sont directement responsables de récoltes insuffisantes les années suivantes. En 1898, des paysans attèlent femmes et enfants aux charrues pour labourer leurs champs. Cette année-là, les faibles surfaces cultivées sont en plus saccagées par les rats de rizières. En 1891, ce sont des chenilles qui ont dévoré les plants à Baray. Même en temps de paix, les calamités qui peuvent s'abattre sur les paysans khmers semblent innombrables.

Nous disposons de suffisamment d'éléments pour avoir une idée des récoltes en 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1893, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899 et 1900. Sur ces onze années, les récoltes sont très mauvaises en 1887¹⁰, 1890¹¹ et 1899. À peine la récolte est-elle rentrée que déjà le riz manque et la disette, voire la famine, se font sentir. Elle est bonne à très bonne, c'est-à-dire que les besoins de la population sont assurés et que la région peut exporter du riz, en 1895, 1896, 1897, 1898 et 1900. En 1888, 1889, 1891,

⁹ Ainsi en janvier 1900, le résident de Kampong Thom se plaint d'avoir perdu trois vaches, deux chèvres, un éléphant et ses deux panthères domestiquées. Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, janvier 1900, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁰ En partie à cause des combats opposant les troupes de Si Votha et les troupes royales épaulées par les Français pendant la saison des pluies cette année-là.

¹¹ Les mauvaises récoltes de 1890 frappent l'ensemble du royaume et sont suivies de dispositions pour faciliter le commerce du riz de province à province, notamment par l'abrogation des droits de douane qui existaient jusqu'alors, ordonnance royale du 17 octobre 1891.

et 1893 les récoltes sont médiocres à satisfaisantes, c'est-à-dire que le riz ne manque pas avant juin-juillet de l'année suivante. La soudure avant la récolte du riz hâtif reste difficile et surtout il peut exister d'importantes disparités régionales. Ainsi en 1888, le résident explique en août :

Les provinces de Kompong Svay et de Barai ont été favorisées par les pluies pendant cette dernière période, mais malheureusement il n'en a pas été de même pour celles de Stung, Chikreng, Prey Kdey et Prom Tep où les rizières sont complètement sèches, les habitants ont remplacé le riz par le maïs afin de ne pas mourir de faim.¹²

En 1891, la récolte est satisfaisante à Stong, Chikreng, et Santuk, déficitaire à Baray, Promtep, Kompong Svay, et presque nulle à Prey Kdey et Kompong Leng. En 1893, elle est mauvaise à Promtep, Chikreng et Stong. Lorsque l'eau manque, ce qui arrive à plusieurs reprises, la situation semble particulièrement fragile dans la haute région où essartage et riziculture humide sont pratiqués. Ce manque d'eau explique la famine qui frappe la haute région en 1890, alors que le reste de la terre de Kampong Svay parvient à se nourrir.

Sur les berges des cours d'eau, les paysans qui ont accès à ces terres riches cultivent de l'indigo, des haricots et autres légumes, du coton, du tabac, un peu de chanvre, de la canne à sucre, du bétel, des tubercules, le mûrier pour l'élevage des vers à soie, et surtout du maïs, la principale alternative au riz avec les tubercules sauvages comme le manioc les années de mauvaises récoltes. Ces produits sont essentiellement destinés à la consommation locale, voire familiale.

Le calendrier des activités agricoles à la fin du XIX^e siècle

Si les activités agricoles rythment la vie des habitants de Kampong Svay, on est bien en peine de donner un calendrier type de l'activité agricole, tant celui-ci varie d'une année sur l'autre en fonction des pluies¹³. L'importance des travaux des champs transcende

¹² Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 25 octobre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹³ Voir les rapports mensuels des résidents. En 1870, Gustave Janneau publie une étude sur le calendrier cambodgien dans laquelle il indique les activités au cours de l'année. Gustave Janneau, « Calendrier français, annamite, cambodgien, botanique et agricole », *Annuaire de la Cochinchine*, 1870, p. 7-60. En 1900, Adhémar Leclère qui fut résident à Kampot, Kampong Thom et dans le haut Mékong à Kratié et

leur simple rôle économique. Ils sont totalement intégrés au fonctionnement de la société, voire même à l'identité des Cambodgiens. Les codes de conduite insistent sur le bonheur qu'il y a à travailler la rizière, « *sappāy dhvoe srae camkār* »¹⁴.

Pour les rizières humides, la saison commence théoriquement avec la cérémonie du sillon sacré, *dhvoe puṅy braḥ crat' aṅgāl*, aujourd'hui appelée *braḥ rāj bidhī crat' braḥ naṅgāl*, qui a lieu le 4^e jour de la lune décroissante du mois de *bisakkh*, le deuxième mois de l'année cambodgienne, soit entre fin avril et fin mai¹⁵. Au début du règne de Norodom, il est en effet interdit, sous peine d'amende, aux paysans de labourer leurs champs avant la tenue de cette cérémonie à Oudong, puis à Phnom Penh. Elle donne le signal des labours dans tout le pays tout en étant un augure de la récolte à venir. La cérémonie terminée, un édit royal en informe les paysans qui peuvent alors labourer leurs champs.

Le labour des rizières (phchuor srê) ne comporte qu'un seul sillon qui commencé à un point quelconque du bord de la rizière, se continue en décrivant des courbes semblables à celles des talus et s'achève au centre.¹⁶

Sur la base des entretiens qu'il a pu avoir avec un « vieux Cambodgien très observateur des rites anciens », Adhémar Leclère précise qu'autrefois le sillon était systématiquement commencé à l'est en partant vers le sud de manière à rendre hommage à la déesse chtonienne de la terre, Braḥ Dharaṅinc, mais que cette pratique est tombée en désuétude à la fin du XIX^e siècle. Ce premier labour est suivi d'un deuxième après que les talus des rizières ont été réparés. Le champ est hersé avec un râteau en bois attelé aux bœufs ou aux buffles. Le terrain est alors égalisé et aplani. Des rigoles sont tracées dans le champ destiné à recevoir les semis afin de permettre à l'eau de s'écouler. Un abri est construit au centre de la rizière à partir duquel partent des cordes actionnant des nœuds de bambous fendus dont le bruit est destiné à effrayer les oiseaux. Le riz germé est ensuite semé à la volée par les femmes. Parallèlement, les champs qui

Sambor, publie une description des travaux des champs dans les rizières humides. Adhémar Leclère, « La culture du riz au Cambodge », *Revue scientifique*, 6 janvier 1900, p. 11-15, 17 janvier 1900, p. 109-114.

¹⁴ Vers 33 du *cpāp' paṅtām pitā*, Saveros Pou, *Guirlande de cpāp'*, Paris, Cedoreck, 1988 p. 90, 380-381. Voir aussi le *cpāp' kerti kāl*, Saveros Pou-Lewitz, Philip N. Jenner, « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. I. *Cpāp' kerti kāl* », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n°62, 1975, p. 369-394.

¹⁵ Sur la fête du sillon sacré, voir Adhémar Leclère, *Cambodge, Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, 1917, p. 157-171.

¹⁶ Leclère, 6 janvier 1900, p.12.

recevront les jeunes plants en herbe sont labourés et hersés, sans qu'il soit nécessaire d'y tracer des rigoles.



Travaux de la rizière : défrichage, labour, repiquage et récolte¹⁷

En 1892, sous pressions françaises, le roi prend une ordonnance royale autorisant les paysans à labourer à leur convenance. Si l'on en croit le résident de Kampong Thom, celle-ci est bien accueillie dans sa circonscription¹⁸ :

La dernière ordonnance royale, parue à votre instigation, et aux termes de laquelle les Cambodgiens sont désormais autorisés à entreprendre les travaux de labour à l'époque qui leur conviendra le mieux, a-t-elle été accueillie ici avec une énorme satisfaction. L'usage du Chvôt Préa Angcôt a été bien souvent pour quelque chose dans les mécomptes des cultivateurs de rizières obligés jusqu'ici d'attendre le bon plaisir du palais pour commencer leurs travaux.¹⁹

En fait, l'ordonnance royale de 1892 n'a pas beaucoup d'impact dans les années qui suivent, puisque les labours, le hersage et les semailles ont toujours lieu entre les mois de *bisākkh*, les années de pluies précoces, et *jess*, voire *pradhammasādh*, les années où la

¹⁷ Aquarelle, Fonds Adhémar Leclère, Musée des Beaux-arts et de la Dentelle, Alençon.

¹⁸ Adhémar Leclère s'estime à l'origine de la réforme, et il a tout intérêt à montrer au résident supérieur la pertinence de celle-ci.

¹⁹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, mai 1892, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

pluie se fait attendre, soit entre fin avril et juillet, c'est-à-dire après la date de la cérémonie du sillon sacré. On peut néanmoins noter une exception. En avril 1899, les labours sont commencés partout et le riz semé dès le premier mois de l'année, *caet*, en avril. Cette année-là, la récolte est particulièrement mauvaise. La sécheresse qui suit entre juin et août brûle les plants, obligeant les paysans à refaire les labours et les semis pour du riz hâtif à faible rendement au moment des pluies de septembre.

Lorsque les pluies sont suffisantes pour que les plants prennent et que les rizières soient inondées, le repiquage est organisé en août. Ce sont les femmes et les enfants qui sont en charge de cette besogne. Pendant toute la saison des pluies, les talus sont surveillés et réparés afin que les rizières restent en eau, tout en s'assurant que les plans ne sont jamais submergés. Durant les mois de *bhatrapud* à *āsuc*, soit entre août et octobre, le riz hâtif, *srūv srāl* et *srūv kanlāḥ* permettant de réaliser la soudure est récolté et les champs de riz tardif, *srūv dhñun*, qui nécessite six mois pour arriver à maturité, mais garantit de plus fort rendements, sont étroitement surveillés contre les prédateurs. Les rizières de riz tardif sont alors en fleur offrant un beau paysage au regard des cultivateurs. Le riz tardif est en général moissonné à la faucille au mois de *miksasir*, soit en novembre ou décembre.

La récolte de riz de six mois est faite le plus souvent par les femmes de tout un village qui, chaque jour, vont chez un nouveau propriétaire faire la moisson, à charge pour celui-ci de les nourrir et de leur fournir des chiques de bétel en abondance et du thé à discrétion. De cette manière, la récolte est faite, chez chaque cultivateur, en une seule journée, tout au plus deux journées. Cette coutume ancienne, qui entretient la bonne confraternité entre tous les gens d'un même village, est dite *yok dey* « prendre des bras ».²⁰

En fonction des années, la récolte est achevée entre décembre et février. Le paddy récolté est ensuite égrené et stocké ou vendu. La fête du *dhvoe puny ay dān bhloēn būn bhnaṃ srūv* (litt. « faire les mérites en offrant le feu au paddy amoncelé en montagne »)²¹ qui a lieu dans les villages ou dans les rizières pendant le mois de *māgh* à l'occasion de l'égrenage marque la fin du cycle du riz.

²⁰ Leclère, 17 janvier 1900, p. 110.

²¹ Voir la description qu'en donne Adhémard Leclère. Leclère, 1917, p. 318-320.

La culture des essarts suit un calendrier différent, sur lequel nous sommes bien moins renseignés, les administrateurs français ne voyant pas les essarteurs au travail. Les quelques éléments dont nous disposons dans les rapports périodiques des résidents semblent indiquer qu'il suit la même logique que celui des essarteurs de Stung Treng²². Au début de la saison sèche, le coin de forêt identifié pour recevoir les cultures est défriché et les abattis laissés sur place. Aux premières pluies, en avril-mai, ils sont incendiés et le riz, mais aussi d'autres plantes, tels que du maïs, des courges, du tabac, etc. sont plantées. Les récoltes s'échelonnent entre juillet et janvier. La récolte la plus importante est celle du riz tardif entre novembre et janvier.

Les champs, *camkār*, des terrains de berge nécessitent des soins toute l'année. En janvier les cannes à sucre sont plantées, en février, le tabac et les pastèques sont récoltés, le maïs planté. En mars, les paysans soignent les plants de maïs et d'indigo. Les capsules de coton sont récoltées. Entre avril et juin, les haricots, les citrouilles, les concombres, la plupart des tubercules sont plantés, le mûrier bouturé. Le coton est semé à la fin du mois de juin ou en juillet. En juillet-août, le maïs, les taros et patates, l'indigo sont récoltés. En novembre, les haricots sont récoltés, le tabac et les aubergines semés. En décembre, l'indigo est semé, le tabac repiqué, les premières capsules de coton sont récoltées²³. Ces cultures situées sur des terrains en hauteur et à proximité des cours d'eau sont moins dépendantes du calendrier des pluies et moins sujettes aux risques afférents que le riz. Néanmoins, elles peuvent être submergées et détruites lors d'inondations exceptionnelles comme en septembre 1891.

Le paysan, la terre et le roi

Les premiers administrateurs français ont cherché à accréditer l'idée que la propriété foncière privée n'existait pas au Cambodge, s'appuyant essentiellement sur la théorie du pouvoir qui fait du roi le maître des existences, et de tout ce qui est dans le royaume. Ainsi, pour Jean Moura, le sol « appartient tout à l'État, qui le loue à court bail aux cultivateurs »²⁴. Cette conception de la propriété foncière cambodgienne est largement portée par la croyance des colonisateurs français qu'ils apportent la civilisation et le

²² Guérin, 2001.

²³ Calendrier dressé à partir des rapports mensuels des résidents, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373 et Janneau, 1870, p. 8-33.

²⁴ Jean Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris, Leroux, 1883, t.1, p. 203.

progrès. En se présentant de manière grandiloquente comme l'instauratrice de la propriété foncière privée au Cambodge, la France colonisatrice se présente comme à l'origine de ce qui est alors considéré comme un élément central du développement agricole. L'idéal agrarien du XIX^e siècle français d'une société de propriétaires-exploitants est ainsi exporté sous les tropiques. L'historien Gregor Müller a pu montrer que cet idéal cache par ailleurs une volonté d'accaparer l'ensemble des terres du pays au profit du Trésor passé sous le contrôle de l'administration française²⁵. La convention imposée par le gouverneur Thomson au roi Norodom en 1884 prétend en son article 9 : « Le sol du royaume, jusqu'à ce jour propriété exclusive de la Couronne, cessera d'être inaliénable. Il sera procédé, par les autorités françaises et cambodgiennes, à la constitution de la propriété au Cambodge »²⁶. Son application pratique a ensuite été détaillée dans une ordonnance du 28 octobre 1884. Elle prévoit un recensement de l'ensemble des terres cultivées et l'émission de titres de détention devant être déposés dans les six mois sous peine d'« une déchéance de tous droits »²⁷. La Grande Insurrection met un terme aux volontés françaises de prendre le contrôle des terres du royaume.

Dès le XIX^e siècle, certains des meilleurs connaisseurs du Cambodge, tels Étienne Aymonier ou Adhémard Leclère, se sont inscrits en faux contre les affirmations des partisans de « l'instauration de la propriété foncière ». Leclère en 1890, dans ses *Recherches sur la législation cambodgienne* affirme avec force que ses prédécesseurs se sont trompés et que la propriété individuelle du sol existe dans le Cambodge pré-colonial. Il explique par ailleurs dans un document privé :

Une des preuves les plus indéniables de l'existence, au Cambodge, de la propriété individuelle des terres, ressort de ce fait : alors même que la surface des terres inoccupées, improductives est immense, qu'elle représente largement les 90/100 du territoire entier, il se trouve des gens qui préfèrent acheter, louer ou cultiver à partie de récolte des terres situées près des villages, que d'aller dans la brousse s'emparer de terrains inoccupés.²⁸

²⁵ Gregor Müller, *Colonial Cambodia's 'Bad Frenchmen'. The rise of French rule and the life of Thomas Caraman, 1840-87*, Oxon, Routledge, 2006, p. 164.

²⁶ Article 9, convention du 17 juin 1884 entre la France et le Cambodge.

²⁷ Roger Kleinpeter, *Le problème foncier au Cambodge*, Paris, Domat-Montchrestien, 1937, p. 135-139.

²⁸ Adhémard Leclère, *Recherches sur la législation cambodgienne (droit privé)*, Paris, Challamel, 1890, p. 255-257 ; note sur la propriété foncière au Cambodge, s.d., bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère, ms 705 5c1.

Aymonier propose dans son ouvrage magistral sur le Cambodge une analyse qui est confirmée par les sources cambodgiennes :

Nulle part, dans aucun pays, le roi ne peut posséder, matériellement, en personne, la terre de son royaume ; il est donc de son intérêt élémentaire que ses sujets la fasse fructifier et lui offre sous forme d'impôts sa part de revenus ; que donc ils la possèdent et en disposent à leur gré sous réserve de son droit de souverain ou propriétaire éminent.²⁹

En effet, si le roi, comme le souligne Aymonier, a un droit de propriété éminente du sol, il existe bien un droit de propriété utile auquel ont accès les agriculteurs cambodgiens. En 1897, un courrier de l'*aggamahāsenā* liste les différents statuts des rizières³⁰ :

- *srae kaṃtambī* : rizières tombées en déshérence
- *srae mukcāñ* : rizières attribuées aux mandarins puis réintégrées au domaine royal
- *srae kuṃṇoḥ* : rizières en litige et abandonnées par les parties
- *srae drābbhy' phut* : rizières de succession vacante
- *srae braḥ rājā drābbhy'* : rizières faisant partie des biens du roi
- *srae taen phtāc'* : rizières vendues (litt. « complètement séparées [du domaine] »).

Cette classification montre d'abord que dans de nombreuses situations, cinq sur six, les rizières sont intégrées au domaine royal ou amenées à le réintégrer. Le roi apparaît aussi comme ayant des droits sur les rizières sans maître, qu'elles soient tombées en déshérence, que la succession soit vacante ou, que suite à une procédure judiciaire ceux qui en revendiquaient la propriété aient abandonné leurs droits, ce qui confirme son droit de propriété éminente. Ces rizières sont alors récupérées par le domaine qui les loue pour le compte du trésor royal, *yak cūl jā braḥ rājā drābbhy'*. Des *ājñā luon* sont alors chargés de récupérer le prix de la location tous les ans pour le compte du trésor royal. Aymonier indique qu'« il n'existe pas d'indemnité pour cause d'expropriation publique ou royale : le maître reprenant son bien n'indemnise, s'il le veut bien, que par

²⁹ Étienne Aymonier, *Le Cambodge*, t.1, *Le royaume actuel*, Paris, Leroux, 1900, p. 81.

³⁰ Lettre de l'*aggamahāsenā* aux dignitaires en charge du trésor royal, 24 janvier 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 26060.

pitié et commisération », mais il précise aussitôt qu'une expropriation sans motif légitime par le roi « constituerait un acte arbitraire injustifiable et propre à le déconsidérer »³¹. Le souverain peut aussi, contrairement à ce qu'affirme la convention de 1884, aliéner des terrains, soit qu'ils sont attribués aux dignitaires pour subvenir à leurs besoins, soit qu'ils sont vendus. Si les premiers sont destinés à retourner au domaine car attachés à une charge, il n'en est rien des seconds. L'expression *srae taen phtāc'* suggère bien une sortie définitive du domaine. Ces rizières peuvent être vendues à des particuliers, puis cultivées, louées, mises en fermage ou en métayage, cédées, gagées, transmises par héritage, autant d'opération qui soutiennent l'existence de la propriété privée du sol. Les ventes et les locations de terres peuvent se faire oralement devant témoins, mais il arrive aussi qu'un reçu soit rédigé. Ces opérations ne nécessitent pas de passer par l'intermédiaire d'un représentant de l'autorité royale³². Il s'agit d'affaires privées qui ne regardent plus le souverain ou ses représentants. Les rizières *srae taen phtāc'* qui forment l'essentiel des terrains cultivés du Cambodge appartiennent bien en propre à leur propriétaire.

Le droit cambodgien permet à un cultivateur de s'emparer de terrains incultes ou abandonnés depuis au moins trois ans pour y établir ses champs. Adhémard Leclère décrit la procédure que le candidat à la reprise doit suivre :

Quand un homme, quand une famille nombreuse veulent augmenter le nombre de leurs rizières, quand un jeune homme se marie et veut s'approprier une partie du domaine public, ce qui lui est nécessaire pour assurer son existence et celle des siens, son bien-être, sa fortune même, ils choisissent parmi les terres du domaine public, les terres inoccupées que personne ne revendiquera, les plus proches de l'endroit qu'ils habitent, celles qui offrent le moins de difficulté de défrichage et qui seront plus facilement inondables. Ce choix fait, non sans hésitation, ils vont trouver le chef de la brousse [*mebrai*] et lui demandent le terrain choisi : celui-ci procède à une enquête, s'assure que cette terre n'appartient à personne et la concède moyennant quelques piastres. La somme qu'il exige est très faible et jamais de nature à gêner celui qui la verse ; elle se partage ainsi : sept dixièmes représentent la part du trésor royal, un dixième celle du gouverneur de la province, deux dixièmes celle du chef de brousse.³³

³¹ Aymonier, 1900, p. 81.

³² Leclère, 1890, p. 275-278.

³³ Leclère, 1890, p. 261.

Les grands du royaume peuvent, à titre individuel, posséder de larges superficies de terrains qui sont louées. Ainsi, la reine-mère dispose à titre privé de 333 rizières grandes, moyennes et petites dans la province de Pursat, 879 rizières dans la province de Longvek, 1 974 rizières dans la province de Samrong Tong, 529 rizières à Phnom Penh, 1890 rizières dans la province de Kandal Stung, 5 dans la province de Tang Pisey, 471 rizières dans la province de Phnom Sruoch, 133 dans celle de Bati, 134 dans celle de Trang, 177 dans celle de Kampong Siem, 441 dans celle de Kang Meas, 1375 dans celle de Srey Santhor, 396 dans celle de Kandal, 173 dans celle de Pearang, 133 dans celle de Tbaung Khmum, 382 dans la province de Prey Krabas, 133 dans celle de Lovea Em, 252 dans celle de Ksach Kandal, 389 dans celle de Muk Kompul, 581 dans celle de Choeng Prey, 92 dans celle d'Anlong Reach, soit un total de plus de 10 000 terrains, certains cultivés en saison des pluies, d'autres équipés pour l'irrigation en saison sèche³⁴. Il ne s'agit en rien de terres qui relèvent de l'apanage de la reine-mère. Seules celles de Muk Kompul et d'Anlong Reach, soit moins de 5% des terrains, sont situées à l'intérieur de l'apanage. Il s'agit de rizières lui appartenant en propre. Elle en donne d'ailleurs plusieurs avant sa mort³⁵.

Ainsi un cultivateur qui veut agrandir son exploitation ou qui veut s'installer peut acheter ou louer une rizière existante, y compris au roi ou à un grand du royaume, débroussailler un terrain et le mettre en culture, opération qui peut néanmoins être risquée lorsque cette terre n'a jamais été exploitée. Les terres les plus proches des villages et donc les plus faciles à surveiller, celles qui donnent régulièrement de bonnes récoltes sont les plus prisées et sont intégrées à un marché privé de la terre.

En se basant notamment sur les travaux d'Adhémar Leclère, Alain Forest estime que le roi conserve la propriété des terres de berges, celles qui permettent les cultures les plus riches, maraîchage, maïs, coton. Elles sont louées aux cultivateurs pour un loyer calculé en fonction de la largeur de terrain sur berge³⁶. Gustave Janneau indique le prix de six

³⁴ Liste des rizières de la reine-mère rentrées au domaine royal, 1900, arch. nat. du Cambodge/rsc 26060.

³⁵ Le terme employé pour la donation est *brah rāj dān*. Celles de Prey Krabas vont à la dame *ghun Chan (brah añku mcās' cañkullañī)*, celle de Kampong Siem à un dignitaire de la maison du roi, *l'ukñā braṃmet dhipen*, une partie de celles de Samrong Tong au *caubañā vañsā satrī* So et au *caubañā snaehā satrī* Uy.

³⁶ Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 202-206.

sapèques par *bhyām*, soit environ deux mètres d'ouverture sur berges³⁷, mais il est probable qu'il varie en fait en fonction de la localisation et de la qualité des terres. Aucun document cambodgien n'a pu être retrouvé permettant de saisir avec certitude le statut juridique de ces terres.

Les paysans versent donc deux types de redevances au roi et aux grands du royaume : des loyers sur les terres qui appartiennent au domaine ou en propre aux princes et aux dignitaires et un impôt sur les récoltes. Aucun document n'a pu être retrouvé permettant d'estimer le poids des loyers sur la terre. L'impôt sur le riz, qui représente un dixième de la récolte, est augmenté d'une quantité plus ou moins discrétionnaire de paddy destinée à pallier les pertes de stockage dans les magasins royaux, notamment dues aux rats, et à rémunérer les dignitaires en charge de la collecte. On ne trouve en revanche nulle trace d'un impôt foncier, ce qui peut s'expliquer par la volonté du « maître des existences » de marquer ainsi sa propriété éminente sur tout ce qui est dans le royaume.

Lorsqu'en 1891, les Français prennent le contrôle du trésor royal en échange du versement d'une liste civile fixe à Norodom, ils contestent l'attribution des revenus des locations de terrains au roi. En réponse, Norodom lance en 1894 un vaste programme de vente des rizières auparavant louées. Celui-ci entraîne des troubles importants. Les paysans qui louaient les terres se retrouvent en effet dépossédés de leurs terrains du jour au lendemain. À Kampong Thom, le résident rapporte alors :

Les quelques difficultés survenues à propos de la vente des rizières de Kedompî [*srae kamtambī*] ont été moins graves qu'on pouvait le croire tout d'abord, le Déchou ayant été officiellement chargé de trancher toutes les questions se rattachant à la perception, ce qu'il n'avait pu faire avant les ordres écrits de Phnom Penh. En présence de cette intervention, les habitants ont repris courage et ne craignent plus de venir réclamer. Il serait cependant à désirer que la présence des *achnha luongs* des Kedompî ne se prolongeât pas outre mesure.³⁸

³⁷ Gustave Janneau, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, Saigon, Imprimerie impériale, 1870b, p. 43.

³⁸ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, août 1894, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

Loin de favoriser l'émergence d'une agriculture de propriétaires-exploitants, ce que la plupart des paysans étaient déjà, les premières interventions françaises ont surtout fragilisé la situation du roi et de ses fermiers et métayers.

Des forêts sources de richesse

Dans sa courte présentation de Kampong Svay, en introduction de sa méthode de cambodgien parue en 1870, Gustave Janneau liste comme principales productions de la province le bois de construction, la construction de barques, l'huile de bois, la gomme-gutte, le vernis et la laque³⁹. Le nord de la terre de Kampong Svay est en effet une terre de forêts qui est source de richesse grâce au bois, mais aussi et surtout aux nombreux produits forestiers non ligneux. Les rapports des résidents et des dignitaires khmers permettent, au-delà de la rapide description de Janneau, de saisir quels sont les bois et les produits forestiers exploités.

Le bois

Les bois de Kampong Svay sont exploités par les habitants des zones forestières, mais aussi par des bûcherons professionnels. Après la Grande Insurrection, les résidents de Kampong Thom signalent la venue de nombreux bûcherons vietnamiens et chinois. Ils viennent en octobre de Sa Đéc, de Long Xuyên ou de Phnom Penh pour couper les arbres dans les forêts de la haute région et former des trains de bois. Beaucoup meurent terrassés par le paludisme⁴⁰.

Dans les rapports des administrateurs français et cambodgiens, trois essences reviennent de manière récurrente : le « koki », *gagī*, le « popel », *babel*, et le « tbeng », *tbaeñ*. Les Cambodgiens différencient en fait plusieurs sortes de *gagī*. Le *gagī* proprement dit, le *gagī taek* (litt. le *gagī* de fer), le *gagī khsāc'* (litt. le *gagī* de sable) et le *gagī luoñ* (litt. le *gagī* du prince), le *gagī dhma* (litt. le *gagī* de pierre), le *gagī bnañ* (litt.

³⁹ Janneau, 1870, p. 5.

⁴⁰ Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, octobre 1894, octobre 1897, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

le *gagī* des sauvages) et le *gagī kruñ* (litt. le *gagī* du roi)⁴¹. Tous sont de très grands arbres de la famille des diptérocarpacées pouvant dépasser trente mètres de haut. On les trouve notamment dans les forêts denses humides sempervirentes. Du *gagī*, l'*hobea odorata*, Jean Moura dit qu'il est « le plus commun et le plus estimé. Il se conserve bien dans l'eau et est très propre aux constructions navales ; il est inattaquable aux tarets et c'est, enfin, un gros arbre de magnifique venue »⁴². Le *babel* désigne le *hopea recopei*, un autre grand arbre de 30 à 35 m de la famille des diptérocarpacées. « Essence très répandue, moyenne durée, assez tendre, facile à travailler, propre aux constructions navales, inattaquable aux insectes et aux tarets d'eau. Ce bois ressemble au frêne ; on en fait surtout des bordages de barques »⁴³. Le *tbaeñ*, *dipterocarpus obtusifolius*, a donné son nom au *mīoeñ* septentrional de la province de Kampong Svay. Il s'agit d'un arbre des forêts claires de 10 à 15 m de haut dont le bois, moins estimé que les précédents, permet de faire des planches pour les constructions non durables.⁴⁴

Au nord de Kampong Svay, les voyageurs français sont souvent surpris de trouver des pins, le *pinus merkusii*, *sral'* en khmer. D'après Jules Harmand, ces arbres dont le tronc peut atteindre vingt à vingt-cinq mètres sont notamment utilisés en construction navale⁴⁵. Les autres essences qui apparaissent dans les sources sont le *trāc* et le *stau*. Le premier est décrit par Moura comme un arbre de haute futaie très commun, qui « donne un bois rougeâtre employé à faire des roues de chars et des charpentes », « propre aux constructions navales », et dont on extrait une essence servant à la confection d'un mastic pour les barques.

Le dom-sdau est de moyenne dimension. L'écorce de cet arbre est très rugueuse et remarquable par les découpures profondes qu'elle porte dans le sens de la hauteur. On fait avec son bois de belles colonnes de maisons et les Cambodgiens mangent ses feuilles en salade mélangées avec des tranches de concombre.⁴⁶

⁴¹ Pauline Dy Phon, Bernard Rollet, *Lexique des arbres forestiers du Cambodge*, Office national des forêts, Ecole française d'Extrême-Orient, *Les dossiers forestiers*, n°5, décembre 1999, p. 96.

⁴² Moura, 1883, t. 1, p. 16.

⁴³ Moura, 1883, t. 1, p. 16. Voir aussi la description qu'en fait Pauline Dy Phon, *Dictionnaire des plantes utilisées au Cambodge*, Phnom Penh, Olympic, 2000, p. 349.

⁴⁴ Dy Phon, 2000, p. 245.

⁴⁵ Jules Harmand, « Voyage dans le Cambodge », *Annales de la Société de Géographie*, octobre 1876, p. 358.

⁴⁶ Moura, 1883, t. 1, p. 16, 24.

La principale zone de production des bois de coupe est l'amont du *sdjñ* Sen à partir de Prey Kdey autour de Tuk Andong, dans le nord de Kampong Svay, notamment autour du village de Ngon, ou à Promtep. On bûcheronne aussi à Chikreng et à Stong, le long des cours d'eau éponyme. Outre le bois de construction, ces régions produisent aussi des bambous et rotins qui sont coupés en février-mars, avant le début de la saison des pluies. En février 1891, la reine-mère exige ainsi des quantités considérables de bambous et rotins de la part des habitants de Prey Kdey⁴⁷.

L'importance des produits forestiers non ligneux

L'une des particularités des productions forestières de Kampong Thom est l'importance des produits forestiers non ligneux d'origine végétale ou animale. Janneau, Moura et les administrateurs en poste recensent nombre de ces produits. Comme le montrent les recherches sur les réseaux marchands, portugais, malais ou hollandais en Asie du Sud-Est, le Cambodge est au moins depuis le XVII^e siècle un important fournisseur de ces produits⁴⁸.

Les plus communs sont les résines et les huiles de bois. Kampong Cheu Teal sur le *sdjñ* Sen à proximité de Ngon tire son nom du *toem jhoe dāl*, le *dipterocarpus alatus*. En creusant un bénitier dans la base de l'arbre et en y mettant le feu, on récupère une huile de bois très utile pour le calfeutrage des embarcations ou des toitures, le *jār dīk*. Bien gérée, cette technique permet une récolte importante et régulière, sans faire mourir l'arbre⁴⁹. D'autres diptérocarpacées comme le *trāc* peuvent aussi fournir de l'huile de bois. On la récolte à Chikreng, Stong, Kampong Svay, Promtep, Prey Kdey, partout où l'on trouve de la forêt dense ou même de la forêt clairière. La résine des pins, *jār sral'*, est

⁴⁷ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, février 1891, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

⁴⁸ Greg Bankoff, Peter Boomgaard, *A History of Natural Resources in Asia. The Wealth of Nature*, New York, Palgrave MacMillan, 2007, 288 p. ; Anthony Reid, « Humans and Forests in Pre-colonial Southeast Asia », in Richard H. Grove, Vinita Damodaran, Satpal Sangwan (éds), *Nature & the Orient, The Environmental History of South and Southeast Asia*, New Delhi, Oxford, University Press, 1998, p. 106-126 ; *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680*, vol. 1, *The Lands below the Winds*, vol. 2, *Expansion and Crisis*, New Haven, Yale University Press, 1988, 275 p., 1993, 390 p. ; Grégory Mikaelian, *Recherche sur l'histoire du fonctionnement politique des royaumes post-angkoriennes (c.1600 - c. 1720)*, appuyée sur l'analyse d'un corpus de décrets royaux khmers du XVIII^e siècle, thèse de doctorat, Université Paris IV, 2006, p. 311-348, 746 ; Jean-Claude Lejosne, *Le journal de voyage de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642)*, Centre de documentation et d'information sur le Laos, Metz, 1993, 234 p.

⁴⁹ Tom D. Evans, Hout Piseth, Phet Phaktra, Hang Mary, *A Study of Resin-tapping and livelihoods in Southern Monduliri, Cambodia, with Implications for Conservation and Forest Management*, Phnom Penh, Wildlife Conservation Society, 2003, 89 p. ; Jonathan Charles Eames, *Western Siem Pang, Hidden Natural Wonder of Cambodia*, Corlet, 2014, p. 150-151,

utilisée pour fabriquer des torches ou pour « frotter les cordes des instruments de musique »⁵⁰.

Gustave Janneau et Andrew Spooner listent aussi la gomme-gutte et un « vernis-laque appelé meréahk »⁵¹. La gomme-gutte est un suc épais et visqueux utilisé pour la peinture et la préparation de vernis tiré de l'arbre *rañg*, *garcinia hanburyi*. Elle sert aussi en pharmacopée cambodgienne contre le rhume et la bronchite⁵².

La récolte de la gomme-gutte se fait pendant la saison sèche, d'octobre en avril. Pour l'extraire, les Cambodgiens font une entaille d'un centimètre de profondeur dans l'écorce de l'arbre et dans toute la longueur de la tige, en dirigeant le couteau suivant une ligne spirale, aboutissant, dans le bas, à un bambou creux et dont l'office est de recevoir le suc laiteux qui suit la saignée pratiquée dans l'écorce. L'écoulement dure au plus trois jours, après lesquels on emporte le bambou rempli de gomme-gutte à l'état presque liquide. Au bout de trois mois, la substance étant suffisamment solidifiée, on rompt le bambou et l'on a un beau bâton de gomme-gutte. On ne saigne les arbres qu'une seule fois dans l'année.⁵³

Le *mrākkh'*, aujourd'hui noté *mrāks(ṅ)* est une laque noire. Cette laque provient de sécrétion d'insectes, le *carteria lacca* qui peut avoir différents hôtes, tels le *sañkae* ou des lianes⁵⁴.

Les Cambodgiens le recueillent dans des tubes de bambou. Ce vernis-laque est d'un usage général au Cambodge, aussi bien qu'en Birmanie et à Siam. Le procédé de laquage des Cambodgiens est à peu près le même que celui des Chinois. Ils dépensent souvent des sommes considérables à vernir de la sorte les pirogues de joutes, les voitures, les marmites de bonzes et même les colonnes des pagodes.⁵⁵

Les forêts abritent des colonies d'abeilles qui produisent du miel et de la cire. Le miel est avant tout un médicament et la cire sert à la confection de bougies pour les cérémonies religieuses.

⁵⁰ Moura, 1883, t.1, p.22.

⁵¹ Janneau, 1870b, p. 5 ; Andrew Spooner, rapport sur le Cambodge, 1863, arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45.

⁵² Dy Phon, 2000, p. 308.

⁵³ Moura, 1883, t.1, p. 13.

⁵⁴ En 1900, le résident supérieur du Cambodge ordonne au résident de Kampong Thom de lui faire adresser 60 kg de graines d'une liane produisant la laque et un kilogramme de caoutchouc produit par cette liane. Lettre du résident supérieur du Cambodge au résident de Kampong Thom, 1 mars 1900, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁵⁵ Janneau, 1870, p. 119.

Enfin, Kampong Svay est un gros producteur de dépouilles d'animaux. On y trouve des cornes et peaux de bovidés sauvages ou domestiques, des cornes et peaux de cerfs, des cornes molles de cerf, très recherchées pour la pharmacopée, des os et peaux de tigres, os, peaux et défense d'éléphants, cornes, peaux et os de rhinocéros, etc. La viande peut être séchée ou boucanée pour assurer sa conservation. Les forêts de Kampong Svay, Promtep, Stong, Chikreng hébergent en effet une faune riche. On y trouve de nombreux cervidés, des munjacs, tels *muntiacus muntjak*, des cerfs d'Elde, *rucervus eldii*, des sambars, *rusa unicornis*. Les forêts clairières de la terre de Kampong Svay sont particulièrement prisées par trois espèces de bovidés sauvages : le gaur, *bos gaurus* ou *khdīn* en khmer, est perçu comme particulièrement redoutable⁵⁶. Le mâle adulte peut peser près d'une tonne. Il ne constitue pas le principal gibier pour les chasseurs de vaches sauvages qui lui préfèrent le banteng, *bos javanicus*, *anson* en khmer et le Kouprey, *gobrai*, *bos sauveli*. Les éléphants sauvages sont aussi présents et les rhinocéros régulièrement signalés au milieu du XIX^e siècle.

La chasse peut être une activité individuelle ou collective. Les chasseurs utilisent des filets appelés *pankāt*, placés à l'orée des forêts pour attraper les animaux, notamment les munjacs et les lièvres, de dangereux pièges à détente pour les cervidés et les sangliers⁵⁷, des fusils à pierre de fabrication locale pour le plus gros gibier, y compris l'éléphant. Des chasses collectives sont régulièrement organisées pour le gros gibier, notamment le rhinocéros et les bovidés sauvages. Le rhinocéros est chassé à la battue et entraîné vers un piège, ou tué à coup de lances ou de tirs de fusil pendant l'hallali. Plus original est l'existence à Kampong Thom d'une forme de chasse à courre sur des petits chevaux cambodgiens, mais aussi à dos de buffles spécialement dressés. Elle est notamment utilisée contre les bantengs, les koupreys et les cerfs d'Elde. Ces chasses visent dans la majorité des cas à tuer le gibier pour récupérer les dépouilles et la viande. Elles peuvent aussi servir à capturer de jeunes taureaux reproducteurs utilisés pour

⁵⁶ La crainte des chasseurs cambodgiens pour le gaur est signalée par plusieurs observateurs français. Elle semble confirmée par la rareté des dépouilles de gaur apparaissant dans les mercuriales. Voir par exemple, Moura, 1883, t.1, p. 99 ; Auguste Pavie, *Mission Pavie Indo-Chine, 1879-1895, études diverses*, t.III, *Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine orientale*, Paris, Leroux, 1904, p. 504-505.

⁵⁷ En janvier 1897, un habitant de Kampong Thom est tué accidentellement par un de ces pièges, arch. nat. du Cambodge/rsc 373.

améliorer la race domestique et notamment produire des bœufs trotteurs, animaux d'une grande valeur marchande.

Plusieurs cavaliers se réunissent et se mettent en quête d'un troupeau ; l'animal sur lequel ils jettent leur dévolu doit être jeune autant que possible ; par une poursuite vigoureuse et bien menée, ils parviennent à l'isoler de la bande et à le faire mettre sur la défensive. Un chasseur met pied à terre et s'avance droit sur l'ennemi, qui l'attend la corne basse, pendant que les autres cavaliers s'efforcent de distraire les regards de l'animal. L'homme à pied, saisissant l'instant favorable, s'élance sur les cornes de son adversaire étonné, et s'y cramponne de toutes ses forces. Ses camarades accourent en hâte et garrottent le prisonnier dans son premier moment de stupeur.⁵⁸

Cette chasse extrêmement dangereuse n'est pratiquée que par des chasseurs disposant de l'expertise nécessaire. D'après Auguste Pavie, ils ne possèdent pas nécessairement les chevaux ou les buffles de chasse qui leur sont prêtés. Dans ce cas, un partage est opéré entre le propriétaire des animaux de chasse et le chasseur.

Les éléphants de l'arrière-pays de Kampong Svay peuvent être capturés par des groupes spécialisés, les *bal tamri*, installés notamment dans le nord de Kampong Svay et à Promtep. Tout comme l'ivoire est théoriquement propriété royale, ces éléphants sont ensuite destinés au service du souverain et ne semble faire l'objet d'aucun commerce. En revanche, des capteurs laotiens ou siamois sont de temps en temps signalés dans le nord de Kampong Svay. Étienne Aymonier rapporte dans le récit de son voyage au Laos que le roi de Champassak entretient un groupe de capteur d'éléphants. « Les chasses ont lieu chaque année d'octobre à janvier, souvent au loin, dans les forêts de l'est du Laos ou bien dans les provinces de Meloeu Prei, Tonlé Ropou, Kompong Soai [Kampong Svay] »⁵⁹. Il s'agit d'une chasse au lasso à l'aide d'éléphants domestiqués dont les prises sont ensuite réparties entre les capteurs.

La collecte des produits forestiers ou la chasse sont des activités qui nécessitent un certain savoir-faire. Elles ont lieu aux saisons propices, saison sèche lorsque les habitants sont

⁵⁸ Jules-Marcel Brossard de Corbigny, « De Saïgon à Bangkok par l'intérieur de l'Indo-Chine. Notes de voyage, janvier-février 1871 », *Revue maritime et coloniale*, t.34, 1872, p. 51. Voir aussi sur cette chasse, G. Lemesle, « Les Cambodgiens », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, août 1866, p. 130 ; Moura, 1883, p. 67 ; Pavie, 1904, p. 504-508 ; M. Dufossé, *Monographie de la circonscription résidentielle de Kompong-Thom*, Saigon, Société des Etudes Indochinoises, 1918, p. 38-39.

⁵⁹ Étienne Aymonier, *Voyage dans le Laos*, Paris, Leroux, t.1, 1895, p.61

moins occupés aux travaux des champs pour les coupes de bois, de rotins ou de bambous, la chasse à courre, la capture des éléphants, mais aussi saison des pluies pour la chasse aux pièges ou la collecte du miel.

Les prélèvements sur les produits forestiers

Contrairement à l'impôt des paddy, les prélèvements opérés sur les produits forestiers ne sont pas proportionnels aux productions. Certains produits font l'objet d'un tribut dû par des villageois vivant en forêt, soit de Kuoy, soit de Khmers, ayant un statut de corvéables du roi, *bal*. Ces tributs portent essentiellement sur des quantités fixes de cire, de gomme-gutte, de *mrāks(ṅ)*, d'huile de bois, etc. Outre ces tributs réguliers, on trouve traces de réquisitions portant notamment sur le bois de construction, le bambou ou le rotin destinés au palais. Ces prélèvements sont ordonnés par le responsable de la gestion de la terre, *tī*, à la capitale, soit le *cauhvā* ou *aggamahāsenā* pour Kampong Svay, Promtep, Baray, Stong, Chikreng, Santuc, et l'*ukñā adhipatī senā* de la maison de la reine-mère pour Prey Kdey. Les *cauhvāysruk* et les dignitaires spécialisés sont ensuite chargés de faire rentrer les tributs et d'organiser les réquisitions.

Depuis le début de l'époque moderne et le développement du commerce régional et international, dans ce qu'Anthony Reid a appelé « l'âge du commerce », les produits forestiers non-ligneux ont acquis une importance considérable dans les échanges du Cambodge. Beaucoup, tels les cornes de rhinocéros, la cire, les laques, l'ivoire sont indispensables à la fabrication des objets de prestige liés à la royauté et dans le déroulement des rites régaliens.

La pêche

La partie méridionale de la terre de Kompong Svay touche le grand lac Tonlé Sap, dont la richesse ichtyologique est exceptionnelle. Il constitue l'une des plus importantes réserves de poissons d'eau douce du monde et abrite au moins 149 espèces de poissons

identifiées⁶⁰. Cette exceptionnelle abondance tient à des facteurs géographiques eux-mêmes exceptionnels : la crue du lac nourrie par le Mékong pourtant situé en aval en saison des pluies, les nombreux affluents qui facilitent les migrations de poissons, l'importance des forêts inondées qui fournissent des espaces de reproduction, la superficie même du lac qui varie d'environ 2 500 km² en saison sèche à 15 000 km² en saison des pluies, ce qui en fait alors le plus grand d'Asie du Sud-Est⁶¹.

Si l'importance du lac et de la pêche pour les populations de Kampong Thom ne fait pas de doute, aucune source vernaculaire sur la pêche dans le grand lac Tonlé Sap au début du règne de Norodom n'a pu être trouvée, ce qui nous oblige à nous reporter aux sources étrangères et notamment françaises. La plupart des voyageurs y font allusion, au moins de manière laconique. Henri Mouhot, qui traverse le lac en 1859, se contente de noter que « les poissons abondent en son sein »⁶². Le Père Bouillevaux qui a traversé le lac en 1853 ou le britannique Forrest qui s'y est rendu dans la même période, ainsi que le franco-américain Andrew Spooner qui l'a traversé en 1862⁶³ sont cependant plus disert. Les notices sur le Cambodge de Gustave Janneau (1870) et Étienne Aymonier (1874) restent très succinctes sur ce point. En 1878, Jean Moura, alors représentant du Protectorat envoie une véritable étude de la pêche au Cambodge au gouverneur de

⁶⁰ Depuis 1998, il est considéré comme réserve internationale de biodiversité par l'UNESCO. En 1885, le docteur Gilbert Tirant estime le nombre d'espèces de poissons d'eau douce au Cambodge et en Cochinchine à 625, soit près du tiers des espèces connues alors. Le passage de 625 espèces en 1885 à 149 aujourd'hui ne signifie pas nécessairement que la biodiversité a diminué. L'étude de Tirant porte sur l'ensemble du bassin versant. Or les poissons présents dans le Mékong ne sont pas nécessairement présents dans le Tonlé Sap. De plus, les règles de taxinomies pour l'identification des espèces ont évolué depuis 1885. Gilbert Tirant, « Les poissons de la Basse-Cochinchine et du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, tome IX, n°22, 1885, p. 420-438.

⁶¹ Ian C. Campbell, John Valbo-Jørgensen, « Species diversity and Ecology of Tonle Sap Great Lake, Cambodia », *Aquatic Sciences*, septembre 2006, p. 355-373.

⁶² Henri Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et autres parties centrales de l'Indo-Chine*, Paris, Hachette, 1868, p. 177

⁶³ Charles-Emile Bouillevaux, *L'Annam et le Cambodge, Voyages et notices historiques*, Victor Palmé, Paris, 1874, p. 90 ; James Campbell, « Notes on the Antiquities, Natural History, &c. &c. of Cambodia, compiled from Manuscripts of the late E.F.J. Forrest, Esq. and from information derived from the Rev. Dr. House », *Journal of the Royal Geographical Society of London*, vol. 30, 1860, p. 185. Campbell qui s'appuie sur les notes de Forrest précise que celui-ci est allé sur le lac pendant la saison sèche, qui correspond à la saison de la pêche ; Andrew Spooner, rapport sur le Cambodge, 30 décembre 1862, qui peut être complété par les rapports des lieutenants de vaisseaux Requin et Roquebart, arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45. Le rapport de Spooner a été édité, traduit en anglais et publié par Nola Cooke, « Rapport sur le Cambodge. Voyage de Sai-Gon à Bat-tam-bang : "Report on Cambodia. A Trip from Saigon to Battambang" », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol.1, 2007, p. 154-169.

Cochinchine⁶⁴. Le magistrat Marie-Louis Bazangeon, conseiller auprès de la cour de Saigon, et passionné de géographie propose une description détaillée des pêches auxquelles il a assisté en 1876⁶⁵.

Jean Moura liste une vingtaine d'espèces de poisson pêchées dans le lac, les étangs et les rivières avoisinantes, dont seulement quelques-unes sont propres à être séchées, salées et/ou fumées et sont particulièrement recherchées, notamment le *trī rāj*, le poisson-chat, *trī prā*, le *trī chto* et le *trī rās*⁶⁶. Les têtes, vessies et intestins de certains poissons sont de plus utilisés pour la fabrication d'huile servant à l'éclairage et de colle⁶⁷. Enfin, la pêche fournit la matière première du *dik trī* et du *prahuk*, les deux principaux condiments utilisés par les Cambodgiens.

La petite pêche

Les différents auteurs et témoins de la pêche dans le lac et ses environs s'accordent sur la distinction qui doit être faite entre la pêche individuelle ou de faible ampleur que tout un chacun peut pratiquer librement et la pêche nécessitant des moyens humains, techniques et financiers importants sous le contrôle de la couronne.

Tous ceux qui habitent près d'un cours d'eau peuvent y pêcher librement pour subvenir à leurs besoins. Le poisson joue en effet un rôle déterminant dans l'alimentation des paysans cambodgiens dont il constitue le principal apport en protéine. Les techniques utilisées sont extrêmement variées⁶⁸. En 1870, Gustave Janneau liste plusieurs types d'engins adaptés à cette pêche⁶⁹. Les plus simples sont des lignes d'hameçons, *khsai ras*

⁶⁴ Jean Moura, la pêche au Cambodge, rapport au gouverneur de Cochinchine, 5 juillet 1878, arch. nat. d'outre-mer/fm sg Indo nf 235. Cette étude est publiée *in extenso* en 1880 dans la *Revue maritime et coloniale* et Moura en reprend les principales informations dans *Le Royaume du Cambodge*. Jean Moura, « Notes sur la pêche du Tonli-Sap (lac du Cambodge), *Revue maritime et coloniale*, 1880, p. 535-553 ; Moura, 1883, t.1, p. 89-96.

⁶⁵ L.-B. Rochedragon, « Voyage au Cambodge », *Bulletin de la Société de Géographie de Lyon*, n°1, 1891, p. 356-363. Bazangeon publie sous le pseudonyme de Rochedragon. Antoine Brébion, Antoine Cabaton (éds.), *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1935, p. 25.

⁶⁶ Chheng Phen, Touch Bun Thang, Eric Baran, Leng Sy Vann, *Biological reviews of important Cambodian fish species, based on fishbase 2004*, Penang, World Fish Center, 2005, 122 p.

⁶⁷ Bouillevaux, 1874, p. 90, Moura, 1880, p. 545-547.

⁶⁸ Moura, 1883, t.1, p. 88.

⁶⁹ Janneau, 1870, p.125.

*nduoj*⁷⁰. Les paysans peuvent aussi pêcher au trident, *sam*, ou à la nasse, *añrut*, en marchant dans les mares. Ils se servent d'autres types de nasses en vannerie comme pièges, chacune ayant sa spécificité. Certaines, *lab*⁷¹, sont placées dans le courant des rivières, d'autres au fond des étangs ; le *drū*, est posé à plat dans les rizières en eau. Différents filets, soit à la traîne à partir de barques comme le *mañ*, soit jetés en épervier comme le *saṃṇāñ'*, sont utilisés. Les paysans construisent des barrages sur les petits cours d'eau afin de les assécher avant de récupérer le poisson à la main⁷². Les codes, notamment le *kraṃm baladebv*⁷³ mentionnent d'autres engins de pêche, tels le piège *juc* ou une sorte de bambou servant à attraper les anguilles. Ils définissent de plus les règles d'attribution des poissons. Le cultivateur d'une rizière peut ainsi se considérer comme propriétaire des poissons qui s'y établissent lorsqu'elles sont en eaux, de même que celui qui pose une nasse dans une rivière est le légitime propriétaire des poissons attrapés. Les poissons ainsi pêchés sont essentiellement destinés à la consommation locale.

À côté de cette pêche artisanale, les considérables réserves du Tonlé Sap ont permis la mise en place d'une pêche de gros mobilisant des moyens considérables.

La grande pêche

La grande pêche dans le Tonlé Sap ne peut se tenir qu'aux basses eaux. Après le retrait des eaux à la fin de la saison des pluies, le lac, qui est peu profond, se transforme alors en une gigantesque nasse. Entre 1860 et 1907, le lac est divisé entre Siam et Cambodge. Globalement, les techniques de pêche sont similaires des deux côtés de la frontière.

Dès le mois de novembre, les pêcheurs s'aventurent sur les berges du lac pour y couper le bois et les bambous nécessaires à l'installation de leurs villages de pêche. Ceux-ci sont installés sur pilotis, en général, à proximité de la rive, mais suffisamment éloignés pour que les bateaux puissent avoir assez de fond pour y accoster pendant toute la saison

⁷⁰ *Sandūc sāñ* en khmer moderne.

⁷¹ Aujourd'hui noté *lap*.

⁷² Sur les engins de pêche au Cambodge, voir le superbe ouvrage Deap Loeung, Peter Degen, Nicolaas van Zalinge, *Upakara(ṅ) nesād dīk sāp nai braḥ rājāñāckr Kambujā* [Instruments de pêche du royaume du Cambodge], Phnom Penh, JSRC, 2006, 266 p.

⁷³ Code qui porte notamment sur les activités agricoles. Voir Adhémard Leclère, *Les codes cambodgiens*, Paris, Leroux, 1898, t. 2, p. 357-450. Leclère a utilisé plusieurs versions de ce texte, dont une remonte au règne d'Ang Duong. Grégory Mikaelian, comm. perso., septembre 2015.

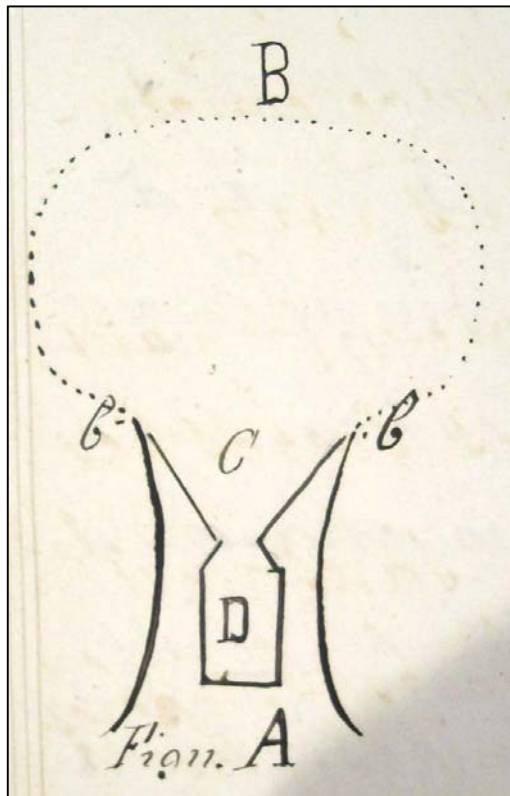
sèche. Chaque pêcherie a un chef, celui qui apporte les moyens matériels de la pêche, outils, filets, barques, etc.

Chaque chef de pêcherie a sa maison, ses magasins, son séchoir et son porte-filet établis de la même manière à très peu près, et l'on voit les mêmes dispositions adoptées sur tous les points du lac. Toutes ces constructions et installations sont établies assez régulièrement : les maisons sur une même ligne, les séchoirs suivant une autre ligne parallèle à la première, et enfin les palissades pour les filets, qui sont plus avancées et qui s'étendent, dans les grands centres, à droite et à gauche du village, à des distances considérables.⁷⁴

La pêche se déroule entre la mi-décembre et la mi-juin, alors que les eaux sont suffisamment basses⁷⁵. La campagne bat son plein lorsque l'eau est au plus bas, de février aux premières pluies en avril-mai. Les pêcheurs repèrent les bancs de poissons avant d'installer leurs filets, *uon*. Ceux-ci sont d'une taille considérable : entre 1 600 et 2 000 m de long pour 1,80m de large pouvant être doublé pour obtenir un filet de 3,60m de haut. Les filets peuvent être fixés sur la rive avant d'être déployés dans les zones où la profondeur est inférieure à 1,80m ou 3,60m après que leur partie inférieure a été lestée de manière à ce qu'elle touche le fond du lac. Les pêcheurs rabattent ensuite les poissons vers les filets avant de les hisser sur la terre. Lorsqu'un banc est repéré loin des rives, un piège en treillage de bambou composé de deux chambres (C et D sur le plan de Moura) est amené à proximité et les filets déployés de part et d'autre des ouvertures (b et b') par deux barques qui se rejoignent en B. Les barques se rapprochent ensuite du treillage de manière à y emprisonner les poissons. Les deux compartiments sont alors séparés par une claie en bambou et des barques profondes destinées à recevoir la pêche disposées le long du piège. Les hommes entrent alors dans le piège et attrapent les poissons à la main, avant de jeter les spécimens propres à être séchés, salés ou fumés dans les barques. Il faut pour mener ses opérations des bras vigoureux et experts.

⁷⁴ Moura, 1880, p. 536.

⁷⁵ La profondeur sur la majeure partie du lac descend à moins de deux mètres et jusqu'à 80 cm sur une grande partie de celui-ci à partir de février.



Installation des filets à l'intérieur du lac⁷⁶

Les moyens à mobiliser pour cette pêche sont très importants, que ce soit en matériel ou en hommes. Jean Moura donne un décompte des matériaux et ustensiles nécessaires à une pêcherie parmi lesquels on compte six barques, un grand filet, de nombreux couteaux et autres outils, des récipients de toutes tailles et de tous types, des milliers de rotins pour les amarrages. La valeur totale du matériel est estimée par Moura à 9 247 ligatures, dont 2 700 pour le grand filet en ramie, soit respectivement environ 1 500 piastres et 400 piastres. Le chef de pêcherie doit employer une quarantaine de pêcheurs salariés, logés, nourris et payés en monnaie sonnante et trébuchante, dont une quinzaine parmi les meilleurs forment le cœur de la pêcherie et sont employés à l'année. Certains des hommes au service permanent du chef de pêcherie peuvent être des engagés pour dettes, et à ce titre ne touchent aucune rémunération⁷⁷. Il embauche en plus une vingtaine de pêcheurs pour la saison auxquels s'ajoutent éventuellement des manouvriers qui viennent donner un coup de main dans les moments les plus difficiles,

⁷⁶ Dessin de Jean Moura, arch. nat. d'outre-mer/fm sg Indo nf 235.

⁷⁷ L.-C. Roux, J.-M. Vidal « Quinze jours au Cambodge, mœurs, coutumes, superstitions, légendes. Excursion dans les provinces de Roléa-Paier et de Compong-Leng », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, tome VII, 1884, p. 335

ainsi que des femmes et des enfants dont la tâche principale est la préparation des poissons. La pêche sur le Tonlé Sap attire des milliers de travailleurs venus notamment du delta du Mékong, Cambodgiens mais aussi Vietnamiens et Malais. C'est ainsi qu'un officiel vietnamien en 1836 rapporte que des milliers de bateaux provenant du Cambodge et des six provinces méridionales du Vietnam se retrouvent sur le lac pour pêcher. Bouillevaux qui se rend sur le lac en 1853 raconte que « les Cambodgiens, les Chinois et les Annamites arrivent en foule sur les bords du lac, où ils campent pendant plusieurs mois »⁷⁸. Cette migration annuelle pendant six mois de l'année de milliers de pêcheurs est déjà bien établie lorsque la France conquiert la Cochinchine et met en place son protectorat sur le Cambodge. Les déplacements étant relativement aisés entre les deux possessions françaises, elle se poursuit par la suite.

Andrew Spooner qui se rend dans les parties siamoises et cambodgiennes du lac estime en 1862 que 30 000 personnes s'adonnent à la pêche pendant la saison sur l'ensemble du lac, chiffre repris par Bazangeon en 1891 et Aymonier en 1900. Jean Moura estime à entre 12 000 et 14 000 personnes, « les Cambodgiens, les Malais, quelques Chinois et un très grand nombre d'Annamites du Cambodge et de la Cochinchine française », hommes, femmes et enfants, qui s'installent dans la partie cambodgienne du lac pendant la saison⁷⁹. La densité moyenne des habitants du lac à la saison sèche est donc d'environ 12 habitants au km² installés sur les rives ou sur l'eau. C'est ainsi un immense village qui s'établit tout autour du lac pendant la saison sèche, dans les « odeurs nauséabondes, les émanations écœurantes, repoussantes, des poissons morts, des détritiques putréfiés que ballotent les flots »⁸⁰.

Ces témoignages sur la pêche dans le Tonlé Sap donnent ainsi l'image d'une activité dont l'ensemble des facteurs de production, main d'œuvre, outils et capitaux sont amenés de l'extérieur pour se saisir des précieuses ressources ichtyologiques du lac. Il n'en est rien. Les riverains interviennent à plusieurs stades de cette activité. Les bois et les bambous de Kampong Svay trouvent un débouché régulier avec l'installation des villages de

⁷⁸ « "Trần Tây phong thổ ký" : The Customs of Cambodia », texte traduit par Li Tana, annoté par Li Tana et Nola Cooke, *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol.1, 2007, p. 150 ; Bouillevaux, 1874, p. 90.

⁷⁹ Andrew Spooner, rapport sur le Cambodge, arch. nat. d'outre-mer, Indochine/fm sg indo 45 ; Rochedragon, 1891, p. 361 ; Aymonier, 1900, t.1, p. 14 ; Moura, 1880, p. 535.

⁸⁰ Aymonier, 1900, t.1, p. 14-15.

pêcheurs et les barrages sur les rivières, notamment le *sdjñ* Sen. Surtout, une grande part de la main d'œuvre de la province travaille dans les pêcheries. Le début de la saison de pêche coïncide avec les moissons. Celles-ci effectuées, une part des hommes et des femmes des villages situés entre le lac et l'ancienne route angkoriennne et le long des principaux affluents du lac s'engage dans les activités de pêche. À partir de janvier, une fois les récoltes rentrées, la quasi-totalité des habitants ayant un accès au lac participent aux opérations de pêche soit dans les pêcheries du lac, soit en établissant des barrages dans les cours d'eau⁸¹. En janvier 1889, 1890, 1891, le résident de Kampong Thom rapporte que de nombreux habitants sont partis pêcher sur le lac. Le calendrier des travaux des champs les empêche de participer à toute la campagne de pêche, mais ils sont là lorsque la grande pêche bat son plein. Jean Moura rapporte par ailleurs en 1878 que ceux qui ne trouvent pas à s'embaucher dans les grandes pêcheries peuvent proposer leur aide lors des opérations les plus délicates en amenant leurs propres bateaux. Ils sont alors autorisés en fin de pêche à récupérer pour leur compte les poissons des espèces impropres à l'exportation qui ont été pris dans les filets ou à prendre avec leurs propres filets de petite taille les poissons qui sont parvenus à s'échapper⁸².

Une véritable hiérarchie des pêcheurs existe ainsi sur le lac. Les chefs de pêcherie qui possèdent tout le matériel nécessaire et sont capables d'embaucher une quarantaine de personnes, tel le Vietnamien Lai Tieng interrogé par Moura, en occupent le sommet. Viennent ensuite les pêcheurs, en général salariés des chefs de pêcherie, dont la pêche est l'occupation unique tout au long de l'année, qui possèdent l'expertise technique et dirigent les manœuvres, puis les pêcheurs recrutés à la saison et enfin les manouvriers autorisés à participer aux opérations au jour le jour et qui se rémunèrent en récupérant ce qui est abandonné par les grandes pêcheries. Les femmes et les enfants sont chargés du nettoyage et de la préparation des poissons à terre ou sur les claies installées derrière les maisons.

D'autres pêcheurs qui n'ont pas les moyens d'acheter les grands filets *uon* s'associent en attachant des morceaux de filets et en apportant leurs pirogues et barques de manière à

⁸¹ Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

⁸² Moura, 1880, p. 541-542.

confectionner leurs seines. Dans les affluents du lac, d'autres construisent les barrages et se répartissent le produit de la pêche.

Plusieurs villages de la terre de Kampong Svay jouent un rôle central dans cette activité de pêche. C'est notamment le cas de Phat Sanday⁸³ à l'embouchure du *sdjñ* Sen dans le lac, et Kampong Hoa, chef-lieu de la province de Kampong Leng en face de Kampong Chhnang⁸⁴. Là, les acheteurs, notamment chinois, peuvent rencontrer les pêcheurs indépendants et se procurer leur marchandise, pendant que les chefs de pêcheries recrutent les bras qui leur font défaut. C'est aussi à partir de ces centres que les dignitaires assurent la police, tranche les différends entre pêcheurs et surveillent les sujets du roi.

Taxation et contrôle de la pêche

En 1870, Gustave Janneau qui a passé quatre ans au Cambodge et a ainsi eu l'occasion d'assister à la pêche explique :

Quant à la pêche du grand-lac, elle est soumise à un impôt particulier proportionnel au nombre de pikuls⁸⁵ de poisson salé préparé par chaque pêcheur et perçu sur les lieux par des agents spéciaux pour le compte du roi. L'évaluation des quantités de poisson est faite ordinairement en bloc, sans pesage.⁸⁶

Seuls les poissons destinés à être vendus pour l'export sont ainsi taxés et d'une manière qui autorise une négociation de la taxe entre le dignitaire en charge de la recouvrer et le pêcheur, voire une forte évasion fiscale. Lorsque Jean Moura conduit son enquête en 1878, ses conclusions contredisent l'affirmation de Janneau. Il acquiert « la certitude qu'aucun tribut n'était prélevé sur le poisson du lac »⁸⁷. Les pêcheurs doivent un impôt modique de 150 ligatures par filet, auquel s'ajoutent les droits de douane s'élevant au dixième de la marchandise lorsque le poisson passe par Phnom Penh pour être exporté.

⁸³ Que l'on trouve aussi noté Kampong Chomlong, lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 28 décembre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁸⁴ Auguste Pavie, *Mission Pavie Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et voyages, t.I, Exposé des travaux de la mission (introduction, première et deuxième périodes, 1879 à 1889)*, Paris, Leroux, 1901, p. 105.

⁸⁵ Le picul, *hāp* en khmer, est une valeur de masse équivalent à environ 60 kg.

⁸⁶ Janneau, 1870b, p. 45.

⁸⁷ Moura, 1880, p. 552.

Dans les étangs et rivières qui bordent le lac, des systèmes d'affermage existent. En 1874, Aymonier indique que « quelques pêcheries » sont affermées⁸⁸. Gustave Janneau précise que les droits de pêche dans les rivières sont gérés par l'*ukñā kraḷāhom*, l'*ukñā būdes rāj* et l'*ukñā vipul rāj*, soit les ministres de la marine et des transports par eau de la maison du roi, de la maison de l'*uparāj* et de la maison de l'*ubhayorāj* et qui en abandonnent les monopoles à des fermiers contre un droit fixe. Il indique notamment que seules la pêche à la seine, *uon*, dans le Mékong, et par barrages, *bruol*, dans certaines rivières sont concernées⁸⁹.

De fait, une large part de la pêche semble échapper à l'impôt sur la production ou même au contrôle de l'administration royale. Or, les bénéfices de la pêche peuvent être considérables. Jean Moura estime ainsi les gains du chef de pêcherie qu'il étudie à 17 300 ligatures, soit 2 160 piastres⁹⁰. L'intérêt de cette manne n'échappe ni aux Français, ni au roi Norodom. Nola Cooke a étudié le développement des fermes sous le règne de Norodom. Elle montre que le roi parvient ainsi à augmenter considérablement ses ressources propres. Après les jeux, l'opium et l'alcool, celui-ci semble s'intéresser de près aux pêcheries du Tonlé Sap et de ses affluents. Le roi peut s'appuyer sur l'exemple de la partie siamoise du Tonlé Sap où selon Moura deux pêcheries de la province d'Angkor sont affermées pour 15 600 ligatures en 1878⁹¹. La mise en place des fermes a lieu juste après l'étude de Jean Moura. Dès 1878-1879, le roi afferme le monopole de la pêche dans certains lieux alors que les droits sur les filets sont étendus à tous les équipements de pêche. Avec la mise en place de ces fermes, de nouveaux acteurs apparaissent pour contrôler la pêche dans le lac et ses affluents : les fermiers et sous-fermiers. Ceux-ci ont payé un droit fixe contre le monopole de la pêche ou des droits de prélèvement sur les engins de pêches. Ils se heurtent ainsi directement aux intérêts des habitants et des dignitaires locaux qui prélevaient les droits sur les filets, ce qui

⁸⁸ Étienne Aymonier, *Dictionnaire français-cambodgien précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgiennes*, Saigon, imprimerie nationale, 1874, p. 23.

⁸⁹ Janneau, 1870, p. 45, Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, 1991, p. 180.

⁹⁰ Moura, 1880, p. 551.

⁹¹ Moura, 1880, p. 553. L'influence du Siam sur le développement des fermes au Cambodge est soulignée par Nola Cooke, « King Norodom's Revenue Farming System in Later-Nineteenth-Century Cambodia and his Chinese revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol.1, 2007, p. 41.

provoque des incidents comme en 1879⁹². Dans les années qui suivent, la pêche reste libre dans le lac, mais elle est affermée dans ses affluents et à l'embouchure de ceux-ci. Le contrôle de la ferme des pêcheries tend par ailleurs à se concentrer entre les mains des quelques personnes suffisamment fortunées pour pouvoir avancer au roi les sommes qu'il demande. C'est alors que certains négociants chinois, tels le Hainanais A Gi ou les Cantonais Wang Tai et surtout Luu Chap, s'imposent au sommet de la pyramide hiérarchique des pêcheurs. Les anciens chefs de pêcheries, vietnamiens, cambodgiens, malais, ou chinois, ne peuvent, au mieux, que devenir sous-fermiers sur une zone particulière. La convention Thomson de 1884 et la tentative de contrôle des revenus du royaume n'a affecté ce système que de manière marginale, essentiellement sur les procédures d'adjudication, mais sans modifier la position dominante des quelques négociants chinois qui s'étaient imposés au début des années 1880. En 1891, Luu Chap parvient ainsi à devenir fermier général de l'ensemble des pêcheries du royaume. Les problèmes de délimitation des zones affermées entraînent de nombreux différends entre sous-fermiers, et entre les fermiers et les habitants, d'autant que les sommes versées par les fermiers au roi ne cessent d'augmenter : 32 000 piastres en 1880, 45 000 en 1881, 49 500 en 1882, 48 000 en 1884, 62 000 en 1885⁹³. Il devient de plus en plus important pour ceux-ci de faire effectivement respecter leur monopole de manière à pouvoir rentrer dans leurs frais.

Pour les habitants de Kampong Svay installés sur les rives du lac ou le long des cours d'eau et pratiquant la pêche par quelque moyen que ce soit, voire simplement ceux qui souhaitent utiliser les cours d'eau pour se déplacer, la mise en place des fermes des pêcheries entraîne des tensions avec les négociants chinois qui accaparent le contrôle des pêches et des espaces affermés. À un système, certes hiérarchisé, mais caractérisé par la mise en commun du travail et des fruits du travail, qui intégrait les plus humbles via un droit de pêche sur les espèces les moins prisées, succède en quelques années un système de monopole et d'exclusion des zones de pêche affermées, dont le contrôle n'est plus local, mais centré sur la capitale. La résistance des paysans-pêcheurs s'exerce en

⁹² Rochedragon, 1891, p. 361. Celui-ci signale que les pêcheurs se plaignent des fermiers chinois nommés par Norodom au gouverneur de Battambang, sous autorité siamoise, qui aurait mis les agents des fermiers en fuite.

⁹³ Cooke, 2007.

s'appuyant sur les autorités locales et en revendiquant des droits de pêche immémoriaux, sans que l'autorité des fermiers ne soit réellement mise en cause.

Mines et artisanat

Les mines de fer de Kampong Svay

Outre ses rizières, ses forêts et son accès au lac, Kampong Svay est célèbre au XIX^e siècle pour ses gisements de fer exploités par les populations kuoy du nord du Cambodge⁹⁴. Une dizaine de gisements de fer affleurant le sol sont situés dans le nord de la province de Kampong Svay, notamment le gisement des montagnes du fer, le *bhnam* Dek, à une soixantaine de kilomètres au nord du chef-lieu Kampong Thom, exploités depuis la période angkorienn⁹⁵. Les Kuoy *taek* (litt. « les Kuoy du fer ») sont spécialisés dans l'extraction et la transformation du minerai.

La contrée où se trouvent ces usines est aussi boisée que possible et le bois ne manque pas pour la fabrication. Lorsqu'ils ont extrait une certaine quantité de minerai, les Cuois [Kuoy] le jettent dans un grand feu de bois dans le but de détacher la terre contenue et rendre la pierre plus friable ; ils broient ensuite le minerai à petits morceaux moyennement gros comme une noix. Parallèlement à cette opération, ils font le charbon de bois qu'ils brisent en charbonnille. Tout est prêt alors pour la fusion du minerai.⁹⁶

La fusion est effectuée dans des bas-fourneaux en terre glaise appliquée sur des supports en bambous où le minerai est transporté. Bernard Dupaigne a pu identifier une

⁹⁴ Bernard Dupaigne a mené entre la fin des années 1960 et la soutenance de sa thèse en 1987 une étude aussi complète que possible de la métallurgie des Kuoy de Kampong Svay. Bernard Dupaigne, *Les maîtres du fer et du feu. Etude de la métallurgie du fer chez les Kouy du nord du Cambodge, dans le contexte historique et ethnographique de l'ensemble kmer*, thèse de doctorat sous la direction de Georges Condominas, EHESS, 1987, 417 et 659 p. Celle-ci a été publiée récemment : Bernard Dupaigne, *Les maîtres du fer et du feu dans le royaume d'Angkor*, Paris, CNRS éditions, 2016, 439 p. L'historique de la production de fer à Kampong Svay est résumé dans son article « La métallurgie dans l'ancien Cambodge : travail des dieux, travail des hommes », *Études rurales*, n°125/126, janvier-juin 1992, p. 13-24.

⁹⁵ Bruno Dagens, *Les Khmers*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 127 ; Brice Vincent et Dominique Soutif, « Archaeometallurgy in Cambodia: Current Research and Future Prospects », *Siksācakr*, n°14-15, à paraître ; Mitch Hendrickson, Damian Evans, « Reimagining the City of Fire and Iron: A landscape archeology of the Angkor-Period Industrial Complex of Preah Khan of Kompong Svay, Cambodia (ca. 9th to 13th centuries A.D.) », *Journal of Field Archeology*, décembre 2015, p. 644-664 ; Mitch Hendrickson, Stéphanie Leroy, Quan Hua, Phon Kaseka, Vooun Vuthy, « Smelting in the shadow of the Iron Mountain: Preliminary field investigation of the industrial landscape around Phnom Dek, Cambodia (9th to 20th centuries CE) », *Asian Perspective*, n°56-1, mai 2017, p. 55-91.

⁹⁶ Moura, 1883, t.1, p. 44.

vingtaine d'emplacements de bas-fourneaux utilisés au XIX^e siècle, situés autour du *bhnam* Dek, le plus proche étant à 4,5 km du gisement et le plus éloigné étant celui du Preah Khan de Kampong Svay à 30 km⁹⁷. Pour obtenir la température de fusion, l'air est amené par des bambous creux à l'extrémité desquels est placé un soufflet à piston en cuir de cervidés actionné par plusieurs hommes. Dans chaque village, les Kouy s'associent pour construire et utiliser leurs fourneaux à l'écart du village afin que les femmes et les enfants ne puissent assister à la fabrication du fer. Le travail est organisé de manière collective avec une dizaine à une vingtaine d'ouvriers. Si un homme est l'organisateur d'une fonte, qu'un autre joue le rôle de coordinateur technique en raison de son expérience, il n'y a pas de chef. Chaque ouvrier est susceptible d'organiser une fonte lorsque vient son tour. Le rôle central revient à l'homme en charge des relations avec les divinités dont l'accord est indispensable au bon déroulement de l'opération. « La véritable responsabilité de la marche du fourneau incombe au responsable mystique, le châ »⁹⁸. Les adolescents et les enfants sont mobilisés pendant les jours qui suivent pour battre le fer issu de la fonte afin de le débarrasser d'une grande partie de ses impuretés.

Le fer ainsi produit est considéré au XIX^e siècle comme d'excellente qualité, extrêmement solide et résistant à la rouille. Il est ensuite forgé en lames, couteaux, épées, outils et surtout en petits lingots d'environ 300 gr. Bernard Dupaigne calcule qu'une journée de chauffe mobilisant une dizaine d'hommes permet de produire environ 150 kg de fer, donnant *in fine* environ 500 barres de fer propres à être distribuées. Si la fonte est ratée, la production peut être de quelques dizaines de kilogrammes seulement, et il ne semble pas possible de produire plus de 240 kg de fer par chauffe⁹⁹. À partir de ressources locales disponibles gratuitement, ce travail extrêmement pénible offre un complément de revenus en saison sèche. Chaque homme adulte Kuoy *taek* doit 25 livres de fer au roi au titre de l'impôt¹⁰⁰, soit environ 10% du fer produit pendant une chauffe moyenne.

⁹⁷ Dupaigne, 2016, p. 107-118, 219.

⁹⁸ Dupaigne, 1987, p. 218.

⁹⁹ Dupaigne, 1987, p. 233-243.

¹⁰⁰ Harmand, 1876, p. 364 ; Moura, 1883, t.1, p. 413 ; lettre du résident de Kampong Thom, Adhémard Leclère, au résident supérieur du Cambodge, 17 avril 1893, arch. nat. du Cambodge/rsc 1753. Harmand précise que de nombreux hommes n'étant pas portés sur les rôles, la fraude est importante et le taux réel d'imposition sensiblement plus faible.

Dès avant même la conquête coloniale de l'Indochine, alors que la révolution industrielle bat son plein en Europe, les mines de fer de Kampong Svay attirent l'attention des Français. Charles-Emile Bouillevaux vante dans le récit de son voyage paru en 1858, l'année où la France prend pied au Vietnam, les qualités de forgerons des Kuoy qui « tirent dans la montagne un minerai très-riche de fer aciéreuse »¹⁰¹, alors que Mouhot signale à mi-chemin entre Brelum et Bassac « un district métallurgique où d'excellent minerai de fer attend l'industrie européenne »¹⁰². L'ingénieur hydrographe Manen qui participe à la même mission qu'Andrew Spooner sur le lac en 1862 rapporte l'existence des mines de fer qu'il n'a pas vues lui-même, mais dont il dit que le « minerai est très riche », expression soulignée au crayon dans l'exemplaire du rapport arrivé au ministère de la Marine et des Colonies. Ce rapport est ensuite publié dans la *Revue maritime et coloniale* d'août 1863 pour lui donner le maximum de publicité alors que la France signe le traité de Protectorat avec le Cambodge¹⁰³.

Certains parmi les premiers aventuriers français qui s'installent au Cambodge montre un intérêt marqué pour les mines de fer de Kampong Svay. Ainsi, dès mars 1872, le baron Barbier obtient en concession le monopole d'exploitation du minerai de fer de deux des trois collines qui forment le *bhnam* Dek pendant quinze ans contre un droit de 5% de la production pendant les cinq premières années, puis de 10% pendant les dix dernières années, avec obligation de commencer l'exploitation en octobre 1873, ce qui n'est pas réalisé¹⁰⁴. L'administration du Protectorat et son représentant, Jean Moura, commencent à s'intéresser au gisement¹⁰⁵. En février 1874, l'ingénieur Berthault s'associe à l'entrepreneur-aventurier Paul Le Faucheur et à deux autres ingénieurs pour reprendre la concession. Des échantillons sont récoltés pour analyse qui confirment l'excellence du minerai¹⁰⁶. En 1876, un colon de Cochinchine, Raphael Garcerie, récupère la concession. Le contrat qu'il passe avec le roi Norodom garantit cependant un total

¹⁰¹ Charles-Emile Bouillevaux, *Voyage dans l'Indo-chine, 1848-1856*, Paris, Victor Palmé, 1858, p. 301.

¹⁰² Mouhot, 1868, p. 165.

¹⁰³ Rapport de l'ingénieur hydrographe Manen au gouverneur de Cochinchine, 6 janvier 1863, arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45 ; « Le royaume du Cambodge », *Revue maritime et coloniale*, tome VIII, 1863, p. 698-707.

¹⁰⁴ Contrat entre le roi Norodom et le baron Barbier, arch. nat. du Cambodge/rsc 5, Fonds Charles Meyer, 691/6309.

¹⁰⁵ Moura, 1883, t.1, p. 9, 12, 43-46, 110, 130, 413.

¹⁰⁶ Pavie, 1901, p. 106.

accès du gisement aux Kuoy qui désirent fabriquer du fer « en n'employant toutefois, pour le traitement du minerai, que les méthodes actuellement en usage dans le pays »¹⁰⁷. C'est l'époque à laquelle est publiée le compte-rendu détaillé de la visite de Jules Harmand au *bhnam Dek*¹⁰⁸. Quatre ans plus tard, l'ingénieur Edgar Boulangier est chargé par le gouverneur de Cochinchine « d'une mission scientifique au Cambodge, dans le but d'explorer ce pays au point de vue minéralogique et métallurgique »¹⁰⁹. Son compte-rendu confirme l'excellence du minerai et les descriptions antérieures de son mode d'exploitation par les Kuoy¹¹⁰. Il ne semble pas qu'un quelconque Européen ait alors commencé à exploiter le minerai de manière « moderne » puisque Boulangier se demande « si l'on ne pourrait pas importer dans les solitudes de l'Indo-Chine les procédés de la métallurgie européenne, et y donner à l'industrie du fer et de l'acier un important développement »¹¹¹. Le 17 décembre 1882, un homme d'affaires de Saigon, Henri Ternisien, obtient pour 99 ans la concession non seulement des mines de fer mais encore de 5 000 ha de forêts autour du *bhnam Dek* pour subvenir aux besoins en bois de l'opération¹¹². Potentiellement, ce contrat représentait une menace pour les habitants. Certes les habitations et jardins des habitants doivent être préservés, mais les 5 000 ha ne sont pas délimités, et contrairement au contrat de Raphaël Garcerie, les droits des forgerons Kuoy ne sont pas garantis. Ayant des difficultés à réunir les capitaux nécessaires à la construction de hauts-fourneaux et à l'exploitation du site, Ternisien doit renoncer à sa concession lorsqu'en 1890 la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine fait connaître son intérêt pour le site. Un agent de la compagnie accompagné d'un adjoint du résident de Kampong Thom se rend alors sur le terrain pour étudier les possibilités d'exportation de la production de fer par le *sdjñ Sen* situé à une vingtaine de kilomètres à l'est du *bhnam Dek*. En décembre 1896, le résident de Kampong Thom signale que « la compagnie des Messageries fluviales, pourtant

¹⁰⁷ Copie du contrat passé entre le roi du Cambodge et Raphaël Garcerie, 10 février 1876, arch. nat. du Cambodge/rsc 5.

¹⁰⁸ Harmand, 1876, p. 358-364.

¹⁰⁹ Lettre du gouverneur de Cochinchine Le Myre de Vilers au représentant du Protectorat, Étienne Aymonier, 11 novembre 1880, arch. nat. du Cambodge/rsc 17612.

¹¹⁰ Edgar Boulangier, « Les mines de fer de Compong-Swai » *Excursions et reconnaissances*, n°10, 1881, p. 191-196 ; *Un hiver au Cambodge, chasses au tigre, à l'éléphant et au buffle sauvage, souvenirs d'une mission officielle remplie en 1880-1881*, Tours, Alfred Mane, 1887 (2ème édition), p. 107-108.

¹¹¹ Boulangier, 1888, p. 112

¹¹² Décret du roi Norodom, 17 décembre 1882, arch. nat. du Cambodge/rsc 3. Ternisien était un avocat, homme d'affaires, financier, propriétaire du journal *Unité Indochinoise*. Il était aussi en cheville avec l'aventurier Thomas Caraman étudié par Gregor Müller. Müller, 2006, p. 190.

puissante et riche, n'a pas encore mis en valeur la concession qui lui fut accordée il y a trois ou quatre ans »¹¹³. Alors que les mines de fer de Kampong Svay sont connues dès avant la signature du traité de Protectorat, que les autorités et coloniaux français ont très tôt montré leur intérêt, ce dernier ne s'est concrétisé que par quelques visites sur le site et le prélèvement d'échantillons. Lorsque survient le coup de force de 1897, les Kuoy sont toujours les seuls à exploiter les gisements de fer de Kampong Svay.

L'artisanat local

Au XIX^e siècle, aucune industrie moderne sur le modèle de ce qui se fait au Royaume-Uni ou en France, ne s'est encore développée au Cambodge. Dans la terre de Kampong Svay, les paysans fabriquent l'essentiel de ce dont ils ont besoin à partir des ressources locales, notamment de la forêt, que ce soit pour construire leurs maisons ou leurs outils forgés à partir du fer des Kuoy. L'ancien résident de Kampong Thom, Paul Collard, en témoigne dans son *Cambodge et Cambodgiens*. Il écrit à propos du paysan cambodgien :

Il n'a pas besoin d'ouvriers pour construire sa maison. Lui seul suffit, à moins qu'il ne soit devenu mandarin, et il n'a recours à aucun outil d'origine européenne. Le chaume ou les feuilles du palmier à sucre, du *thnôt*, c'est-à-dire du *borassus*, l'abritent du soleil et de la pluie, constituent les cloisons de sa paillote. L'écorce du bambou et du rotin lui fournit les liens au moyen desquels il fixe et consolide les diverses parties de la charpente.¹¹⁴

Nous nous trouvons bien là dans le cadre d'une civilisation du végétal chère à Pierre Gourou¹¹⁵. Dans deux secteurs néanmoins, les paysans-artisans sont susceptibles de produire plus que ce qui est nécessaire à leur propre maisonnée, soit pour le marché local, soit pour l'exportation : le travail du bois et des sous-produits forestiers d'une part, et le textile d'autre part.

La plupart des bois de la région de Kampong Thom sont exportés bruts. Néanmoins, les rapports mensuels des résidents français de Kampong Thom qui surveillent le commerce sur le *sdjñ* Sen montrent qu'une industrie de transformation des billes de bois

¹¹³ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5 ; rapports du résident de Kampong Thom au résident supérieur, août 1890 et décembre 1896, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹¹⁴ Paul Collard, *Cambodge et Cambodgiens, métamorphose du royaume khmêr par une méthode française de protectorat*, Paris, société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1926, p. 66-67.

¹¹⁵ Pierre Gourou, « La civilisation du végétal », *Overdruck mit Indonesië*, 1948, n°5, p. 385-396

existe. Les habitants de la haute région, notamment à Ngon sur le *sdjñ* Sen, à Promtep, à Porong, dans les provinces de Stong et de Chikreng construisent des pirogues de deux à douze mètres de long taillées d'une pièce dans un tronc d'arbre de *gagī* ou de *babel*. Ils fabriquent aussi des planches, traverses et courbures qui servent à la confection des bateaux et des barques. Les principales essences utilisées pour cette industrie sont comme pour les pirogues le *gagī*, le *babel*, mais aussi le *tbaen*. En 1887, deux constructeurs vietnamiens de jonques sont installés à Kampong Thom sur les bords du *sdjñ* Sen¹¹⁶.

Au travail du bois s'ajoute dans le nord et l'est de la terre de Kampong Svay, un artisanat spécialisé dans la fabrication des nattes. Cet artisanat est notamment le fait de Kuoy qui selon Jules Harmand sont « fabricants de nattes, de sacs à paddy en feuilles de palmier »¹¹⁷.

Une activité de fabrication de chaux à partir de coquillages existe à Samrong Sen¹¹⁸ sur le *sdjñ* Chinit et aux pieds du *bhnam* Santuk à une vingtaine de kilomètres à l'est du chef-lieu.

C'est sur les bords du Stung-Sen, petite rivière qui vient de la province de Kompong-Soai [Kampong Svay], que l'on fabrique la chaux à bétel de meilleure qualité. Les riverains la fabriquent en faisant cuire les nombreux coquillages qui forment des bancs considérables sur les rives de ce cours d'eau.¹¹⁹

Les médecins de la marine Roux et Vidal qui visitent Samrong Sen en 1881 décrivent le processus de fabrication de la chaux à bétel. Celle-ci est fabriquée dans une quinzaine de fours en forme d'entonnoirs dont les plus grands ont un diamètre supérieur de 2,5 mètres et inférieur de 40 centimètres. Ils sont situés en hauteur pour éviter d'être submergés par la crue.

¹¹⁶ Rapports des mois d'avril et août 1887, mars 1890, décembre 1896, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373, mars 1888, décembre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

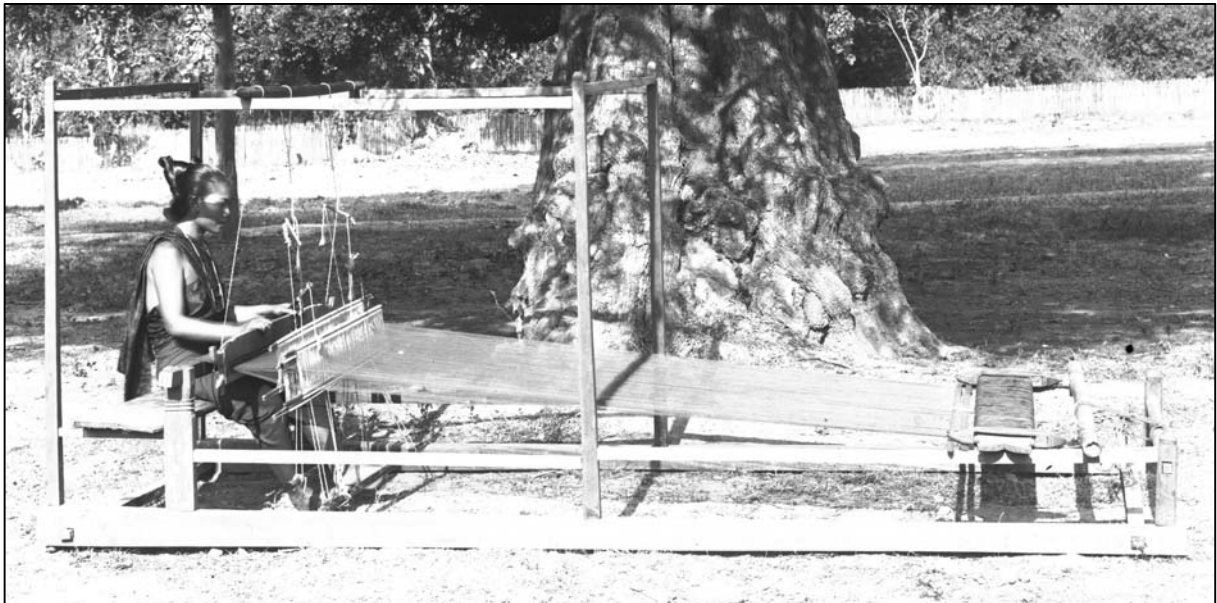
¹¹⁷ Rapport du mois de mars 1890 du résident de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 373, Harmand, 1876, p. 357.

¹¹⁸ Samrong Sen est aussi l'un des principaux sites préhistoriques du Cambodge.

¹¹⁹ Capitaine Laffite, « Le Cambodge », *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, n°4, 21 février 1887, p. 105. Cette exploitation est aussi signalée par Auguste Pavie, Pavie, 1901, p. 106, et par le résident de Kampong Thom en janvier 1897, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

Au bas de l'entonnoir et au-dessus d'un fourneau qui sert de support au four, ils mettent une première couche de charbon, et au-dessus une couche de coquilles. Ils continuent à disposer alternativement des couches de charbon et de coquilles jusqu'à ce que le four soit rempli ; les coquilles doivent constituer la dernière couche supérieure. Cela fait, on met le feu à la partie inférieure du four. (...) En une chauffe, un grand four produit deux cents pots de chaux, tandis qu'un petit four n'en produit guère que soixante. Ces pots contiennent environ trois kilos de chaux.¹²⁰

Cette chaux peut être teintée de rouge avec une écorce ou expédiée telle quelle.



Femme cambodgienne tissant (fin XIX^e siècle)¹²¹

Enfin, le dernier secteur d'artisanat qui apparaît dans les sources est celui du textile. Les plantes textiles cultivées sur place sont le chanvre et le coton, auxquels s'ajoute l'élevage des vers à soie. En 1887, le résident compte une quarantaine de métiers à tisser dans le village de Kampong Thom, ce qui en fait probablement le principal centre textile de la province. La plupart des maisons cambodgiennes qui en ont les moyens possèdent un métier à tisser¹²². Là des étoffes de soie et de coton servant notamment à la confection des *sambat'*, le principal vêtement des Cambodgiens des deux sexes, sont tissées par les jeunes filles et les femmes. La maîtrise du tissage apparaît comme une qualité chez les

¹²⁰ Roux et Vidal, 1884, p. 341-342.

¹²¹ Collection Adhémar Leclère, Musée des Beaux-arts et de la Dentelle, Alençon.

¹²² Lafitte, 1887, p.105 ; Bernard Marrot, *Notes et souvenirs sur le Cambodge, Exposition de Lyon 1894*, Lyon, Grande imprimerie forézienne Roustau-Roanne, 1894, p. 36.

jeunes filles. Le principal code didactique sur les femmes insiste sur le soin qu'elles doivent apporter à cette activité¹²³. Les étoffes fabriquées dans les villages de Kampong Svay sont uniquement destinées aux échanges locaux.

Une marche connectée

Si les paysans de Kampong Svay sont capables de subvenir à l'essentiel de leurs besoins, ils sont cependant loin de vivre en autarcie. Ils commercent avec les autres provinces du Cambodge, avec les pays de la région, notamment le Siam et le Laos, dont ils sont frontaliers, mais aussi avec la Chine, le Vietnam ou les pays malais. Les principaux produits d'exportation de Kampong Svay sont ceux que la province produit en quantité très supérieure à ses besoins, à savoir les produits ligneux et non-ligneux de la forêt, le poisson, le fer, la chaux, et le riz les années de bonnes récoltes. Ce dernier provient notamment de Baray où il est vendu à des commerçants qui viennent le chercher sur des embarcations légères sur le *sdjñ* Chinit. Hormis le riz dont seuls les surplus sont vendus, les produits d'exportation de Kampong Svay sont les produits issus pour l'essentiel du travail complémentaire à l'agriculture pendant la saison sèche.

Les modalités de l'échange

Lorsqu'Adhémard Leclère est nommé à Kampong Thom, il se renseigne sur le passé du village. En s'appuyant sur des témoignages oraux, le résident français acquiert la conviction que Kampong Thom était un centre bien plus important, comptant « quatre à cinq mille habitants » lorsque la terre de Kampong Svay était placée sous l'autorité de l'*ukñā tejo* Ey. Selon lui, la résidence a été bâtie sur l'emplacement du marché khméro-vietnamien, en face duquel, sur l'autre rive au nord, se tenait le marché chinois. On peut en déduire que sous Ang Duong et au début de règne de Norodom, Kampong Thom avait probablement un rôle important de centre commercial. Le village est avantageusement situé à l'embranchement entre l'ancienne route angkorienne vers Siem Reap, la route du nord vers le *bhnam̄ taek* et au-delà le Laos, et la partie navigable du *sdjñ* Sen qui permet

¹²³ Vers 24 à 34 du *cpāp' srī*, Pou, 1988, p. 101, 414-415.

de rejoindre le grand lac. Aucun témoignage de voyageur français ne vient confirmer ces sources orales.



Le village de Kampong Thom à la fin du XIX^e siècle¹²⁴

Dans les années 1880 et 1890, Kampong Thom est essentiellement un centre de commandement où se trouvent le domicile de l'*ukñā tejo* et, à partir de 1884, la résidence de France protégée par un fortin. Entre 1885 et 1888, de nombreux marchands viennent se réfugier à l'abri du fort pour mettre leurs marchandises à l'abri des pillages. Au début des années 1890, alors que Kampong Thom se reconstruit après les violences de la Grande Insurrection, Adhémard Leclère décrit le village :

Le village est un peu au-dessus de nous¹²⁵, presque tout entier sur la rive gauche ; il s'étend en une seule rue sur une longueur de un kilomètre et compte environ douze cents habitants. En face sur l'autre rive, à 300 mètres se trouve la bonzerie de Kompong Thom à demi enfouie sous les palmiers à sucre, les bananiers et les cocotiers.¹²⁶

Si l'on en croit Leclère, ce n'est plus alors un marché, un *bhsār*, à vocation régionale.

¹²⁴ Source : Aymonier, 1900, t. 1, p. 371. Gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France.

¹²⁵ En amont de la résidence.

¹²⁶ Adhémard Leclère, Mes souvenirs, s.d., Bib. mun. d'Alençon, ms 703/9d.

Les échanges se font là où vendeurs et acheteurs se rencontrent, soit au marché, soit le long des axes de circulation, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un endroit fixe. Beaucoup de commerces de détail sont en fait hébergés sur des barques qui se déplacent vers leurs clients. Colporteurs et commerçants vont trouver directement les producteurs des produits d'exportation. En juin 1888, le résident de Kampong Thom note que « l'arroyo n'est fréquenté que par quelques barques qui vont d'un village à l'autre, transportant seulement les approvisionnements nécessaires aux populations »¹²⁷.

Ces modalités d'échange sont particulièrement favorables au troc. Nombreux sont les voyageurs qui signalent que le numéraire est rare. En effet, même si certains codes didactiques, tel le *cpāp' dūnmān khluon*, enjoignent de préférer les achats en numéraire¹²⁸, le troc prédomine. Néanmoins, les échanges monétarisés ne sont pas totalement absents. La monnaie sonnante et trébuchante est parfois utilisée pour rémunérer la main d'œuvre locale, notamment les pêcheurs engagés à la saison ou à la journée. Le terme *jhnuol*, gage, salaire, est déjà en usage aux temps où Aymonier rédige son dictionnaire¹²⁹, mais il est pratiquement absent de la documentation disponible¹³⁰. La monnaie peut aussi suppléer les objets de troc, y compris chez les Kuoy de la haute région¹³¹. En période de disette, les ligatures, puis les piastres à partir des années 1880, sont utilisées pour acheter le riz¹³². Les plaintes des corvéables après la réforme fiscale de 1892, ne laissent aucun doute sur une évolution de la circulation monétaire. Alors que les voyageurs insistent sur les corvées rendues en nature dans les années 1870-

¹²⁷ Rapport du 25 juin 1888, résident de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹²⁸ Vers 5 du *cpāp' dūnmān khluon*, Pou, 1988, p. 63, 314-315.

¹²⁹ Étienne Aymonier, *Dictionnaire Français-Cambodgien précédé d'une notice sur le Cambodge*, Saigon, Imprimerie nationale, 1874, p. 155.

¹³⁰ Les Français se plaignent fréquemment de la difficulté qu'ils ont à lever des hommes à gages. Gustave Janneau écrit ainsi en 1870 : « Le dernier degré de l'avisement pour un Cambodgien, c'est d'être aux gages ou à la solde d'un patron, de toucher sous quelque forme que ce soit un salaire régulier pour prix de son travail (*sīy jhnuol sī chhnuôl*). Ce singulier point d'honneur est poussé si loin qu'il n'existe pas au Cambodge de serviteurs à gages, celle condition étant aux yeux des indigènes beaucoup plus déshonorante que celle d'esclave pour dettes », Janneau, 1870b, p. 46-47. Le fait que le travail contre salaire est avilissant peut être une appréciation toute personnelle de Janneau. Aucune source cambodgienne allant dans ce sens n'a pu être retrouvée. En revanche, son témoignage confirme la rareté du travail à gages.

¹³¹ Aymonier dans la liste des rentrées fiscales du roi du Cambodge signale l'équivalent de 4 536 francs versés par les Kuoy *taek* comme redevance sur le fer en 1874. Or la liste produite par Aymonier semble ne tenir compte que des rentrées en numéraire. L'impôt des paddy, principale contribution des Cambodgiens à l'entretien du roi et de ses dignitaires, mais versé en nature, n'apparaît pas. Aymonier, 1876, p. 69

¹³² Lettre du chargé de résidence de Kampong Thom au résident général du Cambodge, 24 mars 1888, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106, rapports mensuels du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, arch. nat. du Cambodge/rsc 373.

1880, la grande majorité des contribuables, y compris dans les villages de la haute région que l'on pourrait penser relativement isolés, choisissent de racheter leurs corvées et de payer leur impôt en ligatures de sapèques, soit la monnaie vietnamienne utilisée pour les échanges dans la basse vallée du Mékong et dans les pêcheries du lac¹³³.

Le système monétaire en usage inclut de nombreuses monnaies d'origines diverses qui témoignent de la vitalité des échanges. Gustave Janneau liste près d'une vingtaine de monnaies différentes ayant cours au Cambodge dans les années 1860¹³⁴. Parmi celles-ci certaines apparaissent dans les différentes sources sur Kampong Svay. Les sapèques vietnamiennes, *kāss*, peuvent être rassemblées en ligatures, *traṇot*, de 600 sapèques. Elles côtoient des petites pièces d'argent rondes, les *pāt*, valant quatre ligatures ou un tical siamois, *ṭuoñ* ou *ṭum̃m*¹³⁵, un petit lingot d'argent le *ṭam̃liñ*, valant quatre *pāt*, la barre d'argent, *naen*, valant 100 à 120 ligatures, une monnaie battue à Battambang, le *sliñ*, un alliage de cuivre et d'argent, valant un quart de *pāt* ou une ligature, et enfin la piastre mexicaine, *rīel*, présente dans toute l'Asie du Sud-Est. Les monnaies en or, même si elles existent ne sont jamais mentionnées¹³⁶. La piastre, qui est la monnaie la plus usitée par les Occidentaux, semble la moins répandue et la monnaie en laquelle les locaux ont le moins confiance au début du règne de Norodom. En 1862, Spooner rapporte les difficultés qu'il a à changer ses piastres, les *rīel pārāṃñ*, pour lesquelles il n'obtient que cinq à six ligatures, alors que la valeur métal est davantage entre sept et huit ligatures¹³⁷. On l'explique par la faible circulation des piastres à l'intérieur du pays, et donc la défiance des changeurs face à une monnaie qu'ils connaissent mal au début du règne de Norodom. Enfin, les barres de fer fabriquées par les Kuoy, pesant chacune entre 290 et 300 g servent de monnaie dans Kampong Svay, le sud du Laos et les provinces siamoises de Tonlé Répou et Mélou Prey. On observe une évolution dans les monnaies en circulation au cours de la période. Dans les années 1880-1890, la piastre,

¹³³ Arch. nat. du Cambodge/rsc 1753.

¹³⁴ Janneau, 1870b, p. 76-78.

¹³⁵ Certaines sources donnent le tical siamois comme valant environ 4 *ṭam̃liñ* et 2 *pāt*. Lemesle, 1866, p. 138.

¹³⁶ On en trouve pourtant dans le sud du Laos qui commerce avec Kampong Svay. Voir Mathieu Guérin, Chhum Kunthea, « Le périple de Khim et Nov de Stung Treng à Attopeu en 1883, récit d'exploration cambodgien du XIX^e siècle », *Péninsule*, n°69, 2014 (2), p. 136.

¹³⁷ Gustave Janneau indique lui aussi que la piastre a un taux de change très variable.

devient de plus en plus commune. Son taux de change se stabilise à huit ligatures dans les années 1890¹³⁸.

Les témoignages dont nous disposons tendent à montrer que peu de Cambodgiens quittent la province pour négocier avec l'extérieur. L'essentiel des échanges est entre les mains de négociants étrangers, siamois et lao avec le nord, chinois avec le delta. Dès 1850, l'explorateur britannique Forrests note que « les Chinois vont à Battambang, Oudong et autres places pour acheter le poisson et ensuite l'exporter en Cochinchine, où il est vendu de 3 à 4 ticaux par picul », soit près du double du prix d'achat à Battambang¹³⁹. La conquête française de la Cochinchine n'affecte pas radicalement ces réseaux. Comme le note l'amiral Bonard en 1862, des commerçants se rendent dans les villages pour acheter les produits exportés du Cambodge, et Kampong Thom ne fait pas exception¹⁴⁰. Ces commerçants amènent avec eux les biens recherchés par les habitants de Kampong Svay pour pouvoir les troquer contre les produits qu'ils exportent.

Pendant la saison sèche les convois de charrettes s'enfoncent vers le nord ou voyagent d'est en ouest. On trouve en effet deux grands axes de circulation par voie terrestre. La première voie est celle qui partant de Kampong Thom, monte au nord par le *bhnam* Dek avant de bifurquer à l'est vers Stung Treng et Bassak ou vers l'ouest et le Siam. Il est à noter que les relations entre le sud du Laos et le Siam par le nord de Kampong Svay échappent largement au contrôle des autorités royales¹⁴¹. Cette voie se prolonge au sud-est de Kampong Thom vers Kampong Leng et le *bhnam* Neang Kangrey au pied duquel se trouve le village de Kampong Hao sur le bras du Tonlé Sap permettant de rejoindre par voie fluviale Chaktomukh (litt. « les quatre faces »), la confluence avec le Mékong où est installée Phnom Penh, le grand marché du Cambodge depuis au moins le XVII^e siècle

¹³⁸ En 1864, la piastre mexicaine, sur la valeur de laquelle est fixée la piastre cambodgienne, devient la monnaie de référence en Indochine pour les Français. En 1878, ils créent la piastre indochinoise dont le titre et le poids sont calqués sur le dollar américain, avant que son poids en argent ne soit légèrement allégé. Jean Imbert, *Histoire des institutions khmères*, Phnom Penh, Annales de la faculté de droit, 1961, p. 53.

¹³⁹ Campbell, 1860, p. 185.

¹⁴⁰ Louis Adolphe Bonard, « Exploration du grand fleuve du Cambodge (septembre 1862) », *Revue maritime et coloniale*, T. VII, 1863, p. 250

¹⁴¹ Dans son travail de terrain, l'anthropologue Fabienne Luco a pu enregistrer la mémoire de ces échanges entre la rive nord du grand lac, l'Isan et le sud du Laos. Fabienne Luco, *Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et le temps des inscriptions sociales de populations villageoises installées dans un territoire ancien*, thèse d'anthropologie sociale et ethnologie sous la direction d'Yves Goudineau, Paris, EHESS, 2016, p. 332-338.

et la capitale à partir de 1866. La seconde grande voie charretière part de la vallée du Mékong avant de rejoindre l'ancienne route angkoriennne qui relie Kampong Thmar sur le *sdjñ* Chinit à Siem Reap via Kampong Thom, à la limite septentrionale de l'inondation maximale du lac en saison des pluies¹⁴². Ces pistes charretières deviennent inutilisables aux premières pluies. En saison sèche, le problème de l'approvisionnement en eau pour les hommes et les bêtes peut être un problème et lorsque les routes croisent un cours d'eau, celui-ci devient un obstacle. De plus, le transport par charrette à bœuf ou éléphant ne permet pas de convoier de lourdes charges. Outre l'inconfort des charrettes sans suspensions sur des routes marquées d'ornières, les dangers de tels voyages sont réels. La crainte du tigre est une constante des récits d'exploration occidentaux, même s'il s'agit avant tout d'un trait constitutif du récit de voyage en Indochine¹⁴³. Les éléphants sauvages sont autrement plus dangereux pour les voyageurs. Ainsi en juin et juillet 1890, un troupeau d'éléphants sauvages attaque plusieurs convois sur la route reliant Kampong Thom à Kampong Leng¹⁴⁴.

En saison des pluies, les cours d'eau deviennent les seules voies pour circuler dans les différentes parties de la terre de Kampong Svay et les relier à l'extérieur via le lac. Le plus important pour le commerce du riz est le *sdjñ* Chinit qui permet de rejoindre la plaine rizicole de Baray. Les *sdjñ* Sen, Stong et Chikreng sont les principales voies vers les hautes terres et leurs produits forestiers.

Le calendrier des échanges correspond, non à celui de la production, mais à celui de l'ouverture des voies de communication. Les produits les moins lourds et les moins volumineux peuvent être exportés entre décembre et avril par voie terrestre. Les pondéreux peuvent être chargés sur les jonques lorsque les eaux sont suffisamment hautes, entre août et décembre. Entre mai et juillet, le commerce est pratiquement nul. Seules les pirogues peuvent alors naviguer et les voies charretières sont très difficiles à emprunter.

¹⁴² Elle est reconnue par Auguste Pavie. Pavie, 1901, p. 104-107.

¹⁴³ Mathieu Guérin, « Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre », in Jean-Marc Moriceau, Philippe Madeline, *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*, Pôle rural, MRSH-Caen, 2010, p. 211-224.

¹⁴⁴ Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, juin et juillet 1890, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

Le commerce des produits forestiers

Les bois et bambous sont descendus en radeaux ou trains de bois, parfois sous forme de planches et de pirogues, mais le plus souvent en billes. L'exploitation forestière reste dès lors confinée aux zones facilement accessibles par cours d'eau. À la fin de la saison des pluies, en novembre-décembre, lorsque les eaux sont au plus haut, les trains de bois et de jonques descendent les rivières vers le grand lac. Une partie des bambous est vendue aux pêcheurs sur le lac, à Kampong Hao et à Kampong Chhnang.

Prix des produits de la forêt sur les marchés du Cambodge (piastre/picul)¹⁴⁵

	1862	1863	1864	1890	1897	1898
cire	40	31		42	144-180	
gomme gutte	20		17,5	20-22		
gomme laque	10					
torches	1,5/100				1/100	1/100
<i>mräkkh'</i>	1/3 l.			1,5-1,6	1/pot	
huile de bois				1	2	1/2touques
Résines				1,10	2-2,8	2-3
Bambous			1/20		1,6-2/100	3,4/100
Rotins			2,5/20		2/1000	1,5-25/1000 selon qualité
Fer					6	
cornes de rhinocéros	18-70/pièce	83	150			
peaux de rhinocéros			4	8-10		
peaux d'éléphants			1,8	4-6		
os d'éléphants			3	8-9		
viande séchée d'éléphant			2			
cornes molles de sambar	2-10		1,8/paire			
cornes de sambar					11	10
peaux de sambar			12,5/ 80 peaux		12-13	8-17
peaux de cerf d'Elde			12,5/200 peaux			
peaux de munjac			12,5/400 peaux			
peaux de banteng			2,5		10	7-9
cornes de banteng		1,5				
peaux de gaur						7
peaux de pangolin			12,5			
os de tigre			12,5			

¹⁴⁵ Sources : 1862, prix sur le marché de Phnom Penh, Andrew Spooner, rapport sur le Cambodge, 30 décembre 1862, arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45 ; 1862, 1863, 1864, prix sur le marché de Phnom Penh, renseignements recueillis par Doudart de Lagrée, arch. nat. d'outre-mer/ggi 11944 ; 1890, 1897, 1898, mercuriales des prix sur le marché de Kampong Thom, résidents de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373. Sauf indications contraires, tous les prix ont été convertis en piastres/picul de 60kg au taux de 1piastre pour 8 ligatures.

Une part des produits forestiers non ligneux que l'on trouve à Kampong Thom est en fait importée du Laos, cornes et peaux notamment provenant des régions de Bassac, Stung Treng et Attopeu, d'où ils ont été amenés vers les gisements exploités par les Kuoy pour être échangés contre du fer. Jules Harmand explique en détail comment les Kuoy du *bhnam* Dek échangent leurs barres de fer à des marchands laotiens et chinois venus de Stung treng et de Bassac contre des peaux de cervidés, des noix d'arec, du tabac, des *sambat'* de soie, du fil de laiton, du sucre de palmier, autant de biens qu'ils utilisent mais ne produisent pas¹⁴⁶. Adolphe Voitel de la mission Pavie croise les convois venus du Laos en janvier 1894 lorsqu'il reconnaît Tonlé Repou et Mélou Prey :

En passant par Hlong Prea, je fus frappé du nombre de voitures à bœufs et de porteurs chargés de riz, de cire, de peaux de tigres et d'ours qui paraissaient venir des bords du fleuve et se diriger vers l'intérieur.¹⁴⁷

Une partie des peaux de cervidés est utilisée par les Kuoy pour les soufflets de leurs fourneaux, le reste est réexporté via Kampong Thom, ou Speu à Baray. Grâce à la renommée de leur fer, les Kuoy sont ainsi au centre des échanges entre l'Isan, le Bas-Laos et la basse vallée du Mékong.

Les produits forestiers non ligneux, telles que peaux, cornes, huile de bois, cire etc. sont acheminés vers les cours d'eau à la saison des pluies, notamment le *sdin* Sen et le Stong à la rencontre des marchands venus les chercher en jonque, ou ramassés par des commerçants qui se rendent dans les villages en charrette à bœufs pendant la saison sèche.

Il est très difficile avec les sources dont nous disposons d'évaluer le volume des échanges et les bénéfices que les habitants de la terre de Kampong Svay en retirent. Les évaluations ne peuvent être faites qu'à partir des chiffres de la douane de Phnom Penh située sur la presqu'île de Chruoi Changvar, soit bien en aval de Kampong Svay et par laquelle passent tant les produits en provenance du Tonlé Sap que ceux en provenance

¹⁴⁶ Harmand, 1876, p. 363-364.

¹⁴⁷ Rapport d'Adolphe Voitel, membre de la mission Pavie sur son voyage d'exploration en 1893-1894 au Siam et au Bas-Lao, arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45.

du Mékong. Pour les bois de construction, Jules Harmand signale l'existence d'un droit de 10% sur les trains, « le plus souvent en nature »¹⁴⁸, mais aucune comptabilité de ces droits n'a pu être retrouvée pour le début du règne de Norodom. Les volumes de bois exportés n'apparaissent que rarement dans les sources. Les observateurs français, notamment les résidents de Kampong Thom, considèrent qu'ils restent modestes. En 1873, les statistiques des douanes publiées par Aymonier ne mentionnent que 360 billes.

Nous avons davantage d'informations sur les produits forestiers non-ligneux. Les volumes qui transitent par Phnom Penh au début du règne de Norodom restent limités. Toutefois, une partie des exportations part vers le Laos ou le Siam via Siem Reap et Battambang où aucune douane ne les comptabilise. D'après les renseignements obtenus par le commandant Doudart de Lagrée, en 1862, la douane de Phnom Penh a vu passer 100 kg de gomme-gutte, 480 kg de cire, 3,6 T de laque, 600 kg de cornes tendres de cerfs, 220 kg d'os de tigre, 15 kg d'ivoire, 700 kg d'os d'éléphants, 132 kg de peaux d'éléphants, 650 kg de peaux de rhinocéros, 28 queues de paons, 2 peaux d'ours, 362 peaux de sambar, 120 peaux de cerfs d'Elde, 220 kg de peaux de banteng, 48 kg de cornes de sambar. L'année suivante (septembre 1863-septembre 1864) qui voit la fin des troubles liés à la première révolte de Si Votha, ces chiffres sont en notable augmentation, notamment pour les produits d'origine végétale et les dépouilles d'éléphants : 1,2 T de gomme gutte (+1 100%), 1,8 T de cire (+275%), 18 T de laque (+400%), 15 paires de cornes tendres de sambar, 12 T de peau d'éléphants (+809%), 300 kg de cornes de rhinocéros et d'ivoire (+1 900%), 300 peaux de cervidés, sambar, munjac et cerfs d'Elde (-38%), 1,2 T d'os de tigres et d'éléphants (+30%), 4 000 bambous, 10 000 000 rotins¹⁴⁹. En 1873, les quantités exportées restent élevées par rapport aux années précédentes. Les douanes du Cambodge voient passer 5,9 T de gomme-gutte, 8,2 T de cire, 4,4 T de laque, 140 kg de cornes tendres de sambar, 980 kg de peaux d'éléphants, 477 kg d'ivoire et de cornes de rhinocéros, 7,8 T d'os de tigres et d'éléphants, 186 kg de queues de paons, 151 peaux de sambar, 210 kg de cornes de sambar, 5,9 T de fer de Kampong Svay, mais seulement 2 640 bambous¹⁵⁰. L'économie

¹⁴⁸ Harmand, 1876, p. 339.

¹⁴⁹ Arch. nat. d'outre-mer/ggi 11944.

¹⁵⁰ Aymonier, 1876, p. 61-63.

de Kampong Svay, importante région de production ou de transit des produits forestiers non-ligneux, a pu globalement bénéficier de conditions relativement favorables dans les années 1860-1870 grâce aux prix pratiqués souvent élevés. Hormis pour les dépouilles de rhinocéros, les quantités exportées restent faibles si l'on considère qu'il s'agit des chiffres de la principale douane du pays et semblent en accord avec les capacités de renouvellement de ces ressources naturelles.

Le commerce du poisson

Une partie des poissons est emmenée directement du lac ou de ses affluents par les patrons de pêches qui les acheminent sur Phnom Penh et Chợ Lớn. D'autres poissons sont achetés aux pêcheurs locaux par des commerçants, souvent chinois ou vietnamiens, qui se les procurent dans les pêcheries ou dans les grands centres que sont Kampong Hao, Phat Sanday et surtout Kampong Chhnang où les poissons sont transbordés dans des embarcations plus grandes pour être exportés vers la Cochinchine ou le Siam.

Évolution du prix du poisson (piastres/picul)¹⁵¹

	1850s	1862	1863	1864	1873	1878	1882	1894	1896	1897	1898
poisson séché	1-1,5		2					3,2-6			
<i>trī prā</i>		0,8-2		1,4	3	3	3,6		5	7	11-15,5
<i>trī rās'</i>		2		1,75	2,5	2,25			4	3-5	9-13
<i>trī chto</i>		1,5-2		2	3	2,5	3,3		3,8	2,4-4	8-13
<i>trī rāj</i>				2	5,8	4	4,3				

Si le prix du poisson séché reste relativement stable dans la première décennie du règne de Norodom, il augmente considérablement à la fin du XIX^e siècle. Le *trī prā* notamment, relativement peu estimé au début de la période, devient le poisson le plus cher à la fin du siècle, peut-être en raison de la blancheur de sa chair. Son prix décuple en 25 ans. Cette période correspond au moment où la ferme sur les pêcheries est mise en place. C'est

¹⁵¹ Calculés à partir des données dans les sources suivantes : années 1850 : prix sur le marché de Battambang, Campbell, 1860, p. 185 ; 1862 : prix sur le marché de Phnom Penh, Andrew Spooner, rapport sur le Cambodge, 30 décembre 1862 ; arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45 ; 1862, 1863, 1864 : prix sur le marché de Phnom Penh, renseignements recueillis par Doudart de Lagrée, arch. nat. d'outre-mer/ggi 11944 ; 1873 : prix aux douanes du Cambodge, Aymonier, 1876, p. 61-63 ; 1878 : Jean Moura, 1878, p. 544-545 ; 1882 : rapport du résident général Fourès au gouverneur de Cochinchine, 28 février 1882, arch. nat. d'outre-mer/ggi 10689 ; 1894, 1897, 1898 : mercuriales des prix sur le marché de Kampong Thom, résidents de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373. Les prix relevés en 1850 l'ont été sur le marché de Battambang, ceux de 1862 à 1884 sur le marché de Phnom Penh et ceux de 1894 à 1898 à Kampong Thom. Or, les variations régionales peuvent être importantes.

bien alors le trésor royal et les fermiers chinois qui tirent le plus de profit de cette augmentation des cours et non les pêcheurs de la terre de Kampong Svay. Le prix du poisson double, voire triple, entre le lac et Chợ Lớn.

Nous disposons d'informations sur les quantités de poissons séchés et salés qui transitent par Phnom Penh. Ceux-ci représentent, de loin, le principal produit d'exportation en volume. En 1862, un an avant l'instauration du Protectorat, Andrew Spooner estime les prises sur le lac à 3 600 T dont une partie est consommée sur place, une partie exportée via Battambang et le Siam, et une partie exportée via Phnom Penh¹⁵². Cette année-là, les douanes de Chruoy Changvar enregistrent 503 T de *trī chto*, 183 T de *trī rās'*, 835 T de *trī prā*, 125 T de *trī rāj*. Ces 1 646 T de poissons séchés et salés représentent alors plus de 90% des marchandises pesées en douane. Les facilités de liaison entre le Cambodge sous protectorat français et la Cochinchine française entraînent un développement impressionnant du commerce de poissons salés et séchés. En 1863-1864, 4 800 T de poissons séchés sont passés par la douane de Phnom Penh et 7 700 T en 1873, dont près des trois quarts de *trī prā*¹⁵³. En 1878, d'après les estimations de Bazangeon, 7 200 T de poissons séchés passent par les douanes de Phnom Penh, dont trois cinquièmes de *trī prā*, auxquelles s'ajoutent 900 T consommées sur place pendant la saison¹⁵⁴. Le médecin de la marine Roux indique qu'en 1881, 140 000 piculs, soit 8 400 T, de poissons ont été exportés en provenance essentiellement des lacs. En 1878, Moura estime la valeur du poisson exporté par Phnom Penh en provenance du lac à 1,5 millions de ligatures, soit près de 200 000 piastres¹⁵⁵. Cette augmentation des quantités passées en douane (+350% entre 1862 avant l'instauration du protectorat et 1873, dix ans après), ne signifie pas nécessairement une augmentation d'une aussi grande ampleur des prises. Il peut s'agir d'une redirection des exportations vers la Cochinchine au détriment du Siam. On comprend à la lecture de ces chiffres, l'intérêt du roi pour affermer les pêcheries à la fin des années 1870 et celui des entrepreneurs chinois de Chợ Lớn ou de Phnom Penh pour prendre le contrôle de cette activité.

¹⁵² Au début des années 2000, les prises annuelles de poissons sont estimées entre 180 000 et 250 000 tonnes.

¹⁵³ Arch. nat. d'outre-mer/ggi 11944.

¹⁵⁴ Rochedragon, 1891, p. 361

¹⁵⁵ Moura, 1878, p. 552.

Les produits importés à Kampong Thom

Kampong Thom est la porte d'entrée au Cambodge pour le bétail, buffle, bœufs et chevaux importés du Laos, notamment de la région de Bassac et de Khône, et des provinces siamoises de Tonlé Répou et Mélou Prey¹⁵⁶. Une partie des troupeaux trouve acquéreur à Kampong Svay même. Ce commerce est signalé par Delaporte en 1875¹⁵⁷ et les résidents de Kampong Thom successifs y font allusion à plusieurs reprises entre 1886 et 1897¹⁵⁸. Les troupeaux de plusieurs centaines de têtes sont acheminés vers Kampong Thom puis Phnom Penh pendant la saison sèche et jusqu'au début de la saison des pluies. Ce commerce est fortement affecté par l'épizootie de 1888 et la guerre franco-siamoise de 1893. Mais, en juillet 1894, de nouveau un millier de buffles en provenance du Laos entrent dans Kampong Svay. Les prix des bestiaux connaissent de fortes variations mais la tendance est à une augmentation du prix des animaux les plus demandés. Ainsi, une paire de buffles se vend 30 piastres en mars 1890, 40 à 60 piastres en juillet 1894, avant que les prix ne redescendent entre 35 et 40 piastres la paire en 1896-1897, pour s'envoler à plus de 60 piastres, voire 100 piastres la paire, lorsque commence l'épizootie de 1898. Une paire de bœufs trotteurs coûte entre 35 et 50 piastres, plus de 60 piastres lorsque l'épizootie commence à frapper en 1898. Le prix des vaches et des bœufs ordinaires reste stable sur la décennie qui suit la grande rébellion à 3 à 5 piastres par tête. En mars 1890, on peut acheter un cheval pour 15 piastres et une jument pour 7 piastres. En septembre 1898, il faut déboursier entre 24 et 62 piastres pour un cheval et 20 à 45 piastres pour une jument¹⁵⁹. Les différences de prix entre juments et chevaux, entre vaches et bœufs trotteurs confirment que les bovidés et les équins sont avant tout des animaux de trait. On ne les élève et on ne les acquiert pas pour la viande ou le lait, mais pour leur force de traction.

¹⁵⁶ Dans la mesure où l'élevage des chevaux n'apparaît pas dans les rapports de mission dans le Bas-Laos, il est fort probable qu'ils viennent de chez les Rhadés sur les hautes terres qui les exportent au Laos. Étienne Aymonier, *Voyage dans le Laos*, Paris, Leroux, 1895, t.1, p. 41.

¹⁵⁷ Louis Delaporte, « Le Cambodge et les régions inexplorées de l'Indo-Chine centrale », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, tome IX, n°13, février 1875, p. 198

¹⁵⁸ Rapports mensuels et courriers du résident de Kampong Thom, août 1887, mars 1888, mars 1890, juillet 1894, décembre 1896, février 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁵⁹ Mercuriales, rapports mensuels des résidents de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 373.

Du reste du Cambodge, proviennent les poteries de Kampong Chhnang, la noix d'arec, le bétel, des *sambat'* de soie et de coton de la basse vallée du Mékong et de l'alcool dont le monopole est affermé à des négociants chinois. Les années de mauvaise récolte à Kampong Thom, le riz est importé de Kampong Chhnang ou de Longvek. De Cochinchine et, au-delà de Chine via Chợ Lớn, sont importés les filets en ramie, des écorces pour le tannage des filets, et surtout le sel pour les pêcheries. Le sel est aussi largement utilisé pour le troc avec les Kuoy de la haute région.

Les cotonnades anglaises sont présentes dès avant la colonisation¹⁶⁰. À partir de la fin des années 1870, de nouveaux produits d'importation font leur apparition : pétrole, boîtes de conserve, cotonnades. Bernard Marrot arrivé au Cambodge avec sa mère en 1875 se targue d'avoir été le premier à importer des cotonnades bon marché tissées à Rouen et à Roanne au Cambodge¹⁶¹. Ces produits en provenance d'Europe montrent qu'avant même que les Français aient pris le contrôle politique du pays les habitudes de consommation ont changé, y compris dans des terres éloignées de Phnom Penh ou de Saigon.

Prospérité économique dans les premières décennies du règne de Norodom

L'économie de la terre de Kampong Svay, comme du reste du pays, est dominée par l'agriculture, notamment la riziculture. Toutefois, les produits forestiers et le poisson jouent aussi un rôle important dans l'équilibre économique de la région. Loin de vivre en autarcie, les villageois de Kampong Svay participent à des systèmes d'échanges qui les amènent à exporter une partie de leurs productions : produits forestiers dans la partie nord, poissons salés et séchés provenant du grand lac, et riz, essentiellement à partir de Baray. Les principaux centres d'échange sont Phat Sanday sur le lac, Kampong Thom sur le *sdjñ* Sen et les territoires des Kuoy *taek*. Les volumes produits et échangés varient en fonction des conditions climatiques, de l'état de santé des troupeaux domestiques et sauvages, mais aussi de la situation politique du pays. Malgré l'impact de La Grande Insurrection et de la guerre civile qui la suit, traumatismes majeurs pour la terre de Kampong Svay, le contexte économique a été globalement favorable à la région sur l'ensemble de la période couverte par le règne personnel de Norodom qui précèdent la

¹⁶⁰ Andrew Spooner, rapport sur le Cambodge, 30 décembre 1862, arch. nat. d'outre-mer/fm sg indo 45

¹⁶¹ Marrot, 1894, p. 36. Sur Marrot et sa mère, voir Müller, 2006.

prise de pouvoir par les Français, comme le montrent l'étude des exportations de produits forestiers et de poissons, mais aussi de l'évolution de la population.

En 1873, on peut estimer la population de la terre de Kampong Svay à environ 120 000 à 140 000 personnes. En 1897, la population de la résidence de Kampong Thom, soit la terre de Kampong Svay amputée des *sruk* de Kampong Siem, Choeng Prey, Stung Trang, très peuplés, mais augmentée du *sruk* de Kampong Leng, peut être estimée à 100 000 personnes¹⁶². À partir du nombre d'inscrits sur les listes d'imposition, on peut estimer que ce même espace était peuplé d'environ 70 000 à 80 000 personnes au milieu des années 1870¹⁶³. Non seulement les pertes liées à la Grande Insurrection ont été rattrapées, mais la population a globalement augmenté sur la période à un rythme d'environ 1,5% par an. Ce rythme de croissance de la population est impossible uniquement grâce à l'accroissement naturel dans le cadre d'un ancien régime démographique. Kampong Thom est alors suffisamment prospère pour attirer des habitants venus de l'extérieur, autres provinces cambodgiennes, Cochinchine, provinces siamoises et Chine.

¹⁶² Calculé à partir du recensement de 1921 et du taux de croissance de la population entre les recensements de 1921 et 1926. *L'Annuaire du Cambodge pour l'année 1896* estime la population de Kampong Thom à 120 000 Cambodgiens, 5 000 Vietnamiens et 6 000 Chinois (Phnom Penh, imprimerie du Protectorat, 1896, p. 141). Au regard des dénombrements et des chiffres de populations trouvés dans d'autres sources les années suivantes, ce chiffre apparaît très surestimé.

¹⁶³ Aymonier, 1876, p. 35-37, 47.

Chapitre 3 – Une société rurale hiérarchisée aux réseaux imbriqués

ចៅហ្វាយបានបុណ្យ ខុនបានសក្តិ ចៅហ្វាយអប្បសក្ខណ៍ ខុនធ្លាក់រណ្តៅ

cauhvāy pān puṇy khun pān sakti

cauhvāy app lakkha(ṅ) khun dhlāk' raṅtau

Le gouverneur est méritant, le petit dignitaire reçoit des honneurs

Le gouverneur manque de qualités, le petit dignitaire tombe dans la misère

Étudier le fonctionnement de la société rurale cambodgienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle est loin d'être chose aisée en raison de la rareté et de la fragilité des sources disponibles. L'organisation de la société dans son ensemble transparaît dans les codes de loi et les codes didactiques. Certes, ces textes, datant du XVI^e siècle au début du XIX^e, sont pour beaucoup antérieurs à notre période mais ils sont toujours en usage dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La quasi-totalité des manuscrits sur ôles dont nous disposons, qui portent copie de ces textes, datent de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles¹. Ils sont donc encore connus et appliqués dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Comme le rapporte David Chandler, « des Cambodgiens du XIX^e siècle, écoutant la récitation d'un *cpāp'* du XVII^e siècle, auraient peu de difficultés à reconnaître l'organisation sociale décrite dans le texte »². Les codes de loi, étudiés par Adhémard

¹ La première édition de ces codes est l'œuvre de Henri Cordier, « Les codes cambodgiens », *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, 1881, n° 7, p. 5-130 ; n° 8, p. 175-260 ; n° 9, p. 371-438. Adhémard Leclère en a fourni une analyse et une traduction monumentale, mais fortement dénaturée par le prisme de la vision française de la loi. Adhémard Leclère, *Les codes cambodgiens*, Paris, Leroux, 1898, 2 vol., 491 p. et 682 p. ; *Recherches sur la législation criminelle et la procédure des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel, 1894, 555 p. *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel, 1894, 328 p. ; *Recherches sur la législation cambodgienne (droit privé)*, Paris, Augustin Challamel, 1890, 291 p. Olivier de Bernon travaille à leur réédition à partir d'une version en khmer publiée par le protectorat.

² « Nineteenth-century Cambodians, listening to the recitation of a seventeenth-century chbap, would have little trouble recognizing the social arrangements depicted in the text. », David P. Chandler, « Normative Poems (Chbap) and Pre-Colonial Cambodian Society », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 15, n°2, septembre 1984, p. 272.

Leclère à la fin du XIX^e siècle et plus récemment par Grégory Mikaelian, nous informent sur les différents statuts personnels et sur l'organisation de la société telle qu'elle est voulue par le pouvoir royal. Les codes de conduite, les *cpāp*³, en général écrit par des bonzes ou des lettrés passés par la pagode, expriment un idéal sociétal. Aucun n'est daté, mais Saveros Pou et Philip Jenner en étudiant leur vocabulaire et la rythmique font remonter les plus anciens au XVI^e siècle et les plus récents à la fin du XVIII^e siècle, voire au début du XIX^e⁴. Ces textes étaient vraisemblablement destinés à être lus ou récité pour l'édification des masses rurales à partir des copies conservées dans les monastères. Pour David Chandler, l'existence des codes de conduite a participé à la reconstruction d'une société cambodgienne après les destructions et les traumatismes vécus par le royaume khmer dans la première moitié du XIX^e siècle⁵. En les croisant avec les rares sources primaires khmères dont nous disposons, en général des courriers rédigés par des dignitaires ou des sujets du roi, les récits de voyage des occidentaux et les rapports des administrateurs, nous avons la possibilité de comparer l'idéal sociétal prôné par les codes et la pratique dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Lorsque les sources sont trop succinctes ou manquantes pour Kampong Svay, il est parfois possible de regarder ce qui se passe dans les régions voisines, l'organisation sociale n'étant pas fondamentalement différente d'une terre, *tī*, à l'autre.

Tous les habitants du royaume doivent obéissance au roi, mais, comme le montre le positionnement des habitants de Kampong Svay derrière *l'ukñā tejo* Ey et contre Norodom, cette obligation théorique est loin d'être systématiquement respectée, surtout lorsqu'on est loin de la cour. Pour autant, l'étude des sources montre que la structuration de la société se fait très largement en fonction du statut de chacun conféré par la royauté et les codes juridiques émanant de celle-ci. Une distinction essentielle est faite entre les hommes en pleine possession de leurs moyens, que les Français appellent « hommes libres » et ceux qui ont dû abandonner ou se sont vu retirer tout ou partie de leur libre arbitre. Ceux qui encadrent la société, et ce jusqu'au niveau villageois, dignitaires du roi et religieux notamment, ne peuvent être choisis que dans la première

³ Le terme *cpāp*' peut aussi s'appliquer à des textes législatifs, mais nous lui conserverons ici son acceptation de code de conduite versifié, telle que Saveros Pou et Philip Jenner les ont définis. Saveros Pou-Lewitz, Philip N. Jenner, « Les *cpāp*' ou « codes de conduite » khmers. I. *Cpāp'* kerti kāl », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n°62, 1975, p. 370-374.

⁴ Jusqu'au XX^e siècle, on trouve encore des lettrés pour produire des *cpāp*'.

⁵ Chandler, 1984, p. 278.

catégorie. Le statut personnel, bien plus que le niveau de richesse, permet de faire émerger ce qui fait qu'un homme ou une femme domine ou est dominé, est libre de ses choix ou se les voit imposer. Ces statuts donnent à chacun sa place dans la structure sociale villageoise, même si l'étude de la pratique fait apparaître une bien plus grande fluidité que ce que les codes semblent indiquer. Nous chercherons ici à caractériser les différents statuts qui apparaissent dans nos sources et à reconstituer, autant que faire se peut, les dynamiques des communautés villageoises.

Individus et communautés en situation de dépendance extrême

Dans la stratification de la société cambodgienne du milieu du XIX^e siècle, ceux qui forment les groupes au plus bas de la hiérarchie sociale sont les individus et les familles placés en situation de dépendance extrême pour reprendre l'expression de l'ethnologue Georges Condominas⁶. Les Français leur ont accolé la dénomination d'esclaves, sans toujours prendre en compte la variété des statuts existants. Les sources coloniales les estiment au tiers de la population, mais il s'agit là certainement d'une surestimation qui permet de légitimer l'ingérence des Français dans les affaires cambodgiennes⁷. Dans les sources en khmer leur nom est en général précédé du préfixe péjoratif *ā* pour les hommes et *me* ou *mey* pour les femmes⁸. Les codes cambodgiens exploités par Adhémard Leclère, et plus récemment Grégory Mikaelian, permettent de saisir le statut juridique de ces personnes et de leurs communautés. En revanche, ils ne donnent que peu d'indications sur leur condition matérielle ou la mise en œuvre de leur statut. Leur quotidien, les rapports qu'ils entretiennent entre eux ou avec les autres strates de la société sont loin d'être clairs à la seule lecture des codes. Les rares archives dont nous disposons sont des lettres de plaintes ou des courriers portant sur le traitement d'affaires judiciaires conservés dans les archives de la résidence supérieure du

⁶ Georges Condominas (dir.), *Formes extrêmes de dépendance, contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*, Paris, EHESS, 1998, p. 11-31.

⁷ Ce chiffre est donc à prendre avec une extrême prudence. Paul Collard, *Cambodge et Cambodgiens, métamorphose de royaume khmêr par une méthode de protectorat*, Paris, société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925, p. 149 ; Guy Porée et Evelyne Maspero, *Mœurs et coutumes des Khmêrs : origines, histoire, religions, croyances, rites, évolution*, Paris, Payot, 1938, p. 63.

⁸ Moura indique que *ā* marque le mépris. Jean Moura, *Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français*, Paris, Challamel, 1878, p. 33. De nos jours, ces préfixes sont essentiellement utilisés comme insulte ou pour désigner les voleurs et criminels.

Cambodge ou les papiers de l'administrateur Adhémard Leclère. Elles peuvent être complétées par quelques témoignages de voyageurs et d'administrateurs français. En croisant ces différentes sources, il devient possible de faire émerger le rôle social et la place des personnes en situation extrême de dépendance dans le Cambodge rural du XIX^e siècle. Différents statuts juridiques s'appliquent à eux. *Khñum bnañ* est l'appellation qui revient le plus souvent dans les sources khmères pour désigner les esclaves proprement dits. Les *anak nār* sont ceux qui ont de manière permanente perdu leur liberté personnelle. Les plus nombreux forment des communautés de corvéables du roi⁹, les observateurs français du XIX^e siècle parlant en général à leur propos d'esclaves héréditaires de la couronne¹⁰. L'autre grande catégorie de personnes en situation de dépendance extrême est formée par les *khñum ge* qui renvoie aux engagés pour dettes.

Les *khñum bnañ*, esclaves de particuliers

Au XIX^e siècle, les riches particuliers cambodgiens peuvent posséder des esclaves comme bien meubles, les *khñum bnañ* (litt. les serviteurs sauvages). Ils restent considérés comme humain, mais se situent au plus bas de l'échelle sociale¹¹. La quasi-totalité des esclaves de particuliers achetés sur les marchés proviennent des hautes terres situées entre Laos, Cambodge et Vietnam. Ils sont ensuite vendus à Stung Treng, Sambor et Phnom Penh, le grand marché des quatre bras. Certains finissent par arriver dans les provinces éloignées des principaux marchés aux esclaves ou du Mékong, mais il ne semble pas qu'il existe un système organisé de redistribution de ces esclaves vers les provinces.

Adhémard Leclère qui s'est particulièrement intéressé à cette question lorsqu'il était résident dans le haut-fleuve, avant et après son affectation à Kampong Thom, et qui a réuni une importante documentation sur l'esclavage, prend tous ses exemples à Kratié

⁹ Grégory Mikaelian, *La royauté d'Oudong. Réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2009, 374 p. ; *Recherches sur l'histoire du fonctionnement politique des royaumes post-angkoriennes (c.1600-c.1720), appuyées sur l'analyse d'un corpus de décrets royaux khmers du XVII^e siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Denis Cruzet, Université Paris Sorbonne, 2006, p. 689-693.

¹⁰ Gustave Janneau, *Manuel Pratique de langue cambodgienne*, Saigon, imprimerie impériale, 1870, p. 57-58 ; Étienne Aymonier, *Dictionnaire français-cambodgien précédé d'une notice sur le Cambodge*, Saigon, imprimerie nationale, 1874, p. 31, 58. Jean Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris, Leroux, 1883, t.1, p. 331.

¹¹ Sur la condition des esclaves de particuliers au XIX^e siècle, Mathieu Guérin et Gérald Vogin, « La paroisse des affranchis. Communauté, identité et religion dans le village de Kdol, Cambodge (1898-1979) », *Aséanie*, n°20, décembre 2007, p. 75-101.

ou à Sambor. Lorsque l'esclavage est aboli en 1897, le Père Lazard des missions étrangères réunit sur un terrain tous les anciens esclaves qu'il peut trouver dans la vallée du Mékong autour de Kampong Cham. Ils ne sont alors que 150¹². Ce faible nombre va dans le sens des affirmations de Paul Le Faucheur qui expose que la traite reste un phénomène peu étendu au Cambodge, ce qui est reconnu par le résident supérieur Ducos lors de l'abolition¹³. Les esclaves *bnan* qui peuvent exister dans la province de Kampong Svay occupent la plus basse place possible dans la société et sont rendus particulièrement vulnérables par leur isolement et la soumission due à leur maître et propriétaire, mais leur nombre semble avoir été extrêmement faible, quelques individus seulement.

Les *anak nār* : au service du roi, des dignitaires et des pagodes

Les sources françaises et cambodgiennes sur Kampong Svay font clairement apparaître deux catégories de *anak nār* : les *kaṃloḥ* et les *bal*. Ces deux appellations renvoient à des « prisonniers de guerre laissés libres pour faire des travaux d'utilité publique »¹⁴, ou des « esclaves royaux héréditaires »¹⁵, dont l'origine de la servitude s'explique par leur participation, ou celle de leurs ancêtres, à des rébellions contre le roi, à moins qu'ils ne soient des prisonniers de guerre ou leurs descendants. S'y ajoutent les coupables de certains crimes et leurs familles, tels les attaques à main armée, le faux-monnayage, l'adultère, les coups et blessures, les cautions de criminels ayant pris la fuite¹⁶. Enfin, certaines personnes considérées comme anormales, les jumeaux ou les nains par exemple, sont envoyées au palais pour y servir. Jean Moura écrit ainsi que « lorsqu'il naît deux jumeaux dans une famille, le gouvernement s'en empare et ces innocentes créatures deviennent plus tard les serviteurs, ou les servantes, des princes ou des princesses, si leurs parents n'ont pas les moyens voulus pour les racheter ». Adhémard

¹² Guérin et Vogin, 2007, p. 82

¹³ Paul Le Faucheur, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Ainé, 1872, p. 12 ; minutes de la séance du 28 octobre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24187.

¹⁴ Moura, 1878, p. 89.

¹⁵ Aymonier, 1874, p. 31. Cette appellation est reprise par Khin Sok. Khin Sok, « L'esclavage au Cambodge à l'époque moyenne à travers les codes, les inscriptions modernes d'Angkor et les chroniques royales », in Condominas, 1998, p. 340

¹⁶ Leclère, 1890, p. 166-170. Cet ouvrage d'Adhémard Leclère qui est aujourd'hui une source importante sur l'organisation sociale au Cambodge à la fin du XIX^e siècle doit être utilisé avec précaution et, autant que faire se peut, confronté à d'autres sources. Il a été publié seulement deux ans après l'arrivée de l'auteur au Cambodge. Il s'appuie sur sa courte expérience comme résident de France à Kampot dans le sud du royaume, alors qu'il commence juste à apprendre le khmer, et sur la traduction des codes cambodgiens publiée Henri Cordier en 1881.

Leclère indique cependant que cette pratique tombe en désuétude pendant le règne de Norodom¹⁷. Si les définitions utilisées par les auteurs français ont le mérite d'éclairer sur l'origine de la condition des *bal* et des *kaṃloḥ*, elles induisent en erreur sur leur condition sociale. Ils ne sont pas des esclaves. S'ils peuvent être affectés par le roi au service de tel ou tel monastère, ou de tel ou tel dignitaire, ils ne peuvent être vendus ou achetés, et ils bénéficient d'une grande liberté dans leur vie quotidienne. La principale limite à cette liberté réside dans l'obligation de rendre un service défini. Grégory Mikaelian propose de les désigner comme corvéables du roi ou comme des « sortes de serfs héréditaires de la couronne »¹⁸. La première appellation est ambiguë, car tous les hommes du royaume sont susceptibles de devoir la corvée au roi, même si elle insiste sur un élément fondamental de la condition des *anak nār* à savoir le service dû au souverain, au dignitaire dont ils dépendent, ou à une pagode¹⁹. La seconde définition en se référant au servage suggère un lien entre le statut personnel et la terre, qui n'existe pas ici. Il est difficile de proposer une formulation dans la gamme des référents occidentaux correspondant à la condition sociale des *bal* et des *kaṃloḥ*.

Pour Gustave Janneau, les *anak nār* sont « un nombre relativement considérable »²⁰. L'affirmation de cet auteur qui justifie la colonisation française par la nécessité de lutter contre l'esclavage est à relativiser. En se basant sur les registres des *anak nār*, Jean Moura avance les chiffres de « 6 580 *pol* et 3 015 *kamloh* » dans l'ensemble du royaume en 1877²¹. Vingt ans plus tard, l'administration en dénombre 16 531 au service royal et 1 731 hommes valides au service des pagodes²². La part des *anak nār* dans la population du Cambodge, sans être anecdotique reste limitée, aux alentours de 8 à 10 % de la population du royaume en comptant les femmes et les enfants qui partagent la condition

¹⁷ Moura, 1883, vol. 1, p. 391 ; Leclère, 1890, p. 172-173.

¹⁸ Mikaelian, 2006, p. 689. Cette appellation est déjà utilisée par Étienne Aymonier, *Le Cambodge. Le royaume actuel*, Paris, Leroux, 1900, t. 1, p. 100.

¹⁹ Saveros Pou et Alain Forest ont déjà insisté sur cette dimension de la condition des *pol*. Saveros Pou, « Guirlande de cpāp », Paris, Cedorek, vol. 1, 1988, p. 630 ; Alain Forest, « Esclavage et société dans le Cambodge du XIX^e siècle », in Condominas, 1998, p. 344.

²⁰ Janneau, 1870, p. 57.

²¹ Moura, 1883, t.1, p. 332.

²² Note sur les *Pols* et *Komlās*, minutes du Conseil des ministres, 27 septembre 1897 et 26 juillet 1898, arch. nat. du Cambodge/rsc 24187, 24195. Le service des pagodes compte aussi 593 vieux, infirmes et jeunes.

du père de famille. À Kampong Thom, à partir des éléments dont nous disposons²³, il est possible d'estimer le nombre de *bal* entre 400 et 600 inscrits dans les années 1890 pour le service royal et 250 pour le service des pagodes, soit 3,5 % à 4,5 % des *bal* du royaume. En intégrant femmes et enfants, les *bal* représentent 4 000 à 5 000 personnes soit environ 3,5 à 4,5 % de la population de la résidence de Kampong Thom, une proportion très inférieure à la moyenne du royaume.

Différentes catégories de *bal* et *kaṃḷoḥ* sont attestées à Kampong Thom dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. La majeure partie vit dans la partie septentrionale de la terre de Kampong Svay, la partie la plus sauvage, celle où le *brai*, la forêt prédomine.

Les *bal ṭaṃrī* sont en charge de la capture des éléphants sauvages. Khuoy Suosobranith a pu recenser sept hameaux qui abritent 89 *bal ṭaṃrī* dans le *mīoen* de Promtep²⁴. Le principal centre, celui à partir duquel sont supervisés tous les *bal ṭaṃrī* de Kampong Svay est le village de Kon Damrey (litt. village de l'éléphanteau) dans le nord de la province. Les *bal ṭaṃrī* de Kampong Svay sont essentiellement des Kuoy²⁵. Leur chef est l'*ukñā gujan senā* (litt. L'*ukñā* des éléphants de guerre²⁶) qui appartient à la maison de l'*uparāj* où il est en charge du service des éléphants. Il est donc nommé par l'*uparāj* et les éléphants capturés à Kampong Svay sont destinés à rejoindre les écuries de l'*uparāj* Sisowath²⁷.

L'ensemble des *bal ṭaṃrī* de Kampong Svay doit fournir un éléphant par an, à défaut de quoi, ils doivent verser 10 ligatures par homme valide²⁸. D'après Jules Harmand, ils

²³ Listes de *bal*, chiffres des résidents et des gouverneurs de province, tributs versés, nombre de fourneaux pour les *bal ṭaek*.

²⁴ Khuoy Suosobranith, *Les pol damrey de Kampong Thom (entre 1860 et 1898, à la fin du système des pol damrey)*, mémoire de master 1, Inalco-URBA, 2015, p. 13.

²⁵ Jules Harmand, « Voyage au Cambodge », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1876, p. 357.

²⁶ Mikaelian, 2006, p. 710.

²⁷ Liste des dignitaires de la couronne traduite par Étienne Aymonier, in Ernest Doudart de Lagrée, A.B. Villemereuil, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, p. 74.

²⁸ Notule rédigée par un lettré cambodgien donnant le nom des chefs de corvéables de Kampong Svay, bibl. mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 705 5b13 ; Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 17 avril 1893, arch. nat. du Cambodge/rsc 1753.

payaient le tribut en éléphants au début du règne de Norodom, ce qu'ils ne pouvaient plus faire lors du passage de l'explorateur français en 1875.

C'étaient en éléphants qu'ils payaient l'impôt au roi Norodom ; mais depuis quelques années ils ont perdu leurs éléphants par suite de maladies ou de vols audacieux et ne peuvent plus se livrer à la chasse.²⁹

On trouve aussi des *bal ṭamrī* dans d'autres provinces, mais leur condition est sensiblement différente. Ainsi, lorsque les médecins Roux et Vidal se rendent à Samrong Sen, ils passent par un hameau de *bal ṭamrī* dans la province de Kampong Leng. Ces *bal ṭamrī* sont des Khmers et non des Kuoy, des cornacs et non des capteurs d'éléphants³⁰.

Les métallurgistes kuoy du *bhnaṃ* Dek sont eux-mêmes soumis au régime des *bal*. Ils doivent un tribut annuel en fer de 25 livres par an et par chef de famille³¹. Ils sont placés sous l'autorité de deux dignitaires : le *caubañā mantrī rājā* pour ceux qui dépendent de la maison du roi et le *caubañā dhā tejo* pour ceux dépendant de la maison de la reine-mère³².

Les districts de Promtep et Porong au nord de Kampong Svay regroupent encore au moins quatre autres groupes de *bal* chargés de collecter les produits de la forêt. Les *bal kramuon* doivent cinq doubles pains de cire par an. Ceux relevant de la maison de la reine-mère sont sous l'autorité du *caubañā dhā tejo*, et ceux relevant de la maison du roi sous celle du *caubañā sena dhipatī* dépendant du *cauhvā*. Les *bal cūl ven* (litt. « qui prennent leur tour ») doivent six marmites de *mrākkh* et sont placés sous l'autorité du *braḥ jumṇīt bhāktī briksā*. Les *bal suoy raṅg* sont chargés de collecter la gomme-gutte et sont sous l'autorité de l'*ukñā rājā snehā*, nommé directement par le Premier ministre³³. Les *bal* d'un dernier groupe dont le nom en khmer n'apparaît pas dans les archives

²⁹ Harmand, 1876, p. 357-358

³⁰ L.-C. Roux, J.-M. Vidal « Quinze jours au Cambodge, mœurs, coutumes, superstitions, légendes. Excursion dans les provinces de Roléa-Paier et de Compong-Leng », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, tome VII, 1884, p. 325

³¹ voir infra chapitre 2.

³² Liste des chefs des *bal* de Kampong Thom, traduction en français d'un ordre d'imposition de la reine-mère, 24 novembre 1893, bibl. mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 705 5b13 et 5b15 ; lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 17 avril 1893, arch. nat. du Cambodge/rsc 1753.

³³ Traduction des lettres annonçant la nomination de l'*ukñā rājā snehā*, septembre et octobre 1890, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

doivent cinq nattes par an et sont sous la direction du *caubañā jumñit senā*³⁴. Tous ces *bal* ont la possibilité de se libérer de leurs obligations en rachetant la période de service dû pour 10 ligatures par homme valide.

Dans la province de Santuk, un groupe de *bal*, appelés *braḥ rājā yān*, est chargé du palanquin royal. Il est précisé qu'ils gagnent leur vie en cultivant des rizières et les terrains de berge, qu'ils récoltent l'huile de bois, font des torches en résineux et fabriquent des charrettes en bois destinés à la vente. Ils sont sous la responsabilité d'un haut dignitaire de la maison du roi à huit mille degrés de dignités, soit un très haut dignitaire de l'intérieur qui supervise la mise en place de la corvée. Ce n'est pas lui qui vient réclamer la corvée en personne. Il se fait représenter par des dignitaires subalternes *kraḷābās*, *kraḷāpañjī* et *moen*. Trois fois dans l'année, ceux-ci viennent chercher les *bal* pour les mener à Phnom Penh afin qu'ils remplissent leur service à raison de cinq *bal* par chef³⁵. Ceux-ci ont la possibilité de se racheter en payant chacun 10 ligatures à chaque fois qu'ils sont convoqués, ce que la plupart font à la fin du XIX^e siècle. Cette disposition explique l'importance pour eux de pratiquer des activités susceptibles de leur fournir du numéraire, telles que la vente de charrette, d'huile de bois ou de torche et qui leur donnent ainsi les moyens d'éviter le long trajet aller-retour vers Phnom Penh pour porter les palanquins royaux.

Les chefs de *bal* dont les titres, et parfois les noms, apparaissent dans les documents d'Adhémar Leclère sont qualifiés par celui-ci *oknha luong*, en fait *ājñā luoñ*, c'est-à-dire des chargés de pouvoir envoyés par le roi, la reine-mère ou l'*uparāj*, notamment pour collecter les taxes. Parmi les dignitaires en charge des *bal*, ceux supervisant les *bal ṭamrī*, les *bal suoy rañg* et les *bal braḥ rājā yān* ont le titre d'*ukñā*, le deuxième titre le plus élevé dans l'administration cambodgienne, montrant ainsi l'importance des capteurs d'éléphants, des collecteurs de gomme-gutte et des relativement aisés porteurs du palanquin royal pour les maisons royales. Presque tous les autres portent des titres qui témoignent d'une position hiérarchique inférieure, *caubañā*, *braḥ*, ou *luoñ*. Ces dignitaires ne vivent pas avec les *bal*, mais les visitent une fois par an afin de récupérer

³⁴ Liste des chefs des pol de Kampong Thom, note d'Adhémar Leclère datée du 26 avril 1893, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 705 5b13, 5b11.

³⁵ Lettre du gouverneur de Santuc, l'*ukñā sudībk mantrī*, au résident de Kampong Thom, 21 mai 1893, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 705 5b6, 5b7.

le tribut, *suoy*, sur lequel ils se rémunèrent. Ces visites limitent l'isolement des villages et facilitent leur lien avec le palais. Le tribut, qui permet l'accès aux produits de la forêt pour les membres les plus éminents de la famille royale, est calculé pour représenter environ trois mois de travail par homme valide. La pression exercée sur les *bal* de la haute région est toute relative. En dehors de la fourniture du tribut et de la visite annuelle du dignitaire en charge de le collecter et de rendre la justice, ils sont laissés libres de leur temps.

Le gouverneur de Santuk signale par ailleurs la présence d'un corps de *bal* de pagode, les *bal braḥ srīratan trai*, ou *bal* du Triple Joyaux³⁶. Ils ne dépendent pas des maisons royales. D'après Adhémard Leclère, ces *bal* de pagode sont des personnes condamnées pour crime de sacrilège ou les descendants de personnes ayant commis un sacrilège. Il précise qu'il existe aussi des individus qui se placent de leur plein gré en situation de servitude auprès des pagodes pour acquérir des mérites³⁷. Leur principale activité est l'agriculture en rizières ou en terrains de culture, mais le service de ces *bal* implique de participer à la construction et à l'entretien des pagodes. Ils sont rassemblés par l'*ukñā vañsā gīrī*, en charge des *bal braḥ srīratan trai* de l'extérieur, qui les mène vers l'intérieur, donc la capitale, où ils sont remis à l'*ukñā vañsā senā* qui les affecte aux travaux de réparation des pagodes³⁸. Ce sont donc eux qui entretiennent les pagodes de la capitale. D'autres groupes de *bal* des pagodes sont mentionnés à Kampong Svay et Baray³⁹. Tous sont sous les ordres du *samtec braḥ sugandhā dhipetī*, dignitaire religieux en charge de la supervision de l'éducation et patriarche de l'ordre Thommayuth⁴⁰.

Un ordre de la reine-mère mentionne des *kaṃḷoḥ* dans les provinces de Stong et Chikreng⁴¹. L'*ukñā vañsā mantrī* est chargé de superviser la rentrée de leurs impôts pour la reine-mère et il envoie pour ce faire trois dignitaires, *braḥ mantrī snaehā*, *caubañā*

³⁶ Mikaelian, 2006, p. 690.

³⁷ Il les appelle *ñum braḥ*, Adhémard Leclère, *Le Bouddhisme au Cambodge*, Paris, Leroux, 1899, p. 399.

³⁸ Lettre de l'*ukñā sudībk mantrī*, gouverneur de Santuc, au résident de Kampong Thom, 21 mai 1893, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 705 5b6 et 5b7. Ils n'apparaissent dans les listes, incomplètes, dont nous disposons.

³⁹ Minutes de la séance du Conseil des ministres du 26 juillet 1898, arch. nat. du Cambodge/rsc 24195.

⁴⁰ Khin Sok, *Le Cambodge entre Siam et Vietnam*, Paris, EFEU, 1991, p. 107. p Ian Harris, *Cambodian Buddhism. History and Practice*, Honolulu, Hawai'i University Press, 2005, p. 237.

⁴¹ Traduction en français d'un ordre d'imposition de la reine-mère, 24 novembre 1893, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 705 5b15.

luoñ yodhār sañgrām et *caubañā yodhār dhīrāj*, qui sont présentés comme les chefs des *kaṃḷoḥ* de Stong et Chikreng. Malheureusement, nous n'avons aucune autre indication qui pourrait nous éclairer sur la condition et le statut des *kaṃḷoḥ*. Grégory Mikaelian avance pour le XVII^e siècle l'hypothèse qu'ils sont attachés essentiellement à des membres de la famille royale⁴², ce qui expliquerait que, comme le dit Jean Moura, « les comlas sont les moins déconsidérés »⁴³ des *anak nār*.

Les Français qui tentent de justifier leur Protectorat au nom de la mission civilisatrice de la France, notamment après la mise en place de la république en 1871⁴⁴, s'intéressent de près à l'émancipation de ceux qu'ils perçoivent comme des esclaves héréditaires de la couronne. Le « partageux » Adhémard Leclère est très actif dans ce combat⁴⁵. Or, la mise en place en 1891 du Trésor unique du royaume placé sous contrôle français a eu des conséquences fâcheuses pour les *anak nār*. Le 19 décembre 1892, une ordonnance royale est prise en Conseil des ministres sous la pression du résident supérieur au Cambodge qui modifie leur régime fiscal. L'ordonnance cherche à uniformiser le régime fiscal des *bal* et des *kaṃḷoḥ* et à développer le rachat des prestations et donc les entrées en numéraire, tout en excluant certains *bal*, comme les *bal kravāñ* de Pursat, dont l'apport en cardamome, produit extrêmement cher, est indispensable aux ressources du Trésor⁴⁶. Le rachat de leur corvée est fixé à quatre piastres par homme valide de 21 à 50 ans et deux piastres par homme de 51 à 59 ans, soit l'équivalent de 32 et 16 ligatures. La même somme est utilisée comme référence pour les *bal* versant un impôt en nature comme les métallurgistes, les producteurs de nattes, etc. Par ailleurs l'ordonnance prévoit que le recouvrement ne se fera plus au bénéfice des mandarins auxquels les *bal* et *kaṃḷoḥ* ont été affectés mais au Trésor, et institue un *numerus clausus* pour les corvéables affectés au service du roi (5 000), de l'*uparāj* (700), de la reine-mère (1743)⁴⁷. Ces derniers restent astreints au service qu'ils devaient auparavant. Sous couvert de modernisation de l'administration, la pression fiscale sur les *anak nār* s'accroît ainsi considérablement par l'augmentation du coût du rachat du service dû au

⁴² Mikaelian, 2006, p. 693.

⁴³ Moura, 1883, t.1, p. 332.

⁴⁴ Raoul, Girardet, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, La table ronde, 1995, 506 p.

⁴⁵ Grégory Mikaelian, *Un partageux au Cambodge : biographie d'Adhémard Leclère suivie de l'inventaire du Fonds Adhémard Leclère*, Paris, Cahiers de Péninsule, n°12, 2011, 474 p.

⁴⁶ Armand Rousseau, « Les Pols de la région de Pursat », *Revue indochinoise*, 1903, n°263, p. 1007-1009, n°264, p. 1025-1033.

⁴⁷ Ordonnance royale du 19 décembre 1892, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 705 2c.

souverain qui croît au moins de 60%, et même triplé pour la plupart des hommes adultes, d'autant que certains dignitaires en charge de la collecte pour le trésor unique imposent des charges supplémentaires, comme un droit de deux piastres pour donner aux *bal* la carte qui certifie qu'ils ont payé.

Les *bal* réagissent en pétitionnant auprès des gouverneurs de province et le résident de Kampong Thom, Adhémard Leclère. Celui-ci rédige trois courriers en avril et mai 1893 pour relayer leurs doléances qu'il estime fondées⁴⁸. Il s'insurge de ce qu'on puisse penser « que les réformes introduites au Cambodge par la France ont rendu la condition des esclaves d'État plus dure que par le passé ; aggravé le régime de l'esclavage que la France a été la première à condamner »⁴⁹ et demande que la situation fiscale des *bal* et *kaṃloḥ* soit calquée sur celle des autres sujets. Le résident supérieur Huyn de Verneville qui ne voit en Leclère qu'un méprisable parvenu refuse de faire suite à ces requêtes⁵⁰. Les intérêts du Trésor priment sur la justice sociale⁵¹. Même s'ils peuvent être instrumentalisés par leurs chefs, la réaction des *bal* montre bien qu'ils ne sont pas des esclaves entièrement soumis au bon vouloir de leur maître. Il existe un contrat moral entre eux et la couronne, légitimé par la tradition. En 1892, l'écart avec les pratiques antérieures est d'autant plus flagrant que l'année précédente, le dignitaire en charge du tribut dans Stong a accepté de renoncer à lever le tribut en raison de l'état de famine dans la province⁵².

S'ils ne sont jamais riches, la condition matérielle des *anak nār* peut varier de la pauvreté à une certaine aisance. Roux et Vidal décrivent le village de *bal taṃrī* qu'ils traversent près de Samrong Sen comme absolument misérable : « Tchioum-Pol-Damrei est une réunion de quatre ou cinq maisons de triste apparence, plus sales que celles que

⁴⁸ Note d'Adhémard Leclère datée du 26 avril 1893, Lettre de l'*ukñā sudībk mantrī*, gouverneur de Santuc, au résident de Kampong Thom, 21 mai 1893, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 705 5b11 et 5b7 ; courriers du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 17 avril 1893, 28 avril 1893, 14 mai 1893, arch. nat. du Cambodge/rsc 1753.

⁴⁹ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 17 avril 1893, arch. nat. du Cambodge/rsc 1753.

⁵⁰ Voir les notations de Huyn de Verneville dans le dossier administratif de Leclère, arch. nat. d'outre-mer/ggi 26682.

⁵¹ Télégramme de réponse du résident supérieur Huyn de Verneville aux courriers d'Adhémard Leclère, 17 mai 1893, bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère ms 705 5b12.

⁵² Voir la lettre écrite au nom des *bal* des villages de Thom et Trabek par le *luoṅ jumñit braḥ aṅg* en avril 1893, bib. mun. d'Alençon/ms 705 5b5. Rapport du résident de Kampong Thom, janvier 1891, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

nous avons vues jusqu'ici, et dans lesquelles végètent des familles d'esclaves héréditaires »⁵³. Les codes prévoient d'ailleurs le cas d'un *bal* endetté obligé de s'engager. À l'inverse, les *bal brah rājā yān* de Santuk qui obtiennent par l'artisanat et le commerce les moyens de racheter leur service au palais et ont accès aux terrains de berges et à des rizières dans une zone de terres fertiles s'en sortent bien mieux. La condition matérielle des *anak nār* est conditionnée par la charge que représente le service qu'ils doivent, les possibilités de rachat de ce service dont ils disposent, associées à leur capacité à trouver des sources de financement nécessaires à ce rachat, là où ils vivent et avec les expertises qui sont les leurs.

Lorsque Roux et Vidal traversent le village de « Tchioum-Pol-damrei », les deux médecins français expliquent la mise à l'écart des *bal* par le mépris dont ils sont l'objet. Tous les observateurs français soulignent la déconsidération dont sont victimes les *anak nār*, déconsidération dont on trouve trace dans les écrits en khmer à leur sujet où le pronom *vā* est régulièrement utilisé pour les désigner. La mise à l'écart peut aussi provenir d'une précaution visant à éviter les unions mixtes entre les *bal* et les autres sujets du roi, qui, comme le rappelle Étienne Aymonier, a un impact sur le statut des enfants nés de ces unions, la fratrie étant divisée entre les deux statuts des parents⁵⁴. Pour autant, les *bal* ne sont pas systématiquement repoussés hors de la société villageoise. Ainsi, un rapport de tournée du résident de Kampong Thom Norbert Fourestier en 1894 est sans ambiguïté :

Châhmtraou (nouveau kaundâmrei) a 50 maisons environ, 250 habitants et 30 inscrits Suoy Dâmrei, - l'ancien Kaundâmrei est à peu près abandonné - Châhmautil a 8 maisons, 50 habitants, 12 inscrits Suoy Dâmrei ; Chedor 12 maisons, 70 habitants, 20 inscrits Suoy Dâmrei ; Phloeung-Chhês, 10 maisons, 60 habitants, 12 inscrits.⁵⁵

Ainsi, les *bal taṃrī* dans la haute région peuvent habiter des villages qu'ils partagent avec les autres sujets du roi. Ceux qui habitent avec les *bal taṃrī* de Promtep sont, tout comme les *bal*, des Kuoy. Leur identité ethnique portée par la langue et l'altérité face aux

⁵³ Roux et Vidal, 1884, p. 327.

⁵⁴ Aymonier, 1874, p. 31. Le Kram Saṅghrī montre que, même si elles sont limitées, contrôlées et parfois interdites, les unions et les relations entre *anak nār* et *anak jā* sont possibles. Khin, 1991, p. 234 ; 1998, p. 319-320.

⁵⁵ Rapport de tournée du résident de Kampong Thom, 8 mai 1894, arch. nat. du Cambodge/rsc 5957.

Khmers les placent donc déjà en rupture par rapport à l'ordre social khmer dominant, ce qui facilite probablement ces rapprochements⁵⁶. On perçoit donc une différence de considération et de rapports sociaux avec les autres groupes entre les *anak nār* qui vivent à proximité des centres de pouvoir khmer, étant eux-mêmes des Khmers, et les *bal* de la haute région, dont beaucoup sont des Kuoy. Paradoxalement, les premiers apparaissent bien plus isolés et marginalisés socialement que les seconds. Le système de levée de la corvée est d'ailleurs bien plus contraignant pour les *bal* vivant dans la partie basse de Kampong Svay. Plus proches des centres de pouvoir, plus proches même du palais, ils ne peuvent s'organiser eux-mêmes. En cas de refus d'accomplir leur service ou de le racheter, ils peuvent être mis à la chaîne et emmenés de force⁵⁷.

Les engagés pour dettes ou *khñum ge*

L'engagement pour dettes est bien ancré dans les pratiques sociales au Cambodge au milieu du XIX^e siècle. Il apparaît tant dans les codes de loi du XVII^e et XVIII^e siècle que dans les sources littéraires, tels le poème épique *Lpoek Añgar Vatt*, le *jātaka* qui relate l'histoire de Vorvong et Saurivong ou le conte drolatique de Thmenh Chey⁵⁸.

Le terme *khñum* renvoie à une multitude de situation, y compris l'esclavage total comme pour les *khñum bnañ*, le point commun étant le service dû à un maître⁵⁹. Toutefois, dans les documents du milieu du XIX^e siècle, l'appellation *khñum ge* [litt. « serviteur d'un

⁵⁶ Les Kuoy ne versent pas un tribut récongnitif de leur sujétion au roi khmer, comme cela est le cas pour les Bunong ou les Stieng de l'Est du royaume. Certains Kuoy sont en revanche soumis au statut de *bal*. Il est néanmoins possible que dans des temps plus anciens, les Kuoy aient été considérés comme des tributaires du roi khmer, mais que certains aient été dégagés de ces obligations en raison de la proximité culturelle avec les Khmers qu'ils ont progressivement acquise. Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 342-343 ; Mathieu Guérin, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale, la pacification des aborigènes des hautes terres du Cambodge (1863-1940)*, Caen, AHSR, 2008, p. 159-163.

⁵⁷ Voir par exemple l'ordonnance royale du 19 décembre 1892 qui sanctionne cette pratique, bib. Mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 705 2c.

⁵⁸ Khing Hoc Dy, *Lpoek Añgar Vatt*, Phnom Penh, édition Angkor, 2006, 120 p. La condition du *khñum ge* est notamment celle du personnage Lim Seng dans la version traduite par l'administrateur Guillaume Henri Monod, *Légendes cambodgiennes que m'a contées le gouverneur Khieu*, Paris, Bossard, 1922, p. 127-148. Dans l'histoire de Vorvong et Saurivong, *nāñ* Kessey est réduite à la condition de *khñum ge* auprès du couple qui la recueille après le naufrage de son bateau. Auguste Pavie, *Contes du Cambodge*, Paris, Leroux, 1921, p. 218-224. Lire l'analyse d'Alain Forest sur l'engagement de Thmenh Chey. Forest, 1998, p. 352-353.

⁵⁹ Mikaelian, 2006, p. 694-695. Le sens du mot *khñum* peut avoir évolué depuis le Cambodge ancien où il apparaît déjà dans les inscriptions. Il désigne cependant toujours un état d'infériorité. Michael Vickery, *Society, Economics, and Politics in Pre-Angkor Cambodia. The 7th-8th Centuries*, Tokyo, The Centre for East Asian Cultural Studies for UNESCO, 1998, p. 439-440.

autre »] sert essentiellement à désigner les engagés pour dettes⁶⁰. Le terme *khñum ge* indiquait auparavant une fonction renvoie alors à un statut social bien défini. Les *khñum ge* ont engagé leur force de travail en raison d'une situation financière difficile. Ils signent en marquant de leur phalange une lettre de dettes qui stipule la somme pour laquelle ils s'engagent, parfois avec leur famille. Le chef de famille a aussi la faculté d'engager sa femme, avec l'accord de celle-ci, et ses enfants, sans nécessairement s'engager lui-même. Le statut de *khñum ge* peut aussi être imposé suite à une décision de justice lorsqu'un débiteur qui n'a pas pu rembourser son créancier est poursuivi devant les tribunaux royaux ou dans certains cas de vol⁶¹. La valeur d'un engagé correspond ainsi à la somme pour laquelle il s'est mis au service d'un maître. Cette valeur varie d'une barre d'argent, soit 12,5 piastres, à trois barres pour les femmes et de moins de deux barres à plus de cinq barres pour les hommes dans les années 1880-1890⁶². C'est-à-dire qu'un homme fort et vigoureux peut aliéner sa liberté et engager sa force de travail pour la valeur d'environ une tonne de paddy, soit la production annuelle d'une rizière familiale d'un hectare. Il suffit ainsi d'une très mauvaise récolte pour qu'un paysan perde sa liberté. La plupart des paysans engagent d'abord leurs enfants ou leur femme en espérant pouvoir les racheter plus tard. Ce dispositif leur permet en effet d'emprunter sans intérêt, le travail des personnes engagées rémunérant la créance. Ce dispositif est particulièrement adapté lors des mauvaises passes. Les *bal* eux-mêmes ont accès à cette possibilité lorsque endettés, ils ne peuvent rembourser leurs créancier. Toutefois, le service qu'ils doivent au maître-créancier ne peut empiéter sur le service dû au roi⁶³. En échange de leur force de travail, les *khñum ge* sont logés et nourris par le maître. Celui-ci, appelé *mcāḥ drāby'* (litt. le « maître des biens ») leur apporte aussi sa

⁶⁰ Des exceptions existent, ainsi dans un manuscrit de 1883, un lettré utilise l'expression *khñum ge* pour désigner ce qui semble bien être un village de corvéables héréditaires. Mathieu Guérin, Chhom Kunthea, « Le périple de Khim et Nov de Stung Treng à Attopeu en 1883, récit d'exploration cambodgien du XIX^e siècle », *Péninsule*, n°69, 2014, p. 123.

⁶¹ Sur l'entrée en engagement pour dettes, voir Leclère, 1890, p. 185-188. Adhémar Leclère utilise le même terme pour les *anak nār* et les *khñum ge*, « esclaves », et tend à confondre les deux.

⁶² On retrouve à peu près cette gamme des valeurs des engagés dans les quelques dossiers d'affaires judiciaires portant sur des engagés et dans la liste des *khñum ge* de l'*ukñā tejo* Thong en 1895. Ce dernier dispose alors de cinq hommes et cinq femmes, dont deux ont été libérées de leur dette et une est décédée. La valeur des *khñum ge* restant est de trois barres (soit environ 37 piastres), deux barres et huit *tiñ* (soit environ 35 piastres), trois barres quatre piastres (soit environ 41 piastres), et cinq barres (soit environ 62,5 piastres) pour les hommes, une barre et six *tiñ* (soit environ 20 piastres) et une barre (environ 12,5 piastres) pour les femmes. Les deux femmes qui se sont rachetées étaient engagées l'une pour une barre et l'autre pour 32 piastres. arch. nat. du Cambodge/rsc 5106. On notera que la valeur des *khñum ge* est alors comparable à ce qu'elle était au XVII^e siècle. Voir Mikaelian, 2006, p. 695.

⁶³ Leclère, 1890, p. 178-179.

protection, y compris vis-à-vis des dignitaires royaux. Grégory Mikaelian a pu montrer comment le statut de *khñum ge* permettait d'échapper aux demandes de l'État⁶⁴. Si le maître ne nourrit pas ses engagés de manière décente, ceux-ci sont fondés à aller chercher asile ailleurs, et le maître perd alors tout droit sur son engagé sauf à rembourser les frais engagés par le nouveau maître pour leur entretien⁶⁵.

Les codes insistent sur les conditions de vie et de traitement décentes que le maître doit à ses engagés. Les quelques témoignages de Français qui se sont intéressés à la condition des *khñum ge* indiquent qu'à de rares exceptions près, ceux-ci sont traités correctement par leurs maîtres⁶⁶. Les familles ne peuvent être séparées. Si les codes autorisent les punitions corporelles, celles-ci sont fortement encadrées. Un maître qui frappe à mort son engagé est passible de la peine de mort, ou d'une amende en cas de blessures, à laquelle s'ajoute une diminution de la dette, modulées en fonction de la gravité des blessures. Il est interdit à un maître d'avoir des relations sexuelles avec la femme de son *khñum*. Si le maître ou un membre de sa famille met enceinte une femme engagée, celle-ci est libérée. Il est interdit au maître de traiter ses engagés comme des animaux, de les humilier⁶⁷.

De fait, la condition de *khñum ge* est loin d'être aussi infâmante que celle de *bal*. Dans la province de Santuk, un dignitaire, le *caubañā jumñit satriy* Pot, reconnaît avoir engagé son fils pour la somme de quatre barres d'argent alors qu'il vivait à Kampong Krom dans la province de Koh Sutin, somme empruntée au chef de l'île, *mekoḥ*. Le travail de son fils consistait alors à s'occuper des buffles de son maître⁶⁸.

⁶⁴ Grégory Mikaelian montre que le législateur tente de limiter autant que faire se peut le développement de l'engagement pour dettes qui soustrait une partie du peuple à l'autorité directe du roi et de ses officiers. Ainsi, alors que le travail de l'engagé pour dettes n'est supposé payer que les intérêts de la dette, ce qui pourrait avoir pour conséquence de maintenir indéfiniment l'engagé et sa descendance dans la clientèle de son créancier, dès le XVII^e siècle, le législateur a plafonné le montant des intérêts maximums exigible à celui du capital et a multiplié les cas où le débiteur est libéré de sa dette. Mikaelian, 2006, p. 292.

⁶⁵ *Kram dāsa kammakar*, Leclère, 1898, p. 389.

⁶⁶ Voir par exemple, Janneau, 1870, p. 55-57 ; Aymonier, 1874, p. 28, 30 ; Adhémar Leclère, rapport sur les effets de l'ordonnance du 29 décembre 1897, bib. mun. d'Alençon, ms 706. Les papiers d'Adhémar Leclère mentionnent le cas d'une jeune femme engagée par son père à Sambok qui est torturée par son maître en 1895. L'affaire est portée devant le conseil des ministres ce qui indique que de tels excès n'étaient pas fréquents, bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 705.

⁶⁷ Voir les codes cambodgiens, notamment le *Kram dāsa kammakar*, le *Kram subhā dhipatī*, le *Kram buok*, De fait on ne trouve aucun cas de maltraitance de *khñum ge* dans les archives de Kampong Thom conservées pour la période 1863-1897.

⁶⁸ Alors que les buffles étaient gardés par le garçon, ceux-ci ont été perdus. La famille de Pot est alors accusée d'avoir fui Koh Sutin pour se réfugier à Santuk où elle est retrouvée huit ans plus tard. Le maître

Comme Adhémard Leclère le montre très bien, la condition des *khñuṃ ge* et leur quotidien varie considérablement en fonction des tâches dont ils sont chargés par leur maître. Soit ils restent dans la demeure de leur maître et son affecté à l'entretien de sa maison, de son cheptel ou de son jardin. Ils vivent alors comme des serviteurs. Certains sont plus ou moins durement traités, mais beaucoup sont inclus dans le cercle familial de leur maître. Soit ils sont affectés à l'entretien d'un champ ou d'une rizière appartenant au maître et vivent comme la plupart des paysans khmers, à la différence fondamentale que le fruit de leur labeur ne leur appartient pas⁶⁹.

Il est très difficile d'estimer le nombre d'engagés pour dettes. Les observateurs français qui se sont intéressés aux *khñuṃ ge* insistent sur leur nombre important tout en les considérant comme des « esclaves ». Or, comme le rappelle Alain Forest, « la conviction qu'ils ont de préparer ou de mettre en œuvre la mission civilisatrice de la France les conduit à exagérer l'importance de l'esclavage »⁷⁰. De fait, on est frappé de l'écart entre les affirmations péremptoires sur la généralisation de l'engagement pour dettes, et la rareté des allusions précises à des *khñuṃ ge*, notamment dans les archives judiciaires, qu'ils soient victimes, mis en cause ou en litige avec leur maître. La pratique de l'engagement pour dettes semble bien moins courante que ce qu'affirment les auteurs français et ne représente en tout cas qu'une fraction de la population qu'il ne nous est malheureusement pas possible d'estimer avec plus de précision, d'autant plus, que la condition de *khñuṃ ge* n'est pas une fatalité qu'une personne doit subir toute son existence.

En rachetant leur dette, par exemple par le père de famille ayant engagé sa femme ou ses enfants, par les aubaines ou certains travaux réalisés en dehors du service au créancier, ou plus exceptionnellement par manquement du maître à ses obligations, les *khñuṃ ge* peuvent sortir de leur statut subalterne. Par ailleurs, les codes insistent sur les

réclame le remboursement de la somme prêtée avec les intérêts et des six buffles perdus. Lettre du *caubañā jumñit satriy* Pot au résident de Kampong Thom, 8 octobre 1889, copie d'une lettre de l'*uparāj* au gouverneur de Santuk, 7 octobre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106. De la même manière, Alain Forest cite le cas d'un gouverneur qui a engagé sa femme et ses propres engagés pour obtenir de quoi payer le prix de sa charge. Forest, 1998, p. 349.

⁶⁹ Leclère, 1890, p. 197.

⁷⁰ Forest, 1998, p. 344.

mérites bouddhiques obtenus par le maître qui libère ses *khñum ge*. L'arrivée des Français à Kampong Thom à partir de 1884, s'accompagne de l'élargissement de certains *khñum ge* qui se placent au service et sous la protection des nouveaux hommes forts. Ainsi, en août 1888, le résident de Kampong Thom est saisi du cas d'un nommé Som qui vient de rejoindre les rangs de la milice. Som demande la protection du résident contre le *pālāt'* de Kampong Svay chez lequel il est engagé depuis 10 ans pour une dette de trois barres contractée par sa mère après le décès de son père. Le *pālāt'* doit renoncer à récupérer son *khñum* devenu milicien⁷¹. Il existe ainsi de nombreuses voies permettant aux *khñum ge* de retrouver leur liberté.

Hommes et femmes de bien : *anak jā* **Un statut personnel lié à des capacités économiques**

Les *anak jā* sont les sujets du roi qui n'ont pas aliéné leur liberté ou qui n'ont pas été réduit au statut de *anak nār*. On les appelle aussi *rāstr* qui renvoie à leur statut de sujet du roi⁷². Dans les sources françaises, ils sont désignés sous l'appellation d'« hommes libres », alors que la notion de « liberté » est totalement absente des sources khmères. On ne voit jamais un sujet du roi revendiquer le fait qu'il serait *serī*, libre. La traduction française du concept de *anak jā* apparaît pour le moins ambiguë. *Anak* renvoie à une personne et peut donc être effectivement traduit par homme (ou femme). *Jā* est à la fois un adjectif qualificatif signifiant « bien portant, probe, honnête »⁷³ et un verbe qui peut être traduit par « être ». Ce double sens du terme *jā* est déjà présent en khmer ancien⁷⁴. En aucune façon il ne signifie « libre ». C'est plutôt l'idée de plénitude qui s'impose avec l'emploi de *anak jā*. Un *anak jā* est un « individu qui est », dans le sens d'un homme ou d'une femme qui est en pleine possession de ce qui fait de lui un humain, en pleine possession de ses moyens, qui a toutes les qualités d'un homme ou d'une femme, y compris ses droits. Cet individu reste un *rāstr*, un sujet du roi, soumis à l'autorité du monarque, même si dans le modèle cambodgien celui-ci et ses représentants doivent

⁷¹ Lettre de plainte de Som contre le *pālāt'*, 22 août 1888 et note du résident de Kampong Thom, s.d., arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁷² Aussi noté *rās* dans les sources. Sur les *rāstr*, voir Mikaelian, 2006, p. 687.

⁷³ Moura, 1878, p. 45. En khmer contemporain, le Père Rondineau traduit par « aisé, beau, en bonne santé, heureux, guéri, convalescent », Rogatien Rondineau, *Dictionnaire cambodgien-Français*, tome 1, Phnom Penh, MEP, 2007, p. 382.

⁷⁴ Saveros Pou traduit *jā* en vieux khmer par « être, être bien, être vrai, juste. Mériter. Il mérite de, il convient de », Saveros Pou, *Dictionnaire vieux-khmer-français-anglais*, Paris, Cedoreck, 1992, p. 186.

éviter de l'opprimer⁷⁵. Dans ses études sur les codes didactiques khmers, Saveros Pou propose de traduire *anak jā* par « gens de bien », dans le sens de gens de qualité⁷⁶. Ils possèdent en effet la plénitude des qualités qui font d'eux des hommes ou des femmes. Dans les archives, leur nom est généralement précédé de *cau* pour les hommes ou *nān* pour les femmes. Ils représentent la grande majorité des habitants, ce qu'Adhémard Leclère exprime en disant que « Les libres au Cambodge représentent la masse du peuple »⁷⁷.

Tous ont les moyens de gagner leur vie de manière indépendante ; en ce sens l'expression proposée par Saveros Pou est particulièrement heureuse dans ses différentes acceptions en français. Les *anak jā* sont des individus qui possèdent les biens nécessaires à leur vie. La plupart des hommes et femmes de bien sont des cultivateurs. Dans les provinces de Santuk, Baray, Chikreng, Stong, Choeng Prey, Kampong Siem, Stung Trang et le sud de Kampong Svay, ils pratiquent essentiellement la riziculture humide. À Promtep, Prey Kdey et dans le nord de Kampong Svay, essartage et riziculture humide se complètent. Pratiquement tous ont une activité annexe en saison sèche : la pêche dans les villages proches du lac ou sur les bords de ses principaux affluents, l'exploitation de la forêt dans les hautes terres, bûcherons, fabricants de pirogues, récoltants d'huile de bois ou de cire, chasseurs, coupeurs de bambous ou de rotins. Une petite minorité sont des artisans ou commerçants qui cultivent en général une parcelle. Le *cpāp' Ariyasatthā* liste une suite de conseils pour ceux qui veulent devenir commerçant, comme la nécessité de connaître les poids et mesures ou le calcul⁷⁸. Les niveaux de richesse sont très variables. Un paysan possédant plus de trois hectares de rizières en propre, qui exploite quelques ares de terres de berge, dispose d'un train de culture et d'une paire de buffle, d'une barque et de filets pour la pêche, ou des buffles, voire des chevaux dressés à la chasse à courre, dispose d'un ou deux serviteurs est un individu aisé. Un ménage qui possède un hectare de rizière ou d'essart, voire qui prend en fermage ou en métayage des terres qui ne lui appartiennent pas, qui se contente en saison sèche de poser des nasses à poisson ou de fabriquer des torches en résineux ou

⁷⁵ Sur les mérites du souverain idéal, Mikaelian, 2009, p. 193-206.

⁷⁶ Pou, 1988, 2 vol., 638 p.+pl.

⁷⁷ Leclère, 1890, p. 15.

⁷⁸ Saveros Pou-Lewitz, Philip N. Jenner, « les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. III. *cpāp'* kun cau », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, tome 64, 1977, p. 191 ; Pou, 1988, p. 119-120, 462-463.

de couper des bambous produit juste de quoi survivre les bonnes années et est extrêmement vulnérable les années de mauvaises récoltes.

Les descriptions des villages dont nous disposons montrent que nous sommes bien dans une civilisation du végétal. Comme le rappelle Paul Collard, à propos des maisons des paysans :

Quant au toit où il gîte, la forêt, qui appartient à tous, lui en fournit les matériaux, qu'il utilise presque en l'état où il les trouve. Il y prend le bambou qu'il emploie comme colonnes et comme traverses, à défaut de bois dur, et dont il fait un clayonnage qui lui sert de parquet.⁷⁹

La principale matière première pour la construction des maisons est le bambou. Seuls les montants des maisons sur pilotis sont en général en bois. Toutes les toitures sont en paille ou en feuilles de palmier. Ces habitations végétales permettent de vivre avec un minimum d'apports de l'extérieur. En 1897, une liste des biens des villageois est dressée à l'occasion de l'attaque d'un village de neuf maisons du *ghum* de Tbeng à Promtep qui ont été entièrement pillées. Les voleurs ont emporté deux bufflesses, trois bœufs, 1600 paquets de fils de soie, des soieries composées de deux *saṃbat' hūl*, cinq *saṃbat' khān*, deux *saṃbat' māklāṃm*, trois *saṃbat' brae jĵā huṃm*, un *saṃbat' brae saṅkīm*, deux robes en soie *div braeraṃ bañ braer*, trois bols en métal, trois clochettes en alliage de cuivre, une boîte en cuivre, un pot à chaux en argent servant à préparer le bétel à chiquer, une boîte en argent, une petite boîte en or de cinq *jīy*, trois ciseaux à bétel, un sabre birman et trois barres d'argent⁸⁰. Ces objets sont bien des objets de luxe, mais ils représentent tous les objets de luxe de neuf foyers. Pendant tout le XIX^e siècle, les paysans de La terre de Kampong Svay habitent des paillotes. Les meubles sont inexistants. On dort et on mange sur des nattes, on mange avec les doigts⁸¹. Les villageois peuvent posséder un coffre dans lequel ils mettent leurs quelques objets de valeur. Tous les *anak jā* peuvent néanmoins subvenir aux besoins de leur famille sans emprunter ou en restant en capacité de rembourser les emprunts effectués.

⁷⁹ Collard, 1925, p. 66.

⁸⁰ Lettre du gouverneur de Promtep au Premier ministre, 25 octobre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁸¹ Aymonier, 1874, p. 32.

L'intégration dans le système des *kaṃlāṃṇ*

Les hommes de bien doivent différents services à la couronne au titre des impôts et de la protection du royaume. Théoriquement, tous sont intégrés à un *kaṃlāṃṇ* ou *kuṃḷāṃṇ*, littéralement une « force », même si la réalité de cette inscription de l'ensemble des *anak jā* dans les *kaṃlāṃṇ* n'a pu être démontrée. L'institution du *kaṃlāṃṇ* qui vise à l'origine à faciliter la levée des hommes en temps de guerre ou pour les corvées en les organisant en forces dirigées par des princes ou des dignitaires, entraîne la mise en place de relations de protection et d'obédience patrons-clients⁸².

Le fonctionnement des *kaṃlāṃṇ* et son incidence sur la vie des villages et de l'encadrement des habitants peut être mis en évidence à travers la correspondance des dignitaires en charge des provinces dépendant de la résidence de Kampong Thom dans la décennie qui précède la prise de contrôle par les Français, notamment pour les hommes libres qui ont rejoint le *kaṃlāṃṇ* de l'*uparāj* Sisowath. L'*uparāj* apparaît en effet comme un « chef de force », *mekalāṃṇ* particulièrement actif et influent. On le voit régulièrement intervenir pour prendre la défense de tel ou tel individu. La terre de Kampong Svay est gérée par le *cauhvā* pour la maison du roi, Prey Kdey relevant de la maison de la reine-mère. L'*uparāj* n'a, *a priori*, rien à voir avec les questions judiciaires de cette province qui ne dépend pas de son apanage. En revanche, il est fondé à intervenir au nom d'hommes libres qui se sont placés dans son *kaṃlāṃṇ*, ses propres *rās kuṃḷāṃṇ*. Lors de la répression de la révolte de Poukombo puis de celle de Si Votha en 1875, puis de la grande rébellion de 1885-1888, Sisowath a sillonné la terre de Kampong Svay. On peut penser que c'est à l'occasion de ces périples dans la région de Kampong Thom que des paysans se sont placés sous la protection du puissant frère du roi. C'est d'ailleurs ce que suggère le résident de Kampong Thom en octobre 1889, après une tournée de Sisowath.

À Kompong Leng aussi, comme vous le verrez par la copie d'une lettre jointe au dossier, le second roi a pris un certain nombre d'habitants de cette province sous

⁸² Sur l'institution des *kaṃlāṃṇ*, voir Khin, 1991, p. 224-226 ; Forest, 1980, p. 31-33 ; Saveros Pou-Lewitz, Philip N. Jenner, « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. I. *cpāp' kerti kāl* », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême Orient*, tome 62, 1975, p. 383 n3, May Ebihara, « Societal Organization in Sixteenth and Seventeenth Century Cambodia », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 15, n°2, 1984, p. 288-289.

sa protection, ces gens-là se sentant appuyés refusent d'obéir aux ordres du gouverneur de quelque nature qu'ils soient.⁸³

Les interventions de Sisowath prennent plusieurs formes. Il envoie des lettres officialisant sa protection, *cpābv taṃmkal*. En 1889, l'*ukñā yas tejo*, gouverneur de Kampong Leng, liste une soixantaine de personnes dans une dizaine de villages ainsi placées sous la protection de l'*uparāj*⁸⁴. Sisowath interdit de réquisitionner des hommes libres, théoriquement corvéables, qui se sont placés sous sa protection en les présentant comme au service de son palais. Des hommes de son *kaṃlāṃṇ* poursuivis en justice, y compris dans des affaires totalement anodines du point de vue du frère du roi, peuvent bénéficier de sa protection. Ainsi un certain *cau* Moen, époux de *nāñ* Krem, habitant au village de Phdol dans la province de Santuk perd au jeu et se retrouve couvert de dettes. Lorsque ses créanciers se retournent contre lui, il se plaint à l'*uparāj* qui émet un ordre écrit interdisant aux dignitaires de la province de poursuivre Moen pour ses dettes de jeu⁸⁵. Lorsque le nommé *cau* Yi du village de Prasat Kdong, province de Santuk veut récupérer son ancienne épouse Prak avec laquelle il a eu un enfant et dont il a divorcé, il obtient de l'*uparāj* un écrit demandant aux parents de consentir à ce que leur fille soit de nouveau l'épouse de Yi. Le degré d'immixtion du maître du *kaṃlāṃṇ* dans la vie de ses clients apparaît ainsi très poussé. On voit ici en effet le deuxième personnage le plus important du royaume, le frère du roi et successeur désigné au trône, s'occuper des dettes de jeu de son client ou de faire revenir dans le giron de son mari la femme d'un obscur cultivateur de la province de Santuk. L'intervention au profit de Moen s'explique facilement. Si Moen est condamné à la servitude pour dette, il devient le *khñuṃ ge* de son créancier et quitte alors la clientèle du prince qui s'en trouve affaibli. En revanche, l'intervention au profit de Yi apparaît davantage comme un devoir moral du *mekaṃlāṃṇ*. Yi est passé par la pagode et a, de ce fait, acquis des mérites bouddhiques qui lavent son passé. Le *mekaṃlāṃṇ* n'est ainsi pas un patron distant. Le vocabulaire même aide à comprendre la relation entre le « chef de force » et ses clients. Ces derniers

⁸³ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 25 octobre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁸⁴ Récapitulatif des villages ayant reçu des ordres de Sisowath. La traduction française est très largement fautive. Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁸⁵ Le jeu en question est noté *leñ pīeraccāñ*. *Leñ pīer* est défini par Janneau comme « jouer aux dominos », et par Moura comme « jeu de hasard et intéressé », jeu de carte et dominos. Janneau, 1870, p. 107 ; Moura, 1878, p. 39. Copie d'une lettre de l'*uparāj* accompagnée d'une traduction approximative, 10 septembre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

sont appelés *kūn cau* ou *kmuoy*, enfants-petits enfants ou neveux. Ils sont intégrés de manière symbolique à la famille du *mekamḷāmṅ*, mais à une place cadette, donc subalterne⁸⁶. À l'inverse, on ne les voit jamais s'adresser au *mekamḷāmṅ* par des termes familiers, tels que *bū* ou *ām*, oncle. Il est *mcās'*, le maître, terme utilisé pour les maîtres d'engagés ou d'esclaves, ou le roi, « maître des existences ».

En tant que *mekamḷāmṅ*, Sisowath a le pouvoir d'imposer sa volonté aux dignitaires provinciaux locaux, ce qui ne va pas sans perturber gravement le fonctionnement de l'administration locale⁸⁷. Ce n'est pas le cas des interventions de *mekamḷāmṅ* moins prestigieuses, mais ces maîtres peuvent aussi être plus proches de leurs clients et de l'espace social dans lequel ils évoluent, et donc susceptibles de proposer une protection tout aussi efficace. Adhémard Leclère reconnaît que le système du *kaḷāmṅ*, qu'il traduit par patronat, offre une protection aux clients. Celle-ci est tout à fait officielle comme le montre l'obligation de prévenir un patron en cas d'arrestation d'un homme libre⁸⁸. Toutefois, il insiste sur les restrictions à la liberté individuelle des *anak jā* que ce système implique puisque les paysans khmers semblent être dans l'obligation de se choisir un *mekamḷāmṅ*.

Ainsi, certes, le *anak jā* n'est ni un esclave, ni un engagé, et on ne le voit jamais comme serviteur, mais il reste soumis à de nombreuses contraintes. Il doit jusqu'à trois mois de corvée par an, exceptionnellement plus, auxquels s'ajoutent la capitation à partir de 1870, les impôts sur ses cultures et productions diverses. Il est soumis aux édits du roi et à l'autorité des dignitaires, mais aussi à celle de son *mekamḷāmṅ*. Sa condition au quotidien n'est pas nécessairement différente de celle d'un *anak nār*. Ils peuvent pratiquer les mêmes activités économiques. L'un et l'autre doivent un lourd service au souverain et peuvent être réquisitionnés pour la corvée ou pour la guerre⁸⁹ ; l'un et l'autre ont des chefs auxquels ils doivent obéissance ; l'un et l'autre sont libres de choisir leur épouse, - à l'intérieur de leur groupe- ou le lieu où ils s'installent. Ils sont

⁸⁶ Voir Jacques Népote, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 92, 99-109.

⁸⁷ Voir les rapports de résident de Kampong Thom en 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 373. L'impact des interventions des *mekamḷāmṅ* dans le fonctionnement de l'administration n'a rien de nouveau, puisqu'on en trouve des traces dans les sources du XVII^e siècle. Mikaelian, 2009, p. 249-251.

⁸⁸ Leclère, 1890, p. 18-19.

⁸⁹ Sauf pour les *bal* des pagodes pour lesquels existent des restrictions importantes quant à leur réquisition en temps de guerre.

essentiellement séparés par un statut social et juridique plus ou moins valorisant ou plus ou moins humiliant, central dans leur identité personnelle. Une dernière catégorie celle des *brai nār* est assimilée par l'ensemble des observateurs français aux *anak jā*. À partir de son étude des codes, Grégory Mikaelian émet l'hypothèse que ce sont des affranchis, ce qui est confirmé par l'étude du vocabulaire utilisé lors de l'abolition de l'esclavage en 1897⁹⁰. Ils ont les mêmes obligations et droits que les *anak jā*.

Étrangers et minorités

La population de la terre de Kampong Svay compte en plus des Khmers et des Kuoy, des Lao, des Siamois, des Chams, des Malais, des Chinois, des Vietnamiens qui apparaissent de manière ponctuelle dans les sources à l'occasion d'une affaire de justice, des prélèvements d'impôt ou d'un récit. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ils font rarement l'objet d'une correspondance spéciale de la part des dignitaires cambodgiens et sont donc ainsi très souvent invisibles pour l'historien. On perçoit ici la capacité de la société cambodgienne à les intégrer à l'ordre social. Ces hommes et ces femmes sont largement assimilés aux Cambodgiens avec lesquels ils semblent vivre en bonne harmonie et considérés comme sujets du roi. Certains comme les Chams et les Malais ont des chefs qui leur sont propres, notamment pour les affaires religieuses. Leur statut est celui de leur condition, *bal*, *anak jā*, *khñum ge* et même dignitaires. Ainsi, le *cauvhāysruk* de Stung Trang dans les années 1870, est le petit-fils du *cauvhā* malais *tuan set* Asmit qui a combattu les Vietnamiens pour le roi khmer au début du XIX^e siècle⁹¹. La seule allusion à des communautés distinctes à Kampong Svay dont nous disposons avant l'arrivée des Français est un vers dans le *sāstrā vatt krūc* où sont listés des contingents qui combattent les Siamois, dans le cadre d'une énumération dont le but semble être de montrer la capacité du roi à mobiliser une grande alliance contre l'envahisseur⁹². À côté

⁹⁰ Mikaelian, 2006, p. 689. « *seckdī tael kuṅsī nīn junum oy bal' kuṅloḥ ruoc daujā brai jñār* [l'affaire pour laquelle le conseil doit se réunir est de permettre aux *bal* et aux *kuṅloḥ* de s'émanciper, de devenir *brai nār*] », minutes de la séance du Conseil des ministres du 30 novembre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24189.

⁹¹ Moura, 1883, t. 1, p. 458.

⁹² Khin Sok, *L'annexion du Cambodge par les Vietnamiens au XIX^e siècle, d'après les deux poèmes du vénérable bâtum baramey Pich*, Paris, You Feng, 2002, p. 143, 236.

des régnicoles habituels dans ce type d'exercice, les Bunong, Brao, Stieng, Jarai, Chams, Kuoy..., figurent les Chinois, *cin*.

Si les sources françaises tendent à singulariser systématiquement les Chinois, les sources khmères montrent au contraire une forte inclusion dans la société locale. Le chef-lieu de la province de Stong s'appelle ainsi Kampong Chen (Kam̄bañ' Cin), « le débarcadère des Chinois ». Les métis sino-khmers forment une catégorie à part. À Kampong Cheu Teal, hameau sur le *sdjñ* Sen en amont de Kampong Thom, le village est coupé en deux parties.

Celle qui habite la rive droite, composée surtout de métis chinois, se livre au commerce des bois, des cornes ou construit des bateaux ; celle de la rive gauche presque entièrement cambodgienne, cultive des rizières ou d'immenses jardins de manguiers et de bananiers.⁹³

Des métis chinois apparaissent aussi au village de Kampong Svay près de Kampong Thom ou au chef-lieu. L'existence de ces métis montre une pratique des Chinois de la diaspora bien connue en Asie du Sud-Est. Ils prennent femme localement pour faciliter leur installation et leur intégration dans les réseaux locaux⁹⁴. La société cambodgienne est ouverte à ces unions qui favorisent l'intégration des migrants venus du sud de la Chine. Ceux qui cultivent les rizières et les terres de berges, lorsqu'ils adoptent les us et coutumes khmers perdent leur spécificité. Les archives dont nous disposons pour Kampong Thom valident l'hypothèse exprimée par Alain Forest :

Ce n'est pas le sang ni la parenté qui distinguent le Chinois du Cambodgien, c'est son statut socio-économique et son appartenance culturelle : les Chinois et ses descendants sont Cambodgiens dès lors qu'ils adhèrent aux us et coutumes, dès lors qu'ils se convertissent au système social du pays.⁹⁵

⁹³ Rapport du capitaine-résident, mai 1886 ; rapport du résident de Kampong Thom, septembre 1888, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373

⁹⁴ Anthony Reid (ed.), *Sojourners and settlers. Histories of Southeast Asia and the Chinese*, St Leonards, Allen & Unwin, 1996, 232 p. ; Adam McKeown, « Conceptualizing Chinese diasporas, 1842 to 1949 », *The Journal of Asian Studies*, vol. 58, n°2, mai 1999, p. 306-337 ; « Les migrations internationales à l'ère de la mondialisation industrielle, 1840-1940 », *Le mouvement social*, n°241, 2012, p. 31-46 ; Eric Tagliacozzo, Wen-Chin Chang (éds.), *Chinese circulations. Capital, commodities, and networks in Southeast Asia*, Durham et Londres, Duke University Press, 2011, 534 p.

⁹⁵ Forest, 1980, p. 464.



Le *bhnam* Batheai, ភ្នំបាធាយ⁹⁶

La participation aux travaux agricoles tend à khmériser les Chinois, alors que le commerce ou l'artisanat tendent à leur conférer une identité distincte. Étienne Aymonier rencontre en 1872 un artiste chinois installé sur le *bhnam* Batheai dans la province de Choeng Prey qui jouit d'une certaine notoriété.

Le grès de Bathéai est exploité par un vieux bonhomme métis chinois-cambodgien, qui en taille des Bouddhas, assis, couchés, prêchant, des femmes parfaites, des Ganesa ou statues d'hommes à tête d'éléphant, d'autres à tête de bœuf. C'est le fournisseur du pays d'alentour, jusque et au-delà de Phnom Penh.⁹⁷

Les sources françaises insistent sur le poids des Chinois dans le commerce. En se basant sur les traditions orales, Adhémard Leclère signale l'existence d'un marché chinois sur la rive gauche du *sdin* Sen face à Kampong Thom aux temps de l'*ukñā tejo* Ey⁹⁸. À partir des années 1880-1890, les Chinois les plus importants de la communauté installée à

⁹⁶ Carte de la province de Choeng Prey, détail, collection EFEO.

⁹⁷ Étienne Aymonier, « Recherches et mélanges sur les Chams et les Khmers », *Excursions et reconnaissances*, n°8, 1881, p. 326

⁹⁸ Adhémard Leclère, « Mes souvenirs », s.d., Bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 703 9d.

Kampong Thom sont des négociants, par ailleurs fermiers des pêcheries, des alcools, fermiers ou distributeurs pour la régie de l'opium⁹⁹.

Dans l'organisation juridique mise en place au XVII^e siècle et mobilisée de nouveau sous Ang Duong, les négociants sont placés sous l'autorité de *Shahbandars* chinois¹⁰⁰. La loi sur les jonques indique clairement la séparation de la communauté marchande chinoise en plusieurs groupes en fonction de la région d'origine et de la langue, hokkien, teo chew, cantonnais, hainanais et de l'existence de guildes ou d'associations d'entre-aide¹⁰¹. L'ordonnance royale du 31 décembre 1891 dont la forme indique qu'elle a été prise à l'initiative des autorités françaises, instaure les congrégations au Cambodge, sur le modèle mis en place par Gia Long pour contrôler et administrer les communautés chinoises au Vietnam¹⁰². Les Chinois sont obligés de s'inscrire dans une congrégation selon leur région d'origine. Dans les provinces, leur enregistrement dans les congrégations est de la responsabilité du résident français. Le nombre de congrégations est établi en fonction du nombre d'hommes adultes chinois et de leur provenance. À Kampong Thom, une seule congrégation a d'abord rassemblé l'ensemble des Chinois de la circonscription, avant qu'une deuxième ne soit créée à Baray au tournant du XX^e siècle. Les membres de la congrégation sont collectivement responsables, sous l'autorité de leur chef, du maintien de l'ordre et du paiement des impôts. Ce système de gestion autonome permet aux Français de se défaire sur les chefs de congrégation. Il a aussi pour conséquence de créer une catégorie juridique distincte pour les Chinois, freinant ainsi leur intégration dans la société khmère. Ils sont assujettis à un ensemble de droits et devoirs spécifiques, à des impôts plus lourds, mais sont justiciables des tribunaux français. C'est ainsi que le statut d'étrangers des Chinois se trouve renforcé à l'initiative du colonisateur.

Les Vietnamiens sont aussi soumis à des règles distinctes. Ceux qui vivent à proximité du grand lac sont pour l'essentiel des pêcheurs qui se sont installés sur place. La plupart

⁹⁹ Rapports du résident de Kampong Thom, avril 1887, juillet 1891, juillet 1894, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁰⁰ Voir la loi sur les jonques de 1693 et le *kram ājñā luon* de 1877 étudiés par Mikaelian, 2006, p. 614-650.

¹⁰¹ Mikaelian, 2006, p. 334-338 ; annexes p. 183-185

¹⁰² Ordonnance du 31 décembre 1891, *Annuaire du Cambodge pour l'année 1892*, p. 179-190 ; William E. Willmott, *The Political Structure of the Chinese Community in Cambodia*, Londres, The Athlone Press, 1970, p. 9-45.

continue d'exercer ce métier. Certains sont riziculteurs, maraîchers, d'autres commerçants. À la saison de la pêche, ils sont rejoints par leurs compatriotes venus du delta du Mékong. Ils viennent pour l'essentiel des six provinces du Sud, l'ancien gouvernorat général de Lê Văn Duyêt, devenu la Cochinchine française. Ils sont dès lors sujets français et relèvent à ce titre des juridictions françaises. En 1868, la taxe d'une ligature que les patrons de barques vietnamiens devaient payer pour chaque homme d'équipage est supprimée¹⁰³.

Moura note que, malgré l'antipathie que les Cambodgiens expriment pour eux, leur nombre ne cesse d'augmenter depuis l'instauration du Protectorat. Il n'en compte que 4 000 pour l'ensemble du royaume au début des années 1880¹⁰⁴, soumis à une capitation spécifique. *L'Annuaire du Cambodge pour l'année 1896* indique que la résidence de Kampong Thom est peuplée de 5 000 Vietnamiens¹⁰⁵, ce qui montre *a priori* une forte accélération des migrations de la Cochinchine vers le Cambodge après la Grande Insurrection. *L'Annuaire* est cependant une source à manier avec précaution. Certains chiffres publiés, dont celui des Cambodgiens de Kampong Thom, apparaissent fortement surévalués. La distinction est par ailleurs difficile à faire entre les Vietnamiens installés à demeure, ceux qui venus pour la saison de pêche décident de rester plus longtemps et les nombreux pêcheurs qui rentrent une fois la saison de pêche achevée. Dans tous les témoignages où ils apparaissent, les Vietnamiens forment des communautés distinctes de celles des Khmers, ce qui peut s'expliquer par une importante défiance réciproque due aux guerres du début du XIX^e siècle. Vietnamiens et Cambodgiens se retrouvent néanmoins régulièrement pour travailler de concert notamment pendant la saison de la grande pêche.

Ceux qui encadrent les villageois

Comme dans toutes les sociétés organisées autour d'un État, des corps sociaux intermédiaires encadrent les gens du peuple et leurs dépendants. Dans le Cambodge

¹⁰³ Moura, 1883, t. 2, p. 171.

¹⁰⁴ Moura, 1883, t. 1, p. 453.

¹⁰⁵ *L'Annuaire du Cambodge pour l'année 1896*, Phnom Penh, imprimerie du Protectorat, 1896, p. 141.

rural du XIX^e siècle, cet encadrement social est essentiellement exercé par le *saṅghā*, ou communauté des moines bouddhistes, et par les dignitaires de la royauté.

Les bonzes

Les observateurs français qui viennent au Cambodge au XIX^e siècle notent tous la place éminente des bonzes¹⁰⁶ dans l'ordre social, tant à la capitale que dans les provinces, sur leur prestige et le respect qui leur est dû. Cette force du bouddhisme et de son clergé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle peut être analysée comme une réponse aux chaos vécu par le royaume du début du siècle¹⁰⁷. Pour Adhémard Leclère, « la personne des bonzes, leur habitation, est considérée par la loi comme aussi sacrée que les représentations du Bouddha, les arbres saints et les pagodes »¹⁰⁸. Il est à noter que la plupart des informateurs des orientalistes travaillant sur le bouddhisme sont des bonzes qui ont tout intérêt à insister sur le côté sacré de leur personne. Dans son importante étude socio-historique du monachisme theravada, Jacques Népote classe Kampong Thom dans « le bouddhisme du Sud », celui où l'encadrement social exercé par les bonzes est le plus fort. Il s'appuie sur trois indicateurs : la part des bonzes dans la population totale, le nombre de moines par pagode et le nombre d'habitants par pagode. Kampong Thom est intégré, sur le temps long, dans un espace dans lequel les moines constituent une part importante de la population, ce qui permet de l'encadrer effectivement, au niveau villageois. Ils forment de véritables communautés hiérarchisées installées auprès des villageois¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Terme dérivé du japonais *bozu* qui s'est imposé en français pour désigner les moines bouddhistes, notamment en Asie du Sud-Est.

¹⁰⁷ Anne Ruth Hansen, *How to Behave. Buddhism and Modernity on Colonial Cambodia, 1860-1930*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, p. 45-76 ; Alain Forest, *Histoire religieuse du Cambodge. Un royaume d'enchantement*, Paris, Les Indes savantes, 2012, p. 163-170.

¹⁰⁸ Leclère, 1890, p. 34.

¹⁰⁹ Jacques Népote propose une analyse quantitative à partir de données des décennies 1950-1960 qui permet de fragmenter un espace jusqu'alors artificiellement perçu comme uni sous la bannière du bouddhisme theravada. Toutefois, l'argumentation présente de sérieux biais méthodologiques, que lui-même reconnaît. Ainsi, les critères choisis ne sont pas nécessairement les plus pertinents. Plutôt que la part de bonzes dans la population totale, il eut été plus cohérent de s'appuyer sur la part de bonzes parmi les hommes adultes, de manière à éviter que les caractéristiques démographiques des populations concernées ne créent un biais dans les comparaisons. Un critère manque : celui de la densité spatiale des pagodes. S'il l'on veut étudier la capacité d'encadrement social du monachisme theravada, la distance physique entre les villageois et le monastère doit être prise en compte. Enfin, Jacques Népote s'appuie sur des statistiques par province, ce qui n'est certainement pas l'échelle la plus pertinente. Une approche multiscalaire aurait été beaucoup plus précise. L'extrapolation de tendances sur le temps long à partir de seules données des années 1950-1960 interroge. Ces réserves mises à part, Les typologies établies par Jacques Népote entre zones fortement bouddhisées et « zones de résistances » apportent des éléments de compréhension importants des modèles sociaux et politiques des pays concernés par l'étude. Jacques

Les moines apparaissent proches socialement des villageois. Ainsi, les chefs de pagode sont généralement appelés *mevatt* dans les courriers des *mesruk*, sans que leur titre ne soit mentionné. De même, à plusieurs reprises des bonzes apparaissent victimes de bandits de grands chemins. Ces bandits sont pour la plupart des paysans qui n'hésitent pas à s'en prendre à des hommes portant la robe safran¹¹⁰. Ces éléments ne remettent pas en cause la prééminence des bonzes dans la société cambodgienne, mais ils tendent à nuancer la sacralité des membres du *saṅghā* aux yeux des paysans.

On a parfois l'impression en lisant les premiers ethnographes français du Cambodge que le *saṅghā* vit en dehors des affaires du monde. Adhémar Leclère note ainsi :

Les bonzes observent le célibat ; ils sont moraux, doux, très religieux et très tolérants, ne s'occupent jamais des choses de l'État, et paraissent ignorer les événements les plus importants qui s'accomplissent autour d'eux.¹¹¹

Or, les rares récits rédigés par ces mêmes bonzes qui nous sont parvenus montrent un véritable intérêt pour la marche de la vie politique, économique, sociale du pays¹¹². Avant l'arrivée des Français, le vénérable *pūdum paramī* Pich témoigne des malheurs des temps pour les habitants et de l'évolution économique et politique de la région dans les années 1830-1850¹¹³. Lors de la Grande Insurrection de 1885-1886, le capitaine-résident insiste sur le rôle des bonzes dans l'encadrement de la population. Dans les deux cas, il s'agit d'événements tragiques d'une importance considérable pour la vie de l'ensemble des habitants. Ces témoignages tendent néanmoins à montrer que les bonzes

Népote, « Pour une approche socio-historique du monachisme theravada », *Péninsule*, n°1, 1980, p. 69-99 ; n°2-3, 1981, p. 81-122 ; n°4-5, 1982, p. 121-160 ; n°8-9, p. 91-136.

¹¹⁰ Voir arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹¹¹ Leclère, 1890, p. 32.

¹¹² Olivier de Bernon a publié une translittération et une traduction d'un court récit de voyage d'un groupe de moines cambodgiens au monastère de Jetavana en Inde. Bien que très succinct, ce texte comprend une partie sur le gouvernement et l'économie du royaume abritant le monastère. Olivier de Bernon, « 'Journeys to Jetavana': Poetic and Ideological Elaborations of the Remembrance of Jetavana in Southeast Asia », in Peter Skilling and Justin McDaniel (éds.), *Buddhist Narrative in Asia and Beyond, in Honour of HRH Princess Maha Chakri Sirindhorn on Her Fifty-Fifth Birth Anniversary*, Bangkok, Institute of Thai Studies, Chulalongkorn University, volume 1. p. 177-193

¹¹³ Khin, 2002, p. 342-343.

sont bien moins coupés des affaires du monde que ce que les écrits d'Aymonier, de Moura ou de Leclère pourraient laisser penser¹¹⁴.

Cette proximité entre le *saṅghā* et les villageois s'explique aisément par la manière dont on intègre les ordres. Les jeunes gens qui souhaitent entrer au monastère, peuvent devenir novices, *saṃmañeḥ* ou *nen*. Ils le font généralement dans une pagode éloignée de leur village de manière à permettre une rupture avec leur environnement familial. En s'attachant à un maître-bonze, ils apprennent à devenir des moines¹¹⁵. À l'âge de 20 ans, ils peuvent être ordonnés bonze, *bhikkhu*. L'entrée dans les ordres donne lieu à une cérémonie pendant laquelle l'impétrant déclare s'engager à suivre les règles strictes de vie à la pagode pendant la durée de son séjour.

Les bonzes se recrutent en général dans le peuple, parmi les hommes libres, mais on trouve quelquefois parmi eux des princes, des Préa-vongsa et, souvent, très souvent, d'anciens mandarins. Il y a parmi les bonzes quelques anciens esclaves qui ont obtenu de leur maître l'autorisation d'entrer dans les ordres et qui ont ainsi conquis leur indépendance (...) Les hommes mariés peuvent se consacrer au Bouddha si leur femme y consent, qu'ils soient pères de famille ou non, mais les bonzes n'encouragent pas de pareilles vocations.¹¹⁶

Tout *anak jā* et tout *khñuṃ ge*, avec l'accord de son maître qui y gagne des mérites, peut devenir bonze. De fait, le passage par la pagode fait partie de l'itinéraire de vie attendu des hommes de bien khmers.

La plupart des Cambodgiens, vers leur dix-septième ou dix-huitième année, sont, en grande cérémonie, conduits à la pagode pour y parfaire leur éducation, y apprendre à apprécier la morale bouddhiste, qui leur est alors enseignée par le Louk-Sang-Krou-Tom. Ils passent là au moins un an, quelques fois plus, jouissant des immunités, privilèges et honneurs que l'on rend aux bonzes. Le plus grand nombre rentrent ensuite dans la vie civile et se marient.¹¹⁷

La plupart des *bhikkhu* ne reste que d'un à trois ans à la pagode avant de revenir à la vie laïque. Cette étape précède en général le mariage et permet de retarder celui-ci pour les hommes. Ceux qui passent leur vie à la pagode sont une petite minorité. La pagode est

¹¹⁴ Rapport du mois de mars 1886 du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'Outre-Mer/rsc 373, *La Justice* 9 mai 1886.

¹¹⁵ Voir Khin, 2002, p. 121-122, 220.

¹¹⁶ Leclère, 1890, p. 31.

¹¹⁷ Roux et Vidal, 1884, p. 477.

une étape dans une vie qui permet notamment de gagner des mérites, *pun̄y*, pour soi, pour les siens, notamment ses parents, et de s'instruire¹¹⁸. Les membres du *saṅghā* ont certes une position éminente, mais ils restent profondément liés aux communautés villageoises dont ils sont issus et dans lesquelles ils sont vocation à retourner.

Le *saṅghā* est organisé en une hiérarchie, partant des novices, aux bonzes, au chef de pagode, puis qui se poursuit au niveau de la province et enfin jusqu'à la capitale. Le *pūdum paramī* Pich se présente dans les premières strophes du *sāstrā lpoek rapā ksatr* comme « *saṅgharāj*, responsable de tous les bonzes de la province de Baray »¹¹⁹. Le terme que Khin Sok traduit par responsable est *cauhvāy*, qui renvoie à un pouvoir de commandement. Les *saṅgharāj* et notamment les plus élevés en dignité d'entre eux les patriarches, le *braḥ mahāsaṅgharāj* Tieng portant le titre de *samtec braḥ mahāsumedhā dhipadī* pour l'ordre Mahanikay, et le *samtec braḥ sugandhā dhipetī* Pan pour l'ordre Thommayuth, sont des personnages considérables placés juste après le roi dans l'ordonnement de la société¹²⁰. L'ordre Thommayuth d'introduction récente au Cambodge depuis le Siam n'apparaît pas dans les archives de Kampong Thom, malgré la proximité du *tejo* Ey avec la cour de Bangkok. Le nouvel ordre se développe essentiellement autour de Phnom Penh après l'installation du *mahāsaṅgharāj* Pan au *vatt* Botum Vaddey¹²¹. Jean Moura précise toutefois que les monastères ne sont pas sous l'autorité hiérarchique de ces hauts personnages situé auprès de la cour.

Ces dignitaires n'exercent aucune autorité en dehors du monastère dans lequel ils vivent ; les communautés ne sont pas soumises à une direction commune ; elles s'administrent séparément, et si leurs membres se rendent quelquefois auprès des princes ecclésiastiques, c'est pour les consulter sur des points obscurs de la doctrine.¹²²

Adhémar Leclère qui a longuement observé le bouddhisme cambodgien à Kampot, Kampong Thom et Sambor, écrit pour sa part que « le monastère est absolument

¹¹⁸ Adhémar Leclère, *Le Bouddhisme au Cambodge*, Paris, Leroux, 1899, p. 400-411.

¹¹⁹ Khin, 2002, p. 281, 329.

¹²⁰ Harris, 2005, p. 51.

¹²¹ Harris, 2005, p. 105-111. Jacques Népote et Michel Tranet lient cette concentration de monastère Thommayuth autour de la capitale aux difficultés du souverain khmer à se faire reconnaître dans les provinces de l'extérieur au début du XIX^e siècle. Jacques Népote et Michel Tranet, deux sources statistiques relatives à la situation du monachisme theravāda au Cambodge à la fin du XIX^e siècle », *Seksa Khmer*, n°6, 1983, p. 68-71.

¹²² Moura, 1883, t.1, p. 197.

indépendant » sous l'autorité du *mevatt*¹²³. La hiérarchie est surtout importante pour les ordinations, la nomination des *mevatt* et l'assurance du respect des règles monastiques. Aucune autorité des *saṅgharāj* sur les *mevatt* dans la gestion de la pagode n'apparaît dans les sources.



bonzes dans leur *ktī*¹²⁴

La vie des membres du *saṅghā* est ordonnée par un ensemble de règles qui assurent une certaine austérité et vise à couper les religieux des désirs de ce monde. Ils habitent dans des petites cabanes individuelles de palme et bambou sur pilotis, les *ktī*. Leur temps se partage entre la prière, la méditation, l'étude, l'enseignement, l'entretien de la pagode, les relations avec les fidèles, autant d'activités qui permettent d'accumuler les mérites. Ils mangent une à deux fois par jour avant midi, se couchent tard et se lèvent tôt. Ils vivent strictement séparés des femmes avec lesquelles ils ne peuvent avoir aucun contact physique. Afin d'éviter de croiser leur regard, ils cachent leur visage avec un éventail, et doivent éviter de se retrouver seuls avec une femme¹²⁵.

¹²³ Leclère, 1899, p. 394.

¹²⁴ Leclère, 1899.

¹²⁵ Adhémar Leclère dans son étude sur le bouddhisme au Cambodge expose ce qu'il considère être une journée type des religieux. Leclère, 1899, p. 421-425. Roux et Vidal, 1884, p. 474.

Il n'a pas été possible d'évaluer la part des membres du *saṅghā* dans la population totale de Kampong Svay dans les premières décennies du règne de Norodom, faute de sources. Chaque monastère tenait un registre de ses membres, mais aucun n'a pu être retrouvé. Les Français considèrent les bonzes systématiquement comme trop nombreux. Pour eux, il s'agit avant tout d'individus non productifs, qui ne participent pas aux finances de l'État car exemptés d'impôts. Leclère indique que chaque *sruk* a en moyenne dix à vingt pagodes. Dans le jeu de cartes de 1897 dont nous disposons, les pagodes figurent sur celles de Baray, avec treize noms, Chikreng avec huit noms, Stong avec quatre noms et enfin le petit *mīoeñ* septentrional de Promtep avec une seule pagode. Un document officiel datant de 1901 recense trente-deux *vatt* à Baray, dix à Chikreng, dix-neuf à Stong, trente à Kampong Svay, onze à Santuk, huit à Prey Kdey et quinze à Kampong Leng, soit 125 pagodes pour les provinces dépendant de la résidence de Kampong Thom¹²⁶. Il est impossible qu'une vingtaine de pagodes se soient construites en quatre ans à Baray ou quinze à Stong. Les cartes dessinées en 1897 comportent avec certitude des omissions. En comptant une moyenne d'une dizaine à une quinzaine de bonzes par pagode¹²⁷, on arrive à une estimation d'environ 1 200 à 1 900 *bhikku* au début du XX^e siècle, soit environ 3-4 % des hommes valides. L'unique pagode de Promtep semble confirmer que les pagodes sont concentrées dans la région basse, soit les zones les plus densément peuplées, les plus proches des autorités et des voies de circulation. L'écart important entre le nombre de villages, plusieurs centaines, et le nombre de pagodes tend à sérieusement relativiser le rôle des monastères dans l'encadrement effectif des populations. Ainsi, seuls les villageois vivant à proximité de pagodes peuvent être effectivement placés sous l'encadrement moral, religieux et social des bonzes.

Les dignitaires

Les dignitaires sont les représentants de la couronne chargés d'encadrer la population. Ils ont un pouvoir et une autorité étendue sur l'ensemble des hommes et femmes du commun, gens de bien, corvéables de la couronne ou des pagodes, engagés, esclaves. Ils occupent le haut de l'échelle sociale. Comme le rappelle Alain Forest, « approcher du roi

¹²⁶ Bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémar Leclère/ms 694 2d. Pour une présentation critique de ce document, voir Népote et Tranet, 1983.

¹²⁷ Voir Harris, 2005, p. 110-111.

et être à son service, appartenir donc au corps des fonctionnaires et délégués royaux représente l'apogée de la réussite sociale et le chemin vers l'enrichissement individuel »¹²⁸. En fait, il n'est pas nécessaire d'être connu du roi pour accéder à une fonction de dignitaire. Tout homme de bien peut le devenir s'il s'installe dans la clientèle d'un homme suffisamment puissant pour le nommer à un poste de responsabilités. En revanche, s'approcher du roi, c'est se donner les moyens de parvenir aux plus hauts honneurs.

Nous disposons de sources nous permettant de reconstituer le parcours de dignitaires nommés dans la terre de Kampong Svay, lettres de dignitaires récapitulant leur carrière, dossiers d'affaires judiciaires impliquant des dignitaires, et pour ceux qui restent en poste après le coup de force de Huyn de Verneville en 1897, dossiers administratifs. Les plus importants apparaissent parfois dans les chroniques royales ou les sources littéraires. Ce n'est pas tant la carrière administrative qui nous intéresse ici, que la définition du rôle social de cette élite. En quoi son accès est-il réellement ouvert à tous les hommes de bien ? Comment se reproduit-elle ? Quel est son poids dans l'encadrement de la société à l'échelle provinciale et villageoise ?

Dans le Cambodge du XIX^e siècle, les dignitaires sont tous ceux qui possèdent un titre portant un rang, *sākkh* ou *sakti*, auquel sont attachées des dignités. Le millier de dignités, *hūbān'*, que possède un dignitaire définit son rang hiérarchique et protocolaire, les dignitaires de la maison du roi, étant supérieurs aux dignitaires de même rang de la maison de l'*uparāj*, eux-mêmes supérieurs aux dignitaires de même rang de la maison de la reine-mère¹²⁹. Dans les sources, les dignitaires apparaissent sous leur titre, parfois suivi de leur nom propre. Les titres indiquent le rang du dignitaire et sa fonction, au moins théorique. Les *ukñā* sont supérieurs au *caubañā*, eux-mêmes supérieurs aux *luoñ*, *braḥ*, *ghun* etc. Le *sāstrā lpoek rapā ksatr* montre que les titres de femmes de dignitaires en usage dans la période post-angkorienne sont encore utilisés au XIX^e siècle. La femme de l'*ukñā vāṃñi* Nong est appelée *jaṃ dāv devī*, et l'auteur du poème précise que Ang

¹²⁸ Forest, 1998, p. 351.

¹²⁹ Le système de titulature et de classement des dignitaires semble avoir peu évolué depuis le XVII^e siècle. Pour une présentation détaillée de ce système, voir Mikaelian, 2006, p. 700-704.

Duong a réinstauré les anciennes titulatures, tant pour les dignitaires que pour leurs femmes¹³⁰.

Si nous ne disposons d'aucune liste exhaustive des dignitaires de la terre de Kampong Svay et des autres provinces placées sous l'autorité du résident de France à Kampong Thom, il est néanmoins possible d'estimer leur nombre. Chaque province, *khaetr* ou *sruk*, est dirigée par un gouverneur, *cauhvāysruk*, tous les gouverneurs de Kampong Svay ayant rang d'*ukñā* au XIX^e siècle¹³¹. Il est assisté d'un *pālāt'*, de deux juges, *subhā*, de deux à quatre subalternes, et d'un ou deux secrétaires. Les régions reculées des plus grandes provinces comme Kampong Svay sont parfois découpées en circonscriptions secondaires, les *mīoeñ*, tels Promtep, Porong, à la tête desquelles on trouve un *caumīoeñ*, lui-même assisté de un à trois subalternes. Sachant que l'on compte dans la terre de Kampong Svay, les provinces de Chikreng, Stong, Kampong Svay, Baray, Santuk, Choeng Prey, Stung Trang, Kampong Siem, auxquelles s'ajoutent celles de Prey Kdey et Kampong Leng rattachées à la résidence de Kampong Thom, on arrive à un total d'une centaine de dignitaires chargés de la gestion des provinces. S'ajoutent, les dignitaires en charge des groupes de *bal*, que l'on peut estimer à un peu plus d'une dizaine, mais qui, pour l'essentiel, résident à la capitale.

Enfin, les hameaux, *bhūmi*, sont réunis en « pays », *sruk*, à la tête desquels se trouvent des *mesruk*. Le résident de Kampong Thom Groslier écrit à leur propos :

Le Mésrok est dans un village ou dans l'étendue de plusieurs villages le simple représentant, l'agent du Gouverneur de la province ; souvent, il est inintelligent, même illettré ; son autorité est presque nulle ; il est l'homme de son Gouverneur et non le chef du territoire et des habitants qui lui ont été nominalement confiés, et dont il s'occupe aussi peu que possible. Pauvre, il vit de son travail et des minimes remises que lui procure la perception de certains impôts, ne cherchant pour tout le reste qu'à ne pas déplaire au mandarin de qui dépend sa situation purement honorifique.¹³²

¹³⁰ Khin, 2002, str. 280, p. 343.

¹³¹ Ce n'était pas le cas au XVII^e siècle comme le montre l'étude de Grégory Mikaelian.

¹³² Cette analyse est validée par le résident supérieur qui inscrit « oui » dans la marge du rapport de son subordonné. Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, février 1901, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

Cette vision dévalorisée du *mesruk* est en partie contredite par les sources khmères. Tous les *mesruk* qui apparaissent ont rang de *caubañā*, soit le rang protocolaire immédiatement inférieur à celui des *ukñā*. Ils participent à la perception des impôts, notamment l'impôt du riz, ce qui leur garantit un revenu par ponction sur les quantités de riz prélevées. Si l'on en croit Aymonier, les *mesruk* sont nommés pour trois ans par les chargés de pouvoir du roi en charge des impôts, les *ājñā luon*¹³³. Ils sont aidés de deux ou trois *juṃdub*, dignitaires subalternes qui ne possèdent que quelques centaines de dignités, et administrent des territoires comprenant une dizaine de hameaux¹³⁴. Leur nombre est inconnu. Sur les cartes dessinées en 1897, on compte environ entre 500 et 600 villages¹³⁵ relevant du *stec trāñ'* de Kampong Svay, soit une cinquantaine de *mesruk* et cent à cent cinquante *juṃdub*. En excluant les *juṃdub*, qui ne sont que des aides choisies parmi les paysans, on arrive à environ 150 à 160 dignitaires pour la terre de Kampong Svay, soit environ 0,4% des hommes valides. Démographiquement insignifiants, ils sont les individus les plus influents de la région.

Devenir dignitaire

Si l'on s'en réfère aux codes, et notamment au *kram sruk*, le principal texte qui organise le pouvoir administratif depuis le XVII^e siècle, les dignitaires sont intégrés au service royal par le roi sur proposition de hauts dignitaires¹³⁶. Les dignitaires sont nommés directement par le roi, ou plus souvent par ceux qui tirent profit des territoires qu'ils auront à administrer, soit à Kampong Svay le *stec trāñ'*, le Premier ministre ou la reine-mère pour Prey Kdey, et pour les chefs de *bal* par les bénéficiaires de la corvée ou du tribut, reine-mère et *uparāj* notamment. Le roi ne peut en réalité que sanctionner les nominations. Les dignitaires subalternes, *snañ*, *mesruk*, *kraḷābās*, *smīen* sont choisis par leur supérieur, mais certains conservent leur poste à la mort ou au départ de celui-ci. Tous doivent boire l'eau du serment par lequel ils font allégeance au roi, serment si fragile qu'il doit être renouvelé deux fois par an.

¹³³ Aymonier, 1874, p.19.

¹³⁴ Une carte datée de 1905 signée par le *mesruk* de Veal Mlouv, province de Tbaung Khmum, montre clairement l'étendue de son *sruk* (carte déposée à la BULAC).

¹³⁵ L'identification des villages n'est pas évidente. Si pour ceux dont le nom est précédé de *bhūmi*, il n'y a pas d'ambiguïté, ce n'est pas le cas pour d'autres. Sur certaines cartes, telle celle de Kampong Svay, on ne sait avec certitude si les noms indiqués renvoient à des villages, des lieux-dits, des prairies, des forêts, des collines, des rivières...

¹³⁶ Grégory Mikaelian, « La gestion administrative du royaume khmer d'après un code institutionnel du XVII^e siècle », *Péninsule*, n°38, 1999, p. 114, 129, 152-154.

Les codes insistent sur la nécessité de faire un bon choix pour les gouverneurs de province. Ces derniers doivent être khmers ou au moins être nés au Cambodge et parler la langue khmère. Il est à noter que la réticence vis-à-vis des étrangers est expliquée par le fait qu'ils ne connaissent pas les us et coutumes des khmers et notamment qu'ils n'ont jamais « cultivé la rizière ». Le gouverneur doit être bienveillant, suivre les préceptes du bouddhisme, être honnête, être tel le « le père et la mère des administrés »¹³⁷. De fait, toutes ces conditions jouent moins que les réseaux et la capacité à se faire remarquer par ceux susceptibles de nommer à un emploi dans le service du roi, de l'*uparāj* ou de la reine-mère. Adhémard Leclère lorsqu'il est à Kampong Thom recueille l'histoire d'un homme du commun qui est élevé à la dignité d'*ukñā tejo* et auquel succède son esclave bunong¹³⁸. Cette histoire, celle de l'*ukñā tejo* Kraham apparaît aussi dans les chroniques¹³⁹. Remontant aux premières années du XVII^e siècle, elle est encore connue à Kampong Svay lorsqu'Adhémard Leclère y est nommé résident. Les deux versions, celle des chroniques et celle retenue par l'oralité populaire insistent sur le caractère exceptionnel, et pour tout dire anormal, de la nomination d'un simple sujet et, encore davantage d'un Bunong, à l'une des plus hautes charges du royaume¹⁴⁰. De fait, tous les dignitaires de Kampong Svay identifiés entre 1860 et 1897 pour lesquels nous connaissons les origines sont des enfants de dignitaires. Les *ukñā tejo* ont occupé d'autres charges avant de devenir le « dos du serpent ». Ey, bien que nommé par le roi de Siam dans des circonstances exceptionnelles, était déjà *snañ*. Son successeur Sou est l'ancien gouverneur de la terre de Tbaung Khmum, quant à Thong qui occupe la charge de 1887 à 1888 puis de 1892 à 1896, c'est le fils de Ey, le dernier *tejo* ayant eu la puissance d'un grand feudataire. Les dignitaires à des rangs plus modestes ne font pas exceptions. Les dignitaires cherchent ainsi à placer leurs enfants dans le service du roi.

Par exemple, Seang est né à Kampong Thom vers 1854-1855, à la fin du règne du roi Ang Duong lorsque Kampong Svay est dirigée par l'*ukñā tejo* Ey. Son père, Srey, a été choisi par Norodom pour prendre la tête de la province de Stong après la révolte de 1869 avec

¹³⁷ Mikaelian, 1999, p. 128-129.

¹³⁸ Adhémard Leclère la publie dans son recueil sur les contes et légendes du Cambodge. « Le déchou Kraham-Ka et le déchou Yat », *Cambodge, contes et légendes*, Paris, Bouillon, 1895, p. 39-52.

¹³⁹ Notamment dans la version de Dik Vil et le fragment F1170. Mak Phoeun, *Histoire du Cambodge de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e*, Paris, EFEO, 1995, p. 120-123 ; Khin, 1998, p. 332-333.

¹⁴⁰ Selon la chronique de Dik Vil, l'*ukñā tejo* Kraham était le fils d'un petit dignitaire.

le titre d'*ukñā mantrī tejo*. Le lieu de naissance de Seang et les circonstances de la nomination, en remplacement d'un gouverneur imposé par le haut et chassé par les habitants, laisse supposer que Srey faisait partie de la clientèle de Ey. Seang reçoit son instruction à la pagode de Kdey Cha, la grande pagode située juste en face de Kampong Thom sur l'autre rive du *sdjñ* Sen, où il se fait novice. En 1873, son père l'envoie à Phnom Penh comme page du roi, ce qui constitue la voie la plus sûre pour atteindre les plus hautes fonctions de l'État. Il est intégré à l'administration royale et affecté comme *smīen* au service du *prasoe sūrivañs*. C'est en cette qualité qu'il revient dans Kampong Svay lorsqu'il accompagne les troupes du *prasoe sūrivañs* venues rétablir l'ordre dans le pays après la révolte de Si Votha. Il reste au service du *prasoe sūrivañs* jusqu'à la mort de celui-ci, puis rentre à Kampong Thom. Il est mobilisé pour guider les colonnes françaises pendant la Grande Insurrection. Il poursuit ensuite sa carrière au Palais où il est nommé *hluoñ mantrī bhinit*, en 1890, un titre mandarinal du Palais d'un grade peu élevé. Deux ans plus tard, il retourne dans la terre de Kampong Svay comme *pālāt'* du *mīoen* de Promtep. Malade, ayant probablement contracté le paludisme, il doit démissionner en 1894. Il est ensuite nommé *yokpāt'* de la province de Kampong Svay en 1895¹⁴¹.

Parmi les chefs de *bal*, nous avons quelques indications sur le parcours d'un certain Pot, chef des *bal kramuon* et Svay, chef des *bal taṃrī*. Alors qu'il est chargé des *bal kramuon* pour la maison du roi avec le titre et le rang de *caubañā sena dhipatī*, l'*ukñā rāj tejaḥ*, dignitaire du palais, faisant alors fonction de ministre de l'Intérieur sous l'autorité du Premier ministre, l'élève à la dignité d'*ukñā rājā snaehā* en charge des *bal suoy rañg* qui collectent la gomme-gutte. Cet homme originaire de Santuk est choisi parce qu'il est « de bon caractère et dévoué au service »¹⁴², formulation qui renvoie directement aux qualités attendues d'un dignitaire qui encadre les populations telles qu'elles sont énoncées dans le *kram sruk*. Les lettres de ceux qui le recommandent montrent que les appuis comptent autant, si ce n'est plus, que les qualités de l'impétrant. L'*ukñā gujan senā* Svay, chef des *bal taṃrī* de Kampong Svay dans les années 1870-1890 est le frère du chef du poste siamois de Cheom Khsan¹⁴³. Un *ukñā gujan senā* en poste au palais de l'*uparāj*, dont le frère est le dignitaire cambodgien au service des Siamois qui a pour

¹⁴¹ Dossier personnel de Seang, arch. nat. du Cambodge/25413.

¹⁴² Traduction des lettres de l'*ukñā rāj tejaḥ*, de l'*aggamahāsenā* et de l'*ukñā tejo* annonçant la nomination de l'*ukñā rājā snaehā*, 19 et 20 septembre, 6 octobre 1890, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁴³ Rapport de tournée du résident de Kampong Thom, 8 mai 1894, arch. Nat. du Cambodge/rsc 5957.

mission de surveiller la frontière avec Kampong Svay, permet d'envisager l'existence de réseaux entre une famille éminente de cette région et les palais de Bangkok et de Phnom Penh, qui date probablement du temps de l'*ukñā tejo* Ey.

Comme on le voit, une part non négligeable des dignitaires est nommée, non par le roi mais par d'autres dignitaires selon un principe de cooptation parmi les enfants de dignitaires méritants. Le faible nombre de charges de dignitaires disponibles, même si celui-ci augmente légèrement avec la création de nouvelles provinces comme Chikreng ou Stong, implique que la majorité des enfants de dignitaires rejoignent la masse des gens du commun. Pour devenir dignitaire, il convient non seulement d'être bien né, mais encore de se faire remarquer et, souvent, de pouvoir acheter sa charge. C'est déjà le cas sous Ang Duong. Grâce au *sāstrā lpoek rapā ksatr* écrit par un religieux proche de la *jaṃ dāv devī* Prak, la veuve de l'*ukñā vāṃṇ* Nong qui a mené la révolte contre les Vietnamiens avec Ey, nous connaissons la vie du fils de Nong et Prak. Après la mort de Nong, sa femme et son fils s'installent à Tonlé Repou, au village de Phnom Srok, sous la protection du roi de Siam. Ils se livrent au commerce pour gagner leur vie¹⁴⁴. Il leur faut attendre l'installation d'Ang Duong sur le trône et le retour à la paix, pour pouvoir revenir dans leur village d'origine, Sralav à quelques kilomètres au sud de Baray. Malgré la mort de son mari, la *jaṃ dāv devī* Prak est encore une grande dame et ce sont les villageois qui construisent sa maison. Bien que n'exerçant aucune fonction officielle, Meas, le fils de Nong et Prak, est appelé *hmīn* dans le poème, un titre honorifique pour des fonctionnaires subalternes, mais qui est aussi utilisé pour les enfants de hauts dignitaires¹⁴⁵. Meas est alors un jeune adolescent¹⁴⁶. Il se rend à Oudong où il se présente au roi Ang Duong avec des cadeaux préparés par sa mère. Grâce à son nom, il entre alors comme page au service du roi, *khñuṃ ksatra dhlai uṭaṃ*¹⁴⁷. Il n'est alors qu'un serviteur qui doit faire ses preuves. Le poème insiste sur les efforts de la dame Prak pour que son fils intègre le service royal, seul moyen de faire perdurer les honneurs et la richesse de la famille. La mort prématurée de Meas interrompt le processus, faisant de cette famille un parfait exemple de l'impermanence des biens et des honneurs dans le récit du bonze Pich.

¹⁴⁴ Khin, 2002, p. 296, 339.

¹⁴⁵ Pou, 1988, p. 408

¹⁴⁶ Il serait né vers 1830. Khin, 2002, p. 284, 331.

¹⁴⁷ Khin, 2002, p. 306, 346.

Lorsqu'ils étudient la société khmère, les Français insistent sur la vénalité des charges, symbole pour eux d'un ancien régime qu'il est nécessaire de faire évoluer¹⁴⁸. L'étendue de cette pratique est difficile à évaluer, mais il est certain qu'elle existe, comme le montre les cadeaux que confie la dame Prak à son fils. Elle devient plus difficile après la révolte de 1885 qui amène les Français à s'ingérer dans les questions de nominations de dignitaires, ce qui n'empêche par l'*aggamahāsenā* Um de se faire payer en 1892 par les *pālāt'* des provinces qu'il supervise pour les maintenir en fonction¹⁴⁹.

Richesse et influence

Jusqu'en 1892, les dignitaires provinciaux ne touchent aucune solde, aucun salaire. Ils se rémunèrent en captant à leur profit une part des impôts payés au roi ou à la reine-mère à Prey Kdey, en accaparant une partie des amendes dont eux-mêmes fixent les montants dans les affaires de justice. Des rizières *srae mukcān* peuvent leur avoir été attribuées. Enfin, ils ont la possibilité de faire appel à la corvée pour des travaux dont ils sont les seuls bénéficiaires comme la construction de leur maison¹⁵⁰. Il leur appartient de redistribuer une partie des sommes ainsi captées pour rémunérer leurs subordonnés. Pour éviter les risques de mise en place de prébendes, les codes recommandent de muter régulièrement les gouverneurs de province. L'*ukñā tejo* Ey se maintient en poste plus de trente ans. Mais ses successeurs, y compris son fils, n'occupent le poste que quelques années au plus, ce qui s'explique par la reprise en main de cette marche par la royauté. La mobilité géographique est l'une des caractéristiques des dignitaires. Un homme de bien qui devient dignitaire doit être prêt à quitter sa province natale pour poursuivre sa carrière au Palais ou dans d'autres provinces avant de pouvoir revenir chez lui. Ces dispositions visent à rendre plus difficile la mise en place de réseaux de prédation dans les provinces, sans toutefois les faire disparaître. Ainsi, le poids des réseaux familiaux de Ey et de son fils Thong se font sentir pendant les trois quarts du XIX^e siècle.

¹⁴⁸ Forest, 1980, p. 19-22.

¹⁴⁹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, mai 1892, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁵⁰ En août 1888, un homme de bien nommé Srey se plaint d'avoir été menacé et mis à l'amende par l'*ukñā tejo* Pen pour ne pas avoir fini sa maison dans les délais. Lettre de *cau* Srey au résident de Kampong Thom, 22 août 1888, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

Le pouvoir royal et les protecteurs français tendent à voir les dignitaires provinciaux comme des parasites vivant sur le dos de leurs administrés. Ils mangent le royaume, *sī rāj*. De fait, les plaintes contre les dignitaires ne sont pas rares. En mai 1891, les habitants de Tbeng dans Promtep se plaignent de leurs *kramakār*, alors que les dignitaires subalternes et les habitants de Chikreng s'insurgent des exactions de leur gouverneur ; en 1894, le gouverneur de Santuk est soupçonné de terroriser la population¹⁵¹ ; en 1895-1896, l'*ukñā tejo* Thong est accusé de multiples cas de détournements, vols, concussion, lui-même accusant ses subordonnés des mêmes délits¹⁵².

Toutefois, la forfaiture ou la concussion de la part des représentants de la couronne sont loin d'être systématiques. Dans les rapports des résidents français, la plupart des dignitaires sont présentés comme compétents et honnêtes et les plaintes des administrés ne sont pas si fréquentes. Les dignitaires provinciaux sont surtout vus comme des protecteurs. C'est flagrant pour Ey qui bénéficie d'une aura impressionnante dans la terre de Kampong Svay et qui se poursuit bien après sa mort. Alors que son fils est gouverneur de Kampong Svay, les Kuoy de Sré Kandal, la région autour du *bhnam* Dek, s'insurgent d'avoir été détachés de Kampong Svay pour être rattachés au *mīoēñ* de Promtep.

Les habitants de ce district sont des Couilles [Kuoy] en grande partie, c'est-à-dire un peu sauvages, et, comme tels, très attachés aux coutumes anciennes [...], ils n'ont jamais accepté la séparation qui les a fait sortir de sous la dépendance du Déchou qu'ils étaient habitués à considérer, depuis plusieurs siècles comme leur chef naturel.¹⁵³

Cette fonction de protecteurs des populations des dignitaires provinciaux est perceptible, lorsqu'en 1893, la charge de *caumīoēñ* de Porong est laissée vacante. Les habitants envoient alors une lettre de protestation au résident supérieur à Phnom Penh¹⁵⁴. Ils se plaignent de ne plus avoir de gouverneur, d'être « comme des poussins

¹⁵¹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, juillet 1894, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁵² Voir les nombreux courriers envoyés au palais, au résident supérieur et au résident de Kampong Thom par les dignitaires de Kampong Svay en 1895-1896, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹⁵³ Lettre du résident de Kampong Thom, Adhémard Leclère, au résident supérieur du Cambodge, 14 mai 1893, arch. nat. du Cambodge/rsc 1755.

¹⁵⁴ Lettre de plainte des habitants du village de Khos à Porong, Kampong Svay, 22 janvier 1894, bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 705 5b14.

sans mère ». Le *caumīoeñ* est celui qui garantit leur sécurité, surtout dans cette région frontalière du Siam où le brigandage est fréquent. Par ailleurs, ils soupçonnent les *ājñā luoñ* porteurs de lettres royales de les réquisitionner et de les imposer au-delà de leurs obligations légales. Un dignitaire provincial vivant parmi eux apparaît dès lors comme un rempart face à l'arbitraire des envoyés royaux.

Le niveau de fortune des dignitaires est extrêmement variable. Les *smīen* et autres dignitaires subalternes ne reçoivent que ce que leurs supérieurs, notamment les gouverneurs de province, leur octroient pour survivre. Ils peuvent vivre dans un état de pauvreté qui n'est accepté qu'en vertu des possibilités d'enrichissement que promet la perspective d'être nommés à des postes plus rémunérateurs comme juge, *subhā*, responsable d'un groupe de *anak nār*, et surtout gouverneur de province. Adhémard Leclère rapporte ainsi que lorsque l'*ukñā tejo* Thong organise la fête de la coupe de la houppe de son fils, cérémonie qui marque la sortie de l'enfance, il reçoit des cadeaux de grande valeur de ses subordonnés et de dignitaires venus de Phnom Penh.

Les mandarins s'avancèrent et présentèrent qui une barre d'argent, qui vingt piastres, qui vingt-cinq piastres, qui cinq piastres, quelques pièces d'argent, des sous, des sapèques. J'ai donné une pièce d'or ; les mandarins venus de Phnôm Péñ ont donné des bijoux.¹⁵⁵

Ces cadeaux réguliers participent à la constitution de la fortune du dignitaire, même si la coutume veut qu'il rende des cadeaux équivalents à ses invités lorsqu'eux-mêmes organiseront une cérémonie.

Le dignitaire le plus riche et le plus puissant de la terre de Kampong Svay est l'*ukñā tejo*. Le capitaine Filoz qui rencontre le titulaire du poste en 1874 le présente comme voyageant dans une barque richement apprêtée.

Sa jonque est un véritable palais flottant. Les appartements me paraissent richement ornés. On aperçoit par une ouverture, une statue de Bouddha toute dorée. Le mandarin est accompagné de quatre femmes, de cinq enfants et d'une douzaine de serviteurs.¹⁵⁶

¹⁵⁵ Adhémard Leclère, *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, 1917, p. 503.

¹⁵⁶ Auguste Achille Hippolyte Filoz, *Cambodge et Siam, voyage et séjour aux ruines des monuments kmers*, Thonon, Imprimerie A. Dubouiloz, 1876, p. 179-180.

Ce témoignage, emprunt des clichés de l'orientalisme, doit être pris avec précaution. Nous avons la chance de disposer d'un état très détaillé de la fortune de l'un des successeurs de l'*ukñā tejo* rencontré par Filoz, Thong, le fils de Ey. En 1896, celui-ci est l'objet d'accusations de concussion qui entraînent un inventaire détaillé de ses biens établi par des envoyés du roi. Une partie importante est liée à la production agricole et au transport : plusieurs charrettes, une paire de buffles, sept bœufs trotteurs, des harnachements, plusieurs jonques et barques. S'y ajoutent deux types de biens de prestige : d'une part, ceux qui relèvent de la tradition et marquent le rang du dignitaire, et d'autre part les objets importés de facture européenne qui facilitent ses rapports avec les Européens et montrent à ses administrés qu'il est du côté des nouveaux hommes forts. On trouve ainsi dans le patrimoine de Thong cinq éléphants, dont un n'a pas encore été payé, des objets en argent, des instruments de musique, dont des gongs *vañs gañ* probablement octroyés par le souverain, des serviteurs, mais aussi des fusils, une selle de cheval, des chaises cannées, un guéridon, des chromos-lithographies, une table-bureau, des miroirs, des globes de verre décorés, etc.¹⁵⁷ La valeur totale des biens est estimée à environ 5 000 piastres, sachant que Thong essaye de la minimiser en indiquant qu'il ne se souvient pas du prix de tel ou tel objet, ou que ses poignards serts d'or et d'argent, un de ses miroirs ou sa louche en argent appartiennent à quelqu'un d'autre¹⁵⁸. À ces biens s'ajoutent une somme de près de 200 piastres déposée à la résidence liée à « l'affaire Thong », en barres et en piastres, ainsi qu'une chaîne et des boucles d'oreille en or et en argent.

En 1893, Adhémard Leclère a réalisé une photographie de Thong avec deux jeunes femmes qui peuvent être ses femmes ou ses filles. Thong apparaît à droite du cliché, arborant un bonnet en feutre, un *saṃbat'* de soie, noué en *kbin* et une veste de soie *āv kut trañ'*. Le *saṃbat'* noué en *kbin* nécessite une plus grande longueur de tissu et coûte donc plus cher qu'un *saṃbat'* simple. C'est un signe d'une certaine aisance. L'*āv kut trañ'*

¹⁵⁷ Dans les récits des voyageurs français, on perçoit régulièrement une bienveillance, non dénuée de raillerie, pour les Cambodgiens férus de biens importés d'Europe. Surtout la table et les chaises permettent de recevoir les Français sans les mettre mal à l'aise à devoir s'asseoir par terre sur des nattes ou à devoir rester debout.

¹⁵⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106

est la veste des dignitaires, « considérée comme un signe de rang élevé »¹⁵⁹. Thong est chaussé de bas de coton et de chaussures européennes à lacets. On devine la chaîne d'une montre de gousset sur sa poitrine. Les deux femmes qui apparaissent avec lui sur la photographie portent elles-aussi le *kbin* de soie à motif, *hūl*, portent la chemise longue en coton dite *āv paṃbañ*¹⁶⁰, de magnifiques écharpes de soie à motifs. La plus jeune au centre, qui est probablement sa fille Calong alors âgée d'une quinzaine d'années¹⁶¹, porte des bijoux, notamment des anneaux de cheville en argent, des bracelets en argent ou en or, des boucles d'oreille en argent ou en or et une longue chaîne en argent en bandoulière autour du torse, autant d'attributs portés par les riches ou les princes¹⁶². Cette photographie montre que la liste établie en 1896 est incomplète : les vêtements, dont certains sont assurément de grande valeur, et certains bijoux n'y figurent pas. Elle montre aussi que les vêtements du *stec trāñ*' de Kampong Svay sont soignés, sans être exubérants. Les femmes portent une chemise très quelconque en coton et vont pieds nus comme les femmes du commun, alors que les chaussures de l'*ukñā tejo* sont en piteux état.

La maison devant laquelle l'*ukñā tejo* et les deux femmes sont photographiés, dont on peut penser qu'elle est la demeure du gouverneur, est une grande maison en bois et bambous sur des pilotis assez bas. Les maisons entièrement en bois sont extrêmement rares et même celles-ci ont un toit en paille. Il n'existe d'ailleurs aucune tuilerie à Kampong Thom. La liste des biens de l'*ukñā tejo*, tout comme la photographie, suggèrent que la fortune de l'homme fort de la terre de Kampong Svay, malgré les faits de concussion qui lui sont reprochés, reste très relative. En tenant compte des dissimulations, elle peut être estimée entre 6 000 et 8 000 piastres de biens mobiliers¹⁶³.

¹⁵⁹ Ly Daravuth, Ingrid Muan (éds.), Chea Narin, Chea Sopheary, Kem Sonine, Preap Chanmara, *Seams of Change, clothing and the care fo self in late 19th and 20th century Cambodia*, Phnom Penh, Reyum, 2003, p. 59. Dans le *cpāp' prus*, le riche est celui qui porte le *kbin* de soie, le joueur ruiné se contente d'une simple bande de coton nouée à la taille. Philip N. Jenner, Saveros Pou-Lewitz, « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. II. *Cpāp' prus* », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, t. 63, 1976, p. 338.

¹⁶⁰ Ly, Muan, 2003, p. 20-27

¹⁶¹ Description de la cérémonie de « la sortie de l'ombre » de Calong, bib. mun. d'Alençon, Fonds Adhémar Leclère/ms 703 9 e.

¹⁶² Moura, 1883, vol. 1, p. 381.

¹⁶³ Au final, Thong est condamné par le conseil des Ministres à rembourser au trésor, 168 barres, 311,50 piastres, la valeur de ses cinq éléphants, d'un serviteur et 12 livres d'ivoire, soit la moitié de sa fortune estimée en biens meubles. Quelques années plus tard, en 1904, le gouverneur de Chikreng est révoqué pour concussion, détournement et escroquerie. Celui-ci s'enfuyant à Angkor, ses biens mobiliers sont vendus aux enchères. Les procès-verbaux des ventes montrent un patrimoine un peu inférieur à celui de



Le gouverneur de Kampong Svay Thong et sa famille.¹⁶⁴

Le *tejo* est aussi un chef d'exploitation agricole, probablement mise en valeur par ses *khñum ge*, sans que l'on ait d'informations sur l'étendue et la qualité de ses terres. On notera néanmoins qu'il ne possède qu'une seule paire de buffles pour labourer ses terres qui ne peuvent donc être extrêmement étendues. Le dignitaire le plus riche et le plus influent de la province mène une vie assez simple, en prise avec le cycle des travaux agraires. On aperçoit d'ailleurs une poule réfugiée à l'ombre de sa maison derrière l'escalier sur la photographie. L'*ukñā tejo* a accès au superflu, tel ce buffle sauvage qu'il a acheté à une certaine *nān* Tim ou ses meubles européens, mais n'apparaît pas en décalage avec ses subordonnés et ses administrés, dont il partage le quotidien.

L'influence et la prééminence des dignitaires tiennent moins à leur richesse matérielle qu'à leur capacité à animer et mobiliser des réseaux composés de clients intégrés à leur

Thong mais très semblable dans sa composition à l'exception notable des éléphants, le gouverneur de Chikreng ne semblant pas en posséder. Dossier personnel du gouverneur Lek de Treang et Chikreng, pièces de la procédure contre Lek, 1903-1904, arch. nat. du Cambodge/rsc 12235.

¹⁶⁴ Fonds Adhémar Leclère, Musée des beaux-arts et de la dentelle, Alençon.

kamlāṃṇī et de membres de leur famille. L'un des moyens de renforcement de ces réseaux est le mariage, la polygamie permettant de multiplier les réseaux familiaux. Jean Moura explique qu'elle est rare au Cambodge et essentiellement le fait des dignitaires aisés. Ce n'est pas toujours le cas. Le *sāstrā vatt krūc* mentionne ainsi un simple *kraḷābās* de Baray qui a deux femmes¹⁶⁵. Moura rapporte que le fait d'offrir sa fille à un homme haut placé est un moyen pour ceux qui souhaitent « se faire un appui pour arriver plus aisément à la fortune, aux honneurs », et il ajoute qu'il arrive « qu'un père de famille offre une de ces filles à un grand personnage en reconnaissance d'un service éminent qu'il en a reçu »¹⁶⁶. Si Jean Moura fustige cette pratique, elle apparaît parfaitement honorable pour les Cambodgiens. Le renforcement des réseaux par le mariage passe souvent par les mariages arrangés entre enfants de dignitaires. Un bon exemple est donné par le *sāstrā lpoek rapā ksatr. Meas*, le fils de *l'ukñā vāṃṇī* Nong épouse en 1845, alors qu'il est âgé d'une quinzaine d'année et qu'il vient d'entrer au service du roi, la fille du gouverneur de Kampong Leng. Ce sont les mères qui arrangent le mariage, celui-ci ayant été décidé du vivant de Nong, donc avant 1837. Le mariage est l'occasion pour les deux familles d'inviter de nombreux dignitaires et ainsi de renforcer leurs réseaux. La pratique se poursuit tout au long du XIX^e siècle et au-delà. Alors qu'il est en poste à Phnom Penh, le *hluoṅ mantrī bhinit* Seang épouse une sino-khmère, Yos ou Lop, qui lui donne une fille Sum en 1890. En 1900, Seang prend une seconde femme nommée Leap, une femme de 35 ans originaire de Kompong Svay dont les parents sont décédés. À la date du mariage, Leap a déjà un enfant que Seang reconnaît comme le sien. Leap lui donne deux filles Hum, née en 1900, et Yak, née en 1908, et deux fils Sal, né en 1903 et Sak, né en 1906. Après le décès de sa première femme, il se remarie avec Sok, d'un an la cadette de sa fille aînée avec laquelle il a trois enfants, dont deux seulement sont déclarés : So né en 1917 et Sann née en 1919. Il a eu au moins une fille du nom de Yinn sans que l'on sache qui est sa mère. Ces différents mariages ont permis à Seang de se construire des réseaux d'alliance, avec les réseaux marchands chinois grâce à sa première femme Yos, avec les notables de Kampong Svay grâce à Leap et Sok. La

¹⁶⁵ Khin, 2002, p. 246.

¹⁶⁶ Moura, 1883, vol. 1, p. 343-344.

transmission de l'éminence de sa famille passe moins par ses fils que par ses filles pour lesquels il doit trouver les gendres adéquats¹⁶⁷.

Sociabilités villageoises

Au-delà des classifications et stratifications internes à la société cambodgienne, il importe de saisir comment les habitants des campagnes, dignitaires, gens de bien, *khñum ge*, bonzes, *anak nār*, hommes et femmes vivent ensemble. Nous nous interrogerons sur les dynamiques qui traversent les communautés de base de la société cambodgienne, les villages, et comment ces dynamiques ont été affectées par l'évolution du contexte politique et économique entre les années 1860 et la fin du XIX^e siècle. Malheureusement, les sources sont ici extrêmement ténues. À l'exception de deux anciens résidents à Kampong Thom, Adhémard Leclère et Paul Collard, et d'un représentant du Protectorat, Jean Moura, la vie des villages cambodgiens, *a fortiori* dans la terre de Kampong Svay, n'a que peu intéressé les observateurs français. On trouve quelques notes éparses dans des récits de voyage ou les études sur le Cambodge. Kampong Thom n'étant qu'une terre de mission secondaire, les prêtres des missions étrangères de Paris ne nous ont laissé que peu de témoignages. Adhémard Leclère fait réellement figure de précurseur, les études ethnographiques khmères ne prenant réellement leur essor que dans les années 1950-1960, rapidement interrompues par les conflits menant au régime des Khmers rouges. Les sources écrites khmères sont pratiquement muettes sur des questions qui relèvent du quotidien, de l'évidence, de la normalité, même si les *cpāp'*, en exposant l'idéal sociétal, peuvent apporter des éléments de compréhension. En croisant les informations disponibles, on parvient néanmoins à faire émerger un modèle de la société villageoise cambodgienne et de ses évolutions dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

La pagode et le village

Pour Adhémard Leclère la pagode est complètement intégrée à la communauté qui l'abrite et qui la finance.

¹⁶⁷ C'est ce que montre Jacques Népote en s'appuyant notamment sur les idéaux véhiculés par la littérature à l'époque moyenne. Népote, 1992,

Tout village au Cambodge a sa pagode (quand il n'en a pas plusieurs) construite plus ou moins près de son centre, mais toujours sur un point isolé, ombragé et plaisant. Quelquefois, c'est une butte, un repli de terrain qui lui sert de base, de préférence à un tout bas-fond.¹⁶⁸

Cette affirmation des médecins voyageurs Roux et Vidal est largement démentie par les archives. Les cartes cambodgiennes de 1897 indiquent un nombre bien supérieur de villages au nombre de pagodes recensées en 1901. Par exemple, on compte 123 villages nommés pour la seule province de Baray, auxquels s'ajoutent seize dessins de hameaux sans nom. La carte de cette province présente de manière assez claire le rôle des pagodes dans l'organisation de l'espace villageois¹⁶⁹. Les pagodes sont, avec les cours d'eau, les principaux repères géographiques, autour desquels le dessinateur de la carte, le gouverneur de Baray ou l'un de ses adjoints, placent les villages. Plusieurs hameaux se concentrent autour d'une pagode, mais d'autres sont totalement à l'écart, notamment dans les zones reculées, par exemple à la limite du district de Porong dans le nord-ouest de la province. La pagode n'est donc pas le centre du village. Elle est plutôt située en périphérie, en dessert plusieurs et la grande majorité des *bhūmi* n'en sont pas pourvus. Le fait d'en posséder une est une marque de prestige et un moyen pour les villageois de pouvoir plus facilement réaliser des actions méritoires. Jacques Népote explique parfaitement que le monastère est une interface avec l'extérieur ce qui explique qu'il desserve plusieurs villages¹⁷⁰.

Toutes les pagodes dépendant de Kampong Thom sont rattachées au rite Mahanikay. Certaines, tel *vatt Kdey Chas* face à Kampong Thom, sont particulièrement réputées. Si le bouddhisme theravada favorise la construction des pagodes, perçue notamment comme un moyen d'acquérir des mérites ou de racheter une faute¹⁷¹, la religion cambodgienne ne nécessite pas la proximité d'une pagode. Certes les bonzes jouent un rôle important dans la transmission des enseignements du Bouddha, mais celle-ci peut aussi se faire via des laïcs instruits. Par ailleurs, les jeunes qui souhaitent devenir novices ou bonzes sont poussés à intégrer un monastère éloigné de leur domicile.

¹⁶⁸ Roux et Vidal, 1884, p. 470.

¹⁶⁹ Même si toutes les pagodes de la province ne sont pas représentées sur la carte.

¹⁷⁰ Népote, 1992, p. 184.

¹⁷¹ Voir l'analyse que propose le bonze Pich de la fondation de la pagode de Sralau par la veuve Prak. Khin, 2002, p. 358.



Carte de Baray, 1897, détail¹⁷²

Les monastères ne sont pas que des lieux de prière. Malgré la volonté des bonzes de s'écarter des vicissitudes du monde, ils sont situés à proximité immédiate des villages à la vie desquels ils participent pleinement. L'existence des *bal* des pagodes s'expliquent par les terres qu'ils contrôlent et la nécessité de les mettre en valeur. Les aumônes et les produits des terres des pagodes permettent de constituer des réserves conservées dans des magasins. Celles-ci peuvent être mobilisées en cas de disette¹⁷³. Les bonzes jouent un rôle central dans toutes les fêtes bouddhiques et la plupart des fêtes privées qui rythment la vie des campagnes et rassemblent régulièrement les habitants du village. Ils sont aidés dans cette tâche par des *acāry*, des laïcs instruits qui organisent les fêtes, souvent d'ancien bonzes. L'importance de la fête de la descente des *sīmā*, les bornes rituelles de la pagode, lorsqu'un monastère est créé en est un bon exemple. Si les bonzes participent de l'encadrement de la société, les villageois s'assurent pour leur part qu'ils

¹⁷² École française d'Extrême-Orient.

¹⁷³ Roux et Vidal, 1884, p. 477.

respectent bien le *vinaya*, le code de conduite auquel sont soumis les bonzes, afin de garantir la validité des actions méritoires qu'ils entreprennent pour le bénéfice de tous.

Les pagodes assurent l'instruction des enfants. « Le bonze est le seul maître d'école »¹⁷⁴. Chaque bonze s'occupe de l'instruction de deux ou trois enfants qui lui sont confiés. Il fait classe dans la partie avancée de sa *ktī*. Il enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, les *cpāp'*, les récits édifiants des vies antérieures du bouddha, les *jātaka*, les contes, et les bases de la religion.

Ces petits réduits sont tous sur le même modèle et portent sur leur face principale un auvent qui abrite un palier ; c'est là que le bonze reçoit ses auditeurs, tandis que lui se tient sur la porte. La case elle-même est divisée en deux compartiments : le plus rapproché de la porte lui sert de cabinet d'étude, le second de chambre à coucher. C'est dans le premier qu'il apprend à lire et à écrire à deux ou trois gamins qui lui sont confiés.¹⁷⁵

Ces « gamins » qui suivent l'enseignement des bonzes sont appelés *sek*, perroquet. Une partie des garçons poursuit cet apprentissage en prenant la robe safran, en général pendant l'adolescence. Plus tard, ils peuvent devenir novices, *nen*, *samṃnaeh* puis bonzes, *bhikkhu*, à leur tour. Après un séjour au monastère qui varie de quelques mois à quelques années, la plupart rejoignent la communauté villageoise, plus instruits, théoriquement plus sages. Surtout, leur passage au monastère les a améliorés. Ils y acquièrent une « éminence » qui renforce leur place dans la société villageoise et leur facilitera la réalisation d'un bon mariage¹⁷⁶. *De facto*, seuls les garçons vivant dans des villages situés à proximité d'une pagode ont accès à l'instruction. Les autres, de même que les filles, sont pour l'essentiel exclus de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ce qui leur ferme les possibilités d'ascension sociale par intégration au service royal, même si les garçons qui veulent être ordonnés doivent se rendre ensuite, après leur apprentissage de base, dans une pagode éloignée de leur village¹⁷⁷.

¹⁷⁴ Roux et Vidal, 1884, p. 472. Moura précise que les garçons sont en général scolarisés vers l'âge de 11 à 12 ans et que l'instruction des filles est négligée. Moura, 1883, t. 1, p. 347, 373.

¹⁷⁵ Roux et Vidal, 1884, p. 472.

¹⁷⁶ Népote, 1992, p. 138

¹⁷⁷ Grégory Mikaelian, « Monachisme bouddhique et parenté dans le Cambodge de la basse époque moyenne. Note sur un 'billet de licence matrimoniale' (fin XIX^e siècle) », *Bulletin de l'AEFEK*, n°22, sd (2018), p. 10.

Les monastères cambodgiens assurent aussi une forme de protection sociale aux habitants. On y trouve souvent un *grū bedy*, savant guérisseur, qui soigne les malades. « Les talapoins ne vont pas soigner les malades à domicile, mais ils donnent des consultations et des remèdes à ceux qui vont leur en demander »¹⁷⁸. L'importance des monastères comme lieu de pratique de la médecine se reflète dans la rédaction de traités médicaux qui circulent sous la forme de manuscrits¹⁷⁹. Les pagodes servent aussi de refuges pour les personnes âgées, soit qui n'ont pas de familles pour s'occuper d'eux, soit qui souhaitent se retirer du monde et consacrer leurs dernières années au service du Bouddha. Cet idéal est fortement valorisé et permet de s'assurer une meilleure réincarnation après la mort¹⁸⁰. Ces dévots, hommes et femmes, souvent des veufs, des veuves ou des vieilles filles, habillés de blanc aident les bonzes au quotidien dans l'entretien de la pagode et sont intégrés aux cérémonies religieuses. Vivant d'aumônes comme les bonzes, ils jouent un rôle social au profit des villageois, malgré leur grand âge ou leur faible force physique, et par la possibilité que leur présence donne de réaliser des actions méritoires.



Bonzerie au complet.
En avant, assis, le chef, le Luk Sangkréach ; tout près de lui les bonzillons (*Néns*).
A gauche, les élèves.

Groupe de Bonzes à la fin du XIX^e siècle¹⁸¹

¹⁷⁸ Moura, 1883, t.1, p. 201.

¹⁷⁹ Olivier de Bernon, « Les manuscrits médicaux du Cambodge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 150^e année, n°4, 2006, p. 1999-2020.

¹⁸⁰ Roux et Vidal, 1884, p. 345, 472. ; Moura, 1883, t.1, p. 201 ; Népote, 1992, p. 13.

¹⁸¹ Collard, 1925.

Le rôle du monastère est ainsi autant religieux que social. Il offre un lieu de prière, permet de répandre la doctrine, et de faciliter la réalisation d'actions méritoires. De plus, les activités du monastère créent du lien entre les foyers villageois, permettent aux enfants d'accéder à l'éducation, aux malades d'être soignés, aux personnes âgées ou vulnérables de trouver un refuge.

La religion populaire cambodgienne ne se limite pas au bouddhisme. Le culte des divinités chtoniennes et des êtres surnaturels, notamment les *anak tã*, joue un rôle tout aussi important. Tous ceux qui se sont intéressés à la religion des Cambodgiens notent la dévotion des Cambodgiens pour les *anak tã* qu'ils attribuent à la crainte que ces divinités inspirent¹⁸². Leclère écrit ainsi :

À côté de ces cérémonies, qui se pratiquent dans les temples du Buddha ou dans le sâlâ des prédications orthodoxes, il y a les cérémonies qui se pratiquent aux petits autels des génies locaux épars dans la campagne et qui, sous le nom de *néak-ta* (ancêtre devenus génies), d'arakh (génies locaux), d'aprakh (génies des forêts), de mé-sa (femmes blanches ou fées), sont l'objet d'un véritable culte. Enfin, il y a les dieux brahmaniques, que le peuple n'invoque plus officiellement, aujourd'hui que leurs temples sont détruits, mais qu'il place au rang des néak-ta quand, dans les ruines, il a retrouvé et redressé leurs statues abattues jadis.¹⁸³

La terre de Kampong Svay renferme plusieurs lieux qui abritent des divinités particulièrement puissantes, craintes et respectées des habitants : le mont Santuk, l'ancienne Ishanavarmapura devenue Sambor Prey Kuk, ou le Preah Khan de Kampong Svay.

Hommes et femmes dans les campagnes cambodgiennes

Les codes de conduite cambodgiens insistent sur l'humilité, le respect de l'ordre et des supérieurs, notamment des aînés et des lettrés. Dans le *cpāp' srī*, ou code de conduite des femmes, ces injonctions sont véritablement martelées. Comme le rappelle Saveros

¹⁸² Moura, 1883, t.1, p. 172-182 ; Roux et Vidal, 1884, p. 458-461 ; Aymonier, 1874, p. 30 ; 1900, t.1, p. 52-54 ; Leclère, 1917, p. 557-623. Pour une analyse de la place des divinités locales dans la religion des Cambodgiens, Ang Choulean, *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*, Paris, CEDOREK, 1986, 349 p. ; Fabienne Luco, *Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises installées dans un territoire ancien*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2016, p. 417-489 ; Alain Forest, *Le culte des génies protecteurs au Cambodge : analyse et traduction d'un corpus de textes sur les « neak ta »*, Paris, L'Harmattan, 1992, 254 p.

¹⁸³ Leclère, 1917, p. 559.

Pou, ce *cpāp'*, est un texte nouveau, composé probablement entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e. Il semble que ce texte ait rapidement eu un grand succès au Cambodge, s'imposant comme le modèle du code d'éducation des jeunes filles¹⁸⁴. De nombreuses versions nous sont parvenues et un siècle après sa composition, Adhémard Leclère insiste sur sa popularité :

Les conseils d'une mère à sa fille, petit sâtra en vers qui porte le nom de *Chbap Srey* « coutume des femmes », que les religieux aiment à prêter aux femmes, que les filles apprennent par cœur et savent réciter.¹⁸⁵

Contrairement à ce qu'affirme Adhémard Leclère, le *cpāp' srī* n'est pas l'œuvre d'une mère pour sa fille, mais bien celle d'un homme qui entend imposer leur conduite aux femmes. Il a été rédigé par un lettré nommé Mai. À partir des éléments présents dans le texte et de la langue qu'il utilise, Saveros Pou le présente comme un homme issu d'une famille de dignitaires ayant étudié à la pagode. Mai exhorte les femmes à la retenue et à l'humilité en toute occasion, à ne pas rire bruyamment, jusqu'à faire attention à ce que le bruit de leur *sambat'* de soie ne gêne pas l'oreille du mari lorsqu'elles se déplacent. Elles doivent veiller sur trois feux : leur foyer, leurs parents, leur mari, être de bonnes mères, de bonnes filles, de bonnes épouses. La soumission au mari notamment doit être totale. Celui-ci est désigné par l'expression « *kamtaeñ kraḷā jā mcās' sirasā* » que Saveros Pou traduit par « maître de la chambre qui est le maître des têtes ». La femme doit être la servante de son mari, *khñuṃ ptī*. Elle ne saurait s'opposer à lui, voire même le contredire¹⁸⁶. Le mariage est conçu comme une union stable, « *ṭhit ther ruom rāk'* », pour toujours, ce qui amène à fustiger la divorcée, cette dernière ayant soit abandonné ses devoirs d'épouse, soit échoué à satisfaire son mari.

Le *cpāp' srī* condamne toutes relations sexuelles hors mariage, avant le mariage ou l'adultère, ou la luxure, s'appuyant ici sur les enseignements du Bouddha. Il rejoint dans ces recommandations la plupart des autres codes de conduite, mais aussi des codes juridiques qui font de l'adultère et des relations sexuelles en dehors du mariage des crimes demandant réparation. Pour éviter les tentations, les codes prônent aux jeunes

¹⁸⁴ Pour le texte du *cpāp' srī* édité par Saveros Pou, voir Pou, 1988, p. 97-116, 405-456

¹⁸⁵ Leclère, 1899, p. 504.

¹⁸⁶ Jacques Népote a déjà mis en avant le caractère de plus en plus anti-féministe des *cpāp'*. Népote, 1992, p. 128.

gens et aux jeunes filles de s'éviter. L'une des sentences du *cpāp' subhāsīt* porte que « jeunes gens et jeunes filles, d'après les règles anciennes, ne doivent pas voisiner »¹⁸⁷.

Lorsqu'une jeune fille a ses premières règles, elle commence une période de retraite complète pendant laquelle elle ne peut approcher aucun homme, et doit se nourrir uniquement de produits d'origine végétale. Une cérémonie marque « l'entrée dans l'ombre », le *dhvoe puny cūl mlap'*. Cette retraite peut durer de quelques jours à plusieurs mois. À la fin de la période de retraite, à une date fixée par les devins, une nouvelle cérémonie est organisée pour la sortie de l'ombre de la jeune fille, qui n'est plus une enfant, *kūn srī*, mais désormais une *kramuṃ*, une demoiselle. Pendant cette cérémonie, elle est présentée parée de ses plus beaux atours à l'assistance et se plie au rituel du laquage des dents. Les rites la préparent alors à son futur rôle d'épouse. Adhémard Leclère décrit la cérémonie de la sortie de l'ombre de la fille de *l'ukñā tejo* Thong dans son ouvrage sur les fêtes cambodgiennes. Il s'agit dans ce cas d'une fête somptueuse, où la famille de la jeune fille désormais à marier exhibe ses richesses et la beauté de son enfant¹⁸⁸.

Pour Adhémard Leclère, dont les manuscrits montrent le respect, la bienveillance, et l'attirance qu'il éprouve pour les femmes cambodgiennes, le bouddhisme joue un rôle important dans la grande moralité, selon des critères judéo-chrétiens, des femmes cambodgiennes :

On ne peut donc dire que la femme cambodgienne doit au buddhisme la liberté d'allures que nous lui trouvons aujourd'hui, et son émancipation, puisqu'autrefois elle était si grande qu'elle allait jusqu'à la négation de toute retenue, mais ce qu'on peut dire c'est que la femme khmère doit à la réforme religieuse sa propre réforme à elle-même, sa grande moralité, ses mœurs pures, le respect qu'elle a de sa personne et de son caractère, sa modestie, l'attachement qu'elle a pour les devoirs de mère et d'épouse.¹⁸⁹

¹⁸⁷ Pou, 1988, p. 78, 350-351

¹⁸⁸ Leclère, 1917, p. 506-521. Dans la version publiée, Adhémard Leclère appelle la jeune fille Svay, « Mangue » et la cérémonie qu'il décrit où sont exhibés les objets en argent et en or ne peut qu'être le fait d'une famille de dignitaires. Dans ses notes il décrit une cérémonie similaire pour une jeune fille qu'il nomme alors Calong, en précisant qu'il s'agit de la fille du gouverneur. Il fait peu de doutes qu'il s'agit de la description de la même cérémonie dans les deux cas et la date correspond à son passage à Kampong Thom.

¹⁸⁹ Leclère, 1899, p. 503.

Ainsi, si l'on pense la situation des femmes cambodgiennes au prisme des codes de conduite et des sources publiées françaises, on imagine des jeunes filles et des femmes chastes, humbles et soumises.

Or, nous disposons de documents qui remettent en cause cette vision idéalisée, dans une perspective masculine, de la situation et du comportement des femmes cambodgiennes. Il s'agit notamment de courriers relatifs à des affaires portant sur des relations entre des femmes et des hommes et des notes d'Adhémard Leclère portant sur quelques cas précis de transgression. Ainsi, Adhémard Leclère rapporte l'histoire de Sauphea et de son amoureux Prak. Les deux adolescents alors âgés de 12 et 13 ans, sont surpris ensemble peu de temps après la cérémonie de sortie de l'ombre de Sauphea, alors que celle-ci est censée éviter les garçons. L'affaire fait scandale dans le village de Kampong Thom, mais le bon sens des familles les amène à simplement réaliser les rituels prévus. Il est à noter que les torts sont portés sur le garçon. Quatre ans plus tard, les deux tourtereaux qui se revoient sont mariés à leur demande. Adhémard Leclère termine son récit de l'histoire par :

De mémoire de vieil homme et de vieille femme, on n'avait pas vu un pareil amour au pays. Semer son paddy puis le repiquer quatre ans plus tard, ça ne me paraît pas dans les usages, disait un mauvais plaisant.¹⁹⁰

Cette histoire confirme le contrôle sur les jeunes gens et les jeunes filles, tel que prôné par les *cpāp*¹⁹¹. Celui-ci est particulièrement difficile à exercer dans une société rurale où les jeunes sont amenés à réaliser de nombreux travaux en extérieur, à vagabonder pour reprendre l'expression de l'ethnologue Steven Prigent¹⁹². Dans l'histoire de Sauphea et Prak, les deux amoureux se rencontrent alors que Sauphea est partie chercher de l'eau et Prak couper du bambou. Le dénouement montre aussi que les villageois peuvent accepter de prendre en compte les sentiments des jeunes pour régler

¹⁹⁰ Bib. mun. d'Alençon, Fonds Adhémard Leclère/ms 695 8e.

¹⁹¹ La question de la véracité du récit se pose ici. Nous ne disposons que des six feuillets pour en juger. Les nombreux détails, le fait qu'Adhémard Leclère était effectivement en poste à Kampong Thom, que cette période de sa vie correspond à un moment où il se fait ethnographe amateur (voir Grégory Mikaelian, *Un partageur au Cambodge : biographie d'Adhémard Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémard Leclère*, Paris, Cahiers de Péninsule, n°12, 2011, p. 72-73) laisse à penser qu'il est très probablement véridique.

¹⁹² Steven Prigent, « Le problème de l'« enfant-vagabond » à Cheung Kok. Le système éducatif des paysans cambodgiens face à l'exigence libérale et démocratique. », colloque *Les « Petites gens » de la Terre, paysans, ouvriers et domestiques du néolithique à 2014*, Caen, 8 octobre 2014.

une situation qui va clairement à l'encontre des usages. Le mariage permet de régulariser la situation du couple d'amoureux *a posteriori* sans que l'opprobre ne s'abatte sur eux, d'autant facilement qu'il n'y pas eu de relations sexuelles. C'est d'ailleurs probablement pour éviter ces situations que les parents cherchent à marier les enfants jeunes comme le souligne Jean Moura¹⁹³. Cette remarque de Moura est cependant à prendre avec précaution. Elle peut être dictée moins par l'observation que par les représentations alors en vigueur sur les « sociétés arriérées », où par essence on se marie jeune. Or, le passage par la pagode qui valorise le jeune homme ne peut se faire pour un *bikkhu* qu'à partir de 20 ans et ce n'est qu'à l'issue de son séjour qui dure de quelques mois à deux ou trois ans, que le jeune homme peut se marier. Dans le mariage idéal, la femme est plus jeune que son mari, mais les codes gnomiques fustigent une trop grande différence d'âge entre les époux. Les unions entre très jeunes adolescents ne devaient pas être si fréquentes.

On trouve aussi dans les papiers d'Adhémard Leclère plusieurs cas de récits d'adultère, dont l'un concerne un milicien de Kampong Thom, dans ce cas doublé d'un inceste avec la sœur de l'épouse¹⁹⁴. Leclère rapporte l'histoire d'une femme sino-khmère, *nān* Khê, mariée à un Chinois, mais qui a un amant pour les plaisirs de la chair. Leur liaison est connue de l'ensemble des habitants du village qui ne s'en soucient guère : « les buffles ne sont bien gardés que par leur propriétaire »¹⁹⁵. Ces comportements sont en rupture complète avec les prescriptions des codes et dans l'affaire de *nān* Khê, un notable lui demande de cesser par son comportement, de provoquer la colère des *anak tā*. La question de la fiabilité de la source amène toutefois à tempérer ces témoignages. Si les détails de ces histoires laissent à penser que ces récits sont véridiques, il n'est pas non plus impossible qu'ils soient sortis de l'imagination du résident français qui les a couchés sur le papier.

Avec l'affaire de *nān* Prak et de son ex-mari *cau* Yi du village de Prasat à Santuk, nous avons un dossier autrement plus solide. Nous disposons sur cette histoire de deux courriers en khmer accompagnés d'un résumé approximatif en français : une lettre de

¹⁹³ Moura, 1883, vol. 1, p. 373.

¹⁹⁴ Bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 703 9j.

¹⁹⁵ Bib. mun. d'Alençon, fonds Adhémard Leclère/ms 686 2b2.

l'*uparāj* Sisowath au gouverneur de la province de Santuk du 20 septembre 1889 et surtout une lettre de la femme impliquée, *nān* Prak datée du 5 octobre 1889¹⁹⁶. Il ressort de ces deux courriers que *nān* Prak et *cau* Yi se sont mariés et ont eu un enfant ensemble. Lorsque Yi est tombé malade, il décide de devenir bonze au monastère du village. *Nān* Prak demande alors le divorce, ce que Yi accepte. Le divorce est prononcé dans les règles. Une lettre de divorce, *saṃput pāy khun laeñ*, est octroyée par le gouverneur. À la fin de sa retraite dans les ordres, Yi souhaite reprendre Prak comme femme. Selon les usages, il envoie sa mère demander sa main aux parents de Prak et essuie un refus. Totalement désespéré, Yi s'en prend à la maison de ses ex-beaux-parents, des coups sont échangés puisque Yi garde des cicatrices. Il supplie alors ses beaux-parents, les dignitaires de Santuk et jusqu'à son maître, l'*uparāj* Sisowath, de lui redonner sa femme. L'*uparāj* envoie un ordre au gouverneur de Santuk pour régler l'affaire et réunir les anciens époux. Celui-ci convoque Prak. Celle-ci campe sur ses positions et écrit au résident pour demander sa protection. Son refus est sans ambiguïté : elle « ne consent pas à prendre le *mundīt* Yi pour mari »¹⁹⁷. L'affaire montre que le divorce nécessite une procédure devant les dignitaires, ce qui est nécessairement coûteux, et qu'il est donc rare, mais néanmoins possible. De fait, Jean Moura indique que le divorce « est très peu pratiqué dans toutes les classes de la société » tout en décrivant précisément les modalités techniques prévues dans les codes¹⁹⁸. Surtout, la réaction de Prak va complètement à l'encontre des préceptes du *cpāp' srī*. C'est elle qui demande le divorce. Elle va jusqu'à refuser de réintégrer son statut d'épouse lorsque Yi fait sa demande dans les formes. Elle justifie essentiellement sa décision par le fait que le divorce est légal, l'échauffourée qui oppose son père à Yi étant postérieure au refus. Elle ne veut juste plus de Yi comme époux et est prête pour garder son indépendance, à s'opposer au deuxième personnage du royaume, l'*uparāj*, en cherchant des alliés plus puissants que lui, les Français. Les dictons populaires, comme les *cpāp'* dont ils sont souvent issus, tendent à donner une image négative de la divorcée, tel celui qui la compare à un bovin indocile, à élève inconstant ou un chien sans maître : « *būj go jralaeñ būj srī ptī laeñ būj siss grū pī būj chkae pañ mcās'* », que l'on peut traduire par « La race des bœufs *jralaeñ*, la race des femmes divorcées, la race des élèves qui ont eu trois

¹⁹⁶ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹⁹⁷ « *Nān khñuṃ mīn daduol bram yak mundīt yīy jā ptīy* ».

¹⁹⁸ Moura, 1883, vol. 1, p. 345.

maîtres, la race des chiens sans maître ». L'insistance de Prak à conserver son statut de divorcée s'explique difficilement dans un contexte où les femmes divorcées sont aussi dévalorisées. Un autre dicton populaire permet de mieux comprendre. Le terme *memāy* sert à désigner les femmes qui ont perdu leur mari, tant les veuves que les divorcées. « *kak kă pāy memāy kă srī* », « froid c'est du riz, veuve (ou divorcée) c'est une femme ». Cet adage place certes la femme qui a perdu son mari dans une situation inférieure, mais son sens est avant tout qu'un homme peut choisir de prendre une veuve ou une divorcée comme épouse, ce qui réduit l'opprobre pesant sur les *memay*.

Ces quelques exemples ne suffisent pas à déterminer le degré de liberté des femmes dans les villages de Kampong Svay ou du reste du Cambodge. Ils tendent à confirmer qu'il existe un fort contrôle social, dont les modalités sont influencées par les *cpāp'*, mais ils montrent aussi qu'il est possible de composer. On retrouve ici, ce que Grégory Mikaelian avait déjà noté à propos des lois. Les textes moraux incitent à une conduite plus qu'ils n'interdisent et il existe des modalités de réparation des infractions¹⁹⁹. Jacques Népote, en se basant sur la littérature et les codes, estime que la possibilité pour les femmes de prendre des amants peut relever d'une valorisation d'une polyandrie qui aurait pu exister autrefois et qui s'intégrerait dans le système matrilineaire qu'il décrit, dans lequel le gendre n'est qu'une pièce rapportée au lignage et en aucune façon, le futur chef de famille²⁰⁰.

Les *cpāp'* et les textes moraux ne font pas des femmes seulement les humbles servantes de leurs époux. Elles doivent assurer un rôle de gardienne des biens matériels de la famille : « surveiller toutes les sortes de biens, conserver les richesses, l'or, l'argent »²⁰¹. Ce rôle de gestionnaire du ménage, voire celui de leader assuré par la dame Prak à Baray après la mort de son époux dans les années 1840, indiquent que les femmes cambodgiennes du XIX^e siècle ne sont pas par essence soumises, humbles, vertueuses. Elles prennent leur part dans les affaires du foyer ou du village. Certaines ont des aventures sans que l'affaire ne se termine par un drame ou devant les tribunaux. Une

¹⁹⁹ Mikaelian, sd (2018), p. 9.

²⁰⁰ Népote, 1992, 60-62, 152-153.

²⁰¹ « *Moel raksā sārboe drabyā dhan' dhān mās prāk'* », *sāstrā lpoek rapā ksatr*, Khin, 2011, p. 310.

lecture littérale des textes des *cpāp'* ne donne qu'une vision biaisée des rapports sociaux dans les campagnes cambodgiennes à l'époque moyenne.

La communauté villageoise ?

Maisons entourées d'arbres, de plantes, d'arbres fruitiers et cultures de jardin forment le paysage familier dans lequel évoluent les villageois. Lorsque le chargé de résidence de Kampong Thom se rend à Tuk Andong, lieu de résidence du gouverneur de Prey Kdey, il la décrit « délicieusement située sur la rizière d'une forêt, au milieu d'un immense jardin de bananiers et d'arbres à bétel »²⁰². La plupart des villages sont construits sur le même modèle. L'importance des jardins et des arbres fruitiers apparaît comme le premier signe extérieur de la prospérité d'un village. Tout comme Tuk Andong, le village de Da, le village où est né l'*ukñā tejo* Ey près d'un siècle auparavant, est décrit par Vidal et Roux comme particulièrement prospère et agréable.

Nous arrivons au charmant village de Dâ, notre terre promise. Nous voilà sous des cocotiers énormes, tout près d'une multitude de cases toutes souriantes, propres à les croire neuves, et dont les toits étincellent sous les rares rayons du soleil qui leur parviennent. Ici des arbres séculaires inondent encore cet endroit d'ombre et de fraîcheur. En entrant dans le village, nous passons devant une pagode magnifique, sur le seuil de laquelle une rangée de bonzes nous contemplent avec surprise. (...) le village de Dâ, très grand, très beau, endroit remarquable, avec ses clôtures ou barrières en bois léger, indiquant l'enclos de chaque famille, ses aréquiers, cocotiers et arbres fruitiers.²⁰³

Les voyageurs montrent que certains espaces sont communs : les chemins, les espaces sous l'autorité de la pagode y compris la *sālā* de repos pour les voyageurs, les pâturages. Mais le fonctionnement communautaire nécessaire à leur gestion semble réduit au minimum. Nulle part, on ne trouve trace d'un conseil de village sous quelque forme que ce soit²⁰⁴. L'entretien des chemins est de la compétence des dignitaires et notamment du *mesruk*. Le monastère gère la *sālā* commune sous l'autorité de son *mevatt*.

De fait, Vidal et Roux mettent en lumière la fragmentation de l'espace villageois en lopins familiaux. Chaque famille dispose de sa maison et de son lopin planté d'arbres

²⁰² Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, décembre 1888, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

²⁰³ Vidal et Roux, 1884, p. 329-331.

²⁰⁴ On est très loin des communautés villageoises d'Ancien Régime en France étudiées par Antoine Follain, Antoine Follain, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, 609 p.

fruitiers qui est clos, qui forme un espace réservé. Plusieurs *cpāp'* insistent sur la nécessité de bien laisser sa porte fermée, d'éviter pour les femmes de rester trop longtemps chez les voisins, de se défier des visiteurs importuns, y compris les amis²⁰⁵. D'autres codes, tant anciens que plus récents, recommandent de limiter sa générosité, de vérifier vers qui elle va, et de ne pas compter sur les autres²⁰⁶. Dans les *cpāp'*, l'harmonie dans la communauté tient davantage à l'absence de querelles qu'à l'entre-aide. Celle-ci n'est cependant pas absente, notamment pour les travaux des champs. On saisit alors l'importance des festivités villageoises régulières qui permettent de faire exister la communauté villageoise. Au-delà des aspects religieux, les fêtes sont l'occasion de jeux collectifs, où fréquemment deux groupes s'affrontent symboliquement. Vidal et Roux décrivent ainsi le jeu dit *leñ anguñ* auquel ils assistent sur les rives du *sdiñ* Chinit au moment du nouvel an cambodgien 1882 :

C'est au moyen de grosses graines appartenant à un arbre que les Cambodgiens appellent *Angkrogne*, graines ressemblant à des énormes marrons d'Inde fort aplatis, que les joueurs vont s'en donner à cœur-joie. Deux camps, à la distance de deux mètres environ l'un de l'autre, se trouvent en présence à nombre égal. L'un est composé de la plus belle moitié du genre humain, l'autre est un mélange d'enfants, de vieillards et d'hommes mûrs. Les individus d'un des deux camps se tiennent à genoux et ont devant eux, plantée dans la terre, une rangée de ces graines en ligne droite et offrant aux joueurs du camp opposé leur plus grande face ; il y a autant de graines ainsi plantées qu'il y a de joueurs dans le camp. Il s'agit pour ceux de l'autre camp, d'abattre cette rangée de quilles d'un nouveau genre, avec les graines que chaque joueur lancera à cet effet ; chaque joueur en lance cinq. Si cette rangée de graine est abattue à trois reprises, la partie est gagnée. Ce sont alors des quolibets, des cris féroces, des éclats de rire et des battements de main à n'en plus finir ; mais ce n'est pas tout. Chaque joueur du camp qui a perdu doit présenter à tour de rôle son genou nu aux vainqueurs, qui y déchargent alternativement leur joie en deux ou trois bons coups appliqués avec une de ces graines. On pourrait, par suite, appeler ce jeu le jeu des rotules. Dans cet exercice, qui est très animé, on se moque bruyamment des maladroits, tandis que les plus habiles excitent l'admiration des curieux. Les hommes et les vieillards cherchent à tricher le plus possible, replantant à la dérobée les graines déjà abattues, ce qui occasionne de douces querelles ; quant aux femmes, nous pûmes constater qu'elles jouaient avec beaucoup d'application et aussi qu'elles gagnaient le plus souvent.²⁰⁷

²⁰⁵ Voir par exemple les vers 104 et 105 du *cpāp' srī*, le vers 56 du *cpāp' pañtām pitā*, Pou, 1988, p. 93, 107, 390-391, 428-429.

²⁰⁶ Vers 31, 33, 36 du *cpāp' prus*, vers 11, du *cpāp' kerti kāl*. Pou-Lewitz, Jenner, 1975, p. 384 ; Jenner, Pou-Lewitz, 1976, p. 335-336.

²⁰⁷ Vidal et Roux, 1884, p. 349-350.

Le déroulé de cette joute va à l'encontre de tous les préceptes portés par les *cpāp'* qui proscrivent les cris, le mélange des hommes et des femmes et notamment des jeunes gens et des jeunes filles. Les jeunes peuvent s'en prendre impunément à leurs aînés. Le renversement des normes lors de ces jeux permet, comme le carnaval en Europe, de « déverrouiller les tensions des astreintes matrimoniales normales »²⁰⁸. Dans les dictionnaires et d'autres écrits, d'autres jeux de joute, *praṇāṃṇi*, comme le jeu du volant, *vāy siy*, la lutte, *leñ caṃmpāp'*, ou de courses, *muoy joeñ*, apparaissent²⁰⁹.

Le plus souvent dans les fêtes de nuit, on joue aux cartes, aux dames, aux échecs et on fume aussi, bien malheureusement, quelque peu d'opium. Les régates, les courses de chars à bœufs, de chevaux, les combats de coq et de tourterelles, le jeu du volant, les dominos, font l'objet des distractions de ce peuple.²¹⁰

Jean Moura montre ici que les fêtes villageoises sont aussi des moments privilégiés pour s'adonner aux jeux d'argent. L'affaire qui oppose le *caumīoeñ* du village de Phdol, province de Santuk, à ses créanciers, montre que même dans les villages les plus reculés, les jeux d'argent ont cours. Un code didactique ancien, le *cpāp' kun cau*, et un autre plus récent, le *cpāp' prus*, mettent d'ailleurs particulièrement en garde les hommes contre ceux-ci²¹¹. Les occasions de se livrer à ces jeux populaires sont nombreuses tout au long de l'année. On les retrouve même dans les fêtes religieuses les plus solennelles. Ainsi à propos de la fête de la descente des *sīmā* lors de l'érection d'une nouvelle pagode, Adhémard Leclère écrit :

La fête dure trois jours, sept quelquefois ; les prières ont lieu le matin, et l'après-midi est consacré aux jeux de toutes sortes. Alors le monastère, et même l'enclos sacré, n'est plus qu'un territoire d'assemblée où chacun s'amuse ; les danseurs, les lutteurs, la musique sont des divertissements très courus. Beaucoup de personnes apportent leur repas et toute la batterie de cuisine ; on mange sur des nattes, dans la cour, à l'ombre des grands arbres, sous les vélums en cotonnade blanche étendus sur des bambous. On offre aux religieux l'aumône des aliments, le matin après la prière, vers neuf heures, et la journée s'écoule gaiement.²¹²

²⁰⁸ Népote, 1992, p. 185.

²⁰⁹ Janneau, 1870 ; Aymonier, 1874.

²¹⁰ Moura, 1883, t. 1, p. 390.

²¹¹ Lettre de l'*uparāj* Sisowath aux dignitaires de Santuk, 10 septembre 1889, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106. Strophes 54 à 66 du *Cpāp' Prus*, Jenner, Pou-Lewitz, 1976, p. 338-340.

²¹² Leclère, 1917, p. 154-155.

La participation festive de la population de tout un village n'a en fait rien de surprenant pour une fête qui célèbre un effort collectif débouchant sur l'érection d'un monastère et d'une pagode qui bénéficient aux villages des alentours. Dans le *sāstrā lboek rapākstr*, nous disposons de la description du processus de reconstruction de la pagode du village de Sralau près de Baray après le retour à la paix au début du règne d'Ang Duong et des fêtes qui l'accompagnent. Ce récit montre clairement que si une femme de dignitaire est à l'origine du projet et donne une forte somme, l'ensemble de la population participe en offrandes ou en travail. La liesse populaire est d'autant plus importante que les travaux ont duré plus de quatre ans, entre 1851 et 1855²¹³.

Ces fêtes qui rassemblent à intervalles réguliers les villageois se retrouvent aussi dans les villages kuoy. Adhémard Leclère a pris dans les années 1890 une photographie où l'on voit des jeunes gens rieurs armés de bâtons et de boucliers en rotin près à s'affronter, cliché qui est à mettre en relation avec un manuscrit de l'administrateur-ethnographe portant sur les Kuoy de Kampong Svay.

Chez les Kuoilles [Kuoy], les jours de fêtes, les hommes d'un village vont quelquefois provoquer les hommes d'un autre village. Si ceux-ci acceptent, rendez-vous est pris à peu de distance de l'un des villages et les hommes des deux villages s'y rendent armés de bâtons et de porteurs de boucliers. Le parti vainqueur a le droit d'entrer dans le village du parti vaincu et de présenter aux femmes des vaincus une fleur blanche suspendue par une ficelle au bout d'un petit bâton. C'est ce qui s'appelle aller à la pêche des femmes. Les femmes qui acceptent cette fleur et la touchent avec la main peuvent être caressées par celui qui la leur a présentée, c'est-à-dire qu'il peut lui toucher les seins et la figure comme s'il était son mari.²¹⁴

Adhémard Leclère a été le premier à montrer l'importance des fêtes dans la structuration du temps des villageois cambodgiens, sur deux échelles : le cycle annuel, fortement imbriqué au cycle du riz, et le cycle de vie des individus²¹⁵. Une grande partie de ces fêtes, auxquelles sont invités des habitants du village qu'elles soient privées comme les mariages²¹⁶ ou la coupe de la houppe, l'ordination d'un jeune homme qui

²¹³ Voir notamment les strophes 497-498 et 503 du poème. Khin Sok, 2002, p. 319-321, 354-356.

²¹⁴ Musée des Beaux-Arts et de la Dentelles, Alençon ; Bib. mun. d'Alençon, Fonds Adhémard Leclère/ms 705 5c4.

²¹⁵ Leclère, 1917.

²¹⁶ Voir aussi la description du mariage du dignitaire Meas et de You à Kampong Leng en 1845 dans le *sāstrā lboek rapā ksatr*, Khin Sok, 2002, p. 347.

prend la robe safran, ou publiques comme le nouvel an, la cérémonie de descente des *sīmā*, sont l'occasion de rassembler les habitants du village autour de jeux ou d'un banquet.

Les villages de la terre de Kampong Svay ressemblent à la plupart des villages cambodgiens du règne de Norodom. Ils ne forment pas des communautés soudées, fermées sur l'extérieur. Chaque famille tendant à vivre chez elle et à limiter ses contacts avec ses voisins, le lien entre foyers est reformé régulièrement par les travaux en entre-aide ou les festivités. On ne voit pas de communauté institutionnalisée ou construite socialement, mais les différents habitants d'un hameau ou d'un village ne peuvent s'ignorer et coopèrent régulièrement, y compris pour assurer leur sécurité. Chacun est pris dans l'entrelacement des réseaux de *kaṅlāmñ*. Les villageois sont sous l'autorité de leurs patrons, *mekamlāmñ*, et des dignitaires nommés par le pouvoir royal, ou plus exactement ses représentants. Les *mesruk*, ou les *mebal* dans les villages de *anak nār*, sont davantage les représentants de l'extérieur qui surveillent, *moel*, les habitants, que les représentants de la communauté vers l'extérieur. Les modalités de l'organisation sociale de ces villages soumis au pouvoir et au contrôle de la royauté sont fondamentalement différentes de celles des villages des peuples de la forêt en marge de l'État, tels les Bunong ou les Stieng de l'est du royaume, où la communauté est au cœur du fonctionnement et la source de toute autorité²¹⁷. Les personnes éminentes au village sont les dignitaires, les membres du *saṅghā*, et notamment le *mevatt*, les *grū*, médicastres, et les *acāry*, laïcs en charge de l'organisation et de la bonne marche des cérémonies religieuses.

Ce modèle général cache probablement d'importantes disparités entre les villages où les échanges sont nombreux entre foyers et ceux dont les habitants vivent davantage repliés sur leur maisonnée. Ceci est d'autant plus vrai que les préceptes de prudence contenus dans les *cpāp'* sont un moyen de se prémunir contre les malheurs des temps, la guerre, les épidémies, la famine qui marquent régulièrement les établissements ruraux cambodgiens. Ils frappent à plusieurs reprises les campagnes de Kampong Svay, poussant certains villageois à s'enfermer, alors que d'autres, épargnés, apparaissent plus

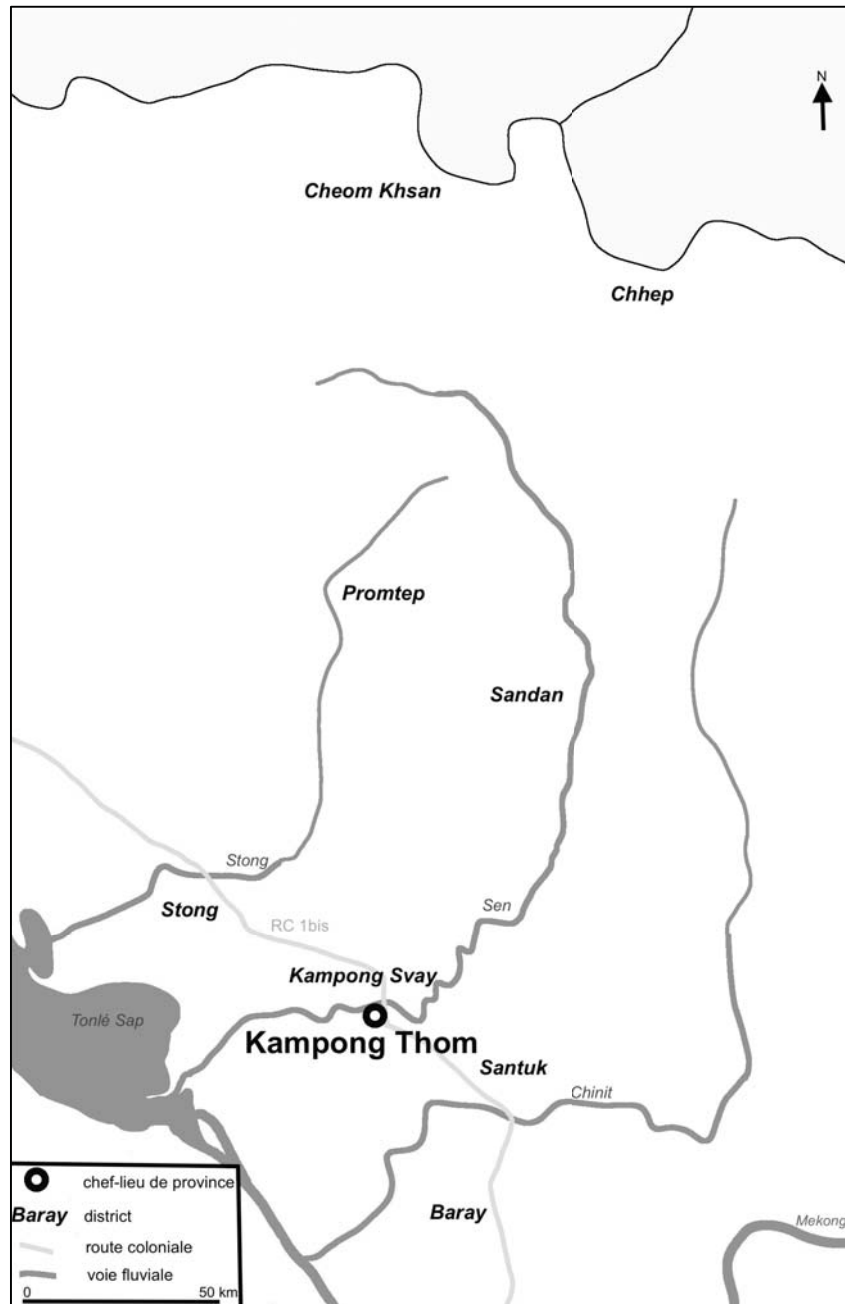
²¹⁷ Mathieu Guérin, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale. La pacification des aborigènes des hautes terres du Cambodge, 1863-1940*, Caen, AHSR, 2008, p. 13-52.

prospères et plus heureux. On décèle aussi dans les sources, d'importantes différences entre les villages dans lesquels vivent des dignitaires qui tendent à écraser de leur importance les autres habitants, notamment dans les chefs-lieux de province comme à Kampong Thom, et celles où les habitants bénéficient d'une grande autonomie pour gérer leurs affaires ne recevant qu'épisodiquement la visite du *mesruk*, des *ājñā luon* ou des dignitaires provinciaux.

Partie 2

Kampong Thom sous administration française

Kampong Thom dans les années 1930



Chapitre 4 – Pouvoir de l’État colonial et maintien de l’ordre

ចុះទឹកក្រពើ ឡើងលើខ្លា ចូលព្រៃបន្លា ចូលផ្សារប៉ូលីស

cuḥ dĭk kraboe loeñ loe khlā cūl brai panlā cūl phsār pūlīs

Dans l’eau il y a le crocodile, en hauteur le tigre,
dans la forêt l’épine, au marché la police,

En janvier 1897, le résident supérieur du Cambodge, Huyn de Verneville profite de l’arrivée d’un nouveau gouverneur général en Indochine, Paul Doumer, qui ne connaît pas encore ses interlocuteurs pour faire passer le roi Norodom pour sénile et accaparer l’ensemble du pouvoir politique. Le résident supérieur prend la présidence du Conseil des ministres auquel le roi n’est plus admis¹. En s’emparant de la tête de l’administration royale, les Français espèrent établir leur domination sur le pays en s’appuyant sur l’appareil d’État existant. Ils perçoivent le système politique cambodgien comme une monarchie absolue qui doit leur permettre de contrôler jusqu’au paysan dans son village. Ils ne comprennent que superficiellement la nature du régime politique cambodgien qui relève du système des royautés théravadines. Comme cela apparaît dans l’étude du fonctionnement politique de Kampong Svay entre 1860 et 1897, c’est moins le contrôle administratif sur ses sujets qui donne au roi son pouvoir, que sa position éminente dans l’ordre du monde, matérialisée par son rôle rituel et symbolique, qui lui assure la position de « prince maître des existences », « *luoñ mcās’ jīvit* ». Son autorité temporelle reste limitée, notamment par la segmentation du territoire et les réseaux de domination des princes et des dignitaires. Entre 1884 et 1897, les Français ont commencé à construire un embryon d’État centralisé sur lequel ils entendent bâtir

¹ Milton Osborne, *The French presence in Cochinchina and Cambodia: rule and response (1859-1905)*, Bangkok, White Lotus, 1997, p. 206-230 ; Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d’une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L’Harmattan, 1980, p. 59-116.

leur contrôle du pays. Pour ce faire, ils ont placé des fidèles à des postes importants qui partagent, pour certains, leur vision de l'État, notamment ceux qui sont passés par l'École cambodgienne de Paris créée par Auguste Pavie en 1885². Cette action de construction d'un État sur le modèle français participe de leur mission civilisatrice, telle que défendue par les politiques de la III^e République favorables à l'expansion coloniale. Pour eux, elle vise à sortir le Cambodge de l'âge de la féodalité.

L'administration de la province par l'État colonial

Le coup de force de Verneville a d'importantes répercussions dans les provinces. Il ne s'agit pas seulement d'une prise de contrôle du Conseil des ministres. Les résidences supprimées en 1886 sont rétablies. Une dizaine d'administrateurs français prennent la tête de ces circonscriptions. Le Conseil des ministres procède à une nouvelle répartition des provinces entre les circonscriptions résidentielles. Le résident de Kampong Thom est désormais chargé de superviser les provinces de Kampong Svay, Prey Kdey, Santuk, Chikreng, Stong, Promtep, Baray et Kampong Leng³. Il lui revient de faire comprendre aux dignitaires cambodgiens de ces *sruk* qui sont les nouveaux maîtres du pays.

L'encadrement administratif

Dans son rapport de janvier 1897 qui suit le coup de force de Huyn de Verneville, le résident de Kampong Thom Marquant s'inquiète des possibles conséquences sur la sécurité de sa province, tout en cherchant à minimiser l'impact du coup de force initié par son supérieur hiérarchique, destinataire du rapport.

Les gouverneurs des provinces placées sous mon contrôle s'accordent à reconnaître dans leurs comptes rendus que la situation politique est satisfaisante. Ils sont non moins unanimes à déclarer qu'il n'a pas d'apparence qu'elle subisse la moindre atteinte par suite de l'état de choses actuels créé à la suite de la maladie de S.M. le roi Norodom. Pour obéir à vos ordres, j'ai dû conférer avec tous ses

² Forest, 1980, p. 82-87; Marie Aberdam, « La généalogie politique des Pok-Thiounn, réflexion sur l'élaboration d'alliances dans la haute administration khmère du Protectorat et leur postérité politique (c1914-1992) », *Péninsule*, n°73, 2016, p. 7-24; « Samdech Veang Thiounn (1864-1946), interprète devenu haut dignitaire du Royaume khmer sous l'administration française », *Bulletin de l'Association d'Echanges et de formation pour les Etudes Khmères*, n°20, février 2015, <http://www.aefek.fr/page79.html>.

³ Minutes de la séance du Conseil des ministres du 28 octobre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24187.

fonctionnaires et m'entendre avec eux sur les moyens à prendre et les mesures à exercer le cas échéant, afin que l'ordre et la tranquillité ne soient point, je ne dirai pas troublés, mais entamés.⁴

L'absence de réaction à l'effacement de Norodom de la scène politique s'explique moins par une meilleure capacité des dignitaires à contrôler la population, que par la défiance des habitants de la terre de Kampong Svay pour leur souverain. Le résident de Kampong Thom, flanqué d'un adjoint français, qui avait depuis la grande révolte essentiellement un rôle de conseil et de surveillance des dignitaires cambodgiens devient la principale autorité de la région. Les gouverneurs cambodgiens lui doivent obéissance, et à partir de 1897, il n'y a sur ce point aucune ambiguïté. Toutefois, les Français restent complètement dépendants de leurs subordonnés cambodgiens pour savoir ce qui se passe dans les provinces. Leur importante charge administrative, perceptible à la quantité de dossiers et courriers produits, les empêche de réellement connaître leurs administrés autrement que le truchement des dignitaires cambodgiens ou de trop rares tournées.

Entre 1897 et 1900, de nombreux dignitaires sont démis de leurs fonctions, en général accusés de concussion ou de prévarication. À Chikreng et à Baray, plusieurs sont mis en cause et révoqués pour recel et connivence avec des voleurs. Ils sont accusés de fermer les yeux sur les activités des bandes, voire même de faciliter l'écoulement des biens et du bétail volés⁵. D'autres rançonnent les habitants, tels le *pālāt'* et le *subhā* de Porong arrêtés en octobre 1897 pour avoir prélevé des amendes illégales. Le gouverneur de Chikreng est mis en cause en mai 1898 pour avoir mis des *khñum* d'office à son service et obligé des jeunes filles à s'installer chez lui contre la volonté de leurs parents. Son *pālāt'* est arrêté pour abus de pouvoir en janvier 1899 après avoir exigé la femme et les enfants d'un homme libre comme *khñum*⁶. Dès février 1897, Santuk et Prey Kdey changent de gouverneurs, puis Promtep en juin. En octobre 1897, plusieurs dignitaires sont arrêtés à Cheu Teal et Porong. En décembre, le gouverneur de Chikreng est révoqué ; son successeur ne tient que six mois. En octobre 1898, le remplacement du

⁴ Rapport mensuel de janvier 1897 du résident de Kampong Thom au résident supérieur, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

⁵ Voir notamment les rapports des résidents de mai 1898, septembre 1898, novembre 1901, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

⁶ Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, octobre 1897, mai 1898, janvier 1899, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

gouverneur de Kampong Svay demandé par le résident depuis le début de l'année est effectif. En décembre 1898, le résident demande le remplacement de tous les dignitaires de Chikreng et Baray... Les Français utilisent leur ascendant sur le Conseil des ministres pour chercher à imposer des hommes susceptibles selon eux d'être de bons gouverneurs et écarter ceux repérés comme indésirables. Ils cherchent des hommes compétents, actifs, non corrompus, favorables à la présence française, indépendants des réseaux du palais, et si possible croyant à la mission civilisatrice de la France. Si quelques individus possèdent toutes ces qualités, ils sont en nombre très insuffisant pour occuper l'ensemble des postes à pourvoir. Tous les dignitaires sont intégrés à des *kaḷāṃṇī* et sont donc rattachés d'une manière ou d'une autre au palais, et, à l'exception de quelques agents subalternes de l'administration du Protectorat, les hommes qui ne sont pas dignitaires n'ont aucune compétence en matière d'administration. Ainsi, les modalités de choix et de nomination des dignitaires ne changent pas radicalement après la prise de pouvoir des Français. Les ministres favorables aux Français peuvent simplement renforcer leur *kaḷāṃṇī* en proposant leurs affidés aux postes à responsabilité. Ceux-ci ne sont ni plus compétents, ni plus honnêtes que ceux qui les ont précédés.

En 1905, dans une réforme d'ampleur, les Français décident la suppression des apanages. La terre de Kampong Svay disparaît définitivement au profit de la résidence de Kampong Thom. Le titre d'*ukñā tejo* continue d'être utilisé, mais il ne désigne plus que le *cauhvāysruk* de Kampong Svay qui n'est plus roi des clairières du nord, *stec trāñ' tī Kambañ' Svāy*. Finalement un nouveau titre lui est adjoint à partir de 1916 et il n'y a plus d'*ukñā tejo*⁷ ; ce personnage central dans l'histoire du royaume khmer au moins depuis le XVII^e siècle disparaît.

La volonté des Français d'imposer une administration moderne, et par-là perçue comme plus efficace, les amènent à repenser les modalités de recrutement et de formation des dignitaires dont ils veulent faire des fonctionnaires de l'État. Sur le modèle métropolitain, ils mettent sur pied en 1913 une inspection des affaires administratives et judiciaires⁸, puis en 1914 une école des *kramakār*. Les élèves sont sélectionnés par

⁷ Modification du titre du gouverneur de Kampong Svay, séance du Conseil des ministres du 21 décembre 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 24448.

⁸ Forest, 1980, p. 102

concours, les épreuves portant sur la maîtrise du khmer, de l'arithmétique, de l'histoire, et de la géographie, puis ils sont formés au droit et à l'administration par des enseignants français et cambodgiens. En 1917, après une séparation des ordres judiciaires et administratifs, l'école se transforme en école d'administration et de justice cambodgienne, *sālā raṭdhapāl tulākār khmaer*⁹. La puissance coloniale se lance dans une entreprise de transformation de l'État cambodgien en vue de permettre une administration plus efficace, tant au niveau judiciaire que pour la gestion du royaume, du niveau central aux provinces.

L'ordonnance royale du 11 décembre 1921 revoit en profondeur l'organisation des provinces cambodgiennes avec pour objectifs une « multiplication des points de contact entre les autorités indigènes et leurs administrés, unité de direction des divisions administratives, surveillance et contrôle plus étroits des opérations fiscales, extension et plus grande efficacité de l'action administrative »¹⁰. Une nouvelle circonscription est créée, le *khaetr*¹¹ dont les contours épousent exactement ceux de la résidence. Le *cauhvāykhaetr* devient ainsi le plus haut dignitaire de la résidence, considéré par le résident français comme son adjoint cambodgien. Le *khaetr* de Kampong Thom est divisé en *sruk*, désignant désormais des unités administratives correspondant à des districts, ou en *khāṅṅ*, circonscriptions moins importantes que les *sruk*. L'ordonnance de 1921 donnait deux ans à l'administration pour appliquer la réforme. Pour Kampong Thom, l'ordonnance royale qui fixe le détail de la nouvelle organisation est prise le 30 juin 1923, mais n'est mise en œuvre qu'en 1924.

Avec la nouvelle organisation mise en état le 1^{er} janvier 1924, la circonscription de Kompong-Thom dirigée par un résident assisté d'un adjoint comprend un khêt, trois sroks et huit khand. Ces divisions ont été établies en tenant compte de l'étendue de la circonscription et de la densité de la population.¹²

⁹ Fanny Drion, *Les fonctionnaires de l'administration provinciale du Cambodge durant le début du Protectorat français (1863-1921)*, mémoire de master 1 d'histoire, université de Caen Basse-Normandie, 2008, p. 55-60.

¹⁰ Rapport annuel du résident supérieur 1922-1923, cité par Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 7, 1995, p. 39. Sur la réforme de 1921, voir Sorn, 1995, p. 36-49.

¹¹ Le terme *khaetr*, aussi noté *khett* à la fin de la période coloniale, est déjà présent dans les archives khmères au XIX^e siècle. Il désigne les circonscriptions gouvernées par des *cauhvāysruk*, aussi appelées *sruk*. À partir de 1921, *khaetr* et *sruk* sont clairement différenciés.

¹² Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 4^e trimestre 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

Les découpages entre *khñṅ* et *sruk* sont régulièrement modifiés, mais le principe d'une circonscription cambodgienne correspondant à la circonscription résidentielle française n'est jamais remis en cause. Cette réforme entérine la mainmise française. Pour les habitants, cela signifie qu'il y a désormais deux niveaux supplémentaires entre eux et le pouvoir central : le *cauhvāykhaetr*, qui supervise les *cauhvāysruk*, et le résident français. L'*ukñā tejo, stec trāñ'* de la terre de Kampong Svay, dos du serpent du royaume depuis au moins le XVII^e siècle, dépendant de la maison du roi, a laissé la place à un fonctionnaire en charge d'un *khaetr* et placé sous l'autorité d'un résident étranger. Le *cauhvāykhaetr*, fonctionnaire nommé pour trois à quatre ans au maximum, porte le titre *d'ukñā tejo pūrārāj dhāni narīn parīrak samuha dhipatī abbhāya bherīpārākruṃ bāhuḥ*.

L'emphase dans la titulature vise à composer l'absence de légitimité du dignitaire dans le système traditionnel du pouvoir royal khmer. Aucun de ceux passés par Kampong Thom n'a jamais eu l'emprise et l'autorité de l'*ukñā tejo* Ey sur la région. Le démantèlement de la terre de Kampong Svay se poursuit, lorsqu'en 1939 les riches terres rouges de l'est de la circonscription, soit les territoires de Svay Teap, Banteai Chei, Svay Phloeung, Chranieng, Andaung Po et Triel sont rattachés à la résidence de Kampong Cham¹³.

Les nouveaux cadres administratifs sont appelés par ailleurs à représenter la population dans des instances consultatives auprès du pouvoir colonial. En 1903 sont instaurés des conseils de résidence et en 1913 une assemblée consultative indigène. Les conseils de résidence regroupent les hauts dignitaires provinciaux, membres de droit, et des conseillers élus par les notables en charge de la gestion des villages. Les membres de l'assemblée consultative sont élus par les dignitaires en activité ou en retraite, les diplômés de l'enseignement primaire supérieur, secondaire ou supérieur, les conseillers de résidence¹⁴. Les procès-verbaux des élections de 1919 ont pu être retrouvés :

À six heures du matin, conformément à l'article 13 de l'arrêté du 7 juin 1913, M. le Président déclare le scrutin ouvert, l'urne ayant été préalablement ouverte pour bien faire constater à tous qu'elle ne renferme aucun bulletin puis refermée à clef. À trois heures de l'après-midi le scrutin étant alors clos, le dépouillement a eu lieu

¹³ Arch. nat. du Cambodge/rsc 36994.

¹⁴ Jean Imbert, *Histoire des institutions khmères*, Phnom Penh, Annales de la faculté de droit de Phnom Penh, 1961, p. 149-150

sous les yeux de tous. M. Pen, Président retirait les bulletins de l'urne et les passait à M. Nong-Phe, assesseur qui appelait le nom à haute voix, tandis que M. Lak-Bou, Secrétaire notait sur une liste.¹⁵

Tout le rituel de la démocratie représentative occidentale est respecté : établissement de listes d'électeurs, d'un bureau de vote, d'une urne scellée, d'un dépouillement. Mais comme Alain Forest l'a bien analysé, ces élections n'impliquent que les élites et ceux qui sont élus n'ont aucun pouvoir autre que celui d'entériner les décisions du colonisateur. L'Assemblée consultative ne se réunit que quelques jours par an pour donner son avis sur les sujets avalisés par le roi et le résident supérieur¹⁶. En 1940, les conseils de résidences sont supprimés et l'assemblée consultative remplacée par une Chambre des représentants du peuple sans que le caractère artificiel de ces institutions ne soit modifié¹⁷. Le peuple des campagnes n'est pas représenté au niveau central avant l'élection d'une assemblée constitutionnelle en 1946.

L'administration des villages

À un niveau plus local, les Français revoient en profondeur l'organisation des circonscriptions les plus petites de l'administration royale, les *sruk* dirigés par des *mesruk*¹⁸. Le résident de Kampong Thom propose de faire du *mesruk* un « représentant élu » qui y gagnerait une légitimité, et qui serait rémunéré afin de pouvoir se consacrer à sa tâche. Une première étape est réalisée, en août 1901, lorsqu'un conseil choisi par les habitants est associé au *mesruk*. Les *mesruk* commencent à être élus et non plus nommés par les dignitaires ou le roi. Ainsi, en 1905, le Conseil des ministres confirme l'élection du *nây* Phong, qui a obtenu le plus de voix, comme *mesruk* de Chhuk Khsach à Kampong Thom¹⁹. La réforme de 1908 institue le *ghum*, « l'impossible commune cambodgienne », pour reprendre la formule d'Alain Forest²⁰. En 1908, puis en 1919, les Français ambitionnent de mettre en place des communes inspirées des communes françaises, avec un conseil élu, un chef de commune élu, le *meghum*, et des adjoints nommés par le *meghum* parmi les conseillers, les *jumdub*. Ces communes regroupent chacune plusieurs

¹⁵ Procès-verbal de l'élection du représentant de Baray et Santuc à l'Assemblée consultative indigène, 10 juillet 1919, arch. nat. du Cambodge/rsc 13070.

¹⁶ Forest, 1980, p. 132-135.

¹⁷ Imbert, 1961, p. 150-152.

¹⁸ Sorn, 1995, p. 49-57, Forest, 1980, p. 117-131.

¹⁹ Minutes de la séance du Conseil des ministres du 8 juillet 1905, arch. nat. du Cambodge/rsc 24296.

²⁰ Forest, 1980, p. 117.

hameaux, *bhumi*. Ils espèrent ainsi créer les conditions d'une démocratie villageoise, qui feraient émerger des institutions permettant un meilleur contrôle des populations, notamment sur le plan fiscal. L'aspect démocratique de la réforme est très vite abandonné. Sept ans après la réforme, l'inspecteur qui évalue Kampong Thom en 1915 écrit :

La commune cambodgienne en est toujours à l'état embryonnaire. Les khums et conseillers sont nommés à l'élection. Il n'y a pas de budgets communaux, il n'y a pas de maison communale ; les conseillers ne se réunissent jamais. Le résident n'a jamais provoqué leurs réunions. Pour les mesures de police communale, il ne paraît pas non plus que rien n'ait été tenté. D'ailleurs, l'étendue des khums est un obstacle très grand à ces tentatives.²¹

Nous disposons de quelques traces d'élection de *meghum* comme celle de Choeung Dong en 1916 ou les écrits relatifs au choix du *meghum* de Triel en 1931, dans la province de Baray. L'organisation des *ghum* est notamment exposée dans les ordonnances royales du 24 septembre 1919 et du 15 novembre 1925. Le *meghum* est élu au suffrage indirect. Les inscrits sur les rôles de l'impôt personnel élisent les conseillers du *ghum*, les *kramjumnumm* qui, à leur tour, élisent le *meghum*. Le procès-verbal de l'élection du *meghum* de Choeung Dong montre que celle-ci a été organisée à la *sālā khaetr* sous la présidence du *cauhvāysruk* aidé d'un *yokpāt*. Une liste des électeurs, « *jhmoh krummkār taer pān mak poḥ chnōt* » (litt. : « noms des fonctionnaires qui peuvent venir participer à l'élection ») est établie. Seuls votent les *jumdub* et des conseillers, soit vingt personnes. Il est à noter que le *meghum* élu, Toch, ne figure pas dans la liste des électeurs. Celui-ci reçoit quatorze suffrages, mais le procès-verbal n'indique pas s'il avait des concurrents²². Le faible nombre d'électeurs, lié au suffrage indirect, l'élection organisée dans les bureaux du chef-lieu provincial, la présence du gouverneur, tout cela tend à limiter l'élection du *meghum* comme expression d'une démocratie villageoise. Pour autant, l'élection des *meghum* peut aussi être le terrain d'affrontement de différents clans et réseaux comme ce fut le cas à Triel en 1931. Après la démission du *meghum* Kan suite à la découverte de sommes manquantes dans les caisses de la commune, une véritable bataille fait rage entre le parti des *jumdub* en postes avec Kan et un autre

²¹ Minutes du rapport d'inspection de Kampong Thom, 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337.

²² Procès-verbal de l'élection du *meghum* de Choeung Dong, 17 avril 1916. Arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

groupe mené par un certain Pe, soutenu par le résident de Kampong Thom Ratier. Celui-ci nomme Pe à titre provisoire avant d'être désavoué par le résident supérieur et d'être contraint d'organiser des élections en bonne et due forme. Les deux camps s'affrontent par lettres de dénonciation auprès des autorités. En avril 1931, Pe, le candidat du résident, gagne les élections. Elles sont alors contestées. Le camp adverse, mené par les anciens adjoints de Kan, reproche à Pe d'avoir menacé les habitants pour qu'ils votent pour lui et d'avoir fait voter des gens qui ne figuraient pas sur les listes électorales, avec la complicité passive des dignitaires en charge de la supervision de l'élection, et enfin d'être un « individu extérieur à la commune », « *manuss krāv ghum* »²³. Après enquête du *cauhvāysruk* de Baray, de nouvelles élections sont organisées le 19 juillet, boycottées par Pe et ses partisans. Le seul candidat est alors un ancien *jumdub* de Kan qui n'obtient que quatre voix, les présents préférant voter en masse pour un de leur ancien *meghum*, Nheim Loeung, qui avait dirigé la commune de 1912 à 1923. Celui-ci obtient 101 voix. Un courrier postérieur de Ratier montre que le vainqueur bénéficie d'un soutien fort du résident²⁴. On note cependant le très important taux d'abstention, près de 85%. Le résident l'explique par les travaux des champs en juillet, mais le désintérêt des habitants pour une élection qui est avant tout une lutte de pouvoir entre différents clans, où le candidat de l'administration gagne systématiquement et où leur intérêt semble tenir peu de place a pu jouer aussi. Triel n'est pas une exception. L'administration, c'est-à-dire le résident, le *cauhvāykhætr* ou les *cauhvāysruk* cherchent fréquemment à imposer des *meghum*. Ainsi, à Choeung Dong, quelques mois après l'élection de 1916, le *meghum* Toch, alors auréolé du titre de *caubañā*, se plaint d'avoir été débarqué et remplacé par un homme du *cauhvāysruk*, le smïen Ouch²⁵. Les autorités françaises n'ont que défiance pour les *meghum* élus par les villageois. Le résident de Kampong Thom écrit ainsi en 1924 :

²³ Lettre d'habitants et de conseillers de Triel au résident supérieur au Cambodge, 30 juin 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 37625.

²⁴ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 18 janvier 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 18381.

²⁵ Lettre du *meghum* Toch au résident de Kampong Thom, 22 janvier 1917. Le terme utilisé par Toch pour qualifier la relation entre Ouch et le gouverneur est « *kūn kmuoy lok* » (litt. : « enfant-neveu de monsieur » qui peut être compris comme un jeune membre de sa famille, mais aussi comme un membre de sa clientèle. Le remplacement de Ouch se fait dans la vague de révocations qui suivent les manifestations anti-fiscales de 1916. Arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

Les autorités communales en général sont tout à fait au-dessous de leur tâche, et j'ai donné aux Gouverneurs, comme but initial, d'essayer de les éduquer, de leur apprendre les règlements touchant les impôts et la manière de servir. Comme je l'écrivais en mon dernier rapport, la tâche essentielle du Résident de Kompong-Thom est d'arriver le plus tôt possible à instruire et à former quelques indigènes susceptibles ensuite de diriger des villages où ne se trouve aucun lettré ou peu.²⁶

Les récriminations contre les *meghum* deviennent un thème récurrent des rapports des administrateurs français pendant toute la période coloniale.

La correspondance des gouverneurs cambodgiens montre que cet opprobre généralisé n'est pas mérité. Si certains *meghum* apparaissent effectivement incapables, la plupart remplissent avec zèle les tâches que l'on attend d'eux : tenue des rôles d'imposition et maintien de l'ordre, via la conciliation entre les habitants et le recours aux armes contre les brigands. On les voit régulièrement prendre les armes, au péril de leur vie, pour protéger leurs administrés. Les lettres de *meghum* parvenues jusqu'à nous montrent qu'à défaut des normes de présentation, ils maîtrisent le khmer écrit aussi bien que les gouverneurs de province. Les rôles d'imposition des années 1920-1930, notamment ceux de l'impôt des paddy et de l'impôt des terrains de culture, indiquent, que sans être des experts de la trigonométrie, ils dominent le système métrique²⁷.

Une présence encore limitée de l'État

Ce sont moins les capacités des dignitaires en charge des provinces et de l'encadrement des populations qui posent problème à l'autorité coloniale, que le nombre réduit de fonctionnaires, tant cambodgiens que français, qui doivent faire face à une multitude de tâches. L'État colonial qui hérite du système mis en place par la royauté cambodgienne n'est présent que de manière fragmentée, voire par intermittence, dans les campagnes de Kampong Thom. Il est installé au chef-lieu de la résidence et des *sruk*, de manière plus lâche au chef-lieu des *ghum*, et largement absent des maisons ou des hameaux isolés. Les tournées de la garde indigène et des administrateurs cambodgiens ou français sont censées remédier à cet état de fait, mais elles sont trop rares pour assurer une quelconque présence de l'État dans nombre de villages.

²⁶ Rapport annuel du résident de Kampong Thom, 1922-1923, 24 août 1923 arch. nat. d'outre-mer/rsc 375

²⁷ Mathieu Guérin, « Khmer Peasants and Land Access in Kompong Thom Province in the 1930s », *Journal of Southeast Asian Studies*, octobre 2012, 43/3, p. 441-462.

En juillet 1900, seize ans après la création de la résidence de Kampong Thom, trois ans et demi après la prise de contrôle de l'administration par les Français, le résident de Kampong Thom, Groslier, a ce commentaire lucide : « Cette région très vaste et presque déserte de Kompong Thom a été rarement parcourue, étudiée par nous, et nous ne la connaissons par conséquent que fort peu »²⁸. Voulant remédier à cette situation, son successeur se rend à Stong et Prey Kdey en août 1901. Le résultat est éloquent :

Parfois, surtout dans les centres éloignés, ces populations sont également craintives et j'ai vu des habitants se cacher à mon approche. Cela tient évidemment à ce qu'ils sont peu habitués à la présence d'Européens.²⁹

C'est en effet peu dire. Comme le souligne Louis Vignon, la population ne connaît pas les résidents³⁰. Pour la plupart, le dernier passage d'Européens dans leur village remonte au passage des colonnes de « pacification » des années 1885-1886.

Les forces de sécurité

La mise en place d'un appareil d'État moderne passe pour la puissance coloniale par la création d'un corps spécifique chargé de la sécurité et du maintien de l'ordre. Le Cambodge se dote d'une police, institution inhérente au rôle de l'État dans sa conception française. Le résident s'appuie d'abord sur la garde indigène, commandée par un garde principal français. Toutefois, celle-ci manque de tout : hommes, munitions et même uniformes. En 1897, certains gradés ont fait la campagne de 1885-1887 et apparaissent compétents, mais la plupart des gardes n'ont reçu qu'un entraînement très sommaire. Elle se retrouve essentiellement utilisée pour les travaux de terrassement de la résidence et le service des administrateurs français, ce que le résident reconnaît sans aucune gêne :

On peut affirmer qu'en général, elle se montre dévouée ; son instruction militaire marche lentement la cause de son peu de progrès la voici : n'ayant pas de coolies, je suis obligé d'avoir recours aux miliciens pour les corvées et elles sont fort nombreuses ; les courriers et les quelques travaux qu'il faut bien exécuter.³¹

²⁸ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, juillet 1900, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

²⁹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, août 1901, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

³⁰ Louis Vignon, *Un programme de politique coloniale, les questions indigènes*, Paris, Plon-Nourrit, 1919, p. 309.

³¹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, mai 1897, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

Régulièrement, les résidents exposent les difficultés à recruter des miliciens, faute de volontaires qu'ils attribuent à la solde trop faible. Alors que l'effectif théorique de la brigade de la garde indigène à Kampong Thom est de 100 hommes, il n'y en a ainsi que 80 en avril 1900. Pour y remédier, l'administration réquisitionne de jeunes paysans, dont quelques-uns désertent. Cette force de police paramilitaire d'une centaine d'hommes peu formés doit assurer la sécurité de plus de 100 000 personnes sur un territoire de 22 000km², tout en surveillant la frontière avec le Siam.

Avec le rattachement de Tonlé Répou et Mélou Prey au Cambodge en 1904, la brigade de Kampong Thom doit se séparer d'une partie de ses hommes affectés dans les nouveaux territoires. Les effectifs déjà très insuffisants sont ramenés à une soixantaine d'hommes, dont huit sont affectés à des postes sur la frontière avec le Siam. Pour faire face à la recrudescence des actes de banditisme, une dizaine d'hommes supplémentaires sont recrutés par tirage au sort dans la province de Santuk. Sur l'ensemble des rapports dont nous disposons entre 1897 et 1910, on ne compte que trois tournées importantes de la garde indigène dans le nord de la circonscription, entre mars et juin 1898, en mars 1905, et en mai-juin 1906, à chaque fois pour étouffer des mouvements insurrectionnels. De fait, la garde indigène, financée par les impôts des paysans cambodgiens, formée de miliciens soit volontaires, soit tirés au sort dans les villages, afin d'assurer leur sécurité, n'intervient pratiquement jamais dans la lutte contre le banditisme de droit commun avant la Première Guerre mondiale. Elle est essentiellement chargée de la protection des Français. Pour assurer la sécurité de leurs administrés, les dignitaires cambodgiens doivent se débrouiller seuls, en se faisant régulièrement houspiller par des administrateurs français qui ne quittent que rarement leur bureau.

Il faut attendre les mouvements insurrectionnels qui touchent l'ensemble du Cambodge en 1916, pour que les effectifs de la garde indigène soient augmentés. La brigade de Kampong Thom passe à 180 miliciens³². Ces effectifs supplémentaires permettent des

³² À l'échelle du pays, la garde indigène passe de 1700 à 2400 hommes. John Tully, *Cambodia under the Tricolour. King Sisowath and the 'Mission Civilisatrice' 1904-1927*, Clayton, Monash Asia Institute, 1996, p. 171-172.

patrouilles plus fréquentes, de prévenir les rassemblements et d'engager, enfin, les forces de police dans la lutte contre le banditisme.

L'année suivante, la police indochinoise est entièrement réorganisée. La principale innovation vient de la création d'un corps maîtrisant les techniques modernes d'investigation et de police scientifique, la sûreté. Celle-ci est en charge des enquêtes judiciaires complexes, ainsi que de la surveillance des étrangers et des individus perçus comme potentiellement dangereux pour l'ordre colonial³³.

En 1926, une police des lacs est mise en place, avec des postes près des villages de pêcheurs, tandis qu'une police rurale dont la création est décidée après l'assassinat du résident Bardez, est déployée dans les provinces³⁴. À Kampong Thom, elle compte cinquante agents, chiffre vite ramené à une trentaine, le résident de Kampong Thom Richomme considérant ces agents de police chargés de la sécurité dans les villages comme inutiles. Ces tâtonnements institutionnels sont symptomatiques des difficultés de la puissance coloniale à faire régner la *pax franca*.

1897-1941 : panorama d'un demi-siècle de violence au village

En 1897, les Français estiment qu'ils seront plus efficaces dans le maintien de l'ordre et la lutte contre le banditisme que les gouverneurs cambodgiens. Après la rétrocession au Cambodge de Tonlé Repou et Mélou Prey en 1904, puis de Siem Reap en 1907, Kampong Thom perd son statut de zone frontière, ce qui réduit théoriquement les risques d'attaques de malandrins. Quelques années plus tard, la Première Guerre mondiale amène les membres les mieux entraînés des forces de sécurité françaises à quitter

³³ Florian Brout, *La criminalité au Cambodge (1936-1940)*, mémoire de master 1, université de Caen Basse-Normandie, 2010, p. 31.

³⁴ Tully, 1996, p. 134. En 1925, le résident Louis Félix Bardez est tué à Kampong Chhnang lors d'une tournée de recouvrement de l'impôt. L'événement a eu un impact important. Les modalités de punition du village où l'incident a eu lieu, Krang Leou, fait désormais partie de la légende noire de la présence française au Cambodge. David Chandler, « The assassination of résident Bardez (1925) : A premonition of revolt in colonial Cambodia », in David Chandler, *Facing the Cambodian Past*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1996, p. 139-158 ; *Bhūmi tiracchān* [Le village des animaux], Phnom Penh, 2002, 92 p.

l'Indochine pour combattre en métropole, alors qu'éclatent de nombreux mouvements de contestation contre l'administration en 1916. Il faut attendre 1920 pour assister à un retour à une situation « normale » du point de vue du colonisateur. La décennie 1920-1929 correspond aux années fastes de l'entre-deux-guerres. Puis à partir de 1930, Kampong Thom est touché par la Grande Crise économique, qui a un impact marqué sur la délinquance et la sécurité des habitants³⁵. La situation s'améliore à la fin des années 1930. Ce découpage correspond approximativement aux grandes périodes que les criminologues Roderic Broadhurst, Thierry et Brigitte Bouhours ont mis à jour lors de leur étude de l'évolution des homicides au Cambodge du milieu du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle³⁶.

1897-1914 : La paix française ?

Sur l'ensemble de la période 1897-1914, nous ne disposons que de 42% des rapports mensuels, soit 87 mois couverts, mais le taux de couverture est à près de 90% sur les six premières années de la période (1897-1902). Aux rapports du résident de Kampong Thom, s'ajoutent quelques rapports mensuels datés de 1899 des gouverneurs des *sruk* de Chikreng et Promtep qui apportent des informations complémentaires. Pour 1905, huit mois sont couverts par les sources, deux en 1906, et deux entre mai 1909 et mars 1910. Les rapports mensuels des résidents de Kampong Thom des années 1903, 1904, 1907, 1911, 1912, 1913 et 1914 sont tous manquants. Pour combler partiellement ces lacunes, nous disposons de quelques extraits de rapports en 1907 et 1908, et de quelques courriers de dignitaires khmers signalant des crimes en 1907 et 1914.

Sur les 87 mois couverts par les rapports de la résidence de Kampong Thom entre 1897 et 1910, près de trois cents incidents graves sont rapportés, homicides volontaires (44) et tentatives d'homicide volontaire (5), jacqueries et mouvements de révolte (5), attaques en bande organisée armées, en général sous le vocable « piraterie » (90), plus d'une centaine de vols de bétail, et deux enlèvements. Les vols simples ne sont souvent signalés que très sommairement et un seul viol ayant entraîné le décès de la victime est comptabilisé par l'administration. Seuls les chiffres des attaques à main armée en bande

³⁵ Mathieu Guérin, « Paysans et bandits dans les rizières, La violence dans les campagnes cambodgiennes pendant la Grande Dépression », *Histoire et Sociétés rurales*, n°47, juin 2017, p. 41-74.

³⁶ Roderic Broadhurst, Thierry Bouhours et Brigitte Bouhours, *Violence and the Civilising Process in Cambodia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 362 p.

organisée, des révoltes et des homicides sont réellement utilisables. Les autres actes ne sont rapportés à l'administration résidentielle que de manière très irrégulière et celle-ci n'en rend pas systématiquement compte à l'autorité supérieure. On apprend que tel ou tel vol a eu lieu, et que les autorités n'ont pas été informées, à la lecture des courriers des administrateurs khmers lors de développement d'une affaire, sans que jamais ces faits n'apparaissent dans les rapports des résidents français. Hors les homicides, les révoltes et les attaques à main armées, très surveillés par les autorités françaises, la part du « nombre noir » des autres actes criminels est probablement très importante. La fréquence moyenne des attaques à main armée est de 12,4 par an et celle des homicides de 6 par an³⁷. La population peut être estimée à 100 000 habitants en début de période et 130 000 en fin de période³⁸, soit un taux d'homicides moyen sur la décennie d'environ 5 pour 100 000. On constate donc une stabilité, voire une légère augmentation, du taux d'homicides volontaires par rapport à la période où le maintien de l'ordre était de la seule compétence des autorités cambodgiennes. Les actes violents augmentent sensiblement à partir de juin 1897 et restent nombreux jusqu'en décembre 1901, puis de nouveau en 1905³⁹. En contradiction complète avec le discours du colonisateur, la prise en charge des questions de sécurité par les Français n'a pas permis de faire baisser le niveau de violence contre les biens et les personnes. Certes, on peut argumenter que les Français contrôlant de plus près l'administration, les déclarations de crimes et délits deviennent plus systématiques. Mais de fait, le ton des rapports tend aussi à évoluer. Dès le second semestre 1897, l'exaspération des populations face aux actes de brigandage est régulièrement rapportée. En juin 1901, au plus fort d'un cycle d'accroissement de la criminalité, le résident rapporte la frustration des habitants devant l'impossibilité de pouvoir récupérer par des voies officielles leur bétail emmené au Siam, ce qui les pousse à agir d'eux-mêmes en allant chercher leurs bêtes dans le pays voisin. Trois mois plus tard, il se fait l'écho de la grogne dans les provinces frontalières de Chikreng et Promtep où « les habitants n'ont pas la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre »⁴⁰. Sur les dix mois en 1909-1910, pour lesquels nous avons les rapports du résident de Kampong

³⁷ En pondérant la moyenne annuelle à partir du nombre de rapports mensuels disponibles.

³⁸ Calculé à partir du recensement de 1921 et du taux de croissance de la population entre les recensements de 1921 et 1926. Les personnes non déclarées lors du recensement ne sont pas prises en compte, tout comme les homicides volontaires non déclarés. Le taux d'homicide est ainsi calculé sur la base de la population dont l'État a connaissance.

³⁹ Les données pour 1903 et 1904 sont manquantes.

⁴⁰ Résident de Kampong Thom, rapport d'octobre 1901, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

Thom, seulement cinq attaques de bandes, une tentative d'homicide volontaire et un homicide volontaire contre un homme qui résistait à des voleurs cherchant à s'emparer de ses buffles sont enregistrés. Le résident de Kampong Thom évoque une baisse de la délinquance dans sa circonscription ce qui est confirmé par ces chiffres. La gravité des actes criminels est en net recul. À une exception près, les attaques ne sont plus mortelles, tant pour les victimes que pour les voleurs. Avec une population qui peut être estimée entre 125 000 et 130 000 habitants en 1910, le taux d'homicides volontaires est cette année-là d'environ 0,9 pour 100 000⁴¹, soit un taux très faible⁴². Cette accalmie ne dure pas. On compte dix-neuf attaques en bandes organisées en 1913 et encore seize en 1914⁴³. Sur l'ensemble de la période 1897-1914, la fréquence moyenne des attaques à main armée est de 1,1 par mois avec un pic en 1905 à 1,77 incidents graves par mois⁴⁴. La puissance protectrice n'a pas réussi à sécuriser les campagnes dont elle a pris la charge en 1897.

Avant 1904, les résidents français fustigent régulièrement le manque de coopération, voire la complicité des autorités siamoises. Ces dernières peuvent faire les mêmes reproches aux autorités cambodgiennes. Ainsi le gouverneur de Chikreng apporte contre rémunération sa protection au voleur Nou, accusé d'avoir dérobé en 1896 pour 3 000 piastres de bijoux au gouverneur de Sot Nikom, le nom siamois de la province d'Angkor. Saisi de l'affaire, le Conseil des ministres décide de destituer le gouverneur de Chikreng, ce qui n'empêche pas Nou de devenir *pālāt'* de la province, poste qu'il occupe encore en décembre 1901, ce qui entraîne quelques tensions avec les autorités du pays voisin⁴⁵. En novembre 1901, le *caumioeñ* de Sakream est révoqué et mis en prison après avoir été rémunéré par des voleurs de chevaux opérant au Siam⁴⁶. Néanmoins, comme le montre un courrier du gouverneur siamois de la province de Sot Nikom au gouverneur de Chikreng de 1897, la coopération transfrontalière n'est pas nulle, mais elle ne suffit pas à endiguer l'utilisation de la frontière par les malfaiteurs pour échapper à leurs

⁴¹ Nombre d'homicide annuel : $1X(12 \text{ mois}/10 \text{ dossiers})= 1,2$ pour 128 000 habitants

⁴² Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, 1909-1910, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373

⁴³ Rapport d'inspection de Kampong Thom en 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337. Les statistiques sur les homicides ne sont pas disponibles.

⁴⁴ Calculée sur la base des rapports périodiques des résidents disponibles auxquels s'ajoutent les données globales pour 1913 et 1914 apportées par le rapport d'inspection de 1915.

⁴⁵ Correspondances de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106 ; minutes des séances du Conseil des ministres, 27 décembre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24190

⁴⁶ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

poursuivants⁴⁷. En 1905, le résident de Kampong Thom se réjouit de l'intégration de Mélou Prey et Tonlé Répou au Cambodge, estimant que la disparition de cette frontière s'accompagnera d'une baisse de la criminalité dans sa circonscription⁴⁸. Or, c'est exactement l'inverse qui se produit. 1905 est une des années les plus violentes de la période. Sur les huit mois pour lesquels nous avons des données, on compte au moins quatorze attaques à main armée en bande organisée, neuf homicides et deux tentatives d'homicides, auxquels s'ajoutent au moins une cinquantaine de vols de bétail, une révolte et deux enlèvements. Le taux d'homicide est cette année-là supérieur à 11 pour 100 000, soit un taux élevé et près du double de la moyenne sur la période. Une des raisons possibles de cette augmentation de la violence peut venir de la réduction importante de l'effectif de la garde indigène, dont 40% est affecté aux nouvelles provinces, rendant toute tournée de police impossible dans Kampong Thom.

Le rattachement des anciennes provinces siamoise au Cambodge n'amène pas une diminution des faits de violence, mais il affecte la géographie de la violence. Aucune province de la circonscription n'est épargnée par les vols et agressions, mais entre 1897 et 1902, les provinces frontalières avec le Siam, Chikreng, Stong, Promtep totalisent 63% des attaques à main armée et des homicides volontaires, celles de l'intérieur, Kompong Svay, Santuc, Prey Kdey, et Baray, 37%. Après la rétrocession, Chikreng, Stong, et Promtep ne représentent plus que 33% des incidents, ce qui accrédite l'hypothèse selon laquelle la frontière a un impact sur la criminalité. Sur l'ensemble de la période, Kampong Svay, qui est la province la plus étendue et la plus peuplée, est celle où les incidents sont les plus fréquents. On y compte entre 0,4 et 0,45 incidents par mois entre 1897 et 1910 ; elle est suivie de près par Promtep au nord, avec 0,46 incidents par mois entre 1897 et 1902, qui chutent à 0,18 entre 1905 et 1910. Les provinces frontalières sont devenues plus sûres. La criminalité s'est déplacée vers les provinces de l'intérieur, notamment Baray. Là, l'augmentation de la fréquence des attaques à main armée et des homicides est de 481% entre avant et après la rétrocession. Baray et le sud de Kompong Svay qui sont des régions prospères se trouvent devenir des cibles privilégiées des voleurs et des bandits.

⁴⁷ Lettre du gouverneur de la province de Sot Nikom au gouverneur de Chikreng, 22 août 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

⁴⁸ Résident de Kampong Thom, rapport mensuel janvier 1905, arch. nat. outre-mer/rsc 373.

**Fréquence des homicides et attaques à main armée rapportés dans les rapports
des résidents par province, résidence de Kampong Thom, 1897-1910.⁴⁹**

Provinces	1897-1902			1905-1910			1897-1910
	Nombre d'attaques à main armée et d'homicides	Part de la province dans les incidents signalés dans la résidence	Fréquence mensuelle des incidents	Nombre d'attaques à main armée et d'homicides	Part de la province dans les incidents signalés dans la résidence	Fréquence mensuelle des incidents	Fréquence mensuelle des incidents
Stong	11	12	0,17	0	0	0	0,22
Promtep	30	32	0,46	4	10	0,18	0,39
Chikreng	18	19	0,29	9	23	0,41	0,31
Santuk	2	2	0,03	2	5	0,09	0,05
Kampong Svay	26	27	0,4	10	26	0,45	0,43
Baray	7	7	0,11	14	36	0,64	0,24
Prey Kdey	1	1	0,02	. ⁵⁰			
Totaux	95	100%	1,46	39	100%	1,77	1,54

La croissance de la criminalité de droit commun s'accompagne d'une persistance de formes de rébellion contre l'État. En mars 1898, dans le nord de Kampong Svay, 150 villageois des villages de Ngon, Toivieng, Krang... et une vingtaine de Siamois de Knhey Och et Bang Kou sont poussés à la révolte par quelques hommes qui ont placé à leur tête un enfant aux pouvoirs surnaturels, *brah* Keo⁵¹. Le déclenchement de la révolte vient d'un refus de se rendre à Kampong Thom situé à plusieurs jours de marche pour s'acquitter de l'impôt personnel, ce qui est contraire aux usages. Un garde principal français et une trentaine de miliciens sont envoyés. La troupe de protestataires est dispersée à coups de feu et *brah* Keo arrêté avec sa famille. Les autres s'enfuient au Siam, leurs maisons sont détruites⁵². Deux ans plus tard, en juin 1900, une bande d'une

⁴⁹ D'après les rapports dans arch. nat. d'outre-mer/rsc 373, 415.

⁵⁰ La province de Prey Kdey a été supprimée et rattachée à Kampong Svay en 1897.

⁵¹ Le nom renvoie au *Brah* Kaev, le Bouddha d'émeraude, palladium de la royauté cambodgienne conservé à la pagode d'argent de Phnom Penh, *vatt Brah* Kaev en khmer.

⁵² Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, mars à juin 1898, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

quinzaine de personnes menée par un bonze venu d'Anlong Neak, à Sambor, est dispersée par un *subhā* aidé de miliciens.

En mars 1905, une affaire beaucoup plus sérieuse met à mal l'autorité de l'État dans la région de Porong au nord de Kampong Svay. Des bandes armées, composées selon le résident de voleurs de bétail, attaquent plusieurs villages.

Les chefs pirates [...] tinrent conseil et décidèrent de mettre à leur tête un bonze défrôqué qui s'arrogea du titre de thlay pisès prea bat Ang Snguon et qui devint l'âme du nouveau mouvement. De pirates qu'ils étaient, les chefs de bandes devinrent des rebelles dont le but fut l'expulsion des fonctionnaires européens des divers centres administratifs de Tonlé Répou, de Mélou Prey, et des fonctionnaires indigènes de Porong, de Barai et de Santuc, territoire dans lequel le Prea Bat Ang Snguon devait commander en souverain maître.⁵³

Le titre pris par le chef des rebelles indique qu'il se revendique roi. Des colonnes de police sont envoyées sur place. Pendant plusieurs mois, elles traquent les insurgés dont le champ d'action s'élargit de Baray à Chikreng. À partir de juin 1905, le calme semble revenu, mais les rapports signalent toujours une certaine résistance des habitants, par le refus de payer l'impôt ou par leur complicité avec « les voleurs de bestiaux ». À la saison sèche de 1906, l'émotion se propage aux provinces de la rive droite du Mékong dépendant de Kratié. Finalement, en juin 1906, les principaux chefs du mouvement sont tués ou arrêtés, à l'exception du bonze qui s'était proclamé roi du Nord et qui est en fuite⁵⁴. Ainsi pendant plus d'un an, une partie des habitants est parvenue à se soustraire à l'autorité de l'État avec la complicité de nombreux villageois. Ce mouvement de révolte et de contestation de l'autorité des Français et des dignitaires royaux a lieu dans la foulée de l'incorporation de Tonlé Répou et Mélou Prey au Cambodge d'une part, et de la montée sur le trône de Sisowath d'autre part. Le nouveau souverain cambodgien est connu dans cette région pour avoir mené les colonnes de pacification contre les derniers

⁵³ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur, mars 1905, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373. Ang Snguon est le nom d'un frère du roi Ang Chan qui régna de 1806 à 1834. Le règne d'Ang Chan correspond aux dernières années de paix relative avant les invasions siamoises et vietnamiennes qui dévastent le pays au début du XIX^e siècle (Khin Sok, *Le Cambodge entre Siam et Vietnam (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, 1991). En se présentant comme Ang Snguon, le chef du mouvement se place en souverain légitime susceptible de permettre de retrouver l'harmonie dans une période de chaos due à la présence des étrangers.

⁵⁴ Rapports mensuels du résident de Kampong Thom mai 1905 à mai-juin 1906, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

partisans de Si Votha à la fin des années 1880. Cet épisode montre que, près de quinze ans après la mort de Si Votha, le nord de Kampong Svay n'accepte toujours pas le souverain cambodgien en place.

En mars 1913, une bande particulièrement audacieuse se fait connaître dans la circonscription de Kampong Cham en attaquant à Chhlong la mission du Père David, qui est blessé. Poursuivie, elle se réfugie à Kampong Svay, où elle obtient le soutien d'une partie de la population.

Les renseignements recueillis ont attribué ce coup de main à un redoutable chef de bande nommé Ouch, doué paraît-il d'une force surnaturelle et invulnérable et qui se proposait de rendre au Cambodge son indépendance et de chasser les étrangers ; une centaine de partisans armés, tatoués et parés d'amulettes lui serviraient d'escorte ; finalement Ouch s'est enfui devant les détachements de Kompong-Cham et de Kompong-Thom lancés à sa poursuite et les débris de sa troupe sont demeurés introuvables dans les forêts de Barai et de Kompong-Svai.⁵⁵

Le *senā* Ouch et ses hommes sont de nouveau signalés à Baray en novembre et une large opération de police impliquant des unités de Kampong Thom et Kampong Cham est alors engagée pour le capturer.

La complicité de certains villages qui ravitaillaient les pirates et les renseignaient sur les mouvements des forces de police a eu pour effet d'égarer celles-ci dans des forêts impénétrables et les opérations ont dû être suspendues à la date du 20 décembre.⁵⁶

Le tribunal provincial de Baray le condamne à mort par contumace, mais le chef insurgé continue d'échapper aux forces de police. Le résident supérieur note alors l'aura dont bénéficie Ouch, qui selon ses propres termes, se fait passer « pour un héros national, invulnérable et invincible ». Le déploiement des forces de l'ordre en vue de la capture de Ouch a pour effet de réduire momentanément la criminalité dans la circonscription.

⁵⁵ Rapport du résident supérieur du Cambodge au Gouverneur général de l'Indochine, 2^e trimestre 1913, arch. nat. d'outre-mer/rsc 429.

⁵⁶ Rapport du résident supérieur du Cambodge au Gouverneur général de l'Indochine, 4^e trimestre 1913, arch. nat. d'outre-mer/rsc 429.

Il convient de chercher des explications à cette croissance de la criminalité alors que les Français font du maintien de l'ordre et de la protection des habitants l'une de leurs priorités. La valse des dignitaires qui suit le coup de force des Français de 1897 affecte le service royal et les réseaux de coercition en place. Les nouveaux venus ne connaissent pas nécessairement la province, ne sont pas plus intègres ou plus compétents que ceux qu'ils remplacent. En mars et avril 1900, les gouverneurs de Kampong Svay et Stong font l'objet d'une enquête pour manquements graves dans le service et sont déférés en justice en juillet. Ils ne sont pas remplacés avant janvier 1901. On assiste alors à une forte croissance des actes de banditisme et des règlements de compte qui se poursuivent pendant tout le premier semestre 1901. L'augmentation de la criminalité à Baray en 1909-1910 est à mettre en relation avec ce que l'on sait des dignitaires de cette province. En 1908, le gouverneur est démis de ses fonctions, alors que le *pālāt'* est perçu comme douteux, et les juges sont considérés comme incompetents ou absentéistes. Enfin, certains dignitaires cambodgiens rechignent simplement à collaborer avec la résidence. Les tensions sont fréquentes. La corrélation entre l'efficacité, l'honnêteté et l'activité des dignitaires et l'évolution de la criminalité n'est cependant pas parfaite. Ainsi, en octobre 1908, le gouverneur de Promtep est suspendu dans le cadre d'une enquête pour concussion. Il n'est remplacé qu'en janvier 1910. Aucun crime important n'est signalé dans cette province pendant la vacance au poste de gouverneur⁵⁷.

La croissance des actes de banditisme après 1897 peut être liée à une certaine exaspération contre les Français, notamment après l'abolition de l'esclavage et la réforme de l'engagement pour dettes de 1897 qui frappe de nombreux Cambodgiens influents des campagnes dans leurs intérêts, et à une perte de légitimité des autorités cambodgiennes qui collaborent avec le colonisateur. Les rapports des résidents commencent invariablement par une phrase lénifiante saluant la satisfaction des Cambodgiens à vivre sous le protectorat de la France⁵⁸. Ces affirmations doivent être prises avec la plus grande circonspection. Les dignitaires cambodgiens s'adressant aux autorités supérieures ne disent rien sur le véritable état d'esprit des populations ou n'expriment que ce que les Français veulent entendre.

⁵⁷ Extraits des rapports mensuels des résidents, arch. nat. d'outre-mer/rsc 415. Il se peut aussi qu'en l'absence de gouverneur, plus personne ne prenne la peine de signaler les incidents.

⁵⁸ Voir les remarques de John Tully et Alain Forest sur la cécité des autorités coloniales qui ne voient pas venir des manifestations de 1916. Tully, 1996, p. 187-188 ; Forest, 1980, p. 412-427.

1915-1919 : Kampong Thom et la Grande Guerre

À partir d'août 1914, la France peut difficilement assurer la sécurité des campagnes cambodgiennes. L'entrée dans la Grande Guerre, la mobilisation générale qui s'ensuit et l'invasion du nord de la métropole par l'Allemagne, entraîne le départ vers le front d'une grande partie des Français en âge d'être mobilisés et notamment ceux qui ont une expérience du maniement des armes, affaiblissant le dispositif déjà peu développé des forces de l'ordre en Indochine et au Cambodge. Au même moment une révolte de grande ampleur secoue les plateaux du nord-est du royaume peuplés de groupes aborigènes qui ne reconnaissent pas l'autorité du roi et des colonisateurs⁵⁹. C'est ainsi que le contexte de guerre dans lequel est plongé la métropole a des conséquences sur la sécurité des paysans cambodgiens. Les rapports des résidents de Kampong Thom pendant cette période n'ont pas été conservés, sauf pour le dernier trimestre 1919. Néanmoins, les événements qui se sont déroulés dans la résidence ont parfois été assez graves pour figurer dans les rapports d'ensemble du résident supérieur. En 1915, la résidence est inspectée et les minutes du rapport d'inspection ont pu être retrouvées. Nous disposons enfin de dizaines de courriers de dignitaires cambodgiens en khmer portant sur des problèmes de criminalité ou de sécurité.

Ces sources, bien que partielles, témoignent d'une forte croissance de la délinquance et de la violence. Sur les six premiers mois de 1915, on compte au moins 27 attaques à main armée dans la circonscription, soit une fréquence du passage de bandes armées dans les villages jamais observée depuis la fin de la Grande Insurrection en 1888. Les courriers des dignitaires khmers se font l'écho de ce retour de la violence. En janvier 1915, deux bandes d'une douzaine de malfaiteurs attaquent des villages à Baray et Stong. À chaque fois, les habitants encadrés par les *mesruk* ou des dignitaires provinciaux se lancent contre les bandits. À Promtep, le chef de bande Chhim fait régner la terreur pendant plusieurs mois avant d'être abattu en février 1915. À Stong, un Cambodgien est attaqué par une bande de seize hommes qui pillent et incendient sa maison. Il est tué après avoir demandé l'aide des autorités. À Ngon, à Chey Tvea, dans le nord de Kampong Svay, des maisons sont pillées par des bandes armées. Le 1^{er} mars,

⁵⁹ Mathieu, Guérin, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Bibliothèque d'Histoire rurale, Caen, AHSR, Guérin, 2008, p. 73-102, 245-284.

dans le village de Khlar, *ghum* de Sandan à Kampong Svay, les maisons sont pillées et une vieille femme a le bras cassé par les brigands. Les habitants tuent deux de leurs agresseurs⁶⁰. Face à cette recrudescence de la violence, les autorités locales ont tendance à faire un usage excessif de la force. Le résident supérieur doit se fendre d'une circulaire le 4 février pour rappeler qu'il n'est pas permis d'exécuter des brigands qui ont été arrêtés. Le gouverneur de Santuk répond par lettre que certes, il se conformera aux ordres, mais qu'il entend bien se battre si des voleurs lui résistent par les armes, quitte à les tuer ou à être tué⁶¹.

C'est dans ce contexte de forte croissance de la criminalité, que le *sena* Ouch fait de nouveau parler de lui en janvier 1915. Pourchassé par les hommes du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom Kahom, il perd quatorze hommes, huit tués par les gardes indigènes et six capturés. Ses partisans décimés, lui-même blessé, il disparaît alors⁶².

En janvier 1916, un mouvement de protestation contre le fardeau fiscal et notamment les modalités de réquisition pour les prestations débute à Kampong Cham, avant de s'étendre aux autres provinces, notamment Prey Veng, Kandal, Kampong Chhnang et Takéo⁶³. Si l'ensemble du royaume est touché par des manifestations pouvant rassembler plusieurs dizaines de milliers de personnes, Kampong Thom reste largement à l'écart du mouvement. C'est essentiellement à Baray, district situé à proximité de Choeng Prey dans la résidence de Kampong Cham, l'un des épicoentres du mouvement, que certains paysans rejoignent les rangs des protestataires. Plusieurs centaines de personnes, deux à trois mille selon le gouverneur du district, se rassemblent pour aller à Phnom Penh. Certains n'hésitent pas à menacer les dignitaires de revenir les tuer après avoir vu le roi⁶⁴. Lorsqu'à partir de la fin du mois de janvier, les autorités coloniales optent pour la manière forte, 560 personnes sont arrêtées dans l'ensemble du royaume.

⁶⁰ Courriers des gouverneurs et *pālāt'* de Stong, Kampong Svay, Baray, janvier-mars 1915, arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

⁶¹ Lettre du gouverneur de Santuk au résident de Kampong Thom, sd, arch. nat. du Cambodge/rsc 15434.

⁶² Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 1^{er} trimestre 1915, arch. nat. du Cambodge/rsc 430.

⁶³ Forest, 1980, p. 412-427, Tully, 1996, p. 184-189, Milton Osborne, « Peasant politics in Cambodia. The 1916 Affair », *Modern Asian Studies*, 12 (2), 1978, p. 217-243.

⁶⁴ Lettre gouverneur de Baray au résident de Kampong Thom, 25 janvier 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 15434.

143 personnes sont incarcérées et poursuivies à Prey Veng, 130 à Takeo et 104 à Kampong Cham. Seules 20 personnes ayant pris part aux manifestations sont appréhendées à Kampong Thom, confirmant qu'il s'agit de l'une des régions les moins touchées par le mouvement⁶⁵.

L'opposition aux Français se manifeste aussi dans les mouvements d'opposition à la levée de volontaires pour partir en France, comme soldats ou comme ouvriers. La campagne de recrutement est organisée au lendemain des manifestations. Alors que les rapports du résident supérieur, confirmés par les courriers des dignitaires provinciaux, laissent à penser que la propagande pour amener les jeunes gens à s'enrôler est faite sérieusement, très peu d'hommes de Kampong Thom, quelques dizaines seulement, se portent volontaires.

Face à une situation perçue comme quasi-insurrectionnelle et face au risque d'embrasement, alors même que l'Indochine ne peut compter sur aucun secours de la métropole dans le contexte de la guerre, que le Vietnam est touché par plusieurs mouvements de rébellion contre l'impôt, mais aussi contre la présence française, avec notamment une tentative de complot de l'empereur Duy Tân, que les hauts plateaux entre Cambodge, Annam, Cochinchine et Laos sont le théâtre de violents mouvements d'opposition à la pénétration française, le gouverneur général de l'Indochine Roume et le résident supérieur Outrey réagissent en utilisant la technique de la main de fer dans le gant de velours pour reprendre l'analyse de John Tully. Des concessions sont faites qui répondent aux doléances des paysans sur le système fiscal, notamment la possibilité de racheter la corvée qui est réaffirmée⁶⁶. Surtout, l'administration cambodgienne est profondément réformée. Afin de mieux contrôler la population, les pouvoirs des chefs de commune, les *meghum* sont augmentés, mais plusieurs centaines de ceux dont les administrés avaient à se plaindre sont démis de leurs fonctions.⁶⁷. De nombreux

⁶⁵ Sur les 560 personnes arrêtées, 13 sont condamnées à mort pour « complot contre la sûreté de l'État », 50 aux travaux forcés à perpétuité, 17 à des peines d'emprisonnement de 5 à 20 ans, 89 à des peines de 1 à 5 ans, 92 à des emprisonnements de moins de 1 an, 116 à emprisonnement avec sursis, 163 sont acquittées. En appel, les peines les plus lourdes qui ont été prononcées à Prey Veng sont toutes commuées et 45 condamnés sont acquittés. Rapport du résident supérieur du Cambodge, 2^e trimestre 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 430.

⁶⁶ Tully, 1996, p. 196-197

⁶⁷ Pour appuyer son analyse de la destitution en masse de *meghum*, John Tully cite des pages du Bulletin administratif du Cambodge qui ne portent pas sur des destitutions de *meghum* mais sur des destitutions

dignitaires accusés de concussion perdent leur poste, dont le gouverneur de Kampong Thom, Kahom, pourtant fervent partisan des Français, révoqué en 1917.

Parallèlement les effectifs de la garde indigène au Cambodge sont augmentés de 40%. La brigade de Kampong Thom bénéficie particulièrement de cette augmentation puisqu'elle passe de 100 miliciens à 180⁶⁸. Ces effectifs supplémentaires permettent de multiplier les patrouilles, de prévenir les rassemblements et d'engager les forces de police dans la lutte contre le banditisme. On compte néanmoins encore 17 attaques de bandes à Kampong Thom pour le dernier trimestre 1916, mais celles-ci entraînent de vigoureuses réponses de l'administration. Lorsqu'une bande s'attaque au village de Srayau à Kampong Svay, dérobant des buffles et de l'argent, l'*ukñā tejo* lève une cinquantaine d'hommes pour leur faire la chasse⁶⁹. L'augmentation des effectifs de la garde indigène et la multiplication des tournées de police a permis de réduire sensiblement les attaques de bandes. On n'en compte plus que six, dont trois à Chikreng, au premier trimestre 1919, et huit au deuxième trimestre⁷⁰. À la fin de l'année 1919, la violence et la délinquance auxquelles sont confrontés les paysans de Kampong Thom retrouvent leur niveau d'avant-guerre.

Après la fin de la guerre en Europe avec la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, il faut encore plusieurs mois pour observer un retour à la normale en Indochine. Le 20^e bataillon indochinois où servent la plupart des Cambodgiens envoyés sur le front est dissout en juin 1919⁷¹. Les Français et les volontaires indochinois sont rapatriés dans les mois qui suivent.

1920-1929 : « l'âge d'or du protectorat » ?

L'étude de la criminalité et de la violence à Kampong Thom est possible sur cette décennie par le dépouillement des rapports trimestriels des résidents de Kampong Thom au résident supérieur. Sur les 10 ans, nous disposons de 29 rapports couvrant 87

ou des mutations de fonctionnaires provinciaux. Tully, 1996, p. 198 ; *Bulletin administratif du Cambodge*, 1916, p. 269, 276-278, 455-463.

⁶⁸ À l'échelle du pays, la garde indigène passe de 1 700 à 2 400 hommes. Tully, 1996, p. 171-172.

⁶⁹ Lettre de l'*ukñā tejo* au résident de Kampong Thom, 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 11740.

⁷⁰ Rapports trimestriels du résident de Kampong Thom, 1^{er} et 2^e trimestre 1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁷¹ Tully, 1996, p. 171.

mois, soit 72% de la période ; les années 1920, 1921, 1925 et 1927 sont complètes. Jusqu'en 1926, les résidents successifs ont, sur la base des rapports des gouverneurs cambodgiens, tenu une comptabilité fine des attaques de bandits et des homicides, incluant souvent des informations sur le lieu de l'attaque, une présentation rapide des criminels et parfois du *modus operandi*, une présentation des victimes et du butin. Ces renseignements sont fournis grâce à une fiche type que les fonctionnaires cambodgiens doivent remplir à chaque attaque à main armée. En revanche les autres crimes et délits disparaissent complètement des rapports. À partir de 1927, les résidents se contentent souvent de formules générales, parfois accompagnées de statistiques globales et en donnant quelques exemples⁷².

Les années 1920-1929 sont présentées par de nombreux historiens comme l'apex du système colonial, notamment en Indochine, dont la prospérité économique est portée par le développement des plantations d'hévéa, moment qui précède la Grande Dépression et les mouvements insurrectionnels vietnamiens des années 1930⁷³. La mort du roi Sisowath et l'avènement de Monivong en 1927 ne changent en rien « l'ère de collaboration docile »⁷⁴ avec la France ouverte en 1904.

À Kampong Thom, cette apparente toute puissance du colonisateur est contredite par ses échecs répétés dans sa capacité à maintenir l'ordre et à assurer la sécurité des habitants des campagnes. Certes, après l'écrasement des partisans du *senā* Ouch et du mouvement de 1916, aucun mouvement insurrectionnel contre la présence française n'a lieu à Kampong Thom sur la décennie. Le seul mouvement de contestation vient de la pagode de Beng à Santuk en 1923. Le *mevatt*, un *acāry*, des bonzes et quelques fidèles « ont tenté de troubler la sécurité publique ». Ces hommes sont immédiatement arrêtés et tous leurs sympathisants pourchassés⁷⁵. Dans le même temps, l'insécurité due aux bandes armées est importante. Entre 1920 et 1929, les sources font apparaître pas moins de 296 attaques à main armée, dont seulement trois sont le fait d'individus isolés, les autres étant commises en bandes organisées. Les séries de rapports montrent une

⁷² Rapports trimestriels, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁷³ Pierre Brocheux, Daniel Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2001, 452p. ; Patrice Morlat, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le Pacifique. Une page de l'histoire de France en Extrême-Orient*, Paris, Les Indes savantes, 2001, 610 p.

⁷⁴ Forest, 1980, p. 80.

⁷⁵ Rapports trimestriels du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374

fréquence des attaques à main armée rapportées aux autorités à 3,4 par mois en moyenne entre 1920 et 1926 sur la circonscription de Kampong Thom⁷⁶, soit le triple de ce que l'on observait entre 1897 et 1914. Même en tenant compte de l'augmentation de la population, le niveau d'insécurité continue d'augmenter depuis la prise de pouvoir par les Français en 1897. Les homicides et les attaques à main armée sont deux fois plus fréquents en moyenne dans les années 1920 que sur la période 1897-1914.

L'année la plus violente pour les habitants est 1925, avec au moins 63 attaques à main armée et une dizaine d'homicides. À partir de novembre 1924, une petite bande armée de six à sept hommes opère dans le sud de Kampong Thom dirigée par un Vietnamien, Nguyen Van Hao, dit Tinh, « pirate très redouté et activement recherché pour de nombreux crimes commis au Cambodge et en Cochinchine »⁷⁷. Le 5 novembre, la bande tue à coup de barres de fer un Chinois du village de Prek Chey à Santuk, et blesse son fils. Le 25 décembre, elle attaque une chaloupe chinoise sur le lac et dévalise les passagers. Tinh se spécialise dans les attaques de commerçants et de jonques, faisant preuve d'une « audace inouïe »⁷⁸. Face à ce bandit, les résidences de Kampong Thom et Kampong Chhnang tentent en mars 1925 une opération de police coordonnée, bientôt rejointes par les autres résidences qui entourent le lac. La bande attaque alors des jonques vietnamiennes au village de Peambang, où se trouve notamment celle du chef des Vietnamiens de la province de Stong. Les armes et munitions qui y sont stockées sont enlevées et la jonque incendiée. Les bandits n'hésitent pas à les retourner contre les forces de police en abattant des miliciens. La traque se poursuit mais sans résultat. Des pêcheurs soupçonnés d'héberger Tinh sont malmenés. Tinh est alors devenu un mythe. D'autres bandits se font passer pour lui afin de faire rendre leurs biens précieux à leurs victimes plus facilement, à tel point qu'il devient difficile pour les autorités de savoir quelles attaques sont réellement de son fait. Il est partout à la fois, insaisissable. Son exemple amène la constitution d'autres bandes, et c'est davantage cet effet d'entraînement qui explique la très forte croissance des attaques à partir de la fin 1924 que l'action seule de la bande de Tinh. L'ampleur de l'augmentation du nombre d'attaques est en réalité supérieure car de nombreux habitants refusent de porter

⁷⁶ Les données pour 1927, 1928 et 1929 sont insuffisantes pour pouvoir établir des estimations par extrapolation suffisamment fiables.

⁷⁷ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 4^e trimestre 1924, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁷⁸ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1925, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

plainte de peur des représailles. De fait, Tinh a quitté Kampong Thom après mars 1925 et, à l'arrivée de la saison des pluies, les actes de brigandage deviennent beaucoup plus rares. En octobre 1925, le résident de Kampong Thom peut enfin écrire : « la disparition du pirate Tinh, tué en Cochinchine, a été rapidement connue de tous et a produit un véritable soulagement dans le pays, principalement parmi les fermiers et sous-fermiers de pêcheurie »⁷⁹.

La lecture des rapports des résidents qui s'épanchent volontiers sur ces crimes peut donner l'impression d'une très grande violence des attaques à main armée. On compte 38 occurrences d'attaques à main armée ayant entraîné des morts ou des blessés graves chez les victimes dans notre échantillon, soit en moyenne au moins cinq attaques très violentes par an sur l'ensemble de la circonscription. La bande de Tinh est l'une des plus sanguinaires de celles qui opèrent dans Kampong Thom pendant la décennie 1920-1929, mais ce n'est pas la seule à agir ainsi. En novembre 1921, un commerçant chinois et un villageois cambodgien sont tués dans deux attaques différentes à Chikreng. Lorsqu'en janvier 1925, six hommes armés s'en prennent au commerçant Chinois Tan Ta à Sankor, Kampong Svay, ils frappent ses beaux-parents et sa femme à coups de bâton. Dans la nuit du 5 au 6 mars de la même année, lors de l'attaque de la maison du Cambodgien Ke dans le village de Prek Sbau, à trois kilomètres en aval de la résidence de Kampong Thom, un *khñum ge* de Ke est blessé d'un coup de sabre et un voisin venu prêter main forte est tué. Un mois plus tard, une bande de vingt-cinq hommes armés de sabres et de fusils à pierre tente de piller un commerçant chinois à Kampong Thmar. « Le fils du Chinois Tan Chea, 14 ans, fut légèrement blessé d'un coup de fusil ; sa femme fut frappée violemment et traînée hors de la maison, sous menace de mort si elle ne donnait pas 1 000 piastres ». Lorsqu'un policier rural intervient, les bandits lui tirent dessus, mais ils se heurtent alors sans le savoir à un vétéran de la Première Guerre mondiale, décoré de la croix de guerre⁸⁰. Bien que blessé, celui-ci fait fuir la bande après en avoir tué trois membres dont le chef qui se présentait comme Tinh pour effrayer ses victimes. Malgré l'aura et le respect dont sont entourés les bonzes, lors de l'attaque du

⁷⁹ Rapport du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 3^e trimestre 1925, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374

⁸⁰ Rapport du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 2^e trimestre 1925, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374

monastère de la pagode de Tang Krasang à Santuk en mars 1926, un novice est passé à tabac.

Cette violence doit être relativisée. Les homicides ou les séances de torture sur les victimes citées plus hauts restent exceptionnels. Les attaques ayant provoqués des morts ou des blessés sont très minoritaires ; elles ne représentent que 13% de l'échantillon. La plupart ont dégénéré lorsque les villageois ont tenté de résister. Dans 87% des cas, l'attaque ne fait ni morts ni blessés du côté des villageois, alors même que les attaques à main armée sont le contexte de 88% des homicides volontaires répertoriés sur la période : quarante voleurs tués par les habitants ou les forces de l'ordre, quinze habitants et trois miliciens tués par des bandits.

Composition des bandes de bandits à Kampong Thom 1920-1929⁸¹

Effectif de la bande	Nombre de bandes signalées	Part de la classe dans la série (%)
1 à 5	45	24
6 à 10	95	51
11 à 15	19	10
16 à 20	14	8
21 à 25	5	3
26 à 30	4	2
Plus de 30	4	2

Même en l'absence de coups et blessures, le *modus operandi* des bandes fait de ces attaques un événement traumatique pour les victimes. Les agresseurs opèrent presque exclusivement en bande organisée, la bande la plus nombreuse signalée ayant 43 membres, la moyenne étant à 9,7, mais avec un écart-type de 7,2. La médiane est à 7 voleurs par bande. La majorité des bandes sont donc de relativement petite taille. L'armement reste sommaire. Les mousquetons ou les fusils de chasse sont rarement cités. En revanche les voleurs s'équipent fréquemment de fusils à pierre artisanaux, de sabres, de couteaux, voire de simples bâtons. Dans chaque bande, seulement une poignée dispose d'armes à feu. 62% des attaques visent les habitations. Soit les voleurs attaquent une maison isolée ou ciblent la demeure d'un commerçant ou d'un habitant

⁸¹ D'après 186 bandes mentionnées dans les rapports des résidents de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

aisé, soit ils pillent l'ensemble du hameau⁸². Ces attaques ont souvent lieu la nuit ou au petit matin. On imagine ce que ressentent les victimes qui, tranquillement endormies dans leur maison, chez elles, se trouvent subitement encerclées d'hommes en armes qui les dépouillent de leurs biens. Les attaques sur route ou sur les voies d'eaux sont assez rares, seulement 10% de l'échantillon. Le solde, 38%, correspond aux vols de bétail à main armée, sachant que les attaques contre les villages ou les habitations peuvent aussi s'accompagner de vols de bétail, même si cela est loin d'être systématique en raison de la nécessité de fuir sans pouvoir s'encombrer de buffles au pas lent.

Répartition des incidents de sécurité par province, et évolution depuis 1897.

Provinces ⁸³	1920-1926			1897-1910		Évolution de la fréquence des incidents entre 1897-1910 et 1920-1926
	Nombre d'incidents signalés	Part de la province dans les incidents signalés dans la résidence	Fréquence mensuelle des incidents	Fréquence mensuelle des incidents		
Stong	25	11	0,35	0,22	+59%	
Promtep	17	7	0,24	0,39	-38%	
Chikreng	44	20	0,61	0,31	+97%	
Santuk	29	13	0,40	0,05	+700%	
Kampong Svay	84	37	1,17	0,43	+172%	
Baray	28	12	0,39	0,24	+62%	
Totaux ⁸⁴	227	100%	3,15	1,56	+102%	

Toutes les provinces sont touchées par des attaques, ce qui renforce l'impression d'insécurité généralisée. Le mouvement observé au début du XX^e siècle de déplacement de la violence vers le cœur de la circonscription résidentielle se poursuit, Kampong Svay, rassemblant à elle-seule 37% des actes rapportés sur la décennie. On compte même deux attaques à main armée dans le *ghum* de Kampong Thom, chef-lieu de la circonscription et casernement de la garde indigène. Les deux ont lieu en 1925 lors du pic de criminalité. Les hausses les plus fortes sont observées à Santuk et Kampong Svay,

⁸² Sur la base de 186 attaques pour lesquelles le butin ou la cible sont mentionnés.

⁸³ Pour faciliter les comparaisons avec les autres périodes, les modifications territoriales éphémères n'ont pas été prises en compte. Les attaques dans le *khāṅḍ* de Beng Lovea ont été comptées avec celles de Santuk, celles dans le *khāṅḍ* de Sandan avec celles de Kampong Svay, celles dans les *ghum* de Sdau et T beng dans Promtep.

⁸⁴ Seuls sont pris en compte les incidents pour lesquels la localisation est mentionnée dans les rapports des résidents ou a pu être retrouvée dans les rapports des autorités cambodgiennes, soit 227 incidents sur 240 (95%).

et seule la province de Promtep, autrefois une des plus exposées, connaît une baisse notable de la fréquence des attaques sur son territoire.

Certaines communes sont victimes d'attaques à plusieurs reprises sur la décennie, tels Tbeng et Khna qui ont subi chacune au moins sept attaques et qui ont en commun d'être fortement boisées, peu densément peuplées et où les habitants isolés et les petits hameaux apparaissent comme des cibles aisées pour les bandes, mais aussi Trapeang Russey, limitrophe de Kampong Thom, traversée par la route coloniale 1^{bis} où sept incidents sont rapportés, essentiellement des attaques de maisons. Ces communes sont vastes et ce ne sont jamais les mêmes hameaux qui sont attaqués, mais la répétition des attaques ne pouvait qu'inquiéter les habitants. À l'inverse, d'autres communes, notamment à Baray semblent totalement épargnées.

Face au brigandage, les forces de sécurité apparaissent bien insuffisantes. L'augmentation des effectifs de la garde indigène en 1916 s'était accompagnée d'une baisse notable du brigandage. En janvier 1920, elle a permis de mobiliser plus de quarante hommes contre un dangereux brigand à la frontière entre Chikreng et Siem Reap, Sin, qui est tué. À la fin de l'année, les effectifs de la brigade de Kampong Thom sont ramenés à 120 hommes, ce qui entraîne une baisse importante des tournées de police et le rappel des gardes mis à disposition des dignitaires cambodgiens dans les provinces. La garde indigène se trouve alors totalement accaparée par sa fonction première de protection des autorités françaises.

Le résident de Kampong Thom plaide alors la cause de sa circonscription et obtient une trentaine de gardes supplémentaires lui permettant de reprendre les patrouilles dans les zones reculées. Par arrêté du 10 avril 1921, l'effectif de la brigade de Kampong Thom est fixé à 150 hommes sur un effectif total de 2 200 hommes au Cambodge⁸⁵. L'effectif de la brigade de Kampong Thom se stabilise alors jusqu'à la fin de la décennie entre 145 et 160 hommes. Ceux-ci sont répartis entre la portion centrale pour les deux tiers, et une dizaine de postes disséminés dans la circonscription dont un est commandé par un gendarme français. En juin 1924, le résident se propose de ramener une partie des

⁸⁵ *Bulletin administratif du Cambodge*, 1921, p. 199.

gardes de l'intérieur à Kampong Thom, « les miliciens détachés à l'intérieur étant transformés en domestiques »⁸⁶. Il doit vite déchanter. Suite à la forte augmentation du nombre d'actes criminels et à l'action de la bande de Trinh, il doit renvoyer ses hommes en province et en affecter plus d'une vingtaine spécifiquement à la traque de Trinh. L'opération conjointe menée avec les résidences voisines est un fiasco retentissant. Trois miliciens sont tués et Trinh s'échappe.

Pour lutter contre la criminalité, le résident Possel-Deydier propose de rassembler les hameaux isolés, d'armer les habitants et d'avoir recours à « un bon agent secret, qui a déjà fait ses preuves et qui serait susceptible de poursuivre et d'arrêter les malfaiteurs »⁸⁷. En 1927, son successeur, le résident Besson propose d'institutionnaliser l'auto-défense.

Le jour où les pillards d'occasion que sont les Cambodgiens sauront trouver devant eux la résistance de populations déterminées à défendre leur bien, ils hésiteront à entreprendre leurs opérations et la piraterie sporadique qui sévit en ce pays aura vécu.⁸⁸

Il fait inscrire aux budgets des *ghum* une « prime de civisme aux habitants et gardes ruraux », tout en se proposant de développer les distributions d'armes aux notables, aux commerçants et même aux agriculteurs de l'intérieur. Cette politique qui amène à encourager les homicides extrajudiciaires sur les voleurs est en contradiction complète avec les codes cambodgiens et le code pénal français qui inspire le code pénal cambodgien de 1924⁸⁹. On assiste ainsi à un glissement de la politique de l'administration coloniale. Avant la Première Guerre mondiale, la position de l'administration oscille entre interdiction formelle des exécutions extrajudiciaires de bandits et molle réprobation. Ainsi le *pālāt'* de Baray qui fait exposer à titre d'exemple les têtes de quatre voleurs lynchés et décapités par les habitants en 1912 s'en sort avec

⁸⁶ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 2^e trimestre 1924, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁸⁷ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 2^e trimestre 1927, arch. nat. du Cambodge/rsc 374.

⁸⁸ Rapports trimestriels du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 4^e trimestre 1927, 1^{er} trimestre 1928, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374 ; rapport annuel du résident de Kampong Thom 1928-1929, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

⁸⁹ Voir l'article 103 du code pénal cambodgien promulgué par ordonnance royale du 25 août 1924, modifiée par ordonnance royale du 16 mai 1929. « Si les actes accomplis en état de légitime défense produisent des conséquences excessives, par rapport à celles qui pouvaient résulter de l'attaque injuste subie, la responsabilité pénale de l'auteur de l'homicide, des blessures ou des coups, demeure engagée. »

une réprimande du Conseil des ministres⁹⁰. Au cours des années 1920, celle-ci évolue vers le laisser-faire, pour finalement favoriser les exécutions sommaires après le pic de criminalité des années 1924-1925. Aucune poursuite n'est engagée dans la décennie 1920-1929 contre les auteurs des quarante homicides volontaires recensés dirigés contre des voleurs apparaissant dans les archives.

Les résultats de l'étude de Rod Broadhurst, Thierry et Brigitte Bouhours se trouvent ici vérifiés⁹¹. L'activité de bandit est dangereuse. 61% des homicides volontaires sur la période concernent des voleurs tués par les habitants ou les forces de l'ordre. Si l'on en croit les rapports, la majorité est tuée lors d'échanges de coups de feu avec leurs poursuivants ou pendant une lutte avec des habitants qui résistent, comme lors de l'attaque de Kampong Thmar en 1925. Certains épisodes montrent toutefois une tolérance pour la pratique du lynchage. En juillet 1920, trois hommes dont deux sont armés de couteaux sont poursuivis par une quarantaine d'habitants accompagnés d'un milicien et d'un policier rural. Malgré l'écrasante supériorité des poursuivants, tant en effectif qu'en armement, un des voleurs est tué lors de la capture. En février 1921, des voleurs attaquent le village de Chanlous, *ghum* de Nipech à Kampong Svay. Ils sont poursuivis par une trentaine de villageois encadrés par des dignitaires de la commune et de la province. Cinq sont tués et une grande partie du butin récupéré. En mai 1921, un fugitif qui se cachait dans la forêt près de Sakream est tué à coups de bâton, ce qui n'empêche pas le résident d'invoquer la légitime défense et de proposer une récompense pour le *jumdub* Seang et ses compagnons auteurs des coups mortels. Le 29 décembre 1921, une bande est prise en chasse par un détachement de miliciens. Quatre voleurs sont tués et deux grièvement blessés. En février 1922, un voleur isolé armé d'un couteau est tué par des habitants de Kok Til à Santuk. En août 1925, à *bhumi* Lovea, *ghum* de Chey, Kampong Svay, un voleur est blessé par une flèche empoisonnée. Il donne le nom de ses complices avant d'expirer. En janvier 1929, une bande de vingt-six hommes attaque une maison à Sandan. Les habitants interviennent et mettent en fuite la bande. Deux voleurs arrêtés sont tués après avoir donné les noms de leurs complices. Le résident fait alors verser une prime de 60 piastres aux habitants.

⁹⁰ Arch. nat. du Cambodge/rsc 9477.

⁹¹ Broadhurst, Bouhours et Bouhours, 2015, p. 63, 77.

La violence des actions de police ou les lynchages ne semblent pas avoir d'effet sur la prégnance générale de la criminalité. En revanche, on observe une nette amélioration de la sécurité dans la province de Baray qui avait été particulièrement touchée avant-guerre. Celle-ci peut s'expliquer par l'action des gouverneurs de cette province qui se font régulièrement remarquer par leurs compétences et leur probité, tels l'*ukñā* Hy jusqu'en 1922, puis Kim An, et Nal. Ce dernier qui dirige Baray à partir de 1926 « a pris à cœur le développement de la magnifique province de Barai et y a obtenu de remarquables résultats »⁹². À la fin de la période, la criminalité est tellement faible à Baray que le résident ne laisse que deux miliciens dans cette riche province. C'est bien davantage l'action d'autorités respectées, associée à une certaine prospérité économique, que la simple répression, qui a permis ici d'obtenir des résultats.

Hors de l'activité des bandes et des exécutions sommaires de bandits, les homicides apparaissent très rares dans la société rurale cambodgienne. Les sources en indiquent 8 entre 1920 et 1926, soit un peu plus d'un par an pour une population de 150 000 à 165 000 habitants ; même si certains résidents n'ont pas rapporté tous les crimes liés à des disputes familiales, les séries tenues de manière extrêmement rigoureuse pour les années 1920-1921 et 1925 confirment qu'ils sont très rares.

Le taux moyen d'homicides volontaires sur les années 1920-1926 pour lesquelles nous avons suffisamment de données est d'environ 6,5 pour 100 000⁹³, sachant que la violence létale est très largement le fait de la force publique ou de ceux qui agissent à sa place en son absence.

1930-1939 : crise économique et criminalité

La décennie 1930-1939 est marquée par l'irruption de la Grande Crise en Indochine et d'importantes contestations de l'autorité coloniale au Vietnam⁹⁴. Le Cambodge ne

⁹² Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 1^{er} trimestre 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁹³ Moyenne des taux d'homicides annuels calculés à partir des rapports des résidents de Kampong Thom entre janvier 1920 et décembre 1926 pour une population déclarée comprise entre 152 000 et 165 000 lors des dénombrements de 1921 et 1926.

⁹⁴ Keith W. Taylor, *A History of the Vietnamese*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 504-517 ; Pierre Brocheux, *Histoire du Vietnam contemporain, la nation résiliente*, Paris, Fayard, 2011, p. 87-90 ; Brocheux et Hémery, 2001, p. 275-324 ; Ngo Van, *Viêt-Nam 1920-1945. Révolution et contre-révolution*

connaît pas de mouvement similaire à ceux initiés par le Việt Nam Quốc Dân Đảng ou le Parti Communiste Indochinois, mais la crise économique touche bien le royaume khmer. Celle-ci s'accompagne d'une détérioration sensible de la sécurité dans les campagnes. Pour étudier ce phénomène, nous ne disposons d'aucun rapport des résidents de Kampong Thom sur la période. En revanche, des séries remarquables des rapports des *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom à leur ministre de tutelle avec copie au résident ont été conservées⁹⁵. Sur la décennie, nous avons ainsi 94 rapports sur 120, soit 78% des documents de la série, dont l'ensemble des rapports en 1931, 1932 et 1936. Les rapports mensuels des *cauhvāykhaetr* sont la principale source des résidents pour rédiger leur rapport trimestriel. Les statistiques générales d'attaques en bande organisée et d'homicides sont donc les mêmes, mais les rapports des *cauhvāykhaetr* peuvent être beaucoup plus précis dans la description des attaques, d'autant que nous disposons en général du texte original en khmer, et parfois d'une traduction en français. En revanche, on ne trouve que peu d'informations sur la garde indigène qui relève de l'autorité du résident. Une autre rupture importante dans les sources avec les périodes précédentes vient d'un redécoupage de la circonscription de Kampong Thom en 1930. Chikreng, zone frontalière avec Siem Reap est rattachée à cette résidence, et les territoires et habitants des anciennes provinces de Mélo Prey et d'une partie de Tonlé Repou sont rattachés à Kampong Thom. Or, leur importance démographique n'est pas comparable, Chikreng étant deux fois plus peuplée.

Le dépouillement de la série des rapports des *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom montre une très nette augmentation de l'insécurité sur la période par rapport à la décennie précédente. Alors même que Chikreng est rattachée à Siem Reap, les attaques à main armée et les homicides sont deux fois plus fréquents que pendant les années 1920. 665 attaques à main armée sont répertoriées, soit sept par mois en moyenne, avec deux pics en 1933 et 1936 montant à chaque fois à plus de onze attaques à main armée par mois en moyenne. Certaines attaques montrent une véritable expertise chez des chefs de bande. Ainsi, en mars 1933, vingt-cinq hommes armés attaquent le village de Kampong

sous la domination coloniale, Paris, L'insomniaque, 1995, p. 141-200 ; Daniel Hémerly, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine*, Paris, François Maspero, 1975, 526 p.

⁹⁵ Année 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12245, année 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 12242, années 1932-1934, arch. nat. du Cambodge/rsc 12243, années 1935-1938, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244, année 1939, arch. nat. du Cambodge/rsc 31182.

Sar à Baray. Cinq maisons chinoises et trente-deux maisons cambodgiennes sont pillées, pour un butin dépassant les 2 000 piastres, sans qu'aucune violence ne soit à déplorer. Parallèlement on voit apparaître de petites bandes mal armées, parfois seulement de gourdins et de couteau qui récupèrent des butins minimes. De fait, le lien entre l'augmentation du brigandage et la crise apparaît dans les butins. On trouve ainsi plus d'une dizaine de cas où le *cauhvāykhætr* précise que les cartes d'impôt des victimes ont été dérobées. Ces cartes indiquent que leurs porteurs ont payé leur impôt personnel pour l'année. La « carte noire » est nominative et permet de circuler sans être arrêté pour « défaut de carte », mais ne comporte pas la photographie du titulaire. Ce phénomène de vols de cartes à main armée est nouveau et s'explique parfaitement dans un contexte où trouver l'argent pour payer ses impôts devient difficile. En 1933, un tiers des personnes emprisonnées à Kampong Thom le sont pour défaut de carte⁹⁶. Un trafic de carte se met alors en place qui permet aux villageois n'ayant pas payé leurs impôts de se déplacer. On perçoit par ailleurs une adaptation des criminels à la modernisation des campagnes cambodgiennes. Le revolver fait son apparition comme arme pour les braquages. Par deux fois, en avril 1932 et en août 1939, un autocar est stoppé sur la route coloniale et ses passagers dévalisés.

Si les violences à but lucratif augmentent, ce qui est assez compréhensible dans le cas d'une crise économique soudaine et qui s'installe pour plusieurs années, on observe de plus une augmentation très nette de la violence des attaques. Alors que sur la décennie précédente les voleurs tués représentent le gros des homicides volontaires, ce n'est plus le cas dans les années 1930. On compte, dans les rapports couvrant la période, 106 homicides à Kampong Thom : 42 sont des voleurs tués par des habitants ou les forces de l'ordre, soit 40% des homicides volontaires, mais 44 sont des villageois tués lors d'attaques à main armée, soit 42% des homicides. Les années 1932-1933 montrent une nette aggravation de la violence des attaques, près d'une attaque sur quatre s'accompagne de coups et blessures, 22% en 1932, 24% en 1933, la moyenne sur la période étant à 18%.

⁹⁶ Registres d'écrou 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 14611.

Répartition des incidents de sécurité par province, et évolution depuis 1897.

Provinces ⁹⁷	1930-1939			1897-1910	1920-1926		
	Nombre d'incidents signalés	Part de la province dans les incidents signalés dans la résidence	Fréquence mensuelle des incidents	Fréquence mensuelle des incidents	Fréquence mensuelle des incidents	Évolution de la fréquence des incidents entre 1897-1910 et 1930-1939	Évolution de la fréquence des incidents entre 1920-1926 et 1930-1939
Stong	77	11,7	0,82	0,22	0,35	+272%	+134%
Promtep	81	12,3	0,86	0,39	0,24	+120%	+258%
Chikreng				0,31	0,61		
Santuk	67	10,1	0,71	0,05	0,40	+1320%	+77%
Kampong Svay	210	31,9	2,23	0,43	1,17	+419%	+91%
Baray	61	19,4	0,65	0,24	0,39	+170%	+67%
Cheomkhsan, Chhep, Kampong Sralao, Stong	96	14,6	1,02				
Totaux ⁹⁸	659	100%	7,01	1,56	3,15	+349%	+123%

Les autres meurtres apparaissent aussi plus nombreux avec vingt cas sur la période. On compte ainsi une dizaine de règlements de compte ou de disputes ayant dégénéré. Globalement le taux moyen d'homicides volontaires sur la décennie peut être estimé à 8,6 pour 100 000, soit une très nette augmentation par rapport à la période précédente. Il est alors le double de ce qu'il était avant la prise de contrôle par les Français. Le désespoir économique s'est bien accompagné d'une augmentation de la délinquance et de la violence, phénomène qui disparaît à partir de 1938, les homicides et les attaques devenant beaucoup moins fréquents à partir de cette année.

Les autorités ne restent pas inactives. Les rapports des *cauhvāykhætr* mentionnent plusieurs grosses opérations de police visant à débarrasser le pays de ses bandes. En

⁹⁷ Pour faciliter les comparaisons avec les autres périodes, les modifications territoriales éphémères n'ont pas été prises en compte. Les attaques dans le *khāṅḍ* de Beng Lovea ont été comptées avec celles de Santuk, celles dans le *khāṅḍ* de Sandan avec celles de Kampong Svay, celles dans les *ghum* de Sdau et T beng dans Promtep.

⁹⁸ Seuls sont pris en compte les incidents pour lesquels la localisation est mentionnée dans les rapports des *cauhvāykhætr*, soit 659 incidents sur 685 (96%) signalés dans les rapports.

avril 1934, des patrouilles coordonnées sont envoyées à Baray, alors particulièrement visée, suivie d'une opération de même type à la frontière avec le Laos. À chaque fois, le brigandage chute dans les mois qui suivent dans les régions où ont lieu ces opérations. En novembre 1937, lorsqu'une vingtaine d'évadés armés venant de Kampong Cham tente de se réfugier dans le sud de Kampong Thom, une véritable chasse à l'homme s'engage avec des troupes de la garde indigène venant des résidences de Kampong Thom, Kampong Chhnang et Kampong Cham. En 1939, la sûreté organise une opération de ratissage à Kampong Thom pendant laquelle 150 personnes condamnées ou recherchées sont arrêtées⁹⁹. Par ailleurs, les effectifs de la garde indigène sont régulièrement redéployés pour être au plus près des villages ciblés par les bandes. Entre décembre 1937 et mai 1940, les rapports de tournées des administrateurs français font apparaître 385 tournées de police à Kampong Thom, soit une moyenne de treize par mois¹⁰⁰, donnant l'impression d'un effort soutenu pour combattre le banditisme. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que si le garde principal commandant la brigade de Kampong Thom participe à 142 déplacements, ce n'est que rarement pour des tournées de police. Sur les 29 mois pour lesquels nous avons les relevés, le garde principal n'a participé qu'à dix tournées de police et onze enquêtes administratives et judiciaires. Ainsi le principal responsable du maintien de l'ordre et de la lutte contre le banditisme n'y consacre-t-il qu'une vingtaine de journées en près de deux ans et demi. Il effectue par ailleurs une dizaine d'inspection des postes de la garde indigène, participe au recrutement des gardes et à l'appel de la réserve et consacre une quinzaine de journées à la police de la route. Il est notamment chargé des constats d'accidents automobiles. L'intérêt du garde principal pour la police de la route s'explique par le fait qu'elle concerne la sécurité des Français et qu'elle peut être doublée avec une tâche qui, si elle n'a rien à voir avec la police, lui permet d'empocher une prime : le billetage, soit le paiement des travailleurs sur les chantiers de l'administration. Le billetage, le versement des remises au *meghum*, et les vérifications des poids et mesures, accaparent les deux tiers des sorties du garde principal. Ainsi si le discours du colonisateur fait de la défense des Cambodgiens et du maintien de l'ordre une priorité qui légitime notamment les

⁹⁹ Dossier personnel de Yith Sronn, arch. nat. du Cambodge/rsc 18594.

¹⁰⁰ Relevés mensuels de tournées par le personnel des services civils et de la garde indigène, résidence de Kampong Thom, décembre 1937-mai 1940. Seul le mois de février 1938 est manquant, arch. nat. du Cambodge/rsc 30495.

lourds impôts prélevés, cette tâche est en fait pratiquement entièrement déléguée aux autorités cambodgiennes et aux gradés subalternes de la milice.

Parallèlement, on assiste à un revirement dans la politique de l'administration sur l'auto-défense des villageois. Si les homicides volontaires des forces de l'ordre sur les voleurs et bandits restent tolérés, il n'en est plus de même lorsque ce sont les simples villageois qui tuent des voleurs. Les mentions à des récompenses ou des primes disparaissent totalement des rapports et, à partir de 1934, les auteurs de tels homicides sont systématiquement déférés devant la justice et une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ces homicides. La légitime défense n'est plus considérée comme constituée au seul motif que la victime est un voleur.

Sociologie de la criminalité et de la violence, 1897-1939

Les victimes

- Victimes d'homicides

Victimes d'homicides volontaires, 1897-1939.¹⁰¹

	1897- 1910	1914- 1919	1920- 1929	1930- 1939	total	%
Hommes	36	13	61	101	211	92
dont voleurs	12	11	40	42	105	50
dont tués dans des attaques à main armée	10	2	10	44	66	31
dont autorités (dignitaires et miliciens)	3		4	11	18	8
dont Chinois	1		2	5	8	4
dont Vietnamiens	0		0	5	5	2
dont Malais				2	2	1
Dont Français		1			1	0,5
Femmes	5	2	4	4	15	7
Enfants	2		0	1	3	1
Total	43	15	65	106	229	100

¹⁰¹ Connues par les rapports et la correspondance des administrateurs français et cambodgiens de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337, 373, 374, 415, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106, 12242, 12243, 12244, 12245, 31182

Sur les 229 homicides volontaires commis à Kampong Thom entre 1897 et 1939 dont nous avons connaissance, l'écrasante majorité concerne des hommes. Ceux-ci représentent 92% des victimes. Ces meurtres sont très souvent liés aux attaques à main armée. Sur l'ensemble de la période 1897-1939, la moitié des victimes d'homicides sont des bandits tués au cours des attaques ou lors de leurs arrestations, avec un pic entre 1914 et la fin des années 1920, où ils représentent plus des deux tiers des victimes d'homicides volontaires, et 31% sont des victimes de bandits. Le poids extrêmement important des bandits tués peut être symptomatique d'un manque de confiance dans l'appareil judiciaire. Un exemple parlant est l'exécution en juin 1897 d'un nommé Kim « qui tantôt au Siam, tantôt au Cambodge, se livrait au lucratif métier de voleur de femmes et de jeunes filles »¹⁰². Plutôt que de l'arrêter et de le livrer à la justice, Kim est abattu. Les exemples deviennent particulièrement nombreux à partir de la Première Guerre mondiale.

Tous les voleurs tués et l'écrasante majorité des victimes sont des Khmers ou des Kuoy. On ne compte que huit Chinois, dont cinq ont été tués dans les années 1930, tous lors du pillage de leur maison, cinq Vietnamiens, des pêcheurs et des colporteurs, et deux pêcheurs Malais. Un seul Français a été victime d'un homicide à Kampong Thom entre 1897 et 1940. Il s'agit d'un colon nommé Thomas, tué chez lui à Kampong Khleang en février 1918. L'événement étant rare, les circonstances de sa mort sont détaillées dans le rapport trimestriel du résident supérieur :

L'enquête ouverte immédiatement sur les lieux par le délégué de Kompong Khléang et le service de la Sûreté a établi que les coolies au service de M. Thomas, exaspérés par les exigences excessives de ce colon, se sont abouchés avec des malfaiteurs de la région pour tuer leur maître et piller sa maison. M. Thomas a péri d'un coup de fusil tiré sur lui au moment où il prenait son bain dans la rivière de Chikreng, les malfaiteurs tuant ensuite sa concubine, pillèrent et incendièrent la demeure.¹⁰³

Peu de temps après son installation, le résident le présentait comme « un malade névrosé pour lequel la moindre contrariété prend l'allure d'une persécution »¹⁰⁴. De

¹⁰² Rapport du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁰³ Rapport du résident supérieur du Cambodge, 1^{er} trimestre 1918, arch. nat. d'outre-mer/rsc 431.

¹⁰⁴ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 13 mars 1915, arch. nat. du Cambodge/rsc 5491. Voir aussi arch. nat. du Cambodge/rsc 13261, 2292.

multiples plaintes avaient été déposées contre lui par les autorités cambodgiennes, ses ouvriers, ses voisins. Thomas a été tué essentiellement en raison de son comportement violent.

Les individus représentant l'autorité peuvent être ciblés. Dix-huit représentants de l'autorité sont assassinés à Kampong Thom, dont une majorité de *mesruk*, *meghum* et de *jumdub*. Certains sont tués lors d'attaques à main armée qui peuvent viser l'argent des impôts que ceux-ci conservent par devers-eux avant de le verser aux caisses de la résidence. La plupart des personnes tuées lors d'attaques de bande le sont en résistant aux voleurs. Il est possible que ces hommes habitués à se faire obéir aient cherché plus que les autres à tenir tête à leurs agresseurs. Certains représentaient une autorité haïe. C'est ainsi que l'on peut expliquer l'assassinat du *meghum* Seng de Kol à Santuk, dévalisé, emmené en otage et exécuté alors que les attaquants avaient quitté le village et étaient en sécurité. Ainsi, en sus de ceux tués lors d'attaque à main armée, on relève plusieurs cas d'assassinats de représentants de l'autorité qui semblent relever de règlements de comptes ou d'opposition à la force publique : un collecteur d'impôts en juin 1897, un ancien sergent de la garde indigène en mai 1934 ou encore un *jumdub* en décembre 1936. Les rapports signalent aussi plusieurs tentatives d'assassinats visant des représentants de l'autorité : contre le *mesruk* de Tbeng en 1901, contre celui de Kampong Cham à Chikreng en septembre 1902, contre le *meghum* de Dong en 1909, contre le *meghum* de Sakream et l'un de ses *jumdub* en mars 1930, contre un *jumdub* en mars 1933. En juin 1902, une bande d'une trentaine d'hommes tire sur la maison du gouverneur de Chikreng et tente de l'incendier. Nouvellement arrivé, celui-ci tentait de réprimer le banditisme dans sa province, mais il est aussi mis en cause quelques années plus tard pour de très nombreux faits d'extorsion et de concussion dont sont victimes ses administrés¹⁰⁵.

Pour les autres hommes tués, il s'agit soit de drames familiaux, soit de règlements de compte ou de disputes. Ainsi, en février 1920, un *khñum* tue son maître qui lui refusait la main de sa fille ; en mars 1934, un autre tue son maître après une dispute, un drame qui se termine par le suicide du *khñum*. On note aussi trois cas d'homicides volontaires sur

¹⁰⁵ Dossier personnel de Lek, gouverneur de Treang et de Chikreng, arch. nat. du Cambodge/rsc 12235.

ascendants. En décembre 1935, un aliéné tue le nouvel époux de sa mère. En janvier 1901, un Chinois tue son beau-père à Baray et fait extrêmement rare au Cambodge, en 1923, un homme tue son père, « la jalousie semble être le mobile de ce dernier crime » écrit alors le résident¹⁰⁶. Plusieurs drames amoureux sont aussi notés ou d'autres querelles et vengeances dont nous ne connaissons pas la cause. On peut noter le meurtre en juin 1897 d'un nommé So, *kaṃloḥ* de Chikreng « qui passait pour un sorcier fort dangereux et très redouté dans le pays »¹⁰⁷. Les sorciers maléfiques, *dhmap'*, sont particulièrement craints et sont présumés disposer d'un vaste éventail de moyens surnaturels pour faire mourir quelqu'un à distance¹⁰⁸. Comme ailleurs et à d'autres époques, l'accusation de sorcellerie apparaît avant tout comme un moyen efficace de mettre en œuvre une vengeance personnelle¹⁰⁹. Le Français tué l'a été par des voleurs, mais avec la complicité de ses employés dans le cadre de ce qui s'apparente à un règlement de comptes.

On ne compte que quinze femmes victimes et trois enfants assassinés, mais il est possible pour ceux-ci que les chiffres soient sous-estimés. En effet, comme le montrent les chiffres par classe d'âge des dénombrements effectués en 1921, 1926 et 1931, les enfants ne sont pas tous comptés et les autorités peuvent ne pas remarquer la disparition d'un enfant. Dans une moindre mesure, ceci est aussi vrai pour les femmes.

Les trois enfants assassinés l'ont tous été par leurs parents. Deux sont tués par leur père dans ce que le résident appelle un « accès de folie » en décembre 1898, et un petit garçon de sept ans est tué par sa mère en janvier 1930. On pourrait probablement ajouter à la liste des enfants victimes d'homicides volontaires, ce bébé grièvement blessé par balle lors d'une attaque, dont il est peu probable qu'il a survécu.

¹⁰⁶ Rapport du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 4^e trimestre 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

¹⁰⁷ Rapport du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, juin 1897, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁰⁸ Guy Porée et Évelyne Maspero, *Mœurs et coutumes des Khmèrs. Origines, histoire, religion, croyances, rites*, Paris, Payot, 1938, p. 225 ; May Ebihara, *Svay, a Khmer Village in Cambodia*, thèse de doctorat, Université Columbia, 1968, p. 436-437.

¹⁰⁹ Voir Broadhurst, Bouhours et Bouhours, 2015, p. 121, 277-278 ; Eve Monique Zucker, *Forest of Struggle. Moralities of Remembrance in Upland Cambodia*, 2013, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2013, p. 61-64 ; Antoine Follain et Maryse Simon (dir.), *Sorcellerie savante et mentalités populaires*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2013, 340 p. ; Antoine Follain, « Violence brute et violence judiciaire à l'époque moderne, un paysan massacré et deux pendaisons pour l'exemple dans les Vosges en 1615 », *Histoire & Sociétés rurales*, vol 45, 2016, p. 115-170.

Les circonstances des homicides dont les femmes sont victimes sont très différentes de celles des hommes. Aucune femme n'est mise en cause dans des attaques à main armée et on ne compte donc aucune voleuse tuée. Trois femmes seulement ont été tuées par des voleurs, dont la concubine du Français Thomas. Cinq sont tuées par leurs maris au cours de disputes. Une jeune fille est tuée par son frère qui la surprend avec son amant, dans ce qui semble bien être un crime d'honneur. Une femme est tuée lors d'une dispute dont on ne connaît pas les circonstances. Pour les quatre autres femmes victimes d'homicides, nous savons juste qu'elles ont été assassinées, la vengeance étant parfois sous-entendue dans les rapports comme explication plausible. Il apparaît clairement que si les hommes ont beaucoup plus de risques d'être tués par des inconnus, notamment lors d'attaques à main armée, les femmes et les enfants ont beaucoup plus de risques d'être tués par des hommes de leur entourage. Pour autant, ces violences intrafamiliales extrêmes restent rares. Les familles cambodgiennes semblent alors relativement peu violentes¹¹⁰. Les femmes sont aussi victime de viols. Pour une de celles qui sont tuées, nous le savons avec certitude puisqu'elle meurt des suites de ses blessures. Comme souvent, les viols sont sous-documentés car rarement rapportés aux autorités et celles-ci paraissent largement désarmées pour en juger en absence de blessures ou de témoins, lorsque l'accusation ne repose que sur la parole de la femme. En juillet 1917, une jeune fille du village de Srayau à Kampong Svay, *nān* Puor, ayant accusé un homme de viol est ainsi envoyée à l'hôpital provincial par les juges pour que le médecin se prononce sur sa virginité¹¹¹. En décembre 1932, un viol en réunion à Baray est jugé par la cour criminelle. Les jeunes gens déclarés coupables sont condamnés à vingt ans de travaux forcés¹¹².

- *Les victimes d'attaques à main armée*

En ce qui concerne les vols et les attaques à main armée, il apparaît que l'écrasante majorité des attaques ciblent des paysans cambodgiens. Par définition, ceux-ci sont les principales victimes des vols de bétail. Ils sont aussi les principales victimes des bandes

¹¹⁰ Si tant est que les homicides intrafamiliaux ne sont pas généralement cachés aux autorités. Le nombre noir de la violence domestique est toujours supérieur à celui de l'ensemble des crimes.

¹¹¹ Lettre du gouverneur de Kampong Svay au résident de Kampong Thom, 17 juillet 1917, arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

¹¹² Feuille d'audience pénale, 4^e trimestre 1932, arch. nat. du Cambodge/rsc 18405.

organisées. Globalement, les pauvres ne sont pas épargnés. Les bandits cambodgiens ne correspondent à l'image romantique des « social bandits » décrits par Eric Hobsbawm¹¹³. Dans les provinces reculées, qui sont aussi les plus pauvres, de nombreux villages isolés sont victimes de ces bandes.

Les attaques à main armée contre les Chinois à Kampong Thom, 1897-1939¹¹⁴

Années	Nombre d'attaques contre des Chinois	Nombre d'attaque à main armée	Pourcentage
1897-1919	14	76	18%
1920-1929	35	296	12%
1930-1939	66	665	10%

Les Chinois peuvent être spécifiquement visés. Sur les 1 038 attaques à main armée dont nous avons connaissance à Kampong Thom entre 1897 et 1939, 115 concernent des Chinois, soit 11%, 18% sur les attaques antérieures à 1920, 12% sur les attaques des années 1920 et 10% sur les attaques des années 1930. La proportion des Chinois dans la population, en comprenant ceux qui sont comptés comme sino-khmers dans les statistiques officielles, est d'environ 4 à 5% entre 1897 et 1919, elle monte à 6% dans les années 1920, avant de redescendre à 5% sous l'effet de la crise dans les années 1930¹¹⁵. Ainsi, les Chinois ont quatre fois plus de risques d'être victimes d'attaques à main armée que les Cambodgiens avant la Première Guerre mondiale, et deux fois plus ensuite. Les Chinois sont bien davantage ciblés que le reste de la population, ce qui s'explique par l'amalgame qui est fait au Cambodge entre Chinois et riches.

Les femmes seules et les veuves apparaissent comme des cibles de choix pour les bandits.

Le 23 juillet pendant la nuit, des pirates, on ne sait d'où ils sont venus, ont piraté les deux veuves Néang Pos et Néang Ven, au dit village, qui se trouvaient dans une maisonnette où elles cultivent les rizières dans la forêt à l'ouest et à 1 heure de

¹¹³ Eric Hobsbawm, *Bandits*, Harmondsworth, Penguin Books, 1969, 160 p.

¹¹⁴ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 337, 373, 374, 415, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106, 12242, 12243, 12244, 12245, 31182.

¹¹⁵ Calculé à partir des données dont nous disposons : annuaires du Cambodge et de l'Indochine française, sources fiscales et statistiques de population et surtout les dénombremments de 1921, 1926 et 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 26620, 7936, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337.

marche du village. Ils leur ont enlevé des biens tels qu'ils sont portés sur une liste. Pendant le pillage, les pirates ont tiré des coups de fusils et ont blessé un nommé chau Som au bras droit qui est cassé. Les victimes croient qu'ils étaient environ 15.¹¹⁶

On imagine bien qu'elle a été la terreur de ces deux femmes attaquées en pleine nuit sur leur champ près de Tbeng à Promtep en ce mois de juillet 1901. Les femmes seules apparaissent comme des cibles particulièrement faciles pour les bandits, même si comme le montre cet exemple, elles peuvent compter sur le soutien de leurs voisins. Quarante-trois attaques visant des femmes seules ont été recensées, dont deux sur la route, deux dans des jonques et trente-neuf qui ont été attaquées chez elles. Trente-deux, soit les trois-quarts des victimes, sont qualifiées de *memāy*, traduit par veuve dans les rapports français, mais qui signifie aussi divorcée. Pour les onze autres, aucune indication n'est donnée quant à leur statut personnel. La plupart des femmes mentionnées dans les rapports sont clairement indiquées comme cheffe de maison. C'est leur maison (ou leur jonque), *phdaḥ nāñ X*, qui a été pillée. Il est impossible de connaître le nombre de femmes vivant seules, qu'elles soient célibataires, veuves ou divorcées ne vivant pas chez leurs parents et donc de savoir si elles sont davantage ciblées que le reste de la population.

Aucune n'est blessée entre 1920 et 1926. En revanche, six le sont entre 1930 et 1939, dont une grièvement puisqu'elle est évacuée sur Phnom Penh, soit 16% d'attaques violentes¹¹⁷ sur cette décennie, un taux proche de celui de l'ensemble des attaques. Les femmes ont subi l'accroissement de la violence des attaques qui accompagne la Grande Crise. Il ne semble d'ailleurs pas que l'absence de blessées dans les attaques ayant eu lieu entre 1920 et 1926 soit imputable à une plus grande retenue en raison de leur genre. En effet, de nombreuses femmes sont violemment battues dans l'attaque de la maison qu'elles partagent avec leur mari sur cette période. On l'explique davantage par l'absence de résistance des victimes.

Les victimes les plus nombreuses des attaques à main armée sont les paysans cambodgiens, notamment victimes de vols de bétail, mais aussi de quelques attaques de

¹¹⁶ Extrait du rapport mensuel du gouverneur de Promtep à l'*aggamahāsenā*, juillet 1901, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹¹⁷ Définies comme ayant entraîné des blessures ou la mort de victime.

grande ampleur pendant lesquels des hameaux sont complètement pillés. Tous ceux qui détiennent du numéraire, les dignitaires et les commerçants chinois, vietnamiens ou khmers, sont susceptibles d'être davantage ciblés, mais les paysans pauvres vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des hameaux ou des maisons isolées, ne sont pas à l'abri.

Vivre de la violence

Si les auteurs de crimes domestiques ou passionnels peuvent être tout un chacun, on peut s'interroger sur l'identité de ceux qui font le choix de vivre de rapines. Les bandes criminelles cambodgiennes ont été l'objet de nombreuses études. Dès 1950, un officier français leur consacre un article marqué par une approche anthropologique¹¹⁸.

Dans son rapport de mai-juin 1906, le résident Hertrich expose qui sont à son avis les voleurs :

Dans Chikreng la population en général redoute les pirates et voleurs et malgré cela, comme elle se compose en grand nombre de voleurs de métier, il s'ensuit que le vol est une industrie et que les voleurs quoique connus des Mésroks pour la plupart ne sont nullement inquiétés.¹¹⁹

Les contradictions du résident Hertrich qui voit dans les brigands des voleurs de métier, tout en mettant en cause une grande partie de la population de Chikreng est symptomatique des difficultés des autorités coloniales à aborder la question de la criminalité d'un point de vue sociologique. Lorsque l'on additionne l'ensemble des effectifs des bandes entre 1920 et 1939, soit sur 20 ans, on obtient 7 084 hommes. Même en tenant compte des lacunes, des sous-déclarations, tout en sachant que certains ont participé à plusieurs attaques, on est très loin d'une participation massive de la population aux vols à main armée. De manière plus parlante, si l'on prend trois années où le nombre des attaques a été particulièrement important et pour lesquelles les sources sont complètes, 1925, 1932 et 1936, on obtient respectivement 425, 736, 823 membres de bandes en données cumulées, pour une population d'hommes adultes à Kampong Thom d'environ 41 300 personnes en 1925, 42 700 en 1932 et 46 000 en

¹¹⁸ André Souyris-Rolland, « Les pirates au Cambodge », *Bulletin de la Société des Études indochinoises*, vol. 25, n°4, 1950, p. 427-437

¹¹⁹ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

1936. Entre 1 et 1,8% des hommes auraient participé à une attaque à main armée, une estimation haute qui suggérerait que chaque homme impliqué n'ait participé qu'à une seule attaque dans l'année¹²⁰. 1 à 1,8% des hommes adultes s'adonnant aux attaques à main armée n'est pas négligeable, mais ne permet pas d'affirmer comme le fait le résident Hertrich que la population de Chikreng « se compose en grand nombre de voleurs de métier ».

Les expressions « voleurs de métier » ou « voleurs de profession » apparaissent régulièrement dans la prose des administrateurs français. Les dignitaires Cambodgiens, se contentent en général simplement de *ācor*, voleurs. Néanmoins, quelques expressions, telle que « *jā kūv kan dhvoer ccor luocc* »¹²¹, montrent qu'eux aussi perçoivent certains voleurs comme des professionnels, des gens qui gagnent leur vie en pillant. La question se pose de savoir s'il existe bien dans le Cambodge rural des bandits de grands chemins qui vivent uniquement ou essentiellement de rapines, s'ils ont un poids important dans la criminalité et la violence dans les campagnes, ou si les membres des bandes mentionnées dans les rapports périodiques sont des paysans qui choisissent à un moment, et de manière ponctuelle, de recourir à la violence pour assurer leur subsistance.

Les voleurs professionnels des résidents sont essentiellement, au début de la période, des voleurs de bétail, tels Thou, arrêté à Stong en mai 1899, présenté comme « l'un des plus grands voleurs de bétail de la frontière »¹²², ou Kray Srey, chef d'une bande de Mélou Prey en 1901¹²³. En 1905, le village de Ruy, dans la province d'Angkor au Siam, est présenté comme un repaire de voleurs de bétail. Des habitants du village viennent régulièrement dans les provinces limitrophes de Kampong Thom pour y enlever bovins et chevaux. Le village devient même un refuge pour les voleurs recherchés au Cambodge, tels Hang de Baray et Chan de Kampong Thom, qui s'y installent jusqu'à leur arrestation après le vol de deux buffles et deux chevaux à Promtep, en juin 1905. Cette

¹²⁰ De nombreuses bandes viennent de provinces limitrophes pour éviter d'être reconnues par les victimes, ce qui est compensé par les voleurs de Kampong Thom allant piller les villages du Siam, de Siem Reap ou de Kampong Cham

¹²¹ Lettre du gouverneur de Stong au résident, 5 février 1919, arch. nat. du Cambodge/rsc 15740. Le gouverneur indique ainsi que les individus auxquels il fait référence appartiennent à une bande dont l'occupation est « de faire les malfaiteurs qui volent ».

¹²² Rapport du résident de Kampong Thom, mai 1899, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹²³ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5106

communauté de voleurs protégée par un dignitaire subalterne siamois opère jusqu'à ce que le résident envoie des troupes à Promtep et qu'une plainte officielle soit transmise aux autorités siamoises. Le poids de la bande de Ruy ne doit cependant pas être surestimé. Les paysans et dignitaires cambodgiens, ou le résident français, ont tendance jusqu'en 1907 à faire porter la responsabilité des vols sur les Siamois, alors même que certains voleurs arrêtés ou tués et identifiés se révèlent être des habitants de Kampong Thom, tel En de Krassang Dom à Promtep arrêté à Sakream dans Kampong Svay, alors que tous les regards sont tournés vers Ruy¹²⁴. L'existence de filières organisées de vol de bétail paraît bien établie sur l'ensemble de la période et sur l'ensemble du territoire de Kampong Thom. En 1920, le résident indique ainsi :

Les voleurs échangent, dans les environs de O-Bang-Papreng, sur le Stung-Chinit qui forme limite entre les provinces de Santuk et de Barai, les animaux volés contre d'autres animaux également volés provenant de la région du Mékong ; la police est difficile dans ces régions peu accessibles.¹²⁵

Cette région peu peuplée, qui n'est encore traversée par aucune route, échappe en effet très largement au contrôle des autorités.

Outre les voleurs de bétail, les rapports des résidents mentionnent de manière régulière des bandes de « pirates » particulièrement craintes par les habitants, menées à chaque fois par un chef charismatique. Ceux-ci restent mal connus parce qu'ils terminent tous tués dans un affrontement avec les habitants, les dignitaires ou la garde indigène et que leur mort entraîne l'extinction de l'action publique les concernant et donc la clôture des dossiers. Deux apparaissent particulièrement marquants.

En février 1915, le *pālāt'* en charge du poste de Krabau à Promtep et ses hommes tuent Chhim, « chef des voleurs qui a une bande de trois hommes »¹²⁶. Sur le certificat de décès, le *pālāt'* écrit à la rubrique profession¹²⁷, « *plan* », pillage. Chhim ayant été tué dans son village d'origine, Kol dans le *ghum* de Tbeng à Promtep, des renseignements

¹²⁴ Rapports mensuels du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹²⁵ Rapport semestriel octobre 1919-juin 1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

¹²⁶ « *meccor mǎn kūv kan 3 nāk'* », lettre du *pālāt'* de Krabau au gouverneur de Kampong Svay, 9 février 1919, arch. nat. du Cambodge 15740.

¹²⁷ Traduit en khmer par l'expression *rǎpar rak sī* (moyen de chercher la nourriture).

sont recueillis sur lui et son parcours. Son père Sam et sa mère Im étaient riziculteurs à Kol. Chhim est arrêté une première fois pour vol et envoyé à la prison de Kampong Thom. Il s'évade et revient à Kol en 1914 accompagné de trois complices. La bande est armée de deux fusils. Elle volent des buffles et menacent les habitants, en blesse un qui tentait de résister. À plusieurs reprises Chhim se vante de ses exploits et exige que les habitants et les notables locaux le ravitaillent sous la menace¹²⁸. Dans les différents rapports et procès-verbaux, il apparaît surtout comme un fort en gueule, pas très malin, mais très brutal et dès lors redouté. Lorsqu'il est tué, Chhim est âgé de 53 ans ; il est alors veuf, mais les habitants sont incapables de dire s'il a repris femme. Ce type de personnage vantard, brutal, qui n'a, de plus, pas de famille à charge dont il s'occuperait, est particulièrement méprisé dans l'ordre social cambodgien. En ce sens, Chhim s'est marginalisé dans sa communauté.

Dix ans plus tard, c'est le Vietnamien Tinh qui terrorise le sud de Kampong Thom. Originaire de Kampong Leng et ayant de nombreuses accointances avec les pêcheurs vietnamiens du grand lac, Tinh est à l'aise dans les méandres de la plaine des boues, le *vāl* Phlok, les rivières et les lacs, ce qui lui permet d'échapper à ses poursuivants. Il est finalement tué en Cochinchine¹²⁹.

Les bandes de bandits professionnels ont toutes en commun d'être peu nombreuses, entre quatre et huit membres, bien armées et souvent violentes. Elles comprennent pour la plupart des miliciens déserteurs ou des évadés de prison, des gens en rupture de ban qui ne peuvent rentrer chez eux. Ce n'est qu'après qu'ils deviennent des « voleurs de professions », bandits de grand chemin. Leur vie est dure. Ils vivent en forêt souvent à la frontière de deux provinces. Le massif qui entoure le temple de Preah Khan sert à plusieurs reprises de refuge à de telles bandes et, comme Chhim, ils s'appuient sur un réseau de complices dans les villages environnants qui leur apportent, bon gré mal gré, des vivres pour survivre. La région de Preah Khan offre l'avantage d'être reculée, difficilement accessible aux autorités et parsemée de temples de l'époque angkorienne. Or, les habitants évitent de s'y aventurer en raison des esprits qu'ils abritent. Ils offrent

¹²⁸ Voir la déclaration des habitants de Kol, arch. nat. du Cambodge, 15740.

¹²⁹ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 373, arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

donc de bons refuges aux voleurs¹³⁰. L'existence de ces bandes est courte, rarement plus de quelques mois. Elles disparaissent après que leur chef traqué est tué.

À côté de ces bandes professionnelles mais éphémères, parfois poussés par leur exemple, d'autres groupes se forment et opèrent jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle. Elles sont parfois plus nombreuses, souvent mal armées de fusils à pierre, voire de simple bâtons, de sabres et de couteaux. Les quelques rapports d'audiences pénales dont nous disposons et les rapports administratifs présentent ceux qui les composent comme des hommes plutôt insérés socialement. En 1916, une bande de quatorze voleurs de bétail est interpellée. Il s'avère qu'il s'agit des habitants d'un même village, Chuop, menés par leur *meghum*¹³¹. En mars 1919, plusieurs hommes sont arrêtés pour des faits d'attaques à main armée et de coups et blessures. Le résident les présente comme des cultivateurs de la province de Baray¹³². De fait, alors que la misère et le manque de riz frappent le pays en 1919, le résident supérieur lui-même explique :

Bon nombre d'habitants poussés par la disette semblent avoir eu recours au vol pour se procurer leur subsistance ou ont été grossir les bandes de malfaiteurs de profession qui pillent régulièrement les habitations aisées et disparaissent ensuite sans laisser de trace.¹³³

L'accroissement de la criminalité pendant la Grande Dépression des années 1930 s'explique par l'émergence de bandes de paysans nécessiteux. La grande majorité des membres de ces bandes semblent bien être des bandits de circonstance, des paysans qui, sans être en rupture avec leur communauté et l'ordre social établi, prennent les armes pour attaquer les maisons et villages isolés ou les commerçants et notables aisés. La fin de la crise à partir de 1937-1938 s'accompagne d'un recul important du banditisme dans les campagnes de Kampong Thom¹³⁴.

¹³⁰ Des entretiens conduits à proximité du temple en août 2017 avec des habitants du village de Tae Seng ont pu confirmer que la région a servi de refuges à des bandits de grand chemin jusqu'à une période récente et que les habitants évitent de s'aventurer seuls ou de nuit dans les ruines habitées par des *khmoc*, des fantômes.

¹³¹ Rapport du résident supérieur du Cambodge, 2^e trimestre 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 430.

¹³² Courriers du résident de Kampong Thom, 9 août 1919, 12 mars 1919, arch. nat. du Cambodge/rsc 15613.

¹³³ Rapport du résident supérieur du Cambodge, 3^e trimestre 1919, arch. nat. du Cambodge/rsc 431.

¹³⁴ Guérin, 2017.

Kampong Thom dans la Seconde Guerre mondiale et les crises de la décolonisation : un îlot épargné ?

Kampong Thom dans la Seconde Guerre mondiale

Alors qu'à la fin des années 1930, dans les campagnes de Kampong Thom, la production et les échanges se rétablissent, que la criminalité diminue, une nouvelle déflagration d'ampleur frappe l'ensemble de l'Asie orientale. En 1937, les troupes japonaises lancent une vaste offensive sur la Chine. L'année suivante, *luang* Phibunsongkhram devient Premier ministre du Siam, engageant le voisin de l'ouest et du nord du Cambodge dans « une période de nationalisme de masse »¹³⁵. Le pays devient la Thaïlande, le pays des Thaï, et un discours ultra-nationaliste est largement diffusé par la propagande d'État. Comme Thongchai Winichakul a pu le montrer, ce nationalisme s'exprime notamment dans une volonté fervente de récupérer les territoires arrachés au Siam lors de la mise en place des empires coloniaux britanniques et français. Celle-ci apparaît notamment dans la publication de cartes qui font apparaître les territoires cédés aux puissances européennes, tels le Laos, les provinces de Battambang, Tonlé Repou, Mérou Prey ou Siem Reap¹³⁶.

Lorsqu'en mai-juin 1940, la France est envahie par les troupes allemandes, et que les Japonais sont aux portes de l'Indochine, les généraux thaïlandais perçoivent l'occasion de récupérer les territoires perdus face à une France conquérante entre 1893 et 1907. En novembre 1940, les troupes thaïlandaises lancent l'offensive par terre, air et mer. Kampong Thom, aux pieds des Dangrek, constituait l'une des voies possibles d'entrée au Cambodge, d'autant que les passes n'étaient pas défendues, faute d'hommes. Le nord de la circonscription est travaillé par la propagande thaïlandaise qui vise à amener les gardes cambodgiens à faire défection. Les archives ne mentionnent qu'une fusillade autour d'un petit poste de la garde indigène en décembre dans laquelle un civil cambodgien est tué. Les troupes thaïlandaises passent plus au nord vers Champassak au Laos et au sud-ouest vers Sisophon et Païlin. Après la signature du traité de Tokyo le 9 mai 1941, les secteurs de Siem Reap et du nord de Kampong Thom qui doivent passer

¹³⁵ David K. Wyatt, *Thailand, a short History*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1991, p. 252.

¹³⁶ Thongchai Winichakul, *Siam mapped. A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1994, fig. 13 et p. 150-155.

sous souveraineté thaïlandaise sont évacués par l'armée française à la fin du mois de juillet¹³⁷. Certaines familles khmères et kuoy vivant dans les territoires situés au nord du 15^e parallèle, passés sous souveraineté thaïlandaise, migrent vers le sud pour rester au Cambodge.

Parallèlement, en juillet 1941, la France autorise le Japon à stationner des troupes en Indochine française. Les premiers militaires japonais arrivent à Kampong Thom courant 1941. La présence des Japonais n'est pas exempte de tensions. Les Japonais se comportent comme une force d'occupation¹³⁸. Ainsi, ils paient les biens qu'ils consomment à des prix inférieurs à ceux du marché. En novembre 1941, une voiture de transport de voyageurs est légèrement accidentée par un camion japonais. Il n'est pas question de prise en charge des dommages¹³⁹. Toutefois, on ne trouve aucune trace de violence manifeste de la part des soldats de l'Empereur. Lors d'une inspection en janvier 1942, il est noté que « les relations des autorités françaises et cambodgiennes avec les Japonais sont correctes et mêmes courtoises. Avec les autorités siamoises, les relations sont simplement correctes, et c'est tout ce que nous désirons »¹⁴⁰.

La gestion des affaires reste entre les mains du *cauhvāykhætr*, des *cauhvāysruk* et du résident. Pour les Français, « la population rurale désire vivre en paix, assurée contre la piraterie et les vols de bestiaux. »¹⁴¹ Sur les ordres de l'amiral Decoux, gouverneur général qui représente Vichy, les administrateurs français mettent en œuvre une « politique de contacts et d'égards »¹⁴² vis-à-vis des populations locales. Les écarts de langage et *a fortiori* les actes de violence à l'encontre des Cambodgiens ne sont plus tolérés. Le résident et son adjoint se rendent régulièrement jusque dans les villages les plus reculés selon un programme établi d'avance. Ils demandent aux gouverneurs cambodgiens de faire de même, afin que chaque village reçoive régulièrement la visite

¹³⁷ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 203-208, serv. hist. de la défense/GR 10H81.

¹³⁸ Sasagawa Hideo, « Japan's involvement in Cambodia during World War II », in Masaya Shiraishi, Nguyễn Văn Khánh, Bruce M. Lockhart (éds.), *Vietnam-Indochina-Japan relations during the Second World War : documents and interpretations*, Tokyo, Waseda University Institute of Asia-Pacific Studies (WIAPS), février 2017, p. 74-76.

¹³⁹ Traduction en français d'une lettre du *cauhvāysruk* de Santuk au *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, 21 novembre 1941, arch. nat. outre-mer/rsc 212.

¹⁴⁰ Rapport d'inspection de Kampong Thom, 24-26 janvier 1942, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

¹⁴¹ Rapport d'inspection de Kampong Thom, 24-26 janvier 1942, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

¹⁴² Rapport d'inspection de Kampong Thom, 4-10 octobre 1943, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

d'un représentant de l'État. La Révolution nationale en Indochine sort les administrateurs provinciaux de leurs bureaux¹⁴³.

Comme sous le règne de Norodom, la surveillance de la frontière et le maintien de l'ordre sont des tâches importantes de l'administration provinciale. L'effectif de la garde indigène est porté à 300 hommes dont un inspecteur et deux gardes principaux français. Une série de postes sont établis à proximité de la nouvelle frontière, dont un véritable fortin à Rovieng près du *bhnam* Dek commandé par un garde principal qui fait aussi fonction de délégué pour la partie septentrionale de la circonscription. 240 hommes à la portion centrale sont en charge de la police. Un commissariat de la police de la Sûreté est de plus installé au chef-lieu. Kampong Thom est considéré comme suffisamment sûr pour accueillir en mars 1944, « Chea Keo dit Krou Touch, Cambodgien né en 1907 à Phnom Penh, sorcier et médocastre, dénoncé comme étant le chef de la branche masculine de la « Thiên Địa Hội » (Société du Ciel et de la Terre) » placé en résidence surveillée¹⁴⁴. Les sources ne permettent pas de saisir comment les habitants et les notables de Kampong Thom ont pu réagir aux tentatives de romanisation de l'écriture khmère et d'abandon du calendrier bouddhique tentées sous le résident supérieur Gauthier, très largement impopulaires dans le *sañghā*.

Lorsqu'éclate le coup de force du 9 mars 1945 par lequel les Japonais désarment des troupes françaises, arrêtent ou exécutent les Français et engagent les souverains indochinois à proclamer l'indépendance de leurs pays, les quelques militaires français en poste à Kampong Thom prennent la brousse¹⁴⁵.

Le 13 mars, le roi Sihanouk proclame l'indépendance du pays, mais les cadres administratifs et politiques restent les mêmes ; seul disparaît le contrôle de l'administration par les Français. Le système d'administration des provinces mis en

¹⁴³ Sur la politique de l'amiral Decoux, voir Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004, p. 183-306.

¹⁴⁴ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 308. Le Société du Ciel et de la Terre était une société secrète chinoise particulièrement bien implantée en Cochinchine qui assurait une entraide entre ses membres et se livrait à des activités illégales. Thomas Engelbert, « 'Go West' in Cochinchina. Chinese and Vietnamese Illicit Activities in the Transbassac (c.1860-1920s) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol. 1, 2007, p. 56-82.

¹⁴⁵ Colonel Marchand, « L'Indochine pendant la Guerre mondiale », tapuscrit, section de documentation militaire de l'Union française, 1950, p. 25, Claude Fillieux, *Merveilleux Cambodge*, Paris, Société continentale d'éditions modernes illustrées, 1962, p. 332.

place avec la réforme de 1921 est maintenu et pérennisé. Kampong Thom est désormais une province, *khaetr*, dont le ressort épouse celui de l'ancienne circonscription résidentielle, divisée en districts, *sruk*. Après la capitulation du Japon, les Français reprennent la main en octobre 1945. Le leader nationaliste Son Ngoc Thanh, devenu Premier ministre à la suite du coup d'État du 9 août, est arrêté. Le colonel Huard est nommé commissaire de la République. Le retour aux affaires des Français ne signifie pas pour autant un retour à l'ordre *ante bellum*. Par le *modus vivendi* du 7 janvier 1946, la France accorde une autonomie interne au Cambodge qui prépare le royaume khmer à intégrer une Fédération indochinoise, elle-même membre de l'Union française. Cette dernière est instaurée par la constitution de la IV^e République et remplace l'Empire français. Par le traité de Washington du 17 novembre 1946, les territoires occupés par les Thaïlandais en 1941 sont restitués et réoccupés en décembre. Avec la mise en œuvre du *modus vivendi*, Kampong Thom retrouve ses limites d'avant-guerre, mais n'abrite plus de résident. Le *cauhvāykhætr* est contrôlé par un conseiller régional, moins intrusif dans la gestion quotidienne de la province, d'autant qu'il siège à Siem Reap.

Kampong Thom dans les luttes de libération des peuples indochinois

- L'introduction de la démocratie dans les campagnes cambodgiennes

La vague de démocratisation qui suit la victoire des alliés en 1945 s'accompagne de réformes majeures dans le fonctionnement de la royauté et de l'État cambodgien. Pour la première fois, une représentation du peuple cambodgien est envisagée pour prendre part aux affaires du pays. Le Cambodge se dote d'une assemblée constituante élue le 1^{er} septembre 1946. À Kampong Thom, on compte 41 653 électeurs inscrits. Les hommes âgés de plus de 20 ans sont électeurs. Les listes électorales recourent en fait les listes d'imposition de la capitation. 62% participent au scrutin, ce qui place Kampong Thom dans la moyenne nationale, bien au-dessus de Kampong Cham ou Kandal où seulement 41% des électeurs se déplacent, mais en dessous de Kampong Speu ou de Pursat où les taux de participation atteignent 79% et 76%¹⁴⁶. Kampong Thom élit quatre représentants sur les soixante-sept membres de l'assemblée constituante. Les paysans de Kampong Thom découvrent la vie politique de la démocratie représentative avec ses partis, ses factions, ses rites. Sur les quatre représentants élus par Kampong Thom, un

¹⁴⁶ *Kambujā*, n°427, septembre 1946.

seul est du Parti démocrate, *krum prajādhīpateyy*, parti progressiste de sensibilité de gauche, mené par le prince Sisowath Youthevong, visant clairement l'indépendance et qui obtient une large majorité au niveau national. Les trois autres représentent le Parti libéral, *gaṇapaks serīnyam*, mené par le prince Norodom Norindeth, favorable à une collaboration franco-cambodgienne et considéré comme conservateur, mais qui propose dans son programme de donner le droit de vote aux bonzes et aux femmes¹⁴⁷. Avec la défaite des libéraux, la moitié de la population est privée de droits politiques, ce que dénonce la princesse Pingpeang Yukanthor dans un pamphlet sur la situation des femmes cambodgiennes¹⁴⁸.

Après la promulgation de la première constitution cambodgienne le 6 mai 1947, des élections législatives sont organisées le 21 décembre, puis de nouveau le 9 septembre 1951 après la dissolution de l'assemblée nationale. À chaque fois, le Parti démocrate remporte les élections. Son implantation à Kampong Thom est plus fragile. Là, le Parti libéral obtient la moitié des sièges à l'élection de 1947, puis trois sur quatre à celle de 1951¹⁴⁹. Parmi les trois députés du Parti libéral élus à Kampong Thom en 1951, on trouve notamment Nhem Hell, petit dignitaire de la province de Kampong Thom qui, malgré vingt ans de service, ne gravit jamais les échelons faute de maîtriser suffisamment le français, et Seth Man, magistrat à la *sālā vīnīcchai*¹⁵⁰.

Le traité du 8 novembre 1949 amène à redessiner les relations avec la France, et accorde une certaine autonomie au Cambodge. Si les principales fonctions régaliennes, armée, finances, commerce extérieure restent entre les mains du colonisateur, la gestion de l'administration du pays passe aux Cambodgiens. La conséquence à Kampong Thom est un retrait complet et définitif des Français de la supervision des affaires de la province. L'État cambodgien remplace l'État colonial dont il est en partie issu. Les réformes introduites par les Français ont cherché à transformer la royauté khmère en une monarchie parlementaire, une évolution qui n'est encore qu'esquissée. Les habitants et les dignitaires de Kampong Thom, qui sous Norodom étaient

¹⁴⁷ Les élections de 1946, arch. nat. d'outre-mer/hcc 71.

¹⁴⁸ Princesse Pingpeang Yukanthor, « Situation de la femme au Cambodge », *Civilisations*, vol.1, n°4, 1951, p. 9.

¹⁴⁹ *Kambujā*, n°780, 22 décembre 1947 ; *Le Cambodge*, n°1844, 11 septembre 1951.

¹⁵⁰ Nasir Abdul-Carime, fiche Nhem Hell, <https://www.aefek.fr> ; *Le Cambodge*, n°1811, 3 août 1951.

systématiquement considérés comme suspects de déloyauté, sont désormais loués dans l'organe de presse du régime pour leur action citoyenne¹⁵¹. L'intégration dans l'État-nation en formation est en cours.

- La guérilla *khmaer issarah*

Parallèlement, des groupes constitués en Thaïlande à partir de 1940 se réclamant d'un nationalisme cambodgien prennent les armes contre les Français, sous l'appellation de « *Khmaer issarah* », pouvant être traduite par Khmers libres. La première attaque d'envergure est lancée en août 1946 contre Siem Reap par un chef *issarah* soutenu par les Thaïlandais, Dap Chhuon¹⁵². Sa base arrière se trouve dans les *bhnam* Kulen au nord des temples d'Angkor, dans des espaces administrés par les Thaïlandais jusqu'à l'application du traité de Washington en décembre 1946. À partir de cette date, les actions des *Khmaer issarah* s'inscrivent dans le contexte de la Guerre d'Indochine et de la lutte des troupes de l'armée populaire du Vietnam contre le colonisateur. Selon le renseignement militaire français, les effectifs dont dispose Dap Chhuon varient selon les moments de quelques centaines d'hommes à plus de 1 200 en mars 1948¹⁵³.

Entre 1946 et 1948, des groupes *khmaer issarah* sont actifs à Kampong Thom. Le 9 janvier 1947, le poste de Rovieng est attaqué. Des embuscades sont montées sur la route coloniale 1^{bis} qui relie Siem Reap à Kampong Thom¹⁵⁴. Dans les premiers mois de 1948, l'armée française lance l'opération « Pluton » pour déloger et réduire Dap Chhuon. De l'aveu même des militaires français, celle-ci « ne lui a pas porté un dommage considérable. »¹⁵⁵. L'ouest de Kampong Thom est alors dans la zone d'opération d'un lieutenant de Dap Chhuon, Chamroun, présenté par le renseignement militaire français comme un ancien étudiant issu d'une famille de commerçants aisés de Battambang.

¹⁵¹ *Kambujā*, n°962, 11 août 1948.

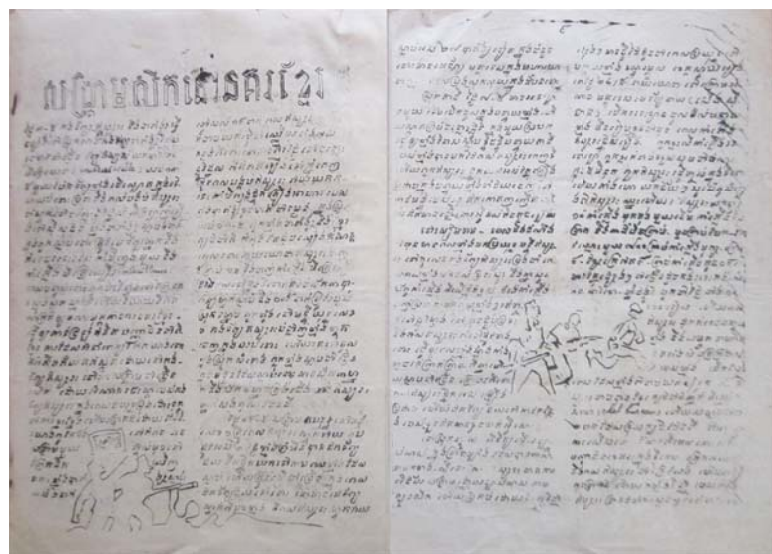
¹⁵² Sur Dap Chhuon et son parcours, voir Nasir Abdoul-Carime, « Dap Chhuon (1912-1959), seigneur de guerre. Exercice de biographie d'une personnalité historique khmère », in Nasir Abdoul-Carime, Grégory Mikaelian, Joseph Thach (éds.), *Le passé des Khmers. Langues, textes, rites*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 213-236. Sur les réseaux *khmaer issarah* et leurs liens avec la Thaïlande, voir Christopher Goscha, *Thailand and the Southeast Asian Networks of the Vietnamese Revolution, 1885-1954*, Richmond, NIAS-Curzon, 1999, p. 122-123, 164-166 ; Gilbert Bodinier, *La Guerre d'Indochine, 1945-1954, textes et documents, français et viêt-minh*, vol. 2, *Indochine 1947, règlement politique ou solution militaire ?*, Vincennes, SHAT, 1989, p. 132-135.

¹⁵³ Bulletins de renseignement, serv. hist. de la défense/GR 10H5587.

¹⁵⁴ Bulletins de renseignement, serv. hist. de la défense/GR 10H5592.

¹⁵⁵ Bulletin de renseignement, mars 1948, serv. hist. de la défense/GR 10H5587

Dap Chuon met en place une administration parallèle dans la plupart des villages et des comités chargés d'en superviser l'action. Sa principale fonction est de prélever l'impôt révolutionnaire et d'assurer le ravitaillement des troupes *issarah*. Chamroeun est notamment chargé de l'approvisionnement en bœufs, ce qui signifie que les prélèvements sur le cheptel de Kampong Thom reprennent au nom de l'action politique¹⁵⁶. Le centre et le nord de Kampong Thom apparaissent davantage comme des bases arrière des *Khmaer issarah* que comme des zones d'action. Comme Christopher Goscha l'a montré, ces espaces sont traversés par une des voies permettant de ravitailler les maquis du sud du Vietnam à partir de la Thaïlande¹⁵⁷. Les attaques sont menées essentiellement sur la route Siem Reap-Phnom Penh. Les *Khmaer issarah* sont aussi actifs dans le sud-est de la province, principalement dans le district de Baray, proche de la plantation de Chamkar Andong et de Kampong Cham où des éléments Vietminh sont implantés. En 1948, le *meghum* de Baray et plusieurs bonzes sont désignés comme des agents *khmaer issarah* par le renseignement militaire¹⁵⁸.



Documents de propagande *issarah* saisis à Chikreng, 1948¹⁵⁹

Les troupes françaises, assistées de militaires cambodgiens et de la garde indigène devenue garde nationale, concentrent leur action sur la protection de la route

¹⁵⁶ Bulletins de renseignement, 1948, serv. hist. de la défense/GR 10H5587

¹⁵⁷ Goscha, 1999, p. 212-214.

¹⁵⁸ Bulletin de renseignement, 7 août 1948, Serv. hist. de la défense/GR 10H5587.

¹⁵⁹ « La guerre du royaume khmer », Serv. hist. de la défense GR 10H5587.

coloniale¹⁶⁰. En 1948, le conseiller régional de Kampong Thom, Guy Galarneau, met en place un commando formé d'éléments de la police et de la garde nationale. Il est composé de trois sections d'une trentaine d'hommes chacune équipées de fusils, de grenades, d'armes automatiques et d'une radio permettant au besoin de faire appel à l'armée. Chacune est affectée à un secteur où opère un détachement khmer *issarah*, avec pour mission de patrouiller dans les villages et de harceler l'adversaire. La garde nationale, force de police militarisée, devient une force supplétive de l'armée. La relative tranquillité du centre de Kampong Thom est mise au crédit de cette initiative qui est montrée en exemple par le commandement militaire. Pour les ruraux, elle signifie que, comme en 1885-1887, ils font l'expérience du passage régulier de colonnes de l'un ou l'autre camp. L'expérience est étendue à Chikreng, considéré comme « zone totalement issarak »¹⁶¹, où un sous-lieutenant cambodgien est proposé pour occuper les fonctions de *cauhvāysruk*. En octobre 1948, une circulaire signée par le ministre de la Défense nationale Chheam Vam, un des leaders du Parti démocrate, et le colonel Sajous, commandant militaire du Cambodge, sur la répartition des attributions entre civils et militaires précise :

Dans les provinces du Nord-Ouest (Battambang-Siem Reap- nord de Kampong Thom), la conduite d'ensemble de la pacification est avant tout un problème d'ordre politique gouvernemental. En conséquence, les opérations militaires sont à coordonner avec les intentions et les buts que se proposent les gouverneurs de ces deux provinces, dans leur plan de pacification établi en accord avec les conseillers régionaux.¹⁶²

La zone décrite dans cette circulaire correspond exactement à celle sur laquelle s'étend l'autorité de Dap Chhuon. Elle tend à montrer que dès la fin 1948, le gouvernement cambodgien souhaite écarter l'armée française du Nord-Ouest pour permettre des négociations avec Dap Chhuon. En juillet 1949, la responsabilité du secteur autonome est officiellement transférée à l'armée royale khmère, alors que depuis avril, San Yun,

¹⁶⁰ Bulletins de renseignement, serv. hist. de la défense/GR 10H5587. L'armée royale khmère, formée de la garde nationale et de deux, puis trois, bataillons de chasseurs cambodgiens, est alors en formation avec le soutien d'instructeurs français. Maurice Laurent, *L'armée au Cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, Paris, PUF, 1968, p. 15-32.

¹⁶¹ Serv. hist. de la défense/GR 10H5602.

¹⁶² Circulaire du ministre de la Défense nationale et du commandant militaire du Cambodge adressée aux gouverneurs cambodgiens, aux conseillers régionaux français et aux officiers, 11 octobre 1948, serv. hist. de la défense/GR 10H5602.

ancien secrétaire de la résidence de Kampong Thom pendant la Seconde Guerre mondiale, négocie secrètement avec Dap Chuon son ralliement¹⁶³.



Dap Chuon, chef *issarah*, fait solennellement sa soumission au roi Norodom Sihanouk le 1^{er} octobre 1949. Le roi rend son fusil à Dap Chuon¹⁶⁴

Quelques semaines avant la signature du traité du 8 novembre 1949 qui reconnaît une indépendance nominale pour le Cambodge, tout en maintenant les secteurs stratégiques sous contrôle français, Dap Chhuon fait solennellement sa soumission au roi Sihanouk à Siem Reap. Le roi qui a obtenu la formation d'un secteur militaire autonome, c'est-à-dire où l'armée cambodgienne est en charge du maintien de l'ordre, couvrant Battambang, Siem Reap et Kampong Thom, place celui-ci sous l'autorité de l'ancien chef *khmaer issarah* qui exerce dès lors le pouvoir au nom du roi du Cambodge¹⁶⁵. Le roi Sihanouk écrit quelques années après :

Le gouvernement français me transféra le secteur de Siem Reap Kg Thom et me demanda de faire la preuve de la capacité cambodgienne à exercer sa souveraineté militaire et à pacifier le pays. Siem Reap et Kompong-Thom furent pacifiés et

¹⁶³ Laurent, 1968, p. 51 ; Nasir Abdul-Carime, fiche individuelle de San Yun, <https://www.aefek.fr>

¹⁶⁴ Archives nationales d'outre-mer.

¹⁶⁵ Dap Chhuon devient gouverneur de Siem Reap en 1955.

devinrent, avec la soumission des forces de M. Chhuon Mochulpich¹⁶⁶, le seul havre de paix du royaume.¹⁶⁷

De fait, aucun incident n'est signalé par le renseignement militaire au cœur de Kampong Thom de 1949 à 1951. Le roi a réussi là où l'État a échoué, en établissant un lien personnel entre lui et Dap Chhuon et en intégrant ses brigades *issarah* à l'appareil de sécurité de l'État.

La principale zone où des troubles se produisent régulièrement dans la région est celle de la plantation de Chamkar Andong à l'est de Baray, qui dépend désormais de Kampong Cham et donc de l'armée française. Sa main d'œuvre vietnamienne est une cible de la propagande de la République démocratique du Vietnam. En 1950, le *meghum* est décapité et sa tête fichée sur la piste d'aviation. La plantation est ensuite protégée par un détachement de partisans cambodgiens¹⁶⁸. C'est à partir de cette région que l'agitation renaît à Kampong Thom en 1951 avec la présence d'unités *khmaer issarah* et de l'armée populaire du Vietnam combattues par l'armée française. Elle devient importante lors de la saison des pluies 1952 et se poursuit jusqu'en 1953. Une unité vietnamienne, le *bộ đội* Sivotha 2, nom qui fait réapparaître le spectre du prince qui avait tenu les Français en échec à la fin du XIX^e siècle, est signalée comme très active en 1952¹⁶⁹. L'insécurité se prolonge sur le lac : « Dans les pêcheries, les rebelles ont tenté de contrecarrer notre action de protection par des collectes, de nombreux enlèvements et plusieurs assassinats »¹⁷⁰. Cette période correspond à celle où le Parti communiste indochinois cherche à accroître son emprise au Cambodge¹⁷¹. Parallèlement les relations entre autorités françaises et cambodgiennes deviennent exécrables. Dans le secteur autonome, où unités régulières et *Khmaer issarah* se confondent, les Français ne sont pas les bienvenus. Kampong Thom est le siège du 3^e bataillon de chasseurs cambodgiens considéré comme la meilleure unité cambodgienne. En juin 1953, les officiers français sont instamment priés de quitter les unités cambodgiennes où ils ont été affectés. Un

¹⁶⁶ Un autre nom de guerre de Dap Chhuon.

¹⁶⁷ Norodom Sihanouk, L'action de S.M. Norodom Sihanouk pour l'indépendance du Cambodge, 1941-1955, recueil des articles parus dans l'hebdomadaire « Réalités cambodgiennes » du 13 septembre 1958 au 3 janvier 1959, Ministère de l'Information, Phnom Penh, sd, p. 16.

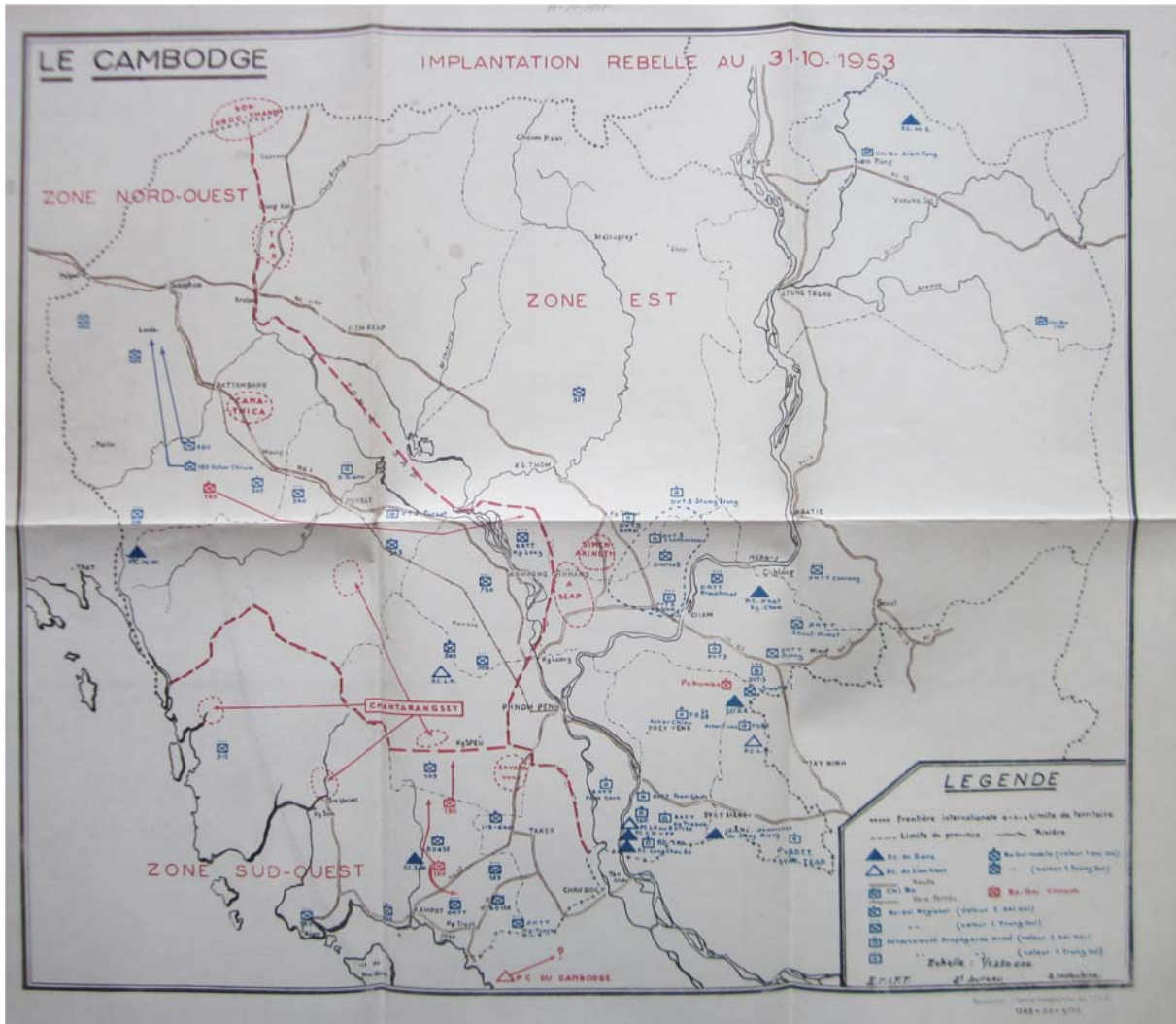
¹⁶⁸ « Souvenirs de René Cadiou (1949-1950) », « La vie sur les plantations (1952-1953) », *Planteurs d'hévéas en Indochine, 1939-1954*, sl., Amicale des Planteurs d'Hévéas, 1996, p. 223, 345.

¹⁶⁹ Serv. hist. de la défense/GR 10H5602.

¹⁷⁰ Plan d'opération, mai 1953, serv. hist. de la défense/GR 10H5602.

¹⁷¹ Goscha, 1999, p. 339-342.

incident a lieu à Kampong Thom en juillet 1953 entre un officier français et des parachutistes cambodgiens¹⁷², alors que le roi Norodom Sihanouk cherche à mobiliser la population dans le cadre de sa « croisade pour l'indépendance ».



Les positions *khmaer issarah* et de l'Armée populaire du Vietnam d'après les services de renseignement français en 1953¹⁷³

Malgré sa position géographique exposée, Kampong Thom a échappé aux combats lors de la Seconde Guerre mondiale. En revanche, la période de transition vers l'indépendance s'est révélée mouvementée pour les habitants. Entre 1946 et 1948, les villageois se trouvent pris en étau entre les hommes de Dap Chhuon d'une part et les

¹⁷² Les parachutistes du 3^e Bataillon de chasseurs cambodgiens cherchent à protéger leurs munitions contre tout risque de sabotage de la part de leur officier français et l'affaire remonte au roi, serv. hist. de la défense/GR 10H5588.

¹⁷³ Serv. hist. de la Défense, 10H5588

Français et leurs partisans d'autre part. Ces derniers tiennent essentiellement le centre urbain de Kampong Thom et font face à l'hostilité d'une grande partie de la population. À partir de la fin de 1951 et surtout de 1952, des groupes armés, *Khmaer ĩssarah*, armée populaire du Vietnam, armée régulière cambodgienne, armée française font de nouveau leur apparition dans le sud-est de la province. Ces incursions sont en générale rapides. Baray est avant tout un lieu de passage vers les quatre-bras, ce qu'il était déjà au temps des révoltes de Poukombo ou de Si Votha. Des hommes sont tués, mais les sources françaises ne montrent pas de massacres ou de destructions de grande ampleur¹⁷⁴. Il faut attendre la fin de la guerre d'Indochine et le retrait des derniers contingents *bō đōi*, pour que les bandes armées cessent de sillonner la province.

La colonisation française s'est accompagnée d'un renforcement de l'État cambodgien et de la mise en place d'une administration plus présente et plus intrusive. Le contrôle de la population n'est officiellement plus du ressort du système des *kamlāṃṃ* et des *mekamlāṃṃ*, mais de la seule administration qui se bureaucratise afin de mener cette tâche à bien. Toutefois, les modalités de la soumission du chef *khmaer ĩssarah* Dap Chhuon et son placement à la tête de la « zone autonome » montrent qu'un demi-siècle après la tentative de la France de moderniser l'appareil d'État cambodgien, les relations interpersonnelles avec le palais et le roi restent prépondérantes pour l'administration des provinces.

Parmi les principales innovations apportées par les Français, la création de forces de sécurité spécialisées tient une place de choix. La mission première des forces de police n'est pas la lutte contre la criminalité, mais la protection de l'État et de ses agents. Si, à l'échelle du pays, l'action des différentes polices a permis une réduction conséquente de la criminalité, notamment des homicides, dans les années 1920¹⁷⁵, ce n'est pas le cas dans les campagnes de Kampong Thom. La sécurité des habitants y est moins bien garantie après la prise de contrôle par les Français que du temps de l'*ukñā tejo* Ey.

¹⁷⁴ Ces sources sont toutefois à prendre avec précaution. Les exactions de l'armée française n'apparaissent que rarement, sauf lorsqu'elles sont signalées par les autorités administratives khmères. Kampong Thom étant passé sous contrôle cambodgien dès 1949, il est probable que si des exactions avaient été commises, elles auraient été signalées par les hommes de Dap Chuon. Les sources françaises ne font état d'aucune exaction des troupes *ĩssarah* et vietnamiennes dans cette région.

¹⁷⁵ Broadhurst, Bouhours et Bouhours, 2015, p. 108-113.

Chapitre 5 - La mise en valeur de Kampong Thom

កុំធ្វើស្រែនៅផ្លូវដំរី

kum dhvoe srae nau phlūv tamrī

Ne fais pas ta rizière sur le chemin des éléphants

Dans son célèbre discours de 1885 où il plaide pour l'expansion coloniale française, Jules Ferry place « le terrain économique » en tête des justifications de la prise de contrôle par la France de territoires et de peuples outre-mer au nom de la nécessité de trouver des débouchés et des matières premières pour les industries métropolitaines¹. Dans la foulée de ce discours qui théorise l'expansion coloniale française, le Parti colonial se fait le héraut de la mise en valeur des colonies². L'importance de celle-ci est réaffirmée au lendemain de la guerre par le ministre des Colonies et ancien gouverneur général de l'Indochine, Albert Sarraut, dans son célèbre ouvrage *La mise en valeur des colonies françaises*³. Ce concept de mise en valeur permet de justifier la colonisation sur le plan économique, les colonies sont indispensables à la prospérité de la France, et sur le plan moral, la France aide les pays d'outre-mer à accéder à un niveau supérieur de développement économique, et ainsi à entrer dans la modernité.

La France qui colonise ne travaille pas que pour elle ; son avantage se confond avec l'avantage du monde ; son labeur doit, autant qu'à elle-même, profiter aux colonies dont elle assure l'accroissement économique et le développement humain. Ainsi l'opération coloniale française, conçue pour le bien des deux parties, n'est-elle plus spoliation d'une race par une autre, mais bien association, suivant la formule heureuse qui est devenue la devise de notre politique coloniale.⁴

¹ Jules Ferry, discours à la Chambre des députés, 28 juillet 1885.

² Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, La table ronde, 1995, p. 128.

³ Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, 1923, 675 p.

⁴ Sarraut, 1923, p. 19.

Si l'on en croit la propagande du colonisateur, des efforts importants sont consentis pour la modernisation des économies ultramarines. Pour appréhender la réalité des mutations de l'économie de Kampong Thom après la prise de contrôle par les Français, nous disposons de nombreuses sources. Il s'agit d'abord des rapports périodiques politiques et économiques des résidents de Kampong Thom, mensuels puis trimestriels, et des rapports mensuels des gouverneurs cambodgiens parvenus jusqu'à nous. Les séries sont loin d'être complètes. Les lacunes sont peut être en partie comblées par d'autres sources comme les rapports périodiques du résident supérieur du Cambodge ou la correspondance du résident de Kampong Thom. Les sources fiscales, notamment les rôles d'impositions, peuvent aussi être utilisés. Nous disposons ainsi de suffisamment d'éléments pour apprécier la situation économique de la région jusqu'en 1940. Cette année-là les séries provinciales s'arrêtent et sur la période de la Seconde Guerre mondiale et les années entre celle-ci et l'indépendance, il faut se contenter des mentions sur Kampong Thom dans les quelques études disponibles portant sur l'ensemble du royaume khmer.

Nous pouvons ainsi saisir en quoi la colonisation française a modifié les productions et les échanges dans la région de Kampong Thom, en quoi il y a eu, ou pas, modernisation économique et mise en valeur des ressources de ce territoire, et au profit de qui.

Produire de manière plus moderne ?

Une agriculture rétive à l'innovation imposée

L'agriculture étant le principal secteur d'activité et la base d'une grande partie des ressources fiscales contrôlées par les Français, ceux-ci s'y intéressent particulièrement. La surveillance des activités agricoles occupe ainsi une place de choix dans les rapports. Le colonisateur entend « moderniser » l'agriculture cambodgienne, c'est-à-dire développer les cultures commerciales, améliorer l'outillage et les intrants.

- Essarteurs et forestiers face à l'État

Après la prise de contrôle du pays, l'administration française s'attaque à l'essartage, appelé « ray » en Indochine considéré comme une pratique arriérée incapable de nourrir

ceux qui le pratiquent et destructrice pour les forêts. Par ailleurs, les déplacements en forêts des habitants, voire des villages, qu'il implique tendent à rendre plus difficile le contrôle des essarteurs par l'État. L'administration tente d'y mettre un terme. Il est interdit par décret du Président de la République sur toute l'Indochine française en 1895, puis au Cambodge en 1899 par ordonnance du roi⁵. À Kampong Thom, l'essartage est surtout mis en cause lorsqu'il concurrence les coupes de bois. Alors qu'en 1913, seulement 4 481 hectares de forêts étaient réservés à l'exploitation forestière, la superficie réservée par le service des forêts passe à 409 000 hectares en 1915, soit près d'un tiers des forêts de la circonscription⁶.

Chacun des massifs réservés comprendrait une réserve domaniale et une ou plusieurs réserves communales divisées elles-mêmes en plusieurs séries, les unes destinées à fournir aux habitants les bois dont ils pourraient avoir besoin (construction ou réparation des maisons, bois de feu, etc.) les autres affectées à la pratique du ray.⁷

Les Français ont rapidement pris conscience qu'ils n'étaient pas en mesure d'appliquer *stricto sensu* les textes interdisant les cultures sur brûlis. Ils se contentent donc de les circonscrire. Cette politique vise à écarter les essarteurs des plus beaux massifs, ceux qui comportent les essences les plus recherchées par les forestiers, et à fixer les essarts. Cette dernière volonté de l'administration est un non-sens : l'essartage est par définition une culture rotative, et plus les cycles de rotation sont longs et s'étalent sur de vastes superficies, moins la forêt est affectée par les brûlis. Les hameaux éparpillés dans la forêt sont regroupés en villages plus importants et donc plus faciles à surveiller et chaque village doit théoriquement se cantonner à un espace défini pour ses essarts. Faute d'études sur les besoins des essarteurs, cette disposition s'avère impossible à mettre en œuvre, et l'administration est contrainte de tâtonner.

⁵ Mathieu Guérin, « L'administration coloniale française face à l'essartage en Indochine », in Philippe MADELINE and Jean-Marc MORICEAU (éd.), *Terres de conquêtes, terres de déprise. Enjeux fonciers, agricoles et cynégétiques, Enquêtes rurales*, n°12, 2009, p. 87-106 ; Michael Dove, « Theories of swidden agriculture, and the political economy of ignorance », *Agroforestry Systems*, 1983, vol. 1, p. 85-99.

⁶ Mémoire du service forestier sur la lutte contre les dégâts causés aux forêts du Cambodge par la culture par ensemencement dans les cendres, 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 25895. Sur les classifications des forêts et les politiques des services forestiers, Frédéric Thomas, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945, sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, Hanoi, The Gioi, 1999, 312 p. ; P. Maurand, *L'Indochine forestière*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1938, 150 p.

⁷ Rapport d'inspection de Kampong Thom, 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337.

Dans les années qui suivent, les agents du service forestier tentent de favoriser des formes d'essartage moins dommageables pour la forêt, avec le maintien des souches ou de portes-graines sur les essarts lors des défrichements⁸, avant d'interdire de nouveau l'essartage en 1916. L'interdiction étant inapplicable, les forestiers français pensent alors réduire les surfaces en poussant les essarteurs à se tourner vers la riziculture humide là où elle est possible. Des terrains propices sont recherchés, des outils et des buffles fournis. 5 000 familles sont déplacées dans les terres les plus basses et le long du *sdjñ* Sen. Après une récolte catastrophique en 1918-1919 suivie d'une famine, une partie des essarteurs passés à la riziculture humide décident de revenir à l'essartage, malgré la répression qui s'abat alors sur les récalcitrants⁹. L'essartage est de nouveau généralisé dans les années 1920. C'est la seule technique qui permet aux habitants de se nourrir dans une grande partie de la haute région. Il se fait juste plus discret. En 1927, le nouveau résident, de Possel Deydier, prend acte de l'échec de la répression : « on ne change pas les mœurs d'un peuple à coup de journées de prison en un an. Il faut que ce peuple vive. La question des réserves doit être revisitée »¹⁰. Dans les deux années qui suivent, il étudie les possibilités de développement de la riziculture en eau, mais est confronté à la résistance passive des habitants de la haute région. Cinq ans plus tard, le service forestier cherche à imposer de nouveau les réserves et les déplacements forcés visant à accroître les surfaces en rizières humides et à réduire l'essartage¹¹.

Dans son étude conduite Après-Guerre, Jean Delvert indique que « dans les zones de forêts denses à diptérocarpacées la pratique du brûlis, du « chamkar-loeu » pour la culture du riz est courante »¹². Il estime alors les rotations entre essarts à cinq ou six ans, une durée trop courte qui épuise les sols et rend difficile la régénération de la forêt. Cette allégation de Delvert n'est cependant appuyée par aucune donnée de terrain précise. Entre 1951 et 1953, l'Indochine a fait l'objet d'une couverture complète de photographies aériennes par

⁸ Mémoire du service forestier sur la lutte contre les dégâts causés aux forêts du Cambodge par la culture par ensemencement dans les cendres, 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 25895.

⁹ Rapport du résident de Kampong Thom, 3^e trimestre 1919, arch. nat. d'outre-mer/rsc 431 ; correspondance du *cauhvāysruk* de Santuk, arch. nat. du Cambodge/rsc 15740, affaires de justice, arch. nat. du Cambodge/rsc 10006.

¹⁰ Rapport du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

¹¹ Mémoire du service forestier sur la lutte contre les dégâts causés aux forêts du Cambodge par la culture par ensemencement dans les cendres, 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 25895.

¹² Jean Delvert, *Le paysan cambodgien*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 616, 623.

le service géographique. Celles-ci montrent sans ambiguïté l'omniprésence de l'essartage dans la haute région de Kampong Thom. La politique du service forestier s'est soldée par un échec, en grande partie parce que la compréhension de l'essartage par les agents de ce service restait très superficielle¹³.



**Photographie aérienne faisant apparaître les essarts au sud-est du *bñnañ Dek*,
1953¹⁴**

- *Kampong Thom et les concessions*

Dans la rhétorique coloniale, la modernité est portée par les colons qui mettent en valeur les espaces colonisés et servent d'exemples aux colonisés. À partir de 1884, les terres non occupées sont considérées comme domaniales et peuvent dès lors être concédées. Les concessions domaniales, actes juridiques par lesquels l'administration propriétaire aliène des terrains de son domaine à un particulier ou à une société sous la condition de les mettre en valeur, deviennent le moyen le plus usité par les Européens pour accéder à la terre¹⁵.

¹³ Frédéric Thomas a pu montrer les faibles compétences techniques de l'encadrement des services forestiers français en Indochine qui se trouvent ici confirmées. Thomas, 1999, p. 75-86

¹⁴ Service géographique de l'Indochine, campagne Indochine 91, 1953, photographie 358, Institut Géographique National.

¹⁵ Alexandre Deroche, *France coloniale et droit de propriété, les concessions en Indochine*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 36-40.

Au lendemain de la prise de pouvoir par les Français, l'entrepreneur Georges Colin se lance dans l'exploitation forestière à Kampong Thom. Il s'installe sur la Sra Komon, un affluent du grand lac, et rebaptise le lieu-dit Christianville en mémoire d'un résident de Kampong Thom décédé. Il emploie des Khmers et des Kuoy à couper des bois, pins et essences dures, bambous et rotins. En 1898, il emploie déjà 140 ouvriers, répartis dans toute la haute région¹⁶. Colin se heurte à trois problèmes récurrents : la difficulté de trouver de la main d'œuvre, les taxes sur les produits forestiers et le niveau trop bas des eaux certaines années pour exporter les bois.



Ce qui restait de la scierie de Colin en 2015

Pour l'administration, Colin est un colon modèle qui connaît bien le pays, a su y prospérer et qui respecte les Cambodgiens. Son contrat d'autorisation de coupe de bois prévoit l'obligation de mettre en culture des pépinières. Il se lance dès lors dans la sylviculture. Il demande et obtient une concession de 246 hectares et crée une scierie mécanique qui emploie près d'une quarantaine de personnes. Les ouvriers spécialisés sont vietnamiens et les manœuvres cambodgiens ou kuoy¹⁷. À la fin des années 1920, il transforme une

¹⁶ Rapport du résident de Kampong Thom, octobre 1898, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373

¹⁷ Rapport économique du résident de Kampong Thom, 4^e trimestre 1922, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374 ; Roland Thomas, *L'évolution économique du Cambodge, 1900-1940*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris VII, 1978, tome II, p. 173.

partie de sa concession en plantation d'hévéa. En 1929, il est élu au conseil des intérêts économiques et financiers du Cambodge¹⁸. L'implantation des Colin à Christianville se poursuit au-delà de la guerre et jusqu'à la période du Sangkrum Reastr Niyum. Un entretien avec la fille d'un de ses ouvriers confirme qu'il était bien inséré dans le paysage social local. Colin parlait ainsi vietnamien, cambodgien et kuoy¹⁹.

Une autre concession importante est mise en exploitation et gérée par les Missions étrangères de Paris. En 1904, le Père Charles Joly ouvre une chrétienté à Kampong Thom. Le Père Pierre Guesdon, qui lui succède en 1912, développe la communauté chrétienne. Celle-ci rassemble des Vietnamiens, dont beaucoup sont pêcheurs, et plusieurs familles cambodgiennes. En 1920, le Père Guesdon demande une vaste concession de 265 hectares, le long du *sdin* Sen en aval de Kampong Thom. Après avoir reçu les objections de plusieurs familles déjà installées sur les terrains demandés par Guesdon, la concession est réduite à 200 hectares et plantée en rizières. Cette concession permet de faire vivre les fidèles catholiques sur la durée, puisque jusqu'à l'époque des Khmers rouges, Kampong Ko reste la principale paroisse khmère du Cambodge²⁰.

Toutes les autres concessions agricoles sont bien plus modestes et surtout plus éphémères. Collot, un ancien employé de Colin, ouvre une exploitation de bois à proximité immédiate de Christianville. Il revend son affaire en 1926 à une société chinoise pour 6 000 piastres. En 1913, Charles-Henri Thomas, s'installe à Kampong Khleang, province de Chikreng, pour s'y livrer à l'élevage et à l'agriculture sur une cinquantaine d'hectares. Ses relations avec les Cambodgiens et l'administration sont chaotiques jusqu'à son assassinat par des hommes de main payés par ses ouvriers en 1918²¹. En 1928, à la veille de la Grande Crise, le colon Pierret se lance dans l'exploitation de la canne à sucre à Svay Phloeung, province de Baray, sur une concession de 900 hectares²².

¹⁸ *Les Annales coloniales*, 23 juillet 1929

¹⁹ Arch. nat. du Cambodge/rsc 31793. Entretien avec yāy Moham, née en 1935, d'ethnie kuoy, village de Bangper, 1^{er} août 2015.

²⁰ François Ponchaud, *La cathédrale de la rizière (450 ans d'histoire de l'église au Cambodge)*, Paris, Fayard, 1990, p. 92-93.

²¹ Voir *infra*, chapitre 4.

²² Minute des séances du Conseil des ministres, arch. nat. du Cambodge/rsc 24733.

Jusqu'à la fin des années 1920, toutes les concessions européennes s'intègrent en fait dans le système productif existant. Les productions agricoles sont les mêmes que celles de leurs voisins khmers et elles sont insignifiantes à l'échelle de la province. Les exploitations forestières de Colin et Collot, bien que présentées comme des modèles par l'administration, restent modestes. En 1923, ils produisent respectivement 1 123 m³ et 794 m³ de bois contre 23 000 m³ pour les forestiers malais travaillant dans la circonscription²³. Thomas et Pierret sont les seuls à avoir fait le pari des cultures commerciales, en l'occurrence kapok, cotonnier et canne à sucre, et leurs exploitations disparaissent rapidement.

Le système des concessions s'applique aussi aux « indigènes », notamment pour les terres de plus de 10 hectares. La procédure administrative lourde inhérente au système des concessions écarte la grande majorité des paysans khmers de ce dispositif. En 1928, seulement 2 211 « concessions indigènes » ont été octroyées, couvrant moins de 36 000 hectares sur l'ensemble du Cambodge²⁴. La grande majorité des dossiers de concessions retrouvés pour Kampong Thom portent sur l'établissement de rizières de taille modeste, entre 5 et 10 hectares, éventuellement accompagnées de culture de maïs²⁵. Toutefois, certains utilisent le système des concessions pour créer des exploitations considérées comme de grandes tailles en contexte cambodgien. Le Chinois Ly Kok obtient ainsi plus de 43 hectares à Chranieng, *khñṅ* de Baray, pour la culture du kapokier et du caroubier en 1928²⁶. Dans les années 1930, l'entrepreneur chinois Tea Meng Ly exploite avec la femme d'un de ses alliés cambodgiens un vaste terrain planté en kapokier et maïs dans le *ghum* de Lovea sur lequel travaillent soixante-dix coolies²⁷. En 1928, l'ancien gouverneur Pen obtient une concession de 49 hectares dont la moitié sont plantés de 1 500 kapokier²⁸. Le prince Monivong fait de même à Baray avant de monter sur le trône

²³ Rapport annuel du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375. Ces chiffres tiennent seulement compte que des grumes présentées au service forestier.

²⁴ Eugène Teston et Maurice Percheron, *L'Indochine moderne, encyclopédie administrative, touristique, artistique et économique*, Paris, Librairie de France, 1931, p. 895.

²⁵ Arch. nat. du Cambodge/rsc 4383, 9180, 18425.

²⁶ Arch. nat. du Cambodge/rsc 10350.

²⁷ Arch. nat. du Cambodge/rsc 4179.

²⁸ 560^e séance du Conseil des ministres, 13 décembre 1928, arch. nat. du Cambodge/rsc 24740, 568^e séance du Conseil des ministres, 20 juin 1929, arch. nat. du Cambodge/ rsc 24748, concession de Pen, 1928, arch. nat. du Cambodge 9179.

et continue de suivre ensuite le développement de son exploitation²⁹. Ces trois cas montrent l'émergence d'un nouveau mode de mise en valeur de la terre, en phase avec la vision modernisatrice du colonisateur : une vaste exploitation produisant des cultures que le colonisateur veut développer, en l'occurrence le kapokier, sur lesquelles travaillent des ouvriers salariés. La création de ces exploitations modernes reste réservée aux élites qui maîtrisent les codes du colonisateur, Européens, négociants chinois et dignitaires ou princes cambodgiens pour l'essentiel.

L'essentiel des cultures nouvelles prônées par le Protectorat dans les années 1920, pommes de terre, caféiers, cacaoyers testés dans le village modèle de Thok Andong³⁰, ou le coton et la sériciculture, sont des échecs³¹. Ces essais qui sont sensés amener les paysans khmers vers le changement ne les intéressent pas. Les quelques tentatives pour remplacer l'araire par la charrue dans les années 1930 restent dérisoires³².

- *Faire de Kampong Thom une grande région d'élevage*

Les autorités coloniales poussent aussi pour un développement de l'élevage. Les Français rêvent de faire de Kampong Thom, avec ses forêts clairières, une vaste zone d'élevage extensif. Même si les séries statistiques concernant le cheptel de Kampong Thom sont incomplètes et d'une fiabilité douteuse, de nombreux animaux n'étant pas comptés pour éviter le contrôle vétérinaire, les éléments dont nous disposons montrent que cet objectif est loin d'être atteint. En 1912, 21 506 bovins et 50 533 bubalins sont officiellement enregistrés à Kampong Thom, soit moins de 6% du troupeau cambodgien³³. L'étude d'Yves Henry sur l'agriculture indochinoise montre que la croissance du troupeau de Kampong Thom dans la décennie qui suit est soutenue, avec en 1921, des troupeaux de 27 000 têtes pour les bovins et de 70 000 pour les bubalins, soit une croissance de l'ordre de 25% pour les bovins et de 38% pour les bubalins. La part de Kampong Thom dans le troupeau cambodgien reste néanmoins modeste, 7%, loin derrière Battambang, Kampong Cham ou Prey Veng³⁴. Ce cheptel ne parvient ensuite à se développer que de manière très

²⁹ Rapport annuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 1927-1928, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375

³⁰ Rapport annuel du résident de Kampong Thom, 1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

³¹ Rapports trimestriels du résident de Kampong Thom, 1925-1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374, 416.

³² Correspondance de la résidence de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 35366, 26667.

³³ Recensement des bestiaux, 1921, cité in Thomas, 1978, t. II, p. 19.

³⁴ Yves Henry, *Économie agricole de l'Indochine*, Hanoi, Gouvernement général de l'Indochine, 1932, p. 220.

ponctuelle. Le troupeau bovin de Kampong Thom passe de 27 000 têtes à 50 000 entre 1921 et 1955, mais celui des bubalins chute de près de 60% sur la même période. Globalement, le cheptel de Kampong Thom diminue de 17%.

Régulièrement, les troupeaux sont décimés par des épizooties, notamment de peste bovine et de barbone, qui font des milliers de victimes. Il en est ainsi en 1923, 1928-1929, 1933, 1937 et 1945. Une fois l'épidémie enrayée avec l'aide des services vétérinaires du Protectorat, les troupeaux sont progressivement reconstitués. Malgré les importantes recherches engagées en Indochine sur les maladies animales et notamment la peste bovine, les services vétérinaires parviennent au mieux à contenir les épidémies³⁵. La fréquence des épizooties, ainsi que les prélèvements effectués par les animaux sauvages, tels les tigres, dissuadent les paysans cambodgiens de la haute région, celle où de vastes espaces de forêt clairière sont disponibles, de se lancer dans des opérations d'élevage extrêmement risquées. Selon Jean Delvert, dans les zones forestières, jusqu'à 40% des buffetins sont tués par des félins³⁶. Ce n'est ainsi pas un hasard si les principales régions d'élevage sont celles où les densités sont relativement élevées en zone rurale, les tigres y étant moins nombreux, voire absents.

L'élevage reste secondaire dans l'économie provinciale, mais Baray se maintient comme centre important du commerce des bestiaux jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les acheteurs du Cambodge et de Cochinchine y viennent à la rencontre des troupeaux du Laos et du Siam. Deux des principaux débouchés pour les bovins et bubalins cambodgiens se tarissent à partir des années 1940 : les Philippines en 1940 et la Cochinchine avec la guerre d'indépendance du Vietnam. Le troupeau de Kampong Thom répond après-guerre essentiellement à la demande locale³⁷. Les bêtes de la haute région sont destinées à être vendues dans les marchés qui longent la principale route coloniale, les acheteurs pouvant venir de Battambang ou de Kampong Cham. L'importance que prennent les bœufs sur les

³⁵ Les instituts Pasteur indochinois ont participé par leurs recherches à la lutte contre les épizooties, en mobilisant des chercheurs de premier plan comme Henri Carré ou Alexandre Yersin. François Vallat, comm. perso. octobre 2008. Voir notamment Henri Carré, Alexandre Yersin, Fraimbault, « Traitement de la peste bovine », *Annales d'Hygiène et de médecine coloniale*, 1899, p. 175-182 ou Raymond Baradat, *La prophylaxie de la peste bovine au Cambodge*, thèse de doctorat vétérinaire, École nationale vétérinaire de Toulouse, Toulouse, 1929, 56 p.

³⁶ Delvert, 1994, p. 236-237.

³⁷ Delvert, 1994, p. 256.

buffles montre une adaptation à des conditions difficiles, la peste bovine étant particulièrement meurtrière chez les bubalins³⁸, et aux besoins du marché, les bœufs étant de plus en plus utilisés au détriment des buffles pour les travaux agricoles et le transport³⁹.

- *Le boom du caoutchouc à Kampong Thom*

Kampong Thom n'échappe pas à la ruée sur les terres rouges lors du boom de l'hévéaculture en 1925-1927. Plus de 42 000 hectares sont demandés en concession par des entrepreneurs ou des sociétés européennes dans la circonscription résidentielle⁴⁰. La grande majorité n'est en fait jamais mise en culture, soit qu'elles sont refusées par l'administration, soit que ceux qui les ont demandées n'arrivent pas à les mettre en valeur. Une concession fait exception. En 1927, le colon forestier Georges Colin et le négociant Jules Berthet s'allient pour obtenir une concession de 6 000 hectares à l'est de Baray autour du hameau de Chamkar Andong, sur les territoires des villages de Chranieng, Banteay-Chey, Lovea, Chhouk-Khsach et Triel⁴¹. Il s'agit d'une zone de « terre rouge très profonde, une des plus riches du Cambodge »⁴² de part et d'autre de la route qui relie Kampong Cham à Kampong Thom. L'acquisition de cette concession par Colin et Berthet vise la création d'une vaste plantation d'*hevea brasiliensis* pour le compte du groupe de la Banque de l'Indochine, via la Société des Caoutchoucs de Kompong Thom au capital de 16 millions de francs. Son président est Edouard de Laboulaye, par ailleurs secrétaire général de la Banque de l'Indochine. La société se substitue officiellement à Colin et Berthet comme concessionnaire à la fin de 1929⁴³. Le grand capital, sous la forme d'une filiale de la Banque d'Indochine, arrive dans les campagnes de Kampong Thom.

Pour les habitants, l'établissement de la plantation ne signifie en rien abondance et prospérité. Dans les premiers mois 1 500 habitants des villages avoisinants sont embauchés pour les travaux de défrichement. Mais dès que des ouvriers qualifiés sont

³⁸ Henri Carré, « Note sur la pseudo-peste bovine de l'Indo-Chine (pasteurellose de MM. Blin et Carougeau) », *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*, vol. 56, 1902, p. 468.

³⁹ Delvert, 1994, p. 237-239.

⁴⁰ Rapport du résident de Kampong Thom, 2^e trimestre 1927, arch.nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁴¹ Arch. nat. du Cambodge/rsc 34102.

⁴² M.-P. Danderieux, *Les principales sociétés de plantations de caoutchouc exploitant en Indochine*, 1948, ronéotypé, p. 90. Yves Henry, *Terres rouges et terres noires basaltiques d'Indochine. Leur mise en culture*, Hanoi, Gouvernement général de l'Indochine, 1931, p. 39.

⁴³ Concession Colin et Berthet, arch. nat. d'outre-mer/ggi 60902.

nécessaires, ceux-ci sont, pour l'essentiel, recrutés comme travailleurs sous contrat au Vietnam⁴⁴. Des conflits éclatent lorsque la société plante en hévéas des terres situées au-delà de la concession enserrant le *anak tā* Spon Kas, génie foncier protecteur du pays⁴⁵. En 1935, lorsque les premiers arbres plantés sont arrivés à l'âge où ils peuvent être saignés, la plantation se dote d'une usine de traitement du latex. Chamkar Andong devient « une véritable usine agro-industrielle »⁴⁶. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, 1 333 hectares ont été plantés en hévéas, tous greffés, sur les 6 000 concédés et la production annuelle dépasse les 1 000 tonnes de caoutchouc. La fin des années 1930 est faste pour la compagnie qui réalise des bénéfices importants. La production baisse ensuite pendant la guerre pour s'effondrer en 1945 à 145 tonnes. Lors du coup de force japonais du 9 mars 1945, les cadres français sont arrêtés et immédiatement remplacés par des Japonais. Le planteur Pierre de Viviers témoigne d'une reprise en main rapide après la capitulation japonaise et le retour des troupes françaises. Les plants et les bâtiments n'ont pas souffert et progressivement la production repart. La difficulté principale est alors de trouver de la main d'œuvre, une partie des ouvriers ayant quitté la plantation ou se montrant hostiles aux Français⁴⁷. Pendant la Guerre d'Indochine, la plantation continue de fonctionner, malgré un climat de sécurité qui se détériore à partir de 1950⁴⁸. Les surfaces cultivées sont encore accrues d'une centaine d'hectares, même si à l'indépendance, moins du tiers de la surface concédée a été mise en exploitation, faute de main d'œuvre. La Société des Caoutchouc de Kompong Thom emploie alors 1 147 personnes et produit plus de 1 400 tonnes de latex⁴⁹. Cette filiale de la Banque de l'Indochine est alors valorisée à plus de 12 millions de piastres. Elle poursuit ses activités jusqu'à l'arrivée des Khmers rouges.

À Kampong Thom, comme dans le reste du Cambodge, la « mise en valeur » voulue par le colonisateur a certes entraîné des investissements, parfois importants, mais leur impact

⁴⁴ Le même phénomène est observé dans les concessions de Kampong Cham, Margaret Slocumb, *Colons and Coolies. The Development of Cambodia's Rubber Plantations*, Bangkok, White Lotus, 2007, 180 p.

⁴⁵ Arch. nat. du Cambodge/rsc 26654.

⁴⁶ Pierre Brocheux et Daniel Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, La découverte, 2001, p. 126.

⁴⁷ « Témoignage de Pierre de Viviers (1940-1946) », *Planteurs d'hévéas en Indochine, 1939-1954*, sl., Amicale des Planteurs d'Hévéas, 1996, p. 55-64 ; Danderieux, 1948, p. 9, 11, 15-16, 89-94 ; Thomas, 1978, t. II, p. 116.

⁴⁸ « Souvenirs de René Cadiou (1949-1950) », « La vie sur les plantations (1952-1953) », *Planteurs...*, 1996, p. 223, 345.

⁴⁹ « La vie sur les plantations (1952-1953) », *Planteurs...*, 1996, p. 353.

sur la vie des paysans khmers reste limité. Hors la plantation de Chamkar Andong, la place des colons reste marginale dans l'agriculture locale, comme d'ailleurs dans la pêche.

Une pêche déjà très productive

La pêche sur le grand lac et ses affluents se poursuit après la prise de contrôle des Français selon les mêmes méthodes que celles décrites par Moura. Barrages, engins de pêches et grands filets⁵⁰. L'innovation technique reste très limitée. Un film Gaumont-Pathé de 1929 montre l'utilisation de treuils de cabestan pour remonter les filets⁵¹. En 1925, une tentative est faite pour implanter les techniques de la pêche industrielle sur le grand lac avec la Compagnie des Grands Lacs de l'Indochine disposant d'un bateau usine de 72 mètres. Le but de l'opération est d'acheter les poissons aux pêcheurs pour le transformer en huile par utilisation d'un autoclave⁵². Mais, « au lieu d'huile limpide et utilisable, les industriels de la Compagnie des Grands-Lacs obtinrent seulement une bouillie innommable, incapable d'être utilisée »⁵³. La compagnie fait alors faillite.

Les principales innovations portent sur les modalités d'affermage, avec l'idée d'accroître les revenus du Trésor et de limiter le nombre d'intermédiaires entre les pêcheurs et les fermiers qui négocient avec le Trésor. En 1908, une ordonnance royale supprime la ferme générale et la remplace par un système où les pêcheries sont divisées en lots mis en adjudication. Les espaces qui ne sont pas compris dans les lots sont ceux où les habitants peuvent pêcher librement contre le paiement de redevance portant sur les engins de pêche. Les pêcheries de Kampong Thom sont divisées en six grands lots.

En réalité, le montant des fermes est tel qu'il exclut les petits pêcheurs au bénéfice de grands fermiers chinois qui sous-louent ensuite les lots après les avoir divisés. Devant la concurrence des grands négociants et suite à des incidents entre ceux-ci et les pêcheurs locaux, le résident de Kampong Thom, Henri Monod, khmérophone et khmérophile⁵⁴,

⁵⁰ Olivier de Bernon, Kun Sopheap, Leng Kok An, Vann Narith, Suong Sereykosol, Suon Kosal (éds.), *Les traditions du Cambodge d'après les documents de la Commission des Mœurs & Coutumes*, Phnom Penh, UNESCO, EFEO, vol. 2, 2018, p. 507-568.

⁵¹ « L'industrie de la pêche dans les grands lacs du Cambodge », Pathé, 1929, 8'03, Centre Bophana, GPA_VI_000546.

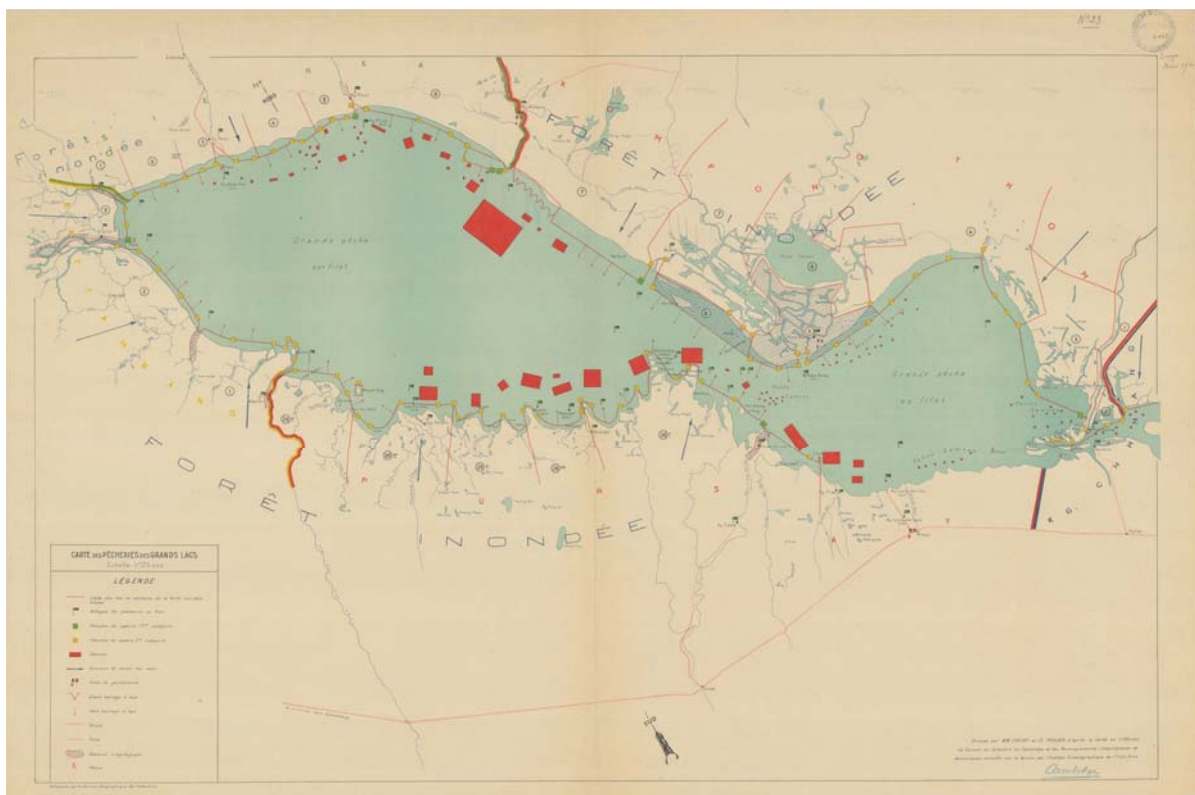
⁵² Rapport économique du 4^e trimestre 1925, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374. René Morizon, « La pêche dans les lacs du Cambodge », *Bulletin de l'association des géographes français*, n°82, 1934, p. 116.

⁵³ René Morizon, *Monographie du Cambodge*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, p. 155.

⁵⁴ Voir son opuscule, Guillaume-Henri Monod, *Le Cambodgien*, Paris, Larose, 1931, 96 p.

pousse des pêcheurs cambodgiens de l'étang du Tonlé Chhmar à Stong à former en 1911 une société commerciale pour obtenir la gestion d'un lot. Des négociants chinois tentent de faire échouer le projet mais celui-ci bénéficie du soutien des autorités cambodgiennes et du résident supérieur. Avec l'aide de Monod, les notables locaux rédigent les statuts de la société qui sont validés par la résidence supérieure. Chaque sociétaire verse un capital en fonction de ses possibilités. La participation standard, versée par près des trois quarts des actionnaires, est de treize piastres, mais les plus humbles se contentent de trois piastres, alors que le *kram* Nou qui apparaît comme l'un des dirigeants du groupe verse 35 piastres. La somme rassemblée par la centaine de sociétaires, 1 329 piastres, permet de louer le Tonlé Chhmar et ses affluents, dans le cadre d'un marché de gré à gré entre la Société des Pêcheries du Tonlé Chhmar et l'administration, au prix qui était auparavant versé par les sous-fermiers au fermier. Monod prépare ensuite le cahier des charges. Les outils de pêche et le coût des barrages ne semblent pas pris en charge par la société, mais individuellement par les pêcheurs⁵⁵.

Carte des pêcheries du lac Tonlé Sap, 1940⁵⁶



⁵⁵ Arch. nat. du Cambodge/rsc 35657.

⁵⁶ Carte de l'étude Chevey Le Poulain, 1940, conservée à l'Institut géographique national.

En avril 1914, un conflit oppose des membres de la société et des pêcheurs indépendants au président Ek. De manière remarquable, les membres de la société qui s'en prennent à Ek expliquent qu'il « a construit des barrages contrairement au statut de sa société qui stipulent que l'exécution d'un projet quelconque concernant l'exploitation des pêcheries de Tonlé Chhmar ne peut être faite que par la majorité des voix obtenues dans l'assemblée de cette société »⁵⁷. La recherche de l'approbation d'au moins la moitié des membres, principe de base d'un projet communautaire dans les usages occidentaux, est parfaitement intégrée.

En 1916, les statuts de la société sont modifiés pour être mis en conformité avec la loi française du 24 juillet 1867 sur les sociétés anonymes, tout en restant justiciables des tribunaux cambodgiens. Elle prend le nom de Société anonyme coopérative à capital variable des pêcheries cambodgiennes du Tonlé-Chhmar, *Krum buok susīyyetter danleh chmār*. 95 Cambodgiens, tous pêcheurs de la région de Tonlé Chhmar, sont sociétaires. Les nouveaux statuts prévoient un partage des bénéfices entre les membres, moins 5% destinés à la constitution d'un fond de réserve. La société est gérée par un conseil d'administration comprenant un président, Ek, deux vice-présidents, Nou et Sau, un trésorier, un secrétaire et cinq membres élus en assemblée générale. Le droit d'entrée dans le capital de la société est fixé à 15 piastres⁵⁸. Une décennie après sa création, la société est toujours titulaire de son lot de pêche, ce qui en fait un succès certain. Elle montre même qu'elle peut désormais payer une redevance annuelle de 2 800 piastres. Toutefois, en 1923, le résident de Kampong Thom décide de renoncer au marché de gré à gré pour la procédure d'adjudication⁵⁹. Les fermiers chinois reprennent le contrôle du lot de pêche. Cette société originale aura quand même permis aux pêcheurs cambodgiens de continuer leur activité en pleine autonomie pendant une douzaine d'années.

En 1948, un membre de la commission des mœurs et coutumes du Cambodge, Rotha Seang, recueille un témoignage sur la pêche à Chikreng au monastère Lovea de Kampong

⁵⁷ Lettre du gouverneur de Stong au résident de Kampong Thom, 5 mai 1914, arch. nat. du Cambodge/rsc 15999.

⁵⁸ Statut de la Société anonyme coopérative à capital variable des pêcheries cambodgiennes du Tonlé-Chhmar, 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 35657.

⁵⁹ Arch. nat. du Cambodge/rsc 37958.

Khleang. Celui-ci montre une certaine nostalgie pour les « temps d'avant », *samăy mun*, pendant lesquels il y avait de nombreux compagnons, *gnī gnā croen*, qui se mettaient ensemble et qui, par centaines de pirogues et bateaux, s'associaient pour la pêche. De même que la Société des pêcheries du Tonlé-Chhmar a dû abandonner son lot à un fermier chinois, il est possible que la mainmise des patrons pêcheurs et fermiers ait réduit la solidarité entre petits pêcheurs dans l'organisation des opérations de pêche⁶⁰.

Malgré, l'absence d'évolution technique importante, la généralisation des fermes des pêcheries et la croissance de la demande régionale s'accompagnent d'une forte croissance des prises. Dans les années 1930, la quantité de poissons pêchés annuellement destinée à être exportées de la région du grand lac tournent autour de 100 000 T, un niveau plus de dix fois supérieur à ce qu'il était à la fin du XIX^e siècle⁶¹.

Une industrie minière sur le déclin qui reste aux mains des Kuoy

Dès le début du Protectorat, les mines de fer du *bhnam* Dek ont intéressé les Français, mais aucune des nombreuses concessions accordées n'a été suivie d'une mise en exploitation. Celle-ci est toujours assurée par les Kuoy selon les mêmes mécanismes et pour les mêmes clients au début du XX^e siècle. En 1905, le résident de Kampong Thom rapporte que « l'industrie du fer exploité par les Kouïs est généralement peu prospère. Quelques achats de fer, de couteaux de divers modèles ont été traités dans la région de Sré Kandal par les Laotiens »⁶². Bernard Dupaigne a pu montrer que la concurrence du fer importé bon marché a profondément affecté la production des Kuoy. Dès avant la Seconde Guerre mondiale, celle-ci n'est plus que résiduelle. Elle devient davantage une occupation intégrée à un ordre social et religieux qu'une source de revenus⁶³.

⁶⁰ Rotha Seang, « *Pravati hetu am̃bī rapar rak daduol dān* [Histoires à propos de la manière de chercher à se nourrir] », in Olivier de Bernon, Kun Sopheap, Leng Kok An, Vann Narith, Suong Sereykosol, Suon Kosal (éds.), *Les traditions du Cambodge d'après les documents de la Commission des Mœurs & Coutumes*, Phnom Penh, UNESCO, EFEO, vol. 2, 2018, p. 547-568.

⁶¹ Ces estimations sont valables tant pendant la Grande Crise qu'à la fin de la décennie. Morizon, 1934, p. 112. Jean Delvert, « Pêche paysanne et pêche commerciale au Cambodge », *Les Cahiers d'outre-mer*, n°78, avril-juin 1967, p. 105.

⁶² Rapport du résident de Kampong Thom, août 1905, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

⁶³ Bernard Dupaigne, *Les maîtres du fer et du feu dans le royaume d'Angkor*, Paris, CNRS éditions, 2016, p. 264-266.

Pour autant, l'intérêt des Français ne faiblit pas même s'ils sont conscients que le manque de voies de circulation et de main d'œuvre est susceptible de rendre tout projet d'exploitation industrielle difficile. En 1899, un ingénieur français, Denys Larrieu, avec le soutien de Jules Harmand, alors ambassadeur de France à Tokyo, entre en relation avec le gouvernement japonais qui se montre prêt à acheter au minimum 50 000 tonnes de fer par an après avoir constaté la grande qualité du minerai. La compagnie des Messageries fluviales ayant renoncé à sa concession en septembre 1898, le gouverneur général Paul Doumer soutient la demande de Larrieu. Le résident supérieur note alors que les porteurs du projet devront « indemniser dans une large mesure les Kouis qui ont établi leurs demeures et même exploité le minerai dans le périmètre de la concession » et souligne que les investisseurs ne lui semblent pas prendre la mesure des difficultés⁶⁴. De fait, le projet n'aboutit pas. Entre 1903 et 1912, l'administration gère pas moins de huit projets de concession des mines de fer du *bhnam* Dek⁶⁵. Ancien résident de Kampong Thom, Paul Collard prédit en 1905 :

Là, dans trente ans, dans vingt ans peut-être avant, des usines se construiront, de hauts fourneaux halèteront autour de ce grand réservoir de fer. La forêt aura fait place à une ville d'ouvriers. Des agriculteurs viendront se grouper aux environs pour l'alimentation de la cité nouvelle. Il y aura bien quelques secrétaires parmi la population qui vivra de cet effort industriel. Mais elle comptera surtout des forgerons, des mécaniciens, des ingénieurs.⁶⁶

En 1908, des échantillons de minerai, charbons, morceaux de fers, outils, objets produits par les Kuoyos sont envoyés à l'exposition coloniale franco-britannique de Londres susceptible d'attirer l'attention d'investisseurs potentiels⁶⁷. En fait aucun projet n'aboutit.

En 1911, le *bhnam* Dek est concédé à Fernand d'Hangouwart, influent Saigonnais qui s'est fait une spécialité de demander en concession les espaces susceptibles d'intéresser le grand capital métropolitain⁶⁸. En 1912, il cède sa concession à la Société Anonyme des

⁶⁴ Lettre du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 5 août 1899, arch. nat. du Cambodge/rsc 51.

⁶⁵ Arch. nat. du Cambodge/rsc 639, 14268.

⁶⁶ Discours de Paul Collard à Phnom Penh en 1905, cité in Paul Collard, *Cambodge et Cambodgiens, métamorphose du royaume khmêr par une méthode française de protectorat*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925, Paris, p. 190

⁶⁷ Arch. nat. du Cambodge/rsc 14268.

⁶⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 642

Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin qui s'impose face à la Société indochinoise de recherches minières. En 1915, le gouverneur de Kampong Svay fait collecter de nouveaux échantillons qui sont envoyés en France. En 1927-1928, la société métallurgique du Nord charge la Compagnie de Recherche et d'Exploitation minière de travaux de prospection avec ingénieurs et spécialistes européens. Pour la première fois, des investissements importants sont engagés. Des habitations pour les Européens sont construites et de nombreux puits et galeries forées⁶⁹. La Grande Crise des années 1930 met un terme à l'expérience. Jusqu'à la fin de la période coloniale, la production de fer du *bhnam* Dek reste entre les mains des Kuoy⁷⁰.

Désenclavement de Kampong Thom et interrelations avec l'économie monde

Le développement d'un réseau routier « automobile »

Lors de l'insurrection de 1885, les Français ont pu mesurer à quel point Kampong Thom était isolé. Les pistes charretières n'étaient utilisables qu'en saison sèche et les cours d'eau en saison des pluies pour les plus grosses embarcations. Le rétablissement de la corvée en 1902 permet de lancer un programme de construction de routes, mais celles-ci se révèlent des pistes de médiocre qualité qui doivent être refaites tous les ans. La situation d'isolement de Kampong Thom en saison sèche n'est pas fondamentalement modifiée. Comme l'indique une inspection en 1915, « Pendant six mois de l'année en saison sèche, elle est pour ainsi dire isolée du reste du territoire, aucune liaison n'existant encore avec les postes voisins »⁷¹.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, alors que la mise en valeur apparaît centrale dans la rhétorique coloniale, il est décidé de construire une véritable route pour relier Phnom Penh à Siem Reap, via Kampong Thom, la route coloniale 1^{bis}. Une autre route, la route coloniale 22 doit relier la ville des temples à Saigon via Kampong Thom et Kampong Cham. Celles-ci doivent être utilisables en toute saison par les charrettes

⁶⁹ Arch. nat. du Cambodge/rsc 14268, 15606.

⁷⁰ Entretiens au village de Romchek et au *bhnam* Dek, août 2008.

⁷¹ Minutes du rapport d'inspection de Kampong Thom, 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337.

cambodgiennes et les automobiles qui commencent à sillonner les routes de l'Indochine française. La construction est confiée à des entreprises privées, chinoises et européennes, qui sont chargées chacune de la construction de portion de routes, de ponts, de dalots, de l'excavation puis du transport de cailloutis destinés à la réalisation d'un revêtement macadam. Des moyens techniques sont mis en œuvre, rouleaux compresseurs à vapeur, même si en 1921, on utilise toujours un rouleau tiré par un éléphant, des voies Decauville avec locomotives et wagonnets pour amener les cailloutis sur site. Les ouvriers sur les chantiers ne sont plus des prestataires au titre de la corvée, mais des manouvriers salariés. Les rémunérations versées « jettent de l'argent dans la contrée, facilitant le paiement des impôts »⁷². Parallèlement une autre route est mise en chantier entre la RC 1^{bis} et le Nord vers les concessions de Christianville, le *bhnam* Dek et au-delà les piémonts des monts Dangrek. Le 11 septembre 1925, la route entre Siem Reap et Phnom Penh est achevée. La RC 22 qui met Kampong Thom à 330 km de Saigon est terminée en 1929. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la RC 1^{bis} est asphaltée. Kampong Thom est reliée par des routes utilisables toute l'année à la ville des temples, à la capitale et au-delà à Saigon.

Des services de camions pour les passagers et le courrier vers la capitale se mettent rapidement en place. Un premier service de transport de voyageurs en automobile est mis en place dès 1922 entre Kampong Cham et Kampong Thom, rapidement remplacé par un camion à plus forte capacité. Les Cambodgiens semblent avoir adopté très rapidement ce nouveau mode de transport. Maurice Hepp qui l'utilise peu de temps après la mise en service de la ligne en donne une description imagée :

Dès l'aube, le lendemain, je m'embarque dans une auto chinoise pour Angkor où j'espère arriver le soir, curieux de connaître la campagne cambodgienne, dont les habitants viennent d'avance à moi, car l'auto est pleine à craquer. Ils s'amuse comme des enfants de dévorer la route, accroupis et tassés sur les banquettes, patients et gais d'ailleurs, ne cessant de sucer des bouts de cannes à sucre, de manger des fruits, de chiquer le bétel.⁷³

Deux dépôts de carburant, un de la Standard Oil Company, l'autre de la Société franco-asiatique des Pétroles, sont implantés au chef-lieu. Les ponts en bois sont rapidement

⁷² Rapport du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1922, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁷³ Maurice Hepp, *L'immense Indo-Chine*, Paris, Peyronnet et Cie, 1928, p. 117.

remplacés par des ponts en béton armé. Kampong Thom rentre dans le XX^e siècle et la révolution automobile. Le chef-lieu est par ailleurs doté d'un champ d'aviation. Les budgets des *ghum* montrent qu'en 1930 certaines communes se sont rassemblées pour acheter une automobile communale et payer un chauffeur⁷⁴. Une taxe sur les bicyclettes et les automobiles étant prélevée par les communes, il est possible de suivre partiellement l'évolution de la pénétration de ces véhicules dans les campagnes cambodgiennes. L'entrepreneur Tea Meng Ly qui développe une branche transport automobile dans les années 1930 installe le centre de ses opérations à Baray, sur la RC 1^{bis}. Il possède à la veille de la Seconde Guerre mondiale une flottille de plusieurs autocars Unic⁷⁵. En 1935, pour l'ensemble du pays, on compte, 1 449 voitures de tourisme dont 69 pour le transport des voyageurs et la location, 213 autocars à voyageurs, 208 camions de marchandises, 54 motocyclettes, et 107 remorques. Le marché est dominé par les marques françaises, Renault, Citroën, Unic, Talbot, mais reste modeste⁷⁶. Le trafic quotidien à la veille de la Seconde Guerre mondiale est d'une dizaine de véhicules automobiles par jour passant à Kampong Thom. Huy Kanthoul raconte dans ses mémoires comment son père en poste à Baray ramène une bicyclette achetée à Kampong Thom.

Cette bicyclette, haute sur roues, suscita une vive curiosité parmi les villageois. Des gens venaient l'admirer, la palper, la pousser en avant et en arrière pour la voir rouler. En ce temps-là, les bicyclettes étaient inconnues dans nos campagnes (...). Les boutiques chinoises de Baray n'en vendaient pas. C'était un article qui coûterait plusieurs barres d'argent, donc hors de portée de nos villageois.⁷⁷

En 1922, Baray compte douze bicyclettes, Triel quatre, Soyong quatre, les *ghum* des hautes terres, tels Sandan, Chhoeuteal, Ngon, aucune⁷⁸. En 1930, la bicyclette reste un bien rare que l'on trouve uniquement dans les maisons aisées.

L'apparition de la circulation automobile au Cambodge dans les années 1920 s'accompagne d'accidents de la route et d'une volonté des autorités de réglementer

⁷⁴ En 1930, la taxe sur les bicyclettes, 0,30 piastres, est agglomérée avec celle sur les animaux, arch. nat. du Cambodge/rsc 18074, 18418.

⁷⁵ Guérin, 2016.

⁷⁶ Statistiques sur les véhicules automobiles, 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc 785

⁷⁷ Mémoire tapuscrit de Huy Kanthoul, p. 17, 1988, Chandler papers, Monash University, copie aimablement communiqué par Steven Prigent et Luc Benaïche. Huy Kanthoul a été plusieurs fois ministre de l'Éducation et Premier ministre du Cambodge en 1951-52. Nasir Abdoul-Carime, fiche Huy Kanthoul, www.aefek.fr.

⁷⁸ Budgets des khum, 1922, arch. nat. du Cambodge/rsc 18150.

l'utilisation de véhicules à moteur, sur le modèle métropolitain, avec permis de conduire et code de la route, afin de « réprimer les abus et les dangereuses excentricités des automobiles de transport en commun »⁷⁹. La route commence en effet à amener son lot de drames. Ainsi en juin 1933, trois personnes décèdent et quinze sont blessées dans un accident d'autocar sur la RC 1^{bis}. La concurrence entre entreprises de transport en commun amène certaines d'entre elles à engager des gros bras pour rameuter les clients vers leurs véhicules et effrayer le personnel de leurs rivaux. Les archives signalent plusieurs affaires d'autocars qui font la course sur la route mettant en danger les passagers et les riverains⁸⁰. L'intervention réglementaire vise à montrer que la France assume sa fonction protectrice. Le risque reste néanmoins encore marginal dans les années 1930. En 1939, trois accidents sont répertoriés à Kampong Thom, faisant deux morts et huit blessés légers. À titre de comparaison, la même année, les animaux sauvages font autant de morts : un homme dévoré par un tigre à Sandan et un autre écrasé par des éléphants sauvages à Popok⁸¹.

L'impact de la route sur les échanges de marchandises reste longtemps négligeable : « Les camions automobiles se refusent en effet à prendre des marchandises lourdes »⁸². Par ailleurs, le nord de la circonscription n'est pas desservi. La route empierrée puis goudronnée s'arrête au niveau de la concession Colin. Au-delà, elle n'est utilisable qu'en saison sèche. Ainsi en 1937, l'inspecteur des affaires indigènes qui visite Kampong Thom indique dans son rapport qu'« en raison des difficultés de communication pendant la saison des pluies, les quatre sroks du Nord n'ont pu être inspectés »⁸³. La partie septentrionale de cet axe majeur des échanges, notamment pour les produits forestiers exportés via les Dangrek, reste à l'état de piste pendant toute la période coloniale.

Plus gênant pour le colonisateur, la RC 1^{bis} reliant Siem Reap à Phnom Penh a des effets inattendus sur l'agriculture de la région. La route traverse de riches régions plantées en

⁷⁹ Minutes d'une lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 4 octobre 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 35366

⁸⁰ Voir par exemple la rivalité qui oppose les autocars du chinois Tea Meng ly et ceux de son concurrent cambodgien Ang Thy en 1938, Mathieu Guérin, « Stratégies d'affaires au Cambodge. Itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du protectorat français », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°132, octobre-décembre 2016, p. 77-96.

⁸¹ Rapports mensuels du *cauhvâykhaetr* de Kampong Thom, 1939, arch. nat. du Cambodge/rsc 31182.

⁸² Rapport du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1924, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

⁸³ Rapport d'inspection de Kampong Thom, 1937, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

paddy, notamment à Baray et Santuk. Or, en 1922, 1923, 1924, 1925, 1927, 1928, le résident de Kampong Thom rapporte des inondations tardives dans la basse région, autour de cet axe de communication, qui submergent les plants de paddy, soit au moment de la montée des eaux au sud de la route, soit au moment du reflux au nord.

La route coloniale a fâcheusement joué le rôle de digue élevant le niveau des eaux d'inondation à l'ouest et notamment dans les régions où les ponts et les dalots n'offraient pas à la crue des passages suffisants.⁸⁴

Ainsi, la grande œuvre économique du colonisateur, la RC 1^{bis}, ne joue encore qu'un rôle économique mineur pour les échanges de marchandises, mais elle participe activement à détruire les récoltes d'une partie des plus belles rizières de la région, fragilisant un équilibre déjà précaire. Le scénario se reproduit régulièrement pendant toute la décennie suivante, dès que des pluies violentes s'abattent sur la région. En 1935, les récoltes sont mauvaises et une disette éclate dans la haute région qui ne peut être approvisionnée par le riz de Baray et Santuk détruit par les inondations.

Les réseaux chinois et les liens avec l'économie monde

L'étude des structures économiques de l'Indochine a amené Daniel Hémery à écrire que « c'est bien l'échange extérieur qui a été le ressort majeur du développement colonial »⁸⁵. Le lien entre l'activité économique de Kampong Thom et le reste du monde est essentiellement assuré par la diaspora chinoise. La colonisation française sur l'Indochine s'est accompagnée d'une croissance de la population chinoise. Les Chinois sont perçus comme accaparant « la presque totalité du commerce cambodgien »⁸⁶, ce qui tend à établir un amalgame entre Chinois et commerçants. Leur impôt personnel et leurs patentes sont plus importants que ceux des Cambodgiens⁸⁷. Pour l'administration coloniale, il s'agit de compenser la fraude fiscale dont se rendraient coupables les Chinois.

Cette charge supplémentaire se justifie en partie par la facilité avec laquelle les commerçants chinois peuvent dissimuler leur chiffre d'affaires, en raison de la

⁸⁴ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 21 septembre 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 35366

⁸⁵ Brocheux et Hémery, 2001, p. 169.

⁸⁶ Avis du résident supérieur au Cambodge Le Fol sur une proposition de modification du statut des Chinois, 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 642.

⁸⁷ Forest, 1980, 463-484.

faculté de tenir leurs livres en caractères qui leur est laissée et qui rend le contrôle de leur comptabilité particulièrement malaisé.⁸⁸

Leur accès aux tribunaux français avec application soit des lois françaises, soit des textes en vigueur en Cochinchine inspirés du droit vietnamien, lui-même issu du droit chinois, leur permet de s'appuyer sur des dispositions particulièrement favorables aux propriétaires et créanciers en droit des affaires.

À Kampong Thom, comme dans le reste du Cambodge, les commerçants ne forment qu'une fraction des Chinois. Beaucoup sont coolies, artisans ou agriculteurs. La présence de commerçants chinois dans les campagnes cambodgiennes n'a rien de nouveau. En revanche, l'immigration chinoise a permis de densifier les réseaux et de rendre permanente l'installation de ces commerçants qui étaient au XIX^e siècle essentiellement itinérants. En 1903, dans le *sruk* de Kampong Svay, les Chinois sont concentrés dans les communes de Kampong Thom, Kampong Svay, Sambor qui, à elles seules, rassemblent plus des trois quarts de la population chinoise de la province. Ils sont totalement absents de 20 communes sur 28⁸⁹. On trouve aussi une colonie importante dans la zone rizicole de Baray qui amène le résident de Kampong Thom à y désigner un chef des Chinois en 1901⁹⁰. Progressivement, les implantations se développent le long des voies de communication, les rivières vers l'intérieur puis la route RC 1^{bis}. En 1947, onze communes de Kampong Svay abritent des communautés chinoises, comportant entre 132 membres à Kampong Thom et 6 à Tbeng⁹¹. L'installation des Chinois dans les villages de l'intérieur date pour l'essentiel de la fin des années 1930 et des années 1940.

Lorsque le four à brique de Kampong Thom est détruit par une inondation en 1904, c'est l'association des Chinois de Kampong Thom qui s'occupe de sa reconstruction. Les briques fournies permettent de construire des compartiments, dits chinois, en dur autour du marché. En 1922, trois briqueteries, mais aussi des scieries appartenant à des entrepreneurs chinois fonctionnent à Kampong Thom. Cette communauté du chef-lieu est

⁸⁸ Avis du résident supérieur au Cambodge Le Fol sur une proposition de modification du statut des Chinois, 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 642.

⁸⁹ Recensement de la population indigène, province de Kampong Svay, 1903, arch. nat. du Cambodge/rsc 31024.

⁹⁰ Minute de la séance du 28 décembre 1901 du Conseil des ministres, arch. nat. du Cambodge/rsc 24241.

⁹¹ Arch. nat. d'outre-mer/hcc 3.

en lien avec d'autres Chinois, dont beaucoup sont commerçants, installés dans les bourgs et les villages formant ainsi un maillage qui couvre progressivement une grande partie du territoire. Ceux qui sont installés dans les villages sont en lien direct avec les producteurs, agriculteurs, récolteurs de produits forestiers, pêcheurs d'une part, et avec les grossistes des principaux centres provinciaux d'autre part. Ces derniers sont en contact avec les grandes maisons de commerce de Phnom Penh et Chợ Lớn, elles-mêmes en contact avec le sud de la Chine et les principaux ports d'Asie du Sud-Est. L'intérêt de ces commerçants et d'être en relation étroite avec les marchés vers lesquels ils envoient les produits de Kampong Thom et avec leurs fournisseurs qui amènent les produits qu'ils pourront échanger contre le riz, les produits forestiers ou le poisson. Ils soutiennent dès lors les initiatives visant à désenclaver Kampong Thom. Lorsqu'en 1925, l'administration tire une ligne télégraphique le long de la RC 1^{bis}, les commerçants de Kampong Khleang se mobilisent pour obtenir un embranchement vers leur bourg.

À la demande instante des habitants du centre commercial important de Kompong-Khleang, siège d'une délégation provisoirement gérée par un gendarme, la construction d'une ligne télégraphique de 15 kilomètres, qui s'embranchera sur celle de Kompong-Thom à Siem Reap, a été décidée et les crédits nécessaires doivent figurer à l'exercice 1926. La population chinoise, pour hâter l'exécution des travaux de cette ligne qui rendra les plus grands services aux commerçants de la région des Lacs, a demandé de prendre à sa charge la construction du bureau télégraphique.⁹²

Ils montrent ainsi une capacité à être pleinement acteurs de la modernisation économique de la région et de sa mise en relation avec l'économie mondiale. Ce rôle d'intermédiaire reste entre les mains des Chinois pendant toute la période coloniale avec un maillage qui se densifie vers les centres provinciaux puis les villages. Pour Jean Delvert, dans les années 1950, « le boutiquier villageois (presque toujours chinois) vit en symbiose avec le paysan. Il remplit en effet un double rôle ; il fournit au paysan l'essentiel de ses achats ; il exporte sa production »⁹³.

Les commerçants chinois qui réussissent ont tendance à se diversifier et à investir dans de nombreux domaines. La base de leur richesse vient souvent du négoce du paddy. Ils l'achètent aux paysans dès la récolte, entre décembre et février, lorsque ceux-ci ont besoin

⁹² Rapport annuel du résident de Kampong Thom, 1924-1925, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375

⁹³ Delvert, 1994, p. 511

de numéraire pour payer leur impôt personnel. Ils le revendent ensuite à la saison des pluies lorsque les cours sont plus élevés, permettant un bénéfice important, même si le stockage présente un risque⁹⁴. Les cours d'eau sont alors suffisamment hauts pour permettre aux jonques de venir le chercher. Beaucoup sont aussi usuriers. Ils prêtent aux paysans de quoi acheter des semences ou des outils et se remboursent à la récolte. En 1929, le résident de Kampong Thom écrit :

Beaucoup plus nombreux (plus de 2 000 inscrits), les Chinois monopolisent tout le commerce local. Marchands au détail, commerçants de paddy, exploitants forestiers, fermiers des pêcheries ; ils vivent mélangés et en parfait accord avec les populations cambodgiennes.⁹⁵

Les bénéfices réalisés sont conséquents et ceux qui occupent des positions stratégiques dans les réseaux s'enrichissent considérablement. Dans la décennie 1910, le nom de Chea Kai revient sans cesse dans les dossiers de la résidence : négociant en paddy, fermier des pêcheries, entrepreneur de travaux publics, « le plus sérieux commerçant de Kompong Thom »⁹⁶. Lorsqu'il meurt en février 1922, il possédait une dizaine d'entreprises et payait 727 piastres de patentes, impôt proportionnel aux chiffres d'affaires estimés⁹⁷. Après sa mort, un nouveau négociant émerge pour dominer complètement les affaires de la province au milieu des années 1930, Tea Meng Ly, à la fois négociant en paddy, usurier, fermier des marchés et de l'abattage des porcs, fermier des pêcheries, distributeur de pétrole pour la compagnie Shell, commerçant de détail et de demi-gros, propriétaire foncier exploitant des rizières et des champs dédiés aux cultures commerciales, entrepreneur en transport de voyageurs et de marchandises, vendeur d'alcool. Il paie plus de 50 000 piastres de taxes diverses par an, essentiellement au titre de la ferme des pêcheries et un peu moins de 700 piastres de patentes⁹⁸.

⁹⁴ Le chef du secteur agricole du Mékong décrit le fonctionnement de ces réseaux dans son rapport annuel 1924-1925, arch. nat. du Cambodge/rsc 14082.

⁹⁵ Rapport annuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 1928-1929, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

⁹⁶ Rapport de tournée du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 26 août 1912, arch. nat. du Cambodge/rsc 11042

⁹⁷ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 2 juin 1922, arch. nat. du Cambodge/rsc 37958.

⁹⁸ Guérin, 2016.

La plupart des Chinois qui apparaissent dans les registres fiscaux sont teo chew, hokkien et cantonnais. Ils restent en relation avec leurs régions d'origine qui deviennent des marchés pour les produits cambodgiens. Le sud de la Chine, et notamment la province de Guangdong, a besoin du riz et du poisson produit à Kampong Thom. Les produits de Kampong Thom, riz, poisson, mais aussi produits de la forêt, tels ceux utilisés dans la pharmacopée chinoise, sont exportés vers Phnom Penh ou directement sur Chợ Lớn, où ils sont embarqués sur des navires vers Shantou et Canton. En 1912, lors d'une mission de reconnaissance du *sdin* Sen, le résident de Kampong Thom, rapporte à propos de Kampong Trabek, village situé au cœur de la haute région, dans la province de Sandan en amont de Kampong Thom :

Centre commercial le plus important de la région, pendant les bonnes années, des convois de 3 à 400 charrettes viennent de la haute région (Promtep, Melouprey & du Siam) avec des chargements complets de paddy & de tous les produits & sous-produits forestiers, torches, cornes, peaux, etc. Des commerçants chinois représentant des maisons importantes de Phnom Penh accaparent tout le commerce & des trains de jonques remorquées par des chaloupes chinoises viennent pendant la période des hautes eaux.⁹⁹

Ce témoignage et d'autres plus tardifs indiquent que dans la première moitié du XX^e siècle, le commerce des produits forestiers non-ligneux reste considérable et complète celui du paddy¹⁰⁰. Les réseaux chinois permettent de mettre les villages les plus reculés de Kampong Thom en relation avec le reste du royaume, mais aussi et surtout Chợ Lớn, le sud de la Chine et l'ensemble des ports marchands de l'Asie du Sud-Est.

Développement du salariat et monétarisation des échanges structurellement insuffisante

La monnaie émise par la Banque de l'Indochine qui dispose d'un privilège d'émission, la piastre indochinoise, s'impose au début du XX^e siècle comme la monnaie unique de l'espace économique indochinois. En 1914, la sapèque vietnamienne est

⁹⁹ Rapport de tournée du résident de Kampong Thom au résident supérieur, 26 août 1912, arch. nat. du Cambodge/rsc 11042.

¹⁰⁰ Les études de la commission des mœurs et coutumes du Cambodge sur les produits forestiers non ligneux, telles la fabrication de la laque à Svay Rieng, la récolte de l'huile de bois à Siem Reap ou les activités des forestiers à Kampong Som à la fin des années 1940 montrent que cette persistance de leur importance n'est pas propre à Kampong Thom. Bernon et al., vol. 2, 2018, p. 579-624.

démonétarisée¹⁰¹. La nécessité de payer les impôts en monnaie sonnante et trébuchante et la monétarisation des échanges dans les trois premières décennies du XX^e siècle s'accompagne d'un développement du travail salarié pratiquement inconnu dans les campagnes cambodgiennes avant la fin du XIX^e siècle. La principale exception était l'emploi dans les pêcheries. À partir des années 1910, des individus qualifiés d'*anak jhnuol* ou de *jhnuol* apparaissent dans les sources. Le recours au travail salarié constitue un moyen d'atténuation des crises frumentaires. Ainsi, lors des mauvaises récoltes de 1928, certains paysans rejoignent les pêcheries. D'autres cherchent à se faire embaucher sur les concessions françaises de Kampong Thom et Kampong Cham où les plantations d'hévéa se créent, ou comme coolies pour la mission d'étude du potentiel économique des mines de fer du *bhnam Dek*¹⁰². Le résident français se réjouit de ce qu'il assimile à une modernisation de l'économie provinciale, un moyen de mettre un terme à la supposée indolente oisiveté des paysans khmers.

Pressés par le besoin, bon nombre d'habitants vont chercher à s'employer sur les concessions de la province et celles de Kompong-Cham, alors que jusqu'ici pendant la saison sèche ils restaient oisifs, réfractaires à tout engagement ou travail suivi. Il résultera vraisemblablement de cet état de choses imposé par la nécessité, une tendance chez les habitants à louer leurs services pendant les époques agricoles creuses, tendance des plus prometteuses pour la mise en valeur rapide des concessions et pour le développement général du pays.¹⁰³

Le développement du travail salarié est du point de vue du colonisateur un facteur de modernisation et d'amélioration de la situation des ruraux cambodgiens. L'agronome Yves Henry et l'économiste Hou Yuon distinguent les ouvriers agricoles employés à l'année et les manouvriers qui se louent à la journée¹⁰⁴. Les ouvriers à l'année sont recrutés parmi les familles pauvres pour servir dans les cultures de berge, peu développées à Kampong Thom, ou dans les grandes propriétés que l'on trouve à Santuk, Baray ou Kampong Svay, ou encore sur les concessions coloniales, telles celle de Colin ou la plantation d'hévéas de Chamkar Andong.

¹⁰¹ Brocheux et Hémerly, 2001, p. 134-135.

¹⁰² Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1928, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

¹⁰³ Rapport annuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 1928-1929, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

¹⁰⁴ Henry, 1932, p. 63-64 ; Hou Yuon, *La paysannerie du Cambodge et ses projets de modernisation*, thèse de doctorat, université de Paris, 1955, p. 145-147.

La monétarisation des échanges et des prélèvements fiscaux renforce le poids des usuriers de village, rôle joué par les commerçants ou paysans aisés, chinois ou cambodgiens. Les études d'Yves Henry, de Jean Delvert et de Hou Yuon insistent sur le poids que font peser les usuriers sur la paysannerie cambodgienne¹⁰⁵. De nombreux créanciers écrasent leurs débiteurs sous les charges et leur ôtent tout espoir de libération de leur dette. Les intérêts exigés sont souvent bien supérieurs aux plafonds établis par l'ordonnance de décembre 1897 sur l'engagement pour dettes (36% annuels et 100% du capital). Yves Henry estime les intérêts moyens à 10% par mois dans les années 1930. En 1915, quatre cultivateurs cambodgiens du *ghum* de Tipo à Santuk se plaignent à l'administration des sommes considérées comme excessives que leur réclame leur créancier, le Chinois Ky. L'un, le *krumm* Sar a emprunté 11 piastres et a déjà remboursé 28 mesures de paddy valant environ 14 piastres. Ky lui réclame encore 30 piastres. Deux autres, Theng et Lay, ont chacun emprunté 4 piastres, l'un a déjà rendu 25 mesures de paddy et l'autre 8 mesures, le dernier Ros a emprunté 3 piastres. Si l'affaire est portée à la connaissance de l'administration, c'est que l'un des débiteurs, le *krumm* Sar est un notable villageois. *Krumm* ou *krum* est un titre honorifique pour désigner les personnes éminentes dans la communauté villageoise qui sont consultées en cas de problème, ainsi que les membres du conseil communal¹⁰⁶. Seule une minorité de débiteurs portent ce type de doléances devant la justice ou l'administration. L'examen des archives judiciaires montre que ce sont essentiellement les créanciers qui font appel au juge¹⁰⁷.

Le cycle annuel des prix du paddy est particulièrement favorable aux créanciers et fragilise les petits producteurs. En effet, ces derniers vendent leur récolte après la moisson, en décembre-janvier, notamment pour payer leurs taxes. C'est alors la saison sèche et les jonques des marchands de grains ne peuvent venir à Kampong Thom. Les prix sont alors au plus bas. Lorsque la récolte a été médiocre ou mauvaise, il leur faut emprunter du paddy pour les semences et tenir la soudure l'année suivante. Ces achats à crédit se font au mois d'avril-mai, lors de la préparation des semis et le labourage des

¹⁰⁵ Henry, 1932, p. 66 ; Hou, 1955, p. 174-201 ; Delvert, 1994, p. 516-533.

¹⁰⁶ Sar, qualifié de « *kramkâ ghum* » c'est-à-dire agent ou dignitaire communal, siège à ce conseil. Lettre du *meghum* de Tipo au résident de Kampong Thom, sd, arch. nat. du Cambodge/rsc 15434.

¹⁰⁷ Ainsi, sur les 26 différends sur des questions de dettes présentés devant le tribunal de France en 1919 de la résidence de Kampong Thom, la totalité des actions en justice ont été déclenchées par le créancier. Les sommes réclamées varient de 34 piastres à 505 piastres. Arch. nat. du Cambodge/rsc 12992.

rizières de riz flottant. À ce moment, les prix du paddy sont les plus élevés, et ils le restent pendant toute la saison du négoce jusqu'à la récolte du paddy hâtif en octobre-novembre. Ainsi, la récolte 1929 est médiocre. Les paysans qui doivent emprunter les semences dont ils ont besoin en avril-mai 1930, le font à un moment où le picul se vend 4,5 piastres. Ils vendent ensuite leur récolte pour rembourser leur créancier en décembre à 2,5 piastres¹⁰⁸. Avec un taux d'intérêt à 3% par mois, le paysan moyen pauvre qui achète à 4,5 piastres en avril le picul de riz nécessaire pour ensemercer son hectare de rizière doit rembourser en décembre 6,5 piastres, soit le prix de 2,6 piculs de paddy à ce moment de l'année. Il doit aussi entre mai et octobre emprunter le riz nécessaire à nourrir sa famille, soit ½ picul par mois de riz décortiqué. En tenant compte de l'évolution du prix du riz, on calcule qu'il doit en décembre la somme de 64 piastres alors que sa récolte, si elle atteint 10 quintaux l'hectare, ne vaut que 41 piastres. Il n'a plus rien et doit encore 23 piastres sachant qu'il devra payer ses impôts en janvier-février, nourrir sa famille et garder des semences pour l'année suivante. La recherche de tubercules en forêt ou la cueillette de riz sauvage *srañae*¹⁰⁹ constituent le principal moyen de réduire sa dépendance.

L'argent est d'autant plus recherché qu'il est rare. Le développement du salariat et celui des échanges monétarisés sont limités par une masse monétaire en circulation structurellement insuffisante. Les disettes monétaires interviennent régulièrement comme en 1907-1908 ou pendant la Première Guerre mondiale¹¹⁰. En 1928, le résident se plaint de l'état lamentable des coupures.

L'ancienne monnaie divisionnaire aux titres de 900,835 et 400 millièmes est à peu près complètement retirée de la circulation, et elle se fait de plus en plus rare. Il y a actuellement à la perception 240 piastres de pièces de 20 cents et 130 piastres de pièces de dix cents de ces titres. Il convient de signaler tout particulièrement l'état lamentable des billets d'une piastre. Dans les versements d'impôt faits par les autorités indigènes, un très grand nombre de coupures d'une piastre sont dans un tel état qu'il est impossible de les remettre en circulation.¹¹¹

¹⁰⁸ Rapports mensuels du *cauhvâykhætr* de Kampong Thom, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12245.

¹⁰⁹ Riz sauvage que l'on trouve notamment autour du grand lac, *oryza rufipogon*.

¹¹⁰ Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine, 1875-1975*, Paris, Fayard, 1990, p. 322-324.

¹¹¹ Rapport annuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 1927-1928, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

Les paysans cambodgiens acceptent la monnaie de papier émise par la Banque de l'Indochine, mais il n'y a pas assez de billets en circulation. En 1929, les colons français se plaignent de la difficulté d'obtenir suffisamment de numéraire pour pouvoir payer leurs coolies et se tournent vers l'administration. Le trésor public refuse de fournir les pièces et billets nécessaires à l'économie locale, considérant que ce n'est pas là sa mission, alors même qu'il n'existe pas de réseau bancaire qui pourrait assurer ce rôle¹¹². Cette fragilité apparaît alors au plus gênante pour le résident de Kampong Thom qui y voit essentiellement un frein à l'introduction du progrès et de la modernité dans sa circonscription. Elle se révèle en réalité désastreuse lorsqu'éclate la Grande Crise des années 1930. De fait, pendant toute la période coloniale, le troc continue de jouer un rôle important dans les échanges. Jean Delvert témoigne de son importance dans l'économie familiale. À la fin de la période coloniale, il amène encore les producteurs à parcourir de longues distances pour troquer le paddy contre les biens dont ils ont besoin¹¹³.

L'impact de la Grande Dépression

La manière dont la Grande Dépression touche les villages de Kampong Thom est symptomatique de leur intégration dans les réseaux mondiaux des échanges. Le 24 octobre 1929, la bourse de Wall Street s'effondre marquant le début officiel de la plus importante crise économique du XX^e siècle. À la fin de l'année 1929, les habitants de Kampong Thom récoltent le riz hâtif et commencent à moissonner le riz de saison. Les commerçants ont été nombreux à venir acheter du paddy, des produits de la forêt et des bois avant la baisse des eaux. Les récoltes sont médiocres, mais les prix proposés plutôt rémunérateurs¹¹⁴. Les rapports du *cauhvāykhætr* Nal montrent que nul, pas même le gouverneur de la province, ne perçoit que la crise économique initiée aux États-Unis et en Europe se répand vers le reste du monde. En Asie du Sud-Est, elle se manifeste par une baisse brutale des échanges, accompagnée d'une forte déflation et d'un manque de liquidités¹¹⁵.

¹¹² Rapport annuel du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 1928-1929, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

¹¹³ Delvert, 1994, p. 514-516.

¹¹⁴ Rapport mensuel du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 12245.

¹¹⁵ Paul Bernard, *Le problème économique indochinois*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1934, 424 p. ; Peter Boomgaard, Ian Brown (éds.), *Weathering the Storm: The Economies of Southeast Asia in the 1930s Depression*, Leiden & Singapour, KITV & ISEAS, 2000, 332 p. ; Ian Brown, « Rural Distress in Southeast Asia during the World Depression of the Early 1930s : A Preliminary Reexamination », *Journal of Asian Studies*, 45/5, 1986, p. 995-1025 ; Charles Robequain, *L'évolution économique de l'Indochine française*, Paris, Centre

La crise fait son apparition pour la première fois dans un rapport du résident de Kampong Thom au troisième trimestre 1930 : « le commerce et l'industrie ont été moins favorisés. Il faut en chercher les causes dans la crise économique dont le monde entier a été affecté »¹¹⁶. Jusqu'en 1930, le paddy se vend à des prix élevés, puis brutalement ceux-ci s'effondrent. Alors que la saison des pluies a commencé et que les jonques et chaloupes peuvent desservir Kampong Thom, le riz, le poisson, les bois ne trouvent pas preneurs. La baisse des prix se poursuit jusqu'en 1934. Le prix minimum pour le paddy est atteint en juillet 1934, à 0,7 piastres le picul, soit un prix quatre fois inférieur au prix le plus bas de 1929. Ce n'est qu'en 1936 que le prix du paddy commence à remonter. Il retrouve un niveau comparable à celui de l'année précédant la crise à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Une étude de l'évolution des prix par indices montre que les prix sont globalement indexés sur le prix du paddy¹¹⁷, même si certains produits, comme le poisson ou la résine, résistent un peu mieux.

De 1932 à 1936, l'économie de Kampong Thom est gravement affectée par l'effondrement des échanges¹¹⁸. Le commerce des bois est totalement stoppé, celui des produits forestiers non ligneux s'effondre. En 1935, le *cauhvāykhaetr* explique que « les habitants de la haute région ont produit un peu d'huile de bois et de torches. Dans ce Khet, depuis les origines, on pratique le commerce du bois, mais de nos jours il n'y a plus de commerçants qui viennent acheter du bois »¹¹⁹. Les produits de la pêche trouvent difficilement preneurs. Le commerce du paddy se limite au passage de quelques jonques en août-septembre. Seuls les commerçants chinois et les quelques paysans aisés ayant pu faire des stocks en profitent. Devant l'impossibilité de vendre leur récolte, beaucoup de paysans réduisent les surfaces ensemencées. Les rôles de l'impôt des paddy montrent que la quantité de riz produite à Kampong Thom diminue.

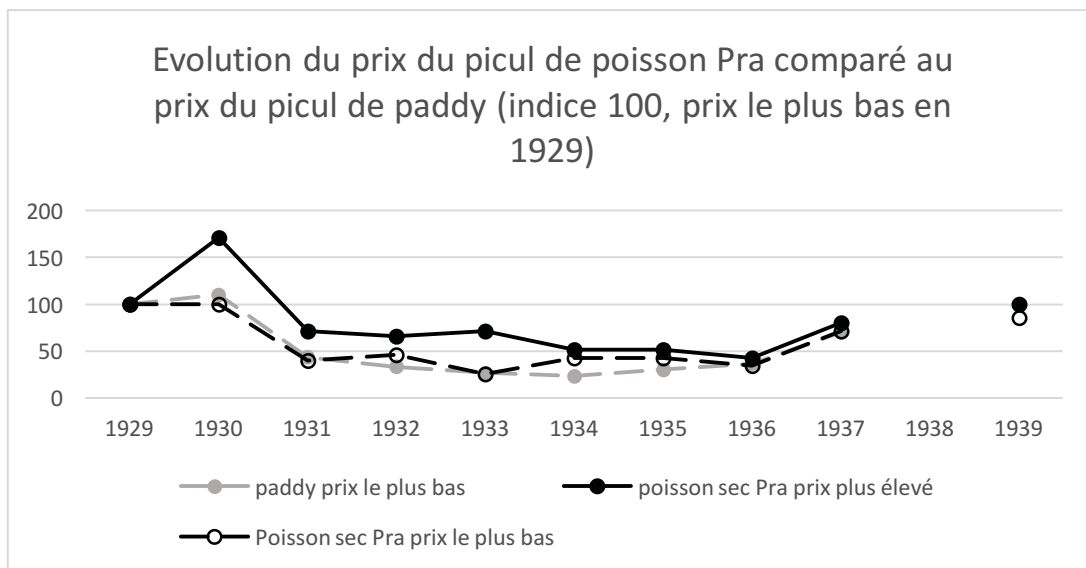
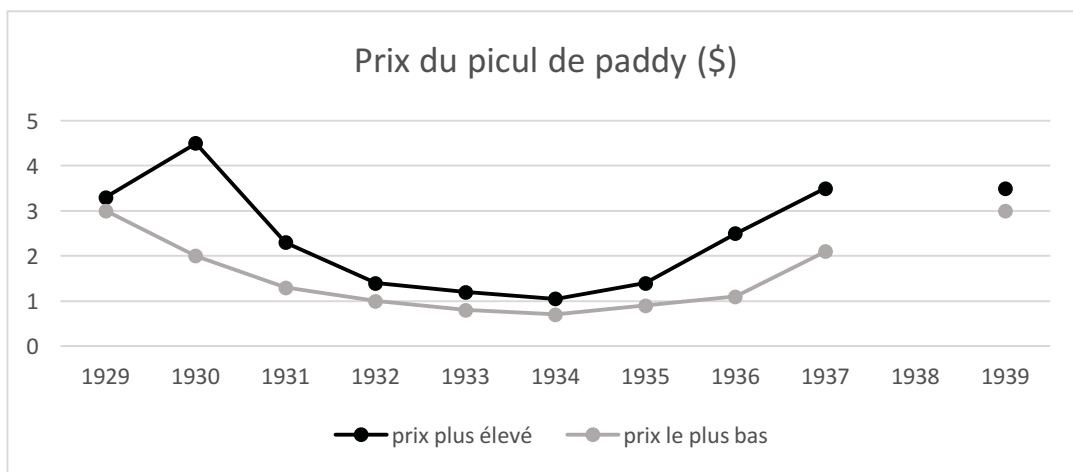
d'Études et de Politique étrangère, 1939, 397 p. ; Anne Booth, « Four colonies and a Kingdom : A comparison of fiscal, trade and exchange rate policies in South East Asia in the 1930s », *Modern Asian Studies*, n°37/2, 2005, p. 429-460.

¹¹⁶ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 3^e trimestre 1930, arch. nat. d'outre-mer/rsc 418.

¹¹⁷ Les prix pour un même produit pouvant varier considérablement au cours de l'année, les graphiques proposent une courbe des prix les plus hauts et les plus bas par an et par produit.

¹¹⁸ Mathieu Guérin, « Paysans et bandits dans les rizières, La violence dans les campagnes cambodgiennes pendant la Grande Dépression », *Histoire et Sociétés rurales*, n°47, 2017, pp.45-51.

¹¹⁹ « *pañtār rāstr sruk loe māl dhvoe jaur dik niñ canluḥ klaḥ nau khaetr neḥ bī ṭoem māl dhvoe jumñūñ jhoe tae sabv thñai neḥ īt māl nāk jumñūñ loeñ dau rak diñ jhoe de* », rapport mensuel du *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom, mars 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244.



La fin du commerce du bois, la réduction drastique du commerce des produits de la forêt, la chute des prix réduisent considérablement le volume de liquidités qui entrent dans la province ce qui entraîne une démonétarisation des échanges dans un contexte de rareté structurelle de la monnaie métallique et fiduciaire. La situation est aggravée par la politique de rigueur et de déflation conduite par le gouvernement général avec la Banque de l'Indochine qui restreint encore la masse monétaire en circulation dans un contexte de déficit de la balance des paiements¹²⁰. Le troc redevient le principal moyen de se procurer des produits importés. Les quelques produits non ligneux de la forêt, peaux, résine, bambous, rotins qui trouvent acquéreurs sont échangés contre du sel et des tissus. Ce

¹²⁰ Meuleau, 1990, p. 375 ; Brocheux et Hémerly, 2001, p. 260-263.

développement du troc réduit à son tour les entrées de liquidités. Or, les impôts continuent d'être exigés en numéraire, que les habitants n'ont plus aucun moyen de se procurer. Les seules rentrées possibles sont d'une part, les quelques salaires payés en argent, notamment par les rares colons français installés à Kampong Thom ou par les patrons pêcheurs, et d'autre part, les ventes de paddy lors de la saison des pluies qui se font sur des quantités réduites. L'essentiel des recettes de ces ventes de paddy est capté par les négociants en grains chinois qui ne les réinjectent dans l'économie locale que sous forme de prêts à intérêt et en exigeant des garanties. Dès février 1931, le manque de numéraire commence à se faire sentir et les impôts rentrent difficilement¹²¹. Les dignitaires cambodgiens rapportent que leurs administrés n'ont plus d'argent à donner aux collecteurs. En décembre 1932, seulement 52% des impôts ont pu être recouvrés, dont 38% de l'impôt personnel des Cambodgiens et 62% de l'impôt des paddy. Les seuls à pouvoir régler correctement leur impôt sont les Chinois. Le taux de recouvrement de la capitation des Chinois atteint 93%. Il aura suffi de deux années de prélèvements fiscaux pour siphonner la quasi-totalité des liquidités disponibles de la circonscription. Les taux de recouvrement des impôts restent très bas jusqu'en 1936, avec des différences importantes selon les provinces. Ainsi en 1935, le taux de recouvrement varie de 84% à Baray et Santuk, provinces exportatrices de paddy contre 14% à Promtep et 35% à Sandan dans les hautes terres. Le *cauhvāykhaetr* explique que les habitants de la haute région essaient d'échanger des biens de la forêt contre du paddy. Il parle d'une situation de trop grande misère, « *mān secktī krīkra bek* », à Promtep, Cheom Khsan, Chhep et Sandan.

Les habitants de la haute région ont des difficultés à trouver de l'argent à dépenser et pour payer leurs impôts parce qu'aucun marchand ne vient acheter les produits qu'ils fabriquent pour se procurer de l'argent, tels que le bois, l'huile de bois, les torches, lianes et rotin. Ainsi, ne produisent-ils ces biens qu'en faible quantité pour les troquer contre des *sambut'*, des vêtements pour s'habiller.¹²²

¹²¹ Rapport annuel 1930-1931 du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

¹²² « *pañtār rāstr sruk khān loe mān secktī lam pāk niñ rak prāk yak mak cāy vāy niñ bañ pandh jā dī pamphut broh rapas ʔael chlāp' dhvoe lak pān prāk mān jhoer jār canluh vallī niñ phtau jā ʔoem gmān' jhmūñ ʔoen diñ mlas hoey kǎ ǎk khān dhvoe rapar dāmñ neñ mān dhvoe pantuc krān tae ʔūr yak sambat' khor āv dau slīek bāk'* », rapport mensuel du *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom, novembre 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244.

Les zones les plus reculées ont été les plus affectées par la crise globale, parce que leur économie était tout à la fois largement tournée vers l'extérieur pour le commerce des produits forestiers, faiblement monétarisée et ne permettait pas d'accumulation, et donc la constitution de réserves de capitaux.

La crise affecte tous les groupes sociaux. Les commerçants, chinois et cambodgiens, sont touchés comme le montre l'effondrement du rôle des patentes, impôt par classe basé sur le chiffre d'affaire estimé du commerçant. En 1931, les patentes des commerçants chinois s'élevaient à 11 983 piastres et celles des commerçants cambodgiens à 5 977 piastres. Celles des Cambodgiens chutent à 1 780 piastres en 1935, soit une baisse de 70%. Celles des Chinois suivent la même tendance. Les données ne sont pas disponibles pour 1935, mais en 1937, alors que la reprise économique est déjà amorcée, les patentes des Chinois ne s'élèvent qu'à 6 657 piastres, soit une baisse de 44% par rapport à la situation d'avant la crise. Entre 1931 et 1936, la population chinoise passe de 8 047 personnes, dont 5 884 classifiées comme sino-cambodgiennes à 2 294¹²³. Comme dans le reste du pays, de nombreux Chinois quittent la province, même si une partie de la baisse s'explique aussi par les naturalisations de certains Sino-Khmers¹²⁴. Parmi ceux qui partent, beaucoup ne se sont pas acquittés de leur impôt personnel¹²⁵, mettant en danger l'équilibre économique des congrégations.

Les paysans cambodgiens se trouvent confrontés à la question du manque de liquidités. S'ils peuvent toujours troquer leurs productions pour obtenir les produits importés dont ils ont besoin, comme le sel ou des vêtements, il leur faut trouver un minimum de numéraire pour payer leurs impôts ou pour acheter des buffles ou des bœufs, notamment après les épisodes d'épizootie. Ils doivent alors avoir recours à l'emprunt. Les paysans endettés remboursent leurs créanciers, avec intérêts, sur leur récolte de paddy. Entre 1932 et 1935, les marchands de grains ne se présentent qu'en août-septembre, six à neuf mois après les moissons. Les créanciers stockent les récoltes en grenier et les vendent aux marchands à la saison des pluies. Il est donc difficile pour les paysans de bénéficier des

¹²³ Chiffres du recensement de 1931 et de 1936, recensement de 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 26620 ; rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1937, arch. nat. d'outre-mer /rsc 338.

¹²⁴ William Willmott, *The Chinese in Cambodia*, Vancouver, Publications Centre University of British Columbia, 1967, p. 15. Ce mouvement est général en Indochine. Voir Robequain, 1939, p. 51.

¹²⁵ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1936, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

rentrées en numéraire de la vente du paddy. Le schéma se renouvelant d'une année sur l'autre, l'endettement des paysans ne fait alors que croître. Tous sont touchés, même dans les riches régions de Baray ou du sud de Kampong Svay. Ce schéma est tellement bien installé, qu'en mai 1935, le *cauhvāykhætr* écrit qu'il espère que les acheteurs vont revenir et que le cours du paddy va remonter car « il y aura de l'argent frais qui entrera dans les villages et tous pourront emprunter de l'argent auprès des riches afin de travailler et chercher leur pitance ou payer leurs impôts »¹²⁶.

- *Les errements de l'action publique*

Les autorités françaises ne parviennent, à aucun moment, à prendre la mesure de la crise ou à proposer des politiques efficaces pour en sortir¹²⁷. Au contraire, leur obnubilation pour les rentrées fiscales les amène à accélérer la démonétarisation de l'économie villageoise. Les prélèvements fiscaux constituent la principale cause de la forte réduction du numéraire en circulation à Kampong Thom. Dans un système basé sur l'étalon argent, la création monétaire est limitée par le volume des stocks d'argent métal dont dispose la Banque de l'Indochine, émettrice des monnaies indochinoises. Certaines décisions apparaissent absurdes dans le contexte. Les anciennes monnaies sont démonétarisées et perdent cours légal, alors même que le volume monétaire en circulation est trop faible. Le *cauhvāykhætr* de Kampong Thom relève les effets de la mesure :

Il y a beaucoup de plaintes à propos des anciennes piastres en argent que l'administration a abandonnées et qu'elle a interdit d'utiliser. Ceux qui n'ont pas pu les échanger les apportent pour payer leurs impôts à l'administration qui ne les accepte pas. Quand on amène les vieilles [piastres], personne ne les prend. Ils se rassemblent autour de l'idée à contre-courant que si l'administration consent à les échanger et à leur utilisation, alors en plus cela devrait être suffisant pour qu'ils puissent payer leurs impôts.¹²⁸

¹²⁶ « *mān prāk' thmī cūl mak knuñ sruk bhūmi pañtā rajan niñ dau biñbāk' khcī pul pañtāk' prāk' bi nāk mān yak dau dhvoe kār rak sī f̄ pañ pan'* », rapport mensuel du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, mai 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244.

¹²⁷ Les analyses de John Maynard Keynes, qui auraient pu apporter des éléments importants de compréhension pour les hauts fonctionnaires français ont peu d'écho en France depuis la publication de son ouvrage *The Economic Consequences of the Peace* en 1919 dans lequel il était très critique vis-à-vis du traité de Versailles. Charles Kindleberger, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988, p. 261.

¹²⁸ « *Croen mān bāky thaūñ thaaer bī prāk rīel cās ɽær rājkar pañati hām phtec' loek laen oy phtūr oy proe jhmoḥ nā ɽær phtūr mindān kǎ yak prāk' noḥ dau pañy' panv' jūn rājkar2 min dāduol yak niñ yak ddau cās gmān jhmoḥ nā yak kǎ duñ dāl' guḥnit grubv gnār thā poe rājkar anuñāti oy phtūr oy proe kǎ dau diēt grān pān yak dau pañy' panv'* », rapport mensuel du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, février 1932, arch. nat. du Cambodge/rsc 12243. Il est à noter que la traduction officielle de ce passage transmise au résident de

En juillet 1933, après deux années de faibles rentrées fiscales, le *cauhvāykhætr* de Kampong Thom propose de permettre aux contribuables qui n'ont pas d'argent de travailler sur les pistes. L'année suivante, l'administration française autorise cette forme d'impôt pour les reliquats des années 1931, 1932, 1933 et 1934. Ainsi, dans toutes les provinces, de Baray à Promtep ou Cheom Khsan, des habitants sont réquisitionnés pour entretenir les routes et pistes ou en ouvrir de nouvelles. Sachant que seulement la moitié des impôts directs inscrits aux rôles sont recouverts chaque année depuis le début de la crise, les montants accumulés dus par les habitants sont considérables. L'administration ne fait pas une mauvaise affaire. Comme le souligne le rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom en 1936, « pour la province de Kompong Thom, les travaux ont certainement dépassé en valeur le montant des restes à recouvrer »¹²⁹. Les contribuables embauchés sur les chantiers de pistes étant nourris, cette politique a de plus le mérite d'éviter une famine dans le Nord en 1935-1936. En septembre 1935, l'impôt personnel des Cambodgiens, le plus difficile à payer pour les plus pauvres puisqu'il s'agit d'une capitation fixe, est réduit de 7,35 à 5,20 piastres. Suite à ces différentes mesures, les taux de recouvrement des impôts remontent alors, 76% en 1935, 82% en 1936, mais restent encore éloignés de ce qu'ils étaient avant la crise. L'amnistie fiscale prononcée en mai 1936 dans la foulée de la victoire du Front populaire aux élections législatives en France est accueillie avec joie par les habitants et permet de rétablir la confiance des villageois dans leur capacité à gagner leur vie sans aliéner leur liberté ou leurs rizières¹³⁰. Parallèlement, il est décidé de changer le régime fiscal des Kuoy. Dans une approche de classification raciale de l'humanité, ceux-ci sont considérés comme des sauvages, donc peu susceptibles de comprendre les enjeux d'une économie monétarisée, alors même qu'avant la crise leurs productions jouaient un rôle important dans les apports de numéraire à Kampong Thom. Ils sont assimilés aux habitants des hautes terres de Stung

Kampong Thom fait peu ressortir la colère des habitants, parfaitement perceptible dans le texte en khmer : « À la suite de l'interdiction de la circulation des anciennes piastres métalliques, la plupart de ces habitants n'ayant pas pu les échanger, se plaignent parce que ces piastres ne sont pas acceptées pour divers achats ni pour les caisses publiques pour le paiement de leurs impôts. Si l'administration en autorise encore la circulation, les habitants pourront payer partiellement leurs impôts avec ces piastres ».

¹²⁹ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1936, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

¹³⁰ Rapport mensuel du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, mai 1936, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244.

Treng, soumis depuis 1913 à quinze jours de prestations sur les pistes en lieu et place de tout impôt¹³¹.

Malgré l'insistance des administrateurs français et cambodgiens à faire rentrer les impôts, les rapports montrent qu'ils ne sont pas insensibles aux tourments de leurs administrés. Très rapidement, des délais sont accordés pour payer l'impôt des paddy et la capitation, délais qui ne sont pas anodins. Avant la crise, l'impôt des paddy était dû juste après la récolte, entre février et mai, et la capitation était collectée au même moment. Or, avec la crise, les marchands de grains qui venaient acheter les récoltes en décembre-février disparaissent. Ce n'est qu'à la saison des hautes eaux, en août-septembre, que des commerçants viennent en jonques ou chaloupes acquérir du paddy. Le fait de décaler les recouvrements permet de limiter le recours à l'emprunt auprès des usuriers pour les contribuables paysans. Mais le manque de liquidité et la faiblesse des échanges s'installant dans le temps, les paysans ont quand même été affectés.

Corolaire de l'appauvrissement des paysans, la crise entraîne un recours massif à l'emprunt, notamment pour payer les impôts ou les intrants nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles, semences et bêtes de trait notamment. Ces prêts sont octroyés contre des garanties, notamment les rizières. Lorsque les débiteurs ne sont plus en mesure de rembourser, les créanciers peuvent les saisir. On assiste alors à un mouvement de transfert de terres des paysans exploitants vers certains notables et commerçants locaux. Dès 1933, des habitants de Baray se plaignent à l'administration de leurs créanciers chinois et cherchent à sortir du cercle vicieux dans lequel ils se trouvent enfermés. À l'inverse, ceux qui disposent de ressources financières suffisantes profitent de la crise pour accroître leur patrimoine, parfois de manière considérable¹³². Après cinq années de crise, des centaines de paysans se retrouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs créanciers et voient leurs terres saisies. Certains se tournent alors vers l'autorité politique pour tenter de récupérer leurs rizières. Celle-ci les renvoie systématiquement vers les cours de justice provinciales. Ainsi, en octobre 1936, des

¹³¹ Sur le système fiscal à Stung Treng et pour une discussion sur les ressorts idéologiques amenant aux différents régimes fiscaux selon une classification raciale des contribuables, voir Mathieu Guérin, « essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XX^e siècle », *Aséanie*, n°8, 2001, p. 35-55.

¹³² Voir l'exemple de Tea Meng Ly, Guérin, 2016, p. 77-96

paysans de Baray font parvenir leurs doléances au roi Monivong. Ce dernier les renvoie vers le résident, qui charge alors l'administration cambodgienne de leur indiquer de saisir la justice. L'année suivante, des habitants des même *ghum* décident d'envoyer une délégation à Phnom Penh. Cette fois, les meneurs sont arrêtés et emprisonnés un mois, avant d'être renvoyés dans leurs foyers¹³³. Soit l'administration considère que ces questions ne sont pas de son ressort et n'entend pas s'en préoccuper, soit elle se range du côté des créanciers qui pour l'essentiel veillent à respecter les procédures légales.

La sortie de la crise vient essentiellement de la reprise des échanges mondiaux et notamment des exportations avec le sud de la Chine. Le riz est de plus en plus exporté vers la France, la politique de préférence impériale pendant la crise ayant renforcé la part de la métropole dans le commerce extérieur de l'Indochine¹³⁴. Les premiers frémissements d'une reprise des échanges apparaissent en 1935, lorsque l'exploitation forestière est relancée. Elle reste cependant à un niveau environ inférieur de moitié à ce qu'il était avant la crise. En 1936, des marchands de bois de Kampong Cham viennent acheter des billes à Baray qui sont transportées par la RC 22 vers la vallée du Mékong. C'est la première fois que la route coloniale sert au transport de pondéreux en grande quantité. Les camions sont alors suffisamment puissants et fiables pour être utilisés sur les routes cambodgiennes. Parallèlement, le commerce des produits forestiers non ligneux, résine, huile de bois, torches, cire, rotins et bambous reprend lui aussi. En juillet 1936, les hautes eaux amènent des jonques qui viennent chercher le paddy et les produits forestiers de Kampong Thom. Les prix commencent à remonter. Le prix du paddy atteint alors 1,8 piastres le picul. Rapidement, tous les prix partent à la hausse. À la fin de l'année 1936, des marchands se présentent pour acheter des bœufs et buffles, du paddy et des produits de la forêt. De nouveaux objets d'artisanat font leur apparition dans les mercuriales : les *sīen*, des bols de bambous laqués de différentes tailles. Aucune source ne les mentionne auparavant. Il est fort possible qu'il s'agisse d'une tentative réussie par les exploitants de produits forestiers de trouver un nouveau moyen d'écouler leurs bambous en diversifiant leur production. En 1937, le commerce apparaît notablement plus actif que les années précédentes. La prospérité revient, malgré des récoltes déficitaires dans les provinces du Nord ou un épisode d'épizootie vite contenu. Les prix continuent

¹³³ Arch. nat. du Cambodge/rsc 26602.

¹³⁴ Brocheux et Hémerly, 2001, p. 169-175 ; Robequain, 1939, p. 364-382 ; Thomas, 1978, t. II, p. 179-180.

d'augmenter, parfois trop vite au goût des habitants pour ce qui concerne les produits importés.

Lorsque les récoltes sont médiocres comme en 1937, l'administration accompagne les paysans en mettant à disposition des semences pour éviter une baisse de la production agricole sur plusieurs années. En novembre 1937, quatorze tonnes de paddy sont distribuées à Baray, Kampong Svay, Stong et Santuk au titre de l'aide alimentaire. Parallèlement, le *cauhvāykhætr* organise pour mars 1938 la distribution de onze tonnes de semences gratuites et trente tonnes de semences accordées à titre de prêt. Financièrement cette aide reste limitée, l'achat de 55 tonnes de paddy par l'administration représentant une dépense d'environ 3 200 piastres au prix du marché, soit 4% du revenu de l'impôt des paddy en 1937, dont plus de la moitié doit être récupérée après la récolte 1938. Cependant, elle permet d'éviter une famine dans les zones les plus peuplées de la circonscription et aux paysans d'ensemencer leurs champs. Les récoltes 1938 et 1939 sont bonnes et contribuent ainsi à la prospérité de la région. Parallèlement les saisons de pêches donnent de bons résultats alors que le prix du poisson augmente fortement. Dès février 1938, le *cauhvāykhætr* de Kampong Thom se réjouit de la prospérité retrouvée de la population de sa circonscription : « *sabv thñai mǎn secktī rīkrāy pantic ɔy sruk sǎmpūr ɲa līoe viñ* »¹³⁵. Ceux qui ont obtenu une bonne récolte vendent leur production à un prix rémunérateur, les autres ont reçu une aide de l'État qui leur permet de ne pas s'appauvrir ou d'éviter de s'endetter auprès des usuriers. Les impôts rentrent désormais facilement. Les taux de recouvrement au mois de décembre atteignent 96% en 1937, et 98% en 1938 et 1939. Le montant des patentes remonte à 6 517 piastres pour les Cambodgiens, un niveau jamais atteint, et 10 847 piastres pour les Chinois. Le montant total des patentes est alors comparable à ce qu'il était avant la crise, signe d'une reprise du commerce local.

La Seconde Guerre mondiale : Kampong Thom en lien avec un Cambodge isolé

Pendant la guerre, les paysans cambodgiens continuent de cultiver leurs champs. Les Chinois de Kampong Thom se font discrets face aux troupes japonaises, mais poursuivent leurs affaires. Les surplus de riz sont en grande partie confisqués pour les besoins des

¹³⁵ Rapport de février 1938 du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244.

troupes nipponnes. Ils terminent dans les entrepôts de Saigon et Chợ Lớn, d'où il est extrêmement difficile pour les Japonais de les exporter, en raison des attaques incessantes des alliés sur leurs navires. Parallèlement, les Français cherchent à développer les cultures de substitution pour les produits qu'ils ne peuvent pas importer, sans grand succès.

Deux secteurs de l'économie de Kampong Thom bénéficient du contexte de guerre : la métallurgie et l'huile de bois. La guerre rend impossible l'importation de métaux. La production du *bhnam* Dek est alors relancée. Le colon Colin construit un four selon la méthode catalane d'extraction du minerai, qui implique la réduction directe du minerai de fer par le charbon de bois dans un bas fourneau. Il lui permet de produire 25 kilogrammes de métal par jour, soit moins d'une tonne par mois. Ce fer est immédiatement transformé en outils. Par ailleurs, des forgerons malais installent un atelier de recyclage des vieux métaux à partir desquels sont fabriqués des clous à Trapeang Chhuk, dans la province de Baray. Ce sont là des entreprises modestes qui marquent le chant du cygne de la métallurgie de Kampong Thom. Face aux difficultés pour se procurer toutes huiles minérales ou végétales, les Français montrent un intérêt marqué pour le *jār*, l'huile de bois que les Cambodgiens et les Kuoy récoltent dans la forêt. La production en 1943 est évaluée à 70 000 touques pour une valeur de plusieurs centaines de milliers de piastres. L'acheminement est assuré par quelques négociants chinois qui empochent d'importants bénéfices¹³⁶.

Les campagnes de Kampong Thom dans les études de Jean Delvert

Jean Delvert dresse dans sa thèse un panorama du fonctionnement de l'économie agricole des basses terres de Kampong Thom à la fin de la période coloniale qui permet de saisir les permanences et les innovations depuis la fin du XIX^e siècle¹³⁷. Dans cette région, Delvert commence par signaler le poids de la forêt. Comme au XIX^e siècle, celle-ci permet d'accroître les revenus des paysans. Nombreux sont les habitants, notamment parmi les paysans pauvres qui se louent comme bûcherons. Kampong Chen, chef-lieu de Stong est présenté comme un important marché de bois d'œuvre. Des exploitations sont aussi installées autour du *bhnam* Santuk. Des essences citées à la fin du XIX^e siècle, une seule

¹³⁶ Rapports d'inspection de Kampong Thom, 1942 et 1943, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

¹³⁷ Delvert, 1994, p. 614-625.

revient, le « koki », *gagī*. Delvert cite le *sraḷau* (*lagerstromia calyculata*), le *sūkraṃ* (*xylicarpa*), ou le *jhoe dāl* (*dipterocarpus alatus*). Tous sont des bois durs. Soit le marché s'est tourné vers les bois de qualité supérieure, soit Delvert se contente de citer les essences les plus prisées, qui ne sont pas nécessairement les plus exploitées. Le *jhoe dāl* donne une huile de bois d'excellente qualité et les exploitants des produits de la forêt doivent choisir entre deux utilisations possibles de cette essence, alors que Delvert montre que l'exploitation et le commerce des produits forestiers non-ligneux restent importants. Entre février 1949 et mai 1950, puis de mars à mai 1951, le ministre de l'Agriculture du Cambodge est Phlek Phoeun. Il connaissait parfaitement le potentiel des forêts de Kampong Thom pour y avoir servi comme agent du département des forêts pendant la Seconde Guerre mondiale, et avoir même dirigé le cantonnement du Nord du lac après le coup de force japonais du 9 mars 1945¹³⁸. Les archives du ministère de l'Agriculture ont disparu, mais il est probable qu'un tel homme de terrain devenu ministre ait eu à cœur de poursuivre le développement de la filière sylvicole.

L'artisanat local basé sur la transformation de certains produits forestiers non ligneux se poursuit : fabrication de boîtes de bétel en bambou laqué, mais aussi en *borassus*, bols de bambous tressés, plateaux, paniers tressés imperméabilisés à la résine. La laque, *mrāks(ṅ)*, fait toujours l'objet d'une exploitation régulière. À Trea, « une centaine de familles (sur un millier) se transmettent de père en fils les traditions de cette fabrication »¹³⁹. En sus de la fabrication d'objets en bambous, parfois laqués, ou en rotin, l'artisanat local reste dominé par le textile. Le tissage du coton et de la soie reste fréquemment pratiqué à Santuk, Kampong Thmar ou Chikreng.

Beaucoup de paysans pêchent dans les étangs ou les cours d'eau. Ils sont nombreux à participer aux grandes pêches ou à vendre aux pêcheurs les bambous nécessaires à leurs barrages. Delvert revient à plusieurs reprises sur les déplacements de populations occasionnés.

¹³⁸ Nasir Abdul-Carime, fiche Phlek Phoeun, <https://www.aefek.fr>

¹³⁹ Delvert, 1994, p. 624. Voir aussi p. 263-287.

Ce déplacement des villages rizi­coles de février à avril, vers les Lacs, est un phénomène les plus caractéristiques de la géographie de ces pays : les villages sont presque abandonnés, les maisons fermées, les écoles « suspendues.¹⁴⁰

Lorsqu'il mène son étude à la fin de la période coloniale et dans les premières années de l'indépendance du Cambodge, Jean Delvert voit dans la région de Kampong Thom une pluriactivité autour de trois occupations principales : l'agriculture, la pêche et l'exploitation des forêts avec complémentarité et échanges entre la « région haute » et la « région basse ». Celles-ci étaient déjà caractéristiques de l'économie de la terre de Kampong Svay avant la prise de pouvoir par les Français. Certes, certains secteurs se sont développés, comme la production de sucre de *tnot*, d'autres se sont effondrées comme le fer du *bhnam* Dek, mais, malgré la construction de routes, l'octroi de concessions agricoles, le soutien des services techniques, les grandes productions de Kampong Thom et la manière dont elles s'articulent n'ont pas fondamentalement changé. De même, les calendriers de travaux des champs établis pour les enquêtes de la commission Guernut en 1938, par Delvert à la fin de la période coloniale, ou par May Ebi­hara en 1959-1960 ne sont pas différents de ceux qui apparaissent dans les rapports des résidents à la fin du XIX^e siècle¹⁴¹. Comme l'explique Delvert, « La nature domine encore très largement l'homme. Presque partout, d'ailleurs, les bêtes sauvages inquiètent le paysan : les troupeaux d'éléphants ravagent les cultures ; panthères et tigres enlèvent les jeunes animaux »¹⁴². Il signale même la présence de villages fortifiés d'une haie de bambous dans la haute région pour se protéger des incursions des félins. Ces attaques récurrentes des animaux sauvages sont aussi signalées autour de la plantation d'hévéas de Chamkar Andong¹⁴³. Delvert témoigne de la persistance de la chasse à l'arbalète ou aux pièges. Tout cela participe à l'illusion d'une immobilité des campagnes cambodgiennes, alors même que des évolutions importantes ont eu lieu, notamment dans l'accès à la terre.

¹⁴⁰ Delvert, 1994, p. 620

¹⁴¹ Questionnaires sur l'alimentation au Cambodge de la commission Guernut, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95 et 96 ; Delvert, 1994, p. 338-352, p.444-445 ; May Mayko Ebi­hara, *Svay, a Khmer Village in Cambodia*, Ithaca, Cornell University Press, 2018 (1968), p. 100-114

¹⁴² Delvert, 1994, p. 616.

¹⁴³ « Témoignage de Pierre de Viviers (1940-1946) », *Planteurs...*1996, p. 55.

La propriété foncière et ses évolutions

L'étude de l'évolution de l'utilisation du sol, mais aussi des rôles d'imposition à l'échelle des communes, notamment ceux de 1930 et de 1938, avant et après la Grande Crise permet d'évaluer l'évolution de l'accès à la terre pour les paysans. Pour ce faire, les données sur trois communes rassemblant 1 347 propriétaires de rizières en 1930 et 1 653 en 1938 ont été exploitées : Thnot Chum, commune sur le *sdjñ* Chinit en aval de Kampong Thmar, dans une zone à la limite de l'inondation du grand lac Tonlé Sap où les densités sont faibles et la terre abondante, Lovea, à l'est de la plantation de Chamkar Andong, Baray, située à une vingtaine de kilomètres de Thnot Chum sur la RC 1^{bis}, où les densités sont parmi les plus élevées de Kampong Thom. Le *ghum* de Srayau situé juste au sud de Kampong Thom, le long de la RC 1^{bis}, est le seul pour lequel les sources permettent une étude de la répartition foncière jusqu'à la fin de la période coloniale. En effet, Jean Delvert l'utilise comme exemple de la répartition de la propriété foncière en se basant sur des données du cadastre de 1957, soit quatre ans après l'indépendance. Srayau est alors un *ghum* rassemblant onze villages et s'étendant sur 326 km², dont 8 700 hectares sont en rizières et 200 hectares en « cultures secondaires ». Delvert signale en sus la production de riz flottant sur les *vāl*. Il compte en tout 1 565 propriétaires. Pour les années 1930, nous disposons des rôles d'impôts des paddy de 1930 et des terrains de cultures de 1931¹⁴⁴.

« L'acquisition par la charrue »...

Les études sur la propriété foncière insistent toutes sur ce qu'Adhémard Leclère avait appelé « l'acquisition par la charrue »¹⁴⁵. Il s'agit de la capacité pour un paysan de revendiquer la possession d'une parcelle qu'il a défrichée et mise en culture. Cette possibilité a cependant des limites. La première est d'abord sociale : il est difficile de quitter le territoire où est installée la famille et de rompre ainsi un lien puissant qui, au

¹⁴⁴ Delvert, 1994, p. 620-623 ; rôle d'impôt sur les paddy, *ghum* de Srayau, *khãñđ* de Kampong Svay, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12001 ; rôle d'impôt sur les terrains de culture, *ghum* de Srayau, *khaetr* de Kampong Thom, 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 12020.

¹⁴⁵ Adhémard Leclère, *Recherches sur la législation des Cambodgiens (droit privé)*, Paris, Challamel, 1890, p. 264 ; Roger Kleinpeter, *Le problème foncier au Cambodge*, thèse pour le doctorat, Paris, Les éditions Domat-Montchrestien, 1937, p. 50-51 ; Delvert, 1994, p. 488-490.

Cambodge, constitue l'un des « fondements de la définition de l'ordre social »¹⁴⁶. Une autre est liée à la disponibilité de la terre. Les terres non cultivées sont en général abondantes, mais les espaces adaptés à la rizière en eau sont plus restreints, sachant que toutes les terres dans la zone d'inondation du lac sont submergées à la saison des pluies et que celles à proximité des cours d'eau au nord de la route coloniale, autrefois particulièrement recherchées, sont elles-mêmes sujettes à être noyées. Dans les zones les plus propices à l'agriculture, tels le sud de la province de Kampong Svay ou Baray, les densités de population sont déjà élevées à partir des années 1930, ce qui peut pousser celui qui cherche des terres à défricher à devoir s'éloigner hors du domaine connu. Or, s'écarter de son lieu de naissance pour défricher un coin de forêt inconnue, c'est prendre le risque de s'aventurer sur le territoire de puissantes divinités foncières que l'on ne connaît pas et que l'on ne maîtrise pas¹⁴⁷.

Ainsi, il faut trouver un terrain libre d'occupants qui soit à la fois proche de sa communauté d'origine, si possible dans le finage villageois, ou au moins peu éloigné d'un centre d'habitations, et qui soit adapté à une transformation en rizière. Le sol doit être plat, suffisamment fertile et l'idéal est un terrain qui puisse être inondé à la saison des pluies sans être submergé. Il faut ensuite défricher, arracher les souches, aplanir, construire les diguettes qui enserrant la rizière. Lorsque le Père Guesdon fait sa demande de concession à Kampong Ko le long du *sdjñ* Sen en 1921, deux agriculteurs, un Cambodgien et un Vietnamien, déposent un recours en expliquant avoir défriché des terres incluses dans le périmètre de la concession demandée et ils obtiennent satisfaction¹⁴⁸. Chacun de ces paysans n'a pu défricher et mettre en culture qu'environ un hectare. Le travail et la prise de risque sont considérables. En effet, il est difficile de savoir ce que peut donner une rizière installée à un emplacement de friche ou de forêt. Le paysan qui s'y attelle y met toute sa force de travail. Il doit de plus disposer de réserves de nourriture pour tenir jusqu'à la récolte, de semences, d'un train de culture comportant notamment une charrue et une paire de bœufs ou de buffles. Or ceux qui ont le plus besoin de terre possèdent rarement tout cela.

¹⁴⁶ Jacques Népote, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 117-118.

¹⁴⁷ Bernard-Philippe Groslier, « Pour une géographie historique du Cambodge », *Cahiers d'outre-mer*, n°104, 1973, p. 376 (p. 337-379).

¹⁴⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 5492.

L'exemple des communes de Thnot Chum et de Lovea montre que la prise de possession sur la forêt et les prairies, peut dans ces deux *ghum*, permettre d'assurer un accès à la terre pour la grande majorité des paysans. Là le nombre de propriétaires fonciers augmente de 35% à Thnot Chum et de 21% à Lovea, alors que les surfaces cultivées augmentent respectivement de 24% et de 47%. Dans ces deux communes, la part de la propriété moyenne, entre 1 et 4 hectares augmente, passant de 51,4% à 54,9% à Thnot Chum et de 39% à 48% à Lovea. Le nombre de propriétaires moyens passe ainsi de 315 à Thnot Chum en 1931 à 454 en 1938, et de 75 à 111 à Lovea. L'augmentation des surfaces cultivées a permis un renforcement de la propriété moyenne. À Lovea, la micro-propriété diminue, alors qu'à Thnot Chum elle se maintient en part mais augmente en valeur absolue. En revanche, dans cette dernière commune, les quatre grandes propriétés qui existaient en 1931 ont disparu, probablement par scissions lors des héritages. Dans ces deux *ghum*, ni l'accroissement démographique, ni la crise, n'ont mis en péril les possibilités d'accès à la terre pour les paysans moyens disposant d'un train de culture. Toutefois, ces chiffres ne postulent en rien de parcours individuels plus difficiles, mais ceux-ci ne reflètent pas une tendance.

Répartition par classes de superficies de rizières cultivées des propriétaires à Thnot Chum et à Lovea, *sruk* de Baray, 1930-1938¹⁴⁹

	Thnot Chum 1930		Thnot Chum 1938		évolution 1930-1938		Lovea 1930		Lovea 1938		évolution 1930-1938	
]0-0,5 ha]	88	14,4%	120	14,4%	+32	+36%	56	29%	44	19%	-12	-21%
]0,5-1ha]	101	16,5%	141	17%	+40	+40%	60	31%	73	31%	+13	+22%
]1-2ha]	157	25,6%	230	27,8%	+73	+46%	52	27%	74	32%	+22	+42%
]2-4ha]	158	25,8%	224	27,1%	+66	+42%	23	12%	37	16%	+14	+61%
]4-8ha]	90	14,7%	91	11%	+1	+1%	2	1%	5	2%	+3	+150%
]8-16ha]	15	2,4%	21	2,5%	+6	+40%	0		0			
+16ha	4	0,6%	0	0%	-4	-100%	0		0			
Nbr de cotes	613		827		+214	+35%	193		233		+40	+21%
Superficie totale (ha)	1442		1796		+354	+24%	206		303		+97	+47%
Superficie moyenne (ha)	2,35		2,23			-5%	1,07		1,3			+21%
Médiane (ha)	1,73		1,63			-6%	0,81		1			+23%
Superficie moyenne en données corrigées ¹⁵⁰	2,90		2,78			-4%	1,34		1,62			+21%

¹⁴⁹ Rôle d'impôt des paddy, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12001, rôle d'impôt des paddy, 1938, arch. nat. du Cambodge/rsc 12089

¹⁵⁰ Prenant en compte la fraude fiscale. Pour un détail des calculs, voir Mathieu Guérin, « Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule*, n°64, p. 49-80.

L'étude de l'accès à la terre à Srayau s'appuie sur le cadastre de 1957 utilisé par Delvert et les rôles d'imposition des années 1930. Ces sources sont de natures différentes, et ces différences doivent être prises en compte pour qu'une comparaison soit possible. Les rôles de l'impôt des paddy comprennent deux colonnes : une colonne superficie de rizières cultivées, *daṃhuṃ srae ʔaer dhvoe*, et une colonne superficie des rizières non cultivées, *daṃhuṃ srae ʔaer buṃ pān dhvoe*. Cette dernière colonne n'est pas prise en compte dans le cas des deux communes étudiées plus haut. Elle contient la déclaration des rares terres laissées en jachères, mais aussi de terres dont la production est dissimulée au fisc et enfin de terres que les paysans se réservent mais qui n'ont encore jamais été mises en culture et appartiennent encore de ce fait au *brai*¹⁵¹. Pour comparer les données du cadastre et celles des rôles, l'ensemble des superficies de rizières déclarées sont prises en compte, cultivées ou non, ainsi que la superficie des terrains de culture, augmentées de la dissimulation moyenne qui peut être estimée à 25%¹⁵².

En 1930-1931, la superficie totale des rizières déclarées est de 3 406 hectares auxquels s'ajoutent 82 hectares de terrains de culture, soit 4 250 hectares et 102 hectares en données corrigées. La superficie des rizières et des terrains de culture a donc environ doublé en vingt-sept ans. Le nombre de propriétaires fonciers passe de 655 possesseurs de rizières, et de 276 possesseurs de terrains de culture, soit 931 propriétaires¹⁵³, à 1 565 en 1957, soit une augmentation de 68%. La superficie moyenne des propriétés déclarées passe donc de 4,67 hectares en 1930-31 à 5,68 hectares en 1957¹⁵⁴. Ces données montrent

¹⁵¹ Ainsi, le *meghuṃ* de Srayau, Mak époux de Am, celui-là même qui a établi les rôles, déclare 12,5 hectares, entièrement non cultivées, ce qui est peu crédible. Son impôt n'est que de 2,5 piastres contre 22,5 piastres si ces rizières étaient cultivées et donnaient le rendement moyen à Srayau cette année-là. Ce mécanisme de fraude fiscale semble particulièrement utilisé par les grands propriétaires. Si les terres qu'ils possèdent sont données en métayage il leur revient de payer les impôts sur leur part, en général la moitié de la récolte, ce qui réduit considérablement le produit de la location de leurs terres. Le cas de Chok est différent. Chok est un célibataire, probablement jeune, qui déclare 79 ares de rizières cultivées et 3 hectares non cultivés. Là, la « mise en réserve » de terre est très probable, sans que nous puissions en être sûrs. Rôle d'impôt sur les paddy, *ghuṃ* de Srayau, *khāṅṅ* de Kampong Svay, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12001.

¹⁵² La sous-estimation des superficies cultivées dans les rôles d'imposition, est d'environ 25%. Guérin, 2012.

¹⁵³ Le rôle des terrains de cultures compte 557 entrées, mais 45% des paysans listés possèdent aussi des rizières et près de 10% apparaissent plusieurs fois.

¹⁵⁴ Il est regrettable que Jean Delvert n'ait pas fait la distinction entre les propriétés des *anak srae*, les gens de la rizière, et celles des *anak camkār*, les gens des terrains de culture. En effet, les terrains de culture sont bien moins étendus que les rizières. En 1931, la moyenne de la propriété des terrains de culture est de 16 ares, contre 5,2 hectares pour les rizières. Or, si un maraîcher peu faire vivre sa famille avec une vingtaine d'ares, au moins un hectare est nécessaire en rizière en eau.

que malgré l'accroissement démographique, « l'acquisition par la charrue » a permis aux paysans de Srayau, comme à ceux de Thnot Chum ou de Lovea, d'accéder à la terre, et même d'augmenter les surfaces moyennes cultivées. Toutefois, cette croissance n'a pas profité à tous de la même manière. Delvert signale que « 5 propriétaires exploitants ont plus de 20 hectares ainsi que 39 non-paysans »¹⁵⁵. En 1930, ils n'étaient que 12 dans les rôles, 27 en augmentant l'ensemble des déclarations de la dissimulation moyenne. La plus grande propriété s'étendait sur une cinquantaine d'hectares. On assiste donc à un développement de la grande propriété. Nous ne connaissons malheureusement pas la part des terres contrôlées par ces grands propriétaires en 1957. En 1930, elle était de 11% en se basant sur les données des rôles, de près du cinquième des terres en tenant compte de la fraude fiscale. Parallèlement, Delvert signale que l'« on compte une centaine de « tchnouol » ; ce sont les habitants les plus pauvres du village ; ils n'ont généralement que quelques rizières konla ; ils se louent pour le repiquage et la récolte lorsque leurs propres travaux sont terminés »¹⁵⁶. L'augmentation des superficies cultivées a permis de maintenir la paysannerie moyenne des propriétaires exploitants. En revanche, il existe toujours un groupe assez important de micro-propriétaires au service de grands propriétaires de plus en plus nombreux. Parmi les paysans en situation précaire, il faudrait ajouter la plupart des fermiers et métayers, sachant que selon Jean Delvert, le tiers des propriétaires de Srayau louent tout ou partie des terres qu'ils exploitent.

... et ses limites

Dans le *ghum* de Baray plus au sud, la place manque. Le nombre de cotes augmente de 20%, mais dans le même temps la superficie cultivée n'augmente que de 2%, ce qui entraîne une baisse de la moyenne et de la médiane de la superficie des propriétés.

Alors qu'avant la crise, la moitié des propriétaires possédaient au moins 2 hectares, ce chiffre tombe à 1,85 hectares huit ans plus tard. Le nombre de petites et micro-exploitations augmente de plus de 30%. Elles représentaient 30,1% des propriétés en 1930 et 32,9% en 1938. N'apparaissent pas ici ceux qui n'ont pas ou plus de terres. La plus importante baisse vient des grandes propriétés, plus de 16 hectares. Leur nombre diminue de près de la moitié, passant de neuf à cinq. On pourrait en déduire un

¹⁵⁵ Delvert, 1994, p. 622.

¹⁵⁶ Delvert, 1994, p. 622.

morcellement de la grande propriété foncière. Or, un examen plus attentif des sources montre qu'il n'en est rien. Certains, comme le Chinois Tea Meng Ly, déclarent une partie de leurs terres comme non cultivées pour frauder le Trésor¹⁵⁷. Si l'on prend en compte les terres non cultivées, le nombre de grandes propriétés a en fait légèrement augmenté, passant à dix. Au lendemain de la crise, ces dix ménages contrôlent 11% des rizières de la commune. La part des exploitations moyennes se maintient toutefois.

Répartition par classes de superficies de rizières cultivées des propriétaires à Baray, sruk de Baray, 1930-1938¹⁵⁸

	Baray 1930		Baray 1938		évolution 1930- 1938	
]0-0,5 ha]	97	19,7%	115	19,4%	+18	+19%
]0,5-1ha]	51	10,4%	80	13,5%	+29	+57%
]1-2ha]	97	19,7%	122	20,6%	+25	+26%
]2-4ha]	121	24,6%	148	25%	+27	+22%
]4-8ha]	93	18,9%	94	15,8%	+1	+1%
]8-16ha]	24	4,9%	29	4,9%	+5	+21%
+16ha	9	1,8%	5	0,8%	-4	-44%
Nbr de cotes	492		593		+101	+20%
Superficie totale (ha)	1560		1592		+32 ha	+2%
Superficie moyenne (ha)	3,17		2,68			
Médiane (ha)	2,03		1,85			
Superficie moyenne en données corrigées ¹⁵⁹	3,96		3,35			

Les cadastres utilisés par Delvert dans les années 1950 montrent que l'enregistrement des terres a fortement progressé entre les années 1930 et la fin de la colonisation. Les deux grandes études juridiques menées sur la propriété foncière au Cambodge dans les années 1930, rédigées l'une par un ingénieur-géomètre du cadastre et l'autre par un administrateur colonial, témoignent de l'échec des différentes campagnes successives d'enregistrement conduites en 1884, 1902, 1908 et 1912. À partir de 1926 de nouvelles procédures sont mises en œuvre qui s'appuient notamment sur l'utilisation de la photographie aérienne¹⁶⁰. Une « consécration administrative de l'occupation prolongée »¹⁶¹, par laquelle les services du cadastre se chargent des formalités techniques visant à conférer à chaque possesseur une propriété pleine et entière, se substitue aux démarches déclaratives. Entre 1928 et 1936, 570 000 hectares sont ainsi cadastrés, soit

¹⁵⁷ Guérin, 2016.

¹⁵⁸ Rôle d'impôt des paddy, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12001, rôle d'impôt des paddy, 1938, arch. nat. du Cambodge/rsc 12089.

¹⁵⁹ Prenant en compte la fraude fiscale. Pour un détail des calculs, voir Guérin, 2012, p. 49-80.

¹⁶⁰ Kleinpeter, 1937, 289 p. ; René Morizon, *L'immatriculation foncière de la propriété individuelle au Cambodge*, Paris, Domat-Montchrestien, 1934, 232 p. Sur ces échecs, voir aussi Forest, 1980, p. 244-253.

¹⁶¹ Kleinpeter, 1937, p. 213.

plus de la moitié des terres cultivées du Cambodge alors estimées à environ un million d'hectares¹⁶². L'enregistrement foncier est d'abord mis en place dans les provinces les plus riches et les plus densément peuplées, reléguant Kampong Thom au rang des provinces non prioritaires¹⁶³. L'existence d'un cadastre à Srayau montre que les opérations se sont ensuite développées sur l'ensemble du territoire cambodgien, même si elles ne sont pas encore achevées à l'indépendance. Pour Delvert, les opérations cadastrales « ont été assez remarquablement avancées, notamment de 1930 à 1945 sous la direction de J. Wind »¹⁶⁴. Or, les études sur l'accès à la terre menées au cours du XX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui dans les pays du Sud tendent à nuancer les apports positifs de l'enregistrement formel des terres pour les paysans. Celui-ci ne leur garantit une véritable sécurité que sous certaines conditions : une administration efficace, honnête et impartiale, un accès étendu à l'information, un système judiciaire indépendant, conditions qui ne sont pas pleinement réunies dans le Cambodge sous protectorat¹⁶⁵. Lors de la mise en place d'un cadastre, le manque d'accès à l'information et le coût des procédures peuvent écarter de la propriété foncière les segments les plus pauvres de la paysannerie¹⁶⁶. L'économiste marxiste Hou Yuon rappelle que l'enregistrement foncier est coûteux. Les tarifs d'enregistrement fixes pratiqués tendent d'ailleurs à favoriser les grands propriétaires. Il crée un déséquilibre entre ceux qui maîtrisent les codes et

¹⁶² Pierre Gourou, *L'utilisation du sol en Indochine française*, Paris, Centre d'études de politiques étrangères, 1940, p. 301

¹⁶³ Kleinpeter, 1937, p. 259. En 1936, seul le centre urbain de Kampong Thom est cadastré.

¹⁶⁴ Delvert, 1994, p. 490. Allusion à Jacques Wind, ingénieur principal du cadastre du Cambodge, pionnier dans l'utilisation de la photographie aérienne en vue de l'enregistrement foncier.

¹⁶⁵ Dans un article de synthèse sur le sujet, deux experts de la Banque mondiale qui insistent sur les aspects bénéfiques de l'enregistrement des terres notent cependant à propos de la situation dans les pays du Sud : « Souvent, ce sont les segments les plus faibles et les plus pauvres de la société qui sont victimes des conséquences négatives de l'enregistrement foncier dans les situations où le gouvernement est inefficace ou malhonnête. [...] Si la terre est relativement abondante et que les capacités d'action de l'État sont faibles ou limitées, les mécanismes informels pour sécuriser la possession de la terre peuvent être plus accessibles et moins coûteux à mettre en œuvre qu'un système formel d'administration foncière », Klaus Deininger et Gershon Feder, « Land Registration, Governance, and Development : Evidence and Implications for policy », *The World Bank Research Observer*, 2009, p. 239-240. Voir aussi Courtney Work et Alice Bedan, « Mapping the Srok: The Mimeses of Land Titling in Cambodia », *Sojourn*, vol. 31, n°1, 2016, p. 37-80 ; Jean-Christophe Diepart et Thol Sem, « The Cambodian peasantry and the formalisation of land rights: historical overview and current issues », *Études et documents du GRAESE*, n°11, 2015, 124 p.

¹⁶⁶ Voir les travaux sur l'enregistrement foncier au Cambodge au début du XXI^e siècle. Jean-Christophe Diepart, « The fragmentation of land tenure systems in Cambodia : peasants and the formalization of land rights », *Country Profile*, n°6, *Cambodia*, Paris, GRET, 2015, 36 p. ; Diepart, Thol, 2015 ; Mark Grimsditch, Kol Leakhana, Depika Sherchan, Sao Vicheka, *Access to Land Title in Cambodia. A Study of Systemic Land Registration in Three Cambodian Province and the Capital*, Phnom Penh, The NGO Forum on Cambodia, 2012, 163 p. Courtney Work et Alice Bedan montrent pour leur part que la nécessité de prouver une mise en exploitation des terres que l'on souhaite s'approprier peut déboucher sur une consommation accélérée de l'environnement naturel, Work et Bedan, 2016.

disposent des moyens permettant d'enregistrer leurs terres en bonne et due forme et les autres. « L'acquisition par la charrue » doit s'accompagner d'une démarche administrative. Les échecs successifs des différents plans d'enregistrement des terres montrent que les paysans cambodgiens n'en voulaient pas.

Les conditions historiques et économiques ne font pas apparaître la nécessité d'un bon livre foncier. Le paysan cambodgien dans son activité quotidienne pour subvenir à ses besoins, ne sent pas la nécessité de ces livres dont il ignore par ailleurs toute l'importance.¹⁶⁷

La persévérance de l'État colonial à mettre en place un système de livre foncier relève d'un processus imposé. Les administrateurs coloniaux expriment le désir d'apporter le « progrès » en important au Cambodge les modalités de contrôle et de garantie de la propriété de la terre existant en métropole depuis le début du XIX^e siècle, de lutter contre la fraude fiscale et augmenter les recettes du Trésor, de favoriser le développement économique de la colonie, notamment en facilitant l'accès au crédit. Lorsque l'administrateur René Morizon liste les avantages d'un « bon livre foncier », il mentionne « la garantie accordée à la propriété, la facilité plus grande des transactions ou l'aide apportée aux statisticiens »¹⁶⁸ ! La sécurité foncière des paysans n'est pas la priorité de la réforme¹⁶⁹.

Évolutions des paysages

Kampong Thom : du marché au centre urbain

L'évolution de l'économie de Kampong Thom s'est traduite par des modifications importantes dans l'aspect des campagnes de la région. Certes, les rizières parsemées de palmiers à sucre sont toujours là à l'indépendance, comme elles étaient là au milieu du XIX^e siècle, mais cela ne signifie en rien une immobilité des paysages ruraux. Les changements sont radicaux à Kampong Thom, le chef-lieu. Le gros bourg, résidence de l'*ukñā tejo*, devient un centre urbain organisé autour des bâtiments administratifs,

¹⁶⁷ Hou, 1955, p. 57.

¹⁶⁸ Morizon, 1934, p. 203.

¹⁶⁹ Une étude de l'impact de l'enregistrement foncier pendant la période coloniale pour déterminer s'il a atteint ses objectifs ou s'il a pu être détourné comme moyen d'accaparement des terres reste à mener.

résidence, palais du gouverneur, caserne de la garde indigène et du marché entouré de compartiments chinois en dur. On y trouve un hôtel confortable, des places de stationnement pour les automobiles, et même un square. En 1922, un pont en béton armé remplace le bac sur le *sdjñ* Sen et trois ans plus tard une usine électrique est installée. Sur les 77 lampes électriques disponibles en 1929, 51 éclairent les bâtiments officiels, 5 les appointements de la résidence et des Chinois, 8 le marché, 10 la route coloniale et le pont sur le *sdjñ* Sen, et 3 le quartier cambodgien¹⁷⁰. Même si l'électricité sert avant tout à mettre en scène la puissance du Protecteur, la nouvelle forme d'énergie arrive à Kampong Thom. Les budgets du *ghum* de Kampong Thom en 1951 et 1952 montrent une nette augmentation des recettes liées à la taxe d'éclairage, au stationnement des véhicules automobiles, à la taxe sur les bicyclettes, sur les dépôts d'essence, ou à l'usine de traitement de l'eau, autant de signes d'une modernité qui s'installe¹⁷¹.

Une photographie aérienne prise par le service géographique de l'Indochine en 1953 montre que Kampong Thom reste intégrée dans son environnement rural. La ville moderne est limitée au quartier administratif et au marché sur la rive gauche du *sdjñ* Sen. Toutefois, on remarque que les habitations cambodgiennes ont elles aussi évolué. La plupart sont des maisons assez grandes au toit de tuile. Les habitations plus petites et au toit clair, probablement des paillottes, sont rejetées en périphérie de l'agglomération. Celle-ci s'est développée sur deux axes : un axe est-ouest le long du *sdjñ* Sen sur ses deux rives, comme c'était déjà le cas avant l'arrivée des Français, et un nouvel axe nord-sud le long de la RC 1^{bis}.

¹⁷⁰ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 11 octobre 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 35366.

¹⁷¹ Budgets du *ghum* de Kampong Thom 1951 et 1952, arch. nat. du Cambodge/rsc 38223.



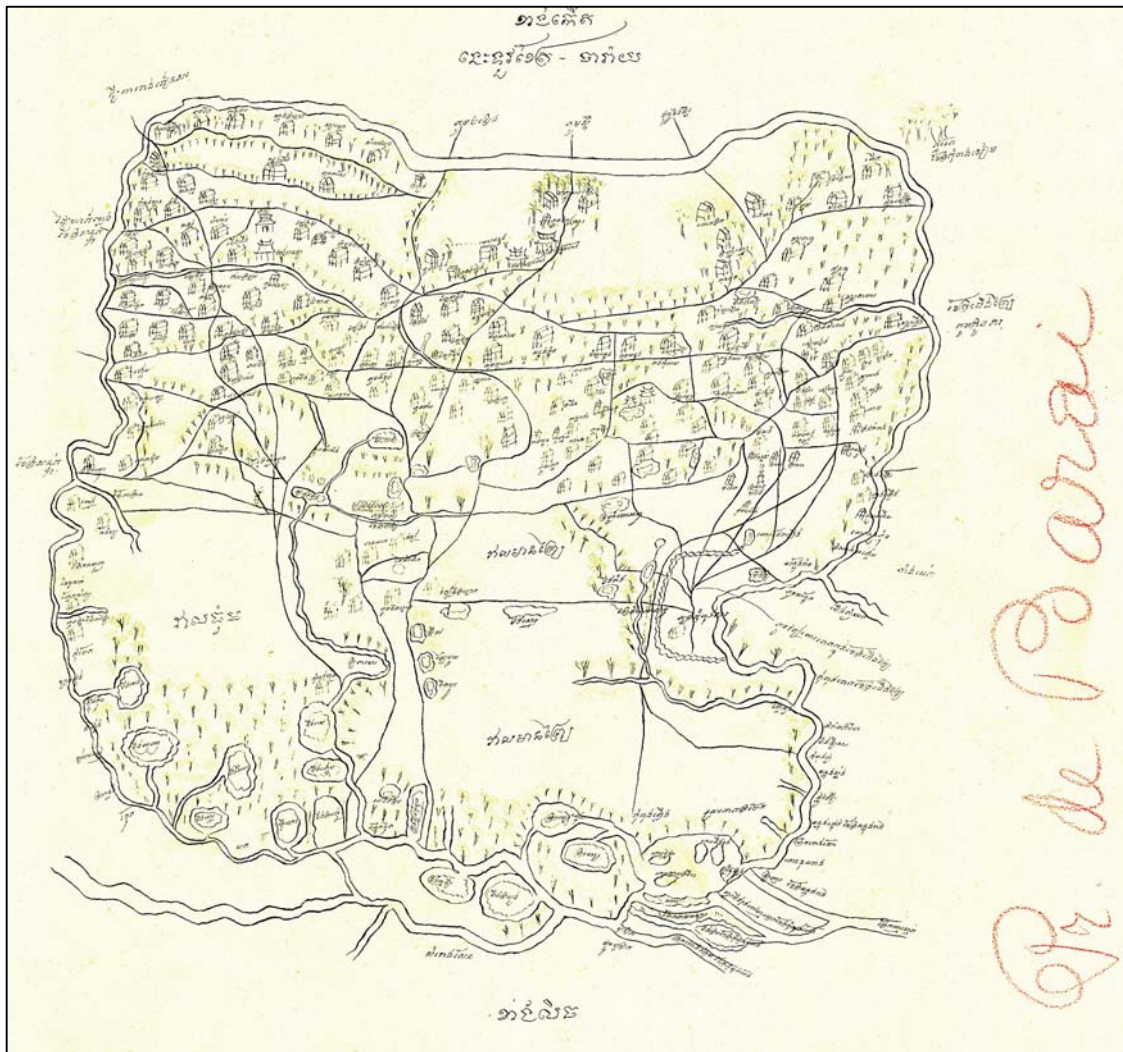
Kampong Thom, 1953¹⁷²

Baray, un exemple d'évolution des paysages ruraux

L'exemple du *sruk* de Baray montre que l'évolution des paysages ne se limite pas au chef-lieu. Pour l'étudier, nous disposons des récits des voyageurs, mais surtout de plusieurs cartes de Baray. La plus ancienne est une carte cambodgienne de 1897 qui témoigne de la

¹⁷² Service géographique de l'Indochine, campagne de prise de vue aérienne Indochine 68, 1953, Institut géographique national.

manière dont les dignitaires cambodgiens se représentent alors l'espace. Les deux autres sont des cartes de la région autour de Baray au 1/100 000^e dressées par le service géographique de l'Indochine en 1911-1913 et 1951. Elles peuvent être complétées par des photographies aériennes au 1/40 000 prises en 1952, ainsi que par les témoignages dont nous disposons sur cet espace, notamment l'étude du géographe Jean Delvert.



Baray, 1897¹⁷³

Comme le montre la carte de 1897, l'ouest de Baray est alors beaucoup moins peuplé que l'est. La province peut être divisée en deux parties. La partie occidentale, entre un axe nord-sud qui passe par le chef-lieu de la province et un chapelet d'étangs de long du *sdin* Chinit, où les villages sont rares. Cet espace est alors présenté comme couvert de *vāl*, de vastes plaines découvertes et de *vāl māl braiy*, plaines parsemées de bosquets forestiers.

¹⁷³ Collection EFEO.

Dans les années 1910, sur les cartes du service géographique de l'Indochine, les massifs forestiers ont laissé la place à des bamboueraies. Cette zone est celle qui est recouverte par les eaux du Tonlé Sap lors de la saison des pluies. Elle n'est pas davantage occupée à la fin de la période coloniale qu'en 1897. Les villages et les rizières se concentrent à l'est de la province. Les espaces les plus peuplés, ceux où la densité de villages est importante, sont les mêmes en 1897, 1913 et 1951 : les rives du *sdjñ* Chinit au nord de Baray, l'espace à proximité du plateau de terre rouge à l'est, dans la région de Chamkar Andong-Triel et le sud-est de la province dans les *ghum* de Chralong, Soyong et Pongro. La route RC 1^{bis} les traverse selon un axe nord-sud à partir des années 1920. Les cartes de 1913, avant la construction de la route, et de 1951, après la construction de la route, ne montrent pas de déplacements de villages vers celle-ci. La qualité des terres reste le premier facteur d'implantation des villages. Lorsque l'on compare la carte de 1897 et celle de 1913, on s'aperçoit que de nouveaux villages apparaissent dans la zone déjà densément peuplée, tels *bhumi* Tuol Siem dans la commune de Chong Dong, Prey Toul à Balang, *bhumi* Srangê à Chhoukhsach, ou que certains se sont dédoublés, tels Lang Chey. Face à la croissance démographique, les habitants restent à proximité des espaces occupés par leurs parents ce qui en accroît la densité. Les photographies aériennes prises en 1953 de la vallée du *sdjñ* Chinit ou des alentours de Baray montrent une forte occupation des sols, soit en rizières, soit en habitations. Les terrains restés plantés en forêt ou non cultivés sont rares¹⁷⁴.

En 1884, Auguste Pavie qui traverse la partie nord de la province de Baray la décrit ainsi :

Plaine riche et très habitée, dans laquelle sur certains points en vue de la route, les villages sont si pressés qu'on croirait voir une seule et vaste agglomération. À 27 kilomètres du confluent, on exploite sur ses bords des gisements de coquilles dans lesquels on a trouvé un grand nombre d'objets en pierre polie et en bronze¹⁷⁵. À mesure qu'on s'éloigne du Stung Chinit, le sol s'élève, un terrain inculte succède d'abord aux rizières, c'est le commencement de la partie sud du plateau. Bientôt apparaît une forêt si exubérante, que les indigènes qui l'habitent par endroit, l'ont nommée « jardin profond ». À sa limite, se présente Speu, centre habité par des

¹⁷⁴ Campagne Indochine 94, Service géographique de l'Indochine, 1953, Institut Géographique National.

¹⁷⁵ Allusion au site archéologique préhistorique de Samrong Sen.

Kiams¹⁷⁶, où sont apportés les produits de la forêt et au premier rang desquels figure la gomme-gutte. »¹⁷⁷

Ce que Pavie décrit comme une forêt exubérante sur le plateau correspond à la couverture végétale de la calotte de terre rouge. La carte du gouverneur de Baray de 1897 montre effectivement une suite dense de villages entre le *sdīn* Chinit et Speu (ភ្នំម្លី sur la carte).

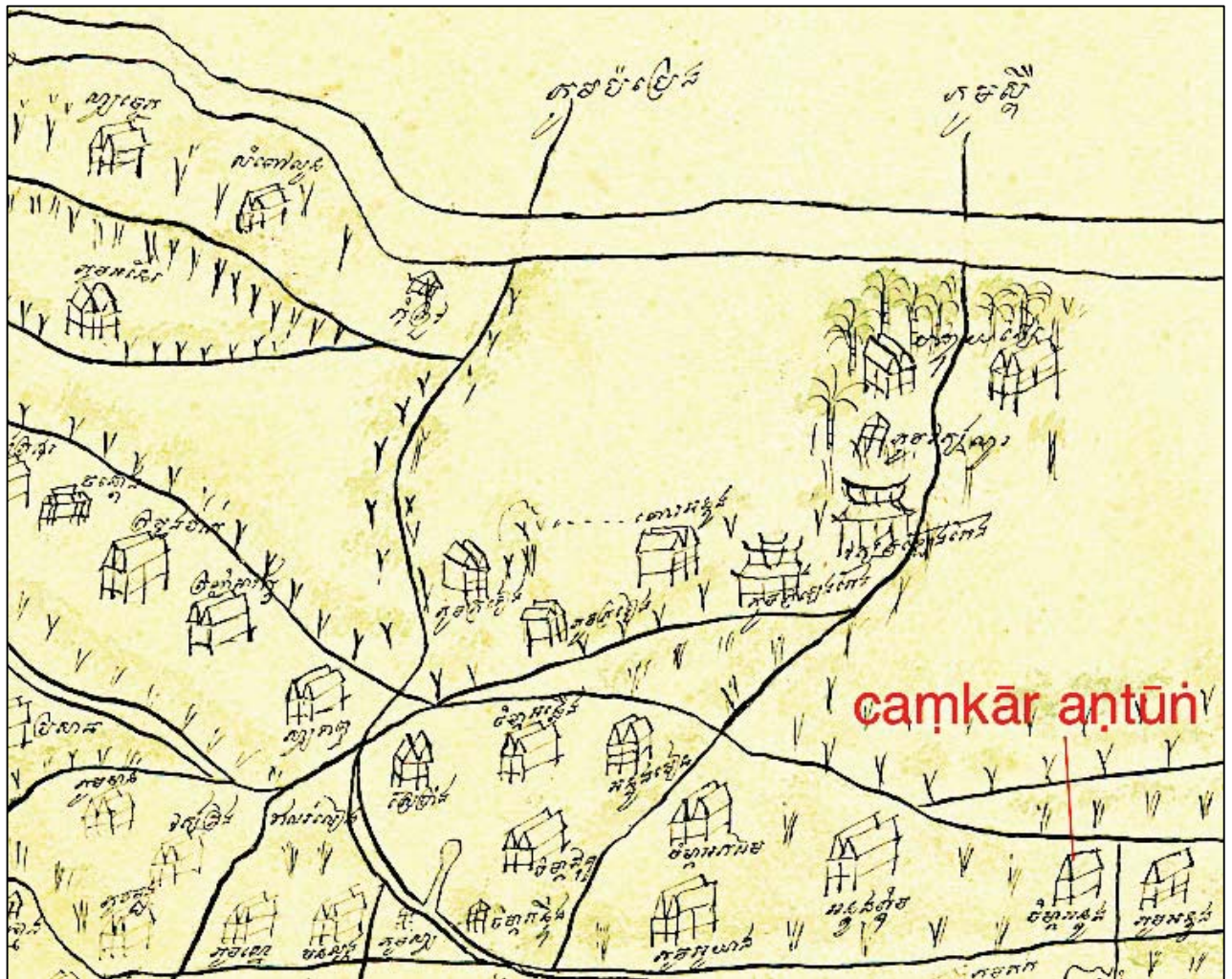
La forêt elle-même est loin d'être déserte. Le terme « jardin profond » correspond très probablement à *caṃkār aṅtūn*¹⁷⁸ qui désigne un village et non la forêt comme le montre sans ambiguïté le dessin d'une maison qui l'accompagne. Dans ce contexte géographique le terme *caṃkār* renvoie non à un jardin, mais à un essart. C'est ce village qui donne son nom à la plantation d'hévéa de Chamkar Andong qui se crée à partir de 1927 sur la calotte de terres rouges¹⁷⁹. Quelques années plus tard, 1 300 hectares de plantation d'hévéa ont remplacé la forêt et les essarts. La plantation d'hévéas s'est établie le long de la route, entre celle-ci et le village de Chamkar Andong à l'ouest. Elle est dotée d'une piste d'aviation. Au sud-ouest du village, la forêt a laissé la place à un vaste espace mis en culture en rizières humides. En comparant les cartes du service géographique de l'Indochine de 1911 et 1951, on voit clairement l'émergence d'un véritable réseau routier articulé autour de la route coloniale, particulièrement dense dans la zone de rizières située à l'est de la route.

¹⁷⁶ Chams.

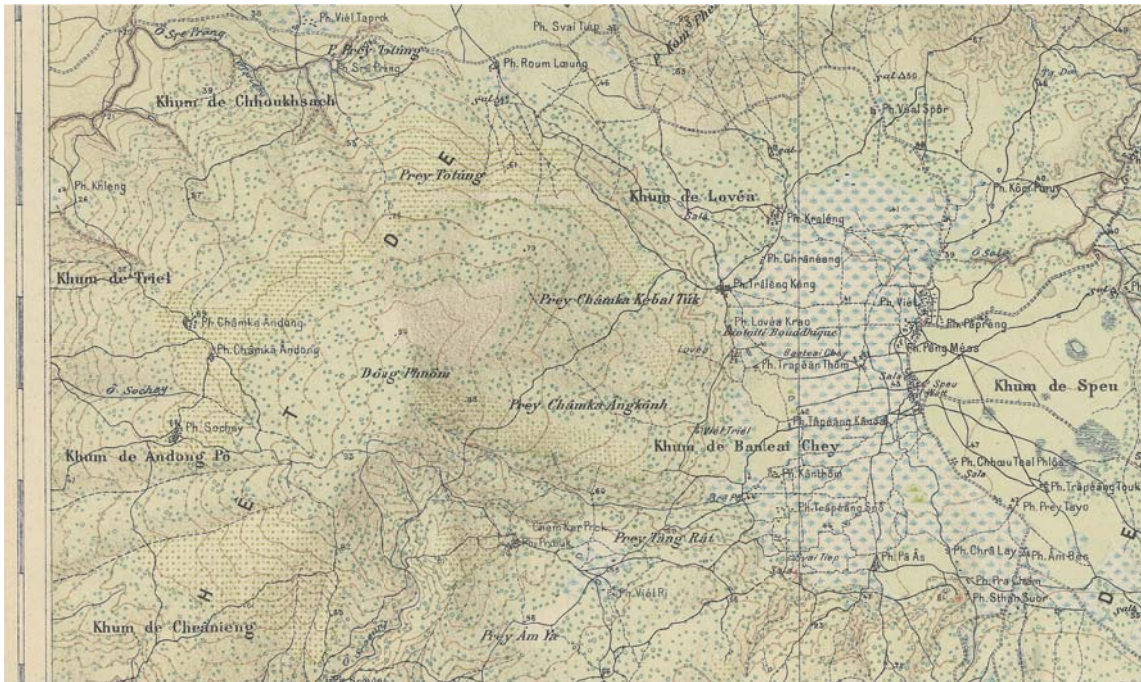
¹⁷⁷ Auguste Pavie, *Mission Pavie Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et voyages, t.I, Exposé des travaux de la mission (introduction, première et deuxième périodes, 1879 à 1889)*, Paris, Leroux, 1901, p. 107. Voir aussi les citations proposées par Delvert, 1994, p. 431-432, 441.

¹⁷⁸ *Caṃkār* désigne les champs secs et les jardins par opposition aux rizières inondées ; *aṅtūn* désigne un puits, une citerne, une mine, un endroit enfoui dans le sol.

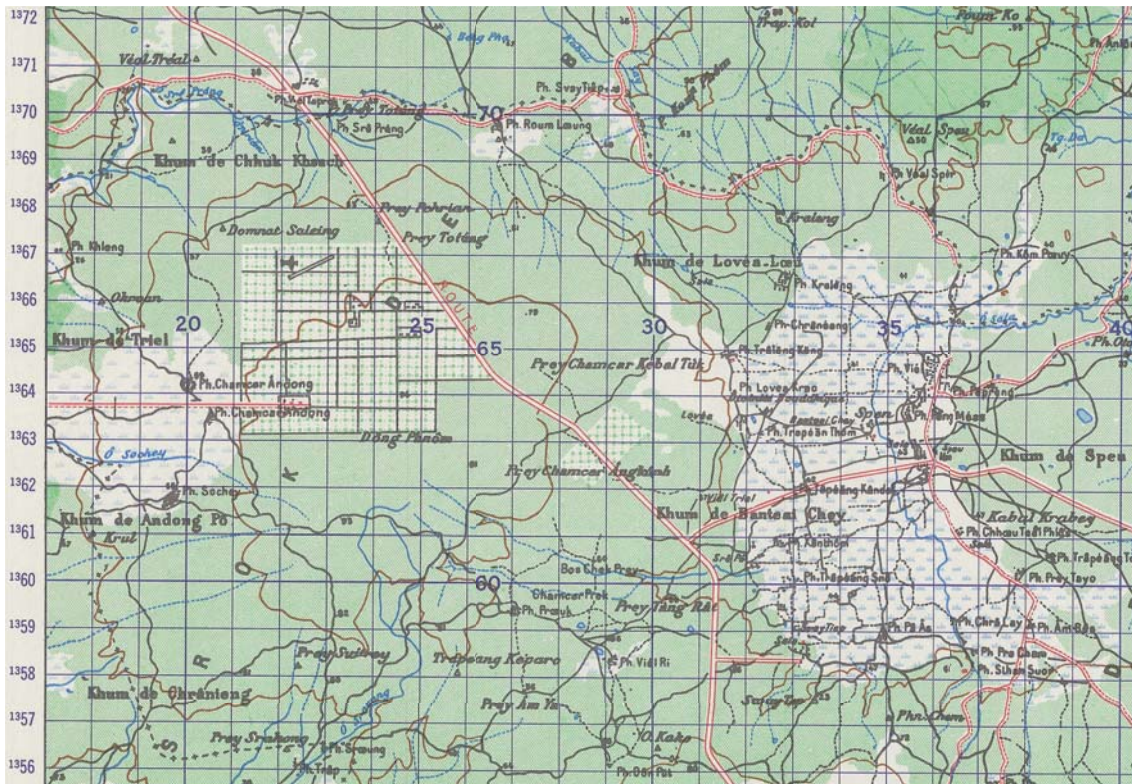
¹⁷⁹ La calotte de terres rouges est décrite par Yves Henri, inspecteur général de l'agriculture comme « uniformément cohésive, meuble, filtrante, profonde, riche en humus, de couleur rouge brun en surface passant assez rapidement au rouge brique foncé en sous-sol », Henri, 1931, p. 39.



Carte de la province de Baray, EFEQ, 1897, détail.



Chamkar Andong, carte au 1/100 000^e du Service Géographique de l'Indochine, 1911.¹⁸⁰

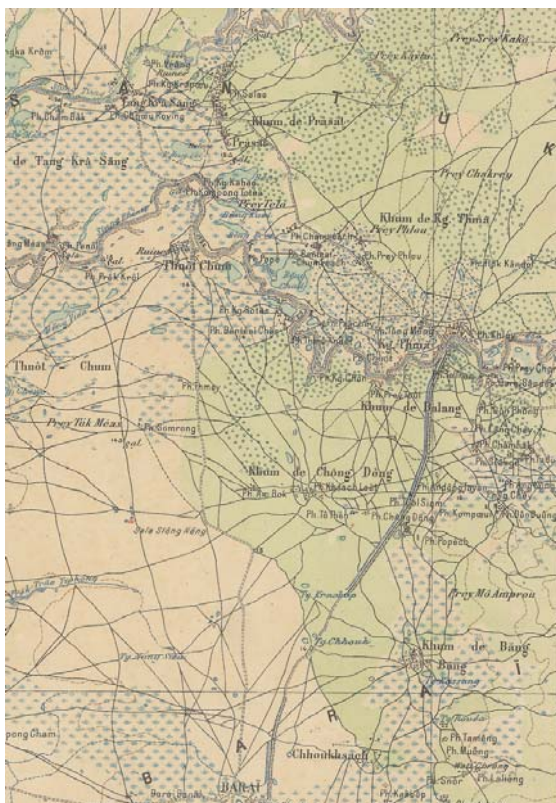


Chamkar Andong, carte au 1/100 000^e du Service Géographique de l'Indochine, 1951.¹⁸¹

¹⁸⁰ Institut Géographique National.

¹⁸¹ Institut Géographique National.

En 1917, le docteur Dufossé indique que la forêt couvre un tiers de sa superficie de la circonscription, ce qui est très probablement sous-évalué¹⁸². À partir de 1926-1927, les exploitations forestières commencent à faire face à un problème structurel : les bois de qualité situés à proximité des cours d'eau ont été coupés. Ces défrichements sont particulièrement importants dans la région de Baray, où depuis le début du XX^e siècle, l'exploitation des bois par des entrepreneurs malais le long du *sdjñ* Chinit a pris des proportions considérables. Ces anciennes forêts sont transformées en rizières lorsque la qualité des sols le permet. Deux extraits des cartes de la région de Baray de 1913 et 1951 sont à cet égard particulièrement éloquentes. Comme les différents résidents de Kampong Thom le rapportent eux-mêmes, l'augmentation de la production rizicole est essentiellement le résultat des défrichements et de l'augmentation des surfaces cultivées, et non d'une amélioration des rendements.



Baray, carte du service géographique de l'Indochine (extrait), 1913, IGN



Baray, carte du service géographique de l'Indochine (extrait), 1953, IGN

¹⁸² M. Dufossé, *Monographie de la circonscription de la circonscription résidentielle de Kompong-Thom*, Saigon, Imprimerie de l'Union Nguyen Van Cua, 1918, p. 1.

Ces deux cartes montrent la même région à 38 ans d'intervalle. On y voit très clairement le recul de la forêt le long du *sdjñ* Chinit et au sud dans le *ghum* de Chong Dong, notamment le long de la RC 1^{bis}. La haute futaie a totalement disparu des rives du *sdjñ* Chinit. Les sources dont nous disposons tendent à montrer que ce recul de la forêt date pour l'essentiel des années 1920. Le même phénomène s'observe le long du *sdjñ* Stong, du *sdjñ* Sen et de la Skaramone. Ce recul de la forêt est à mettre en relation avec l'augmentation des attaques d'éléphants au début des années 1920 liée à la destruction de leur habitat¹⁸³.



Maison teo chew à Baray, janvier 2013. Photographie : Mathieu Guérin

Les travaux du géographe Jean Delvert montrent une croissance importante des densités de population dans la première moitié du XX^e siècle et donc une pression accrue sur la terre, notamment dans les zones les plus peuplées. Alors que sur la rive nord du Tonlé Sap, les densités moyennes sont en 1921 partout inférieures à 20 habitants par km², en 1957, elles dépassent les 100 habitants par km² dans les *ghum* de la vallée du *sdjñ* Sen

¹⁸³ Sur les liens entre destruction de l'habitat et augmentation des attaques d'éléphants, voir Laura Chartier, Alexandra Zimmermann, Richard J. Ladle, « Habitat loss and human–elephant conflict in Assam, India: does a critical threshold exist? », *Oryx*, vol. 45, n°4, octobre 2011, p. 528-533 ; Varun R. Goswami, Divya Vasudev, Madan K. Oli, « The importance of conflict-induced mortality for conservation planning in areas of human–elephant co-occurrence », *Biological conservation*, n°176, 2014, p. 191-198.

autour de Kampong Thom, et atteignent entre 200 et 500 habitants par km² autour de Baray. Les rives des cours d'eau et certains espaces le long de la RC 1^{bis} sont alors densément peuplés¹⁸⁴. La physionomie des principaux centres ruraux change. Baray se dote de bâtiments en dur. On y trouve encore au début du XXI^e siècle le long de la route, une maison teo chew en brique, probablement des années 1930 et en très mauvaise état, qui pourrait être celle de l'entrepreneur Tea Meng Ly. À Baray, mais aussi à Soyong, l'éclairage public à l'électricité est installé dès les années 1930. Une taxe versée par les habitants permet d'acheter le pétrole nécessaire aux groupes électrogènes¹⁸⁵.

On observe sur les cartes du service géographique de l'Indochine un accroissement important des superficies en rizières. Entre 1924 et 1925, la superficie des rizières déclarées cultivées pour l'ensemble de la résidence de Kampong Thom passe de 35 627 hectares à 50 049 hectares, soit une augmentation de 40% en un an. Les chiffres de 1924 étaient fortement sous-estimés. À partir de 1925, la déclaration des superficies cultivées et le paiement des impôts afférents peuvent être utilisés comme preuve de possession devant les tribunaux, et les paysans ont davantage intérêt à déclarer leurs terres, ce qui réduit les sous-déclarations. Ensuite, cette surface décroît pour redescendre à 37 127 hectares en 1929, auxquels s'ajoutent 22 738 hectares gardés en jachère contre 12 775 hectares en 1925, soit des superficies totales de rizières de respectivement 62 824 hectares en 1925 et 59 865 hectares en 1929, un recul qui s'explique par l'épizootie qui touche les troupeaux de Kampong Thom en 1928-1929. En 1943, la superficie des rizières est estimée à 80 000 ha, sachant que le nord de la province a alors été rattachée au Siam¹⁸⁶. La tendance est à une forte augmentation des espaces cultivés en rizières en eau, 60% entre 1925 et 1943.

¹⁸⁴ Delvert, 1994, p. 305-321, cartes 11 et 12.

¹⁸⁵ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1936, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

¹⁸⁶ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1943, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

Chapitre 6 – Une société rurale modernisée ?

កុំឈ្លោះនឹងស្រី កុំជួញនឹងមន្ត្រី កុំក្តីនឹងចិន

kum jhloh niñ srī kum juoñ niñ mantrī kum ktī niñ cin

Ne te dispute pas avec les femmes, ne commerce pas avec les dignitaires,
n'aie pas de procès avec les Chinois

Dans la conclusion de sa *Monographie du Cambodge* publiée à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de Vincennes, l'administrateur colonial René Morizon expose ce qu'est à ces yeux le bilan de la présence française sur le Cambodgien :

Cet être insouciant qui laissait en friche les riches terres du royaume, qui ignorait volontairement tant de richesses latentes, sent naître en lui le goût de la prospérité. L'appât du gain, l'amour du travail qui font la force des peuples agricoles [...] À l'abri des vexations dont il était jadis l'objet et dans le calme que fait régner la France, il commence à se découvrir peu à peu un penchant bien légitime pour ce bien-être qu'il croyait être l'apanage exclusif des classes dirigeantes et dont les mandarins lui avaient fait croire qu'il était exclu.¹

La France vise à transformer la société cambodgienne pour la rendre plus juste, plus équitable, plus moderne. Elle entend notamment s'attaquer à tout ce qui dans la société cambodgienne renvoie à un modèle féodal dans l'imaginaire occidental. De fait, l'action de la France a modifié les rapports et hiérarchies au sein de la société rurale cambodgienne.

¹ René Morizon, *Monographie du Cambodge*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, p. 272.

Les campagnes de Kampong Thom face à l'œuvre sociale de la France

Dans la suite de sa prise de contrôle sur l'administration du Cambodge, la France de la III^e République cherche à développer une « l'action civilisatrice ». Celle-ci, comme dans le reste de l'empire français, est déclinée autour de trois priorités : l'abolition de l'esclavage, la mise en place d'un système d'enseignement moderne, et l'assistance médicale.

De « l'esclave » au déclassé

- *L'abolition de l'esclavage et la réforme de l'engagement pour dettes*

L'abolition de l'esclavage est déjà une ancienne revendication de la puissance protectrice lorsque le résident supérieur du Cambodge Huyn de Verneville monte son coup de force et prend le contrôle du pays en 1897. Comme Milton Osborne et Alain Forest ont pu le montrer, la question de l'existence dans l'organisation sociale du Cambodge de statuts personnels assimilés à de l'esclavage est un motif de contentieux récurrent entre le protecteur et la royauté cambodgienne dans les premières décennies du Protectorat². Sur pression du représentant du Protectorat, le roi Norodom l'abolit une première fois en 1877 et modifie l'engagement pour dettes sans que ces réformes ne soient jamais appliquées. La convention Thomson de 1884 tente de l'imposer par la force sans davantage de succès. Ce n'est qu'après le coup de force d'Huyn de Verneville en 1897, que les Français sont en position d'imposer l'abolition de l'esclavage et une réforme de l'engagement pour dettes qui sont réellement appliquées.

Le 10 juillet, le 29 décembre 1897, et le 1^{er} février 1898 le roi Norodom doit signer trois ordonnances royales en ce sens. Les esclaves des particuliers et les *anak nār* sont libérés et soumis aux mêmes lois, règlements et impôts que les *anak jā*. Les engagés pour dettes obtiennent la prise en compte de leur travail dans l'amortissement du capital qu'ils ont emprunté ou dont ils sont redevables.

² Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 9-12, 64 ; Milton Osborne, *The French presence in Cochinchina and Cambodia : rule and response (1859-1905)*, Bangkok, White Lotus, 1997, p. 229.

Dans l'esprit des Français, avec ce qu'ils pensent être l'instauration de la propriété foncière, les esclaves ainsi libérés doivent venir grossir les rangs de la paysannerie khmère libre. Celle-ci est perçue comme correspondant à l'idéal français du « paysan-proprétaire-travaillant-seulement-avec sa famille »³.

Les ordonnances royales de 1897 et 1898 libèrent de leur statut plusieurs milliers de *anak nār* corvéables de la couronne ou des pagodes. Si l'*ukñā dhammār nīka(r)* estime en Conseil des ministres que « les *bal* et les *kaṃloḥ* se réjouiront »⁴, leurs réactions face à l'abolition de leur statut varie en fait selon le groupe de corvéables auxquels ils appartiennent. Pour certains, tels les *bal ṭamrī* capteurs d'éléphants, *bal ṭaek* exploitant les mines de fer, *bal braḥ rājā yān* chargés du palanquin royal, l'abolition n'est pas nécessairement une bonne nouvelle. Leur statut de *bal* les amenait à payer leur participation au fonctionnement de la royauté sous la forme d'une quantité fixe d'une production sur laquelle ils avaient acquis une certaine expertise ou un temps de service dont ils pouvaient se libérer par paiement d'une somme forfaitaire de dix ligatures. Les plaintes reçues par le résident de Kampong Thom lorsque les Français ont modifié le régime fiscal de certains d'entre eux en 1893 montrent bien que le statut de *bal* pouvait assurer une protection qui disparaît avec l'abolition. Dans une note présentée au Conseil des ministres en septembre 1897, un administrateur écrit que l'abolition du statut des *bal* et des *kaṃloḥ* peut rapporter plus de 4 000 piastres au Trésor en rentrées fiscales supplémentaires, tout en maintenant des cartes d'imposition gratuites dérogatoires pour les *bal braḥ srīratan trai* corvéables des pagodes⁵. Cette dernière mesure prise officiellement « par mesure de bienveillance » permet à l'administration d'éviter de s'aliéner le soutien des ordres monastiques qui conservent ainsi leur main d'œuvre bon marché pendant cette phase délicate. Ils la perdent dès que les Français sont sûrs de leur pouvoir. L'abolition entraîne la « suppression aussi de tous les mandarins spéciaux qui s'occupaient de l'administration des pols, kamlas, etc. »⁶. L'abolition du statut des *anak*

³ Georges Dupeux, *La Société française 1789-1960*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 180 ; Annie Moulin, *Les paysans dans la société française, de la révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, p. 145.

⁴ « *bal kaṃloḥ nīñ sāpāy cīt'* », minutes de la séance du Conseil des ministres du 27 décembre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24190.

⁵ Cazageux, note sur les Pols et les Komlas, 27 septembre 1897, minutes du Conseil des ministres, arch. nat. du Cambodge/rsc 24187.

⁶ Note du cabinet de la résidence supérieure, sd, minutes du Conseil des ministres, arch. nat. du Cambodge/rsc 24187, minutes des séances du Conseil des ministres des 28 octobre, 30 novembre, du 27 décembre 1897, et du 26 juillet 1898, arch. nat. du Cambodge/rsc 24187, 24189, 24190, 24195.

nār amène les Français à s'interroger sur les « privilèges accordés aux pols et komlās »⁷. Ce que les Français appellent privilèges est la possibilité pour les *bal* et les *kaṃloḥ* de cultiver des terres et de posséder des droits de pêche dans certains *braek* et *pīñ*. Dans la conception française, les *anak nār* étaient autorisés à mettre en culture des terres, qui depuis 1884 appartiennent au domaine, alors que pour les Cambodgiens ils cultivent les terres disponibles qui deviennent les leurs par la mise en culture. Après en avoir discuté en Conseil, les ministres décident de leur laisser leurs terres, mais de les soumettre aux impôts des paddy et des *camkār* dont ils étaient exemptés jusqu'alors. En revanche, leurs lieux de pêche sont intégrés à la ferme des pêcheries du royaume.

L'ordonnance du 29 décembre 1897 modifie la condition des engagés pour dettes en favorisant les possibilités de rachat. Parmi les engagés pour dettes vivant à Kampong Thom, quelques-uns sont alors des esclaves de particuliers originaires des hautes terres, véritables esclaves marchandises. Ils avaient officiellement changé de statut suite à l'ordonnance royale du 15 janvier 1877. En fait, leurs billets de dettes servent de titres de propriété pour les maîtres⁸. À Kampong Thom, ces esclaves de particuliers issus des hautes terres de la péninsule ne sont qu'un petit nombre d'individus. Lorsqu'en 1900, un « penong (sauvage) » demande à payer l'impôt pour la première fois, le percepteur ne sait que faire et demande des instructions à son ministre de tutelle⁹. On ne compte alors que huit *Bnañ* pour l'ensemble de la circonscription. Les ordonnances de 1897 permettent leur libération, sans que cela ne représente une modification radicale de l'ordre social. Beaucoup plus nombreux sont les *khñuṃ ge khmer* ou *kuoy*, engagés auprès d'un créancier. L'ordonnance royale fixe une valeur pour chaque mois de travail des engagés pour dettes, trois piastres pour un homme, deux piastres pour une femme, limite les intérêts de la dette à 3% par mois, plafonnés au montant du capital¹⁰. Tous les engagés qui après calcul ont remboursé leur maître deviennent immédiatement libérables. Adhémard Leclère, administrateur colonial très attaché à l'abolition, alors en poste à Kratié puis à Kampot a suivi de près l'application de l'ordonnance. Il explique

⁷ Minutes de la séance du Conseil des ministres du 27 décembre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24190. Le terme n'est pas traduit dans la version en khmer des minutes.

⁸ Mathieu Guérin, Gérald Vogin, « La paroisse des affranchis. Communauté, identité et religion dans le village de Kdol, Cambodge (1898-1979) », *Aséanie*, n°20, décembre 2007, p. 75-101.

⁹ Télégramme de *l'ājñā luoñ ghun pavar aggara Som* à *l'ukñā cākri*, 28 mars 1900, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

¹⁰ Ordonnance royale du 27 décembre 1897, bib. mun. d'Alençon, ms 705-1a, ms 706 ; Forest, 1980, p. 354-355.

qu'à Kratié lui et son successeur ont libéré plus de 150 engagés en deux ans et demi, mais que cela n'a pas été le cas partout. Si son collègue Paul Collard estime que « la situation des engagés pour dettes est réglée »¹¹, Leclère est plus critique. Il fustige les maîtres et les juges cambodgiens qui maintiennent les engagés en servitude.

J'ai eu connaissance d'un assez grand nombre d'affaires d'esclavage et je n'ai jamais, même une seule fois, trouvé un papier d'engagement refait au bout de l'année, conformément à l'ordonnance royale du 29 décembre 1897, et établissant le compte du débiteur. J'ai au contraire acquis la certitude que la mesure était demeurée lettre morte et que la condition des esclaves était restée ce qu'elle était avant 1897, c'est-à-dire ce que l'avait fait l'ordonnance royale du 15 janvier 1877. Il n'y a plus au Cambodge d'esclaves à vie, mais on n'y observe pas l'ordonnance qui donne aux esclaves la faculté matérielle et mécanique de recouvrer leur liberté.¹²

Leclère poursuit en critiquant les dispositions prises par le législateur. La valeur assignée aux journées de travail des engagés lui paraît trop faible, ce qui est confirmé lorsque l'on compare ces sommes aux salaires payés aux journaliers, en général autour de 0,25 à 0,4 piastres par jour. Il s'insurge que le travail des enfants, des adolescents et des personnes âgées ne permette que de rembourser les intérêts et ne servent pas à amortir le capital de la dette, et enfin, que la valeur de la journée de travail des femmes soit inférieure à celle des hommes.

Pourquoi fixer le salaire de l'esclave femme aux deux tiers de celui de l'homme alors qu'il est démontré qu'au Cambodge le travail de la femme est plus constant que celui de l'homme, qu'il est journalier, de tous les instants et qu'il n'y a pas un homme esclave dans tout un village qui fournisse un nombre d'heures de travail faites par une femme esclave ou pauvre.¹³

- *Un processus inachevé*

L'engagement pour dettes reste une réalité des campagnes cambodgiennes pendant toute la période du Protectorat, et même au-delà. Si l'on en croit la plupart des

¹¹ Paul Collard, *Cambodge et Cambodgiens. Métamorphose du royaume khmèr par une méthode française de protectorat*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925, p. 149.

¹² Adhémard Leclère, minutes d'un rapport sur les effets de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897, 28 juin 1900, Bib. mun. d'Alençon, ms 705 6.

¹³ Adhémard Leclère, ancien ouvrier typographe puis journaliste radical proche de Clémenceau montre un intérêt marqué pour le bien-être des membres des classes laborieuses (voir Grégory Mikaelian, *Un partageur au Cambodge : biographie d'Adhémard Leclère, suivie de l'inventaire du Fonds Adhémard Leclère*, Cahiers de Péninsule n°12, Paris, 2011, p. 29-50). Minutes d'un rapport sur les effets de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897, 28 juin 1900, Bib. mun. d'Alençon, ms 705 6.

chercheurs de l'époque de la colonisation, l'engagement pour dettes se serait transformé en une forme de salariat dans laquelle le débiteur rembourse par son travail la somme qui lui a été avancée. C'est exactement ce qu'écrivent Guy Porée et Evelyne Maspero en 1938 : « En 1897, les engagements pour dette étaient supprimés, les débiteurs insolubles qui entraient volontairement au service du créancier ayant droit à un salaire fixé par la loi, et les billets de dette ne devant pas donner plus de 3% d'intérêt »¹⁴. Jean Delvert aborde rapidement la question dans son étude sur la paysannerie khmère à la fin de la période coloniale :

Encore aujourd'hui, un débiteur qui ne peut pas rembourser, engage parfois un de ses enfants, généralement une de ses filles. Par contre l'esclavage pour dettes a été théoriquement et officiellement aboli.¹⁵

A contrario, Yves Henry est l'un des rares à témoigner du maintien d'un engagement pour dettes asservissant¹⁶. Or, quelques dossiers tirés des archives judiciaires de Kampong Thom permettent une immersion dans la condition des engagés pour dettes au XX^e siècle qui va dans le sens de l'analyse d'Yves Henry. Les archives sont toutefois par trop incomplètes pour qu'une étude sérielle soit possible. Les exemples dont nous disposons, comme l'affaire qui oppose le chinois Kho Im au paysan khmer Thong en 1919, permettent juste de comprendre certains mécanismes de domination, mais en aucun cas leur fréquence.

En 1919, le Chinois Hokkien Kho Im, 34 ans, marié se présentant comme cultivateur au *ghum* de Kampong à Chikreng porte plainte contre le Cambodgien Thong, veuf, 54 ans habitant du même *ghum*. Dans sa plainte, Kho Im explique que Thong lui a emprunté 250 piastres en août 1915 et que ne parvenant pas à payer les échéances, il a engagé sa fille de 20 ans Nin comme domestique, « *pumroeh sîr jhnuol* », littéralement « servante qui mange le salaire » selon le billet de dettes. En 1919, Nin s'enfuit de chez son patron et retourne chez son père. Kho Im poursuit alors le père en justice pour obtenir réparation. Le travail de Nin payait les intérêts de la dette. À un taux légal de 36% par an, le travail de Nin est donc valorisé à 90 piastres par an, soit environ 0,25 à 0,3

¹⁴ Guy Porée, Evelyne Maspero, *Mœurs et coutumes des Khmèrs. Origines, histoire, religions, croyances, rites, évolution*, Paris, Payot, 1938, p. 63

¹⁵ Jean Delvert, *Le Paysan cambodgien*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 483.

¹⁶ Yves Henry, *Économie agricole de l'Indochine*, Hanoi, Gouvernement général de l'Indochine, 1932, p. 65.

piastres par jour travaillé, auxquels s'ajoute la nourriture de Nin. Cet arrangement permet à Kho Im de bénéficier d'une main d'œuvre permanente bon marché et à Thong de ne pas creuser sa dette. Pendant l'enquête Nin explique qu'elle s'est enfuie après que Kho In l'a violée lors d'une absence de sa femme. Celui-ci reconnaît la relation sexuelle mais explique qu'elle était consentie. L'enquête de voisinage va dans le sens d'une relation amoureuse entre le patron et son engagée. S'il est impossible de déterminer aujourd'hui la réalité du viol, il n'en demeure pas moins que la relation asymétrique entre le maître et l'engagée plaçait celle-ci dans une situation de dépendance où il lui était difficile de se soustraire aux avances de son patron. Les codes cambodgiens en vigueur avant l'ordonnance de 1897 interdisaient les relations sexuelles entre un maître et une engagée, celles-ci pouvant entraîner la nullité de tout ou partie de la dette. Ce qui était utilisé pour déterminer le degré de faute du maître n'était pas le consentement, difficile à établir, mais la qualité de la femme, mariée, jeune fille, vierge ou veuve. En 1920, devant le tribunal de France, Kho Im exige et obtient le remboursement intégral de la somme qu'il avait prêtée à Thong, à laquelle s'ajoutent les intérêts depuis le départ de Nin et les dépens. Le tribunal ne tient pas même compte d'un amortissement du capital pendant les quatre années où Nin est restée au service de Kho Im comme stipulé par l'ordonnance de 1897¹⁷.

Cet exemple et d'autres qui apparaissent dans les affaires de justice de la résidence¹⁸ montrent que la relation entre l'engagé et son maître ne relève pas que d'une simple obligation contractuelle. Nin se retrouve bien dans une dépendance extrême vis-à-vis du créancier de son père à laquelle ni elle, ni son père ne sont en mesure de se soustraire, d'autant que la justice française se range du côté du maître. Les dossiers dont nous disposons montrent qu'il en est de même pour la justice cambodgienne lorsqu'elle est saisie. On comprend dès lors que la vision d'un engagement pour dettes modernisé après 1897 défendue par Porée, Maspero ou Delvert soit balayée par l'économiste marxiste cambodgien Hou Yuon dans sa thèse publiée en 1955.

La pratique du servage reste un fait social chez nous. À la ville comme à la campagne les féodaux, les grands bourgeois et les grands propriétaires s'entourent

¹⁷ Dossier de l'affaire Kho Im contre Thong, 1919-1920, arch. nat. du Cambodge/rsc 12992.

¹⁸ Voir par exemple arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

de nombreux domestiques, voire de familles entières de paysans appauvris et ruinés. Le servage pour dettes est un exemple du vestige du féodalisme.¹⁹

Jusqu'aux ouvrages de Ben Kiernan et Chanthou Boua²⁰, les écrits de Hou Yuon, militant d'extrême gauche et futur cadre Khmer rouge, étaient considérés comme irrecevables. Or, nous disposons de suffisamment de données éparses à travers les archives judiciaires tendant à corroborer la thèse de Leclère, Henry puis Hou Yuon du maintien d'une servitude pour dettes qui relève bien plus d'une relation de domination que d'un lien contractuel. Pire, la procédure de l'engagement pour dettes continue d'être utilisée pour dissimuler des trafics d'êtres humains basés sur le rapt, comme cela était le cas pour les habitants des hautes terres vendus comme esclaves de particuliers au Cambodge entre 1877 et 1897²¹. Ainsi en 1916, le résident de Kampong Thom condamne quatre Vietnamiens à trois ans de prison pour avoir vendu un adolescent vietnamien de quatorze ans qui était au service de l'un d'eux et un Cambodgien de douze ans enlevé de force. Les jeunes garçons ont été présentés comme des engagés à un créancier sino-khmer qui avance la somme de 70 piastres aux malfaiteurs pour les prendre à son service²².

- *La condition des engagés et des salariés ruraux*

Alors que l'engagement pour dettes perdure, le développement du travail salarié s'accompagne de l'apparition d'une nouvelle classe sociale, celle des ouvriers agricoles. Madame Maham, une grand-mère kuoy dont le père était employé à l'année sur la plantation d'hévéas de Christianville, explique que la vie était dure, que les salaires étaient faibles, même s'ils augmentent à « l'époque de Sihanouk ». Les travailleurs n'avaient accès ni au médecin, ni à l'école²³. D'après Yves Henry, les ouvriers agricoles à l'année sont généralement logés, nourris, et reçoivent deux vêtements par an. L'employeur paie souvent leur impôt personnel²⁴. Il estime leur coût à environ 100 piastres par an ou par saison. Pour Hou Yuon, « Les salaires journaliers moyens

¹⁹ Hou Yuon, *La paysannerie du Cambodge et ses projets de modernisation*, thèse de doctorat, université de Paris, 1955, p. 149.

²⁰ Ben Kiernan et Chanthou Boua (éds.), *Peasants and Politics in Kampuchea, 1942-1981*, London, Zed Press, 1982, 401 p.

²¹ Guérin et Vogin, 2007.

²² Dossier de l'affaire ministère public contre Trần Văn Ngo dit Hiếu, Nguyễn Văn Đồn, Nguyễn Lê Van Khá, Lê Văn Giao, chau Mau, 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 18479.

²³ Entretien avec Madame Maham, née vers 1935, Beng Per, 31 juillet 2015.

²⁴ Henry, 1932, p. 64.

pratiqués sont très variables. Ils sont en fonction de l'offre et de la demande, du prix du paddy, de l'âge, du sexe et des régions »²⁵. Ils tournent entre 0,25 et 0,5 piastres par jour et un à trois repas à la veille de la Grande Crise, pendant laquelle ils s'effondrent. Les salaires minima mis en place en 1937 dans la foulée de la victoire du Front populaire en France restent très bas, 0,3 piastres pour les hommes, 0,2 piastres pour les femmes et entre 0,1 et 0,15 piastres pour les enfants à Kampong Thom²⁶. Toutefois, certaines activités exigeant une expertise technique paient beaucoup mieux. D'après les renseignements recueillis par Rotha Seang, membre de la commission des mœurs et coutumes, à Chikreng en 1948, les salaires des employés des pêcheries pouvaient atteindre 200 à 300 piastres par mois. Les pêcheurs rentraient chez eux à la fin de la saison sèche avec un pécule de 500 à 1 000 piastres. Ces chiffres très élevés fournis sont à prendre avec circonspection. Il est toutefois probable que les salaires payés étaient très corrects et permettait d'injecter de l'argent frais dans le budget du ménage de retour au village²⁷.



Yāy Maham à Beng Per, Kampong Thom, 2015

²⁵ Hou, 1955, p. 146.

²⁶ Arrêté du résident supérieur du Cambodge du 30 novembre 1937.

²⁷ Rotha Seang, « *Pravati hetu ambī rapar rak daduol dān* [Histoires à propos de la manière de chercher à se nourrir] », in Olivier de Bernon, Kun Sopheap, Leng Kok An, Vann Narith, Suong Sereykosal, Suon Kosal (éds.), *Les traditions du Cambodge d'après les documents de la Commission des Mœurs & Coutumes*, Phnom Penh, UNESCO, EFEO, vol. 2, 2018, p. 567.

Beaucoup de journaliers sont des micro-proprétaires ou des fermiers qui consacrent leur temps libre, après avoir achevé leurs propres travaux, à s'employer chez les grands ou moyens propriétaires afin de gagner l'argent nécessaire à rembourser les avances qui leur ont été consenties et à payer l'impôt, notamment la capitation. Les archives fiscales et judiciaires montrent qu'il y a aussi parmi eux de nombreuses personnes qui ne possèdent aucune terre²⁸.

Les réponses aux questionnaires envoyés par la commission Guernut en 1937 sur l'alimentation et les habitations des colonisés se basent sur des études de cas de ménages représentatifs des différentes strates sociales des sociétés colonisées. Pour le Cambodge, des séries de documents émanant des résidences de Kratié, Siem Reap, Takéo, Pursat, Svay Rieng, Kampong Chhnang, Kampong Speu et Kompong Cham sont disponibles. Pour Kampong Thom, seul un questionnaire sur l'alimentation a pu être retrouvé. Les enquêtes sur les habitations des autres résidences donnent en général non seulement une description des maisons à partir d'exemples précis, souvent accompagnée de plans, mais aussi une liste des personnes qui y vivent. Les réponses aux questionnaires comprennent souvent des exemples de budgets de ménages et parfois une liste de leur capital mobilier. Dans la quasi-totalité des cas de présentations de maisons riches ou aisées, celles-ci abritent des serviteurs. Ces domestiques qui aident au travail de la maison et de l'exploitation agricole sont en général logés dans des dépendances en paillote à proximité immédiate de la maison de leurs maîtres²⁹. L'enquête montre que les ouvriers agricoles et les micro-proprétaires doivent absolument trouver à s'engager pour nourrir leur famille et payer leurs impôts. À Takeo et à Kampong Cham, les budgets des familles pauvres choisies pour l'enquête sont structurellement déficitaires, à l'équilibre à Siem Reap, et légèrement bénéficiaires,

²⁸ Mathieu Guérin, « Khmer Peasants and Land Access in Kompong Thom Province in the 1930s », *Journal of Southeast Asian Studies*, octobre 2012a, 43/3, p. 441-462.

²⁹ Sur 25 dossiers retrouvés, seuls quatre maisonnées n'ont pas de domestiques. Les paysans riches, les commerçants sino-khmers et chinois, les notables en ont presque tous, en général un ou deux. Celui qui en a le plus est un planteur de poivre sino-khmer de Takeo qui entretient 4 serviteurs et 2 servantes. Certains ménages de fortune moyenne voire modeste, tels ce paysan possédant 5 hectares qui a 2 jeunes domestiques à gage ou des ménages vietnamiens de Pursat ont des serviteurs, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95, 96.

grâce aux salaires reçus, à Kampong Chhnang et Svay Rieng. L'alimentation représente jusqu'à 90% du budget familial annuel³⁰.

Chez les pauvres, on ne voit qu'un plat de soupe aux légumes par repas ou un plat de poisson cuit à la broche. Ou pire encore, ils n'ont que l'unique plat de pâte de poisson ou un peu de sel pilé avec des fruits verts des tamariniers³¹.

En absence d'embauche suffisante, il est nécessaire pour eux de chercher leur nourriture en forêt, notamment des tubercules, même les années de bonne récolte. Les pauvres sont ainsi affectés par la déforestation qui a considérablement réduit les possibilités de cueillette pendant les premières décennies du XX^e siècle dans les zones les plus peuplées.

Ces manouvriers qui doivent se louer pour survivre apparaissent particulièrement vulnérables. Ils ont structurellement du mal à assurer le minimum vital à leur famille. De plus, leur absence de fixation par la terre les rend suspects aux yeux de l'État et de ses représentants. L'introduction du délit de vagabondage dans le code pénal cambodgien de 1924, inspiré du code pénal français, les projette en marge de la société.

Art. 362. Tout individu de sexe masculin, âgé de plus de dix-huit ans et de moins de soixante ans, valide et sain d'esprit, ne se livrant habituellement à aucun travail et ne justifiant, d'autre part, d'aucun moyen avouable d'existence, est constitué en état de vagabondage et passible de ce chef d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an. Les femmes, dans les mêmes conditions d'âge et de validité physique, sont passibles desdites peines, lorsqu'elles pratiquent la mendicité publique.³²

En dehors des jours où ils ont trouvé à s'embaucher, les manouvriers peuvent s'inscrire dans cette définition. En 1933, alors que la Grande Crise produit ses effets sur Kampong Thom, 105 hommes sont emprisonnés pour « vagabondage sans carte », soit le tiers des personnes emprisonnées. Ils ont été arrêtés en pleine crise économique marquée notamment par l'absence de numéraire pour non-paiement de la capitation et parce que l'administration considère qu'ils ne peuvent justifier « aucun moyen avouable

³⁰ Enquête sur l'alimentation des indigènes, commission Guernut, 1938, Takeo, Svay Rieng, Kampong Cham, Siem Reap, Kampong Chhnang, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

³¹ Tep Phan, *cauhvāysruk* de Treang, enquête sur l'alimentation des indigènes, commission Guernut, 1938, Takeo, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

³² *Code pénal promulgué par ordonnance royale du 25 août 1924, modifié par ordonnance royale du 16 mai 1929*, Imprimerie du gouvernement, Phnom Penh, 1929, p. 78.

d'existence ». Bien loin de l'image du vagabond errant sur les routes, 57% de ces hommes vivent dans leur *ghum* d'origine et sont mariés, montrant une bonne intégration dans leur communauté villageoise. C'est bien la politique coloniale répressive qui les exclut du corps social par une criminalisation de la pauvreté³³. Hou Yuon dénonce dans sa thèse la misère de ceux qu'il appelle le semi-prolétariat agricole, soit « des paysans-fermiers partiels, des paysans pauvres, des paysans sans terre, des engagés pour dettes issus des familles paysannes nécessiteuses complètement ruinées » :

Les voyageurs au Cambodge pouvaient voir les bandes de mendiants, hommes et femmes, jeunes et vieux, parcourir les villes et les villages en quête d'aumône. Il y a des familles entières chassées de leur village par la misère et par la faim.³⁴

Il souligne ici l'une des caractéristiques de ces paysans pauvres cambodgiens : leur mobilité qui leur permet de prendre la route pour chercher à s'employer là où l'on peut avoir besoin d'eux. Toutefois, le fait que la grande majorité de ceux qui sont arrêtés le sont dans leur commune de naissance tend à montrer qu'ils préfèrent chercher à travailler dans le cadre de leur espace social. Les migrations intérieures au Cambodge, et notamment l'exode rural, s'intensifient seulement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale³⁵.

Une étude portant sur trois *ghum* de Kampong Thom a permis d'évaluer la part de ces sans terres à 20% des ménages de ces *ghum* au début des années 1930. Si l'on intègre les micro-proprétaires qui doivent trouver à s'employer pour survivre, soit comme engagés, soit de plus en plus fréquemment comme travailleurs à gages, 34 à 38% des paysans louent leur force de travail à d'autres, des chiffres comparables, voire légèrement supérieurs à la proportion « d'esclaves » au Cambodge, estimée au tiers de la population avant 1897 par le colonisateur³⁶. Par l'introduction du travail salarié et le refus des autorités françaises de reconnaître un statut particulier à l'engagé pour dettes, les pauvres qui se mettent au service d'un plus aisé perdent les protections qui accompagnaient le statut personnel de *khñum ge*. Ils intégraient le groupe des

³³ Guérin, 2012a.

³⁴ Hou, 1955, p. 157.

³⁵ Delvert, 1994, p. 436-437.

³⁶ Sachant que cette évaluation est elle-même probablement surévaluée, voir chapitre 3.

dépendants de leur maître, *mcāḥ drāby'*, et à travers lui la clientèle de son *mekamḥlāmñ*. Ils se retrouvent marginalisés dans leur propre société, fragilisés face à l'arbitraire de l'État et aux pressions des usuriers³⁷. René Morizon affirme à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de 1931 que « le serf de jadis devient un propriétaire agricole »³⁸. C'est faux. Les *anak nār* pratiquant l'essartage ou la riziculture humide étaient déjà propriétaires de parcelles. Après 1898, les moins fortunés des *anak nār* sont allés grossir les rangs des engagés et des ouvriers agricoles. « Le serf de jadis » reste un engagé pour dettes ou devient un *jhnuol*, un salarié, parfois journalier, et qui dans ce dernier cas vit à partir des années 1920 dans la peur d'être arrêté pour vagabondage³⁹.

Les petits propriétaires exploitants ne sont pas à l'abri. Ils ont théoriquement de quoi subvenir aux besoins de leur famille, mais peuvent facilement basculer et se retrouver dans une situation où ils doivent engager leurs enfants, leur femme ou eux-mêmes, ou céder leur terre. Ils changent alors de catégorie sociale pour devenir engagés, ouvriers agricoles, fermiers ou métayers. Les mesures prises par les autorités pour garantir les paysans contre les usuriers, comme l'obligation à partir de 1938 de soumettre le billet de dettes à un visa des autorités, restent symboliques⁴⁰.

L'école française à la campagne

Pascale Bezançon a pu montrer que le volet éducatif de l'action de la France au Cambodge était resté modeste et tardif, ce qu'elle explique par un manque de moyens accordés par la puissance coloniale, mais aussi par les réticences des Cambodgiens à confier leurs enfants à un système éducatif dans lequel ils n'avaient pas nécessairement confiance⁴¹. Ce n'est qu'entre 1905 et 1908 que des écoles franco-cambodgiennes sont installées dans les chefs-lieux de résidences⁴². Les écoles primaires de plein exercice ou

³⁷ Mathieu Guérin, « De l'engagé pour dettes au vagabond : les paysans pauvres cambodgiens sous protectorat français », in Jean-Marc Moriceau et Philippe Madeline (éds.), *Les Petites gens de la terre. Paysans, ouvriers et domestiques. Moyen-Âge-XXI^e siècle*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2017, p. 263-270.

³⁸ Morizon, 1931, p. 272.

³⁹ Une prosopographie des familles pauvres cambodgiennes en situation coloniale reste à écrire.

⁴⁰ Ordonnance royale du 29 janvier 1938.

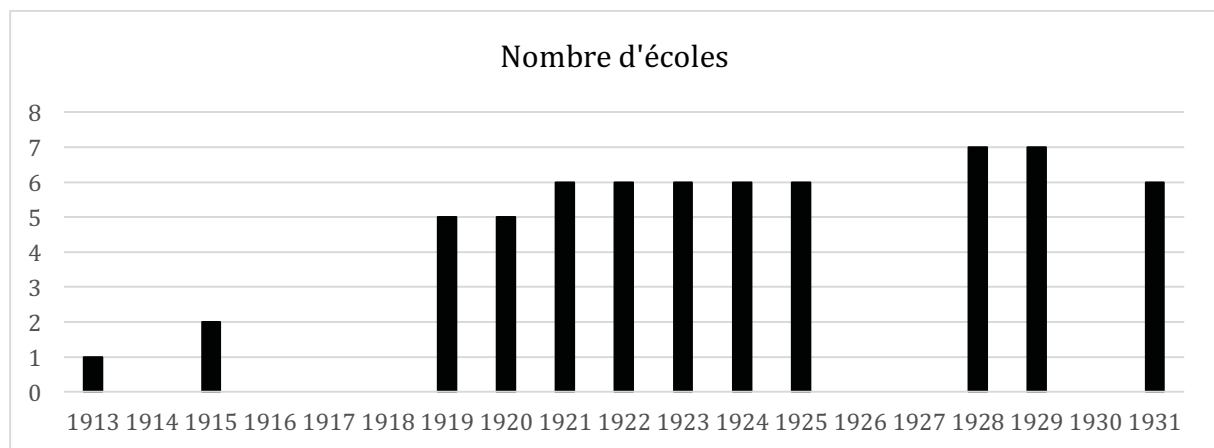
⁴¹ Pascale Bezançon, « L'impact de la colonisation française sur l'émergence d'un système éducatif moderne au Cambodge (1863-1945) », in *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, Phnom Penh, volume 2, 1999, p. 895-911 ; *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, L'Harmattan, Paris, 2002, 478 p.

⁴² Forest, 1980, p. 153.

écoles résidentielles représentent alors le *summum* de l'enseignement occidentalisé accessibles aux jeunes ruraux cambodgiens. Celle de Kampong Thom compte une centaine d'inscrits en 1913, dont seulement une soixantaine sont considérés comme présents. L'absentéisme des élèves est constamment dénoncé dans les rapports, notamment à la période des principaux travaux des champs. Une école pour filles existe entre 1915 et 1919, mais doit être fermée après le départ de l'enseignante⁴³. Elle ouvre de nouveau en 1927 et attire en une quinzaine de jours 25 écolières⁴⁴.

Dans les années 1920, l'enseignement franco-indigène se développe dans les provinces grâce à un volontarisme plus affirmé de la part des autorités françaises⁴⁵. De nouvelles « d'écoles de khet » installées dans les chefs-lieux de provinces et des écoles communales en sus de l'école résidentielle sont ouvertes. En 1930, l'enseignement franco-cambodgien est proposé dans les principaux centres commerciaux et administratifs de la résidence : Kampong Thom, Baray, Santuk, Stong, Kampong Khleang, Kampong Thmar.

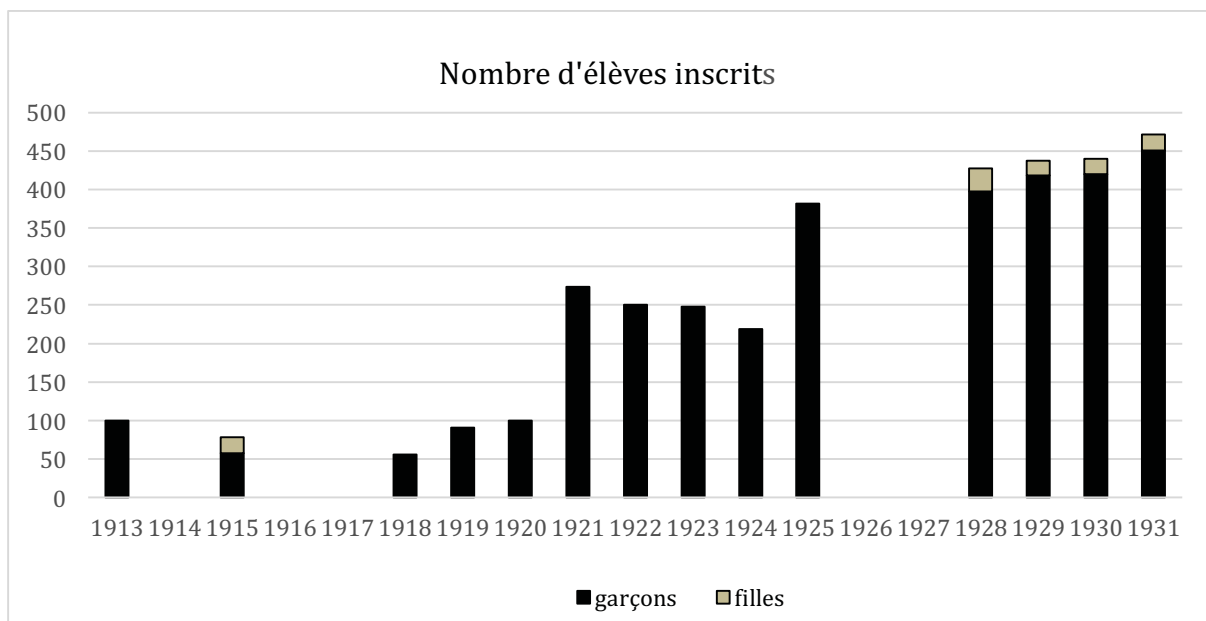
L'enseignement franco-cambodgien dans la résidence de Kampong Thom



⁴³ Rapport d'inspection de Kampong Thom, 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337 ; rapports trimestriels du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374, rapports annuels du résident de Kampong Thom/rsc 375.

⁴⁴ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 2^e trimestre 1927/rsc 374.

⁴⁵ Bezançon, 2002, p. 117-231.



L'enseignement dispensé dans les écoles franco-indigènes s'inspire des *curricula* et des méthodes d'enseignement en usage en métropole en les adaptant aux réalités locales. Les élèves suivent 16 à 18 heures de cours de français par semaine dès le cours enfantin. Dans la vague de réformes de 1924, une place plus importante est accordée au cambodgien dans l'enseignement élémentaire. Les instituteurs cambodgiens ou plus rarement vietnamiens, dont plusieurs sont affectés à Kampong Thom alors qu'ils ne parlent pas ou mal cambodgien, sont titulaires d'un diplôme d'études complémentaires, qui au Cambodge se prépare au collège puis lycée Sisowath à Phnom Penh. Toutefois, la majorité des enseignants sont des moniteurs qui n'ont que le certificat d'études primaires. Le premier instituteur français apparaît dans les archives en 1925. Il assure la direction de l'école résidentielle. Celle-ci est alors dotée de nouveaux bâtiments adaptés à leur fonction qui forment un « groupe scolaire », même si le vocabulaire grandiloquent de l'administration ne doit pas faire illusion. Il s'agit d'un bâtiment long en bois découpé en quatre salles pour accueillir cinq classes, sans eau, sans cour. Il constitue néanmoins une amélioration notable par rapport à ce qu'était l'école au début des années 1920, comme le dénonce le résident en 1921 :

Seule l'école du chef-lieu accuse une augmentation du contingent scolaire en tout point remarquable lorsque l'on songe aux conditions extravagantes dans lesquelles

les classes sont faites : 3 cours sont en effet réunis dans la même salle et c'est au milieu d'un brouhaha assourdissant que les maîtres font leur classe.⁴⁶

Les autres écoles de la province sont pour leur part décrites comme des « paillotes vermoulues »⁴⁷. Certaines comme à Stong, Baray, Kampong Thmar n'ont pas de bâtiments pendant des années et sont hébergées dans les pagodes ou des services publics. Moniteurs peu formés, bâtiments et matériel manquants ou dans un état déplorable, manuels inexistantes ou rares, on est bien loin des photographies présentées à l'exposition coloniale internationale de Vincennes⁴⁸. Les écoles sont évaluées par les résultats de leurs élèves aux certificats d'études. À partir de 1925, celles de Kampong Thom présentent une cinquantaine d'élèves au certificat d'études élémentaire indigène, 75 en 1930, avec des taux de réussite plutôt satisfaisants, entre 60 et 84% des candidats⁴⁹.

La concentration des écoles dans les chefs-lieux administratifs empêche la très grande majorité des enfants des zones rurales d'y avoir accès. Très peu d'élèves sont scolarisés à « l'école française ». En 1931, le taux de scolarisation des enfants de 8 à 18 ans dans le système franco-indigène est de moins de 2,5% des garçons et 0,1% des filles⁵⁰. Faute de listes des inscrits, il est difficile de savoir qui étaient les élèves qui suivaient ce cursus. Nous disposons cependant pour l'année 1916 d'une douzaine de dossiers nominatifs de demandes de bourses et de quelques listes de boursiers dans les années 1920⁵¹. En 1916, l'octroi des bourses scolaires est conditionné à la réussite à un concours devant un jury comprenant l'instituteur principal et deux administrateurs français. Le montant de

⁴⁶ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 3^e trimestre 1921, arch. nat. du Cambodge/rsc 374.

⁴⁷ Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 2^e trimestre 1922, arch. nat. du Cambodge/rsc 374.

⁴⁸ Voir *Le service de l'instruction publique en Indochine en 1930*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, 142 p.

⁴⁹ Rapports annuels du résident de Kampong Thom, 1920-1931, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375. Le taux moyen de réussite à cet examen au niveau national entre 1925 et 1930 est de 62%. Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, thèse de doctorat d'histoire, Paris, université Paris 7, 1995, p. 241.

⁵⁰ Les chiffres du recensement ne permettent pas de déterminer le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés. Mais en fonction de la pyramide des âges dans un pays entrant dans la deuxième phase de la transition démographique, on peut estimer que les 8-18 ans, tranche d'âge de fréquentation des écoles du système franco-cambodgien, représentent environ la moitié des moins de 18 ans recensés. Rapport annuel du résident de Kampong Thom, 1931, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375, recensement de la population du Cambodge, 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 26620.

⁵¹ Demandes des candidats aux concours de bourses scolaires, résidence de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 14975 ; état nominatif des boursiers de l'école de Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 32587, arrêté du 9 septembre 1927, boursiers de l'école de plein exercice de Kampong Thom, *Bulletin administratif du Cambodge*, 1927

ces bourses de vie est de cinq piastres par mois, soit environ la moitié de ce qu'un salarié agricole peut espérer gagner et vise à permettre aux élèves de payer les frais de leur séjour à proximité de l'école résidentielle. Les élèves présentés au concours sont âgés de 9 à 18 ans. Tous sont déjà élèves de l'école de Kampong Thom, soit en cours enfantin pour les moins de 12 ans, soit en cours préparatoire pour ceux de plus de 12 ans. L'âge élevé des élèves pour ces niveaux s'explique par le fait qu'« en général, les jeunes Cambodgiens ne viennent à l'école française qu'après avoir fréquenté la pagode où ils ont appris à lire et à écrire leur langue maternelle »⁵². Sept sur douze sont orphelins de père. Cinq sont fils de dignitaires. On trouve notamment Khun Nhin, fils du *subhā* de Treang Nuon, décédé, lui-même fils de Pen, ancien gouverneur de Kampong Svay. Trois seulement sont présentés comme fils de cultivateurs khmers. Un est en fait le fils d'un ancien dignitaire ; un autre est originaire de Pochentong près de Phnom Penh et a été confié par son père au gouverneur de Kampong Svay, Ros, qui l'inscrit au concours. Le dernier est présenté comme cultivateur dans le dossier, mais son acte de notoriété révèle des réseaux qui dépassent largement ceux d'un simple paysan. Il mobilise comme témoins deux lettrés de la résidence et l'ex-gouverneur Pen. Seuls trois candidats sont issus de milieux modestes. Deux frères, fils d'un cocher décédé et d'une servante de Phnom Penh, et le fils d'un coolie décédé et d'une servante de Bati. Ceux-ci sont présentés au concours par l'instituteur Sam Ok qui les a pris en charge. Dans les années 1920, le montant des bourses est porté à six piastres par mois, des demi-bourses de trois piastres sont créées et le nombre de bénéficiaires augmente. Ils représentent alors environ 10% des élèves⁵³. Ces bourses sont théoriquement destinées à permettre à des enfants méritants d'origine modeste de rejoindre l'école, mais le profil des candidats comme les modalités de sélection amènent l'école franco-cambodgienne à devenir une institution de reproduction des élites.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le régime de l'amiral Decoux tente de pousser davantage d'enfants vers les écoles gouvernementales afin de les intégrer au projet de la Révolution nationale⁵⁴. Des articles ou des manchettes sont régulièrement publiés dans le journal *Kambujā* pour enjoindre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Les

⁵² Rapport général sur l'enseignement au Cambodge, 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 304.

⁵³ En 1925, seize élèves obtiennent une bourse complète, et dix-huit une demi-bourse, soit 9% des élèves, et en 1927, trente bourses pleines et onze demi-bourses, soit environ 10% des élèves.

⁵⁴ Bezançon, 2002, p. 297-318.

sources ne nous permettent cependant pas d'en mesurer l'effet, mais il ne semble pas avoir été déterminant. En 1948, le même journal publie un appel aux dons auprès des parents afin de créer des écoles en expliquant que le Cambodge n'en a que 1 700 alors que le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés est estimé à 800 000 et que 12 000 établissements seraient nécessaires⁵⁵. L'année suivante, par le traité de 1949 entre la France et le Cambodge, la responsabilité de l'enseignement est transférée au gouvernement cambodgien. Le modèle éducatif ne change pas pour autant, d'autant que l'encadrement est toujours assuré par des coopérants français. La *Revue de l'instituteur khmer* rédigée en français et son pendant en cambodgien, *Dassanāvattī samrāp' grū pañrīen*, qui proposent des informations administratives et des outils pédagogiques pour les enseignants, témoignent du maintien du modèle français après 1949⁵⁶.

Ainsi, pendant toute la période coloniale, la grande majorité des enfants de paysans continuent de recevoir leur éducation de base à la pagode pour ceux qui sont scolarisés. Les chiffres dont nous disposons donnent pour 1915, 1 226 enfants scolarisés dans les 166 pagodes de la résidence de Kampong Thom, un chiffre qui signifie que, malgré l'ordonnance royale du 11 novembre 1911 rendant obligatoire la scolarisation des enfants de 8 ans, beaucoup de garçons ne sont jamais scolarisés⁵⁷. Douze ans plus tard, le directeur de l'enseignement estime qu'en moyenne 40% des hommes sont alphabétisés après un passage à la pagode et plus rarement à l'école⁵⁸. L'importance de l'enseignement de pagode au Cambodge amène le colonisateur à chercher à le moderniser, c'est-à-dire à le rapprocher de celui dispensé dans les écoles françaises. C'est le grand projet de « rénovation » des écoles de pagode, étudié notamment par Pascale Bezançon, Sorn Samnang et Penny Edwards⁵⁹. Une première tentative entre 1908 et 1916 se termine par un échec. En 1921-1924, une nouvelle expérimentation est

⁵⁵ *Kambujā*, 7 octobre 1948, arch. nat. d'outre-mer/rsc 466.

⁵⁶ Arch. nat. du Cambodge/rsc 14111.

⁵⁷ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337. La fiabilité de ces chiffres est évidemment sujette à caution puisqu'ils ne reposent que sur les déclarations que les chefs de pagode ont bien voulu faire auprès des autorités. Toutefois, ils sont cohérents avec ceux donnés pour l'ensemble du Cambodge par le directeur de l'enseignement en 1923, soit 32 835 enfants de village et 12 290 novices scolarisés dans les pagodes. Rapport général sur l'enseignement au Cambodge, 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 304.

⁵⁸ Rapport général sur l'enseignement au Cambodge, 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 304.

⁵⁹ Pascale Bezançon, *La rénovation des écoles de pagode au Cambodge*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Brocheux, Paris, université Paris VII, 1992, 138 p. ; Sorn, 1995, p. 180-232 ; Penny Edwards, *Cambodge. The Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, p. 172-182.

tentée à Kampot, puis élargie au reste du pays. Deux instituteurs français parlant khmer et bons connaisseurs du Cambodge, Menetrier et Manipoud mettent en place des procédures standard qui permettent d'instiller le modèle pédagogique français dans les pagodes en insistant sur le respect dû aux bonzes. Les estrades, tables et bancs, tableaux noirs, cartes murales et affichages, manuels et leçons de choses font leur entrée dans les monastères cambodgiens. Cette réforme passe par la formation de bonzes-instituteurs dans des écoles d'application installées dans des monastères prestigieux. Une fois formés, ces bonzes appliquent dans leurs pagodes les techniques et les savoirs laïcs qu'ils ont appris⁶⁰. L'expérience des écoles de pagode rénovées est présentée dans la propagande coloniale comme la grande réussite éducative au Cambodge, un modèle d'école moderne qui respecte les us et coutumes des colonisés⁶¹.

À Kampong Thom, les principaux chefs de pagode sont invités en 1928 à la résidence pour être informés de cet important programme. Puis, une école d'application est ouverte à Krakas, à treize kilomètres du chef-lieu. Elle reçoit 25 bonzes stagiaires et devient la première école de pagode rénovée de Kampong Thom avec 32 élèves et 10 novices qui y suivent leur scolarité⁶². Quatre ans plus tard, Kampong Thom compte neuf écoles rénovées rassemblant 225 élèves. L'expérience fait tache d'huile avec des écoles de pagode rénovées ouvertes à Kampong Svay, Baray ou Stong, notamment le long de la RC 1^{bis}, ce qui facilite les inspections. Les écoles de pagode rénovées de Kampong Thom et Siem Reap sont alors placées sous l'autorité d'un même inspecteur cambodgien. L'école d'application est plusieurs fois déplacée, d'abord à Kdey Daeum puis au chef-lieu. Les rapports d'inspection montrent la forte implication des chefs de pagode dans ces projets⁶³. En 1935, une vingtaine d'écoles de pagode rénovées fonctionnent à Kampong Thom⁶⁴ et deux ans plus tard, plus de 1 210 élèves y fréquentent 41 écoles rénovées⁶⁵. Toutefois, Kampong Thom compte alors 184 pagodes et le nombre de garçons en âge

⁶⁰ *La pénétration scolaire en pays cambodgien et laotien*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, p. 5-14.

⁶¹ *Le service de l'instruction...*, 1930, p. 55-57, *La pénétration scolaire...*, 1931, 30 p., Morizon, 1931, p. 180-182 ; Eugène Teston et Maurice Percheron, *L'Indochine moderne, encyclopédie administrative, touristique, artistique et économique*, Paris, Librairie de France 1931, p. 182-184.

⁶² Rapports annuels du résident de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

⁶³ Correspondance et rapports divers sur les écoles de pagode rénovées, Kampong Thom, arch. nat. du Cambodge/rsc 18402 ; Sorn, 1995, p. 200-204.

⁶⁴ Rapport de Louis Manipoud cité par Bezançon, 1992, p. 77.

⁶⁵ Sorn, 1995, p. 226.

d'être scolarisés peut être estimé à environ 20 000. Les écoles de pagode rénovées ne parviennent pas beaucoup mieux que l'enseignement franco-cambodgien à attirer les petits ruraux et l'absentéisme y est particulièrement important. Elles ont surtout le mérite de tripler les effectifs scolaires bénéficiant du soutien de la France dans les statistiques officielles pour un coût réduit. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la grande majorité des pagodes et des familles rejettent toujours cette innovation qui pensait mettre l'école moderne à portée des paysans khmers.

Les administrateurs coloniaux, comme à leur habitude, justifient les résistances par le caractère cambodgien, « individualisme et dissémination des populations, peu empressées jusqu'ici vers une culture occidentale même rudimentaire »⁶⁶. Pourtant d'autres pistes peuvent être explorées pour expliquer ce relatif échec, notamment celle de l'efficacité du modèle scolaire français de la III^e République. Louis Manipoud lui-même reconnaît que certains élèves quittent les écoles de pagode rénovées sans y avoir rien appris, même pas à lire ou à écrire⁶⁷. Les limites du modèle de l'école républicaine française qui amène des groupes d'élèves regroupés par niveau et classe d'âge à suivre le même programme en progressant tous au même rythme apparaissent dès les années qui suivent les lois scolaires de Jules Ferry. Toutefois, la *doxa* de l'excellence intrinsèque de l'école française est trop forte et les contestations du modèle restent confidentielles, comme le montre le peu d'impact des travaux du groupe de l'École nouvelle à laquelle appartient notamment Célestin Freinet⁶⁸. En 1923, le directeur de l'enseignement au Cambodge, Humbert-Hesse, se penche sur le rôle des pagodes dans l'enseignement des jeunes cambodgiens :

La pagode est un appendice de la famille. Un Cambodgien qui a séjourné pendant 5 ans dans une pagode où l'enseignement s'est modernisé, a acquis une formation religieuse et morale suffisante jointe à une connaissance profonde des choses de sa race. Outre une instruction capable de pourvoir largement à ses besoins actuels, il a reçu une « éducation » conforme à sa psychologie ancestrale, à ses traditions et à ses affinités. Initié à la littérature cambodgienne, si rudimentaire soit-elle, bercé dans le merveilleux des légendes, devenu habile à fabriquer avec art une charrette, une charrue ou une herse, sachant même toucher d'un instrument de musique, le

⁶⁶ F. Brachet, *L'enseignement populaire et les écoles de pagode au Cambodge*, Hanoi, Imprimerie Taupin, 1927, p. 8.

⁶⁷ Cité par Sorn, 1995, p. 230.

⁶⁸ Voir Pierre Albertini, *L'école en France, XIX^e-XX^e siècle, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1998, 191 p.

jeune homme au sortir de la pagode passe aux yeux de ses frères pour un Khmer accompli. Les bonzes lui ont fait don, en effet, d'un inestimable trésor de connaissances, dans l'utile et dans l'agréable, avec cet avantage considérable de ne pas l'avoir sorti du milieu de sa naissance.⁶⁹

Alors que le programme des écoles rénovées est encore dans sa phase expérimentale à Kampot, Humbert-Hesse est l'un des rares à voir dans les écoles de pagode des écoles de qualité. De fait, le système du maître enseignant à quelques élèves, - le ratio de 1 226 élèves pour 166 pagodes en 1915 à Kampong Thom indique que c'est toujours ainsi que les bonzes pratiquent, assure un suivi individualisé qui n'existe pas à l'école franco-indigène de Kampong Thom où pendant des années trois maîtres font la classe dans la même salle à près de 150 enfants. Ces modalités d'enseignement apparaissent aussi mieux adaptées à des enfants qui doivent fréquemment s'absenter pour aider leurs parents : pas de programmes, pas d'emploi du temps rigide et une progression des apprentissages qui suit le rythme de l'enfant et non celui imposé par le maître. Pour autant, reconnaître une possible plus grande efficacité du modèle pédagogique des écoles de pagode cambodgiennes traditionnelles est inconcevable pour le colonisateur. Les trois systèmes d'enseignement ne sont pas étanches. Ainsi comme le note Humbert-Hesse, des bonzes qui enseignent individuellement dans les pagodes nourrissent leur enseignement des nouvelles matières qui apparaissent avec l'école française. Scolarisé dans la province limitrophe de Kampong Cham dans les dernières années du Protectorat, l'écrivain Chuth Khay témoigne de la fréquence des violences faites aux enfants dans les différents systèmes d'enseignement, mais aussi des relations privilégiées qui pouvaient se nouer entre maîtres et élèves⁷⁰. Khing Hoc Dy qui a été scolarisé à Stong et Kampong Thom a publié une étude sur l'enseignement primaire au Cambodge dans laquelle il présente une école encadrée par des enseignants engagés dans leur métier. À partir de 1946, l'enseignement franco-indigène et les écoles de pagodes rénovées passent sous responsabilité des autorités cambodgiennes. Kampong Thom peut compter sur des enseignants et inspecteurs brillants et motivés, tels Phay

⁶⁹ Rapport général sur l'enseignement au Cambodge, 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 304.

⁷⁰ Chuth Khay est l'auteur de deux romans autobiographiques sur son enfance à Kampong Cham, Chuth Khay, *Kmeñ vatt samăy pārāṃṇ* [Enfants de la pagode à l'époque française], Phnom Penh, SIPAR, 2010, 77 p. ; *Kmeñ sālā pārāṃṇ* [Enfants de l'école française], Phnom Penh, SIPAR, 2010, 118 p. Pour un résumé et une analyse en français des textes de Chuth Khay, Steven Prigent, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale selon l'écrivain Chuth Khay », *Bulletin de l'AEFEK*, n°21, 2016, <https://www.aefek.fr>.

Pheng, Trinh Hoanh ou Yim Dith, même si la démocratisation de l'accès au savoir reste à construire⁷¹.

Accès aux soins et évolution démographique

Dans le cadre de sa mission civilisatrice, la France dote le Cambodge d'infrastructures de santé permettant une application de la médecine occidentale. La création d'un service de l'assistance couvrant l'Indochine française en 1904 permet d'officialiser la mise en place d'un service médical pour les populations, même si le Cambodge et le Laos sont les parents pauvres du dispositif⁷². Celui-ci est avant tout concentré à Phnom Penh, mais des actions sont aussi menées dans les campagnes cambodgiennes qui regroupent plus de 90% de la population. Un médecin est théoriquement affecté à chaque résidence :

Dans les circonscriptions de l'intérieur, les médecins donnent leurs soins aux Européens, fonctionnaires et colons, aux indigènes hospitalisés et consultants. Ils font des tournées au cours desquels ils pratiquent la vaccine, donnent des soins et des conseils d'hygiène aux populations.⁷³

Ces médecins sont aidés d'un corps d'infirmiers locaux créé en 1905. La première ambulance de Kampong Thom est construite en 1910. Pendant la Première Guerre mondiale, une partie des médecins ayant été envoyés sur le front en métropole, seuls restent deux infirmiers au chef-lieu et un à Stong. Ce n'est donc qu'à partir de 1919 que le service de l'assistance se développe réellement dans le nord du grand lac. Entre 1919 et 1941, le service est dirigé soit par un médecin européen de l'assistance, soit par un médecin auxiliaire, notamment l'un des tous premiers médecins cambodgiens formés par la France, le docteur Chanto. Celui-ci est assisté de quatre à sept infirmiers selon les années et à partir de 1927 d'une sage-femme. Sur l'ensemble de la période, l'ambulance de Kampong Thom dispose d'une vingtaine de lits pour les indigènes et d'une chambre pour les Européens. Des infirmeries secondaires, souvent très sommaires, sont ouvertes

⁷¹ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Éditions Angkor, 2014, p. 5-25, 43-44, 56-61 ; Ayres, David M., *Anatomy of a Crisis. Education, Development, and the State in Cambodia, 1953-1998*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2000, p. 9-66.

⁷² Anne Yvonne Guillou, *Les médecins au Cambodge. Entre élite sociale traditionnelle et groupe professionnel moderne sous influence étrangère*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Jean-Pierre Dozon, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001, p. 92 ; Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et colonisation, l'aventure indochinoise, 1860-1939*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 105-221.

⁷³ *Fonctionnement du service de l'assistance médicale en Indochine*, Paris, Larose, 1911, p. 128.

à Kampong Khleang, Kampong Kdey et Baray. Entre 1910 et 1920, le nombre de consultations varie entre 400 et 500 par mois, puis il dépasse les 1 000 en 1923 et atteint 28 500 sur l'année 1929-1930, soit 2 375 consultations en moyenne par mois, avant de diminuer légèrement avec la crise. Sur une décennie, on assiste ainsi à une réelle prise de confiance des habitants pour la médecine occidentale. Nous disposons pour l'année 1922, d'un rapport détaillé du docteur Chanto sur la marche du service et son activité. Cette année-là, Chanto et les infirmiers sous ses ordres donnent 133 consultations à 27 patients européens et 9 509 consultations à 5 723 patients indigènes. Parmi ceux-ci les hommes représentent 56% des consultants, contre 17% pour les femmes et 27% pour les enfants. Les femmes apparaissent bien plus réticentes que les hommes à aller voir les médecins ou infirmiers. 223 patients sont hospitalisés pour 4 227 journées de traitement, soit un taux moyen d'occupation des lits de 55%. Cela signifie que tous ceux qui doivent être hospitalisés peuvent l'être. Le paludisme, la grippe et les affections du système digestif sont responsables de près de 40% des hospitalisations. Le reste est un inventaire du Larousse médical : conjonctivites, infections ORL, plaies diverses, dont deux morsures de serpent et une morsure de panthère, blessures par arme à feu, maladies de peau, maladies vénériennes... Un cas de « misère physiologique suivie de décès » montre que l'hôpital n'est pas réservé aux personnes aisées. Les soins sont effectivement gratuits. Après la fin de la Grande Crise, les investissements publics dans le système de santé reprennent avec la construction d'une maternité à Kampong Thom, de nouvelles infirmeries à Kampong Chen, Kampong Trabec, et même Chhep dans le nord peu peuplé de la circonscription. Les frais engagés pour le fonctionnement de l'assistance médicale triplent entre 1936 et 1939. En revanche, l'accès des femmes aux soins reste très limité. Seulement 155 accouchements en 1937 puis 337 en 1938 ont lieu en milieu médicalisé⁷⁴.

Les consultations et les hospitalisations ne concernent en réalité que les habitants dont les maisons sont à proximité des centres de santé alors que les affections, tel le paludisme, frappent partout notamment dans les régions boisées du Nord. Pour lutter contre la « fièvre des forêts », plus de quatre-vingt dépôts de quinine d'État sont établis dans la circonscription résidentielle, de manière à permettre aux habitants d'avoir accès

⁷⁴ Arch. nat. du Cambodge/rsc 18393.

au précieux médicament. Tous les ans, entre huit et vingt kilogrammes de quinine y sont distribués sous forme de cachets de 2,5 grammes. L'absence totale de compréhension de la posologie et les conditions de stockage des cachets réduisent l'efficacité de la mesure.

Les Cambodgiens qui habitent des villages isolés doivent se contenter du passage du médecin, en général une fois par an pour les tournées de vaccine contre la variole ou de vaccination anticholérique. Ces dernières sont organisées lorsqu'une épidémie est signalée, alors que les tournées de vaccine antivariolique ont lieu régulièrement depuis le début du XX^e siècle. Le nombre de personnes vaccinées, pour la grande majorité des enfants, est important : plus de 42 000 en 1920, soit le quart de la population, et encore entre 10 et 30 000 chaque année dans la décennie qui suit. Les vaccins sont peu efficaces, en raison notamment des conditions de transport depuis les Instituts Pasteur où elles sont fabriquées⁷⁵. Une partie importante des vaccinations sont en fait des revaccinations. Il est donc impossible de déterminer le pourcentage de la population inoculée et encore davantage le pourcentage de la population protégée. Les vaccins anticholériques sont utilisés dès 1920 à Kampong Thom alors qu'ils ne sont généralisés au Cambodge qu'en 1926. Lors des épidémies qui touchent la province entre 1920 et 1926 quelques centaines de personnes sont vaccinées dans l'entourage des malades. À partir de 1926, ces vaccinations deviennent plus systématiques et le nombre de personnes inoculées dépasse les dix mille par an.

Le médecin auxiliaire Chanto donne une description de ses tournées dans les villages de l'intérieur.

Les tournées ont été effectuées d'une façon régulière et presque tous les khums ont été visités. Les itinéraires des tournées ont été établis toujours d'avance et les habitants ont été prévenus aux dates exactes de l'arrivée du médecin. Au cours des tournées, les séances de la vaccination ont eu lieu soit dans les pagodes, soit dans les maisons communales qui se prêtent en général très bien à cette opération. Cependant, il est à remarquer que si les séances de vaccinations sont faciles à effectuer, il n'en était plus de même pour les séances de contrôle qui sont en

⁷⁵ En 1905, seules 3% des vaccins ont été efficaces. Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, août 1905, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373. Annick Guenel, « Lutte contre la variole en Indochine : variolisation contre vaccination ? », *History and Philosophy of Life Sciences*, n°17, 1995, p. 55-79.

général peu fructueuses, car les personnes vaccinées ne se dérangent pas pour la constatation des résultats et le pourcentage des succès ne peut être établi.⁷⁶

Il n'est pas anodin que les séances de vaccination aient lieu dans la maison communale, bâtiment qui symbolise la présence de l'administration, ou dans les pagodes, qui ont traditionnellement une fonction de lieu de guérison, soit par les interventions du bouddha, soit par l'action de médicastres qui y opèrent. Les rapports de tournées montrent que même les villages les plus reculés reçoivent de temps en temps la visite du médecin ou d'un infirmier.

Lors de ses tournées, le médecin vaccine, soigne les malades et dispense des conseils de prophylaxie des épidémies et d'hygiène, notamment sur l'eau.

La question de l'eau potable est toujours à résoudre, en effet, à part des fonctionnaires européens et indigènes du poste qui bénéficient de l'eau de citerne de la résidence, les agglomérations rurales n'ont à leur disposition que des eaux très suspectes provenant, soit des cours d'eau voisins, soit des puits, soit des mares. Les habitants ruraux, avec leur insouciance naturelle, continuent de faire usage d'eau puisée à proximité des habitations et souillée par les ordures ménagères de toute nature.⁷⁷

Dans les années 1930, un programme de percement de puits profonds est mis en œuvre dans les principales agglomérations rurales⁷⁸.

L'action de l'assistance médicale se développe en parallèle d'une médecine locale traditionnelle sur laquelle nous n'avons que peu d'informations sur la période, hors quelques traités de médecine et des listes de remèdes. Elle n'apparaît que de manière sporadique dans les archives administratives, telle cette mention d'un bonze de la pagode de Krakâs, « guérisseur dont la renommée s'étend jusqu'en Cochinchine, soigne particulièrement les fous dangereux. Il a en ce moment 17 pensionnaires indigènes »⁷⁹. Les documents rassemblés par les membres de la commission des mœurs et coutumes du Cambodge, et notamment le *grū* Um Chhum dans les années 1947-1948 à Takeo,

⁷⁶ Rapport annuel de l'assistance, 1922, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

⁷⁷ Rapport annuel de l'assistance, 1922, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

⁷⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 18393.

⁷⁹ Rapport mensuel du résident de Kampong Thom, mars 1910, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

laissent penser que cette médecine traditionnelle khmère fait encore preuve d'une solide vitalité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale⁸⁰.

La lutte contre les grandes épidémies qui concentre une part importante de l'action de l'assistance médicale n'est qu'un succès partiel. Le choléra n'a pu être éradiqué. En 1900, près de 300 décès sont rapportés aux autorités. Des habitants barricadent leurs villages ou les abandonnent pour se réfugier en forêt. Malgré le déploiement de l'assistance médicale, il fait encore 26 morts en 1921, 35 en 1922, 170 en 1926-1927, et encore une cinquantaine par an jusqu'aux années 1930. Le choléra apparaît endémique. Il en est de même de la variole qui fait plus d'une centaine de morts en 1900 et en 1922⁸¹. Toutefois, l'épidémie la plus violente qu'a connue Kampong Thom entre 1897 et 1953 n'est pas liée aux « trois maladies meurtrières »⁸². En 1919, Kampong Thom est touché par une « épidémie de grippe infectieuse »⁸³. Celle-ci sévit essentiellement dans le nord de la circonscription, une zone où le médecin s'aventure rarement. Ce ne sont donc pas les rapports médicaux qui nous renseignent ici mais les rôles de la capitation. La capitation des Cambodgiens passe de 60 364 piastres en 1918, à 59 712 piastres en 1919 et 59 242 piastres en 1920. Si la progression de la population s'était poursuivie au même rythme que précédemment, le revenu de la capitation aurait dû être de 63 892 piastres en 1919 et de 67 627 piastres en 1920. L'accroissement de la capitation se fait par augmentation de la population masculine atteignant l'âge de 21 ans. À 2,50 piastres la capitation par homme adulte, la province a perdu au moins 3 300 contribuables en deux ans. En comptant femmes, vieillards et enfants, on peut raisonnablement estimer le déficit démographique imputable à la crise de 1919-1920 à plus de 10 000 personnes à Kampong Thom, soit moins 6% de la population de la circonscription. Il est difficile de savoir la part de ces personnes qui sont décédées et la part de ceux qui ont fui vers d'autres provinces ou vers le Siam, mais cette crise sanitaire a bien été un désastre. Cette grippe infectieuse correspond très probablement à la pandémie mondiale de grippe dite

⁸⁰ Bernon et al. vol. 2, 2018, p. 865-985.

⁸¹ Kampong Thom n'est pas une exception comme le montrent les recherches de Laurence Monnais-Rousselot, 2002, p. 380-385.

⁸² Sorn Samnang, « l'assistance médicale et les trois maladies meurtrières », 1995, p. 396. Les trois maladies meurtrières sur lesquels l'attention des autorités est particulièrement portée sont la variole, le choléra et la peste. Cette dernière est totalement absente à Kampong Thom.

⁸³ Rapport annuel du résident de Kampong Thom, 1919-1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

espagnole⁸⁴. Elle intervient à un moment de mauvaise récolte, lorsque les organismes sont affaiblis par la disette. Ces épidémies, si violentes soient-elles, ne remettent pas en cause la croissance démographique de la province qui s'accélère à l'époque coloniale. Entre 1897 et 1953, la population augmente rapidement.

Le tableau de l'évolution de la population montre d'abord le peu de fiabilité des statistiques publiées par l'administration coloniale, notamment celles des *Annuaire*s. Le bond de près de 60% de la population de Kampong Thom entre 1916 et 1921, alors même que la province a été frappée par une disette et une épidémie de grippe en 1919, s'explique ainsi essentiellement par la différence de sources⁸⁵. En fait, à partir des recensements de 1921, 1926, 1931 et 1936, on peut estimer la population de la circonscription de Kampong Thom entre 100 000 et 110 000 habitants au tournant du siècle. La baisse entre 1926 et 1931 s'explique par le retrait de Chikreng de Kampong Thom, ce district peuplé de plus de 23 000 personnes est rattaché à Siem Reap en 1929, alors que Kampong Thom récupère Chhep et Cheom Khsan moitié moins peuplés. Il montre ensuite une progression continue de la population de Kampong Thom. Elle est de 14% sur dix ans dans les districts de Kampong Svay, Baray, Santuk, Stong, Promtep, Sandan et Beng Lovea. Pendant la crise économique des années 1930, le départ des Chinois et des Vietnamiens est largement compensé par l'accroissement naturel. Les progrès de l'hygiène, l'accès à la médecine pasteurienne, le développement des axes de circulation et donc de voies d'approvisionnement en grains expliquent cette évolution. Les campagnes de Kampong Thom sont près de deux fois plus peuplées à la veille de l'indépendance, qu'à la fin du XIX^e siècle, parce que la morbidité et la mortalité ont fortement baissé alors que la natalité reste élevée, aux alentours de 40‰. Les campagnes de Kampong Thom sont entrées dans la deuxième phase de la transition démographique au début du XX^e siècle.

⁸⁴ Mark Honigsbaum, « Spanish influenza redux, revisiting the mother of all pandemics », *The Lancet*, vol. 391, n°10139, 2018, p. 2492-2495 ; Niall P.A.S. Johnson, Juergen Mueller, « Updating the Accounts : Global Mortality of the 1918-1920 'Spanish » Influenza Pandemic », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 76, n°1, 2002, p. 105-115.

⁸⁵ Le chiffre de la population pour 1916 est une estimation du résident sur la base des rôles d'imposition, celui de 1921 est le résultat d'un décompte de la population. Il fait ainsi apparaître l'importance de la fraude fiscale.

L'accroissement de la population n'a pas été sans conséquences sur la société rurale, avec un poids plus important de la jeunesse. À l'indépendance, plus de la moitié des habitants ont moins de quinze ans, et l'accroissement démographique a des incidences pour l'accès aux ressources naturelles, à la terre, aux richesses et par-là sur les stratifications sociales.

Évolution de la population de Kampong Thom entre 1905 et 1948

	1905 ⁸⁶	1913 ⁸⁷	1916 ⁸⁸	1921 ⁸⁹	1926 ⁹⁰	1931 ⁹¹	1936 ⁹²	1948 ⁹³
Cambodgiens	79507	84408	85756	131499	141358	133509	144525	174960
Kuoy			3993	4777	6428	11387	15947	
Malais-Chams			24	152	1058	996	1423	
Vietnamiens	905	1578	1176	5417	5900	4720	3302	4573
Chinois et sino-khmers	3123	3731	4340	8809	9466	8047	2294	4044
Autres								
Européens	11	47	28	27	44	38		7
Total	83570	89784	95445	151981	164259	159298	167630	183577

La condition des paysans khmers

Les paysans moyens se définissent comme les propriétaires exploitants qui parviennent à assurer la vie de leur famille par la mise en culture de leurs terres. Pour Jean Delvert, les caractéristiques de leurs exploitations sont les suivantes :

Faible étendue de l'exploitation ; modestie du train de culture : faible importance du travail salarié, tout concourt à prouver qu'au Cambodge le paysan est un petit exploitant. (...) Ce petit exploitant est propriétaire de ses terres.⁹⁴

⁸⁶ Annuaire de l'Indochine, 1905, p. 317.

⁸⁷ Minutes du rapport d'inspection de Kampong Thom, 1915, arch. nat. d'outre-mer/rsc 337.

⁸⁸ Annuaire de l'Indochine, 1916, p. 286-287

⁸⁹ Recensement de 1921, arch. nat. du Cambodge/rsc 26620

⁹⁰ Recensement de 1926, arch. nat. du Cambodge/rsc 26620.

⁹¹ Recensement de 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 26620

⁹² Recensement de 1936, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

⁹³ Arch. nat. d'outre-mer/hcc 3.

⁹⁴ Delvert, 1994, p. 487.

Tous les auteurs s'accordent à les définir par la superficie de terres qu'ils possèdent. Ceux qui ne peuvent compter que sur la main d'œuvre de la cellule familiale possèdent en général de 1 à 4 ou 5 hectares de rizières, un train de culture, un jardin, et pour certains quelques ares de terrains de cultures maraîchères ou commerciales. À partir des sources fiscales, on peut estimer leur part dans la population des communes cambodgiennes à un peu plus de la moitié des ménages de Kampong Thom à la veille de la Grande Crise des années 1930⁹⁵. Au-dessus, on trouve un groupe de paysans moyens aisés qui, sans être de grands propriétaires, font travailler des dépendants sur leurs terres : métayers, fermiers, salariés ou engagés. Ils possèdent entre 4 et 20 ha, des superficies impossibles à mettre en culture avec la seule force de travail d'un couple et de ses enfants. Dans l'échantillon étudié, ils forment un peu plus de 10% des ménages⁹⁶. La superficie de terres contrôlée par un ménage donne un bon aperçu de son rang social.

Les sources disponibles donnent peu d'informations sur la condition matérielle des paysans moyens. Toutefois, grâce aux enquêtes de la commission Guernut, nous disposons d'un instantané sur un certain nombre de ménages de propriétaires exploitants considérés comme moyens ou aisés par les enquêteurs à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les données pour Kampong Thom sont très réduites, mais les enquêtes dans d'autres résidences permettent de saisir le niveau de vie, et parfois des éléments sur le mode de vie de ces paysans propriétaires exploitants⁹⁷.

⁹⁵ À titre de comparaison, le *cauhvāysruk* de Treang Tep Phan les estime à 40% de la population de son district. Il les définit comme « ceux qui ont juste de quoi pour vivre, c'est-à-dire une paire de bœufs, quelques vaches, 1 à 3 hectares de terrain », Enquête sur l'alimentation des indigènes, commission Guernut, Takéo, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 96. Pour Jean Delvert, ils représentent en moyenne 41% des ménages paysans qu'il a étudiés à partir de l'enquête agricole de 1948-1949 sur seize *ghum* dans les provinces de Kampong Cham, Takeo, Svay Rieng, Battambang, Kratié, Kampot, Pursat et Kandal. Il est à noter que les différences d'une province à une autre, voire d'un *ghum* à un autre, peuvent être importantes. Delvert, 1994, p. 455-509, 684.

⁹⁶ Mathieu Guérin « Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule*, n°64, 2012b, p. 49-80.

⁹⁷ Il apparaît à la lecture des réponses aux questionnaires que certains se sont surtout dirigés vers les familles qui leur étaient familières. Ainsi à Pursat, l'agent voyer Nguyễn Văn Chon chargé de dresser les plans des maisons ne choisit-il pratiquement que des habitations vietnamiennes. Les Français proposent essentiellement des descriptions de foyers aisés ou riches. Toutefois, les différents profils des personnes qui ont participé à l'enquête permettent de limiter ce biais. Arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95 et 96.



Lay Hong, *nāñ* Heang, paysans moyens, 1938⁹⁸

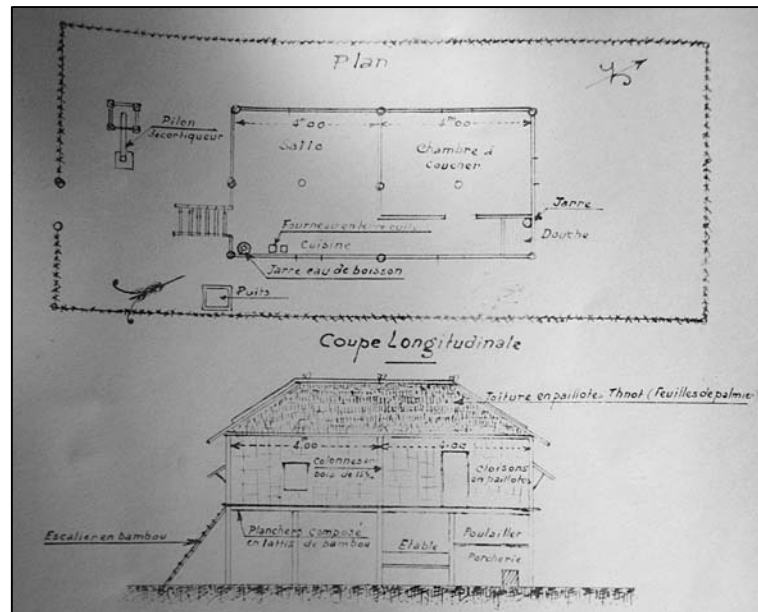
Les revenus des paysans définis comme « moyens », sont estimés à 290 piastres par an en moyenne⁹⁹. L'alimentation représente 51% des dépenses. Le deuxième plus gros poste est constitué par les dépenses religieuses et les offrandes aux bonzes puis l'habillement, pour chacun un peu plus de 10% des dépenses. Les impôts représentent 5 à 6% des charges de ces ménages. 42% des ménages présentent un budget à l'équilibre, 42% dégagent un surplus tous les ans, mais 16% sont structurellement déficitaires.

Tous habitent des paillotes sur colonnes en bois plus ou moins grandes. Les plus importantes font plus de 40 m² de surface, les plus petites moins de la moitié. Le toit est en chaume. Les parois peuvent être en palmes, en bambou et plus rarement en bois, le plancher en bambou, parfois en bois. Les meubles restent rares. On trouve une maison équipée d'une armoire et deux autres d'une table, une seule chaise, aucun lit. Les biens sont rangés dans des coffres ou des malles en rotin. Comme au XIX^e siècle, l'écrasante majorité des villageois dorment, mangent et reçoivent leurs invités sur des nattes. La vaisselle se limite à quelques bols en terre ou en porcelaine, plus rarement des assiettes,

⁹⁸ Questionnaires sur les habitations indigènes, commission Guernut, Takeo, 1938, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

⁹⁹ Calculé sur la base de vingt cas de ménages moyens dans les résidences de Kampong Cham, Kampong Speu, Kampong Chhnang, Pursat, Siem Reap, Svay Rieng et Takeo.

et des marmites en cuivre et en terre cuite, parfois quelques baguettes ou cuillères. La plupart des maisons sont équipées de lampes à pétrole. Tous disposent d'un train de culture avec charrue et attelage et certains une charrette. Tous aussi possèdent des engins de pêches, nasses ou lignes d'hameçon. Les habitations des essarteurs kuoy de la haute région sont comparables à celles des paysans moyens dans leur architecture et leur équipement¹⁰⁰.



Maison de paysan cambodgien moyen¹⁰¹

Vingt ans plus tard, les études de Jean Delvert sur le niveau de vie des paysans khmers donnent des résultats très proches. La nourriture et les repas présentés correspondent à ceux que l'on trouve dans les études de la commission Guernut¹⁰². Deux des trois ménages paysans propriétaires modestes décrits par Delvert doivent emprunter régulièrement pour boucler leur budget. La principale nouveauté est l'apparition de la bicyclette dans le patrimoine du seul ménage étudié par Delvert qui parvient à dégager un léger surplus¹⁰³.

¹⁰⁰ Gendarme Bousquet, chef de poste de Kampong Kdey, questionnaire sur les habitations indigènes de la haute région, Siem Reap, Commission Guernut, 1938, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

¹⁰¹ Questionnaire sur les habitations indigènes, Kampong Chhnang, commission Guernut, 1938, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95

¹⁰² Delvert, 1994, p. 149-155.

¹⁰³ Delvert, 1994, p. 524-533.

Les paysans qui sont considérés comme aisés, ont un revenu moyen estimé à 740 piastres annuelles. L'alimentation ne représente plus que 32% en moyenne de leurs dépenses, tout en étant beaucoup plus variée en aliments et recettes que celles des paysans plus modestes. Certaines fiches sont accompagnées de recettes élaborées. Les offrandes religieuses et les cadeaux, qui sont des dépenses redistributives, montent à 15% des dépenses, auxquels on pourrait ajouter les frais de réception, soit 5% des dépenses. Le vêtement est bien un marqueur social, la part des revenus qui lui est consacrée montant à 15%. La part des impôts est légèrement supérieure à 7% des dépenses. Certains ont des domestiques ou des ouvriers à gages. Tous dégagent un excédent qui représente en moyenne environ 30% de leurs revenus. Celui-ci peut à son tour être source de revenus par les prêts aux plus pauvres.

Les maisons sont en bois, pour les colonnes, les planchers et souvent les parois, même si le bambou et plus rarement les feuilles de palme sont encore utilisés. Les toits sont parfois en tuile, mais certains restent en paillotes. L'habitation est plus grande que celles des paysans plus modestes. Elle comporte presque toujours des dépendances pour la cuisine, pour le grenier, et parfois pour loger les domestiques. L'outillage agricole est le même que chez les ménages plus modestes mais plus abondant. Plusieurs foyers disposent de deux, voire trois charrues, de deux ou trois charrettes et des trains d'attelage afférents. À côté des engins de pêches, plusieurs arbalètes destinées à la chasse sont mentionnées, ce qui laisse à penser que l'activité cynégétique est essentiellement pratiquée par les coqs de village. La plupart de ces maisons sont équipées de lits en bois ou de lits de camp. Toutes ont des armoires, mais les tables et les chaises sont rares. Les nattes restent très utilisées. La vaisselle est plus abondante et comporte en général des couverts ou des baguettes, plus rarement des verres.

Dans les familles qui ont de quoi vivre on a des cuillères pour prendre son riz ou la soupe. Dans les familles aisées on a des cuillères et fourchettes à la mode européenne. On voit aussi dans quelques familles mais rares, l'usage des baguettes comme chez les Chinois et les Annamites.¹⁰⁴

¹⁰⁴ Tep Phan, *cauhvāysruk* de Treang, Takeo, réponse au questionnaire sur l'alimentation, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

Ainsi, l'utilisation des couverts commence dans les années 1930 à se développer dans les campagnes cambodgiennes en commençant par les 10% les plus aisés. La présence de lits de camp, de chaises pliantes en métal ou de lampes à pétrole à incandescence montre un intérêt pour les biens d'importation qui permettent de se rapprocher de la modernité occidentale.



Maison de paysan aisé en 1938¹⁰⁵

Les familles aisées étudiées par Delvert au tournant de l'indépendance ont des revenus qui couvrent largement les dépenses avec des excédents de 20 à 24%. Les dépenses religieuses sont beaucoup moins importantes que dans les années 1930, mais Delvert indique ne pas avoir pris en compte les offrandes aux bonzes.

Les propriétaires-exploitants représentent toujours plus de la moitié des ménages ruraux à la veille de la Seconde Guerre mondiale, ce qui signifie aussi que la moitié des ménages ruraux n'appartiennent pas à ce groupe social. Ainsi l'abondance de la terre n'empêche en rien l'existence de hiérarchies sociales s'appuyant sur les surfaces des

¹⁰⁵ Questionnaire sur les habitations indigènes, Pursat, 1938, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

exploitations. Leurs conditions matérielles ont peu évolué depuis le XIX^e siècle. Les maisons en palmes et bambous avec très peu de biens mobiliers autres que les outils nécessaires à la marche de l'exploitation sont encore la norme. La part des ménages paysans qui parvient à se construire des maisons en bois, à acquérir des biens de consommation, dont certains sont importés, peut être estimée à environ un dixième de la population rurale dans les deux dernières décennies de la période coloniale.

Un renouvellement des élites ?

Les principaux travaux sur le Cambodge en situation coloniale insistent sur l'émergence de nouvelles élites, opposant les dignitaires « traditionnels » aux parvenus collaborant avec l'administration française. La figure majeure de ces « nouvelles élites » est l'interprète passé ministre, tels Col de Monteiro, Thiounn ou Alexis Chhun¹⁰⁶. Il s'agit là d'ailleurs d'un discours que l'on trouve fréquemment dans les études sur la colonisation¹⁰⁷. Les travaux récents de prosopographie historique menés par Marie Aberdam tendent à relativiser cette opposition en montrant la propension des anciennes et des nouvelles élites à fusionner par le biais de stratégies matrimoniales élaborées¹⁰⁸. Chercher à saisir l'impact de la colonisation sur la société cambodgienne implique de s'interroger sur l'apparition de « nouvelles élites », dans les provinces et les villages. La question est particulièrement importante pour Kampong Thom, ancienne terre de Kampong Svay. La mort de l'*ukñā tejo* Ey puis la révocation de son fils Thong en 1896, à la veille du coup de force d'Huyn de Verneville, auraient pu offrir aux Français l'opportunité d'écarter les vieilles aristocraties accusées de prévarication et de placer à

¹⁰⁶ Céline Chesnel, « Du palais des grandes dames au Conseil des ministres. Retour sur la neutralisation du pouvoir de Norodom par le Protectorat (1860-1904) », *Péninsule*, n°59, 2009, p. 49-92 ; Edwards, 2008, p. 64-77 ; Gregor Müller, *Colonial Cambodia's 'Bad Frenchmen'. The rise of French rule and the life of Thomas Caraman*, New York Routledge, 2006, p. 77-100 ; Osborne, 1997, p. 231-251 ; David P. Chandler, *A History of Cambodia*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1993, p. 142-148 ; Forest, 1980, p. 82-87 ; Khing Hoc Dy, « Col (alias Kol) de Monteiro (c. 1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », *Péninsule*, n°67, 2013, p. 73-81.

¹⁰⁷ Isabelle Surun (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p. 381-392 ; Jacques Frémeaux, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, p. 284-290.

¹⁰⁸ Marie Aberdam, « La généalogie politique des Pok-Thiounn. Réflexion sur l'élaboration d'alliances dans la haute administration khmère du Protectorat et leur postérité politique (c. 1914-1992) », *Péninsule*, n°73, 2016, p. 7-24.

la tête de la province leurs hommes liges. Une étude des dignitaires qui servent dans la province montrent que le schéma qui s'est mis en place est autrement plus complexe.

Anciens et nouveaux dignitaires à Kampong Thom

Les nouvelles élites issues de la colonisation peuvent se définir par leur acceptation d'un pacte colonial, tel que l'entend Jacques Frémeaux, dans lequel la domination de la puissance colonisatrice se justifie par la mise en œuvre de la mission civilisatrice et du développement économique du territoire colonisé, un projet de modernisation du Cambodge qui tend à rapprocher ce dernier des sociétés occidentales¹⁰⁹. Parmi les premiers Cambodgiens qui ont choisi le camp français au XIX^e siècle, deux ont ensuite servi comme dignitaires à Kampong Thom. Tup, gouverneur de Chikreng de 1903 à 1904, a été l'un des assistants de l'officier-administrateur-orientaliste Étienne Aymonier lorsque celui-ci sillonnait le nord du Cambodge et le Laos dans les années 1880. Il a aussi participé comme officier à la répression de la Grande Insurrection des années 1885-1888¹¹⁰. Entre 1912 et 1915, la charge de gouverneur de Kampong Svay revient à Kahom, un ancien élève de la première promotion de l'École cambodgienne de Paris en 1885. Il est ensuite rattaché à la mission Pavie, puis après un court passage comme secrétaire au Conseil des ministres, il entame une carrière de gouverneur de province qui le mène à Kampong Thom en 1912. Il est considéré comme l'« un des plus brillants fonctionnaires cambodgiens que le Protectorat ait connus »¹¹¹. Kahom parle couramment français et maîtrise les codes sociaux du colonisateur¹¹². Sa participation à la lutte contre les Bunong révoltés lorsqu'il est gouverneur de Kratié en 1912 lui vaut la légion d'honneur et le poste convoité d'*ukñā tejo* qu'il occupe jusqu'en 1915¹¹³.

À partir du début du XX^e siècle, l'école française devient la fabrique de cette nouvelle élite¹¹⁴. L'école résidentielle de Kampong Thom a formé, entre autres, Nong Kimny, chef de cabinet du roi Sihanouk à partir de 1941, qui devient ministre des Affaires étrangères

¹⁰⁹ Frémeaux, 2002, p. 367.

¹¹⁰ Mathieu Guérin, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Etienne Aymonier », *Journal asiatique*, n°305.1, juin 2017, p. 111-118.

¹¹¹ Annotation manuscrite sur la lettre annonçant que la croix de la légion d'honneur de Kahom lui est retirée, arch. nat. du Cambodge/rsc 25102.

¹¹² Dossier personnel de Kahom, arch. nat. du Cambodge/rsc 25102.

¹¹³ Mathieu Guérin, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Bibliothèque d'Histoire rurale, Caen, AHSR, 2008, p. 245, 269

¹¹⁴ Bezançon, 1999.

et diplomate après l'indépendance, Trinh Hoanh, instituteur, écrivain puis député du Sangkum Reastr Niyum, fondateur de la revue *Réalités cambodgiennes* en 1955, plusieurs fois secrétaire d'État qui rejoint le camp de la République khmère après le coup de force de 1970¹¹⁵, l'épigraphiste et spécialiste du vieux khmer Long Seam, le spécialiste de littérature cambodgienne Khing Hoc Dy¹¹⁶. Après l'instauration des *cauhvāykhaetr*, gouverneurs supervisant les *cauhvāysruk*, la quasi-totalité de ceux qui se succèdent à ce poste prestigieux sont passés par l'école française. Le premier *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom qui met en place la nouvelle organisation administrative est l'*ukñā* Boun Chann Kun Thonn, né en 1885. Il est l'archétype du fonctionnaire acculturé. Passé par l'école franco-cambodgienne de Phnom Penh, puis par l'École coloniale à Paris de 1902 à 1905, il est considéré comme un fonctionnaire d'élite par le résident de Kampong Thom¹¹⁷. Son successeur Meas Nal, né en 1894, a été élève au collège de Phnom Penh où il obtient son diplôme de fin d'études complémentaires en 1910. Il reçoit alors une bourse pour poursuivre ses études à l'École coloniale à Paris. À son retour, il est affecté comme interprète du Protectorat avant d'intégrer le service royal en 1923. Il est *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom jusqu'en 1932¹¹⁸. Dith Sronn qui occupe le poste de 1935 à 1939 est passé par le collège Sisowath où il obtient son diplôme de fin d'études complémentaires en 1913 puis par l'École d'Administration cambodgienne¹¹⁹. Après-guerre, Tep Phann *cauhvāykhaetr* jusqu'en 1948 a obtenu en 1926 son diplôme d'étude primaires supérieures franco-indigènes avant d'intégrer l'École d'administration cambodgienne¹²⁰. Nou Maccayang qui assure l'intérim après le départ de Phann a obtenu son diplôme d'études complémentaires franco-indigènes en 1917 à Phnom Penh. Seul Chhim Thong, *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom de 1932 à 1934, n'est pas passé par l'école française.

¹¹⁵ Nasir Abdoul-Carime, fiches de Nong Kimny et Trinh Hoanh, <https://www.aefek.fr>; Khing Hoc Dy, *Écrivains et expressions littéraires du Cambodge au XXème siècle. Contribution à l'histoire de la littérature khmère*, vol. 2, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 71.

¹¹⁶ Khing Hoc Dy, courriel perso. 13 décembre 2016.

¹¹⁷ Résident de Kampong Thom, rapport d'ordre général sur la marche du service, du 1^{er} avril 1922 au 1^{er} avril 1924, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375. Dossier personnel de Boun Chann Kun Thonn, arch. nat. du Cambodge/rsc 18874.

¹¹⁸ Dossier personnel de Meas Nal, arch. nat. du Cambodge/rsc 18874.

¹¹⁹ Dossier personnel de Yith Sronn, arch. nat. du Cambodge/rsc 18594. Originaire de Cochinchine, Dith Sronn change son patronyme en Yith pendant la Seconde Guerre mondiale.

¹²⁰ Dossier personnel de Tep Phann, arch. nat. du Cambodge/rsc 19778. Voir aussi la notice qui lui est consacrée dans Justin Corfield et Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, The Scarcrow Press, 2003, p. 416. Tep Phann a mené la délégation cambodgienne pendant la conférence de Genève de 1954 et a occupé plusieurs postes de ministres.

Né en 1877 dans la province de Kien Svay, c'est le plus âgé et la question des générations a pu jouer ici puisqu'il a grandi à un moment où le réseau d'écoles était encore embryonnaire¹²¹. Tous ces *cauhvāykhætr* sont très bien notés par leurs supérieurs et personnifient les hommes nouveaux que les Français ont voulu modeler. Leur maîtrise des techniques administratives, mais aussi de la langue et des usages français facilitent leur carrière. Ainsi le résident de Kandal écrit à propos de Kun Thonn : « intelligent, actif, consciencieux, l'oknha Koun-Thonn, qui a été en France et est installé à l'euro péenne, est un fonctionnaire de valeur qui mérite d'être distingué »¹²². Son successeur Nal est qualifié d'« excellent gouverneur d'esprit moderne »¹²³. Toutefois, l'étude de l'origine de ces hommes modernes qui seraient essentiellement des fonctionnaires choisis sur des critères de mérite tend à relativiser l'émergence d'un nouveau groupe élitare. Tup est le fils d'un dignitaire du roi Ang Duong en charge des finances de la maison du roi¹²⁴. Kahom est le fils d'un dignitaire subalterne du Palais¹²⁵ et il épouse sur le tard la fille d'un ancien ministre de la guerre de Norodom, Mom Mey. Kun Thonn est le fils du chef du trésor royal. Le père de Nal est Meas, suppléant de l'*ukñā kraḷāhom*, et siège à ce titre au Conseil des ministres. Le père de Tep Phann a été gouverneur de plusieurs provinces dont Stong. Nou, père de Maccayang a été gouverneur de Santuc puis de Baray. Ces soi-disant « nouvelles élites » apparaissent ainsi bien ancrées dans les familles de dignitaires qui contrôlaient le pays avant la prise de pouvoir par les Français.

L'exemple de la famille de l'*ukñā tejo* Pen nous renseigne sur les stratégies élaborées par l'ancienne aristocratie de service pour ne pas être écartée des positions de pouvoir et de richesse avec l'arrivée des Français, et surtout leur prise de pouvoir en 1897. Pen est né en 1847 au village de Kampong Thom, province de Kampong Svay. Son père Ros était *ukñā taejo saṅgrām, pālāt'* de gauche de la province de Kampong Svay, c'est-à-dire l'un des adjoints directs de l'*ukñā tejo* Ey¹²⁶. Lorsque le fils de Ey, Thong, perd sa position d'*ukñā tejo* après les accusations d'exactions contre lui en 1888, Pen occupe brièvement

¹²¹ Dossier personnel de Chhim Thong, arch. nat. du Cambodge/rsc 17998.

¹²² Bulletin individuel de note, 1915, dossier personnel de Boun Chann Kun Thonn, arch. nat. du Cambodge/rsc 19830.

¹²³ Bulletin individuel de note, 1927, dossier personnel de Meas Nal, arch. nat. du Cambodge/rsc 18874.

¹²⁴ Guérin, 2017, p. 114.

¹²⁵ Il porte le titre de *ghun*.

¹²⁶ Acte de notoriété de Pen, 1914, acte de mariage de Pen et de They, sd, arch. nat. du Cambodge/rsc 35212.

la charge avant d'être écarté à son tour¹²⁷. En 1900, on le retrouve gouverneur de Baray, et en 1905, il est de nouveau nommé *ukñā tejo* jusqu'à sa retraite en 1909¹²⁸. Dans les actes officiels établis après 1909, à la rubrique profession, *răpar rak sī* (litt. : métier pour chercher à se nourrir), il est présenté comme « *ukñā taejo saktī 10 hūbān'* », soit « *ukñā tejo* à 10 000 dignités », ayant cessé ses fonctions¹²⁹. Pen est un pur produit du mandarinat traditionnel et sa famille appartient à la clientèle du *stec trāñ'* Ey. On remarque que la prise de pouvoir par les Français ne l'a en rien empêché d'accéder à la principale charge qui pouvait s'offrir à lui, celle de gouverneur de Kampong Svay, même si celle-ci a été en grande partie vidée de sa substance. Le résident écrit à son propos en 1919 : « Pen fut un des fervents pionniers de l'établissement de notre protectorat »¹³⁰. Jusqu'à sa mort en 1932, il reste clairement un notable à Kampong Thom. Il est élu conseiller de l'assemblée consultative indigène et acquiert une concession d'une cinquantaine d'hectares particulièrement bien située¹³¹. On lui connaît au moins quatre femmes, Yin de qui il a eu une fille Oum et un fils Nuon, They qui avait rang de 2^e épouse, Puch qui lui donne un fils Muor et une fille Sar, et enfin Ream Cheam qui lui survit¹³². Au moins un de ses fils, Nuon, né en 1880, entre dans l'administration après avoir reçu son instruction à la pagode de Baray. En 1897, il devient *smīen* du gouverneur de Kampong Svay, l'*ukñā tejo* Ek. Il a l'occasion de servir l'*ukñā yomarāj* Men en mission à Kampong Thom en 1898. Il suit son père à Baray en 1900 où il est chargé de la perception de l'impôt des paddy. En 1904, l'année du décès du roi Norodom, son père le place auprès des Français comme lettré à la résidence. Il réussit l'année suivante l'examen pour devenir administrateur et est affecté à Kampong Thom. En 1912, il poursuit sa carrière en partant comme *subhā* dans la province de Treang, résidence de Takéo. Il meurt prématurément en 1916¹³³. Hormis son passage à la résidence qui marque une volonté du clan Seang de se rapprocher des Français, le parcours de Nuon est conforme aux carrières traditionnelles des dignitaires de la royauté khmère. Après la mort de son fils,

¹²⁷ Voir chapitre 1.

¹²⁸ Dossier personnel de Pen Nuon, arch. nat. du Cambodge/rsc 20365 ; dossier de demande de pension de la veuve de Pen, arch. nat. du Cambodge/rsc 35212 ; *Annuaire général de l'Indo-Chine*, Hanoi, Schneider, 1904, 1905, 1908.

¹²⁹ Acte de notoriété de Pen, 1914, arch. nat. du Cambodge/rsc 35212.

¹³⁰ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 23 juillet 1919, arch. nat. du Cambodge/rsc 13070.

¹³¹ Procès-verbal de l'élection du conseiller de Kampong Svay à l'assemblée consultative indigène, 10 juillet 1919, arch. nat. du Cambodge/rsc 13070.

¹³² Dossier de demande de pension de la veuve de Pen, arch. nat. du Cambodge/rsc 35212.

¹³³ Dossier personnel de Pen Nuon, arch. nat. du Cambodge/rsc 20365.

Pen prend en charge son petit-fils Khun Ning alors âgé de 13 ans et l'envoie à l'école résidentielle où il apprend le français. Khun Ning poursuit sa scolarité au lycée Chasseloup-Laubat de Saigon, dont il est exclu. Il intègre l'administration du Protectorat comme secrétaire des résidences en 1921. Trois ans plus tard, son supérieur note :

Khun-Ning est certainement le produit le plus remarquable qu'ait donné jusqu'ici notre enseignement franco-cambodgien. Il eut été breveté de notre enseignement supérieur si à la suite de la fameuse grève de Chasseloup-Laubat¹³⁴, l'administration scolaire n'avait estimé en le chassant, qu'on pouvait briser l'avenir d'un homme pour une frasque d'enfant.¹³⁵

Il poursuit une brillante carrière en province, puis à l'administration centrale. En septembre 1945, il est versé dans l'administration royale. Il meurt à 44 ans en 1947, alors qu'il a été nommé chef de cabinet du ministre de la Santé, des Travaux Publics et des Communications.

Un autre exemple de stratégie des familles traditionnelles est celle de la famille de Seang. Le père de Seang, Srey était *cauhvāysruk* de Stong, et probablement rattaché à la clientèle de Ey tout en étant en lien avec le Palais¹³⁶. Seang devient *yokpāt'* puis *subhā* de Kampong Svay. En 1912, il donne sa fille Sum à marier à un jeune secrétaire des résidences originaire de Phnom Penh nommé Laau, passé par l'École du Protectorat et ayant servi comme interprète pour les services de police. Celui-ci devient secrétaire de la résidence de Kampong Thom. Deux petits fils de Seang, Boun Pa, un enfant d'origine hokkien adopté par Laau et Sum¹³⁷, et Enn, fils d'une autre fille de Seang, Yin, et d'un cultivateur de Kampong Thom, Om, passent par l'école résidentielle de Kampong Thom avant d'intégrer la prestigieuse École d'Administration cambodgienne¹³⁸. Les deux

¹³⁴ Allusion à la grève menée en décembre 1920 contre le surveillant général du collège Chasseloup-Laubat par une partie des élèves et qui s'est terminée par le renvoi de plusieurs d'entre eux. *L'Écho annamite*, 11 décembre 1920 ; *La Jeune Asie économique, politique et sociale*, 23 décembre 1920.

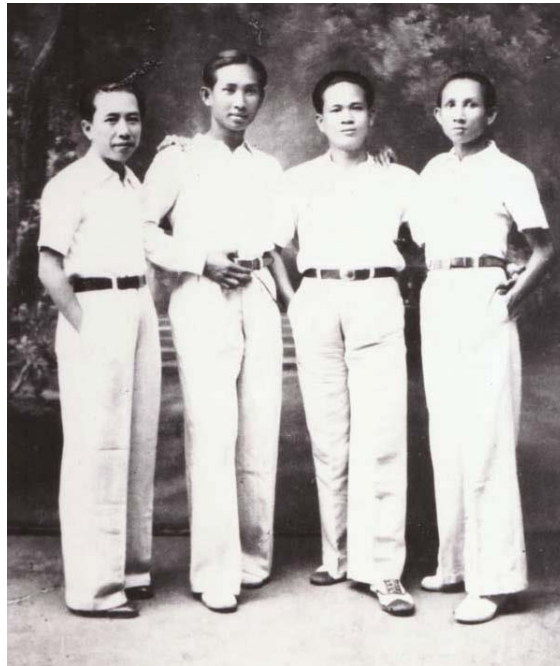
¹³⁵ Bulletin individuel de note, résidence de Svay Rieng, 1924, dossier personnel de Pen Khun Ning, arch. nat. du Cambodge/rsc 18646.

¹³⁶ Voir chapitre 3.

¹³⁷ Le parcours de Laau Boun Pa montre, comme Jacques Népote l'avait déjà décrit, que les enfants adoptés peuvent être totalement intégrés à la famille et traités comme les enfants biologiques. Jacques Népote, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 157-158.

¹³⁸ Sur l'École d'administration cambodgienne, voir Forest, 1980, p. 102-103 ; Fanny Drion, *Les fonctionnaires de l'administration provinciale du Cambodge durant le début du protectorat français (1863-1921)*, dossier de recherche de Master 1, Université de Caen Basse-Normandie, Caen, 2008, 125 p. Khing Hoc Dy, comm. perso., 13 décembre 2016.

reviennent à Kampong Thom, Enn en 1934 comme adjoint du *cauhvāykhætr* et Boun Pa en 1936 comme *cauhvāysruk* de Kampong Svay. Malgré leur mise en cause dans une importante affaire de concussion qui éclate en 1939, ils poursuivent de brillants parcours¹³⁹. Enn après avoir servi en province et en administration centrale revient à Kampong Thom comme *cauhvāysruk* de Baray en 1948. Il termine sa carrière comme *cauhvāykhætr* de Pursat en 1956¹⁴⁰. Boun Pa devient un homme de stature nationale : ministre des Finances en 1953, *cauhvāykhætr* de Siem Reap puis Takeo en 1955, secrétaire d'État à l'Agriculture puis à l'Économie nationale entre 1956 et 1958, député de Kampong Chen en 1962¹⁴¹. Parmi ses condisciples à l'École d'administration se trouvaient Lon Nol, Nhiek Tioulong ou encore Sisowath Sirik Matak, tous personnages de premier plan de l'histoire du Cambodge indépendant¹⁴².



Laau Boun Pa (à gauche) posant avec Lon Nol et deux camarades, lors de ses années de formation¹⁴³

¹³⁹ Mathieu Guérin, « Stratégies d'affaires au Cambodge. Itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du protectorat français », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°132, octobre-décembre 2016, p. 77-96.

¹⁴⁰ Dossier personnel de Om Enn, arch. nat. du Cambodge/rsc

¹⁴¹ Fiche de Laau Boun Pa établie par Nasir Abdoul-Carime, et mise en ligne sur le site de l'AEFEK. https://www.aefek.fr/wa_files/laaun_bounpa_1.pdf consulté le 17 septembre 2018.

¹⁴² Courriel de M. Khing Hoc Dy, neveu de Laau Boun Pa, 13 décembre 2016.

¹⁴³ Photographie aimablement communiquée par M. Khing Hoc Dy, sd (début des années 1930).

Il ne nous a pas été possible de déterminer ce qu'il est advenu des descendants de Ey après la révocation de Thong en 1896. Marie Aberdam a pu retrouver la trace de l'une des filles de Thong, Ek, qui épouse en 1892 In Ouck, le fils d'un petit dignitaire du palais. Le gendre de Thong travaille pour les Français et devient au début du XX^e siècle suppléant du ministre du Palais Thiounn¹⁴⁴.

Les hommes nouveaux, qui ne sont pas issus eux-mêmes de familles de dignitaires et qui font carrière, après être passés par l'école française et y avoir développé des compétences d'administrateurs sont rares, mais existent. C'est le cas de Dith Sronn, originaire de Cochinchine et dont un rapport des services de renseignement français après l'indépendance dit qu'il est de famille modeste¹⁴⁵, ou de Pak Laau, fils d'un commerçant de Phnom Penh. C'est aussi le cas de Suon Tonn, fonctionnaire affecté à Santuk en 1934. Fils d'un *meghum* de Kampong Cham qui l'a scolarisé à l'école résidentielle, il intègre l'École d'Administration cambodgienne et réussit le certificat d'études juridiques et administratives, Suon Tonn devient *cauhvāysruk* de Sandan puis de Stong, puis adjoint du *cauhvāykhaetr* de Kampong Thom. En 1953, il est *cauhvāykhaetr* de Kampong Speu, puis en 1955 chef du bureau des affaires paysannes et du bien-être des populations sous le Sangkum Reastr Niyum. Il termine sa carrière comme *cauhvāysruk* de Koh Sautin en 1957¹⁴⁶. Toutefois, le mérite scolaire n'explique pas seul ces brillantes carrières. Pak Laau et Suon Tonn sont tous les deux des gendres de Seang. Tout comme In Ouck qui épouse la fille de l'*ukñā tejo* Thong, ils ont pris des femmes au-dessus de leur rang. Comme Jacques Népote l'a montré, ce mécanisme est courant. Il est partie intégrante du système matrilineaire khmer dans lequel le rang lignagé est d'abord porté par la femme, le gendre étant choisi par rapport à ses qualités morales et ses aptitudes qui permettront de faire fructifier ce patrimoine. Dans ces trois cas qui apparaissent dans nos archives, le choix du gendre idéal a été un pari gagnant¹⁴⁷. Dith Sronn fait dès lors figure d'exception.

¹⁴⁴ Marie Aberdam, comm. perso., septembre 2018.

¹⁴⁵ Dossier de S.E. Yith Sronn, Service de Documentation extérieure et de Contre-Espionnage, serv. hist. de la Défense/GR 10R53.

¹⁴⁶ Dossier personnel de Suon Tonn, arch. nat. du Cambodge/rsc 19142.

¹⁴⁷ Voir Népote, 1992, notamment p. 46-47, 129, 135-139, 157-162.

Ces différents parcours montrent que les élites traditionnelles ont parfaitement su se positionner en utilisant l'école française ou en intégrant des gendres issus de cette école pour devenir les nouvelles élites appelées de leurs vœux par les Français. Les familles de Seang et de Pen, ou du gouverneur de Santuk puis de Baray, Nou, et de son fils Maccayang montrent par ailleurs un ancrage territorial fort qui s'exprime sur plusieurs générations.

Pour justifier leur prise de contrôle sur l'administration du pays, les Français dénoncent la prévarication des élites au pouvoir à leur arrivée. La question se pose de savoir en quoi les nouvelles élites défendues par les Français seraient plus morales, plus vertueuses. Plusieurs de ces hommes nouveaux sont mis en cause dans des affaires de prévarication. La plus importante, qui fait un scandale retentissant est celle qui implique le gouverneur Kahom. Avant son accession au rang d'*ukñā tejo*, il avait fait l'objet d'accusations, mais l'administration ne s'y était pas attardée, refusant de voir salir la réputation de celui qui était considéré comme l'un de ses meilleurs atouts. Sa participation à la mission Pavie, à la lutte contre les Bunong révoltés, sa légion d'honneur, en font un personnage clé de la geste coloniale française au Cambodge. Les résultats des enquêtes menées en 1916 dans la suite des grandes manifestations anti-fiscales sont accablants. Il est mis en cause dans trente-trois affaires, certaines liées entre elles, présentées au Conseil des ministres en décembre 1916. La commission permanente du Conseil en formation disciplinaire propose de renvoyer Kahom devant la *sālā laghun*, tribunal de première instance, pour quinze affaires, devant le tribunal de France pour trois affaires impliquant des Chinois, devant le tribunal provincial, la *sālā khaetr* de Kampong Thom pour une accusation, d'engager des sanctions administratives pour cinq dossiers et enfin un abandon des poursuites dans trois cas, soit que l'affaire est « des plus compliquées et dont l'instruction agiterait toute une population pour aboutir probablement à un acquittement pour défaut de preuves formelles. », soit qu'elle est trop ancienne¹⁴⁸. Kahom est accusé d'abus d'autorité et de concussion, de corruption passive, d'organisation de jeux d'argent dans des bâtiments administratifs, de vente d'une arme à feu sans permis, de réquisitions exercées auprès des habitants pour travailler des rizières qu'il s'était accaparées, d'abattage de bois ou d'organisation de

¹⁴⁸ Note au Conseil des ministres, sd, présentée à la séance du 1^{er} décembre 1916, arch. nat. du Cambodge/rsc 24447.

transports à son profit, d'emploi de détenus à des travaux sur ses rizières, d'accaparement d'animaux de la fourrière, d'augmentation de la dette d'un engagé, de non-paiement de certaines taxes sur les éléphants sauvages capturés. Déclaré coupable d'une partie de ces accusations, il est révoqué, ses biens confisqués et sa croix de la légion d'honneur lui est retirée. Cette affaire est la plus grave qu'ait connu Kampong Thom impliquant des dignitaires formés par les Français.

Toutefois, d'autres exemples d'inconduite apparaissent dans les dossiers. Ainsi en 1929, Pen Khun Ning, brillant petit-fils de l'*ukñā tejo* Pen couvert de dettes de jeu est reconnu coupable de détournement de fonds publics¹⁴⁹. Il s'en sort avec un blâme. Des dignitaires de la famille de Seang, Pak Laau, Laau Boun Pa et Om Enn sont mis en cause pour leurs liens avec l'homme d'affaire chinois Tea Meng Ly en 1938¹⁵⁰. Kun Thonn, qui à côté de sa charge de *cauhvāykhaetr*, a créé une entreprise d'exploitation du bois à Kampong Thom est accusé par ses co-actionnaires de détournement de fonds et de malversation. Protégé par le ministre Thiounn et le roi Monivong, il n'est pas inquiété. Il revient à Kampong Thom où il prend sa retraite en 1941¹⁵¹. La justice peut être indulgente avec ceux qui sont considérés comme les espoirs du Cambodge moderne. On remarque cependant qu'aucune affaire grave de prévarication ne touche les *cauhvāykhaetr* qui se succèdent à Kampong Thom. Ils apparaissent dans l'ensemble compétents et honnêtes. Il est à noter que les administrateurs cambodgiens ne sont pas les seuls à pouvoir être mis en cause. En 1921, le gendarme français, chef de poste de Kampong Khleang sur le *sdīn* Stong, est relevé de ses fonctions. Il avait pris pour habitude de racketter les propriétaires de barques qui passaient par son poste¹⁵².

Les élites de l'argent

Avec le développement des échanges et du commerce, une nouvelle élite rurale apparaît : celle des riches, composée notamment de grands propriétaires et de commerçants aisés et de quelques grands négociants. Cette nouvelle élite de l'argent installée dans les villages de l'intérieur est constituée notamment de Chinois originaires du Sud de la Chine. La communauté chinoise est renforcée par son statut particulier en

¹⁴⁹ Dossier personnel de Pen Khun Ning, arch. nat. du Cambodge/rsc 18646.

¹⁵⁰ Guérin, 2016.

¹⁵¹ Dossier personnel de Boun Chann Kun Thonn, arch. nat. du Cambodge/rsc 19830.

¹⁵² Rapport trimestriel du résident de Kampong Thom, 1^{er} trimestre 1921, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374

Indochine française. Hokkien, Teo Chew, Cantonnais, Akka sont encadrés par les congrégations, justiciables des tribunaux français et soumis à un système fiscal dérogatoire. Le système des congrégations amène ces associations d'entre-aide imposées à les encadrer et à générer des solidarités là où elles n'existaient pas nécessairement. Ainsi les Chinois de Kampong Thom, encore relativement peu nombreux, sont rassemblés en fonction de leur province d'installation et non de leur zone d'origine ou de leur langue comme à Phnom Penh. Lorsque les Français établissent le système des congrégations, ils entendent que leur direction soit assurée par des chefs, certes élus, mais choisis parmi les notables solvables et influents. Les procès-verbaux d'élection montrent que les chefs choisis sont parmi ceux qui ont obtenu le plus de voix, mais pas toujours celui qui a obtenu le maximum de suffrages¹⁵³. La fonction de chef de congrégation n'est pas particulièrement recherchée par les hommes déjà riches et influents. En 1927, le chef de la Sûreté du Cambodge qui surveille les communautés chinoises informe ses supérieurs de la perte de prestige de la fonction.

En ce qui concerne le contrôle officiel des Chinois, dévolu aux « chefs de congrégation », le discrédit actuellement attaché en dépit de leur électivité, à ces fonctions autrefois recherchées, est tel que l'autorité ne saurait aujourd'hui compter sur leur concours en aucune circonstance.¹⁵⁴

Entre 1934 et 1936, pas moins de cinq chefs de congrégation se succèdent à Stong, témoignant des difficultés qu'a l'administration à pouvoir se reposer sur ces notables¹⁵⁵.

On voit aussi se développer un groupe d'entrepreneurs cambodgiens qui se lancent dans les affaires ou le commerce. Ils apparaissent notamment dans les rôles de patente. Alors qu'à la veille de la grande crise, les patentes des commerçants et entrepreneurs cambodgiens représentent seulement la moitié de celles des Chinois, elles atteignent 60% après la reprise qui suit la fin de la Grande Crise¹⁵⁶. Il s'agit toutefois pour l'essentiel de petits commerçants de détail. Les entrepreneurs cambodgiens, comme Tan Po qui verse près de 50 piastres à Trapeang Russey et 20 à Kampong Thom, ou Yos Duch qui paie 33 piastres à Kampong Thom sont rares. Leurs noms laissent à penser que

¹⁵³ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 641.

¹⁵⁴ Chef de la Sûreté au Cambodge, étude politique et sociale concernant certains éléments ethniques fixés au Cambodge et particulièrement la colonie chinoise, juin 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 642.

¹⁵⁵ Arch. nat. d'outre-mer/rsc 641.

¹⁵⁶ Patentes pour 1931 et 1939, voir chapitre 5.

plusieurs, tel Tan Po, sont d'origine chinoise¹⁵⁷. Le principal concurrent de l'entrepreneur Tea Meng Ly sur la liaison en autocar Phnom Penh-Siem Reap est le Cambodgien Ang Thy¹⁵⁸.

L'étude de l'impôt des paddy à Baray en 1930 et 1938, ou l'étude de Delvert à Srayau montrent qu'en dépit de l'accroissement des surfaces cultivées, les différences d'accès à la terre fondent une hiérarchie sociale dominée par les grands propriétaires qui ont à leur service des micro-propriétaires et des sans-terres. La présence de 39 grands propriétaires non paysans à Srayau s'explique par la proximité avec le chef-lieu provincial où une certaine bourgeoisie émerge, mais Srayau n'est pas une exception :

Le srok de Kompong-Svay a 87 propriétés de plus de 20 hectares, 502 de plus de 10 hectares. Mais des exploitations étendues n'y sont pas inconnues, exploitées à l'aide de journaliers, avec jusqu'à 4 attelages. La société rurale est plus différenciée qu'ailleurs : à Samproch (Stoung), on compte 12% de fermiers ou métayers.¹⁵⁹

Les rôles d'imposition sur les paddy et les terrains de culture montrent qu'une large majorité des grands propriétaires fonciers sont des Cambodgiens. L'accès à la propriété foncière leur est théoriquement réservé, puisque depuis les ordonnances royales du 24 octobre 1926 et du 13 avril 1929, il est interdit aux Chinois de posséder des terres, mesures que ceux-ci arrivent à contourner sans grande difficulté, notamment en épousant des Cambodgiennes ou en naturalisant l'un de leurs enfants¹⁶⁰. Certains de ces grands propriétaires sont des dignitaires, d'autres des paysans qui ont réussi. Tous utilisent soit une main d'œuvre constituée de dépendant, salariés ou engagés pour dettes, soit le fermage ou le métayage¹⁶¹. Ainsi, les distinctions sur bases raciales, entre commerçants et entrepreneurs chinois, dignitaires et grands propriétaires cambodgiens sont bien moins nettes que ce qu'écrivent les observateurs français.

¹⁵⁷ État de versement des impôts des patentes des Cambodgiens et des Annamites, Kampong Svay et Baray, 1936, arch. nat. du Cambodge/rsc 18244.

¹⁵⁸ Arch. nat. du Cambodge/rsc 15477.

¹⁵⁹ Delvert, 1994, p. 620

¹⁶⁰ Penny Edwards estime que l'interdiction faite aux Chinois de détenir de la terre aurait pour base la vision d'une division raciale du travail pour l'administration française, aux Khmers les travaux des champs, aux Chinois le commerce, sans pour autant justifier son propos. Rien dans les sources consultées ne permet de confirmer cette hypothèse. Pour Kleinpeter, il s'agit avant tout de mesures de rétorsion contre la population chinoise qui s'inscrivent davantage dans la sinophobie en vogue au temps du « péril jaune ». Penny Edwards, « Ethnic Chinese in Cambodia », in Hean Sokhom (éd.), *Ethnic Groups in Cambodia*, Phnom Penh, Centre for advanced Studies, 2009, p. 194-196 ; Kleinpeter, 1937, p. 213-259.

¹⁶¹ Henry, 1932, p. 210

Importance des réseaux et pouvoir

Le pouvoir des élites cambodgiennes, qu'elles soient administratives ou entrepreneuriales, repose largement sur leurs capacités à animer des réseaux d'hommes liges. Dans le Cambodge pré-colonial et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'architecture de ces réseaux était le *kamḷāṃṇī*, la force. Avec la refonte des systèmes fiscaux et judiciaires, les *kamḷāṃṇī* perdent de leur substance dès les années 1890 pour disparaître de l'ordre juridique en 1905. En 1897, ils reposent essentiellement sur un système de cartes de dispenses d'impôt personnel distribuées par les *mekamḷāṃṇī* à leurs clients les plus proches contre l'obligation pour ces derniers de leur apporter leur concours lorsqu'ils en ont besoin. Un système de patronat continue d'exister sur la base de protections et d'échanges de services inégaux pendant toute la période coloniale et au-delà, mais il n'est plus nécessairement dominé par des dignitaires-fonctionnaires¹⁶².

La puissance des négociants, notamment chinois, vient souvent du contrôle de certaines fermes comme l'abattage des porcs, des jeux jusqu'en 1900, des pêcheries, de la tenue des fumeries d'opium, ou des contrats de travaux publics passés avec l'administration. En 1926, ils se sont vu octroyer 55% des fermes publiques et 40% des marchés publics du pays, pour un montant atteignant le million de piastres¹⁶³. Ce poids des Chinois dans les affaires n'est possible qu'en établissant des relations étroites avec les dignitaires représentant l'État, voire en constituant de véritables réseaux d'influence, qui peuvent prendre un tour délictueux.

Plusieurs affaires de concussion impliquant des commerçants chinois et des dignitaires cambodgiens sont mises à jour à Kampong Thom. La plus ancienne est dénoncée en 1898 :

À Chikreng avec l'ancien gouverneur les Chinois régnaient en maîtres. Le chef de congrégation réquisitionnait, enchaînait des Cambodgiens, les gardaient en prison des semaines entières sans crainte de représailles. Le gouverneur Lai et eux

¹⁶² Forest, 1980, p. 131.

¹⁶³ Avis du résident supérieur au Cambodge Le Fol sur une proposition de modification du statut des Chinois, 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 642.

étaient trop liés par tant d'actes de brigandage et tant de concussions qu'ils ne craignaient rien de sa part.¹⁶⁴

En 1900, la puissance coloniale interdit les jeux de hasard, perçus comme une activité immorale. Pour autant, la pratique des jeux d'argent baquan, jeu des 36 bêtes, baccara, etc., se poursuit pendant toute la période coloniale. Ces jeux sont tous d'origine étrangère, chinoise ou européenne, et de nombreux organisateurs sont chinois¹⁶⁵. Ils cherchent la protection de dignitaires pour poursuivre leurs activités. C'est ainsi qu'un dignitaire de Baray, Huy Plok se révèle selon son fils un joueur invétéré¹⁶⁶ ou que la sœur de l'*ukñā* Kahom, alors gouverneur de Kampong Svay, organise des jeux sur lesquels elle prélève un pourcentage sur la recette dans les locaux même de la *sālā khaetr* en 1914-1915. Quelques années plus tard, lorsqu'en janvier 1920, une maison de jeux est fermée à Kampong Thmar et six joueurs arrêtés, une quarantaine de coolies chinois les délivrent à coups de bâton dirigés contre les miliciens et les dignitaires locaux. Il faut l'intervention du gouverneur de Baray pour qu'une vingtaine de personnes et les tenanciers de maison de jeux soient arrêtés. Beaucoup de négociants et entrepreneurs comprennent l'intérêt qu'il y a à s'allier avec des dignitaires compréhensifs.

L'étude de la montée en puissance de l'homme d'affaires Tea Meng Ly montre que les alliances avec des familles de dignitaires participent de la réussite des négociants chinois. Dans le cas de Tea Meng Ly, elle est hors du commun. Originaire de Chao An dans la vallée du Hanjiang, arrivé à Kampong Thom vers 1908, Tea Meng Ly épouse une cambodgienne. Il s'établit d'abord comme marchand de grains à Baray, puis diversifie ses activités. Lorsqu'il parvient à monter une affaire de transport routier en 1930, puis à affermer des lots de pêcheries du grand lac, il se hisse parmi les hommes les plus riches du Cambodge. Il intègre des *meghum* à sa clientèle, notamment ceux de Baray et de Triel¹⁶⁷, et s'allie avec des membres de la famille de l'ancien dignitaire Seang,

¹⁶⁴ Rapport du résident de Kampong Thom, janvier-février 1898, arch. nat. d'outre-mer/rsc 373.

¹⁶⁵ Victor Gaumé, *Pratiques, organisations et influences des jeux d'argent au Cambodge pendant le protectorat français (1871-1949)*, mémoire de master 2 sous la direction de Xavier Paulès, École des hautes Études en Sciences sociales, 2018, 376 p.

¹⁶⁶ Mémoire tapuscrit de Huy Kanthoul, p. 16, 1988, Chandler papers, Monash University.

¹⁶⁷ Le *meghum* de Baray sous-estime considérablement son impôt foncier et le *meghum* Pe de Triel est accusé par les habitants d'avoir fourni de la main d'œuvre à Tea Meng Ly pour permettre à celui-ci de réaliser les travaux publics dont il a été chargé par l'administration. Lettre collective de conseillers et

notamment Pak Laau, Om Enn et Laau Boun Pa. En 1938-1939, les membres de cette alliance sont visés par des enquêtes judiciaires et administratives. Celles-ci montrent que, grâce à la mise en place d'un réseau reposant sur une relation patron-clients dans laquelle la place du patron est occupée par le négociant chinois, les hommes de Tea Meng Ly ont pu impunément bafouer la loi pendant des années, arrêter des pêcheurs, imposer des amendes, battre des récalcitrants. En quelques années, en pleine crise économique, il a pu ainsi amasser une fortune considérable¹⁶⁸.

Si la réussite de Tea Meng Ly est exceptionnelle, les mécanismes d'alliance entre négociants chinois et familles influentes cambodgiennes sont fréquents, comme le souligne le chef de la Sûreté du Cambodge dans un rapport en juin 1927.

Aussi bien fait-il volontiers place au Chinois dans sa vie sociale et familiale. Le Chinois participe aux fêtes locales, fréquente la pagode, est invité ou s'invite à certaines cérémonies. Enfin, recherché comme gendre dans les familles cambodgiennes de haut rang, il est accepté sans répugnance comme mari par les filles assurées de trouver sous son toit aisance et considération.¹⁶⁹

L'intégration familiale facilite les échanges inégaux de service, principe qui sous-tend les relations de patronage¹⁷⁰. Alliances et réseaux renforcent la cohésion du groupe des riches, *anak mǎn* (litt. : ceux qui possèdent) où l'on trouve tout à la fois des dignitaires, des entrepreneurs et négociants et des grands propriétaires. Certains comme l'*ukñā* Boun Chann Kun Thonn, qualifié de « fonctionnaire-industriel »¹⁷¹ cumulent ces différentes qualités. Dans les statistiques de population de 1947, ils forment la catégorie des « assimilés français »¹⁷². Ils sont alors 316 auxquels il convient d'ajouter leur famille proche. Ces élites supérieures forment une toute petite minorité des habitants, moins de 1% de la population de la province.

d'habitants de Triel au résident supérieur du Cambodge, 17 février 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 37625.

¹⁶⁸ Guérin, octobre-décembre 2016.

¹⁶⁹ Chef de la Sûreté au Cambodge, étude politique et sociale concernant certains éléments ethniques fixés au Cambodge et particulièrement la colonie chinoise, juin 1927, arch. nat. d'outre-mer/rsc 642.

¹⁷⁰ Tina Hilgers, « Clientelism and Conceptual Stretching: Differentiating Among Concepts and Among Analytical Levels », *Theory and Society*, 40 (5), 2011, p. 567-588.

¹⁷¹ Dossier personnel de Boun Chan Kun Tonn, arch. nat. du Cambodge/ rsc 19830.

¹⁷² Composée des fonctionnaires des cadres supérieurs et locaux en activité ou retraités, des titulaires de diplômes universitaires, des députés et conseillers du royaume, des gros commerçants et industriels, arch. nat. d'outre-mer/hcc 3.

Modes de vie du groupe élitaire

Grâce à la commission Guernut, aux archives judiciaires et à quelques éléments épars dans les archives administratives, il nous est possible d'avoir un aperçu du niveau et du mode de vie des « riches » et des puissants dans les campagnes cambodgiennes au temps du Protectorat français, notamment dans les deux décennies qui précèdent l'indépendance.

Les dossiers de la commission Guernut font apparaître que le confort matériel dont s'entourent ces classes supérieures reste très relatif¹⁷³. Les habitations en dur sont exceptionnelles. Les seules qui sont attestées avec certitude à Kampong Thom sont d'une part, celle de Tea Meng Ly, l'homme le plus riche de la province à la fin des années 1930, et, d'autre part, les quelques compartiments chinois autour des principaux marchés. Il s'agit alors de longues maisons de près de quinze mètres de long pour cinq à six mètres en façade, en briques recouvertes de tuiles, à un étage. Très sombres, elles assurent plus la sécurité des marchandises que le confort du maître de maison et de sa famille. Les maisons de dignitaires, de propriétaires terriens, de commerçants sino-khmers dans les villages sont des maisons en bois sur pilotis couvertes de tuiles. Le nombre de colonnes et la complexité de l'architecture du toit sont des indices de la richesse du propriétaire¹⁷⁴. Plus il y a de colonnes, et donc plus la maison est grande, plus le toit a de pentes, plus l'habitation est considérée comme riche. Des cloisons sont posées entre les colonnes pour séparer l'espace et créer des chambres. Toutefois, les dimensions restent modestes. Les plus petites « maisons riches » font environ 60 m² habitables et les plus grandes 170 m² auxquelles s'ajoutent les dépendances, greniers,

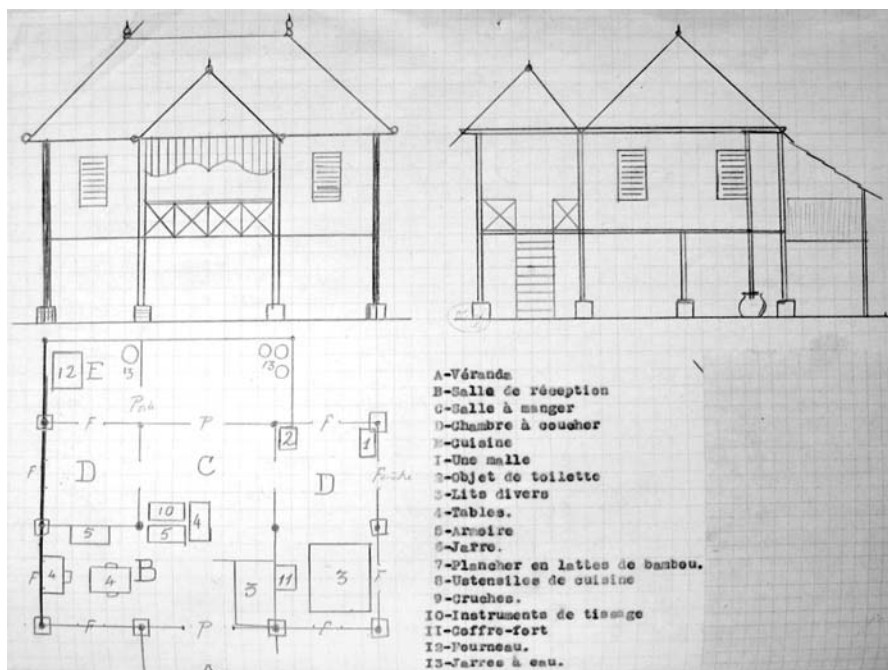
¹⁷³ Notices sur l'alimentation des indigènes à Svay Rieng et Takeo, sur les habitations à Kampong Cham, Kampong Chhnang, Siem Reap, Svay Rieng (arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95) et sur les habitations à Takeo (arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 96).

¹⁷⁴ Sur la maison cambodgienne, Pierre Bitard, « Traité de la construction des maisons », *Bulletin de la Société des Études indochinoises*, vol. XXX (2), 1955, p. 146-149, et pour des analyses anthropologiques récentes, Huy Pan, « La maison cambodgienne, choix du terrain, prescription et typologie », *Péninsule*, n°47, 2003, p. 47-92 ; Jacques Népote, « Comprendre la maison cambodgienne », *Péninsule*, n°47, 2003, p. 93-156 ; « Comprendre la maison cambodgienne (II). Troisième et dernière partie : à la recherche du sens », *Péninsule*, n°49, 2004, p. 5-96 ; Fabienne Luco, *Les habitants d'Angkor, une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises installées dans un territoire ancien*, thèse de doctorat sous la direction d'Yves Goudineau, École des hautes Études en Sciences sociales, 2016, p. 45-160.

étables, etc. Les plus grandes sont aussi celles qui abritent les maisonnées les plus nombreuses. La surface habitable par habitant est comprise entre 10 et 15 m².



Photographie d'une maison riche, 1938¹⁷⁵

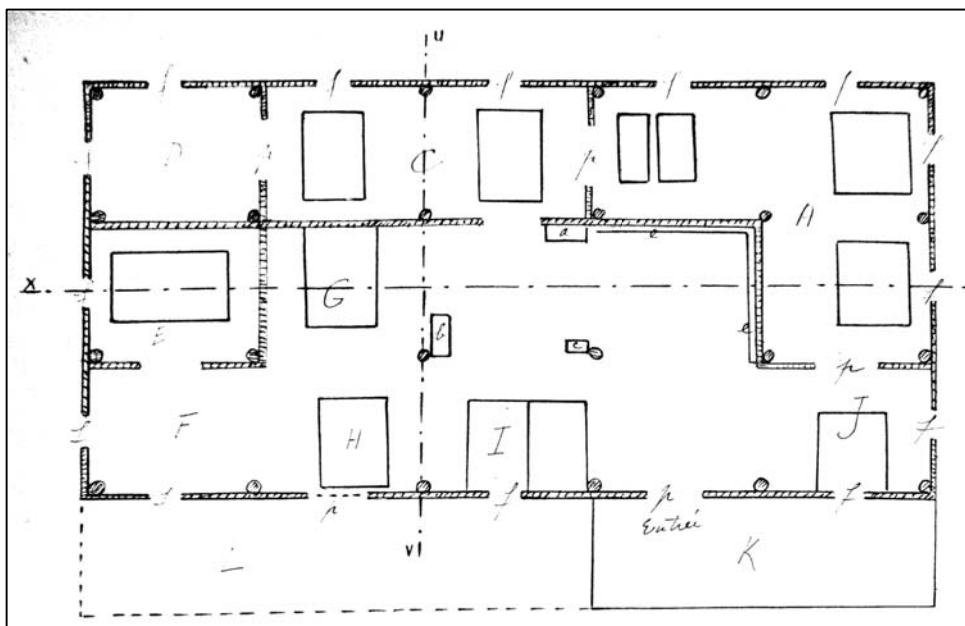


Plan d'une maison riche, 1938¹⁷⁶

¹⁷⁵ Habitations, Svay Rieng, commission Guernut, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

¹⁷⁶ Habitations, Siem Reap, commission Guernut, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

Plus que leur taille ou leur architecture, ce qui différencie les maisons des riches de celles des paysans aisés tient d'une part à la présence systématique de serviteurs, et d'autre part à un mobilier assez abondant comportant tables, chaises, armoires et lits, même si certains riches continuent de dormir sur des nattes. Tous ont de la vaisselle, souvent en porcelaine, et des couverts ou des baguettes en abondance. Tous possèdent des outils agricoles et entre un et cinq trains de culture avec charrue. Tous possèdent des charrettes et les bœufs nécessaires à leur traction. Avant la Seconde Guerre mondiale, seuls le *cauhvāykhaetr* et les très riches négociants chinois peuvent se permettre le luxe d'un véhicule automobile personnel. Les objets de prestige sont d'une part comme au XIX^e siècle les bijoux et l'argenterie, les services à bétel, les soieries et d'autre part un ensemble parfois hétéroclite d'objets d'importation renvoyant à la modernité occidentale : machines à coudre Singer, bicyclettes, lampes à pétrole pour ceux qui n'ont pas accès à l'éclairage électrique, coffres-forts, miroirs...



Plan d'une maison polygame¹⁷⁷.

A: pièce avec deux caisses contenant du paddy pour les semailles ; B : chambre des femmes, avec deux lits ; C : chambre pour les enfants avec deux lits ; D : débarras ; E : chambre du fils et de la bru ; F : emplacement de sacs contenant du paddy de consommation courante ; G : nattes pour les petits « boys » ; H : lit du chef de famille ; I : nattes servant pour les réceptions des visiteurs ; J : nattes servant de lit aux neveux orphelins ; K : plate-forme devant la porte d'entrée ; L : projet d'agrandissement de la plate-forme : f : fenêtres ; p : portes ; a : table ; b : table ; c : machine à coudre ; e : étagère pour vaisselle, bouteilles, lampes, etc.

¹⁷⁷ Maison riche à Samrong, notice sur les habitations à Siem Reap pour la commission Guernut, 1938, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

Comme le montrent les cas du gouverneur Pen ou du négociant Tea Meng Ly, la polygamie reste pratiquée. La princesse Pingpeang Yukanthor, bien que féministe, la défend en 1951 pour les classes les plus élevées de la société¹⁷⁸. Avec la description d'une maison riche de Siem Reap, nous disposons d'une plongée exceptionnelle dans un foyer polygame khmer. Le plan de la maison montre que deux chambres sont dédiées à quatre enfants de la famille et à quatre « nièces » et « neveux » adoptés¹⁷⁹. Le fils aîné et la bru occupent une autre chambre. La troisième chambre dotée de deux lits héberge les deux femmes du mari. Ce dernier dort dans un lit placé dans la pièce principale où est conservé le paddy destiné à la consommation familiale¹⁸⁰. Cette disposition de l'espace montre une famille unique, qui fait corps. Elle n'est pas scindée en fonction de chacune des épouses-mères. Ces dernières sont ensemble. Celui qui est le plus maintenu vers l'extérieur, à l'instar des petits serviteurs et des « neveux », est l'époux qui dort dans la pièce de séjour où sont reçus les visiteurs, appelé littéralement en khmer « le côté extérieur », *khān krau*¹⁸¹.

Le caractère parfois relativement spartiate de certaines habitations riches s'explique en partie par des revenus qui sont rarement exubérants. À la veille de la Grande Crise, un *cauhvāysruk* reçoit 150 à 200 piastres par mois en fonction de son grade, de son ancienneté et de sa situation de famille. Cette somme représente environ le sixième de ce que touche un administrateur français et sept à huit fois plus que ce que gagne un paysan moyen. Les *kramakār* et les agents techniques touchent 40 à 60 piastres¹⁸². Leurs salaires sont fortement augmentés pendant la Seconde Guerre mondiale pour se rapprocher de ceux des administrateurs français. Un propriétaire terrien qui possède une vingtaine d'hectares de rizières peut compter sur un revenu annuel d'environ 1 000 piastres, sachant que pour lui comme pour les commerçants, le budget de la famille se confond avec celui de l'exploitation ou du commerce. Quelques commerçants chinois font exception, notamment Tea Meng Ly dont le patrimoine est estimé à 250 000

¹⁷⁸ Princesse Pingpeang Yukanthor, « Situation de la femme au Cambodge », *Civilisations*, vol.1, n°4, 1951, p. 9-12.

¹⁷⁹ Il ne s'agit pas nécessairement de nièces au sens français du terme. Il peut s'agir de jeunes filles sans lien de filiation avec les maîtres de maison, mais dont le jeune âge les fait considérer comme nièces.

¹⁸⁰ Maison riche à Samrong, notice sur les habitations à Siem Reap pour la commission Guernut, 1938, arch. nat. d'outre-mer/fm Guernut 95.

¹⁸¹ Népote, 2004, p. 55.

¹⁸² États de solde des personnels de la province de Kampong Thom, 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 18395

piastres. Mais même lui se contente d'une maison relativement modeste qui n'a rien à voir avec le palais du consul-négociant Cheong Fatt Tze à Penang¹⁸³. Ils ont la capacité de dégager chaque année des surplus et donc d'accumuler du capital, ou pour les Chinois d'en envoyer une partie dans leur pays d'origine. Les impôts sont particulièrement faibles pour eux, entre 2 et 6% de leurs revenus, mais une partie de ce qu'ils gagnent doit être redistribuée à leurs dépendants ou aux villageois lors des fêtes, des mariages ou via les offrandes à la pagode. L'accueil d'enfants présentés comme orphelins qui sont adoptés par ces familles aisées fait aussi partie des obligations sociales.



Nou Maccayang, secrétaire des résidences à Kampong Thom, 1935.¹⁸⁴

Ces ménages aisés se nourrissent d'une nourriture variée et abondante, ont des légumes, de la viande ou du poisson à tous les repas, et s'habillent de vêtements locaux de qualité ou de vêtements occidentaux importés. Chez les fonctionnaires le port de la veste, de la cravate et de la chemise à col, des chaussures fermées est de rigueur. Au chef-lieu, ils frayent avec les Européens qu'ils rencontrent notamment au bungalow ou dans les réceptions données régulièrement par le résident, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les riches sont, avec certains *meghum*, les seuls indigènes à avoir accès à des armes à feu octroyées sur permis, à tel point que la liste des titulaires de permis de port d'armes donne un bon aperçu sur ce groupe élitair. En 1935, on y trouve aux côtés des

¹⁸³ Lin Lee Loh-Lim, *The Blue Mansion, the story of Mandarin Splendour Reborn*, Penang, Cheong Fatt Tze Mansion, sd, 67 p.

¹⁸⁴ Photographie figurant sur son permis de port d'arme, 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc

dignitaires de l'administration royale, le secrétaire des résidences Nou Maccayang, les commerçants chinois Ang Kheng de Sambor, Tea meng Ly de Baray, et l'entrepreneur cambodgien Tan Po de Kampong Thom¹⁸⁵.



Permis de port d'armes de Thong, cauhvāysruk, et Tan Po, entrepreneur, 1935¹⁸⁶

Ces armes sont destinées à leur défense contre les malandrins, mais aussi à la chasse. La chasse de loisir au calibre 12 copiée sur les Européens commence à se répandre, même si cette pratique ne concerne qu'une petite minorité de privilégiés¹⁸⁷. Ils recherchent le gros gibier, bovidés sauvages, tigres, cervidés et pour certains comme Kahom, les éléphants. Huy Kanthoul raconte dans ses mémoires les chasses de son père Huy Plok lors que ce dernier était affecté comme dignitaire à Baray dans les années 1910.

¹⁸⁵ Permis de port d'armes de chasse, arch. nat. du Cambodge/rsc 2877,2964, 26495.

¹⁸⁶ Arch. nat. du Cambodge/rsc 2964.

¹⁸⁷ Charles Dumas, *La faune sauvage du Cambodge*, Phnom Penh, éditions Aymonier, 1944, p. 204.

En venant habiter avec mon père, j'apprenais à le connaître. Il gardait toujours à la maison quelques fusils bien rangés sur une longue planche appliquée contre le mur. Ces fusils me fascinaient. Chasseur devant l'Éternel, mon père avait abondamment garni notre maison de nombreux trophées de chasse : têtes de cerfs avec tous leurs bois, défenses d'éléphants, têtes de sangliers avec leurs crocs menaçants, peaux de tigre...¹⁸⁸

Le but des chasseurs est la recherche d'un bon moment, d'un trophée de banteng ou de cerf d'Elde pour décorer la maison et renforcer leur prestige, d'une bonne venaison, plus que d'un appoint à l'économie familiale.

Le style de vie des membres de l'élite emprunte parfois aux Européens, notamment pour ceux qui sont passés par l'école française, mais le maintien de la polygamie, d'une nourriture khmère ou chinoise, des obligations sociales et rituelles khmères et chinoises laissent penser que ces emprunts restent souvent très superficiels.

Les nouvelles notabilités villageoises

La mise en place de la commune cambodgienne fait émerger comme élites locales un groupe d'hommes, jamais des femmes, qui ont un rôle officialisé par leur élection pour encadrer les habitants des villages situés dans le ressort du *ghum*. Ce sont les conseillers communaux, *kramjumnumm*, les adjoints, *jumdub*, placés sous l'autorité du *meghum*. Ils forment une notabilité villageoise institutionnalisée. Celle-ci est socialement à un niveau inférieur à celui des riches, même lorsque ces derniers sont leurs administrés. Les Français mettent en avant leur action dans l'établissement de l'assiette de l'impôt et les recouvrements ainsi que le maintien de l'ordre, mais ils sont bien plus que cela. Ce sont les principaux médiateurs dans les différends villageois. Beaucoup apparaissent capables de mobiliser des groupes de partisans, comme on le voit lors des tensions autour de la désignation du *meghum* de Triel en 1931¹⁸⁹. Cette place éminente est notamment marquée par l'ajout d'un titre à leur nom, *caubañā* pour les *meghum*, *jumdub rājā*, *senā*, *bhaktī* ou *snaehā* pour les *jumdub*, *kramm* ou *kruṃ* pour les simples conseillers¹⁹⁰. Ces hommes sont déjà éminents dans leur communauté. Ce sont ceux vers lesquels on se tourne en cas de soucis. À propos du *meghum* de Triel, le résident Ratier qui prend sa défense explique en quoi il est un candidat idéal :

¹⁸⁸ Mémoire tapuscrit de Huy Kanthoul, p. 14, 1988, Chandler papers, Monash University.

¹⁸⁹ Arch. nat. du Cambodge/rsc 37625

¹⁹⁰ Sorn, 1995, 49-52.

Son Mékhum, Nheim-Loeung est aisé. Son frère, âgé d'environ 60 ans, est chef de la pagode de Triel. Il a une grande influence sur les habitants de ce village qui, presque tous, ont fréquenté sa pagode dans leur jeune âge.¹⁹¹

Une recherche menée sur les trois communes de Thnot Chum, Sakream et Kampong Svay, puis vérifiée auprès d'une dizaine d'autres communes, permet de dresser une esquisse de ces notables villageois. Ce sont rarement des anciens et pratiquement jamais des jeunes. L'écrasante majorité, 88%, ont entre 40 et 59 ans. Tous sont pères de famille ou veufs¹⁹². La question de leur patrimoine est aussi importante. L'analyse des stratifications sociales dans les villages fait ainsi apparaître une sorte de « gérontocratie égalitaire et paternaliste »¹⁹³.

Les conseillers communaux et *a fortiori* les *meghum* et leurs adjoints sont pratiquement toujours des propriétaires terriens moyens à importants, possédant entre un et une dizaine d'hectares de rizières et des terrains de culture. Cela s'explique par les pressions de l'administration qui entend avoir des *meghum* solvables contre lesquelles elle peut se retourner en cas de détournement. En 1930, le *meghum* Kan de Triel est obligé de vendre tous ses biens pour rembourser le Trésor, sans qu'il y ait nécessairement eu malversation¹⁹⁴. Aucun des grands propriétaires terriens identifiés n'exerce de telles responsabilités. En effet, un poste de *meghum* n'a rien d'une sinécure et est assez exposé. Le résident de Kampong Thom le comprend parfaitement lorsqu'il écrit en 1933 :

En ce qui concerne les candidatures des Mékhums elles ont tendance à se raréfier parmi les gens aisés et sérieux. Ceux-ci ne veulent point vivre sous les menaces de concurrents à qui on prête un peu trop complaisamment l'oreille.¹⁹⁵

Il est plus simple et moins risqué pour les ménages riches d'intégrer les *meghum* ou les *jum̄dub* à leur clientèle. Dans les villages sièges des centres de commandement, leur

¹⁹¹ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur au Cambodge, 18 janvier 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 18381.

¹⁹² Guérin, 2012.

¹⁹³ Népote, 1992, p. 13.

¹⁹⁴ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 23 mars 1931, arch. nat. du Cambodge/rsc 37625.

¹⁹⁵ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur au Cambodge, 18 janvier 1933, arch. nat. du Cambodge/rsc 18381.

action peut être rendue plus difficile par l'existence sur place de personnages bien plus considérables qu'eux. C'est évidemment le cas à Kampong Thom, où se trouvent les bureaux de la *sālā khaetr*, mais aussi dans des centres de pouvoir plus modestes comme Baray. Là, le *meghum* doit composer dans les années 1930 avec le *cauhvāysruk* et ses subordonnés, mais aussi avec des négociants chinois, dont Tea Meng Ly, l'homme le plus riche de la province et l'un des plus riches du Cambodge. On perçoit en effet un plafond de verre qui exclut toute ascension sociale des *meghum*. Malgré le titre de *caubañā* qui leur est conféré, aucun dignitaire de Kampong Thom dont le dossier a été consulté n'a commencé sa carrière à ce poste et nous n'avons trace d'aucun *meghum* ayant intégré l'administration royale. Suon Tonn, fils du *meghum* de Koh Kos à Kampong Cham, devenu *cauhvāysruk* de Stong de 1935 à 1939 puis *bhūjhuoykhaetr* de Kampong Thom jusqu'en 1943, fait figure d'exception et d'individu particulièrement méritant¹⁹⁶.

D'autres individus peuvent avoir une place à part dans les villages en raison de leur connaissance du reste du monde. C'est le cas des travailleurs agricoles qui partent et reviennent au village après avoir accumulé un pécule, mais aussi des hommes partis servir comme miliciens ou tirailleurs. La garde indigène recrute d'abord sur la base du volontariat puis par désignation ou tirage au sort lorsque le nombre de volontaires est insuffisant. Une liste des réservistes de la garde indigène montre qu'ils viennent d'un peu partout dans la circonscription. Les *ghum* autour du chef-lieu sont surreprésentés, mais les *ghum* les plus reculés envoient aussi des recrues¹⁹⁷. Les jeunes hommes choisis vont alors vivre hors de leur village pendant la durée de leur service, pour la grande majorité au chef-lieu. D'autres servent comme tirailleurs essentiellement dans les deux bataillons de tirailleurs cambodgiens. Ils sont ainsi quarante jeunes hommes à être levés en 1930. Théoriquement, la répartition doit être faite proportionnellement au nombre des inscrits ; en fait, il est demandé à quarante *ghum* de présenter six candidats parmi lesquels la commission de recrutement choisit. En 1935, 77 tirailleurs sont recrutés de nouveau à Kampong Thom. Ces hommes servent trois ans et peuvent être envoyés n'importe où au Cambodge, même si la majorité est stationnée à Phnom Penh, voir à

¹⁹⁶ Dossier personnel de Suon Tonn, arch. nat. du Cambodge/rsc 19142.

¹⁹⁷ Liste des réservistes de la garde indigène, brigade de Kampong Thom, 1932, arch. nat. du Cambodge/rsc 26662.

Saigon lorsqu'ils sont affectés à un régiment de tirailleurs annamites¹⁹⁸. Que ce soit au chef-lieu, à Phnom Penh ou à Saigon, ils sont ainsi mis en contact direct avec la modernité occidentale, hôpitaux, écoles, éclairage électrique, véhicules automobiles, travail salarié, loisirs, etc. et ramènent leurs impressions au village.

Quelques-uns ont eu des parcours tout à fait exceptionnels. Il s'agit notamment des hommes qui se sont engagés pour l'Europe en 1916-1917. Trente-trois cas de vétérans rentrés à Kampong Thom ont pu être identifiés dans les archives, notamment au moment de leur retour en 1920. Ils sont placés sous surveillance pour le risque qu'ils font peser sur l'ordre colonial après avoir servi la France¹⁹⁹. Peu, seulement deux individus dans l'échantillon, ont été affectés comme combattants, un étant revenu avec la croix de guerre. Les autres ont servi comme convoyeurs ou aux corvées à l'arrière, pour l'armée d'Orient ou à Saint-Raphaël. Ils ont connu le sud de la France, la Grèce, les Balkans²⁰⁰. Lorsqu'ils rentrent, sur les vingt-huit qui expriment un vœu, quinze demandent une concession pour s'installer comme agriculteur dans leur village, mais douze demandent une place dans l'administration, comme caporal sur les chantiers de travaux publics, gardien de prison, agent de police, aide vétérinaire et la plupart obtiennent satisfaction²⁰¹. Deux, dont Sim fils adoptif d'un *cauhvāysruk*, demandent un poste de *smīen* qui leur permet de débiter une véritable carrière administrative. Un ancien *smīen*, Pan originaire de Stong, demande à être directement affecté comme *pāḷāt'* de Kampong Khleang. Un seul, le caporal Meas, ancien sergent de la garde indigène, décide de rempiler et demande à être affecté au Laos.

Contrairement à ce qu'écrit le résident de Kampong Thom qui estime que « leur mentalité ne semble avoir subi aucun changement notable du fait de leur séjour en Europe »²⁰², la proportion de ceux qui souhaitent quitter la condition d'agriculteur montre que leurs deux à quatre ans dans l'armée a changé leur vision du monde. Parmi

¹⁹⁸ Recrutement des tirailleurs dans la résidence de Kampong Thom, 1930, 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc 26627, 26590.

¹⁹⁹ Rapports du résident de Kampong Thom, premier, deuxième et troisième trimestres 1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

²⁰⁰ Sur le séjour en France des volontaires de la Première Guerre mondiale, voir John Tully, *Cambodia under the Tricolour, King Sisowath and the 'Mission civilisatrice' (1904-1927)*, Clayton, Monash University, 1996, p. 168-184.

²⁰¹ Rapport annuel du résident de Kampong Thom, 1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 375.

²⁰² Rapport du résident de Kampong Thom, premier trimestre 1920, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374.

ceux qui demandent une concession, deux se verraient bien *meghum* ou *jumdub*²⁰³. Les hommes partis plusieurs années comme miliciens ou tirailleurs, et notamment les gradés et ceux qui ont servi en Europe, deviennent à leur retour au village des témoins de l'extérieur et des passeurs. Huy Mong, qui a servi comme caporal pendant la guerre, intègre l'administration du Protectorat en 1926 et est affecté à Kampong Thom en 1934. Il rejoint ensuite le service de radiodiffusion puis les services de l'information et de la propagande. En 1947, il est élu député démocrate et adopte un ton violemment anti-français qui lui vaut d'être placé sous surveillance par les services de renseignement. Il devient chef de cabinet du ministre de l'Information, secrétaire d'État à la Défense nationale puis ministre de la Défense dans le gouvernement Yem Sambaur en 1949²⁰⁴.

Sociabilités villageoises en évolution

Le monastère et le village à l'heure de la modernité

- Réformistes et traditionnalistes à la pagode

La période coloniale a vu le bouddhisme theravada cambodgien traversé par d'importants mouvements refondateurs. Le canon de l'approche Thommayut est introduit dans le pays depuis Bangkok au milieu du XIX^e siècle. Il touche d'abord la capitale, puis se répand dans le pays au tournant du XX^e siècle. Le développement des écoles de pali à partir de 1914, la création de l'Institut bouddhique en 1930 et l'activité déployée par les vénérables Huot Tath et Chuon Nath aboutissent à l'émergence, au sein de l'église Mahanikay d'une nouvelle mouvance, le Mahanikay *thmī* ou Thommakay. Tout comme le Thommayuth d'origine siamoise, elle vise à revenir à une pratique du bouddhisme plus proche de celle des textes. Les principales innovations portent sur la mise en œuvre du *vinaya*. Comme les Thommayuth, les Mahanikay *thmī* s'engagent ainsi dans une refonte des règles monastiques. L'influence du Mahanikay *thmī*, soutenu par la famille royale, est grandissante à partir des années 1920. Chuon Nath est nommé en 1948 *mahāsaṅgharāj* de l'ordre Mahanikay²⁰⁵.

²⁰³ Retour des volontaires de 1916-1917, 1920, arch. nat. du Cambodge/rsc 26648.

²⁰⁴ Note de renseignement du SDECE, 1949, serv. hist. de la défense/GR10R53.

²⁰⁵ Anne-Ruth Hansen, *How to behave? Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia, 1860-1930*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, 254 p. et Ian Harris, *Cambodian Buddhism. History and Practice*, Honolulu, Hawai'i University Press, 2005, p. 105-130.

Une liste des monastères du Cambodge établie en 1922, ne fait apparaître aucune pagode d'obédience Thommayuth dans les provinces dépendant de Kampong Thom²⁰⁶, ce qui tend à montrer que les liens de la terre de Kampong Svay avec le Siam sont bien moins solides que ceux de Battambang. Le mouvement des bonzes se réclamant du Mahanikay *thmī* se fait sentir à partir de la fin des années 1920, soit plus d'une décennie après la mise en place de l'École de pali, mais avant la création de l'Institut bouddhique. Le résident de Kampong Thom indique en 1929 que sept pagodes de sa circonscription, soit environ 4% des monastères, se rattachent au mouvement Mahanikay *thmī*: *vatt* Kampong Thom et Srayau à Kampong Svay, Chreap, Snor et Chinit à Santuc, Baray-Samdet et Thlor à Baray. Les doctrines nouvelles sont apportées par des bonzes venus de Phnom Penh et confirmées par les enseignants de l'École de pali. Le résident liste les principaux points de divergence sur lesquels s'interrogent les fidèles. Pour les réformateurs, la couverture de coton dont se vêtent les moines doit être doublée, il est inutile d'offrir à Bouddha le riz et les aliments provenant de la quête avant de les consommer, il est inutile de préparer des loges pour les *devatā*, les fidèles ne doivent pas montrer de reconnaissance envers la terre et l'eau, la crémation des corps ne doit être accompagnée d'aucune cérémonie, les offrandes et prières ne sont méritoires que lorsqu'elles viennent de cœurs purs²⁰⁷.

Les travaux de François Bizot, d'Anne-Ruth Hansen, ou de Ian Harris ont montré que l'introduction de nouvelles pratiques s'est heurtée à une forte résistance de la part des traditionalistes de l'ordre Mahanikay, entraînant des conflits au sein du *saṅghā*²⁰⁸. Les éléments dont nous disposons sur l'introduction des préceptes du Mahanikay *thmī* à Kampong Thom confirment ce que François Bizot et Anne-Ruth Hansen ont pu observer et montrent que les controverses sur le *vinaya* dépassent le *saṅghā*, les laïcs prenant parti. En 1927, les principaux dignitaires religieux et chefs de pagodes de Kampong Thom sont invités à *vatt* Kampong Thom, en présence du résident et du *cauhvāykhætr*, pour rencontrer Suzanne Karpelès, conservatrice de la Bibliothèque royale, et le directeur de l'École de pali, Thaong. Ce dernier leur présente l'École de pali, la

²⁰⁶ *Pāñjīr vats dhammayutti niñ vats mahānikāy*, 1922, arch. nat. du Cambodge/rsc 36708.

²⁰⁷ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 2 août 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 36296.

²⁰⁸ Hansen, 2008, p. 96-108, Harris, 2005, p. 105-130.

Bibliothèque royale et les « nombreuses écoles où l'on apprend les lettres khmères et les lettres françaises »²⁰⁹. Il leur indique qu'ils peuvent emprunter des manuscrits à recopier à la Bibliothèque royale et y acheter des imprimés. Des chefs de pagodes achètent alors des livres qui sont mis à la disposition des bonzes pour l'étude. Le *cauadhikār* Pel de la pagode de Srayau précise que de nombreuses personnes, religieux et laïcs, lisent ces livres. Les enseignements sont rejetés vigoureusement par une partie des fidèles qui considèrent qu'ils se rattachent aux prédications de l'ordre Thommayuth²¹⁰.

C'est dans ce contexte qu'un bonze du nom de Doeur, fervent adepte des nouvelles pratiques, s'installe à Kampong Thom. Il se heurte alors à la résistance des bonzes et est écarté à la demande du *cauhvāykhætr*. Il est alors accueilli à la pagode de Srayau, village dont le *meghum* est un parent. Il y prêche les préceptes du Mahanikay *thmī*. Passé par l'École de pali, Doeur se signale par son érudition et il devient rapidement le numéro deux de la pagode, le *krū sūtr*, notamment en charge de la supervision de l'enseignement. Il rassemble alors à Srayau les bonzes qui adhèrent aux idées réformistes. En juin 1928, 42 bonzes se sont joints à lui. Les fidèles qui veulent prendre le froc à Srayau doivent accepter de pratiquer le *vinaya* tel qu'il est enseigné par les réformistes²¹¹. Le chef de pagode, le vieux *cauadhikār* Pel, bien que conciliant, se trouve isolé. Cette prise du monastère de Srayau par les réformistes amène à couper la pagode de la population. En effet, les points de rituel et de doctrine discutés par ces bonzes érudits constituent un enjeu important pour les fidèles cambodgiens. Le respect des rites est considéré comme garant de la validité des actions méritoires. Ainsi, les changements proposés par l'ordre Thommayuth ou les tenants du Mahanikay *thmī* doivent-ils être acceptés par les bonzes et les villageois, ce qui ne va pas de soi. En mai 1928, des briques sont jetées sur un groupe de bonzes réformistes alors qu'ils étudient.

La majorité des habitants du village (comme ceux dans toute la province), reste fidèle au culte traditionnaliste et voit avec regret les nouvelles prières et usages de

²⁰⁹ « *sālā saṃrāp pañriēn aksar pārāñ niñ aksar khmer jā croen kanlaēn* ».

²¹⁰ Lettre du *cauadhikār* Pel à Suzanne Karpéles, conservatrice de la bibliothèque royale, 10 juin 1928. arch. nat. du Cambodge/rsc 26639.

²¹¹ Lettre du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom au résident, 29 juin 1931, arch. nat. du Cambodge/ 26639

l'école réformiste, ce qui explique le léger attentat survenu, qui serait une simple manifestation de mauvaise humeur²¹².

Ainsi comme le montre l'exemple de Srayau, l'introduction de la doctrine du Mahanikay *thmī* pouvait entraîner des tensions à l'intérieur de la communauté des bonzes et dans les rapports avec les fidèles. Après qu'un bonze a répondu à un homme qui lui offrait du riz alors même que ce dernier reconnaissait pêcher que « les aliments qu'il offrait ne lui devaient être d'aucun mérite dans sa vie future, et que son action n'avait aucun sens sinon de lui apporter à lui, bonze, le bénéfice de la nourriture », les habitants deviennent réticents à nourrir les bonzes²¹³. En octobre 1929, le *mevatt* Pel se plaint de Doeur, considéré comme porteur de discorde, et les deux hommes sont convoqués à Phnom Penh sans que cette intervention ne freine le développement de l'application des préceptes Mahanikay *thmī* à Srayau. L'installation d'écoles provinciales de pali à partir de 1933 facilite le développement de la nouvelle doctrine²¹⁴. En 1936, la province en compte deux à Kampong Svay, deux à Baray et une à Stong, rassemblant 150 auditeurs²¹⁵.

La réaction des habitants de Srayau montre que l'opposition entre traditionnalistes et réformistes est importante pour les fidèles²¹⁶. D'autres incidents entre bonzes et fidèles sont rapportés à la résidence, comme cette plainte d'habitants de Thnot Chum contre le *cauadhikār* Mam et des *ācāry* pour avoir brûlé des livres antiques en 1930, ou la plainte de la veuve Ley venue de Phnom Penh voir ses petits enfants à Lovea, qui reproche au *cauadhikār* de l'avoir insultée vertement lorsqu'elle est allée se baigner dans l'étang de la pagode²¹⁷. Ces tensions sont suivies de près par les autorités coloniales :

²¹² Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 29 juin 1928, arch. nat. du Cambodge/rsc 26639.

²¹³ Lettre du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 2 août 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 36296.

²¹⁴ Harris, 2005, p. 128

²¹⁵ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1937, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

²¹⁶ Dans d'autres provinces, Alain Forest a pu relever des incidents lorsque des pagodes passent dans l'ordre Thommayut. Forest, 1980, p. 50.

²¹⁷ Si l'on en croit la veuve Ley, le *mevatt* aurait été d'une grossièreté extrême, l'appelant « *miccor kad cuy kan dūy kraham* », expression pouvant être rendue par « salope aguicheuse au con cramoi », arch. nat. du Cambodge/rsc 36296, 26603.

Il n'est pas douteux que les partisans de la réforme représentent l'élément le plus instruit et le plus intelligent, mais il n'en demeure pas moins évident que l'immense majorité du pays leur est nettement hostile²¹⁸.

Elles amènent le résident de Kampong Thom à s'inquiéter du prosélytisme thommakay en 1933²¹⁹. Il y voit un risque de désordre.

Ces événements qui occupent une place importante des dossiers portant sur la religion dans les archives de l'administration coloniale restent toutefois des exceptions. Les conflits entre fidèles et membres du *saṅghā* apparaissent en réalité assez rares. Dans la grande majorité des monastères de Kampong Thom, les relations entre les bonzes et les villageois sont harmonieuses.

Malgré les tensions au sein du *saṅghā*, l'émergence de systèmes d'instruction concurrents, l'affranchissement des corvéables de pagode ou la sécularisation d'une grande partie des domaines gérés par les monastères, la place des bonzes dans la société khmère se maintient. En 1937, Kampong Thom compte 184 monastères, 801 novices et 1 778 *bhikku*. Ces derniers représentent environ 4% des hommes khmers, kuoy et lao âgés de plus de 18 ans de la province, une proportion remarquablement stable depuis le début du siècle²²⁰. Bonzes et novices forment alors 1,5% de la population de la province²²¹. Le rôle d'encadrement de la population par le *saṅghā* est parfaitement compris par le colonisateur qui cherche à le contrôler. Ian Harris et Penny Edwards ont pu montrer comment, par réformes successives, la hiérarchie du *saṅghā* a été progressivement calquée sur l'organisation territoriale administrative, facilitant la mobilisation de la religion par l'administration²²². En juin 1934, le *cauhvāykhætr* de Kampong Thom ordonne avec succès des cérémonies religieuses dans tous les districts

²¹⁸ Minutes du DGC au résident supérieur du Cambodge, 21 novembre 1929, arch. nat. du Cambodge/rsc 36296.

²¹⁹ Edwards, 2008, p. 206.

²²⁰ Calculés à partir des chiffres du recensement de 1936. Rapport d'inspection de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 338.

²²¹ Dans les premières années de l'Indépendance, Jean Delvert estime la part des bonzes à 7,8% des hommes adultes et 1,7% de la population totale, chiffres qu'il juge « effarant » car, selon lui, « du fait de la « retraite » bouddhique, un paysan sur 10 pratiquement est économiquement improductif », Delvert, 1994, p. 140

²²² Harris, 2005, p. 112, 123 ; Edwards, 2008, p. 166-172.

pour faire venir la pluie²²³, une manière de détourner l'attention des paysans dans une période de crise économique aigüe.

La pagode centre de la communauté villageoise ?

Guy Porée, pionnier de l'ethnologie khmère, présente en 1938 la pagode comme le principal point de ralliement de la communauté villageoise :

L'apport plus ou moins solennel de cadeaux aux moines, la préparation d'un grand repas, quelques récitations, le mélancolique concert de rustiques musiciens, forment l'essentiel de toutes les fêtes, et c'est sans doute cette familière monotonie qui fait leur charme. Pas de culte mystérieux, des gestes simples, connus de tous, accomplis par tous. Pas de ministres gardiens d'un sanctuaire redoutable : le villageois, à la pagode, entre et sort un peu comme chez lui. Le temple est à chacun, c'est le centre d'un village ou de plusieurs, la maison commune des fêtes²²⁴.

Cette perception de la pagode comme centre du village, et même comme le lieu de constitution de la communauté villageoise²²⁵, Jacques Népote parle même de paroisses²²⁶, a été remise en question dans un article récent portant sur les chantiers de fondation de pagode de Kampong Chhnang²²⁷. Marie Aberdam y rappelle que les fidèles d'une pagode peuvent venir de différents villages, *bhūmi*, et les habitants d'un village ne vont pas nécessairement tous prier à la même pagode, un individu pouvant d'ailleurs fréquenter plusieurs pagodes lorsque cela est possible. D'autres, et ils sont nombreux dans le nord de Kampong Thom, n'ont accès à aucune pagode. Ainsi, il n'y a pas nécessairement concomitance entre le groupe des fidèles qui fréquentent une pagode et une éventuelle communauté villageoise qui reste difficile à saisir dans les sources.

L'étude des dossiers de construction de pagode dont nous disposons permet d'aller plus loin. En effet, le colonisateur a institué en 1904 une procédure pour l'érection de nouveaux monastères et l'obtention de dispenses de paiement des droits de coupe sur les arbres nécessaires²²⁸. Entre le début du XX^e siècle et la seconde guerre mondiale,

²²³ Rapport mensuel du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, juin 1934, arch. nat. du Cambodge/rsc 12243.

²²⁴ Porée et Maspero, 1938, p. 182.

²²⁵ Forest, 1980, p. 45-46.

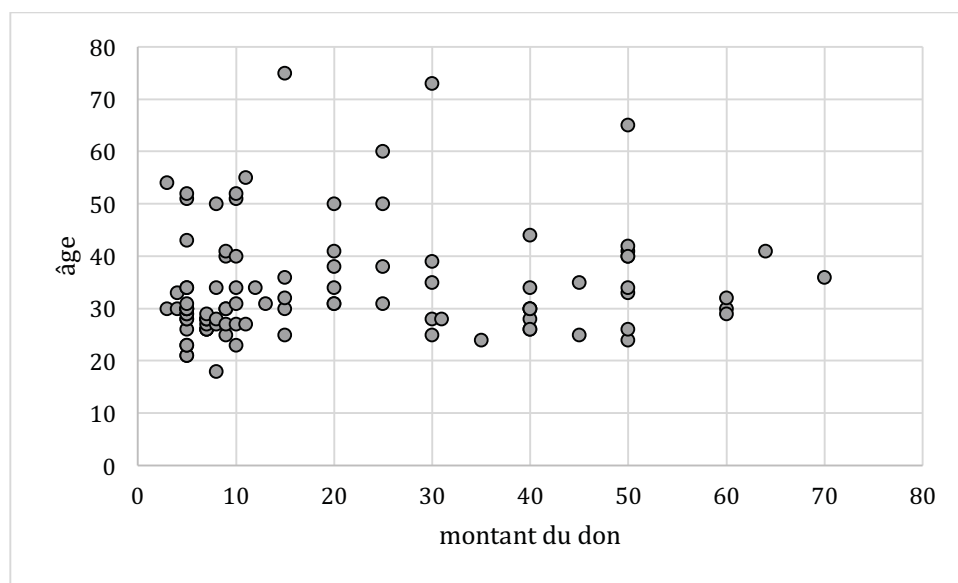
²²⁶ Jacques Népote, « Pour une approche socio-historique du monachisme theravada », *Péninsule*, n°1, 1980, p. 69-99 ; n°2-3, 1981, p. 81-122 ; n°4-5, 1982, p. 121-160 ; n°8-9, p. 91-136.

²²⁷ Marie Aberdam, « Chantiers de pagodes dans le Cambodge colonial (1900-1940) », *Moussons*, n°30, 2017, p. 65-89.

²²⁸ Harris, 2005, p. 112.

Kampong Thom est doté d'une vingtaine de nouvelles pagodes et les anciennes sont régulièrement reconstruites. Nous disposons d'un exemple parlant avec une demande en 1934 visant à doter la pagode de Kang Meas, dans le *ghum* de Thnot Chum à Baray, d'un nouveau *vihāra* en bois. La demande est portée par l'*ācāry* Ou Thong, 51 ans, laïc instruit, maître des cérémonies en charge notamment du lien entre la communauté monastique et les fidèles et de la préparation des rituels. Le rapport d'enquête *in situ* du *cauhvāysruk* montre que la décision de construire un nouveau *vihāra* fait consensus entre les villageois, les bonzes et le *mevatt* pour remplacer un bâtiment qui a alors 25 ans et est présenté comme en mauvais état. Tout le monde est impliqué. Le *meghum* et deux *juṃtub* soutiennent le projet. Plus d'une centaine d'habitants rencontrent le *cauhvāysruk*, hommes et femmes, couples, veuves ou célibataires.

Répartition par âges du donateur et montant des dons pour la reconstruction de la pagode de Kang Meas en 1934²²⁹



En plein cœur de la Grande Dépression, une somme de 2 066 piastres est levée pour lancer les travaux. Les dons sont de valeurs très inégales, le plus élevé est celui d'un certain Mar Cheng, 36 ans, marié à Mil, qui donne 70 piastres. Le plus faible est de 3 piastres. Le don moyen est de 20 piastres par foyer, et le don médian de 10 piastres²³⁰.

²²⁹ Liste des donateurs de la pagode de Kang Meas, 1934, arch. nat. du Cambodge/rsc 18462.

²³⁰ Lettre du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom au résident de Kampong Thom, 6 novembre 1934, lettre *cauhvāysruk* de Baray au *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, 22 octobre 1934, rapport d'enquête du *cauhvāysruk* de Baray, liste des habitants rencontrés, lettres de l'*āccāriy* Ou Thong, 3 et 25 septembre

L'importante différence entre la moyenne et la médiane montre que l'essentiel du coût du projet est pris en charge par une minorité de donateurs. Ainsi, sur la centaine de donateurs, une vingtaine avance la moitié de la somme nécessaire. Une lecture rapide du dossier donne ainsi l'impression d'un véritable projet communautaire mobilisant tout le village. Lorsque l'on regarde de près qui sont les donateurs, une autre réalité apparaît.

Ceux qui donnent le plus sont essentiellement les fidèles entre 25 et 45 ans²³¹, avec une exception, Kan Haem, époux de Long, 65 ans qui donne 50 piastres, alors qu'à Thnot Chum ceux qui ont accès au maximum de terres et aux meilleures terres sont âgés de 40 à 60 ans²³². On ne trouve parmi les donateurs ni le *meghum*, ni aucun des notables ou des propriétaires terriens aisés de Thnot Chum, ni même l'*ācāry*. Ce dernier n'est que « l'interface entre le *saṅghā* et l'État » pour reprendre l'expression de Penny Edwards²³³. Seul un tiers des donateurs ont participé à la réunion avec le *cauhvāysruk* et seuls 40% de ceux qui ont participé à la réunion ont donné pour la construction de la pagode. Parmi les principaux donateurs, ceux qui ont contribué pour plus de 50 piastres, deux seulement apparaissent dans les rôles de capitation de Thnot Chum²³⁴. Ainsi, on peut affirmer que la nouvelle pagode de Kang Meas a été essentiellement financée par des fidèles extérieurs au *ghum* de Thnot Chum, comme Mar Cheng et son épouse Mil. Les initiateurs de ce projet sont probablement les couples qui arrivent en tête dans la liste des donateurs : Nai Nong époux de Puri, 40 ans, 50 piastres, Nai Lik époux de Mang, 30 ans, 40 piastres, Nai Nnal époux de Lang, 28 ans, 40 piastres. Il est possible qu'il s'agisse de trois frères et de leurs épouses. Ils pourraient être les fils d'un veuf qui possédait près de 8 ha à Thnot Chum en 1932, sans lui-même être résident dans le *ghum*²³⁵. Même en tenant compte des dissimulations possibles dans la liste des donateurs transmises à l'administration et de la fraude fiscale, l'exemple de Kang Meas va dans le sens de la démonstration de Marie Aberdam pour Kampong Chhnang qui, dans son étude sur les

1934, lettre du *meghum* En An et des *juṃtub* de Thnot Chum, 25 septembre 1934, liste des donateurs de la pagode Kang Meas, arch. nat. du Cambodge/rsc 18462.

²³¹ Le taux de corrélation entre la série des âges et la série des dons est de 0,02, ce qui montre une absence de corrélation entre les deux séries.

²³² Guérin, 2012a, p. 49-80.

²³³ Edwards, 2008, p. 172.

²³⁴ Seul le rôle de 1930 a pu être retrouvé, ce qui peut induire un léger décalage entre les habitants effectifs en 1934 et ceux recensés en 1930. Rôle de l'impôt personnel, Thnot Chum, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12082 ; rôle de l'impôt des paddy, Thnot Chum, 1932, arch. nat. du Cambodge/ rsc 12007.

²³⁵ Rôle d'impôts des paddy, Thnot Chum, 1932, arch. nat. du Cambodge/rsc 12007.

chantiers de pagode avance que « le village lui-même n'apparaît pas comme acteur, ce sont les familles d'une même lignée, pouvant venir de communes différentes, voire très éloignées, qui entretiennent ainsi leur *kerti* »²³⁶.

Sans être une institution qui fédère une communauté villageoise, la pagode est, comme au XIX^e siècle, un lieu où les villageois se retrouvent, échangent et participent aux rituels. Elle est aussi un endroit privilégié des activités festives et de loisir. La plupart des pagodes disposent d'un espace libre à proximité immédiate de l'espace sacré où sont organisés les festivités du jour de l'an en avril, ou les jeux qui rassemblent les jeunes gens et parfois les jeunes filles, notamment les soirs de pleine lune²³⁷. Les travaux conduits entre 1934 et 1969 et parvenus jusqu'à nous de la commission des mœurs et coutumes montrent la persistance au XX^e siècle d'une gamme très riche de jeux villageois, parmi lesquels on retrouve le *leñ aṅguñ* observé par Vidal et Roux en 1882 sur les rives du Chinit²³⁸.

Guy Porée dans les années 1930 et Jean Delvert à la fin de la période coloniale rapportent l'intérêt marqué des villageois pour les spectacles de théâtre donnés par des troupes ambulantes²³⁹. À partir des années 1920, un nouveau divertissement fait son apparition dans les campagnes cambodgiennes : le cinématographe. Le moyen le plus simple de voir un film est encore d'aller en ville et les ruraux qui font cette expérience avant-guerre ne manquent pas d'en faire part à leurs voisins et amis à leur retour au village²⁴⁰. Toutefois, des séances sont aussi organisées dans les villages par des projectionnistes ambulants ou l'administration²⁴¹. En décembre 1924, au début de la saison sèche, la résidence supérieure autorise deux troupes de cinéma ambulant à faire des tournées en province, qui toutes deux passent par Kampong Thom. Un jeune sino-khmer originaire de Srey Santhor, Chhour Heng Hour, propose de présenter une dizaine

²³⁶ Aberdam, 2017, p. 75.

²³⁷ Chham Chhom, « Jeux cambodgiens », *France-Asie*, n°37-38, 1949, p. 863-866.

²³⁸ *Leñ aṅguñ* est décrit en 1948 à Prey Veng ; Bernon et al., vol. 1, 2018, p. 123-360-369-428, Gabrielle Martel, *Lovea, village des environs d'Angkor. Aspects démographiques, économiques et sociologiques du monde rural cambodgien dans la province de Siem-Réap*, Paris, EFEO, 1975, p. 287.

²³⁹ Porée et Maspero, 1938, p. 243-255 ; Delvert, 1994, p. 137. Voir aussi la liste de titres de pièces de théâtre publiés par la commission des mœurs et coutumes, Bernon et al., vol. 1, 2018, p. 55-69.

²⁴⁰ Porée et Maspero, 1938, p. 239. Le premier cinéma du Cambodge ouvre à Phnom Penh dès 1909. Ly Daravuth, Ingrid Muan (éds.), *Khmaer prajhmmukh nñ vappadhañ Cultures of Independence. An Introduction to Cambodian Arts and Culture in the 1950's and 1960's*, Phnom Penh, Reyum, 2001, p. 143.

²⁴¹ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1943, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

de courts films documentaires. Il est à noter qu'il a acheté son projecteur à un habitant de Kampong Thom, ce qui laisse à penser que dès avant cette date, les habitants du chef-lieu et des villages alentours avaient accès au cinéma²⁴². Par ailleurs, un Français de mère vietnamienne, Louis Vieux, employé du cinéma Excelsior de Phnom Penh propose *Le roi du cirque* au public. Ce film comique de Max Linder narrant la romance improbable entre un aristocrate et une trapéziste est présenté dans les campagnes cambodgiennes dans la foulée de sa sortie en Europe et aux États-Unis. Le grand spécialiste de la littérature cambodgienne Khing Hoc Dy, originaire de Stong, se rappelle avec une parfaite acuité des séances de cinéma auxquelles il a assisté enfant dans les années 1950²⁴³. Celles-ci étaient organisées au profit de tout le village par ceux qui en avaient les moyens à l'occasion de fêtes, de donations méritoires ou de mariages. Des films français, américains, indiens sont ainsi projetés²⁴⁴. Le cinéma ne remplace pas le théâtre. Ces divertissements se complètent et se nourrissent. Ainsi Guy Porée rapporte comment un comédien du théâtre populaire s'inspire du grand écran pour son répertoire :

Comme je félicitais certain bouffon d'une scène si spécifiquement cambodgienne qu'elle semblait tirée d'un conte, il m'avoua qu'il l'avait vue au cinéma. À ces explications je dus, en effet, reconnaître qu'il avait transposé un gag de Laurel et Hardy.²⁴⁵

La modernisation des loisirs passe aussi par le développement du sport occidental, dont le centre est souvent l'école. Au jeu du volant ou à la boxe, *leñ vāy sīy* et *lpaen gun*²⁴⁶, s'ajoutent de nouvelles joutes populaires basées sur les sports modernes. Le football fait son apparition, même si le ballon, « n'est souvent qu'une pelote en vieux chiffons »²⁴⁷. Brice Fossard fait remonter l'introduction des sports occidentaux au Cambodge, à l'action du résident supérieur Baudouin. Celui-ci cherche à développer en 1924 une

²⁴² Les films proposés sont : Les quadrumanes, La peur des microbes, Échouement du torpilleur Oriflamme, Les singes chez eux, Les écoles Kiruma (Japon), Les mammifères aux formes étranges, Plus fort que de jouer au bouchon, Revue des sports, Quelques animaux d'Australie. L'appareil lui a coûté 1 000 piastres, une somme très importante, arch. nat. du Cambodge/rsc 5281.

²⁴³ Khing Hoc Dy, comm. Perso., décembre 2016.

²⁴⁴ Ly Daravuth, Ingrid Muan, *Kaṅṅoet kun khmaer*, Phnom Penh, Reyum, 2009, 18 p. Pour une description d'une projection en plein air à Kampot au début des années 1960, voir l'article publié dans *La dépêche du Cambodge* le 27 novembre 1962. Ly et Muan, 2001, p. 143, 159.

²⁴⁵ Porée et Maspero, 1938, p. 244.

²⁴⁶ Pour une description de la boxe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, voir le témoignage du *bhikkhu* Dok San, Bernon et al., vol. 1, 2018, p. 363-368.

²⁴⁷ Porée et Maspero, 1938, p. 241-242.

« politique coloniale des sports ». L'école franco-cambodgienne avec l'aide de cadres de la garde indigène est le premier vecteur de cette innovation, mais pas le seul. L'organisation de compétitions sportives popularise la pratique du sport jusque dans les campagnes cambodgiennes. En 1937, la « Course des grands lacs » fait passer les meilleurs coureurs cyclistes d'Indochine par Kampong Thom²⁴⁸. Toutefois, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, malgré le volontarisme du roi Sisowath Monivong, les activités sportives de loisir ne sont offertes qu'aux habitants du chef-lieu par la garde indigène ou l'école résidentielle. Eric Jennings a pu montrer comment l'introduction de la Révolution nationale en Indochine s'était accompagnée d'un soutien de l'amiral Decoux à un développement des sports et des mouvements de jeunesse, même si ce dernier mérite d'être relativisé²⁴⁹. Un rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom en 1943 montre la place que l'administration provinciale entend donner au développement des sports modernes :

Madame Michel, inspecteur primaire provincial qui a pris en main la direction du mouvement Sport-Jeunesse à Kompong-Thom, fait preuve d'un rare dévouement d'une activité peu commune. L'entraînement des équipes sur les divers stades et terrains aménagés au chef-lieu et dans les principaux centres a permis, à la province, de remporter des succès brillants dans les diverses compétitions interprovinciales. Au cross-country interprovincial, l'équipe de Kompong-Thom s'est classée première du Cambodge et a remporté également la Coupe des Provinces au championnat interprovincial d'athlétisme. Depuis octobre 1942, 245 brevets sportifs dont 131 scolaires ont été délivrés.²⁵⁰

Ce rapport permet de voir que la pratique du sport commence à prendre à Kampong Thom et qu'elle ne se limite plus au chef-lieu. Le budget de la ligue sportive provinciale est alors de 12 000 piastres, une somme importante au regard des moyens de la province. L'école et les mouvements de jeunesse, notamment les *Yuvǎn kambujaraṭṭh*, sont au cœur de ce développement des sports dans les campagnes cambodgiennes. Kampong Thom dispose ainsi de sa section locale des *Yuvǎn*²⁵¹. L'administration

²⁴⁸ Brice Fossard, *Les sports, le scoutisme et les élites indochinoises. De l'entre-soi colonial à la libération nationale (1858-1945)*, thèse de doctorat en histoire, Universités Paris 1 et Lausanne, 2017, p. 351-359, 455. Pour une synthèse sur l'introduction du sport au Cambodge et le rôle de la royauté, voir Brice Fossard, « Le roi Sisowath Monivong et l'introduction du sport occidental au Cambodge, vers une modernisation de la monarchie cambodgienne », *Aséanie*, n°31, 2013, p. 85-106.

²⁴⁹ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine*, Paris, Grasset, 2001, p. 256-271 ; Fossard, 2017, p. 568-584.

²⁵⁰ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1943, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

²⁵¹ Voir article du journal *Kambujā* sur les *Yuvǎn* de Kampong Thom, n°159, 8 février 1944.

accompagne en parallèle le développement d'activités physiques se rattachant à des pratiques considérées comme traditionnelles afin d'élargir le cercle des pratiquants. Ainsi en 1944, des courses de pirogues sont organisées à Kampong Thom²⁵². Si ces courses existent de longue date à la capitale à l'occasion de la Fête des eaux, aucun document ne mentionne une telle pratique avant la Seconde Guerre mondiale à Kampong Thom.

On assiste dans les premières décennies du XX^e siècle à une multiplication des occasions de rencontres entre villageois : fêtes, rituels, loisirs et jeux, événements sportifs, travaux des champs sans que pour autant la communauté villageoise n'émerge comme interlocuteur. La création des conseils de communes n'a pas débouché sur la formation de liens sociaux forts entre les habitants d'un même *ghum*. On l'explique aisément par l'échelle choisie par le colonisateur. Le *ghum* rassemble plusieurs hameaux, *bhumi*, dont les habitants ne se reconnaissent pas nécessairement d'affinités. Les solidarités dans les travaux des champs ou les fêtes s'expriment essentiellement à l'échelle du *bhumi*.

L'écrit, la pagode et le lien entre le village et l'extérieur

Jacques Népote et Nasir Abdoul-Carime se sont penchés sur l'émergence d'une presse cambodgienne, vectrice d'une opinion publique, mais aussi moyen de communication d'une information permettant de décroiser le Cambodge en le mettant en rapport avec les nouvelles du monde²⁵³. Le développement d'une presse d'information au Cambodge date des années 1920, avec la publication en 1922 de l'hebdomadaire d'information locale en langue française *L'Écho du Cambodge*, doté d'un supplément en khmer à partir de 1925, puis en vietnamien en 1929. Dans la foulée, paraissent en français en 1925 *L'Impartial de Phnom Penh* et en 1926, la revue culturelle et religieuse en khmer *Kambujā Suriyā*, fondée à l'initiative de Suzanne Karpelès, puis la revue *Sruk khmaer* en 1927. Ce mensuel tiré à 2 000 exemplaires comporte des sections avec des nouvelles de France, d'Indochine et du Cambodge²⁵⁴. Des ouvrages en khmer sont édités par l'École de pali, la Bibliothèque royale, puis par l'Institut bouddhique. Ce

²⁵² *Kambujā*, n°264, 31 octobre 1944

²⁵³ Jacques Népote, « La presse au Cambodge : des consensus traditionnels aux expressions divergentes de l'opinion publique moderne », *Péninsule*, n°53, 2006, p. 27-80 ; Jacques Népote et Nasir Abdoul-Carime, « Inventaire des périodiques publiés ou relatifs au Cambodge, des origines à la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges (1975) », *Péninsule*, n°53, p. 81-148.

²⁵⁴ Edwards, 2008, p. 195.

bouillonnement ne tarit pas malgré la crise économique. Les années 1930-1940 correspondent au début du roman khmer contemporain²⁵⁵. Vers 1930, on compte près d'une centaine de journaux et plusieurs dizaines de revues, même si la majorité est en français. En 1936 paraît le premier numéro du journal *Nagara Vatta*, porté par Pach Chhoeun, Son Ngoc Thanh et Sim Var, qui atteint rapidement un tirage de 5 000 exemplaires. Il est considéré comme le premier journal d'information indépendant en khmer. Penny Edwards a pu montrer le rôle central joué par ces organes de presse publiés en *aksar jrĕn*, l'écriture la plus commune, dans l'émergence d'un nationalisme moderne au Cambodge²⁵⁶. Au-delà de ses effets sur les élites de la capitale, il importe de voir comment cette presse a pu, ou pas, participer à l'ouverture des campagnes cambodgiennes sur le monde extérieur et la prise de conscience de l'appartenance à une nation khmère.

Dès 1925, un projet d'association « Bibliothèque de Kompong Thom » est porté par les élites administratives provinciales. Une salle est mise à disposition au bungalow de Kampong Thom géré par la Société des Grands Hôtels indochinois. Elle reçoit une subvention de 100 piastres pour les premiers achats et son budget est abondé par les cotisations de ses membres : une piastre par an avec droit d'entrée de deux piastres pour les Français, moitié moins pour les « indigènes ». Le résident est président d'honneur. Les membres fondateurs sont tous des fonctionnaires français, cambodgiens et vietnamiens, à l'exception de Colin. On compte huit membres cambodgiens, dont le *cauhvāykhætr*, Kun Thonn et l'instituteur Menh Sary. Les statuts prévoient que « le but de cette association est l'achat de livres, brochures, publications, revues et journaux en langue française »²⁵⁷. Deux ans plus tard, le résident estime que « cette œuvre est bien commencée ; elle profite aux Français et aux notables indigènes du centre et des

²⁵⁵ Khing Hoc Dy, 1993, p. 27-68.

²⁵⁶ Edwards, 2008, p. 183-221.

²⁵⁷ Société de la Bibliothèque de Kompong Thom, 1925, arch. nat. du Cambodge/rsc 11364. Le mouvement est général. Toutes les résidences sont alors abonnées à des périodiques, en sus des périodiques administratifs. Les listes d'abonnement pour 1925 montrent que seuls les journaux en français et en vietnamien sont concernés, sachant que Battambang, Siem Reap, Kampong Thom manquent. Parmi les onze résidences pour lesquelles nous disposons des listes d'abonnement, seules Kampot, Kratié, Svay Rieng sont abonnées à *L'Écho du Cambodge* et aucune à *L'Impartial de Phnom Penh*, principaux organes d'information locale. La presse saïgonnaise est bien représentée, ainsi que la presse métropolitaine spécialisée sur les colonies comme l'hebdomadaire marseillais *Midi colonial et maritime*.

environs »²⁵⁸. Elle s'ouvre progressivement aux publications en khmer, puisqu'en 1942, Kampong Thom bénéficie d'une dizaine d'abonnements à *Nagara Vatta*²⁵⁹. La bibliothèque n'a qu'un rôle limité dans la diffusion de l'écrit auprès des Cambodgiens. Par son mode de fonctionnement, le fait qu'elle ne vise dans un premier temps que les publications en français, son emplacement même, elle ne peut être fréquentée que par les Français et les dignitaires.

Les lieux où des écrits imprimés sont disponibles pour les ruraux restent limités. Les écoles, franco-khmères ou de pagodes rénovées, reçoivent le *Bulletin élémentaire franco-khmer* avec une version khmère à destination des instituteurs à partir de 1934, auquel s'ajoute en 1935 un *Bulletin de l'enseignement traditionnel à l'usage des écoles des pagodes* en khmer. Les manuels scolaires sont rares et servent davantage aux enseignants qu'aux élèves. Les monastères sont avant tout des lieux de conservation et de copie des manuscrits²⁶⁰.

En 1926, le *cauhvāykhætr*, Kun Thonn demande des moyens pour faciliter l'introduction des publications de l'École de Pali dans les *vatt* de la province²⁶¹. L'arrivée des écrits imprimés ne commence en fait réellement qu'après la visite de Suzanne Karpéles en 1927. La conservatrice met en place un réseau de librairies, avec des antennes en province, d'abord à Battambang, puis dans l'ensemble des chefs-lieux de districts du pays. Une « auto-librairie parcourt tous les mois chaque province pour réapprovisionner ces dépôts et y apporter les dernières publications parues »²⁶². Penny Edwards calcule

²⁵⁸ Note postale du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 16 mai 1927, arch. nat. du Cambodge/rsc 31628.

²⁵⁹ Abonnements des journaux pour les provinces, 1942, arch. nat. du Cambodge/rsc 29466.

²⁶⁰ Voir le film « La vie des bonzes dans les pagodes », Pathé, 1929, 7'09, Centre Bophana, GPA_VI_000545.

Olivier de Bernon, « The Preservation and Transmission of Manuscripts in Cambodia », dans *The Literary Heritage of Laos, Preservation, Dissemination and Research Perspectives*, Vientiane, The National Library of Laos, 2005, p. 310-324 ; « L'état des bibliothèques dans les monastères du Cambodge », dans Sorn Samnang (éd.), *La Khmérologie, Connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge, Actes de la première conférence internationale sur les études khmères*, volume II, Phnom Penh, Université Royale, 1996, p. 872-882.

²⁶¹ Lettre du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom au résident, 14 août 1926, arch. nat. du Cambodge/rsc 26644.

²⁶² Teston et Percheron, 1931, p. 338. « Chronique », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n°30, 1930, p. 526.

que les différentes librairies qui diffusent les publications de l'École de pali, de la Bibliothèque royale et de l'Institut bouddhique ont vendu près de 60 000 volumes entre 1927 et 1930. L'écrit sacré et profane en khmer pénètre dans les campagnes, même si la très grande majorité des lecteurs restent les membres du *saṅghā*.

Au début des années 1940, la société de la Bibliothèque de Kampong Thom s'est muée en un cercle hébergé dans la résidence où se retrouvent régulièrement une dizaine de Français et une vingtaine de Cambodgiens, Sino-Khmers et Vietnamiens. On y lit la presse et discute les nouvelles. Le résident organise des réceptions à chaque événement littéraire ou sportif²⁶³. La Seconde guerre mondiale s'accompagne de difficultés d'approvisionnement en papier poussant *L'Écho du Cambodge* puis *L'impartial de Phnom Penh* à cesser de paraître. *Nagara Vatta* est fermé en 1942 suite à la « révolution des ombrelles »²⁶⁴. En 1942 est lancé le journal *Cambodge/Kambujā* publié en français et en khmer. Ce journal d'information semi-officiel perdure jusqu'à la fin de la période coloniale. Il est d'abord publié sous le couvert d'une association locale, l'association Aymonier, où l'on trouve des personnalités cambodgiennes de premier plan comme le prince Norodom Suramarit, père du roi Sihanouk, Sonn San qui dirige alors le mouvement de jeunesse *Yuvān kambujaraṭdh*²⁶⁵, Meas Nal ancien gouverneur de Kampong Thom, ainsi que la jeune Khieu Ponnary²⁶⁶. Le journal dispose de correspondants dans les provinces. *Kambujā*, qui tire à environ un millier d'exemplaires, permet de faire connaître les nouvelles du monde à Kampong Thom et les nouvelles de Kampong Thom au reste du Cambodge. Par exemple, le numéro 150 du 13 janvier 1944 rapporte à la fois les fêtes de Noël à Kampong Thom, le traité signé par l'amiral Decoux avec le Japon sur l'exportation de riz ou l'arrivée d'une course cycliste à Quy Nhơn. En février, les *Yuvān* de Kampong Thom présentent une pièce de théâtre au profit des victimes des bombardements au Tonkin, représentation dont *Kambujā* se fait l'écho. Le journal met ainsi en relation la jeunesse de Kampong Thom avec des événements tragiques qui se sont déroulés à plus de 2 000 km et avec le reste du pays khmer. On y trouve aussi des articles sur la Fêtes des eaux à Phnom Penh ou les cérémonies du Sillon sacré qui rapprochent les paysans du centre du royaume. Sous le régime de l'amiral

²⁶³ Rapport d'inspection de la résidence de Kampong Thom, 1943, arch. nat. d'outre-mer/rsc 347.

²⁶⁴ Edwards, 2008, p. 233-241.

²⁶⁵ Son Sann, *Mémoires d'un serviteur du Cambodge*, Phnom Penh, éditions Funan, 2011, p. 47.

²⁶⁶ Association Aymonier, 1942-1944, arch. nat. d'outre-mer/rsc 303.

Decoux, la presse à finalité éducative ou de propagande, les bulletins à destination des enseignants ou des mouvements de jeunesse, tel *Servir* pour les scouts, se développent. Toutefois, l'autarcie imposée par la guerre à l'Indochine et le contrôle afférent des périodiques réduisent les possibilités de pleinement informer les habitants sur la marche du monde.

L'après-guerre s'accompagne d'une « reprise foisonnante et désordonnée »²⁶⁷ de la presse au Cambodge. Dans un contexte d'introduction de la démocratie représentative, hommes influents et partis politiques publient des feuilles plus ou moins pérennes, plus ou moins diffusées. Les trois grands partis ont leurs organes de presse en français et en khmer qui viennent concurrencer les semi-officiels *Cambodge* et *Kambujā*, désormais publiés par le ministère de l'Information. Le Parti libéral propose *Le Flambeau*, *Pradip khmaer*, puis *Serībhāb* [La Liberté], le Parti progressiste démocrate, *Le Progrès* et le Parti démocrate, *Le Démocrate*, *Prajādhipeyy*. En 1952 est publié le quotidien nationaliste *Mātubhumi* [La Patrie]. La presse en langues chinoises et vietnamienne connaît aussi un développement important. *Kambujā* continue de jouer son rôle d'information sur l'actualité nationale et mondiale. Ainsi le 17 juin 1947, il propose un long article bien documenté sur l'explosion atomique d'Hiroshima. Il est cependant peu probable que le paysan khmer de Kampong Thom ait alors pu saisir que le monde était entré dans l'ère atomique. Les tirages des journaux restent faibles, aux alentours de 1 500 exemplaires pour *Kambujā* et mal diffusés. Jusqu'à la fin de la période coloniale, l'accès à la presse est limité par le faible nombre d'exemplaires en circulation qui, lorsqu'ils arrivent en province, sont destinés à l'élite des fonctionnaires et des négociants. Même en prenant en compte les imprimés de la propagande *īssarah*, ce n'est qu'exceptionnellement qu'un paysan est mis en contact direct avec un journal d'information. C'est en général par le truchement des élites que le paysan reçoit des nouvelles de l'extérieur. Il « écoute la gazette », *stāp' kāsaet*. Ce monopole de l'information détenu par les élites n'est cependant pas total. Ceux qui vont en ville reviennent avec des histoires à raconter, le développement des transports en commun rendant la chose plus facile et plus fréquente. Comme auparavant, le bouche à oreille fonctionne, d'autant que les élections générales organisées à intervalles réguliers à partir de 1946 poussent les villageois à s'interroger

²⁶⁷ Népote, 2006, p. 57.

sur les candidats et leurs programmes. Les ouvrages de l'École de pali et de l'Institut bouddhique, notamment les petits fascicules édités par la commission des mœurs et coutumes du Cambodge trouvent leur lectorat, transmettant comme Penny Edwards a pu le montrer une certaine idée de la nation khmère, même si une véritable démocratisation de l'accès à l'écrit reste à venir.

De la place des femmes

Étudier l'impact de la colonisation française sur les campagnes cambodgiennes doit amener à voir si celle-ci a eu un impact sur la place des femmes dans cette société. En France, une certaine idée du rôle et de la place des femmes s'impose au lendemain de la Révolution française, perceptible notamment dans le code civil de 1804 qui inscrit l'inégalité entre les époux dans un droit à vocation nationale. Au nom d'un supposé ordre naturel, le mari doit protection à sa femme, celle-ci lui devant obéissance et fidélité. Les femmes mariées sont juridiquement incapables jusqu'en 1938. À trois reprises en 1932, 1935 et 1936, le Sénat s'oppose au vote des femmes, « révélateur du conservatisme du monde politique, monde clos, régi par des rites et une culture misogynes » pour reprendre les mots de Michelle Zancarini-Fournel²⁶⁸. Il faut attendre 1944 pour que le gouvernement provisoire de la République française reconnaisse le droit de vote aux femmes. Ce modèle français sert de référence en matière de politique coloniale²⁶⁹.

Alors que dans la société pré-coloniale, les femmes cambodgiennes montrent une importante capacité d'action malgré un *cpāp' srī* largement diffusé, le modèle français que le colonisateur tente d'imposer est un modèle où la femme est légalement dépendante de son père, puis de son époux, où il lui est difficile d'accéder aux responsabilités publiques. Avant même la publication du code civil, l'une des premières actions des Français après avoir pris le contrôle du Conseil des ministres, est de retirer aux femmes de pouvoir, princesses ou *jaṃ dāv*, les moyens d'entretenir une clientèle, d'être *mekamḷāṃṇī*, en leur refusant les exemptions d'impôts accordées aux clients des

²⁶⁸ Michelle Zancarini-Fournel, *Histoire des femmes en France, XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 30-32, 48-49.

²⁶⁹ Catherine Coquery-Vidrovitch qui a étudié l'ensemble des politiques coloniales en Afrique écrit que « l'idéologie coloniale pétrie de préceptes moraux d'inspiration chrétienne et de droit romain s'est plaquée sur les usages anciens de suprématie masculine », *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquières, 1994, p. 111.

hauts dignitaires et des princes. Le résident supérieur Ducos, avalisant une décision de son prédécesseur Huyn de Verneville, expose qu'« on ne connaît pas les femmes dans l'administration ». Les ministres, tous des hommes, entérinent la décision sans aucune résistance, le ministre de la Guerre se contentant de rappeler « qu'autrefois sous le gouvernement khmêr on autorisait les gens de choisir des femmes comme chef de clientèle »²⁷⁰. *De jure*, le code civil imposé par les Français en 1920 a introduit un recul des droits des femmes cambodgiennes qui disposaient comme bon leur semblait de leurs biens propres et avaient un rôle éminent dans la gestion des biens du ménage. Le code civil permet au mari d'ester en lieu et place de sa femme, celle-ci ne pouvant le faire qu'avec l'autorisation de son époux (article 194 et 195). Elle ne peut travailler comme commerçante qu'avec l'accord de son mari (art. 197). L'article 198 va même jusqu'à inscrire que « tout acte fait par la femme sans autorisation de son mari est annulable ». Lui seul est investi de l'autorité parentale (art. 336)²⁷¹. Comme le résume la princesse Pinpeang Yukanthor en 1951 : « Le droit moderne n'est qu'une adaptation de la loi française et oblige la femme à demander l'autorisation de son mari pour disposer de sa fortune et de tous ses biens »²⁷².

Comme cela n'a pas échappé à Humbert-Hesse directeur de l'enseignement au Cambodge en 1923, « la femme cambodgienne a joué et joue encore de nos jours un rôle actif dans la marche des affaires, elle exerce dans la famille une influence prépondérante ». Il en déduit une nécessité de développer l'enseignement destiné aux jeunes filles, malgré « le manque absolu de bonnes monitrices. » Il explique avoir identifié les priorités pour les écoles de filles :

L'enseignement des travaux manuels est en honneur dans ces écoles mais deux lacunes restent à combler ; des leçons d'hygiène et puériculture, un cours d'enseignement ménager doivent figurer aux programmes. Nos protégés ont tout à apprendre sur ces deux points.²⁷³

Ce que propose le directeur de l'enseignement n'est rien d'autre que de mettre en place une fabrique des femmes dans leur rôle de femmes, tel que perçu par le colonisateur-

²⁷⁰ Minutes du Conseil des ministres du 27 décembre 1897, arch. nat. du Cambodge/rsc 24190.

²⁷¹ *Code civil cambodgien d'après les travaux des commissions instituées par arrêtés des 5 juillet et 3 septembre 1912, 9 avril 1913, 19 juillet 1918 et 29 janvier 1919*, Phnom Penh, imprimerie royale, 1951.

²⁷² Pingpeang Yukanthor, 1951, p. 9.

²⁷³ Rapport général sur l'enseignement au Cambodge, 1923, arch. nat. d'outre-mer/rsc 304.

modernisateur²⁷⁴. Cette vision d'un enseignement féminin qui devrait se focaliser sur les travaux domestiques, au moment où l'enseignement secondaire destiné aux filles s'ouvre en métropole à la formation d'élites professionnelles²⁷⁵, apparaît en décalage avec les *realia* de l'activité des femmes au Cambodge. Nos sources montrent que, comme le reconnaît lui-même le directeur de l'enseignement, leur « influence prépondérante » est loin de se limiter à la famille.

Il est difficile de déterminer le rôle effectif des femmes dans les affaires ou la marche de l'exploitation agricole ou de l'entreprise familiale lorsqu'elles sont mariées, mais nous disposons de nombreuses sources, notamment fiscales, où transparait la capacité d'action des femmes seules, veuves, divorcées ou célibataires. Certaines sont commerçantes. Elles sont une douzaine à verser les patentes en 1936 dans le district de Kampong Svay, soit moins de 10% des inscrits au rôle. Les sommes réclamées par le Trésor montre qu'il s'agit surtout de petits commerces de détail. *Nān* Ho qui verse plus de treize piastres à Kampong Thom ou *nān* Hou qui verse plus de huit piastres à Phatsanday, alors que la province sort juste de la Grande Crise²⁷⁶, sont des entrepreneuses bien installées sans être de grandes négociantes.

Dans les trois communes de Thnot Chum, Kampong Svay et Sakream, 11% des rizières couvrant 7% des terres appartiennent à des femmes non mariées. Leurs terres sont en moyenne plus petites que celles des couples et des hommes seuls. En revanche, elles s'investissent particulièrement dans l'exploitation des terrains de culture, où de bien plus petites superficies à entretenir peuvent garantir un revenu suffisant pour la famille²⁷⁷. Quelques-unes sont de véritables cheffes d'exploitation et emploient des salariés et des dépendants. Tel est le cas de *nān* Ouch à Kampong Svay qui exploite plus de 8 hectares de rizières²⁷⁸, de *nān* Long et *nān* Ouy du village de Chek Lak commune de Baray, qui déclarent respectivement 15 hectares et 11 hectares de rizières cultivées, et surtout de *yāy* Kan, *memāy*, qui exploite 25 hectares et est de loin le principal propriétaire terrien dans son village, Panak, commune de Baray. Alors que la superficie

²⁷⁴ Yvonne Knibiehler, Régine Goutalier, *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985, p. 218-219.

²⁷⁵ Zancarini-Fournel, 2005, p. 91-108 ; Albertini, 1998, p. 97-99.

²⁷⁶ État de versement des impôts des patentes des Cambodgiens et des Annamites, Kampong Svay, 1936, arch. nat. du Cambodge/rsc 18244.

²⁷⁷ Guérin, 2012a.

²⁷⁸ Rôle de l'impôt des paddy, commune de Kampong Svay, 1930, arch. nat. du Cambodge/rsc 12001.

moyenne des exploitations y est de 2,6 hectares, elle contrôle à elle seule 17% des rizières du village²⁷⁹.

Faute d'inventaires après décès, la seule source que nous pouvons utiliser pour évaluer la fortune des femmes vivant hors mariage est le butin pris et déclaré lorsqu'elles sont attaquées. La valeur moyenne des butins pris à des femmes est de 172 piastres, mais comme le montre le tableau ci-dessus, elle varie considérablement²⁸⁰. Dans la mesure où les maisons sont souvent pillées, ces butins donnent une idée de la valeur des biens mobiliers qu'elles possèdent. Les butins peu élevés sont néanmoins les moins probants. Les voleurs peuvent ne pas tout emporter, ne pas prendre le bétail dont la valeur marchande est élevée ou ne pas trouver les objets précieux dissimulés. En revanche, un butin élevé montre sans ambiguïté l'aisance de la victime, au moins jusqu'à l'attaque dont elle est victime.

**Valeur du butin pris à des femmes non accompagnées d'hommes,
1920-1926, 1930-1939²⁸¹**

	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Butin faible (0 à 35 piastres, soit moins de trois mois de revenus d'un manouvrier)	11	32%
Butin moyen (36 à 140 piastres, soit de 3 mois à un an de revenus d'un manouvrier)	12	36%
Butin élevé (plus de 141 piastres, soit plus d'un an de revenus d'un manouvrier)	11	32%

Dans six cas, la valeur des biens dérobés dépasse 250 piastres, soit environ la valeur des revenus annuels d'un ménage de paysans moyens. En août 1930, une veuve agricultrice se fait voler treize buffles à Promtep à une époque où la valeur de ces animaux est élevée, plus de 80 piastres par tête. Les autres victimes aisées sont des commerçantes. En novembre, une Cambodgienne se fait dérober pour 250 piastres de marchandises sur sa jonque à Beng Lovea, Santuk. En octobre 1924, une femme de Trapeang Russey se fait enlever pour 850 piastres de marchandises ; le mois suivant dans le même *ghum*, la

²⁷⁹ Rôle de l'impôt des paddy, commune de Baray, 1938, arch. nat. du Cambodge/rsc 12089.

²⁸⁰ Calculé sur les 34 attaques pour lesquelles elle est indiquée dans les rapports, soit 80% des attaques. Dans les autres cas, soit la valeur des objets ou la nature des objets emportés ne sont pas indiquées, soit elles sont combinées avec d'autres biens pillés en même temps dans d'autres maisons.

²⁸¹ Rapports trimestriels du résident de Kampong Thom et rapports mensuels du *cauhvāykhætr* de Kampong Thom, arch. nat. d'outre-mer/rsc 374, arch. nat. du Cambodge/ rsc 12242, 12243, 12244, 12245, 31182.

veuve ou divorcée Tès se fait prendre 700 piastres en numéraire et des marchandises. En février 1925, 60 piastres et pour plus de 200 piastres de marchandises sont pris à la dame Moy. En juin 1934, Thi Vang, une commerçante vietnamienne, se fait dérober pour 753 piastres de marchandises sur sa jonque près de Phat Sandai. Ces exemples et celui des cheffes de grandes exploitations montrent que les femmes peuvent très bien réussir économiquement hors de la relation de couple apportée par le mariage.

Les comptes rendus d'attaques peuvent aussi faire apparaître des foyers formés de femmes comme *nān* Pos et *nān* Ven à Tbeng, agressées en 1901²⁸². Ces deux femmes, veuves ou divorcées, vivent ensemble et partagent la même maison. Le butin ramassé montre qu'elles étaient à l'abri du besoin. Elles possédaient en effet des bijoux en or et en argent, des boîtes en argent, des soieries et autres étoffes, de la vaisselle, treize piastres en numéraire, des réserves de cire et d'huile de bois probablement destinées à être vendues, deux vaches, trois buffles, une liste qui montre une réelle aisance. *Nān* Pos et *nān* Ven s'étaient peut-être établies ensemble pour faire face aux difficultés de la vie et mettre en commun leur force de travail en l'absence d'homme, mais l'hypothèse d'une relation homosexuelle assumée ne peut être écartée. Dans les années 1930, nous avons traces de deux autres cas où des couples de femmes sont agressées, l'un en mai 1933 à Kampong Thmar, province de Santuk, l'autre en avril 1935 à Triel, Baray. L'original des rapports n'indique cependant pas de manière parfaitement explicite qu'elles vivent ensemble²⁸³. On remarque que rien ne laisse supposer un quelconque opprobre de la part des autres villageois face à une possible relation homosexuelle. Le terme *nān* est utilisé pour les désigner dans le rapport officiel et non le dépréciatif *mi*. Elles ne sont pas blessées dans l'attaque et le voisin de *nān* Pos et *nān* Ven vient à leur secours lorsqu'il entend du bruit, au risque de sa vie²⁸⁴.

²⁸² Extrait du rapport mensuel du gouverneur de Promtep à l'*aggamahāsenā*, juillet 1901, arch. nat. du Cambodge/rsc 5106.

²⁸³ Le *cauhvāykhāetr* écrit dans un cas « *ācor gnā vā 3 nāk' cūl dau kamhaen yak rabas drāby nān Iv niñ nān Heñ* » et dans l'autre « *ācor 7 nāk' kāmblhoeñ kāk crak 1 plān nān Uṃ niñ nān Ho* », rapports du *cauhvāykhāetr* de Kampong Thom, mai 1933 et avril 1935, arch. nat. du Cambodge/rsc 12244.

²⁸⁴ Les relations homosexuelles féminines sont attestées sur la période au palais comme l'ont montré les entretiens de Suppya Nuth avec les danseuses et vieilles dames du palais (Suppya Nuth, comm. perso., janvier 2016). Celles-ci sont mises en scène dans le roman de Roland Meyer, *Saramani, danseuse khmèr*, Saigon Portail, 1919, 238 p. À l'époque contemporaine, pour l'anthropologue Steven Prigent qui a travaillé plusieurs années dans un village de Kampong Cham, la cohabitation ne signifie pas nécessairement une relation homosexuelle impliquant des sentiments ou des relations sexuelles, même s'il a rencontré un cas de deux femmes « vivant comme mari et femme », alors que l'anthropologue Fabienne Luco indique avoir

Les règles françaises de conduite, portées notamment par l'Église catholique prônent, à l'instar du *cpāp' srī*, la modestie aux femmes et mettent notamment en garde contre la luxure²⁸⁵. Les rares sources dont nous disposons sur ce sujet tendent à montrer que les femmes cambodgiennes ont conservé un certain degré de contrôle sur leur corps, leurs désirs et l'expression de ceux-ci. Selon Guy Porée, la retraite de l'ombre est devenue rare dans les années 1930²⁸⁶. Les discussions grivoises auxquelles les femmes peuvent prendre part choquent, ou au moins amusent, les observateurs français.

Le Cambodgien est sensuel. Les contes, les proverbes, les poèmes populaires témoignent d'une robuste gaillardise ; et les chants des piroguiers lors de la Fête des Eaux ; et surtout le théâtre populaire : l'homme et la femme y échangent des propos d'une rare verdeur ; le vainqueur sera celui qui aura le dernier mot.²⁸⁷

Plusieurs cas de divorces à l'initiative de la femme apparaissent dans les archives. Ils concernent les classes supérieures de la société, celles pour lesquelles les sources sont les plus nombreuses et les plus variées. Ainsi, le *yokpāt'* Patt de Chikreng est-il bien ennuyé lorsque l'administration lui demande en 1914 d'établir les actes de notoriété tenant lieu d'actes de naissance nécessaires à justifier sa situation familiale, et donc à la perception de la prime familiale à laquelle il a droit. Sa femme, *nāñ* Sakonn, l'a quitté, emmenant avec elle leurs deux enfants pour se remettre avec son ancien mari, le *pālāt'* Hem²⁸⁸. Les archives font aussi apparaître une affaire de liaison entre le nommé Kuoy, fils de l'*ukñā* Men, gouverneur de Chikreng, avec la princesse Sittanareak, petite fille du roi Sisowath, et fille du prince Monivong pendant le séjour de Kuoy au palais. L'affaire coûte au père sa charge de gouverneur et Kuoy est emprisonné. La princesse étant enceinte, celle-ci demande à être mise au rang des femmes du peuple et part vivre avec

rencontré le cas de relations homosexuelles féminines assumées dans les villages qu'elle a étudiés dans la région d'Angkor. Steven Prigent, Fabienne Luco, comm. perso., janvier et février 2016.

²⁸⁵ Zancarini-Fournel, 2005, p. 113-139.

²⁸⁶ Porée et Maspero, 1938, p. 207 ; May Ebihara indique qu'elle a cessé d'être pratiquée dans son village d'étude de la province de Kandal dans les années 1920. May Mayko Ebihara, *Svay, a Khmer Village in Cambodia*, Ithaca, Cornell University Press, 2018, 2018, p. 188.

²⁸⁷ Delvert, 1994, p. 137.

²⁸⁸ Lettre du *cauhvāysruk* de Chikreng au résident de Kampong Thom, 23 septembre 1914, arch. nat. du Cambodge/rsc 15740.

son amant à Chikreng chez sa belle-mère, où ils se marient²⁸⁹. Malgré leur fureur, le roi et l'*uparāj* se soumettent à la volonté, forcée par les circonstances, de la jeune femme.

Lorsqu'un divorce est prononcé après que des enfants sont nés de l'union, les femmes peuvent obtenir des pensions alimentaires pour leurs enfants. Celles-ci apparaissent dans les archives lorsque la femme divorcée se plaint à l'administration française de ne pas les recevoir, ce qui n'est le cas que pour les femmes de dignitaires. C'est ce qui arrive à Boun Chann Kun Thonn après son passage à Kampong Thom, alors qu'il est suppléant du ministre du Palais. Sa première femme, *nān* Kra Poum, exige qu'il paie la pension due pour ses deux enfants. Sa réponse est de chercher à discréditer la plaignante en la présentant comme une femme volage²⁹⁰. L'inconduite de la femme après le divorce est dans le code civil un motif d'annulation de la pension (art. 259). En 1939, Svay, secrétaire à Cheom Khsan, fait l'objet d'une procédure pour pension alimentaire non versée engagée par son ancienne épouse *nān* Ouch. Svay et Ouch ont été mariés deux ans de 1933 à 1935, et ont eu un fils. Svay argue que Ouch s'est remariée et que l'enfant est élevé par sa grand-mère maternelle à laquelle il demande que soit versée la pension²⁹¹. Le jugement de divorce mis au dossier est en fait un formulaire type dans lequel ont été remplis les noms des parties et le montant de la pension, ce qui laisse à penser que les divorces avec pensions alimentaires sont bien plus fréquents que ce que les quelques exemples arrivés jusqu'à nous laissent penser et qu'ils ne se limitent pas aux dignitaires. Le code civil propose de nombreux articles pour les encadrer.

Ainsi, pendant les années où le Protectorat s'est transformé en carcan colonial, certaines femmes cambodgiennes des provinces montrent qu'elles disposent d'une véritable capacité d'action et d'émancipation, ce que confirme en 1951 la princesse Pingpeang Yukanthor, pionnière de l'éducation féminine dans son pays :

²⁸⁹ Télégramme du résident de Kampong Thom au résident supérieur du Cambodge, 4 octobre 1914, minutes d'une note de la résidence supérieure du Cambodge, 9 octobre 1914, arch. nat. du Cambodge/rsc 37803.

²⁹⁰ Lettre de Boun Chann Kun Thonn au résident supérieur, 22 janv. 1932, arch. nat. du Cambodge/rsc 19830.

²⁹¹ Lettre du secrétaire Svay au délégué administratif à Cheom Khsan, 22 mai 1939, arch. nat. du Cambodge/rsc 35375.

Les femmes cambodgiennes sont libres de vivre et d'agir comme elles l'entendent, pourvu qu'elles respectent les convenances mondaines, les us et coutumes et l'humeur de leur mari. Elles ont le droit de voyager seules, de se marier, de divorcer, de travailler²⁹².

Son pamphlet, bien qu'imprégné d'un idéal féminin palatial teinté des valeurs de la « bonne » société telle que les Français de son temps la définissent, présente les femmes khmères en capacité d'agir pour explicitement rejeter la vision de la « femme orientale » véhiculée en Occident. Ce que nous disent les sources sur la société rurale soutient sa position. Alors que du point de vue des femmes vietnamiennes, dans une société confucéenne encore davantage patriarcale que la société française, la colonisation a pu être perçue comme vectrice d'une certaine libération des femmes, même si celle-ci reste toute relative²⁹³, on assiste au contraire dans les sociétés de forte tradition matriarcale ou au moins matrilineaire, telles la société khmère ou la société rhadé²⁹⁴, à une véritable offensive contre les droits et l'autonomie des femmes. Au Cambodge, elle ne fait que prolonger un mouvement engagé bien auparavant²⁹⁵. Toutefois, ni le *cpāp' srī*, ni le code civil ne sont parvenus à cantonner les femmes cambodgiennes dans un rôle de soumission face aux hommes.

²⁹² Pingpeang Yukanthor, 1951, p. 9.

²⁹³ Phuong Bui-Tranh, « Femmes vietnamiennes pendant et après la colonisation française et la guerre américaine : réflexions sur les orientations bibliographiques », in Anne Hugon (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale, Afrique et Asie, XXe siècle*, Paris, Karthala, 2003, 4, p. 71-94 ; Nguyễn Văn Ký, *La société vietnamienne face à la modernité. Le Tonkin de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Paris L'Harmattan, 1995, p. 261-282.

²⁹⁴ Anne de Hauteclocque-Howe, *Les Rhadés, une société de droit maternel*, Paris, CNRS, 1987, 343 p.; Oscar Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2003, p. 73-87.

²⁹⁵ Népote, 1992.

Conclusion : mise en communication et modifications de l'ordre social

L'étude des archives cambodgiennes et françaises sur la période coloniale fait apparaître des écarts entre le discours du colonisateur et la réalité des conséquences de ses actions sur la société colonisée. La déclinaison dans la pratique des trois piliers de l'action coloniale définis par Jules Ferry en 1883, mise en valeur, mission civilisatrice et grandeur de la France, n'a pas toujours donné les résultats escomptés par les hommes politiques et les hauts fonctionnaires de la III^e République. Ces derniers peuvent être amenés à manipuler les informations dont ils disposent pour présenter leurs réalisations sous un jour plus favorable, mais ils apparaissent en général plutôt honnêtes dans leurs comptes rendus. En fait, les autorités françaises, y compris les principaux responsables administratifs sur place, résidents supérieurs et résidents, n'ont pas eux-mêmes toujours conscience de l'ensemble des conséquences de leurs politiques et de leurs actions. La praxis très bureaucratique de l'administration coloniale amène celle-ci à être largement coupée des populations qu'elle entend diriger et, à quelques exceptions près, la connaissance du pays par les administrateurs coloniaux reste très superficielle. De plus, l'administration a peu de mémoire. Elle parvient rarement à inscrire son action dans des évolutions de temps long.

L'exemple de Kampong Thom montre, qu'au-delà des permanences très visibles, comme le transport par charrettes ou les paysages de rizières parsemés de palmiers à sucre, les campagnes cambodgiennes ont connu des changements radicaux en un demi-siècle lorsqu'elles ont été placées sous la domination coloniale de la France. La présence de l'État, l'organisation de l'économie provinciale et son intégration régionale, voire globale, et surtout l'organisation de la société ont été touchées.

Une mise en communication des campagnes cambodgiennes

Les campagnes cambodgiennes ont été « mises en communication » pour reprendre l'heureuse expression de Maurice Agulhon. Elles sont davantage connectées à la capitale

et surtout au reste du monde, comme le montre l'impact de la grippe espagnole en 1919 ou de la crise économique des années 1930. Les facteurs de cette mise en communication, et par là les vecteurs du changement, sont comparables à ceux mis en avant par Agulhon et plus tard Eugen Weber pour expliquer le désenclavement des campagnes françaises au XIX^e siècle¹. Les migrations saisonnières, le service dans les tirailleurs ou la garde indigène, les mouvements qui traversent le *sanġhā* ouvrent l'esprit des ruraux cambodgiens sur ce qui se passe au-delà de leur terroir.

Paul Collard, Guy Porée ou Jean Delvert ont témoigné du rôle des routes et des moyens de communications modernes, rapides et peu onéreux, principalement l'autocar, dans l'ouverture de l'horizon des campagnards². Les routes coloniales qu'il est possible d'emprunter en tout temps multiplient les interconnections avec la capitale, ville par excellence, alors que l'urbanisation de Kampong Thom amène la ville à la campagne. Le cinéma, le sport, l'école et, à partir de la Seconde Guerre mondiale, les organisations de jeunesse, entraînent, comme en France, un « l'élargissement de l'horizon culturel des masses populaires »³, même si, contrairement à la *doxa* coloniale, le phénomène touche d'abord et essentiellement les élites villageoises et provinciales. La politisation démocratique des campagnes, qui peut être datée du lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec l'irruption d'une part de l'information politique et d'autre part du suffrage universel masculin, reste toutefois beaucoup moins bien établie qu'en France notamment parce que les journaux n'ont pas la même distribution au Cambodge et que les élus du peuple n'ont pas réellement accès au pouvoir⁴. Si Agulhon estimait que, dans la France de la Seconde République « la démocratie serait plus largement répandue que la modernité »⁵, la proposition inverse s'impose pour Kampong Thom et, au-delà pour l'ensemble des campagnes cambodgiennes : la modernité est plus répandue, ou tout au

¹ Maurice Agulhon, *La République au village (les populations du Var de la Révolution à la Seconde République)*, Paris, Plon, 1970, 543 p. ; Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France 1870, 1914*, London, Chatto & Windus, 1977, 615 p.

² Paul Collard, *Cambodge et Cambodgiens. Métamorphose du royaume khmèr par une méthode française de protectorat*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925, p. 62 ; Guy Porée, Evelyne Maspero, *Mœurs et coutumes des Khmèrs. Origines, histoire, religions, croyances, rites, évolution*, Paris, Payot, 1938, p. 239-240 ; Jean Delvert, *Le Paysan cambodgien*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 515-516. Sur le rôle des autocars pour désenclaver les villages dans les années qui suivent l'indépendance, voir May Mayko Ebihara, *Svay, a Khmer Village in Cambodia*, Ithaca, Cornell University Press, 2018, p. 225-226.

³ Agulhon, 1970, p. 188.

⁴ Sur la participation des villageois aux élections dans les années 1960, Ebihara, 2018, p. 219-224.

⁵ Agulhon, 1970, p. 471.

moins plus marquée, que la démocratie. Cette dernière n'a jamais été une priorité du colonisateur. C'est pendant la période la moins étudiée et sur laquelle nous avons le moins de sources, les années 1940 et 1950, que ce processus de modernisation des campagnes s'impose réellement. L'ouverture des campagnes, mais aussi les changements imposés par le colonisateur ont eu des conséquences durables sur le fonctionnement de l'économie et de la société cambodgiennes, dont les effets ont été importants sur l'histoire du pays jusqu'à nos jours.

Permanences et adaptations des économies provinciales et villageoises

La France voulait moderniser l'économie rurale cambodgienne. En fait, la domination coloniale française n'a pas fondamentalement bouleversé les productions et les échanges de la province de Kampong Thom, ou la manière dont les paysans gèrent leurs exploitations. La modernisation, dans le sens d'une adaptation des modes de production aux impératifs de la société industrielle, n'a pas eu lieu, hors l'établissement de la plantation d'hévéas de Chamkar Andong. Celle-ci s'étend sur 1 500 hectares, soit moins de 0,07% de la surface de la province. Hormis Chamkar Andong, finalement rattachée à Kampong Cham, la concession des missionnaires de Kampong Ko et l'exploitation Colin, les concessions européennes font long feu. La tentative de hold-up sur les terres opérée par le colonisateur en 1884 n'a eu qu'un effet très limité à Kampong Thom. Il est plus important à Kampong Cham⁶, mais globalement, les paysans cambodgiens ont su maintenir leurs droits sur leurs terres. Les « grandes » exploitations agricoles détenues par des Chinois, des Sino-Khmers ou de riches Cambodgiens ne s'étendent en général que sur quelques dizaines d'hectares. Les surfaces agricoles qu'elles contrôlent ne constituent, à l'indépendance, qu'une fraction des rizières en eau, *srae*, et des cultures sèches, *camkār*, que l'on peut estimer de 10 à 15% des terres cultivées dans les années 1950. Les Français tendent à classer parmi les propriétaires-exploitants tous ceux qui possèdent un lopin de terre, aussi petit soit-il. Le mécanisme enclenché au début du XX^e siècle d'un accaparement d'une partie des terres par les élites officielles et économiques se poursuit après l'indépendance. Si le recensement de 1962 indique que 84% des

⁶ Margaret Slocomb, *Colons and Coolies: The Development of Cambodia's Rubber Plantations*, Bangkok, White Lotus, 2007, p. 17-56 ; Mathieu Guérin, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale. La pacification des aborigènes des hautes terres du Cambodge (1863-1940)*, Caen, AHSR, 2008, p. 287-294.

ménages d'agriculteurs sont propriétaires, les observations sur le terrain montrent en réalité un fort développement du fermage et du métayage.

Dans l'ensemble, cette situation relativement égalitaire se dégrade cependant assez rapidement. Les membres des « minorités privilégiées », fonctionnaires, officiers, commerçants, industriels, qui traditionnellement n'étaient pas des propriétaires fonciers, acquièrent de plus en plus de terres, et de superficie importante.⁷

La principale transformation dans les exploitations agricoles est l'émergence d'un travail salarié de la terre, qui se développe en parallèle du maintien de formes plus anciennes de domination par le travail, comme l'engagement pour dettes⁸. Dans son étude sur l'agriculture au Cambodge conduite en 1969, Lucien Tichit estime « qu'on a coutume de dire qu'il n'y a pas de problème agraire au Cambodge. En réalité, les litiges fonciers sont assez nombreux, et il serait plus juste de dire qu'il n'y a pas encore de problème agraire aigu ». Les tensions induites nourrissent le ressentiment d'une partie de la paysannerie la plus fragile, au grand bénéfice de la propagande communiste⁹.

La modernisation de l'agriculture et de la pêche aura été un des grands échecs du colonisateur. Après l'indépendance, le Sangkum Reastr Niyum se lance dans une vaste

⁷ Lucien Tichit, *L'agriculture au Cambodge*, Paris, ACCT, 1981, p. 49.

⁸ Sur le travail salarié dans les villages dans les années 1960, voir Gabrielle Martel, *Lovea, village des environs d'Angkor. Aspects démographiques, économiques et sociologiques du monde rural cambodgien dans la province de Siem-Réap*, Paris, EFEO, 1975, 359 p. ; Ebihara, 2018. Peu de cas d'engagés pour dettes apparaissent dans les études anthropologiques réalisées après la fin de la période coloniale. Gabrielle Martel n'en a rencontré qu'un lors de son terrain au village de Lovea à Siem Reap en 1961-1962 (Martel, 1975, p. 107) et May Ebihara n'y fait pas allusion dans sa thèse.

⁹ La révolution du Kampuchea démocratique, puis le régime de la République Populaire du Kampuchea en revenant sur la propriété privée de la terre, ont, pour un temps, stoppé l'accaparement foncier par les élites. La collectivisation totale des terres a entraîné un effondrement de la production agricole et des famines. Le retour à la propriété de la terre pour les exploitants, a permis de relancer la production agricole dans les années 1980. Depuis les accords de Paris de 1991, la libéralisation du régime et l'entrée dans l'économie de marché se sont accompagnées de spoliations de terres massives qui s'expliquent par le système des concessions et par les achats de terres par des individus ou des compagnies ayant des moyens financiers bien supérieurs à ceux des paysans. Viviane Frings, *Le socialisme et le paysan cambodgien, la politique agricole de la République Populaire du Kampuchea et de l'État du Cambodge*, Paris, L'Harmattan, 1997, 189 p. ; Margaret Slocomb, *An Economic History of Cambodia in the Twentieth Century*, Singapore, NUS Press, 2010, p. 207-209 ; Jacques Népote, Marie Sybille de Vienne, *Cambodge, laboratoire d'une crise. Bilan économique et prospective*, Paris, Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1993, p. 91-96 ; Jean-Christophe Diepart, *They will need land! The current land tenure situation and future land allocation needs of smallholder farmers in Cambodia*, Vientiane, Mekong Region Land Governance, Thematic Study, août 2016, 33 p. ; Jean-Christophe Diepart et Laura Schoenberger, « Concessions in Cambodia: governing profits, extending state power and enclosing resources from the colonial era to the present », in Simon Springer et Katherine Brickell (éds.), *Handbook of contemporary Cambodia*, Routledge, 2016, p. 157-168.

entreprise de développement des intrants et de mécanisation de l'agriculture cambodgienne, avec des résultats tout aussi mitigés¹⁰. Cette résistance de la paysannerie khmère à l'innovation technique mérite d'être interrogée. Elle ne relève pas d'une incapacité des ruraux à saisir les bienfaits supposés de la modernisation. L'exemple de la mise en place d'une société par actions pour l'exploitation de la pêche dans l'étang du Tonlé Chhmar montre qu'ils peuvent parfaitement s'emparer de cette modernité lorsqu'ils y voient un intérêt¹¹. Une des pistes d'explication vient des travaux de l'économiste Jean-Pascal Bassino qui montrent que le niveau de vie des habitants de l'Asie du Sud-Est sont relativement élevés aux XVIII^e et XIX^e siècles¹². Les temps de dur labeur, entretien des rizières, labours, semailles, récoltes sont limités à environ trois mois par an. Le paysan est libre d'une grande partie de son temps ce qui lui permet de chercher d'autres moyens complémentaires de gagner sa vie, pêche, récolte de produits forestiers, chasse, mais aussi d'avoir accès à des loisirs. La variété des jeux, des spectacles auxquels il participe en témoigne. Les incitations au changement sont ainsi médiocres. En dehors des intrusions des bandits, de l'État ou des épidémies, la vie peut être agréable dans les villages cambodgiens¹³.

L'autre grand échec de la politique économique du colonisateur à Kampong Thom aura été de donner corps aux rêves d'une industrie minière autour du *bhnam* Dek, alors que

¹⁰ Tichit, 1981 ; Rémy Prud'homme, *L'économie du Cambodge*, Paris, PUF, 1969, p. 69-85 ; Slocumb, 2010, p. 92-103 ; Didier Pillot, *Jardins et rizières au Cambodge, les enjeux du développement agricole*, Paris, Karthala, GREC, 2007, p. 95-99 ; *Cambodge, Sangkum Reastr Niyum, Agriculture, 1955-1969*, Phnom Penh, Rama Printing International, sd, 246 p. ; *Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information du gouvernement royal du Cambodge, 1962, p. 157-182.

¹¹ Les villages de pêcheurs du Tonlé Chhmar ont récemment fait l'objet d'une étude anthropologique et environnementale portant sur la cohabitation des pêcheurs avec les fermiers des pêcheries et une réserve de biodiversité sous l'égide de l'UNESCO, ainsi que sur le fonctionnement des pêcheries communautaires. Mak Sithirith et Carl Grundy-Warr, *Floating lives of the Tonle Sap*, Chiang Mai, RCSD, 2013, p. 79-166.

¹² Jean-Pascal Bassino, « Sustainable Development in Early Modern Southeast Asia (circa 1700-1870) », conférence à l'Asia Research Institute, National University of Singapore, 7 novembre 2018.

¹³ Ce n'est qu'avec l'introduction récente de la société de consommation et l'accroissement des besoins relatifs, la réduction des surfaces disponibles par ménage, que les paysans cambodgiens ont commencé à se tourner vers les engrais chimiques, les pesticides, les variétés à haut rendement ou la mécanisation, même si ces techniques sont loin d'être généralisées. Pillot, 2007 ; *The Atlas of Cambodia. National and Environment Maps*, Phnom Penh, Save Cambodia's Wildlife, 2006, 141 p. ; Jean-Christophe Diepart, « La voie étroite du développement rural paysan au Cambodge, agricultures, modernisation des régimes fonciers et luttes d'acteurs », *Études et documents du Groupe de recherche Asie de l'Est et du Sud-Est*, n°2, 2011, 59 p. Depuis, cette modernité est apparue vectrice de risques environnementaux : « Their adoption of chemical fertilizers and pesticides, typically without training, direction in Khmer language, or proper equipment, raise environmental and health concerns », Open Development Cambodia, « Agriculture and Fishing », 3 mars 2015, <https://opendevdevelopmentcambodia.net/topics/agriculture-and-fishing/#ref-64001-9>, consulté le 13 novembre 2018.

la production des Kuoy s'est effondrée. Or cette industrie mettait les Kuoy au centre d'un nœud commercial régional, entre hautes terres du sud de la Péninsule, Isan, Laos et basse vallée du Mékong. Le centre des échanges se déplace vers l'aval et le chef-lieu Kampong Thom. Les autres grandes productions régionales, le riz, le poisson salé, les produits forestiers connaissent une indéniable prospérité pendant les trois premières décennies du XX^e siècle, dopée par l'intégration de la province dans les échanges commerciaux internationaux. L'impact de la crise des années 1930 est ainsi un important marqueur de la nouvelle dépendance de l'économie villageoise au contexte économique régional et par-delà, mondial. Les principaux acteurs de cette intégration sont les réseaux chinois, soutenus par l'unification monétaire en Indochine et le développement des moyens et des axes de communication. Malgré la mise en œuvre d'une politique sinophobe après l'indépendance, le rôle des maisons et hommes d'affaires chinois dans le commerce extérieur du Cambodge est resté primordial¹⁴.

Sous le Protectorat, la croissance de la production repose, comme par le passé, sur l'exploitation des ressources naturelles, mais à un rythme plus élevé permettant d'accompagner la croissance démographique et de répondre aux besoins du colonisateur et du marché globalisé. Évaluer au XXI^e siècle la politique économique coloniale et ses conséquences sur les villageois implique de se pencher sur la soutenabilité d'un modèle dans lequel l'accroissement de la production agricole passe presque exclusivement par l'augmentation des surfaces cultivées. Celles-ci sont multipliées par trois entre la fin de la période coloniale et 1970, entraînant un recul inexorable du couvert forestier¹⁵. Toutefois, ce recul reste mesuré. En effet, les classifications des massifs forestiers et la mise en réserve de ceux qui étaient les plus propres à l'exploitation du bois, ont eu pour effet de diriger les efforts de colonisation

¹⁴ Après plus de deux décennies de guerre, le retour à la paix à la fin des années 1990 s'est accompagné d'un retour des investisseurs chinois. Ils viennent alors de toute la Chine, et plus seulement du Sud, mais reproduisent les mêmes stratégies d'alliances avec les familles élitaires locales qui leur donnent un accès privilégié aux ressources du pays et, pour certaines familles bien introduites, aux emplois publics. William E. Willmott, *The Political Structure of the Chinese Community in Cambodia*, Londres, The Athlone Press, 1970, 211 p. ; *The Chinese in Cambodia*, Vancouver, Publications Centre University of British Columbia, 1967, 132 p. ; Penny Edwards, « Ethnic Chinese in Cambodia », in Hean Sokhom (éd.), *Ethnic Groups in Cambodia*, Phnom Penh, Center for Advanced Study, 2007, p. 174-233 ; Tea Van et Nov Sokmany, « The Ethnic Chinese in Cambodia : Social Integration and Renaissance of Identity » in Hean, 2007, p. 235-280 ; Jacques Népote, « Les nouveaux sino-khmers acculturés : un milieu social perturbateur ? », *Péninsule*, n° 30, 1995, p. 133-154 ; Michael Sullivan, « China's Aid to Cambodia », in Caroline Hugues et Kheang Un, *Cambodia's Economic Transformation*, Copenhague, NIAS Press, 2011, p. 50-69.

¹⁵ Charles Meyer, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 18-19.

paysanne d'abord vers les espaces de broussailles ou de forêts pauvres. Cette classification est maintenue après l'indépendance et guide par la suite la gestion des forêts cambodgiennes. Le système développé pendant la période coloniale d'une exploitation forestière portant sur les plus belles essences à proximité des cours d'eau, suivie de repeuplements, même si cette mesure reste trop souvent théorique, associée à des défrichements de forêts dégradées en vue de leur transformation en rizières, limite la déforestation et la perte de biodiversité. Pendant la période coloniale, les forêts régressent dans la partie sud de Kampong Thom, celle où l'augmentation des densités de population a été la plus importante, et s'appauvrissent en bois de qualité le long des cours d'eau. Mais, l'échec de la lutte contre l'essartage a permis de conserver les importants massifs forestiers dans la partie septentrionale de la province. Une étude du couvert forestier à partir de photographies aériennes prises en 1958-1960 montre que la forêt couvre encore près de 70% de la surface de Kampong Thom et 94% de Preah Vihear, dont 230 600 hectares de forêt claire, 705 100 hectares de forêt dense et semi-dense, 19 400 hectares de bambous, plus de 90 000 hectares de forêt inondée dans le grand lac et un petit massif de 500 hectares de conifères à Kampong Thom ; 864 700 hectares de forêt claire, 593 000 hectares de forêt dense et semi-dense, et 115 900 hectares de bambous à Preah Vihear¹⁶. La forêt clairière du Nord, bien que moins riche en essences de valeur et en biodiversité, constitue alors un habitat privilégié pour les grands mammifères, éléphants, cervidés, félins, bovidés sauvages dont une espèce endémique, le kouprey¹⁷. Les images satellites montrent que le couvert forestier de Kampong Thom est resté important jusqu'à la fin des années 1980¹⁸.

¹⁶ Tichit, 1981, p. 329-339.

¹⁷ Du khmer *go brai* (litt. bovidé de la forêt), *bos sauveli*, décrit pour la première fois en 1937 par Sauvel et Urbain. Arnoult Seveau, « Le kou prey (bos sauveli), une comète dans la zoologie ? », *Péninsule*, n°66, 2013, p. 105-132.

¹⁸ La fin de la guerre, l'introduction de l'économie de marché et l'ouverture aux capitaux étrangers ont été accompagnées de l'octroi de concessions de mise en valeur de la terre ou des forêts. Ces concessions, qui s'étendent parfois sur de très vastes superficies, ont entraîné un recul et une fragmentation irréversibles des espaces forestiers, accompagnés d'une chute de la biodiversité, tant animale que végétale. En 2014, La forêt n'occupe plus que 39% de la superficie de Kampong Thom et 66% de celle de Preah Vihear : les superficies de forêt dense ayant diminué de plus de 50% à Kampong Thom et Preah Vihear entre 1989 et 2014. L'outil juridique de la concession foncière, développé pendant la période coloniale, mais employé alors avec parcimonie et après de véritables enquêtes *in situ*, est alors utilisé sans discernement et sans tenir compte des populations locales, débouchant sur des spoliations de terre et une déforestation massive. Andrew Cock, *Governing Cambodia's Forests. The International Politics of Policy Reforms*, Copenhague, NIAS Press, 2016, p. 241-244 ; <https://opendevdevelopmentcambodia.net/profiles/forest-cover/forest-cover-analysis-1973-2014>, consulté le 15 novembre 2018 ; Sarah Milne et Sango Mahanty, *Conservation and Development in Cambodia. Exploring Frontiers of Change in Nature, State and Society*, Oxon, Routledge, 2015, 292 p. ; *The Atlas of Cambodia...*, 2006.

À partir de la période coloniale, les produits forestiers non ligneux, qui n'ont que peu d'utilité pour le colonisateur, sont systématiquement négligés par les pouvoirs publics. Ces produits qui, au moins depuis le XVII^e siècle, avaient constitué une ressource importante pour la Cour sont désormais considérés comme « secondaires ». Leur production, déjà fortement affectée par la Grande Crise des années 1930, s'effondre après la Seconde Guerre mondiale, les huiles de bois passant de 132 600 touques en 1937 à 32 147 en 1960, et les résines de 8 196 piculs en 1953 à 2 642 en 1960¹⁹. En 1960, d'après les chiffres des douanes, les exportations de produits forestiers ne représentent plus que 2,5% de la valeur des exportations du Cambodge, très loin derrière le riz et le caoutchouc (respectivement 30,7 et 40,7%). Les produits forestiers non-ligneux restent néanmoins importants pour les paysans de Kampong Thom après la période coloniale comme en témoignent les travaux de Jean Delvert²⁰.

Si l'impact de la politique économique prônée par le colonisateur sur les forêts est resté limité, il n'en a pas été de même pour la pêche. Les tonnages pêchés sur le lac, multipliés par dix entre la fin du XIX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale, chutent de 25 à 30% après l'indépendance, avec une baisse de la taille des spécimens pêchés, autant de signes d'une surpêche. Jean Delvert en rend notamment responsable les braconniers qui pêchent en juin-juillet pendant la période du fraie²¹. En fait, cette surpêche apparaît avant tout comme le résultat du système de l'affermage des pêcheries qui pousse les fermiers à prendre un maximum de poissons pendant les trois ans que dure leur contrat, sans se soucier de la régénération des ressources. Le système de l'affermage, simple à

¹⁹ *Cambodge*, 1962, p. 190.

²⁰ À la fin du XX^e siècle, les paysans cambodgiens du nord de Kampong Thom sont massivement dépossédés des arbres et lianes qui fournissent les huiles et résines, notamment de leurs *dipterocarpus alatus*. Prom Tola et Bruce McKenney, *Trading Forest Products in Cambodia: Challenges, Threats, and Opportunities for Resin, Phnom Penh, Cambodia Development Resource Institute, Working Paper n°28*, 2003, 58 p. ; Cock, 2016 ; Jean-Christophe Diepart, « Cambodian peasant's contribution to rural development: a perspective from Kampong Thom Province », *Biotechnology, Agronomy, Society and Environment*, janvier vol. 14, n°2, 2010, p. 321-340 ; *The Atlas of Cambodia...*, 2006, p. 36-55. Pour Andrew Cock, une meilleure reconnaissance de la valeur et de l'importance des produits forestiers non-ligneux auraient pu limiter la tentation de la déforestation.

²¹ Jean Delvert, « Pêche paysanne et pêche commerciale au Cambodge », *Les Cahiers d'outre-mer*, n°78, avril-juin 1967, p. 105 et n°79, juillet-septembre 1967, p. 242.

mettre en place et garantissant des ressources fiscales régulières, a été conservé après l'indépendance²².

De nombreux outils économiques utilisés après l'indépendance et jusqu'à nos jours pour le développement économique du Cambodge, tels que concessions, systèmes de prélèvements fiscaux ou routes, trouvent leur origine dans la période coloniale pendant laquelle ils ont eu des résultats limités sur la croissance de la production. Par ailleurs, que ce soit pour les forêts ou les poissons, le colonisateur et après lui, le gouvernement du Sangkum Reastr Niyum ne se sont jamais désintéressés de la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles du Cambodge. Le décollage économique du Cambodge et le désastre écologique qui l'accompagne sont récents.

Contrôler les campagnes de Kampong Thom : les liens avec le centre

Afin de mieux contrôler le pays, le colonisateur s'est lancé dans une refonte du système d'administration qui a eu des conséquences particulièrement importantes à Kampong Thom. Le colonisateur a modernisé l'administration royale, c'est-à-dire qu'il l'a bureaucratisée et professionnalisée. Le passage par l'école franco-indigène, puis l'École des *kramakār* ou l'École coloniale est nécessaire pour intégrer le corps des hauts fonctionnaires provinciaux à partir des années 1930. Ce sont toujours eux qui encadrent les populations, même après l'élection de députés d'une Assemblée nationale à partir de 1946. Les procédures administratives, la tenue des rapports et des comptes publics semblent plutôt bien maîtrisées par les dignitaires-fonctionnaires cambodgiens. Les Français ne cessent cependant de se plaindre de la lenteur de l'administration cambodgienne à faire passer des réformes. La portée réelle de la présence de l'État et de sa capacité à imposer les politiques voulues par le gouvernement central doit être abordée en prenant en compte les liens existants sur la longue durée entre les provinces et le centre du royaume ainsi que la sociologie des dignitaires-fonctionnaires.

²² Ce n'est qu'en 2012 que le gouvernement cambodgien a mis un terme à l'affermage des lots de pêche sur le grand lac afin d'éviter la raréfaction d'une ressource ichtyologique exceptionnelle qui fait aujourd'hui l'objet d'une surveillance étroite. Open Development Cambodia, « Agriculture and Fishing », 3 mars 2015, <https://opendevlopmentcambodia.net/topics/agriculture-and-fishing/#ref-64001-9>, consulté le 13 novembre 2018. Ashley Halls et Matthew Johns, *Assessment of the vulnerability of the Mekong Delta Pangasius catfish industry to development and climate change in the Lower Mekong Basin, report prepared for the sustainable fisheries partnership*, Bath, Johns Associates Limited, 2013, 86 p.; Eric Baran, *Cambodian inland fisheries, facts, figures and context*, Penang, World Fish Center, 49 p.

Le renforcement de la présence de l'État est d'abord passé par l'instauration des communes. Les *meghum* reçoivent des pouvoirs étendus d'encadrement des populations. Issus du groupe des habitants dans un territoire, celui du *ghum*, qui n'a aucune cohérence sociale pour les ruraux cambodgiens, leur légitimité comme représentants des villageois est contestable, d'autant qu'ils sont en réalité souvent choisis par les représentants de l'État. À l'inverse, l'État ne reconnaît pas pleinement les *meghum* comme des fonctionnaires. Ils ont un titre et sont porteurs de dignités, mais ils ne reçoivent pas de solde fixe, n'intègrent pas la carrière administrative et ne reçoivent pas de formation spécifique. Les *meghum* ne sont ainsi ni les représentants de l'État, ni ceux des habitants. Cette situation explique que la fraude fiscale se maintient à un niveau élevé et que l'État colonial, et après lui l'État cambodgien, sont mal renseignés en réalité sur ce qui se passe dans les villages. Les paysans résistent autant qu'ils le peuvent aux pressions extérieures, y compris celles du *meghum*. Tant que les impôts rentrent suffisamment et que la paix n'est pas trop troublée, l'État se satisfait de cette situation. L'ambiguïté de la place des *meghum* perdure après la fin de la période coloniale²³.

À l'indépendance, la vaste terre de Kampong Svay dirigée par l'*ukñā tejo*, premier des dignitaires de l'extérieur et dos du serpent²⁴, n'est plus, même si le territoire sur lequel s'étend l'autorité de Dap Chhuon, les *khaetr* de Siem Reap et Kampong Thom, peut apparaître comme une continuation de l'ancienne *ṭī* du Nord. Au temps de l'*ukñā tejo* Ey, la terre de Kampong Svay était liée au Palais de différentes façons. Régulièrement, les envoyés royaux, les *ājñā luon*, parcouraient le pays, notamment pour superviser la répartition de l'impôt des *anak jā* et son recouvrement. Parallèlement, le système de la corvée des *anak nār* amène ceux-ci à être en contact avec les Grands du royaume qui bénéficient de leur labour, le roi, la reine-mère, l'*uparāj* via des dignitaires dédiés. La présence d'un corps de *pāgū* au *bhnam* Santuk, lieu puissant du royaume, pour veiller

²³ Martel, 1975, p. 257-258 ; Milada Kalab, « Study of a Cambodian Village », *The Geographical Journal*, vol. 134, n°4, décembre 1968, p. 529. Après les élections de juin 2017 pendant lesquelles l'opposition remporte près de 30% des communes au détriment du Parti du Peuple cambodgien, le Parti du Sauvetage national du Cambodge est déclaré hors-la-loi, le pouvoir central ne pouvant se permettre de perdre sa mainmise sur cet échelon capital de l'encadrement de la population rurale. Le simple fait, qu'à la surprise des autorités, les habitants de plus de 400 communes aient voté contre le pouvoir en place montre que les *meghum* n'ont qu'un contrôle très médiocre sur leurs administrés et la reprise en main autoritaire par le pouvoir signifie bien que ceux-ci n'ont aucunement vocation à représenter les habitants du *ghum*.

²⁴ Voir chapitre 1.

sur des épées sacrées utilisées lors de la Fête des eaux témoigne d'un lien fort entre Kampong Svay et le centre du royaume. Enfin, l'*ukñā tejo* Ey et ses subalternes doivent se rendre deux fois par an à la Cour pour boire l'eau du serment. Toutefois, comme le montrent les émotions qui accompagnent les tentatives d'éviction de Ey par Norodom, le pouvoir réel du roi sur la terre de Kampong Svay reste très limité.

Jusqu'à la mort de Ey, le système des *kamḷāṃṇ* semble mener non au palais, mais au village de Kampong Thom. La reprise en main par la royauté de la terre de Kampong Svay est passée par l'intégration d'une partie de ses habitants dans les clientèles des ministres, de la reine-mère et surtout de l'*uparāj* Sisowath. Après la mort de Ey, et surtout à partir des années 1885-1886, les *kamḷāṃṇ* amènent des dignitaires ou princes de la capitale à suivre les affaires des villageois de Kampong Thom. On voit ainsi se former divers réseaux concurrents qui relient chaque habitant de la terre de Kampong Svay à la capitale. Les mécanismes décrits par Grégory Mikaelian sur le fonctionnement de la royauté khmère au XVII^e siècle lorsqu'il écrit qu'« à l'encadrement centripète de la société par une symphonie ordonnée de dignitaires nommés par le roi au départ de la capitale, fait place un maelstrom cacophonique de fidélités centrifuges »²⁵, fonctionnent parfaitement au XIX^e siècle. La royauté, soutenue par le colonisateur, cherche à rétablir l'ordre centripète. Devenu roi, Sisowath, puis Monivong et Sihanouk se rendent à plusieurs reprises à Kampong Thom, ce que Norodom n'avait jamais fait, rapprochant une province et des habitants réfractaires à l'autorité royale du centre du royaume. L'administration nouvelle mise en place par les Français avec l'instauration des résidents et des *cauhvāykhætr* a pour fonction de renforcer la présence de l'État dans les provinces.

Malgré la fin officielle du patronage, les réseaux les plus solides se maintiennent en établissant un lien fort entre certaines familles et le Palais, notamment celles qui comptent dans leurs rangs des dignitaires. Leur primauté tient moins aux postes occupés par les hommes de la maison à un instant T qu'à leur capacité à s'inscrire dans les réseaux dominants. Ainsi en est-il de la famille du *subhā* Seang, des *ukñā tejo* Ey et

²⁵ Grégory Mikaelian, *Recherches sur l'histoire du fonctionnement politique des royautés post-angkoriennes (c.1600-c.1720)*, appuyées sur l'analyse d'un corpus de décrets royaux khmers du XVII^e siècle, thèse de doctorat sous la direction de Denis Crouzet, Université Paris Sorbonne, 2006, p. 296.

Thong ou de l'*ukñā tejo* Pen. Les lignées féminines, difficiles à suivre dans la documentation disponible, sont une composante essentielle des stratégies élaborées pour permettre de s'imposer parmi les élites. Les choix en termes d'alliances matrimoniales ou d'intégration de clientèle permettent aux familles élitaires de conserver une place prééminente sur plusieurs générations et de rester dans le jeu du pouvoir. C'est le cas de la famille de Pen dont le décès prématuré du fils Nuon n'empêche pas le petit fils Khun Ning de suivre une brillante carrière jusqu'au poste de chef de cabinet du ministre de la Santé. Il est probable que la famille de Saloth Sar, le futur Pol Pot, est issue d'une branche cadette de la famille de Pen. Son père, Pen Saloth, est de la génération de Pen Nuon et l'on sait par les entretiens menés par Philip Short que sa famille était liée à l'*ukñā tejo* Ey. Pen Saloth n'a pas eu accès à un poste de dignitaire, mais est devenu un paysan aisé contrôlant entre neuf et une vingtaine d'hectares de rizières à Prek Sbauv à quelques kilomètres en aval de Kampong Thom. Une des sœurs de Pen Saloth, Meak, intègre le ballet royal et devient concubine du roi Monivong. Plusieurs des enfants de Saloth sont envoyés au palais, notamment Suong devenu dignitaire subalterne ou Saroeung, membre du ballet et autre concubine du roi²⁶. Enfant, Saloth Sar part vivre à Phnom Penh chez son frère pour suivre son instruction de base au *vatt* Bodum Vadey, puis avoir accès à une instruction moderne, désormais nécessaire à l'accès aux postes de dignitaires. Le jeune homme se rend ensuite en France et revient en 1953. Il occupe d'abord un poste d'enseignant. Ses études médiocres et sa conversion à l'idéologie marxiste, suivies de son mariage avec Khieu Ponnary alors qu'il était destiné à une princesse²⁷, l'empêchent d'avoir accès à un poste important au lendemain de l'indépendance. Devenu le principal leader du mouvement communiste, il prend le pouvoir par les armes en 1975. Ainsi l'appartenance de sa famille à la clientèle de l'*ukñā tejo* Ey au XIX^e siècle a largement facilité l'ascension de Saloth Sar, devenu Frère n°1 dans le Kampuchea démocratique. Il met alors en place un régime d'une violence extrême qui entendait valoriser le modèle paysan²⁸.

²⁶ Philip Short, *Pol Pot, the History of a Nightmare*, Londres, John Murray, 2004, p. 15-19. David Chandler, *Brother Number One. A political Biography of Pol Pot*, Chiang Mai, Silkworms, 1992, p. 7-12. L'intégration de la famille de Saloth Sar dans la clientèle de l'*ukñā tejo* Ey ressort d'entretiens menés par Philip Short avec le frère de Pol Pot, Saloth Nhep.

²⁷ Short, 2004, p. 49-50, 116-117.

²⁸ Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime, Race, Power and Genocide in Cambodia under the Khmer Rouge, 1975-1979*, New Haven, Yale University Press, 2008, 477 p. ; Sacha Scher, *Le Kampuchéa des « Khmers rouges » : Essai de compréhension d'une tentative de révolution*, Paris, L'Harmattan, 2004, 483 p.

Les effets du renforcement de la présence de l'État sont assez éloignés de ce que le colonisateur met en avant. Il a davantage permis d'augmenter les ressources fiscales que d'assurer la sécurité des habitants. Le banditisme et les révoltes se maintiennent pendant toute la période coloniale, à des niveaux particulièrement élevés pendant la Grande Crise des années 1930 ou à chaque changement important dans l'encadrement administratif. En 1869-1870, 1884-1888, 1897-1898, 1925 et 1946-1953, les réformes imposées par le centre se sont accompagnées de révoltes ou de pics de criminalité. L'État moderne a ainsi échoué dans l'une des tâches régaliennes par excellence. Les liens d'homme à homme, la connaissance des dignitaires de leur circonscription apparaissent davantage susceptibles d'assurer la paix que les perfectionnements successifs de l'administration prônés par le colonisateur. En ce sens, la pénétration de l'État moderne dans les campagnes cambodgiennes reste partielle et fragile. Cette faiblesse structurelle de l'État se maintient jusqu'à nos jours, malgré une démocratisation politique qui amène les ruraux cambodgiens, à partir de 1946, à être impliqués dans le choix de leurs dirigeants. On note que de nombreux députés, la moitié de ceux qui représentent Kampong Thom lors des dernières élections libres de la période coloniale en 1951, sont issus du corps des dignitaires et que, par ailleurs, jamais au Cambodge les élections libres n'ont été suivies d'un réel pouvoir des élus du peuple. Entre 1946 et 1952, le principal parti est le Parti démocrate qui n'a jamais eu la possibilité d'appliquer son programme, bloqué en permanence par le colonisateur ou le roi. Le souverain finit par confisquer le pouvoir en 1952. Le multipartisme n'est rétabli qu'en 1993²⁹.

Si les *kamḷāṃṇī* ont disparu de l'ordre juridique cambodgien au début du XX^e siècle, ces clientèles restent sous-jacentes dans l'organisation politique et sociale, de la capitale jusqu'aux villages les plus éloignés. La royauté khmère n'a jamais été une monarchie

²⁹ Là encore le Parti du Peuple Cambodgien, *gaṇapaks prajājan Kampujā*, mené par le Premier ministre Hun Sen, pourtant clairement défait aux élections, garde la réalité du pouvoir politique. Comme le montrent les travaux de Grégory Mikaelian, plus que les partis, ce sont des réseaux familiaux et de clientèles qui sont derrière l'exercice du pouvoir. L'une des grandes forces de Hun Sen est, alors qu'il est d'origine paysanne, d'avoir perçu comment mobiliser les réseaux de pouvoir dans leurs formes de longue durée à son avantage. En 2007, il se fait octroyer le titre de *samtec aggamahāsenā paṭī tejo* par le roi Norodom Sihamoni, montrant ainsi sa capacité à intégrer l'ordre élitaire cambodgien traditionnel. L'utilisation d'une version tronquée de son titre dans les médias, *samtec tejo*, peut renvoyer pour les esprits avertis au titre du *stec trāñ'* de Kampong Svay, principal dignitaire face au roi dans les rituels et dans de nombreux épisodes connus par les chroniques de l'histoire du Cambodge. Grégory Mikaelian, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Alain Forest (dir.), *Cambodge contemporain*, Paris-Bangkok, Les Indes savantes-IRASEC, 2008, p. 141-188.

absolue et ne s'est pas transformée en monarchie parlementaire en 1946. Les formes d'expression du pouvoir politique sont autres, et puisent leurs sources dans le Cambodge post-angkorien dans lequel le pouvoir politique du roi est avant tout rituel et symbolique. Il ne peut user de la coercition que lorsque ses propres réseaux sont suffisamment forts, en s'appuyant sur les *kamlāṃṇ* des ministres, des gouverneurs et des princes qui lui sont fidèles^{30,31}.

Un ordre social bouleversé

L'étude de la société rurale à l'échelle de Kampong Thom fait apparaître une évolution majeure, conséquence directe de l'abolition de l'esclavage d'une part, et de la fonctionnarisation des dignitaires d'autre part. Il s'agit du passage d'une société où les différences entre les individus sont d'abord dictées par le statut personnel, *mantrī, lok saṅgh, anak jā, anak nār, khñum*, à une société où les classifications sociales se font en fonction du niveau de richesse, du riche à l'indigent, *anak mān, anak guorsam, anak kra, anak dāl*³². Les élites sont alors composées des riches, soit les commerçants et hommes d'affaires, les grands propriétaires et les hauts fonctionnaires provinciaux, ces groupes tendant à fusionner. La dépendance des fonctionnaires pour leurs moyens de vie, et dès lors leur statut social, à leur intégration à des réseaux de patronage dominés par le monde des affaires qu'Andrew Cock décrit pour le début du XXI^e siècle, apparaît dès la période coloniale à Kampong Thom³³. Le maintien des titulatures des dignitaires-

³⁰ Avec le Sangkum Reastr Niyum, Norodom Sihanouk propose une véritable alternative en tentant d'établir un contact direct entre lui et ses sujets, via l'appareil du Sangkum, ses nombreuses visites sur le terrain et l'utilisation de la propagande, notamment par la radio. À l'exception notable de Nasir Abdoul-Carime, la plupart des chercheurs qui se sont intéressés au fonctionnement du Sangkum Reastr Niyum viennent des sciences politiques, voire du journalisme, et cherchent donc à plaquer sur celui-ci les catégories en usage dans leur champ, ce qui ne peut que limiter leur compréhension de cet outil de la politique de Sihanouk alors même qu'ils relèvent parfois les écarts entre leurs observations et les modèles utilisés. La chute du prince en 1970 tient largement, au-delà du contexte international et intérieur, à son incapacité à percevoir la formation autour de lui de réseaux concurrents. L'actuel tenant du pouvoir, Hun Sen, est particulièrement vigilant face à ce risque. Olivier Galland, *Le projet existentiel de Norodom Sihanouk pour la nation khmère : le Cambodge du Sangkum*, thèse de sciences politiques sous la direction de Charles Zorgbibe, université Paris Panthéon Sorbonne, décembre 2002, p. 414-439 ; Meyer, 1971, p. 283-395 ; Jean-Claude Pomonti et Serge Thion, *Des courtisans aux partisans, la crise cambodgienne*, Paris, Gallimard, 1971, 374 p. ; David Chandler, *A History of Cambodia*, Chiang Mai, Silkworm books, 1993, p. 199-206. Pour une analyse historique du régime de Sihanouk, prenant en compte ses caractéristiques dans le contexte de l'histoire de la royauté cambodgienne, Nasir Abdoul-Carime, « Réflexion sur le régime sihanoukien, la monopolisation du verbe par le pouvoir royal », *Péninsule*, n°31, 1995, p. 79-98.

³¹

³² Sur la classification par niveau de richesse, voir Ebihara, 2018, p. 85.

³³ « As the grip of state agents on economic entities has declined, officials have come to depend more directly on business entities for their livelihood. Patrimonial networks have not shriveled. Rather, they

fonctionnaires est alors le seul moyen qu'ils ont de conserver une part de l'éminence qui était la leur sur l'ensemble du corps social avant l'arrivée des Français³⁴. Les élites ont fait la preuve d'une grande capacité d'adaptation au monde nouveau qui s'est imposé à elles avec l'introduction de l'économie de marché et d'une société plus égalitaire en droit. Elles parviennent ainsi à conserver un accès privilégié au pouvoir. Pendant la période coloniale ou celle du Sangkum Reastr Niyum, et malgré la mise en place d'une ploutocratie, on n'assiste pas encore à « une consommation flamboyante et ostentatoire »³⁵ dans les campagnes. La différence entre la ville et la campagne s'en trouve renforcée, donnant l'illusion que l'essentiel des richesses est concentré en ville.

La masse de la société rurale reste composée de paysans propriétaires-exploitants, même si, à Kampong Thom, près du tiers de la population ne paraît pas en capacité de gagner sa vie de manière autonome dans les dernières décennies de la période coloniale. La fragilité économique est soit héritée, notamment pour les descendants des personnes en situation de dépendance extrême « libérées » en 1897-1898, soit liée aux circonstances, notamment à l'incapacité de rembourser des emprunts³⁶. Le salariat qui s'est répandu avec la monétarisation de l'économie entraîne de nouvelles formes de dépendance, non plus entre maîtres et serviteurs, mais entre employeurs et employés. Ces salariés agricoles qui « vont faire les coolies »³⁷ occupent le niveau le plus bas de l'échelle sociale. Ils ne sont pas exclus de la société villageoise³⁸, mais l'État tend à les marginaliser. L'historien Michael Vickery, qui a été enseignant à Kampong Thom dans les années 1960, a pu être témoin du ressentiment grandissant contre les riches, les fonctionnaires et les habitants des villes chez une partie de la population rurale³⁹.

have adapted with business entities fulfilling patronage roles previously dominated by the state », Andrew Robert Cock, « The Rise of Provincial Business in Cambodia », in Caroline Hugues et Kheang Un, *Cambodia's Economic Transformation*, Copenhagen, NIAS Press, 2011, p. 48.

³⁴ Il est symptomatique que dans le « Second royaume du Cambodge » instauré en 1993, le titre d'*ukñā* est désormais attribué à des hommes d'affaires prospères et proches des cercles du pouvoir, dépouillant les membres du service royal d'une de leurs dernières prérogatives au profit de nouvelles élites pour l'essentielle sino-khmères. L'expression « Second royaume du Cambodge » est d'Astrid Norén-Nilson (*Cambodia's Second Kingdom, Nation, Imagination, and Democracy*, Ithaca, Cornell University Press, 2016, 229 p.).

³⁵ « No flamboyant, conspicuous consumption », Ebihara, 2018, p. 85.

³⁶ Martel, 1975, p. 140-141.

³⁷ « *Dau dhvoe gūlī* ».

³⁸ Ebihara, 2018, p. 86.

³⁹ Michael Vickery, *Cambodia, 1975-1982*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1999, p. 1-28.

Le passage d'une société où les individus sont classés selon leur statut à une société où les différences sociales reposent sur la richesse ne semble pas avoir altéré le fonctionnement des communautés villageoises. Les trois anthropologues qui ont mené des enquêtes villageoises dans les années 1960, Gabrielle Martel, May Ebihara et Milada Kalab, témoignent de villages où l'entre-aide est importante, notamment au moment des travaux des champs. Les fêtes villageoises sont l'occasion de rassembler les habitants et participent d'une redistribution des richesses. Pour autant, elles notent aussi la faiblesse formelle de cette communauté villageoise portée surtout par l'attachement au terroir et aux cercles familiaux et amicaux⁴⁰. La formation des *ghum* et la mise en place des conseils de commune ne sont pas parvenues à institutionnaliser cette communauté.

Ces trois anthropologues se sont penchées sur la question de la place des femmes dans la société villageoise et la famille. Si, comme l'exprime Trudy Jacobsen, « les Français ont contribué à la diminution du pouvoir des femmes au Cambodge »⁴¹, prolongeant une tentation d'une partie des élites cambodgiennes, la chercheuse américaine surestime l'efficacité de l'administration à imposer un modèle social. L'observation participative montre que les paysannes khmères ont su défendre leur place. « La femme du paysan n'est en aucune manière une créature totalement docile et soumise »⁴². Dans le village étudié par Milada Kalab à Kampong Cham, elles possèdent pratiquement autant de terres que les hommes et sont prédominantes sur le marché⁴³. Les divorces ne sont pas fréquents, mais restent possibles. Les *memāy*, veuves ou divorcées, ne sont point nécessairement stigmatisées⁴⁴. Bien que réprouvées, les relations sexuelles hors mariage sont parfois signalées sans qu'elles débouchent sur des conséquences dramatiques⁴⁵. L'instruction et l'alphabétisation des filles, à peine initiées par les Français, progressent après l'indépendance⁴⁶. À partir de 1956, les femmes votent aux élections législatives ou communales et accèdent aux fonctions publiques en prenant alors le titre de *jam dāv*. Même si le nombre de femmes élues reste infime, elles

⁴⁰ Ebihara, 2018, p. 92.

⁴¹ « The French contributed to the disempowerment of women in Cambodia », Trudy Jacobsen, *Lost Goddesses, the denial of female power in Cambodian History*, Copenhagen, NIAS Press, 2008, p. 173.

⁴² « The peasant wife is by no means a totally docile and submissive creature », Ebihara, 2018, p. 53.

⁴³ Kalab, 1968, p. 522, 527.

⁴⁴ Ebihara, 2018, p. 202-203 ; Martel, 1975, p. 209-211.

⁴⁵ Ebihara, 2018, p. 190-191.

⁴⁶ Leur accès à l'écrit reste très inférieur à celui des hommes, mais la part des femmes alphabétisées passe de 19% à 69% entre 1961 et 1966 dans le village étudié par Milada Kalab, 1968, p. 530.

participent effectivement et autant que les hommes aux épisodes de la vie politique au village⁴⁷.

Globalement, la France n'a réussi que très partiellement à imposer son programme politique, social et économique dans les villages cambodgiens. La capacité d'action limitée du colonisateur, une méconnaissance des réalités sociales locales en raison moins d'un manque d'études que de filtres de pensée qui empêchent les décideurs français de s'affranchir de leurs préconceptions, et enfin les stratégies d'évitement ou de contournement des colonisés expliquent cet échec partiel du colonisateur. Le modèle social qui émerge dans les campagnes cambodgiennes à l'issue de la colonisation est porteur de tensions que le mouvement communiste a utilisées dans son projet révolutionnaire. C'est parmi les villageois indigents, parfois en situation de dépendance, que les Khmers rouges ont cherché à recruter en priorité⁴⁸, bien que plusieurs dirigeants du mouvement, et notamment Pol Pot, soient liés aux élites traditionnelles.

⁴⁷ Ebihara, 2018, p. 210 ; Jacobsen, 2008, p. 181-217.

⁴⁸ Ben Kiernan, *How Pol Pot came to Power. Colonialism, Nationalism, and Communism in Cambodia, 1930-1975*, New Haven, Yale University Press, 2004, 430 p. ; Ben Kiernan et Chanthou Boua (éds), *Peasants and Politics in Kampuchea, 1942-1981*, Londres, Zed Press, 1982, 401 p. François Debré, *Cambodge : la révolution de la forêt*, Paris, Flammarion, 1976, 265 p.

Glossaire

<i>acāry</i>	achar	អចារ្យ	laïc savant en charge des rituels au monastère
<i>aggamahāsenā</i>	akkamohasena	អគ្គមហាសេនា	Premier ministre
<i>ājñā luoñ</i>	achnha luong	អជ្ជាឈូង	envoyé du roi
<i>anak dāl'</i>	neak toal	អ្នកទាស់	indigent
<i>anak guorsam</i>	neak kuorsom	អ្នកគួរសម	homme ou femme aisé
<i>anak jā</i>	neak chea	អ្នកជា	homme ou femme de bien
<i>anak kra</i>	neak kra	អ្នកក្រ	homme ou femme pauvre
<i>anak mān</i>	neak mean	អ្នកមាន	homme ou femme riche
<i>anak nār</i>	neak ngir	អ្នកងារ	personne ayant un statut personnel de dépendance extrême, esclave
<i>anak tā</i>	neak ta	អ្នកតា	génie foncier
<i>añrut</i>	angrot	អងរុត ou អង្រ្កត	nasse à poisson
<i>ansonñ</i>	ansong	អន្សោង	bovidé sauvage, banteng, <i>bos javanicus</i>
<i>āsuc</i>	asuch	អាសុច	septembre-octobre ?
<i>āv kut tranñ'</i>	ao kut trang	អាវកុតត្រង	veste de soie
<i>āv paṃbañ'</i>	aov bampong	អាវបំពង់	chemise en coton
<i>babel</i>	popel	ពពេល	arbre de haute futaie, <i>hopea recopei</i>
<i>bal</i>	pol	ពល	corvéable de la couronne

<i>bal braḥ rājā yān</i>	pol preah reachea yea	ពលព្រះរាជាយាន	corvéable du roi en charge du palanquin royal
<i>bal braḥ srīratan trai</i>	pol preah srey rotan tray	ពលព្រះស្រីរតនត្រៃ	corvéable des pagodes
<i>bal cūl ven</i>	pol chol ven	ពលចូលវេន	corvéable du roi chargé de l'entretien du palais
<i>bal kramuon</i>	pol kramoun	ពលក្រមួន	corvéable du roi chargé de la collecte de la cire
<i>bal kravāñ</i>	pol kravanh	ពលក្រវាញ	corvéable chargé de la collecte de la cardamome.
<i>bal suoy rañg</i>	pol suoy rong	ពលស្វយរង្គ	corvéable du roi chargé de la collecte de la gomme- gutte.
<i>bal ṭamrī</i>	pol damrey	ពលដំរី	corvéable spécialisé dans les éléphants
<i>bhatrapud</i>	photrabot	ភត្របុទ	6 ^e mois du calendrier cambodgien, août- septembre
<i>bhikku</i>	phikkhu	ភិក្ខុ	moine, bonze
<i>bhnaṃ</i>	phnom	ភ្នំ	mont, montagne
<i>bhsār</i>	phsar	ផ្សារ	marché du persan bazar
<i>bhūjhuoykhaetr</i>	phouchhouykheth	ភូឈ្មួយខែត្រ	adjoint du <i>cauhvāykhaetr</i>
<i>bhūmi</i>	phum	ភូមិ	hameau, village
<i>bhyām</i>	phiem	ភ្យាម	mesure de longueur, représentant environ 2,05m.
<i>bisākkh</i>	pisakh	ពិសាក្ខ	2 ^e mois de l'année cambodgienne, avril-mai
<i>braek</i>	prek	ព្រែក	cours d'eau, rivière
<i>braḥ braṃm jaiy</i>	preah promchey	ព្រះប្រមុខជៀ	<i>pāgū</i> , chef des gardiens des <i>braḥ khān' jaiy</i>

<i>braḥ dharaṇinc</i>	preah Thoroni	ព្រះធរណិន្ទ	déesse de la terre
<i>braḥ juṃnīt bhākṭī briksā</i>	preah chomnit theau khedey priesa	ព្រះជុំនិតភាគី	dignitaire de la maison du roi en charge de la surveillance des corvéables
<i>braḥ khān' jaiy</i>	preah khan chay	ព្រះខានជ័យ	sabres sacrés conservés au mont Santuk
<i>braḥ mantrī snaehā</i>	pras montrey snéha	ព្រះមន្ត្រីស្នេហា	dignitaire en charge des <i>kaṃḷoḥ</i>
<i>braḥ rāj bidhī crat' braḥ naṅgāl</i>	preah reach pithy chrat preah nongkal	ព្រះរាជពិធីច្រត់ព្រះនង្គ័ល	Fête du sillon sacré
<i>braḥ varājjīnī</i>	preah vorachini	ព្រះវររាជជីនី	reine-mère
<i>bruol</i>	pruol	ព្រួល	barrage de pêche
<i>caet</i>	chet	ចៃត	1 ^{er} mois de l'année cambodgienne, mars-avril
<i>camkār</i>	chamcar	ចម្ការ	champ de cultures sèches
<i>cau</i>	chau	ចៅ	appellation pour les hommes libres
<i>cau kraṃ</i>	chau krom	ចៅក្រំ	titre honorifique pouvant être traduit par « juge », portés par ceux qui par leurs conseils tranchent les différends ; membre du conseil du <i>ghuṃ</i>
<i>cauadhikār</i>	chauathikar	ចៅអធិការ	chef de pagode
<i>caubañā</i>	chauponhea	ចៅពញា	titre honorifique de dignitaire
<i>caubañā dhā tejo</i>	chauponhea thi dechou	ចៅពញាធាតេជោ	dignitaire de la maison de la reine-mère en charge de la surveillance des corvéables
<i>caubañā juṃnīt satrīy</i>	chauponhea chomnit satrey	ចៅពញាជុំនិតសត្រីយ	dignitaire subalterne de la province de Santuk, probablement un <i>mesruk</i>

<i>caubañā jumñit sena</i>	chauponhea chommit sena	ចៅពញាជុំនីតសេនា	dignitaire de la maison du roi en charge de la surveillance des corvéables
<i>caubañā luon yodhār saṅgrām</i>	chaophnhéa luong yothéa sangkréam	ចៅពញាឈូងយោធារសង្គ្រាម	chef des <i>kaṃloḥ</i> de Stong
<i>caubañā mantrī rājā</i>	chauponhea montrey reachea	ចៅពញាមន្ត្រីរាជា	dignitaire de la maison du roi en charge de la surveillance des <i>Kuoy ṭaek</i>
<i>caubañā sena dhipatī</i>	chauponhea sena thippedey	ចៅពញាសេនាធិបតី	dignitaire de la maison du roi chargé de la surveillance des corvéables chargés de la collecte de la cire.
<i>caubañā sena dhipatī</i>	chauponhea sena thippedey	ចៅពញាសេនាធិបតី	dignitaire de la maison du roi chargé de la surveillance des <i>bal kramuon</i>
<i>caubañā yodhā dhīrāj</i>	chaophnhéa yothéa tréach	ចៅពញាយោធាធីរាជ	chef des <i>kaṃloḥ</i> de Chikreng
<i>cauhvā</i>	chauvea	ចៅហ្វា	Premier ministre
<i>cauhvāykhætr</i>	chauvaykhet	ចៅហ្វាយខែត្រ	gouverneur de province à partir des années 1920
<i>cauhvāysruk</i>	chauvaysrok	ចៅហ្វាយស្រុក	gouverneur de province puis à partir des années 1920 de district
<i>cpābv ṭaṃmkal</i>	chbap domkal	ច្បាប់ដំមុល	lettre de protection
<i>cpāp'</i>	chbap	ច្បាប់	code, utilisé notamment pour désigner les codes didactiques.
<i>devatā</i>	tevoda	ទេវតា	divinité céleste
<i>dhmap'</i>	thmup	ធ្មប់	sorcier
<i>dhvoe puṇy ay dān bhloen būn bhnaṃ srūv</i>		ធ្វើបុណ្យឱ្យទានភ្លើងពូនភ្នំស្រូវ	Fête de la récolte du riz

<i>dhvoe puṇy braḥ crat' aṅgāl</i>		ធ្វើបុណ្យព្រះច្រត់អង្គុល	Fête du sillon sacré
<i>dīk trī</i>	teuk trei	ទឹកត្រី	sauce de poisson
<i>drū</i>	trou	ទ្រូ	nasse à poisson
<i>gagī</i>	koki	គគី	arbre de haute futaie, <i>hobea odorata</i>
<i>gagī khsāc'</i>	koki khsach	គគីខ្សាច់	arbre de haute futaie, <i>hobea pierrei</i>
<i>gagī bnañ</i>	koki phnong	គគីព្នង	arbre de haute futaie, <i>shorea hypochra</i>
<i>gagī dhma</i>	koki thmar	គគីថ្ម	arbre de haute futaie, <i>hobea ferrea</i>
<i>gagī kruñ</i>	koki krong	គគីក្រុង	arbre de haute futaie, <i>shorea hypochra</i>
<i>gagī luoñ</i>	koki luong	គគីលួង,	arbre de haute futaie
<i>gagī ʔaek</i>	koki dek	គគីដៃក	arbre de haute futaie, <i>hobea helferi</i>
<i>ghuṃ</i>	khum	ឃុំ	commune
<i>ghun</i>	khun	ឃុន	titre honorifique de dignitaire subalterne de l'administration royale
<i>ghun pavar aggarā</i>	khun bavar akhara	ឃុនបវរអគ្គរា	titre d'un <i>ājñā luoñ</i>
<i>gobrai</i>	kouprey	គោព្រៃ	bovidé sauvage, kouprey, <i>bos sauveli</i> ,
<i>grū bedy</i>	krou peth	គ្រូពេទ្យ	médecin, médocastre
<i>hāp</i>		ហាប	voir picul
<i>hluoñ mantrī bhinit</i>	luong montrey phinit	ហ្លួងមន្ត្រីភិនិត	titre de mandarin subalterne du palais
<i>hm̄in</i>	meun	ឃ្និន	titre honorifique de dignitaire subalterne

<i>hūbān'</i>	hupoan	ហូពាន់	milliers de dignités
<i>hūl</i>	houl	ហូល	écharpe de soie décorée de motifs géométriques
<i>jaṃ dāv devī</i>	chum teav devi	យជំទាវទេវី	titre de femme de dignitaire
<i>jār</i>	tchoar	ជ័រ	résine
<i>jār sral'</i>	tchoar sral	ជ័រស្រួល	résine de pin
<i>jātaka</i>	jataka	ជាតក	récit d'une vie antérieure du Bouddha
<i>jess</i>	chess	ជេស្ស	3 ^e mois de l'année cambodgienne, mai-juin
<i>jhoe dāl</i>	cheuteal	ឈើទាល	arbre de haute futaie servant à la fabrication de l'huile de bois, <i>dipterocarpus alatus</i>
<i>juc</i>	chouch	ជុច	piège à poisson
<i>juṃdub</i>	chumtup	ជុំទុត	adjoint d'un <i>mesruk</i> ou d'un <i>meghum</i>
<i>kamḷāṃṇ</i>	kamlang	កម្លាំង	« force », ensemble des clients d'un homme puissant
<i>kamḷoh</i>	komloh	កំឡោះ	corvéable héréditaire
<i>kāss</i>	kas	កាស្ស	sapèque. monnaie de cuivre vietnamienne
<i>kbin</i>	kben	ក្សិន	<i>saṃbat'</i> noué en culotte
<i>khaetr ou khaett</i>	khett	ខេត្ត	province
<i>khăṇḍ</i>	khand	ខ័ណ្ឌ	petit district
<i>khdīn</i>	khting	ខ្លឹង	gaur, bos gaurus
<i>khmaer issaraḥ</i>	Khmers issarak	ខ្មែរឥស្សរៈ	mouvement de rébellion contre les Français

<i>khñuṃ bnañ</i>	khniom phnong	ខ្ញុំព្រង	esclave originaire des hautes terres
<i>khñuṃ ge</i>	khniom ke	ខ្ញុំគេ	engagé pour dette, serviteur
<i>khñuṃ ksatra dhlai uṭaṃ</i>	khniom ksatra thlai oudom	ខ្ញុំក្សត្រផ្ទៃឧដី	serviteur du roi
<i>khsai ras ntuoṃ</i>	khsai ros ntuoṃ	ខ្សែរសន្ទុជ	ligne d'hameçons
<i>kraḷābās</i>	kralapeas	ក្រឡាពាស	dignitaire provincial subalterne
<i>kraḷāpañjī</i>	kralaponheachi	ក្រឡាបញ្ជី	petit fonctionnaire chargé des registres
<i>kramakār</i>	kromokar	ក្រមការ	dignitaire assistant le gouverneur dans l'administration de sa province ; fonctionnaire
<i>kraṃjuṃnuṃ</i>	kromchumnum	ក្រំជុំនុំម	membre du conseil du <i>ghuṃ</i>
<i>ktī</i>	kdey	ក្តី	habitation individuelle des bonzes
<i>kuṃḷāṃñ</i>	komlang	កុំឡាំង	voir <i>kaḷāṃñ</i>
<i>lab</i>	lop	លាត	nasse à poisson
<i>leñ caṃpāp'</i>	leng chammaṃ	លេងចំបាប់	lutte
<i>leñ pīeraccāñ</i>	leng bier	លេងបៀរច្នាញ	jeu de cartes et dominos
<i>lok saṅgh</i>	lok sang	លោកសង្ឃ	religieux, membre du <i>saṅghā</i>
<i>lpoek</i>	lboek	ល្បើក	poème épique versifié
<i>luoñ</i>	luong	លួង	roi, titre de dignitaire subalterne
<i>luoñ juṃnīt braḷ aṅ</i>	luong chomnit preah aṅ	លួងជុំនីតព្រះអង្គ	dignitaire chargé de la surveillance des <i>bal</i> de la province de Stong

<i>māgh</i>	meakh	មុយ៉	11 ^e mois de l'année cambodgienne janvier-février
<i>mañ</i>	mang	មង	filet de pêche
<i>mcāḥ drāby'</i>	mchas troap	ម្ចាះទ្រាព្យ	maître d'un esclave
<i>meghum</i>	mékhum	មេឃុំ	chef de commune
<i>mekamḷāṃṇ</i>	mékamlang	មេកម្លាំង	chef de force, patron
<i>mekoḥ</i>	mékoh	មេកោះ	chef de l'île
<i>memāy</i>	memay	មេមាយ	veuve ou divorcée
<i>mesruk</i>	mésrok	មេស្រុក	dignitaires à la tête d'un groupement de villages
<i>mevatt</i>	mévat	មេវត្ត	chef de pagode
<i>miksasir</i>	mekksasi	មិក្សសិរ	9 ^e mois de l'année cambodgienne, novembre-décembre
<i>mīoēñ</i>	muong	មឿង	petite circonscription rassemblant plusieurs villages
<i>moen</i>	moeun	មើន	titre de petit dignitaire
<i>mrākkh' ou mrāks(ṇ)</i>	meréahk	ម្រាភ្នំ ou ម្រីក្សណ៍	laque noire
<i>muoy joēñ</i>	muoy tieng	មួយជើង	course
<i>naen</i>	nen	នែន	barre d'argent
<i>nāñ</i>	neang	នាង	appellation pour les femmes libres
<i>nāy</i>	nai	នាយ	chef, monsieur
<i>nen</i>	nen	នេន	bonze novice

<i>ñom braḥ</i>	nhom preah	ញោមព្រះ	serviteur volontaire de pagode
<i>pāgū braṃm jaiy</i>	bakou promchey	បាកូប្រមជ្ឈ	<i>pāgū</i> gardiens des <i>braḥ khān' jaiy</i>
<i>pālāt'</i>	balat	បាឡាត់	adjoint d'un gouverneur de province
<i>paṅkāt'</i>	bangkat	បង្កាត់	filet servant à a chasse
<i>pārāṃṇi</i>	barang	បារាំង	Français et par extension Occidentaux
<i>pāt</i>	bat	បាត	pièce d'argent
<i>pāv</i>	bav	បាវ	serviteur
<i>phjuṃm pin</i>	pchum Ben	ផ្លូវមឺន	fête des morts
<i>picul</i>	picul, hap	ហាប	mesure de masse correspondant à environ 60 kg
<i>pīn</i>	beng	បឹង	mare, trou d'eau, étang
<i>pradhammasādh</i>	prothommasath	ប្រធម្មសាធ	4 ^e mois de l'année cambodgienne, juin-juillet
<i>prahuk</i>	prahok	ប្រហុក	pâte de poisson fermentée utilisée comme condiment
<i>prajānurāstr</i>	procheanoureas	ប្រជានុរាស្ត្រ	sujets du roi
<i>praṇāṃṇi</i>	pranang	ប្រណាំង	jeu de joute
<i>prasoe sūrivaṅs</i>	prasor sorivong	ប្រសើស្វិរិវង្ស	prince faisant fonction de ministre de la guerre
<i>pūdum paramī</i>	bâtum bamey	បូទុមបរមី	titre de religieux de Baray
<i>pun</i>	bon	បុន	mérite bouddhique
<i>rāj paṇḍit</i>	reach bandit	រាជបណ្ឌិត	scribes royaux
<i>raṅg</i>	rong	រង្គ	arbre de haute futaie, <i>garcinia hanburyi</i>

<i>rāstr</i>	reas	រាស្ត្រ	sujet du roi
<i>rīel</i>	riel	រឿល	piastre
<i>sākkh</i>	sak, sac	សាក	rang
<i>sakti</i>	sac, sakh	សក្តិ	voir <i>sākkh</i>
<i>sālā</i>	sala	សាលា	bâtiment collectif
<i>sālā laghun</i>	sala lukhun	សាលាស៊ុន	tribunal de première instance de Phnom Penh
<i>sālā vīnīcchai</i>	sala vinichhay	សាលាវិនិច្ឆ័យ	chambre d’instruction
<i>sālā raṭṭhapāl tulākār khmaer</i>	sala rotthabal tolakar khmer	សាលារដ្ឋបាលតុលាការខ្មែរ	école d’administration et de justice cambodgienne créée en 1917
<i>sam</i>	som	សម	trident, fourchette
<i>saṃbat’</i>	sampot	សំពត់	pièce d’étoffe servant de vêtement pour la partie inférieure du corps.
<i>saṃmnaeh</i>	samaner	សំម្តែហ	bonze novice
<i>saṃṇāñ’</i>	samnanh	សំណាញ់	filet de pêche jeté en épervier
<i>saṃrāp’</i>	samrap	សំរាប់	maison royale
<i>saṃrāp’ ek</i>	samrap ek	សំរាប់ឯក	première maison royale, celle du roi
<i>samtec</i>	samdech	សម្តេច	titre honorifique des très hauts dignitaires et des membres éminents de la famille royale
<i>samtec braḥ sugandhā dhipetī</i>	samdech preah sokonthea thippedey	សម្តេចព្រះសុគន្ធាធិបតី,	patriarche de l’ordre Thommayuth, dignitaire religieux en charge de la supervision de l’éducation religieuse

<i>samtec caubañā</i>	samdech chauponhea	សម្តេចចៅពញា	Premier ministre de la maison de l' <i>ubhayorāj</i>
<i>saṅghā</i>	sangha	សង្ឃា	communauté des moines bouddhistes
<i>saṅkae</i>	sangkae	សង្កៃ	liane, <i>combretum quadrangulare</i>
<i>sāstrā</i>	satra	សាស្ត្រា	livre
<i>sāstrā lboek</i>	satra lpeuk	សាស្ត្រាល្បើក	forme littéraire
<i>sdiñ</i>	stung	ស្ទឹង	rivière
<i>sīen</i>	sin	សៀន	bol de bambou laqué
<i>sīmā</i>	seima	សីមា	borne de pagode
<i>sliñ</i>	selong	ស្លឹង	monnaie siamoise de cuivre et argent
<i>smīen</i>	smien	ស្មើន	secrétaire
<i>snañ</i>	snang	ស្នង	dignitaire subalterne dans les provinces
<i>srae braḥ rājā drābbhy'</i>	sré preah reachea troap	ស្រែព្រះរាជាទ្រាស្រ្ត	rizière faisant partie des biens du roi
<i>srae drābbhy' phut</i>	sré troap phot	ស្រែទ្រាស្រ្តផុត	rizière de succession vacante
<i>srae kaṃtambī</i>	sré kedompi	ស្រែក្តីថ្មី	rizière tombée en déshérence
<i>srae kuṃṇoḥ</i>	sré komno	ស្រែកុំណោះ	rizière en litige et abandonnée par les parties
<i>srae mukcāñ</i>	sré mukchang	ស្រែមុកច្បាំង	rizière accordée à des dignitaires retournée au domaine royal
<i>srae taen phtāc'</i>	sré taeng phtach	ស្រែតែងផ្តាច់	rizière vendue
<i>sral'</i>	sral	ស្រល់	conifère, <i>pinus merkusii</i>

<i>sraḷau</i>	sralau	ស្រែឡៅ	arbre de haute futaie, <i>lagerstromia calyculata</i>
<i>sraṅae</i>	srangne	ស្រែងៃ	riz sauvage <i>oryza rufipogon</i>
<i>sruk</i>	srok	ស្រុក	pays, province, district, lieu habité par opposition aux espaces forestiers
<i>srūv dhñun</i>	srou chngon	ស្រូវច្រូន	riz tardif
<i>srūv kanlāḥ</i>	srou kanlas	ស្រូវកង្លាះ	riz hâtif d’octobre
<i>srūv srāl</i>	srou sral	ស្រូវស្រាល	riz hâtif de septembre
<i>stau</i>	sdau	ស្តៅ	arbre des formations secondaires, <i>azadirachta indica</i>
<i>stec trāñ’</i>	sdach tranh	ស្តេចត្រាញ់	« roi des clairières », gouverneur à la tête d’une terre formée de plusieurs provinces
<i>subhā</i>	sophea	សុភា	juge
<i>sūkram</i>	soukram	សូក្រាំ	arbre de haute futaie, <i>xylia xylocarpa</i>
<i>suoy</i>	souy	សូយ	tribut
<i>ṭaek</i>	dek	ដែក	le fer
<i>ṭamliṅ</i>	damlong	ដំឡូង	lingot d’argent
<i>tbaeṅ</i>	tbeng	ត្បែង	arbre de haute futaie, <i>dipterocarpus obtusifolius</i>
<i>ṭī</i>	dey	ដី	terre
<i>ṭiñ</i>	dinh	ដីញ	monnaie
<i>tnot</i>	thnôt	ត្នោត	palmier à sucre, <i>borassus</i>
<i>ṭoem jhoe dāl</i>	dom chheu teal	ដើមឈើទាល	arbre de haute futaie, <i>dipterocarpus alatus</i>

<i>trāc</i>	trach	ត្រាច	arbre de haute futaie, <i>dipterocarpus intricatus</i>
<i>traṇot</i>		ត្រណោត	ligature de 600 sapèques
<i>trī chto</i>	trei Chdo	ត្រីឆ្កោ	poisson, <i>channa micropeltes</i>
<i>trī prā</i>	trei pra	ត្រីប្រា	poisson, <i>pangasius hypophthalmus</i> ou <i>pangasius djambal</i>
<i>trī rāj</i>	trei reach	ត្រីរាជ	poisson
<i>trī rās'</i>	trei rās	ត្រីរស់	poisson, <i>channa striata</i>
<i>tuṃm</i>	dum	ដុម	voir <i>tuon</i>
<i>tuon</i>	duong	ដួង	pièce d'argent siamoise, tical
<i>ubhayorāj</i>	ouphayoreach	ឧភយោរាជ	roi qui a abdiqué
<i>ukñā</i>	oknha	ឧកញា	titre honorifique des hauts dignitaires
<i>ukñā adhipatī senā</i>	oknha athipadey sena	ឧកញាអធិបតីសេនា	chef des dignitaires de la maison de la reine-mère
<i>ukñā arjūn</i>	oknha archun	ឧកញាអរជុន	gouverneur de la terre de Thbaung Khmum
<i>ukñā būdes rāj</i>	oknha butes reach	ឧកញាបូទេសរាជ	ministre des Transports par eau de la maison de l' <i>uparāj</i>
<i>ukñā cakrī</i>	oknha chakrey	ឧកញាចក្រី	ministre des Transports par terre de la maison du roi, aussi qualifié de ministre de la Guerre
<i>ukñā dhammār nīka(r)</i>	oknha thomea nikar	ឧកញាធម្មរនីករ	suppléant du ministre du Palais
<i>ukñā gujan senā</i>	oknha kouchien sena	ឧកញាគុជេនសេនា	chef des éléphants de la maison de l' <i>uparāj</i>
<i>ukñā kraḷāhom</i>	oknha kralahom	ឧកញាក្រឡាហោម	ministre des Transports par eau de la maison du roi

<i>ukñā mantrī tejo</i>	oknha montrey déchou	ឧកញ្ជាមន្ត្រីតេជោ	gouverneur de la province de Stong
<i>ukñā rāj tejaḥ</i>	oknha reach deche	ឧកញ្ជាអាជ្ញាធរដឹកជញ្ជូន	ministre des Transports par terre de la maison de l' <i>ubhayorāj</i>
<i>ukñā rājā snaehā</i>	oknha reachea sneha	ឧកញ្ជាអាជ្ញាធរត្រួតពិនិត្យ	dignitaire de la maison du roi en charge de la surveillance des <i>bal suoy raṅg</i>
<i>ukñā sudībk mantrī</i>	oknha sotip montrey	ឧកញ្ជាសុទ្ធិព្រមមន្ត្រី	gouverneur de la province de Santuk
<i>ukñā tejo</i>	oknha déchou	ឧកញ្ជាតេជោ	gouverneur de la terre de Kampong Svay
<i>ukñā vāṃṇ</i>	oknha veang	ឧកញ្ជាវាំង	ministre du Palais de la maison du roi
<i>ukñā vaṅsā gīrī</i>	oknha vongsā kiri	ឧកញ្ជាវង្សាគីរី	dignitaire en charge des <i>bal braḥ srīratan trai</i> de l'extérieur
<i>ukñā vaṅsā mantrī</i>	oknha vongsā montrey	ឧកញ្ជាវង្សាមន្ត្រី	dignitaire de la maison de la reine-mère en charge de la supervision des <i>kaṃḷoḥ</i>
<i>ukñā vaṅsā senā</i>	oknha vongsā sena	ឧកញ្ជាវង្សាសេនា	dignitaire supervisant l'entretien des pagodes à la capitale
<i>ukñā vipul rāj</i>	oknha vibol reach	ឧកញ្ជាវិបុលអាជ្ញាធរដឹកជញ្ជូន	ministre des Transports par eau de la maison de l' <i>ubhayorāj</i>
<i>ukñā yas tejo</i>	oknha yos déchou	យសតេជោ	gouverneur de Kampong Leng
<i>ukñā yomarāj</i>	oknha youmreach	ឧកញ្ជាយោមអាជ្ញាធរ	ministre de la Justice de la maison du roi
<i>uon</i>	uon	អូន	grand filet de pêche
<i>uparāj</i>	oupareach	ឧបរាជ	roi en devenir
<i>vaṅs gaṅ</i>	vongsā kong	វង្សាគង	gong

<i>vatt</i>	wat	វត្ត	pagode, monastère
<i>vāy siy</i>	vaysey	វៀងឿ	jeu du volant
<i>vihār</i>	vihear	វិហារ	partie centrale du temple
<i>yāy</i>	yeay	យាយ	grand-mère ; terme d'adresse respectueux pour les femmes âgées.
<i>yokpāt'</i>	yoskebat	យោគ្យាត	dignitaire subalterne de province
<i>vinaya</i>	vinaya	វិនយ	code de conduite auquel sont soumis les bonzes

Sources et bibliographie

Fonds d'archives

Les fonds d'archives consultés pour cette recherche sont les suivants

Archives nationales du Cambodge, Phnom Penh

Fonds de la résidence supérieure du Cambodge : les dossiers portant sur Kampong Thom et Kampong Svay, une partie des rapports des résidents supérieurs, les minutes du Conseil des ministres.

Documentation : les *Bulletins administratifs du Cambodge*, une partie de la presse disponible en khmer et en français.

Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence

Fonds de la résidence supérieure du Cambodge : les dossiers portant sur Kampong Thom, une partie des rapports des résidents supérieurs,

Fonds du gouvernement général de l'Indochine et des amiraux : les dossiers sur le Cambodge entre 1863 et 1897.

Fonds ministériel, nouveau fonds Indochine : les documents de la commission Guernut sur le Cambodge

Médiathèque municipale, Alençon

Fonds Adhémard Leclère. L'ensemble du fonds est disponible en ligne.

<http://bibliotheque-numerique-patrimoniaire.communaute-urbaine-alencon.fr/Fonds-Adhemard-Leclere>

Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, Alençon

Fonds de photographies d'Adhémard Leclère

Centre Bophana, Phnom Penh

Images et films du Cambodge à l'époque coloniale

Institut géographique national, Saint-Mandé

Cartes et photographies aériennes du service géographique de l'Indochine

Service historique de la défense, Vincennes

Dossiers sur les troupes françaises en Indochine, sur les opérations militaires au Cambodge pendant la Guerre d'Indochine et les dossiers du SDECE sur le Cambodge.

Missions étrangères de Paris, Paris

Dossiers et correspondances sur la mission du Cambodge à l'époque coloniale

Sources imprimées

Aymonier, Étienne, « Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens », *Excursions et Reconnaissances*, n°16, 1883, p. 133-206.

Aymonier, Étienne, « Recherches et mélanges sur les Chams et les Khmers », *Excursions et reconnaissances*, n°8, 1881, p. 319-350.

- Aymonier, Étienne, *Dictionnaire français-cambodgien précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgiennes*, Saigon, imprimerie nationale, 1874, 184 p.
- Aymonier, Étienne, *Géographie du Cambodge*, Paris, Leroux, 1876, 71 p.
- Aymonier, Étienne, *Le Cambodge*, t.1, *Le royaume actuel*, Paris, Leroux, 1900, 478 p.
- Aymonier, Étienne, *Voyage dans le Laos*, Paris, Leroux, t.1, 1895, 341 p.
- Baradat, Raymond, *La prophylaxie de la peste bovine au Cambodge*, thèse de doctorat vétérinaire, École nationale vétérinaire de Toulouse, Toulouse, 1929, 56 p.
- Bodinier, Gilbert, *La Guerre d'Indochine, 1945-1954, textes et documents, français et viet-minh*, vol. 2, *Indochine 1947, règlement politique ou solution militaire ?*, Vincennes, SHAT, 1989, 493 p.
- Bonard, Louis Adolphe, « Exploration du grand fleuve du Cambodge (septembre 1862) », *Revue maritime et coloniale*, T. VII, 1863, p. 240-251
- Bouillevaux, Charles-Émile, *L'Annam et le Cambodge. Voyages et notices historiques*, Paris, Palmé, 1874, 537 p.
- Bouillevaux, Charles-Emiles, *Voyage dans l'Indo-chine, 1848-1856*, Paris, Victor Palmé, 1858, 376 p.
- Bouinai, Albert, Paulus, Albert, *La France en l'Indo-Chine*, Paris, Challamel Aîné, 1886, 466 p.
- Boulangier, Edgar, « Les mines de fer de Compong-Swai » *Excursions et reconnaissances*, n°10, 1881, p. 191-196.
- Boulangier, Edgar, *Un hiver au Cambodge, chasses au tigre, à l'éléphant et au buffle sauvage, souvenirs d'une mission officielle remplie en 1880-1881*, Tours, Alfred Mane, 1887 (2ème édition), 400 p.
- Brachet, F., *L'enseignement populaire et les écoles de pagode au Cambodge*, Hanoi, Imprimerie Taupin, 1927, p. 8.
- Branda, Paul [contre-amiral Réveillère], *Ça et là, Cochinchine et Cambodge, L'âme khmère, Ang-Kor*, Paris, Fishbasher, 1892, 451 p.
- Brébion, Antoine, Cabaton, Antoine (éds.), *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1935, 446 p.
- Brossard de Corbigny, Jules-Marcel, « De Saïgon à Bangkok par l'intérieur de l'Indo-Chine. Notes de voyage, janvier-février 1871 », *Revue maritime et coloniale*, t.34, 1872, mai, p. 440-463 ; juin, p. 787-806 ; p. 43-74.
- Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information du gouvernement royal du Cambodge, 1962, 308 p.
- Cambodge, Sangkum Reastr Niyum, Agriculture, 1955-1969*, Phnom Penh, Rama Printing International, sd, 246 p.
- Campbell, James, « Notes on the Antiquities, Natural History, & c. &c. of Cambodia, compiled from Manuscripts of the late E.F.J. Forrest, Esq. and from information derived from the Rev. Dr. House », *Journal of the Royal Geographical Society of London*, vol. 30, 1860, p. 182-198.

- Carré, Henri, « Note sur la pseudo- peste bovine de l'Indo-Chine (pasteurellose de MM. Blin et Carougeau) », *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*, vol. 56, 1902.
- Carré, Henri, Yersin, Alexandre, Fraimbault, « Traitement de la peste bovine », *Annales d'Hygiène et de médecine coloniale*, 1899, p. 175-182.
- Chham Chhom, « Jeux cambodgiens », *France-Asie*, n°37-38, 1949, p. 863-866.
- Chuth Khay, *Kmeñ sālā pārāṃṇ [Enfants de l'école française]*, Phnom Penh, SIPAR, 2010, 118 p.
- Chuth Khay, *Kmeñ vatt samăy pārāṃṇ [Enfants de la pagode à l'époque française]*, Phnom Penh, SIPAR, 2010, 77 p.
- Coedes, George, « Étienne-François Aymonier », *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient* », n°XXIX, 1929, p. 542-548.
- Collard, Paul, *Cambodge et Cambodgiens, métamorphose du royaume khmêr par une méthode française de protectorat*, Paris, société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1926, 312 p.
- Cordier, Henri, « Les codes cambodgiens », *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, 1881, n° 7, p. 5-130 ; n° 8, p. 175-260 ; n° 9, p. 371-438.
- Dannaud, Jean-Pierre, *Le Cambodge*, Lausanne, éd. Clairefontaine, 1956, 158 p.
- Daufès, E., *La garde indigène de l'Indochine de sa création à nos jours*, t. 2 : *Annam, Cambodge, Laos, Kouang-Theou-Wan*, Avignon, D. Seguin, 1934, 311 p.
- Delaporte, Louis, « Le Cambodge et les régions inexplorées de l'Indo-Chine centrale », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, tome IX, n°13, février 1875, p. 193-202.
- Delvert, Jean, « Pêche paysanne et pêche commerciale au Cambodge », *Les Cahiers d'outre-mer*, n°78, avril-juin 1967, 105-126 et n°79, juillet-septembre 1967, p. 228-246.
- Delvert, Jean, *Le Paysan cambodgien*, Paris, L'Harmattan, 1994 (1961), 740 p.
- Doudart de Lagrée, Ernest, Villemereuil, A.B. *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, 684 p.
- Dufossé, M., *Monographie de la circonscription de la circonscription résidentielle de Kompong-Thom*, Saigon, Imprimerie de l'Union Nguyen Van Cua, 1918, 99 p.
- Dufour, A. « Insurrection du Cambodge en 1885, historique, Première partie, Géographie du théâtre des opérations », *Excursions et Reconnaissances*, n°XIII, Saigon, imprimerie impériale, 1887, p. 5-50.
- Dumas, Charles, *La faune sauvage du Cambodge*, Phnom Penh, éditions Aymonier, 1944, 282 p.
- Eng Sot, *Braḥ rāj baṅsāvātā khmaer tām sāstrā sḷik rit bit it klaeñ klāy mahā puras khmaer [Chroniques royales du Cambodge]*, Phnom Penh, volume 7, 1969, p. 1057-1216.
- Fillieux, Claude, *Merveilleux Cambodge*, Paris, Société continentale d'éditions modernes illustrées, 1962, 363 p.

- Filoz, Auguste Achille Hippolyte, *Cambodge et Siam, voyage et séjour aux ruines des monuments kmers*, Thonon, Imprimerie A. Dubouiloz, 1876, 191 p.
- Fonctionnement du service de l'assistance médicale en Indochine*, Paris, Larose, 1911, 352 p.
- Fourès, Julien, « Royaume du Cambodge, organisation politique », *Excursions et reconnaissances*, 1882, p. 168-211.
- Harmand, Jules, « Voyage dans le Cambodge », *Annales de la Société de Géographie*, octobre 1876, p. 337-368.
- Henry, Yves, *Économie agricole de l'Indochine*, Hanoi, Gouvernement général de l'Indochine, 1932, 698 p.
- Henry, Yves, *Terres rouges et terres noires basaltiques d'Indochine. Leur mise en culture*, Hanoi, Gouvernement général de l'Indochine, 1931, 211 p.
- Hepp, Maurice, *L'immence Indo-Chine*, Paris, Peyronnet et Cie, 1928, 316 p.
- Hou Yuon, *La paysannerie du Cambodge et ses projets de modernisation*, thèse de doctorat, université de Paris, 1955, 285 p.
- Janneau, Gustave, « Calendrier français, annamite, cambodgien, botanique et agricole », *Annuaire de la Cochinchine*, 1870, p. 7-60.
- Janneau, Gustave, *Manuel Pratique de langue cambodgienne*, Saigon, imprimerie impériale, 1870, 158+116 p.
- Kleinpeter, Roger, *Le problème foncier au Cambodge*, thèse pour le doctorat, Paris, Les éditions Domat-Montchrestien, 1937, 289 p.
- Le service de l'instruction publique en Indochine en 1930*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, 142 p.
- Leclère, Adhémard, « La culture du riz au Cambodge », *Revue scientifique*, 6 janvier 1900, p. 11-15, 17 janvier 1900, p. 109-114.
- Leclère, Adhémard, *Cambodge, contes et légendes*, Paris, Bouillon, 1895, 308 p.
- Leclère, Adhémard, *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, 1917, 661 p.
- Leclère, Adhémard, *Histoire du Cambodge depuis le 1^{er} siècle de notre ère d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Paris, Geuthner, 1914, 547 p.
- Leclère, Adhémard, *Le Budhisme au Cambodge*, Paris, Leroux, 1899, 536 p.
- Leclère, Adhémard, *Les codes cambodgiens*, Paris, Leroux, 1898, 2 vol., 491 p. et 682 p.
- Leclère, Adhémard, *Recherches sur la législation cambodgienne (droit privé)*, Paris, Augustin Challamel, 1890, 291 p.
- Leclère, Adhémard, *Recherches sur la législation criminelle et la procédure des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel, 1894, 555 p.
- Leclère, Adhémard, *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel, 1894, 328 p.
- Lemesle, G., « Les Cambodgiens », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, août 1866, p. 113-139.

- Manen, « Le royaume du Cambodge », *Revue maritime et coloniale*, tome VIII, 1863, p. 698-707.
- Marrot, Bernard, *Notes et souvenirs sur le Cambodge, Exposition de Lyon 1894*, Lyon, Grande imprimerie forézienne Roustan-Roanne, 1894, 79 p.
- Maurand, P., *L'Indochine forestière*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1938, 150 p.
- Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, Saigon Portail, 1919, 238 p.
- Monod, Guillaume Henri, *Légendes cambodgiennes que m'a contées le gouverneur Khieu*, Paris, Bossard, 1922, 149 p.
- Monod, Guillaume-Henri, *Le Cambodgien*, Paris, Larose, 1931, 96 p.
- Morizon, René, « La pêche dans les lacs du Cambodge », *Bulletin de l'association des géographes français*, n°82, 1934, p. 112-117
- Morizon, René, *L'immatriculation foncière de la propriété individuelle au Cambodge*, Paris, Domat-Montchrestien, 1934, 232 p.
- Morizon, René, *Monographie du Cambodge*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, 284 p.
- Mouhot, Henri, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et autres parties centrales de l'Indo-Chine*, Paris, Hachette, 1868, 335 p.
- Moura, Jean, « Notes sur la pêche du Tonli-Sap (lac du Cambodge) », *Revue maritime et coloniale*, 1880, p. 535-553.
- Moura, Jean, *Le royaume du Cambodge*, Paris, Leroux, 1883, t. 1, 514 p., t.2, 476 p.
- Moura, Jean, *Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français*, Paris, Challamel, 1878, 235 p.
- Nguyễn Ái Quốc, *Le procès de la colonisation française, première série : mœurs coloniales*, Paris, Librairie du travail, 1926, 123 p.
- Pavie, Auguste, *Contes du Cambodge*, Paris, Leroux, 1921, p. 218-224.
- Pavie, Auguste, *Excursion dans le Cambodge et le royaume de Siam*, Saigon, imprimerie du gouvernement, 1884, 166 p.
- Pavie, Auguste, *Mission Pavie Indo-Chine, 1879-1895, études diverses*, t.III, *Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine orientale*, Paris, Leroux, 1904, 549 p.
- Pavie, Auguste, *Mission Pavie Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et voyages*, t.I, *Exposé des travaux de la mission (introduction, première et deuxième périodes, 1879 à 1889)*, Paris, Leroux, 1901, 333 p.
- Planteurs d'hévéas en Indochine, 1939-1954*, sl., Amicale des Planteurs d'Hévéas, 1996, 402 p.
- Porée-Maspero, Évelyne, Pich Sal, So Bauv, Hang Arun, *La vie du paysan khmer*, Phnom Penh, Institut bouddhique, 1969, 103 p.
- Porée, Guy, Maspero, Évelyne, *Mœurs et coutumes des Khmères, origines, histoire, religions, croyances, rites, évolutions*, Paris, Payot, 1938, 270 p.
- Robequain, Charles, *L'évolution économique de l'Indochine française*, Paris, Centre d'Études et de Politique étrangère, 1939, 397 p.

Rochedragon, L.-B. [Bazangeon], « Voyage au Cambodge », *Bulletin de la Société de Géographie de Lyon*, n°1, 1891, p. 356-363.

Roux, L.-C., Vidal, J.-M., « Quinze jours au Cambodge, mœurs, coutumes, superstitions, légendes. Excursion dans les provinces de Roléa-Paier et de Compong-Leng », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, tome VII, 1884, p. 221-352 ; p. 458-503.

Sarraut, Albert, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, 1923, 675 p.

Son Sann, *Mémoires d'un serviteur du Cambodge*, Phnom Penh, éditions Funan, 2011, 246 p.

Tirant, Gilbert, « Les poissons de la Basse-Cochinchine et du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, tome IX, n°22, 1885, p. 420-438.

Viollis, Andrée, *S.O.S. Indochine*, Paris, Gallimard, 1935, 253 p.

Yukanthor, Princesse Pingpeang, « Situation de la femme au Cambodge », *Civilisations*, vol.1, n°4, 1951, p. 9.

Études et critiques – références citées

Abdoul-Carime, Nasir, « Dap Chhuon (1912-1959), seigneur de guerre. Exercice de biographie d'une personnalité historique khmère », in Nasir Abdoul-Carime, Grégory Mikaelian, Joseph Thach (éds.), *Le passé des Khmers. Langues, textes, rites*, Berne, Peter Lang, 2016, pp. 213-236.

Abdoul-Carime, Nasir, « Réflexion sur le régime sihanoukien, la monopolisation du verbe par le pouvoir royal », *Péninsule*, n°31, 1995, p. 79-98.

Aberdam, Marie, « Chantiers de pagodes dans le Cambodge colonial (1900-1940) », *Moussons*, n°30, 2017, p. 65-89.

Aberdam, Marie, « La généalogie politique des Pok-Thiounn. Réflexion sur l'élaboration d'alliances dans la haute administration khmère du Protectorat et leur postérité politique (c. 1914-1992) », *Péninsule*, n°73, 2016, p. 7-24.

Aberdam, Marie, « Samdech Veang Thiounn (1864-1946), interprète devenu haut dignitaire du Royaume khmer sous l'administration française », *Bulletin de l'Association d'Echanges et de formation pour les Etudes Khmères*, n°20, février 2015, <http://www.aefek.fr/page79.html>.

Agulhon, Maurice, *La République au village (les populations du Var de la Révolution à la Seconde République)*, Paris, Plon, 1970, 543 p.

Albertini, Pierre, *L'école en France, XIXe-XXe siècle, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1998, 191 p.

Ang Choulean, *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*, Paris, CEDOREK, 1986, 349 p.

Ayres, David M., *Anatomy of a Crisis. Education, Development, and the State in Cambodia, 1953-1998*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2000, 256 p.

Bankoff, Greg, Boomgaard, Peter, *A History of Natural Resources in Asia. The Wealth of Nature*, New York, Palgrave MacMillan, 2007, 288 p.

Baran, Eric, *Cambodian inland fisheries, facts, figures and context*, Penang, World Fish Center, 49 p.

Béaur, Gérard, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle. Inerties et changements dans les campagnes françaises à la fin de l'époque moderne (jusqu'en 1815)*, Paris, SEDES, 2000, 320 p.

Bernard, Paul, *Le problème économique indochinois*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1934, 424 p.

Bernon, Olivier de, « 'Journeys to Jetavana': Poetic and Ideological Elaborations of the Remembrance of Jetavana in Southeast Asia », in Peter Skilling and Justin McDaniel (eds.), *Buddhist Narrative in Asia and Beyond, in Honour of HRH Princess Maha Chakri Sirindhorn on Her Fivety-Fifth Birth Anniversary*, Bangkok, Institute of Thai Studies, Chulalongkorn University, volume 1. p. 177-193

Bernon, Olivier de, « L'état des bibliothèques dans les monastères du Cambodge », dans Sorn Samnang (éd.), *La Khmérologie, Connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge, Actes de la première conférence internationale sur les études khmères*, volume II, Phnom Penh, Université Royale, 1996, p. 872-882.

Bernon, Olivier de, « Les manuscrits médicaux du Cambodge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 150^e année, n°4, 2006, p. 1999-2020.

Bernon, Olivier de, « The Preservation and Transmission of Manuscripts in Cambodia », dans *The Literary Heritage of Laos, Preservation, Dissemination and Research Perspectives*, Vientiane, The National Library of Laos, 2005, p. 310-324.

Bernon, Olivier de, Kun Sopheap, Leng Kok An, Vann Narith, Suong Sereykosal, Suon Kosal (éds.), *Les traditions du Cambodge d'après les documents de la Commission des Mœurs & Coutumes*, Phnom Penh, UNESCO, EFEO, 2 vol., 2018, 985 p.

Bertrand, Romain, *État colonial, noblesse et nationalisme à Java : La tradition parfaite*, Paris Karthala, 2005, 800 p.

Bezançon, Pascale, « L'impact de la colonisation française sur l'émergence d'un système éducatif moderne au Cambodge (1863-1945) », *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, Phnom Penh, volume 2, 1999, p. 895-911

Bezançon, Pascale, *La rénovation des écoles de pagode au Cambodge*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Brocheux, Paris, université Paris VII, 1992, 138 p.

Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2002, 478 p.

Bhūmi tiracchān [Le village des animaux], Phnom Penh, 2002, 92 p.

Bitard, Pierre, « Traité de la construction des maisons », *Bulletin de la Société des Études indochinoises*, vol. XXX (2), 1955, p. 146-149.

Blanchard Pascal (dir.), *La France noire : présences et migrations des Afriques, des Amériques et de l'Océan Indien en France*, Paris, La Découverte, 2012, 263 p.

Blanchard, Pascal, Bancel, Nicolas, Boëtsch, Gilles, Taraud, Christelle, Thomas, Dominic (dir.), *Sexe, race & colonies*, Paris, La Découverte, 2018, 544 p.

Blanchard, Pascal, Lemaire, Sandrine (dir.), *Culture coloniale, la France conquise par son Empire, 1871-1931*, Paris, Autrement, 2003, 253 p.

- Bloch, Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Les Belles lettres, 1931, 261 p.
- Boomgaard, Peter, Brown, Ian (éds.), *Weathering the Storm : The Economies of Southeast Asia in the 1930s Depression*, Leiden & Singapour, KITV & ISEAS, 2000, 332 p.
- Booth, Anne, « Four colonies and a Kingdom : A comparison of fiscal, trade and exchange rate policies in South East Asia in the 1930s », *Modern Asian Studies*, n°37/2, 2005, p. 429-460.
- Boucheret, Marianne, *Les plantations d'hévéas en Indochine (1897-1954)*, thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2008, 3 vol. 1146 p.
- Bourdonneau, Éric, « Nouvelles recherches sur Koh Ker (Chok Gargyar). Jayavarman IV et la maîtrise des mondes », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, tome 90, 2011. p. 95-141.
- Bouté, Vanina, *En miroir du pouvoir. Les Phounoy du Nord-Laos. Ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, EFEO, 2011, 327 p.
- Broadhurst, Roderic, Bouhours, Thierry, Bouhours, Brigitte, *Violence and the Civilising Process in Cambodia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 362 p.
- Brocheux, Pierre, « Les communistes et les paysans dans la révolution vietnamienne », *Histoire de l'Asie du Sud-Est : révoltes, réformes, révolutions*, Lille, PUL, 1981.
- Brocheux, Pierre, Hémery, Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2001, 452 p.
- Brocheux, Pierre, *Histoire du Vietnam contemporain, la nation résiliente*, Paris, Fayard, 2011, 294 p.
- Brout, Florian, *La criminalité au Cambodge (1936 - 1940)*, mémoire de master 1, université de Caen Basse-Normandie, 2010, 91 p.
- Brown, Ian, « Rural Distress in Southeast Asia during the World Depression of the Early 1930s : A Preliminary Reexamination », *Journal of Asian Studies*, 45/5, 1986, p. 995-1025.
- Calgagno, Cristiano, *Kampong Thom and its province. History, geography and archaeology of the heartland of Cambodia*, 2011, 174 p.
- Campbell, Ian C., Valbo-Jørgensen, John, « Species diversity and Ecology of Tonle Sap Great Lake, Cambodia », *Aquatic Sciences*, septembre 2006, p. 355-373.
- Chandler, David P., « Normative Poems (Chbap) and Pre-Colonial Cambodian Society », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 15, n°2, septembre 1984,
- Chandler, David, « The assassination of résident Bardez (1925) : A premonition of revolt in colonial Cambodia », in David Chandler, *Facing the Cambodian Past*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1996, p. 139-158.
- Chandler, David, *A History of Cambodia*, Chiang Mai, Silkworm books, 1993, 287 p.
- Chandler, David, *Brother Number One. A political Biography of Pol Pot*, Chiang Mai, Silkworms, 1992, 254 p.
- Chandler, David, *Facing the Cambodian Past*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1996, 331 p.

- Chartier, Laura, Zimmermann, Alexandra, Ladle, Richard J., « Habitat loss and human–elephant conflict in Assam, India: does a critical threshold exist? », *Oryx*, vol. 45, n°4, octobre 2011, p. 528-533.
- Chesnel, Céline, « Du palais des grandes dames au Conseil des ministres. Retour sur la neutralisation du pouvoir de Norodom par le Protectorat (1860-1904) », *Péninsule*, n°59, 2009, p. 49-92
- Chheng Phen, Touch Bun Thang, Baran, Eric, Leng Sy Vann, *Biological reviews of important Cambodian fish species, based on fishbase 2004*, Penang, World Fish Center, 2005, 122 p.
- Chovelon, Bernard, Chovelon, Bernardette, *Doudart de Lagrée : navigateur, diplomate et explorateur*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, 211 p.
- Chrétien, Jean-Pierre, *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*, Paris, Karthala, 2008, 203 p.
- Cock, Andrew Robert, « The Rise of Provincial Business in Cambodia », in Caroline Hugues et Kheang Un, *Cambodia's Economic Transformation*, Copenhagen, NIAS Press, 2011, p. 27-49.
- Cock, Andrew, *Governing Cambodia's Forests. The International Politics of Policy Reforms*, Copenhagen, NIAS Press, 2016, 302 p.
- Condominas, Georges (dir.), *Formes extrêmes de dépendance, contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*, Paris, EHESS, 1998, 582 p.
- Cooke, Nola, « King Norodom's Revenue Farming System in Later-Nineteenth-Century Cambodia and his Chinese revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol.1, 2007, p. 30-55.
- Cooke, Nola, « Rapport sur le Cambodge. Voyage de Sai-Gon à Bat-tam-bang : "Report on Cambodia. A Trip from Saigon to Battambang" », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol.1, 2007, p. 154-169.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, « La fête des coutumes au Dahomey, historique et essai d'interprétation », *Les Annales, histoire, sciences sociales*, 1964, p. 696-716.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquières, 1994, 395 p.
- Corfield, Justin, Summers, Laura, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, The Scarcrow Press, 2003, 511 p.
- Dagens, Bruno, *Les Khmers*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 335 p.
- Deap Loeung, Degen, Peter, Zalinge, Nicolaas van, *Upakara(ṅ) nesād dīk sāp nai braḥ rājāṅāckr Kambujā* [Instruments de pêche du royaume du Cambodge], Phnom Penh, JSRC, 2006, 266 p.
- Debré, François, *Cambodge : la révolution de la forêt*, Paris, Flammarion, 1976, 265 p.
- Deininger, Klaus, Feder, Gershon, « Land Registration, Governance, and Development : Evidence and Implications for policy », *The World Bank Research Observer*, 2009, p. 239-240.
- Delvert, Jean, « Pêche paysanne et pêche commerciale au Cambodge », *Les Cahiers d'outre-mer*, n°78, avril-juin 1967, 105-126 et n°79, juillet-septembre 1967, p. 228-246.
- Delvert, Jean, *Le Cambodge*, Paris, PUF, 1983, 127 p.

- Delvert, Jean, *Le Paysan cambodgien*, Paris, L'Harmattan, 1994 (1961), 740 p.
- Deroche, Alexandre, *France coloniale et droit de propriété, les concessions en Indochine*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 36-40.
- Diepart, Jean-Christophe, « Cambodian peasant's contribution to rural development: a perspective from Kampong Thom Province », *Biotechnology, Agronomy, Society and Environment*, janvier vol. 14, n°2, 2010, p. 321-340
- Diepart, Jean-Christophe, « La voie étroite du développement rural paysan au Cambodge, agricultures, modernisation des régimes fonciers et luttes d'acteurs », *Études et documents du Groupe de recherche Asie de l'Est et du Sud-Est*, n°2, 2011, 59 p.
- Diepart, Jean-Christophe, « The fragmentation of land tenure systems in Cambodia : peasants and the formalization of land rights », *Country Profile, n°6, Cambodia*, Paris, GRET, 2015, 36 p.
- Diepart, Jean-Christophe, Schoenberger, Laura, « Concessions in Cambodia: governing profits, extending state power and enclosing resources from the colonial era to the present », in Simon Springer et Katherine Brickell (éds.), *Handbook of contemporary Cambodia*, Routledge, 2016, p. 157-168.
- Diepart, Jean-Christophe, *They will need land! The current land tenure situation and future land allocation needs of smallholder farmers in Cambodia*, Vientiane, Mekong Region Land Governance, Thematic Study, août 2016, 33 p.
- Diepart, Jean-Christophe, Thol Sem, « The Cambodian peasantry and the formalisation of land rights: historical overview and current issues », *Études et documents du GRAESE*, n°11, 2015, 124 p.
- Dion, Isabelle, *Auguste Pavie, l'explorateur aux pieds nus. Cambodge-Laos*, Aix-en-Provence, Archives nationales d'outre-mer, Marseille, Images en manœuvres, 2010, 200 p.
- Dournes, Jacques, *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jörai*, Paris, Flammarion, 1977, 377 p.
- Dove, Michael, « Theories of swidden agriculture, and the political economy of ignorance », *Agroforestry Systems*, 1983, vol. 1, p. 85-99.
- Drion, Fanny, *Les fonctionnaires de l'administration provinciale du Cambodge durant le début du Protectorat français (1863-1921)*, mémoire de master 1 d'histoire, université de Caen Basse-Normandie, 2008, 125 p.
- Dupaigne, Bernard, *Les maîtres du fer et du feu dans le royaume d'Angkor*, Paris, CNRS éditions, 2016, 439 p. Dupaigne, Bernard, « La métallurgie dans l'ancien Cambodge : travail des dieux, travail des hommes », *Études rurales*, n°125/126, janvier-juin 1992, p. 13-24.
- Dupaigne, Bernard, *Les maîtres du fer et du feu. Etude de la métallurgie du fer chez les Kouy du nord du Cambodge, dans le contexte historique et ethnographique de l'ensemble kmer*, thèse de doctorat sous la direction de Georges Condominas, EHESS, 1987, 417 et 659 p.
- Dupeux, Georges, *La Société française 1789-1960*, Paris, Armand Colin, 1964, 295 p.
- Dy Phon, Pauline, *Dictionnaire des plantes utilisées au Cambodge*, Phnom Penh, Olympic, 2000, 915 p.

- Dy Phon, Pauline, Rollet, Bernard, *Lexique des arbres forestiers du Cambodge*, Office national des forêts, Ecole française d'Extrême-Orient, *Les dossiers forestiers*, n°5, décembre 1999, 163 p.
- Eames, Jonathan Charles, *Western Siem Pang, Hidden Natural Wonder of Cambodia*, Corlet, 2014, p. 150-151,
- Ebihara, May Mayko, *Svay, a Khmer Village in Cambodia*, Ithaca, Cornell University Press, 2018, 331 p.
- Ebihara, May, « Societal Organization in Sixteenth and Seventeenth Century Cambodia », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 15, n°2, 1984, p. 280-295.
- Ebihara, May, *Svay, a Khmer Village in Cambodia*, thèse de doctorat, Université Columbia, 1968, 705 p.
- Edwards, Penny, « Ethnic Chinese in Cambodia », in Hean Sokhom (éd.), *Ethnic Groups in Cambodia*, Phnom Penh, Center for Advanced Study, 2007, p. 174-233
- Edwards, Penny, *Cambodge. The Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, 349 p.
- Engelbert, Thomas, « 'Go West' in Cochinchina. Chinese and Vietnamese Illicit Activities in the Transbassac (c.1860-1920s) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol. 1, 2007, p. 56-82.
- Evans, Tom D., Hout Piseth, Phet Phaktra, Hang Mary, *A Study of Resin-tapping and livelihoods in Southern Mondulhiri, Cambodia, with Implications for Conservation and Forest Management*, Phnom Penh, Wildlife Conservation Society, 2003, 89 p.
- Fabienne Luco, *Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises installées dans un territoire ancien*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2016, 696 p.
- Ferro, Marc (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècles, de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, 843 p.
- Firpo, Christina Elizabeth, *The Uprooted. Race, children, and imperialism in French Indochina, 1890-1980*, Honolulu, Hawai'i University Press, 2016, 260 p.
- Follain, Antoine, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008, 609 p.
- Follain, Antoine, Simon, Maryse (dir.), *Sorcellerie savante et mentalités populaires*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2013, 340 p. ; Antoine Follain, « Violence brute et violence judiciaire à l'époque moderne, un paysan massacré et deux pendaisons pour l'exemple dans les Vosges en 1615 », *Histoire & Sociétés rurales*, vol 45, 2016, p. 115-170.
- Forest, Alain, « Esclavage et société dans le Cambodge du XIX^e siècle », in Condominas, Georges (dir.), *Formes extrêmes de dépendance, contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*, Paris, EHESS, 1998,
- Forest, Alain, *Histoire religieuse du Cambodge. Un royaume d'enchantement*, Paris, Les Indes savantes, 2012, p. 343-356.
- Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, 542 p.

- Forest, Alain, *Le culte des génies protecteurs au Cambodge : analyse et traduction d'un corpus de textes sur les « neak ta »*, Paris, L'Harmattan, 1992, 254 p.
- Fossard, Brice, « Le roi Sisowath Monivong et l'introduction du sport occidental au Cambodge, vers une modernisation de la monarchie cambodgienne », *Aséanie*, n°31, 2013, p. 85-106.
- Fossard, Brice, *Les sports, le scoutisme et les élites indochinoises. De l'entre-soi colonial à la libération nationale (1858-1945)*, thèse de doctorat en histoire, Universités Paris 1 et Lausanne, 2017, 793 p.
- Frédéric, Louis, *La vie quotidienne dans la péninsule indochinoise à l'époque d'Angkor (800-1300)*, Paris, Hachette, 1981, 414 p.
- Frémeaux, Jacques, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 389 p.
- Frings, Viviane, *Le socialisme et le paysan cambodgien, la politique agricole de la République Populaire du Kampuchea et de l'État du Cambodge*, Paris, L'Harmattan, 1997, 189 p.
- Gabrielle Martel, *Lovea, village des environs d'Angkor. Aspects démographiques, économiques et sociologiques du monde rural cambodgien dans la province de Sîem-Réap*, Paris, EFEO, 1975, 359 p.
- Galland, Olivier, *Le projet existentiel de Norodom Sihanouk pour la nation khmère : le Cambodge du Sangkum*, thèse de sciences politiques sous la direction de Charles Zorgbibe, université Paris Panthéon Sorbonne, décembre 2002, 566 p.
- Gantès, Gilles de, *Coloniaux, gouverneurs et ministres, l'influence des Français du Viet-Nam sur l'évolution du pays à l'époque coloniale, 1902-1914*, thèse de doctorat, Université Paris VII-Denis Diderot, Paris, 1994, 2 vol., 546 p.
- Gaumé, Victor, *Pratiques, organisations et influences des jeux d'argent au Cambodge pendant le protectorat français (1871-1949)*, mémoire de master 2 sous la direction de Xavier Paulès, École des hautes études en sciences sociales, 2018, 376 p.
- Girardet, Raoul, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, La table ronde, 1995, 506 p.
- Gojosso, Éric, « L'insurrection cambodgienne de 1885-1886 et ses conséquences sur l'administration intérieure du royaume », *Sikṣācakr*, n°12-13, 2010-2011, p. 63-71.
- Goscha, Christopher, *Thailand and the Southeast Asian Networks of the Vietnamese Revolution, 1885-1954*, Richmond, NIAS-Curzon, 1999, 418 p.
- Goswami, Varun R., Vasudev, Divya, Oli, Madan K., « The importance of conflict-induced mortality for conservation planning in areas of human-elephant co-occurrence », *Biological conservation*, n°176, 2014, p. 191-198.
- Gourou, Pierre, « La civilisation du végétal », *Overdruck mit Indonesië*, 1948, n°5, p. 385-396
- Gourou, Pierre, *L'utilisation du sol en Indochine française*, Paris, Centre d'études de politiques étrangères, 1940, 466 p.
- Gourou, Pierre, *Les paysans du delta tonkinois, étude de géographie humaine*, Paris, Les éditions d'Art et d'histoire, 1936, 666 p.

Grimsditch, Mark, Kol Leakhana, Sherchan, Depika, Sao Vicheka, *Access to Land Title in Cambodia. A Study of Systemic Land Registration in Three Cambodian Province and the Capital*, Phnom Penh, The NGO Forum on Cambodia, 2012, 163 p.

Groslier, Bernard Philippe, « Pour une géographie historique du Cambodge », *Cahiers d'outre-mer*, n°104, 1973, p. 337-379.

Guenel, Annick, « Lutte contre la variole en Indochine : variolisation contre vaccination ? », *History and Philosophy of Life Sciences*, n°17, 1995, p. 55-79.

Guérin, Mathieu, « De l'engagé pour dettes au vagabond : les paysans pauvres cambodgiens sous protectorat français », in Jean-Marc Moriceau et Philippe Madeline (éds.), *Les Petites gens de la terre. Paysans, ouvriers et domestiques. Moyen-Age-XXIe siècle*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2017, p. 263-270.

Guérin, Mathieu, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XX^e siècle », *Aséanie*, n°8, Bangkok, décembre 2001, p. 35-55,

Guérin, Mathieu, « Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre », in Jean-Marc Moriceau, Philippe Madeline, *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*, Pôle rural, MRSH-Caen, 2010, p. 211-224.

Guérin, Mathieu, « Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule*, n°64, p. 49-80.

Guérin, Mathieu, « Groupes ethniques autochtones des hautes terres du Cambodge au début du XX^e siècle. Essai de démographie historique », *Aséanie*, n°17, Juin 2006, p. 11-28.

Guérin, Mathieu, « Khmer Peasants and Land Access in Kompong Thom Province in the 1930s », *Journal of Southeast Asian Studies*, octobre 2012, 43/3, p. 441-462.

Guérin, Mathieu, « L'administration coloniale française face à l'essartage en Indochine », in Philippe MADELINE and Jean-Marc MORICEAU (ed.), *Terres de conquêtes, terres de déprise. Enjeux fonciers, agricoles et cynégétiques, Enquêtes rurales*, n°12, 2009, p. 87-106.

Guérin, Mathieu, « Les Cam et leur « véranda sur la Mecque », l'influence des Malais de Patani et du Kelantan sur l'islam des Cam du Cambodge », *Aséanie*, n°14, 2004, p. 29-68.

Guérin, Mathieu, « Paysans et bandits dans les rizières, La violence dans les campagnes cambodgiennes pendant la Grande Dépression », *Histoire et Sociétés rurales*, n°47, juin 2017, p. 41-74.

Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires au Cambodge. Itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du protectorat français », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°132, octobre-décembre 2016, p. 77-96.

Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Etienne Aymonier », *Journal asiatique*, n°305.1, juin 2017, p. 111-118.

Guérin, Mathieu, Chhum Kunthea, « Le périple de Khim et Nov de Stung Treng à attopeu en 1883, récit d'exploration cambodgien du XIX^e siècle », *Péninsule*, n°69, 2014 (2), p. 103-140.

Guérin, Mathieu, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Bibliothèque d'Histoire rurale, Caen, AHSR, 2008, 354 p.

Guérin, Mathieu, Vogin, Gérard, « La paroisse des affranchis. Communauté, identité et religion dans le village de Kdol, Cambodge (1898-1979) », *Aséanie*, n°20, décembre 2007, p. 75-101.

Guillou, Anne Yvonne, *Les médecins au Cambodge. Entre élite sociale traditionnelle et groupe professionnel moderne sous influence étrangère*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Jean-Pierre Dozon, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001, 528 p.

Halls, Ashley, Johns, Matthew, *Assessment of the vulnerability of the Mekong Delta Pangasius catfish industry to development and climate change in the Lower Mekong Basin, report prepared for the sustainable fisheries partnership*, Bath, Johns Associates Limited, 2013, 86 p.

Hansen, Anne-Ruth, *How to behave? Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia, 1860-1930*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, 254 p.

Harris, Ian, *Cambodian Buddhism. History and Practice*, Honolulu, Hawai'i University Press, 2005, 352 p.

Hauteclouque-Howe, Anne de, *Les Rhadés, une société de droit maternel*, Paris, CNRS, 1987, 343 p.

Hémery, Daniel, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine*, Paris, François Maspero, 1975, 526 p.

Hendrickson, Mitch, Evans, Damian, « Reimagining the City of Fire and Iron: A landscape archeology of the Angkor-Period Industrial Complex of Preah Khan of Kompong Svay, Cambodia (ca. 9th to 13th centuries A.D.) », *Journal of Field Archeology*, décembre 2015, p. 644-664.

Hendrickson, Mitch, Leroy, Stéphanie, Quan Hua, Phon Kaseka, Voeun Vuthy, « Smelting in the shadow of the Iron Mountain : Preliminary field investigation of the industrial landscape around Phnom Dek, Cambodia (9th to 20th centuries CE) », *Asian Perspective*, n°56-1, mai 2017, p. 55-91.

Hilgers, Tina, « Clientelism and Conceptual Stretching: Differentiating Among Concepts and Among Analytical Levels », *Theory and Society*, 40 (5), 2011, p. 567-588.

Hobsbawm, Eric, *Bandits*, Harmondsworth, Penguin Books, 1969, 160 p.

Honigsbaum, Mark, « Spanish influenza redux, revisiting the mother of all pandemics », *The Lancet*, vol. 391, n°10139, 2018, p. 2492-2495.

Hou Yuon, *La paysannerie du Cambodge et ses projets de modernisation*, thèse de doctorat, université de Paris, 1955, 285 p.

Huy Pan, « La maison cambodgienne, choix du terrain, prescription et typologie », *Péninsule*, n°47, 2003, p. 47-92.

Hy V. Luong, *Revolution in the Village. Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1992, 272 p.

Imbert, Jean, *Histoire des institutions khmères*, Phnom Penh, Annales de la faculté de droit, 1961, 207 p.

Jacobsen, Trudy, *Lost Goddesses, the denial of female power in Cambodian History*, Copenhagen, NIAS Press, 2008, 327 p.

- Jenner, Philip N., Pou-Lewitz, Saveros, « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. II. *Cpāp' prus* », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-orient*, t. 63, 1976, 313-350.
- Jennings, Eric, *La ville de l'éternel printemps. Comment Dalat a permis l'Indochine française*, Paris, Payot, 2013, 448 p.
- Jennings, Eric, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004, 393 p.
- Johnson, Niall P.A.S., Mueller, Juergen, « Updating the Accounts : Global Mortality of the 1918-1920 'Spanish » Influenza Pandemic », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 76, n°1, 2002, p. 105-115.
- Kalab, Milada, « Study of a Cambodian Village », *The Geographical Journal*, vol. 134, n°4, décembre 1968, p. 521-537.
- Kem Sonin, *Madhyo cāy ṭik jañjūn knuñ saṅgam khmaer* [moyens de transports dans la société khmère], Phnom Penh, Reyum, 2007, 138 p.
- Khin Sok, « L'esclavage au Cambodge à l'époque moyenne à travers les codes, les inscriptions modernes d'Angkor et les chroniques royales », in Condominas, Georges (dir.), *Formes extrêmes de dépendance, contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*, Paris, EHESS, 1998, p. 315-342.
- Khin Sok, *L'annexion du Cambodge par les Vietnamiens au XIX^e siècle, d'après les deux poèmes du vénérable bâtum baramey Pich*, Paris, You Feng, 2002, 416 p.
- Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, 1991, 350 p.
- Khing Hoc Dy, « Col (alias Kol) de Monteiro (c. 1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », *Péninsule*, n°67, 2013, p. 73-81.
- Khing Hoc Dy, *Écrivains et expressions littéraires du Cambodge au XX^e siècle. Contribution à l'histoire de la littérature khmère*, vol. 2, Paris, L'Harmattan, 1993, 275 p.
- Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Éditions Angkor, 2014, 166 p.
- Khing Hoc Dy, *Lpoek Aṅgar Vatt*, Phnom Penh, édition Angkor, 2006, 120 p.
- Khuon Vichheka, *Battambang et sa région de 1939 à nos jours : intégration, spécificité et divergences dans le cadre de l'histoire contemporaine du Cambodge*, thèse de doctorat sous la direction d'Alain Forest et Sorn Samnang, Université Paris 7, Paris, 2015, 3 vol., 641 p.
- Khuoy Suosobranith, *Les pol damrey de Kampong Thom (entre 1860 et 1898, à la fin du système des pol damrey)*, mémoire de master 1, Inalco-URBA, 2015, 54 p.
- Kiernan, Ben, Chanthou Boua (éds.), *Peasants and Politics in Kampuchea, 1942-1981*, London, Zed Press, 1982, 401 p.
- Kiernan, Ben, *How Pol Pot came to Power. Colonialism, Nationalism, and Communism in Cambodia, 1930-1975*, New Haven, Yale University Press, 2004, 430 p.
- Kiernan, Ben, *The Pol Pot Regime, Race, Power and Genocide in Cambodia under the Khmer Rouge, 1975-1979*, New Haven, Yale University Press, 2008, 477 p.
- Kindleberger, Charles, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988, 366 p.

- Knibiehler, Yvonne, Goutalier, Régine, *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985, 339 p.
- La pénétration scolaire en pays cambodgien et laotien*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1931, 30 p.
- Laffite, capitaine, « Le Cambodge », *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, n°4, 21 février 1887.
- Lamant, Pierre L., « Les fantasmes d'un administrateur colonial : le cas d'Etienne Aymonier », *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, n°29-30, Paris, Publications de Langues'O, n°29-30, 1^{er} et 2^e semestres 1991, pp. 269-280
- Laurent, Maurice, *L'armée au cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, Paris, PUF, 1968, p. 15-32.
- Le Failler, Philippe, *La rivière noire, l'intégration d'une marche frontière du Vietnam*, Paris, CNRS éditions, 570 p.
- Le Faucheur, Paul, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Ainé, 1872, 75 p.
- Lejosne, Jean-Claude, *Le journal de voyage de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642)*, Centre de documentation et d'information sur le Laos, Metz, 1993, 234 p.
- Li Tana, Cooke, Nola, « "Trần Tây phong thổ ký" : The Customs of Cambodia », *Chinese Southern Diaspora Studies*, vol.1, 2007, p. 148-157.
- Lin Lee Loh-Lim, *The Blue Mansion, the story of Mandarin Splendour Reborn*, Penang, Cheong Fatt Tze Mansion, sd, 67 p.
- Lombard, Denys, *Le Carrefour javanais. Essai d'histoire globale, t. III, L'héritage des royaumes concentriques*, Paris, éditions de l'EHESS, 1990, 337 p.
- Londres, Albert, *Terre d'ébène (la traite des noirs)*, Paris, Albin Michel, 1929, 268 p.
- Luco, Fabienne, *Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et le temps des inscriptions sociales de populations villageoises installées dans un territoire ancien*, thèse d'anthropologie sociale et ethnologie sous la direction d'Yves Goudineau, Paris, EHESS, 2016, 731 p.
- Ly Daravuth, Muan, Ingrid (éd.), *Khmaer prajhammukh niñ vappadhamñ Cultures of Independence. An Introduction to Cambodian Arts and Culture in the 1950's and 1960's*, Phnom Penh, Reyum, 2001, 358 p.
- Ly Daravuth, Muan, Ingrid (éds.), Chea Narin, Chea Sopheary, Kem Sonine, Preap Chanmara, *Seams of Change, clothing and the care of self in late 19th and 20th century Cambodia*, Phnom Penh, Reyum, 2003, 295 p.
- Ly Daravuth, Muan, Ingrid, *Kamṅoet kun khmaer*, Phnom Penh, Reyum, 2009, 18 p.
- Mak Phoeun, *Histoire du Cambodge de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e siècle*, Paris, EFEO, 1995, 494 p.
- Mak Sithirith, Grundy-Warr, Carl, *Floating lives of the Tonle Sap*, Chiang Mai, RCSD, 2013, 385 p.
- Martel, Gabrielle, *Lovea, village des environs d'Angkor. Aspects démographiques, économiques et sociologiques du monde rural cambodgien dans la province de Sîem-Réap*, Paris, EFEO, 1975, 359 p.

- McKeown, Adam, « Conceptualizing Chinese diasporas, 1842 to 1949, *The Journal of Asian Studies*, vol. 58, n°2, mai 1999, p. 306-337.
- McKeown, Adam, « Les migrations internationales à l'ère de la mondialisation industrielle, 1840-1940 », *Le mouvement social*, n°241, 2012, p. 31-46.
- Meuleau, Marc, *Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine, 1875-1975*, Paris, Fayard, 1990, 646 p.
- Meyer, Charles, « L'insurrection nationale de 1885-1886 (Kompong-Svay et Thbaung-Khum) », *Études cambodgiennes*, n°11, juillet-septembre 1967, p. 32-46.
- Meyer, Charles, « Le roi Norodom confirme son autorité en 1886-1887. La dernière révolte de Sivotha », *Études cambodgiennes*, n°13, janvier-mars 1968.
- Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, 406 p.
- Mikaelian, Grégory, « La gestion administrative du royaume khmer d'après un code institutionnel du XVII^e siècle », *Péninsule*, n°38, 1999, p. 69-168.
- Mikaelian, Grégory, « Le souverain des *Kambujā*, ses neveux jörai, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle », *Péninsule*, n°71, 2015, p. 35-78.
- Mikaelian, Grégory, « Monachisme bouddhique et parenté dans le Cambodge de la basse époque moyenne. Note sur un 'billet de licence matrimoniale' (fin XIX^e siècle) », *Bulletin de l'AEFEK*, n°22, 2018, <https://www.aefek.fr>.
- Mikaelian, Grégory, « Notes sur la première cartographie provinciale cambodgienne (c.1897) », *Péninsule*, n°54, p. 99-136.
- Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Alain Forest (dir.), *Cambodge contemporain*, Paris-Bangkok, Les Indes savantes-IRASEC, 2008, p. 141-188.
- Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong. Réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2009, 374 p.
- Mikaelian, Grégory, *Recherche sur l'histoire du Fonctionnement politique des royautés post-angkoriennes (c.1600 - c. 1720), appuyées sur l'analyse d'un corpus de décrets royaux khmers du XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université Paris IV, 2006, 1 128 p.
- Mikaelian, Grégory, *Un partageux au Cambodge : biographie d'Adhémard Leclère suivie de l'inventaire du Fonds Adhémard Leclère*, Paris, Cahiers de Péninsule, n°12, 2011, 474 p.
- Milne, Sarah, Mahanty, Sango, *Conservation and Development in Cambodia. Exploring Frontiers of Change in Nature, State and Society*, Oxon, Routledge, 2015, 292 p.
- Mogenet, Luc, *Kampot : miroir du Cambodge, promenade historique, touristique et littéraire*, Paris, You Feng, 2003, 320 p.
- Monnais-Rousselot, Laurence, *Médecine et colonisation, l'aventure indochinoise, 1860-1939*, Paris, CNRS éditions, 2002, 489 p.
- Morlat, Patrice, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le Pacifique. Une page de l'histoire de France en Extrême-Orient*, Paris, Les Indes savantes, 2001, 610 p.
- Moulin, Annie, *Les paysans dans la société française, de la révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, 316 p.

Müller, Gregor, *Colonial Cambodia's 'Bad Frenchmen' : the rise of French rule and the life of Thomas Caraman, 1840-87*, Londres, New York, Routledge, 2006, 294 p.

Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français » : les débuts du Protectorat français et la vie de Thomas Caraman 1840-87*, Paris, L'Harmattan, 2015, 372 p.

Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne », *Péninsule*, n°47, 2003, p. 93-156

Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne (II). Troisième et dernière partie : à la recherche du sens », *Péninsule*, n°49, 2004, p. 5-96 ;

Népote, Jacques, « La presse au Cambodge : des consensus traditionnels aux expressions divergentes de l'opinion publique moderne », *Péninsule*, n°53, 2006, p. 27-80

Népote, Jacques, « Les nouveaux sino-khmers acculturés : un milieu social perturbateur ? », *Péninsule*, n° 30, 1995, p. 133-154

Népote, Jacques, « Pour une approche socio-historique du monachisme theravada », *Péninsule*, n°1, 1980, p. 69-99 ; n°2-3, 1981, p. 81-122 ; n°4-5, 1982, p. 121-160 ; n°8-9, p. 91-136.

Népote, Jacques, Abdoul-Carime, Nasir, « Inventaire des périodiques publiés ou relatifs au Cambodge, des origines à la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges (1975) », *Péninsule*, n°53, p. 81-148.

Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, 255p.

Népote, Jacques, Tranet, Michel, deux sources statistiques relatives à la situation du monachisme theravāda au Cambodge à la fin du XIXe siècle », *Seksa Khmer*, n°6, 1983, p. 39-73.

Népote, Jacques, Vienne, Marie-Sybille de, *Cambodge, laboratoire d'une crise. Bilan économique et prospective*, Paris, Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1993, 195 p.

Ngo Van, *Viêt-Nam 1920-1945. Révolution et contre-révolution sous la domination coloniale*, Paris, L'insomniaque, 1995, 444 p.

Nguyễn Thị Hải, *La Marche de Cao Bằng. La Cour et les gardiens de frontière, des origines aux conséquences de la réforme de Minh Mạng*, Paris, Presses de l'INALCO, 2018, 291 p.

Nguyễn Văn Ký, *La société vietnamienne face à la modernité. Le Tonkin de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Paris L'Harmattan, 1995, 436 p.

Norén-Nilson, Astrid, *Cambodia's Second Kingdom, Nation, Imagination, and Democracy*, Ithaca, Cornell University Press, 2016, 229 p.

Nouschi, André, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919 (essai d'histoire économique et sociale)*, Paris, PUF, 1961, 769 p.

Osborne, Milton E., *The French presence in Cochinchina and Cambodia: rule and response (1859-1905)*, White Lotus, Bangkok, 1997 (1969), 379 p.

Osborne, Milton, « Peasant politics in Cambodia. The 1916 Affair », *Modern Asian Studies*, 12 (2), 1978, p. 217-243.

- Phuong Bui-Tranh, « Femmes vietnamiennes pendant et après la colonisation française et la guerre américaine : réflexions sur les orientations bibliographiques », in Anne Hugon (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale, Afrique et Asie, XXe siècle*, Paris, Karthala, 2003, 4, p. 71-94
- Pillot, Didier, *Jardins et rizières au Cambodge, les enjeux du développement agricole*, Paris, Karthala, GREC, 2007, 522 p.
- Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004, 355 p. ;
- Pomonti, Jean-Claude, Thion, Serge, *Des courtisans aux partisans, la crise cambodgienne*, Paris, Gallimard, 1971, 374 p.
- Ponchaud, François, *La cathédrale de la rizière (450 ans d'histoire de l'église au Cambodge)*, Paris, Fayard, 1990, p. 92-93.
- Pou Saveros, Mikaelian, Grégory, *Rāmakerti I « La Gloire de Rāma ». Drame épique médiéval du Cambodge*, Paris, L'Harmattan, 2007, 440 p.
- Pou-Lewitz, Saveros, Jenner, Philip N., « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. I. *Cpāp' kerti kāl* », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n°62, 1975, p. 369-394.
- Pou-Lewitz, Saveros, Jenner, Philip N., « les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers. III. *cpāp' kun cau* », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, tome 64, 1977, p. 167-215.
- Pou, Saveros, « Du sanskrit Kīrti au khmer Kerti : une tradition littéraire au Cambodge », *Seksa Khmer*, n°5, 1982, p. 33-54.
- Pou, Saveros, *Dictionnaire vieux-khmer-français-anglais*, Paris, Cedoreck, 1992, 555 p.
- Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, Cedoreck, 1988, 2 vol., 638 p.
- Prigent, Steven, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale selon l'écrivain Chuth Khay », *Bulletin de l'AEFEK*, n°21, 2016, <https://www.aefek.fr>.
- Prom Tola, McKenney, Bruce, *Trading Forest Products in Cambodia: Challenges, Threats, and Opportunities for Resin, Phnom Penh, Cambodia Development Resource Institute, Working Paper n°28, 2003, 58 p.*
- Prud'homme, Rémy, *L'économie du Cambodge*, Paris, PUF, 1969, 299 p.
- Reid, Anthony, « Humans and Forests in Pre-colonial Southeast Asia », in Richard H. Grove, Vinita Damodaran, Satpal Sangwan (éds), *Nature & the Orient, The Environmental History of South and Southeast Asia*, New Delhi, Oxford, University Press, 1998, p. 106-126.
- Reid, Anthony, (éd.), *Sojourners and settlers. Histories of Southeast Asia and the Chinese*, St Leonards, Allen & Unwin, 1996, 232 p.
- Reid, Anthony, *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680*, vol. 1, *The Lands below the Winds*, vol. 2, *Expansion and Crisis*, New Haven, Yale University Press, 1988, 275 p., 1993, 390 p.
- Rondineau, Rogatien, *Dictionnaire cambodgien-Français*, tome 1, Phnom Penh, MEP, 2007, 2 vol., 1204 p. et 1170 p.
- Rousseau, Armand, « Les Pols de la région de Pursat », *Revue indochinoise*, 1903, n°263, p. 1007-1009, n°264, p. 1025-1033.

- Salemink, Oscar, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2003, 383 p.
- Sasagawa Hideo, « Japan's involvement in Cambodia during World War II », in Masaya Shiraishi, Nguyễn Văn Khánh, Bruce M. Lockhart (éds.), *Vietnam-Indochina-Japan relations during the Second World War : documents and interpretations*, Tokyo, Waseda University Institute of Asia-Pacific Studies (WIAPS), février 2017, p. 71-83.
- Scher, Sacha, *Le Kampuchéa des « Khmers rouges » : Essai de compréhension d'une tentative de révolution*, Paris, L'Harmattan, 2004, 483 p.
- Scott, James C. *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 1976, 246 p.
- Scott, James C., *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 2009, 442 p.
- Scott, James C., *Weapons of the weak : Every Form of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985, 389 p.
- Seveau, Arnoult, « Le kou prey (bos sauveli), une comète dans la zoologie ? », *Péninsule*, n°66, 2013, p. 105-132.
- Short, Philip, *Pol Pot, the History of a Nightmare*, Londres, John Murray, 2004, 656 p.
- Singaravélou, Pierre, « De la découverte du Champa à la direction de l'École coloniale : itinéraire d'Etienne Aymonier d'après ses mémoires inédits » in Jean-Louis Bacqué-Grammont, Angel Pino, Samaha Khoury (éds.), *D'un Orient à l'autre. Actes des troisièmes journées de l'Orient, Bordeaux, 2-4 octobre 2002, Cahiers de la Société asiatique IV*, Paris-Louvain, Peeters, 2005, p. 237-248
- Singaravélou, Pierre, *Professer l'empire, les "sciences coloniales" en France sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p.
- Slocomb, Margaret, *An Economic History of Cambodia in the Twentieth Century*, Singapore, NUS Press, 2010, 345 p.
- Slocomb, Margaret, *Colons and Coolies. The Development of Cambodia's Rubber Plantations*, Bangkok, White Lotus, 2007, 180 p.
- Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, thèse de doctorat, Université Paris 7, 1995, 3 vol., 540 p.
- Souyris-Rolland, André, « Les pirates au Cambodge », *Bulletin de la Société des Études indochinoises*, vol. 25, n°4, 1950, p. 427-437
- Sullivan, Michael, « China's Aid to Cambodia », in Caroline Hugues et Kheang Un, *Cambodia's Economic Transformation*, Copenhagen, NIAS Press, 2011, p. 50-69.
- Surun, Isabelle (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des empires, 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, 701 p.
- Taboulet, Georges, *La geste française en Indochine, histoire par les textes de la France en Indochine, des origines à 1914*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1955-1956, 2 vol., 424 p. et 935 p.
- Tagliacozzo, Eric Wen-Chin Chang (éds.), *Chinese circulations. capital, commodities, and networks in Southeast Asia*, Durham et Londres, Duke University Press, 2011, 534 p.

- Tauch Chhuong, *Battambang during the time of the Lord Governor*, Phnom Penh, CEDOREK, 1994, 144 p.
- Tauch Chhuong, *Pāttampañ samāy lok mcās*, Phnom Penh, 1994, 233 p.
- Taylor Keith W., *A History of the Vietnamese*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, 696 p.
- Tea Van, Nov Sokmany, « The Ethnic Chinese in Cambodia : Social Integration and Renaissance of Identity » Hean Sokhom (éd.), *Ethnic Groups in Cambodia*, Phnom Penh, Center for Advanced Studi, 2007, p. 235-280
- Teston, Eugène, Percheron, Maurice, *L'Indochine moderne, encyclopédie administrative, touristique, artistique et économique*, Paris, Librairie de France, 1931, 1032 p.
- The Atlas of Cambodia. National and Environment Maps*, Phnom Penh, Save Cambodia's Wildlife, 2006, 141 p.
- Thomas, Frédéric, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945, sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, Hanoi, The Gioi, 1999, 312 p.
- Thomas, Roland, *L'évolution économique du Cambodge, 1900-1940*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris VII, 1978, 2 vol., 122 p. et 291 p.
- Thongchai Winichakul, *Siam mapped. A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1994, 228 p.
- Tichit, Lucien, *L'agriculture au Cambodge*, Paris, ACCT, 1981, 423 p.
- Tully, John, *Cambodia under the Tricolour. King Sisowath and the "mission civilisatrice", 1904-1927*, Clayton, Monash Asia Institut, 1996, 352 p.
- Tully, John, *France on the Mekong: A history of the Protectorate in Cambodia, 1863-1953*, University Press of America, 2003, 592 p.
- Vickery, Michael, *Cambodia after Angkor. The Chronicular Evidence for the Fourteenth to Sixteenth Centuries*, thèse de doctorat, Yale University, 1977, 550 p. et 203 f.
- Vickery, Michael, *Cambodia, 1975-1982*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1999, 369 p.
- Vickery, Michael, *Society, Economics, and Politics in Pre-Angkor Cambodia. The 7th-8th Centuries*, Tokyo, The Centre for East Asian Cultural Studies for UNESCO, 1998, 486 p.
- Vincent, Brice, Soutif, Dominique, « Archaeometallurgy in Cambodia: Current Research and Future Prospects », *Siksācākṛ*, n°14-15, à paraître
- Weber, Eugen, *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France 1870*, 1914, London, Chatto & Windus, 1977, 615 p.
- Willmott, William E., *The Chinese in Cambodia*, Vancouver, Publications Centre University of British Columbia, 1967, 132 p.
- Willmott, William E., *The Political Structure of the Chinese Community in Cambodia*, Londres, The Athlone Press, 1970, 211 p.
- Work, Courtney, Bedan, Alice, « Mapping the Srok: The Mimeses of Land Titling in Cambodia », *Sojourn*, vol. 31, n°1, 2016, p. 37-80.
- Wyatt, David K., *Thailand, a short History*, Chiang Mai, Silkworm Books, 1991, 351 p.

Zancarini-Fournel, Michelle, *Histoire des femmes en France, XIXe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 254 p.

Zancarini-Fournel, Michelle, *Les luttes et les rêves, une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La découverte, 2016, 995 p.

Zucker, Eve Monique, *Forest of Struggle. Moralities of Remembrance in Upland Cambodia*, 2013, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2013, 233 p.

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 : Une marche du royaume	17
Chapitre 1 - La terre de Kampong Svay sous le règne personnel du roi Norodom	18
Modèle théorique de l'administration des provinces appliqué à Kampong Svay	19
Le temps de Ey : le pouvoir dans la terre de Kampong Svay et l'affirmation de Norodom	23
<i>L'ukñā tejo Ey</i> , un dignitaire proche du Siam à la fidélité douteuse ; Ey, les habitants de Kampong Svay et Poukombo ; L'éviction de Ey par le haut	
Le temps de Si Votha : une marche au cœur des révoltes	37
Kampong Svay dans la révolte de 1875-1877 ; Kampong Svay dans la Grande Insurrection de 1885 ; Si Votha, improbable souverain des terres du Nord ; Les malheurs des temps	
Après la tempête	58
Créer les conditions d'un retour au calme ; Les forces de sécurité ; La violence ne disparaît pas	
La terre de Kampong Svay, la sécurité des habitants et l'État	64
Chapitre 2 – Des rizières entre forêts et lacs	67
Une agriculture diversifiée	69
Les productions agricoles ; Le calendrier des activités agricoles à la fin du XIX ^e siècle ; Le paysan, la terre et le roi	
Des forêts sources de richesse	83
Le bois ; L'importance des produits forestiers non ligneux ; Les prélèvements sur les produits forestiers	
La pêche	89
La petite pêche ; La grande pêche ; Taxation et contrôle de la pêche	
Mines et artisanat	100
Les mines de fer de Kompong Svay ; L'artisanat local	
Chapitre 3 – Une société rurale hiérarchisée aux réseaux imbriqués	121
Individus et communautés en situation de dépendance extrême	123
Les <i>khñum bnañ</i> , esclaves de particuliers ; Les <i>anak nār</i> : au service du roi, des dignitaires et des pagodes ; Les engagés pour dettes ou <i>khñum ge</i>	
Hommes et femmes de bien : <i>anak jā</i>	138
Un statut personnel lié à des capacités économiques ; L'intégration dans le système des <i>kamlāmñi</i>	
Étrangers et minorités	144
Ceux qui encadrent les villageois	148
Les bonzes ; Les dignitaires	
Sociabilités villageoises	168
La pagode et le village ; Hommes et femmes dans les campagnes cambodgiennes ; La communauté villageoise ?	
Partie 2 : Kampong Thom sous administration française	187
Chapitre 4 – Pouvoir de l'État colonial et maintien de l'ordre	189
L'administration de la province par l'État colonial	190

L'encadrement administratif ; L'administration des villages ; Une présence encore limitée de l'État ; Les forces de sécurité	
1897-1941 : panorama d'un demi-siècle de violence au village	201
1897-1914 : La paix française ?; 1915-1919 : Kampong Thom et la Grande Guerre ; 1920-1929 : « l'âge d'or du protectorat » ?; 1930-1939 : Crise économique et criminalité	
Sociologie de la criminalité et de la violence, 1897-1939	227
Les victimes ; Vivre de la violence	
Kampong Thom dans la Seconde Guerre mondiale et les crises de la décolonisation : un îlot épargné ?	239
Kampong Thom dans la Seconde Guerre mondiale ; Kampong Thom dans les luttes de libération des peuples indochinois	
Chapitre 5 - La mise en valeur de Kampong Thom	251
Produire de manière plus moderne ?	252
Une agriculture rétive à l'innovation imposée ; Une pêche déjà très productive ; Une industrie minière sur le déclin qui reste aux mains des Kuoy	
Désenclavement de Kampong Thom et interrelations avec l'économie monde	268
Le développement d'un réseau routier « automobile » ; Les réseaux chinois et les liens avec l'économie monde ; Développement du salariat et monétarisation des échanges structurellement insuffisante ; L'impact de la Grande Dépression ; La Seconde Guerre mondiale : Kampong Thom en lien avec un Cambodge isolé ; Les campagnes de Kampong Thom dans les études de Jean Delvert	
La propriété foncière et ses évolutions	293
« L'acquisition par la charrue »... ;... et ses limites	
Évolutions des paysages	300
Kampong Thom : du marché au centre urbain ; Baray, un exemple d'évolution des paysages ruraux	
Chapitre 6 – Une société rurale modernisée ?	311
Les campagnes de Kampong Thom face à l'œuvre sociale de la France	312
De « l'esclave » au déclassé ; L'école française à la campagne ; Accès aux soins et évolution démographique	
La condition des paysans khmers	338
Un renouvellement des élites ?	344
Anciens et nouveaux dignitaires à Kampong Thom ; Les élites de l'argent ; Importance des réseaux et pouvoir ; Modes de vie du groupe élitaire ; Les nouvelles notabilités villageoises	
Sociabilités villageoises en évolution	369
Le monastère et le village à l'heure de la modernité ; La pagode centre de la communauté villageoise ?; L'écrit, la pagode et le lien entre le village et l'extérieur ; De la place des femmes	
Conclusion	393
Glossaire	411
Sources et bibliographie	426
Fonds d'archives ; Sources imprimées ; Études et critiques – références citées	